



UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE
COGNITION, LANGAGE, EDUCATION
FACULTE UFR ALLSH
LABORATOIRE PAROLE LANGAGE/UMR 7309

THESE DE DOCTORAT

Discipline : Sciences du langage
Spécialité : Lexicologie

Charlotte SIARRI-MESANA

Les mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012 dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* : une étude lexicologique et lexicographique

Sous la direction d'Aïno NIKLAS-SALMINEN, Maître de conférences HDR, Université d'Aix-Marseille

Soutenue le 18 décembre 2015

Composition du jury :

Christophe REY, Professeur, Université de Picardie Jules Verne (rapporteur)
Christophe GERARD, Maître de conférences, Université de Strasbourg (rapporteur)
Lucien VICTOR, Professeur émérite, Université d'Aix-Marseille
Aïno NIKLAS-SALMINEN, Maître de conférences HDR, Université d'Aix-Marseille

Résumé

Nos travaux de thèse ont pour but d'étudier la manifestation de la néologie dans un dictionnaire de langue française. Nous avons choisi de travailler à partir de la version électronique du *Nouveau Petit Robert* parce qu'il incarne un dictionnaire de référence et plus particulièrement le millésime 2012 qui correspond à l'année de la constitution de notre corpus. Cette version est une édition anniversaire qui a bénéficié d'une réactualisation de la nomenclature. Nous avons étudié les mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012 dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*. Nous avons sélectionné une période d'attestation récente, nous voulions observer l'influence qu'avait eu le développement des nouvelles technologies sur le lexique. Le logiciel du *Nouveau Petit Robert Électronique* permet de réaliser des requêtes précises sur l'étymologie des mots. Pour confectionner le corpus, nous avons effectué une recherche par critères en renseignant la période d'étude désirée, dans notre cas de 1990 à 2012. Le corpus dont nous disposons se compose de 477 mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012. Dans notre travail, nous avons mis en évidence les modes de formations de ces mots nouveaux ainsi que les domaines d'expérience auxquels ils sont rattachés. Nous avons aussi consacré une partie à la lexicographie où nous avons mis en lumière les particularités lexicographiques du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* en comparant quelques mots extraits de notre corpus avec les mêmes mots dans deux autres dictionnaires : *Le Petit Larousse Illustré 2016* et le *Wiktionnaire*. Les modes de formation les plus performants des mots du corpus sont ceux relevant de la matrice interne avec un total de 294 mots. Nous avons constaté une évolution du lexique avec des exemples de constructions inédites associées à la composition avec des mots pouvant être assimilés à des pseudo-composés comme *bioterrorisme (s.m.)*, *euroseptique (s.m.)*, *écorecharge (s.f.)*. Les mots du corpus appartenant à la matrice interne sont les plus nombreux, cela montre que le lexique se renouvelle par lui-même. Le domaine d'expérience le plus productif est celui des « Sciences et techniques » avec 231 mots et les domaines les moins productifs sont ceux touchant aux sciences humaines avec « L'être humain » qui totalise deux mots et celui de la « Philosophie, religion » qui en rassemble trois. Nous avons observé qu'il y avait un déclin des sciences humaines au profit de sciences techniques.

Mots-clés : dictionnaire, lexicographie, lexicologie, néologie, morphologie.

Abstract

The purpose of this PhD thesis is to study how neology manifests itself in a french language dictionary. I have chosen to work on the electronic version of the *Nouveau Petit Robert*, since it is the epitome of a reference dictionary, especially for the year 2012, which corresponds with the year the corpus for this work was gathered. This version is an anniversary edition that benefited from an updating of its nomenclature. I studied the new attested words that were added between 1990 and 2012 in the *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*. This fairly recent attestation period was chosen in order to observe the influence of new technologies on the lexicon. The *Nouveau Petit Robert Électronique* software allows the user to achieve precise words surveys. To build up our corpus it was necessary to enter the period between 1990 and 2012 as a search criteria. In doing so, the corpus of this study is now composed of 477 new attested words added between 1990 and 2012. This work intends to bring out the formation modes of these new words as well as the experience areas to which they are linked. A portion of this study was also dedicated to lexicography. In this section the lexicographical particularities of the *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* are highlighted by comparing a few words extracted from its corpus with the same words in two other dictionaries : *Le Petit Larousse Illustré 2016* and the *Wiktionnaire*. The most efficient formation modes for the corpus' words are those pertaining to the internal matrix with a total of 294 words. There is also an apparent evolution of the lexicon, visible for instance in novel construction examples associated to composition with words that can be assimilated to pseudo-composites such as *bioterrorisme (s.m.)*, *euroseptique (s.m.)*, *écorecharge (s.f.)*. The corpus' words belonging to the internal matrix are the most numerous, and it indicates that the lexicon renews itself on its own. The most productive field of experience is that of "Sciences and techniques", with 231 words, and the less productive fields are those relevant to social sciences, with a total of two words for "The human being", and three words for "Philosophie, religion". There is a distinct decline of the social sciences in favor of technical sciences to be observed.

Keywords : dictionary, lexicography, lexicology, neology, morphology.

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma directrice de thèse Madame Aïno Niklas-Salminen qui m'a soutenue dans tous mes projets depuis mon Master. Je la remercie pour ses conseils, sa patience et sa bienveillance.

Je voulais aussi remercier Laurent Prévot organisateur du programme Erasmus Mundus MULTI avec lequel j'ai pu partir pour effectuer un séjour de 13 mois lors de l'année universitaire 2011/2012 à Taïwan à la National Taïwan University à Taipei (NTU). Merci à Shu-Kai Hsieh, Taco, Owen de m'avoir accueillie aussi gentiment dans le laboratoire LOPE (謝舒凱: 非常感謝您.).

Merci à Martine Faraco et à Catherine Ricoul qui m'ont permise de travailler en tant que vacataire au sein du SUFLE (ex SCEFEE) pour les cours d'été mais aussi lors du premier semestre de l'année 2013/2014.

Je remercie mes parents qui me soutiennent depuis toutes ces années, je n'aurai jamais pu terminer mon travail sans leur aide.

J'ai une pensée particulière pour mon grand-père, Daniel Mesana qui n'est plus parmi nous. Il me disait toujours que docteur pour les mots était un bien étrange métier... Je remercie chaleureusement : ma grand-mère, ma tante, ma cousine, tous les membres de mes deux familles, et tous mes amis qui ont été à mes côtés pendant ces cinq années. Je remercie Jean-Philippe pour sa gentillesse et sa disponibilité. Je remercie Fanny avec qui j'ai passé de fabuleux moments à Taïwan et qui est toujours à mes côtés, tout comme Marianne. Merci à Pierre Falicon pour le réconfort qu'il a pu m'apporter cette dernière année.

TABLE DES MATIERES

RESUME	3
ABSTRACT	4
REMERCIEMENTS	5
TABLE DES MATIERES	6
TABLE DES ILLUSTRATIONS	9
INTRODUCTION	10
PARTIE I. LA NEOLOGIE ET LES DICTIONNAIRES DE LANGUE FRANÇAISE.	13
1 LA NEOLOGIE ET LES NEOLOGISMES	14
1.1 La néologie	14
1.1.1 Qu'est-ce que la néologie ?.....	15
1.1.2 L'origine des mots	18
1.1.3 Le fonds primitif et la richesse du lexique	18
1.1.4 L'étymologie.....	19
1.2 Les néologismes	21
1.3 Une dynamique langagière difficile à appréhender	33
1.3.1 La vie des mots	34
1.3.2 Le sentiment néologique	37
1.3.3 La néologie et les néologismes : deux notions au cœur d'une querelle linguistique.	41
1.3.4 La néologie et les dictionnaires.....	47
1.4 Les néologismes et les politiques d'aménagement pour la défense de la langue française.....	54
2 LES DICTIONNAIRES DE LANGUE FRANÇAISE.....	68
2.1 Les grands types de dictionnaires.	69
2.2 Et un vent de modernité souffla sur la lexicographie.....	79
2.3 Quelle(s) fonction(s) pour le dictionnaire ?	84
2.4 Comment les mots nouveaux entrent dans le dictionnaire ?	93
3 LE ROBERT	105
3.1 Une tradition lexicographique spécifique	105
3.2 L'équipe de lexicologues et lexicographes des dictionnaires Le Robert	113
3.3 La dimension marketing des dictionnaires Le Robert.....	116
3.4 Le millésime 2012 du <i>Nouveau Petit Robert Électronique</i> utilisé comme support de travail.	119
PARTIE II. ANALYSE DU CORPUS DES MOTS NOUVEAUX ATTESTÉS ENTRE 1990 ET 2012 DANS LE NOUVEAU PETIT ROBERT ÉLECTRONIQUE 2012	123
1 CONSTITUTION DU CORPUS	124
1.1 Intérêt de l'étude	124
1.2 Méthodologie de travail	126
1.3 Composition du corpus	128
1.3.1 Annexes	128
1.3.2 Abréviations utilisées dans la thèse.....	129

1.3.3	Présentation des procédés de formation des mots nouveaux recensés dans le corpus.....	130
2	ANALYSE DU CORPUS	133
2.1	Notions préliminaires fondamentales	133
2.2	La dérivation.....	146
2.2.1	La préfixation.....	148
2.2.2	La suffixation.....	166
2.3	La dérivation parasynthétique.....	208
2.4	La dérivation inverse	208
2.5	La composition	210
2.5.1	La composition populaire (ou stricto-sensu).....	214
2.5.2	La composition savante.....	221
2.5.3	Les mots valises	236
2.6	Imitation et déformation	245
2.6.1	Le verlan	245
2.7	Changement de sens	248
2.8	Réduction de la forme.....	271
2.8.1	La troncation.....	271
2.8.2	La siglaison.....	274
2.8.3	Les acronymes	279
2.9	Les emprunts.....	281
2.10	Autres formations	312
2.11	Tableau récapitulatif des principaux modes de formation des mots du corpus.....	321
2.12	Les domaines d'expérience des mots du corpus	322
2.13	Années d'attestation des mots du corpus	350
3	<i>LE NOUVEAU PETIT ROBERT ÉLECTRONIQUE 2012, LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ 2016 ET LE WIKTIONNAIRE :</i> QUELQUES COMPARAISONS LEXICOGRAPHIQUES DES MOTS DU CORPUS DU <i>NPRÉ 2012</i>	355
3.1	Le traitement lexicographique dans le <i>Nouveau Petit Robert Électronique 2012</i>	358
3.1.1	Description de l'organisation de quelques entrées du <i>Nouveau Petit Robert Électronique 2012</i>	361
3.1.2	Comment identifier les mots nouvellement enregistrés ?	375
3.1.3	Variantes graphiques relevées parmi les mots du corpus du <i>NPRÉ 2012</i>	379
3.2	Comparaisons des mots du corpus attestés entre 1990 et 2012 dans le <i>Nouveau Petit Robert Électronique 2012</i> avec le <i>Petit Larousse Illustré 2016</i> et le <i>Wiktionnaire</i>	385
3.2.1	Comparaisons entre le <i>Nouveau Petit Robert Électronique 2012</i> et le <i>Petit Larousse illustré 2016</i>	386
3.2.2	Comparaisons entre le <i>Nouveau Petit Robert Électronique 2012</i> et le <i>Wiktionnaire</i>	389
3.3	Vers une dématérialisation de l'objet dictionnaire : l'exemple de deux dictionnaires connectés.	399
3.3.1	Un dictionnaire de langue française moins conventionnel : le <i>Dictionnaire de la zone</i>	399
3.3.2	Un dictionnaire de référence en ligne : l' <i>Oxford English Dictionary</i>	401
	CONCLUSION	404
	BIBLIOGRAPHIE	408
	SITES ET PAGES CONSULTÉS	415
	ANNEXE 1 : CORPUS LE NOUVEAU PETIT ROBERT ELECTRONIQUE 2012	416

ANNEXE 2 : CORPUS DES SUFFIXES EXTRAITS DU <i>PETIT DICTIONNAIRE DES SUFFIXES DU NOUVEAU PETIT ROBERT</i>	469
ANNEXE 3 : CORPUS DES PREFIXES DU <i>NOUVEAU PETIT ROBERT ÉLECTRONIQUE 2012</i>.....	490
ANNEXE IV : TEXTE DE LOI RELATIVE A L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANÇAISE	493
ANNEXE V : <i>LES PAGES DU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ</i>	503

TABLE DES ILLUSTRATIONS

NEOLOGIE 1	16
NEOLOGISME 1	23
EXT. ART. DIC. LOUIS SEBASTIEN MERCIER 1	47
CHRONOLOGIES DES DICTIONNAIRES 1	74
CHRONOLOGIES DES DICTIONNAIRES 2	75
CHRONOLOGIES DES DICTIONNAIRES 3	76
EXT. LISTE NEOLOGISMES BANQUE DES MOTS 1	100
EXTRAITS ARTICLES DICTIONNAIRE LE ROBERT 1	117
EXTRAITS ARTICLES DICTIONNAIRE LE ROBERT 2	118
PROCEDURE DE RECH. NPPE 1	127
MATRICES LEXICOGENIQUES DES MOTS DU CORPUS 1	131
REPARTITION DES PROCEDES DE FORMATION 1	132
SCHEMA CONCEPT DU MOT 1	143
DERIVATION	148
PREFIXATION	151
PROCEDE DE LA COMPOSITION 1	211
PROCEDE DE LA COMPOSITION 2	212
PROCEDE DE LA COMPOSITION 3	213
CAT. GRAM. DES MOTS COMPOSES POPULAIRES 1	215
ELTS APPARTENANT AUX LANGUES ANCIENNES 1	226
ELTS APPARTENANT AUX LANGUES ANCIENNES 2	228
ELTS APPARTENANT AUX LANGUES ANCIENNES 3	229
ELTS APPARTENANT AUX LANGUES ANCIENNES 4	233
MOTS EMPRUNTS OU RELATIFS A L'ANGLAIS 1	284
EXTRAITS « PLI 2016 »	377
EXTRAITS « NPR 2015 »	378
EXTRAIT « PLI 2016 » 1	387
EXTRAIT « PLI 2016 » 2	388
EXTRAIT « PLI 2016 » 3	388
EXTRAIT « PLI 2016 » 4	389
EXTRAIT WIKTIONNAIRE 1	391
EXTRAIT WIKTIONNAIRE 2	392
EXTRAIT WIKTIONNAIRE 3	393
EXTRAIT WIKTIONNAIRE 4	394
EXTRAIT WIKTIONNAIRE 5	396
EXTRAIT « DICTIONNAIRE DE LA ZONE » 1	400
EXTRAIT « OED » 1	401

Introduction

Chaque année, au printemps, on observe la même frénésie au moment de la parution des nouvelles éditions des dictionnaires. Dans des articles de presse, sont listés et commentés les mots nouvellement attestés. Parfois, le choix de ces derniers suscite des avis mitigés, comme par exemple lors de l'attestation du mot *boloss* dans le *Nouveau Petit Robert 2015*, terme qualifié de « trop familier » pour figurer dans la nomenclature de ce dictionnaire de référence.

Le remaniement des nomenclatures de ces nouvelles éditions traduit la volonté d'actualiser le lexique à un moment bien précis, et, le fait d'ajouter ces mots permet de cristalliser cet instant. Ce mouvement lexical assimilable à la néologie peut être défini comme un processus de création. Mais, en quoi consiste ce mécanisme ? Le processus de création des mots naît du besoin de décrire l'environnement dans lequel tout individu évolue. Pour faire face à ce besoin, il devient nécessaire de créer un mot afin de matérialiser ce nouveau concept, c'est ce qu'explique Louis Guilbert dans *La créativité lexicale*¹ : « [...] le concept et le mot se sont formés en tant qu'unité indissoluble originale, différente des désignations antérieures et des conceptions antérieures, du jour où l'invention a donné naissance à l'unité linguistique avion [...] pour la désigner ».

Interrogeons-nous sur cette notion de nouveauté qui caractérise ces mots. Ils sont nouveaux parce qu'ils viennent d'être enregistrés dans la nomenclature des dictionnaires et ce sont aussi des néologismes. Cependant, le terme de « néologisme » utilisé dans le cadre de notre étude qui a une visée lexicographique, est polémique, nous préférons utiliser celui de « mot nouveau » plus neutre. Jean-Claude Boulanger propose quatre distinctions pour la signification de l'expression « mot nouveau » dans l'article *Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologismes »*. *Propos sur un paradoxe lexical et historique*², nous avons retenu la troisième qui est applicable au domaine du dictionnaire. Il la définit de la manière suivante : « Mot nouveau se réfère à la date d'entrée de l'unité dans un dictionnaire, cette date pouvant varier avec les ouvrages. Les dictionnaires usent de cette appellation pour noter un ajout fait lors d'une mise à jour ou d'une édition nouvelle. »

Dans notre thèse, nous voulons appréhender l'interaction entre le dictionnaire et la représentation de ces mots nouveaux.

Nous avons porté notre choix d'étude sur le *Nouveau Petit Robert*. Nous allons exposer les raisons de notre sélection : le *Nouveau Petit Robert* est une référence parmi les dictionnaires

¹ Guilbert Louis, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975, p. 14.

² Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), *Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques*, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 43.

de langue française, nous aurions pu travailler à partir du *Petit Larousse Illustré*, mais, ce dernier est un dictionnaire encyclopédique et nous voulions travailler précisément à partir d'un dictionnaire de langue. Le *Nouveau Petit Robert* correspondait à nos critères. De plus, il existe une version électronique, nous apprenons par Jean Pruvost³ que la maison d'édition Le Robert a été pionnière dans l'aventure du numérique : « Il sera le premier grand dictionnaire à être proposé sur cédérom en 1989, intitulé alors *Robert électronique (...)*, c'est au *Petit Robert* sur cédérom de 1996, issu de l'excellente refonte du *Petit Robert* (le *Nouveau Petit Robert* sous la direction de J. Rey-Debove) paru en 1993, que les experts décerneront leurs éloges les plus vifs. » Ainsi, le format et la grande qualité de ce dictionnaire constituaient plusieurs avantages de travail considérables.

Les dictionnaires Le Robert sont le résultat d'une aventure fabuleuse. Les difficultés rencontrées par Paul Robert lors de la rédaction de sa thèse de doctorat *Les agrumes dans le monde et le développement de leur culture en Algérie* soutenue en 1945 sont à l'origine de la création du premier dictionnaire Robert, le *Dictionnaire alphabétique et analogique du français* (renommé *Grand Robert* quelques années plus tard). Cette maison d'édition fondée en 1951 a réussi à s'imposer aux côtés des dictionnaires Larousse. En termes de chiffres, les dictionnaires Le Robert sont vendus dans plus de 35 pays et sont utilisés par plus de trois millions de personnes dans le monde.

Précédemment, nous disions vouloir appréhender les relations entretenues entre le dictionnaire et la néologie, en effet, nous travaillerons autour de la problématique générale suivante : comment se manifeste la néologie dans le *Nouveau Petit Robert 2012* ?

Nous avons déjà entrepris une étude similaire en Master II (étude réalisée sur une seule année : l'année 1970 dans le *NPRÉ 2009*) et il nous semblait logique d'inscrire nos travaux de thèse dans la continuité de nos travaux précédents. Nous voulions dépasser les résultats de cette étude, pour cela, nous avons étendu la période d'analyse à douze ans, soit de 1990 à 2012, afin de mieux comprendre et décrire les fonctionnements du lexique et surtout d'observer son évolution dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*. Nous avons choisi de travailler sur une période d'attestation contemporaine car nous voulions suivre l'influence qu'avait eu le développement des nouvelles technologies sur le lexique. En sélectionnant cet intervalle, nous désirions inscrire notre travail dans la tendance actuelle. Nous avons réalisé cette étude à partir du millésime 2012 du *Nouveau Petit Robert Électronique* parce que cela correspond à l'année pendant laquelle nous avons constitué notre corpus.

³ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p.75.

Notre thèse a plusieurs ambitions : montrer l'évolution du lexique en mettant en évidence certaines « nouveautés » constructionnelles, faire état des domaines d'expérience les plus productifs en terme de création néologique et mettre en évidence les particularités lexicographiques du *Nouveau Petit Robert 2012* en le comparant avec d'autres dictionnaires. Nous tenions à souligner que nous avons adopté une démarche descriptive pour rendre compte le plus finement possible des modes de formation des mots du corpus.

Nous proposons d'exposer le plan de notre travail. Nous avons organisé notre étude de la manière suivante : elle se compose de deux grandes parties subdivisées en trois chapitres chacune.

La première partie de la thèse, essentiellement théorique, est consacrée à l'étude de la néologie et des dictionnaires de langue française ; elle se compose de trois chapitres. Le premier appréhende la néologie et les néologismes. Le deuxième chapitre s'intéresse aux dictionnaires de langue française et enfin le troisième est consacré au dictionnaire Le Robert que nous avons choisi comme support de travail.

La deuxième partie associe l'aspect théorique et analytique, elle incarne le cœur de notre travail, faisant de cette dernière la partie la plus importante. Il s'agit de l'étude réalisée à partir du corpus des mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012, que nous avons élaboré, depuis la version électronique du *Nouveau Petit Robert 2012*. Le premier chapitre de cette deuxième partie met en évidence l'intérêt de notre étude. Sa fonction est d'introduire le deuxième chapitre qui correspond à l'analyse des mots du corpus. Dans ce chapitre, longuement développé, nous observons et décrivons morphologiquement et lexicologiquement les différentes formations des mots. Enfin, dans le dernier chapitre de la thèse, nous mettons en évidence les particularités lexicographiques du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*, en comparant quelques extraits du corpus de ce dernier avec *Le Petit Larousse Illustré 2016* et le *Wiktionnaire*.

PARTIE I.
LA NEOLOGIE ET LES DICTIONNAIRES
DE LANGUE FRANÇAISE.

PARTIE I. LA NEOLOGIE ET LES DICTIONNAIRES DE LANGUE FRANÇAISE.

La première partie de la thèse, que nous avons qualifié de théorique dans l'introduction, sera organisée selon trois grande parties : le première sera consacré à la néologie et aux néologismes, les dictionnaires de langue française feront l'objet d'une deuxième partie, enfin nous étudierons les dictionnaires *Le Robert* dans une dernière partie.

1 La néologie et les néologismes

1.1 La néologie

Nous débuterons cette première partie consacrée à la néologie selon la célèbre formule de B. Quemada⁴ : « Une langue qui ne connaîtrait aucune forme de néologie serait déjà une langue morte, et l'on ne saurait contester que l'histoire de toutes nos langues n'est, en somme, que l'histoire de leur néologie. » La néologie est donc indispensable à tout bon fonctionnement d'une langue vivante. C'est aussi l'avis de L. Deroy⁵ qui écrit : « Voilà donc le premier principe de la néologie : seules restent vivantes les langues qui se modifient suivant le cours du temps, qui s'adaptent aux circonstances et aux besoins nouveaux, sans être momifiées par un conservatisme et un purisme excessifs. ».

Nous opérerons maintenant une distinction d'ordre terminologique concernant la néologie car elle peut aussi être appelée « créativité lexicale ». Il s'agit d'un néologisme, « d'un mot à la mode » qui implique quatre domaines que nous allons exposer.

« Néologie » et « créativité lexicale » sont intimement liées, cependant la créativité lexicale fonctionne de pair avec la grammaire générative comme l'explique J. Bastuji dans l'article *Notes sur la créativité lexicale*⁶: « Le domaine linguistique, où il renvoie à un concept fondamental de la grammaire générative ; le domaine des activités artistiques ; le domaine politique où il exalte la liberté d'invention de l'individu – ou du groupe- face à l'oppression des pouvoirs constitués ; le domaine pédagogique enfin, où semblent s'amalgamer les valeurs précitées : refus du dogmatisme scolaire, apprentissage de la recherche et de la démocratie dans une classe conçue comme lieu d'expérimentation collective, recours à la grammaire générative dans l'enseignement « rénové de la langue maternelle ». La créativité lexicale s'incarne donc dans des domaines divers : la linguistique, les activités artistiques, la politique, la pédagogie.

⁴ Quemada Bernard, « À propos de la néologie. Essai de délimitation des objectifs et des moyens d'action », *La banque des mots* n°8, 1971, p. 138.

⁵ Deroy Louis, « Néologie et néologismes : essai de typologie générale », *La banque des mots* n°1, 1971, p.6.

⁶ Bastuji Jacqueline, « Notes sur la créativité lexicale », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, p. 12.

Dans le cadre de notre travail, nous emploierons plutôt le terme de « néologie » qui est plus général à notre sens dans la mesure où « créativité lexicale » est associée à la grammaire générative. Comme nous travaillons à partir d'un dictionnaire de langue française, nous ne pouvons rendre compte du niveau de la phrase, celui où s'incarne la grammaire générative; « créativité lexicale » n'est donc pas le terme le plus adapté pour notre étude.

1.1.1 Qu'est-ce que la néologie ?

Dans cette partie, nous exposerons quelques définitions de la néologie choisies par nos soins afin de décrire au mieux cette notion.

Mais, avant de considérer ces explications, nous reviendrons sur les jugements péjoratifs qui lui étaient associés comme le mentionne J-C Boulanger⁷ : « En outre, la néologie avait besoin d'être démystifiée. Elle nécessitait qu'on l'ausculte pour déterminer son état de santé et pour justifier sa place au sein des disciplines des sciences du langage. Historiquement, la néologie a été connotée négativement, la nouveauté lexicale étant vue comme un écart par rapport à la norme, en particulier dans les dictionnaires et dans le monde de la traduction était grande et où les jugements de stigmatisation n'étaient pas rares, en particulier à l'égard des calques. » En dépit de ces mauvaises considérations, certains linguistes et lexicographes s'en sont malgré tout préoccupés (*Ibid.*, p.34): « L'un des obstacles à surmonter a d'abord été la nécessité de démystifier le domaine même de la néologie sur lequel soufflait un vent de négativisme à tout le moins un soupçon de méfiance. Chez les linguistes, la perception n'était guère positive, bien des lexicologues ignorant le phénomène ou ne s'en préoccupant pas. Quelques lexicographes y jetaient cependant un œil bienveillant. Parmi ceux-là, on peut nommer Alain Rey (Dictionnaires *Le Robert*) et Louis Guilbert (directeur du *Grand Larousse de la langue française*), qui furent invités à présenter leur vision de la néologie dans des exposés formels, et Claude Dubois (*Librairie Larousse*) (...) » C'est donc sur cette note positive et qui touche directement l'objet de notre travail que nous pouvons regarder de plus près ces différentes définitions de la néologie.

⁷Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 34.

Nous débiterons notre réflexion sur la néologie en considérant la définition (ci-dessous) qui figure dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*:

Néologie
néologie [neoloʒi] nom féminin étym. 1759 ◇ de <i>néo-</i> et <i>-logie</i> 1. Création de mots nouveaux dans une langue, afin de l'enrichir. <i>Une inflammation « à laquelle notre néologie n'a pas encore su trouver de nom »</i> (Balzac). <i>Commission de néologie.</i> ▫ Par ext. Recueil de ces mots. 2. (milieu XXe) Ling. Processus par lesquels le lexique d'une langue s'enrichit, soit par la dérivation et la composition, soit par emprunts, calques, ou par tout autre moyen (sigles, acronymes...).

Néologie 1

Dans un premier temps, nous nous intéresserons à l'étymologie du mot *néologie* : il s'agit d'une composition savante, faisant appel à deux éléments grecs : *néo-* et *-logie*. Selon son étymologie, nous pourrions la définir de la manière suivante : « processus créateur ». Nous relevons aussi que l'attestation du mot est récente : 1759.

Concernant le développement de la définition, nous observons que sont employés des éléments mélioratifs tels que : « création de mots nouveaux dans une langue, afin de l'enrichir » ; nous en concluons qu'actuellement la néologie est un processus créateur connoté positivement.

Après avoir étudié la définition du *NPRE* 2012, nous nous intéresserons à celle de L. Guilbert extraite de son article *La Théorie du néologisme*⁸ qui va aussi dans le sens de la définition du *NPRE* 2012, soit une dimension créatrice : « La néologie relève, non de l'évolution, mais de la création ; à ce titre, elle se manifeste essentiellement par la formation d'un terme nouveau, qui vient enrichir une série lexicale ou la série des emplois d'un mot, sans que la base lexicale ou les emplois antérieurs du mot disparaissent du même coup. Il se produit seulement une augmentation des formes linguistiques disponibles (...) On en arrive ainsi à distinguer d'une part la néologie comme un mouvement d'évolution qui anime la langue dans son système phonologique, grammatical et syntaxique, et la néologie lexicale qui consiste dans les créations individuelles de mots ». Il en est de même pour J-C. Boulanger qui l'assimile aussi à une dynamique créatrice⁹ : « Objectivement, la néologie peut être perçue comme étant le processus de création des mots nouveaux dans une langue. Un autre sens dérive de la praxis et donne au mot une valeur théorique. Ainsi la néologie est aussi l'étude des principes et des méthodes de la création des mots nouveaux (...) Faire de la néologie c'est se livrer à l'activité de création d'unités lexicales nouvelles. » A. Rey la définit de la manière suivante : « La néologie telle que je l'entends est une activité, c'est-à-dire un processus, un dynamisme,

⁸ Guilbert Louis, « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'Association internationale des études française* n°25, mai 1973, p. 16.

⁹ Boulanger Jean-Claude, « Chronologie raisonnée des bibliographies de la néologie précédée de quelques miscellanées », *Neologica* n°2, 2008, p.186.

quelque chose qui, à l'intérieur d'un système linguistique, d'une entité culturelle ou d'un groupe social de communicant (...) ». La définition d'A. Rey¹⁰ va dans le sens de celle de J-C Boulanger. Nous avons trouvé que la définition de L. Deroy¹¹ reprenait à juste titre dans son ensemble le concept de la néologie : « Voilà donc le premier principe de la néologie : seules restent vivantes les langues qui se modifient suivant le cours du temps, qui s'adaptent aux circonstances et aux besoins nouveaux, sans être momifiées par un conservatisme et un purisme excessifs. » La néologie est donc un processus dynamique de la langue, créateur de mots nouveaux : les néologismes que nous définirons ultérieurement.

J-C Boulanger a regroupé dans son article *Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme »*. *Propos sur un paradoxe lexical et historique*¹² les différentes valeurs que l'on peut associer au mot *néologie* ; nous renvoyons au développement de ces différents sens. Il explique que la néologie est devenue « un corps organisé » et que : « l'éventail des sens purement linguistiques du terme néologie s'accompagne désormais de résonances explicites émanant de l'espace social. En effet, c'est dans la société que se manifestent le désir et le besoin de mots nouveaux. » Nous retiendrons le dernier sens du mot « néologie » de l'exposé soit le cinquième car il est applicable à notre travail : « 5. L'ensemble des rapports avec les dictionnaires (généraux, spécialisés, monolingues, multilingues). »

Il est possible de distinguer à l'intérieur de la néologie, la néonymie que l'on peut définir de la manière suivante d'après A. Rey¹³ : « (...) à l'intérieur de la néologie, le processus de désignation des choses, des classes de choses et de notions, qu'elles soient nouvelles ou anciennes par des noms nouveaux. J'ai dit des noms et non pas des mots, car la terminologie est affaire de noms. Il s'agit d'établir une relation entre un stock de possibilités qui est dans le langage et qu'on extrait à cet effet, qui n'est pas forcément des mots de la langue. » La néonymie est donc à rapprocher de la terminologie. Nous avons relevé un emploi inédit de la néonymie dans l'ouvrage de F. Cusin-Berche, *Le management par les mots*¹⁴, elle explique utiliser le dérivé de néonymie soit néonyme selon le sens suivant qui évoque : « toute nouvelle désignation relativement stable surgissant dans les discours et qui est coréférentielle à une définition plus ancienne que nous nommerons archéonyme. »

¹⁰ Rey Alain, « La néologie : un problème de création, de diffusion et d'acceptation », Actes du colloque national sur les services linguistiques. Les services linguistiques au Canada : bilan et perspectives, Ottawa 1984 paru en 1985, p. 234.

¹¹ Deroy Louis, « Néologie et néologismes : essai de typologie générale », *La banque des mots* n°1, 1971, p.6.

¹² Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 40.

¹³ Rey Alain, « La néologie : un problème de création, de diffusion et d'acceptation », Actes du colloque national sur les services linguistiques. Les services linguistiques au Canada : bilan et perspectives, Ottawa 1984 paru en 1985, p. 235.

¹⁴ Cusin-Berche Fabienne, *Le management par les mots*. « Etude sociolinguistique de la néologie », l'Harmattan, 1998, p. 16.

Nous avons évoqué la notion de « néologie lexicale » qui peut s'appuyer sur certains mots afin d'en former de nouveaux (en fonction des modes de formation utilisés). Qu'en est-il de ces mots, plus précisément de leur origine ? C'est que nous développerons dans la partie suivante.

1.1.2 L'origine des mots

Dans cette partie, nous reviendrons sur l'origine des mots et l'étymologie. Nous évoquerons ce que l'on appelle le fonds primitif de la langue et nous reviendrons sur l'étymologie, notion d'importance au sein de notre travail.

1.1.3 Le fonds primitif et la richesse du lexique

Les mots français sont intimement liés avec l'histoire qui a été marquée par l'influence des diverses civilisations qui ont envahi et peuplé la France. Dans le *Bon Usage*¹⁵, les auteurs reviennent sur la constitution du fonds primitif des mots du lexique tout en donnant des statistiques concernant les mots les plus utilisés dans la langue actuelle qui sont issus de ce fonds primitif : « Le fonds essentiel du français est constitué par le latin importé en Gaule à la suite de la conquête romaine. C'est le fond essentiel parce que ce sont les mots qui existent en français depuis que celui-ci existe, qui n'ont d'autre date de naissance que celle du français même (...) C'est aussi le fonds essentiel parce que c'est de là que proviennent les mots les plus fréquents, presque tous les mots-outils indispensables et aussi les mots qui désignent les réalités fondamentales de la vie : naître, vivre, aimer, mourir, manger, dormir, boire ... Les vingt mots les plus fréquents du lexique français actuel sont tous venus du fonds primitif latin. C'est aussi le cas de 82 des cent mots les plus fréquents (...)»

H. Walter explique dans son ouvrage *Le français dans tous les sens*¹⁶ que le français proviendrait du latin dit vulgaire : « Il faut simplement se rappeler que le parler qui est à la source des langues romanes, ce n'est pas le *latin* dit *classique*, qui est la langue écrite des grands auteurs avant J-C (...) mais le *latin* dit *vulgaire* importé en Gaule par les conquérants romains. ». Puis, elle émet l'hypothèse que le français ne serait qu'un patois (*Ibid.*, p. 17) : « Il faut donc bien comprendre que non seulement les patois, ne sont pas du français déformé, mais que le français n'est peut-être qu'un patois qui a réussi. » Le latin constitue donc la base de ce fonds primitif et le français serait issu d' « un patois qui a réussi ».

¹⁵ Grevisse Maurice, Goosse André, *Le Bon Usage*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2008, quatorzième édition, p. 155.

¹⁶ Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 15

D'autres langues ont aussi contribué à façonner le français, J. Vaissière l'évoque dans son article *From latin to Modern French : on diachronic changes and synchronic Variations*¹⁷. Elle y décrit les différentes époques de l'histoire, mais aussi la grande richesse linguistique qui caractérise le lexique français: « Words of the « popular » type in Modern French are inherited from Vulgar Latin and correspond also to Germanic words loaned at the time of the Germanic invasions. Scientific words are mainly Latin and Greek and were loaned in ancient times, and essentially after the fourteenth century. Foreign words include oriental words (imported at the time of the Crusades), Italian words (loaned essentially in the sixteenth century), Spanish and modern German words (borrowed in the seventeenth century), and English words since the nineteenth century until now. Scientific and foreign words were franchified in a more or less artificial manner (...) ». Nous observerons tout au long de l'étude des mots du corpus et plus spécifiquement lors de l'analyse des emprunts en 2.9 (voir p. 281) que le lexique du français contemporain se compose de langues multiples.

1.1.4 L'étymologie

Prendre en compte l'étymologie est fondamental pour toute étude lexicologique. Bien qu'elle jouisse d'une grande fiabilité parce qu'elle permet d'établir des repérages temporels inédits sur les mots, son recours peut être tout autant contesté.

Ce premier extrait d'un article de J-C. Boulanger¹⁸ nous permettra de faire une articulation entre la partie précédente consacrée au fonds primitif avec celle-ci consacrée à l'étymologie en les mettant en corrélation d'une certaine manière : « Quoi qu'il en soit, (...) ce qui atteste de son existence dans un document écrit à un moment précis de l'axe du temps et ce qui identifie la source avec précaution, notamment les *Serments de Strasbourg* (842), *la Passion du Christ* (vers 980), *la Chanson de Roland* (1080), *le Roman de Brut* (1155), ces écrits étant considérés comme les textes fondateurs du français. » Le français a aussi été fondé à partir de textes issus de la littérature mettant en valeur les mots du fonds patrimonial et l'étymologie permet de leur donner un cadre temporel de référence.

Afin de rendre compte des éléments plaidant en la faveur de l'étymologie comme de ses limites, nous avons regroupé quelques avis de linguistes sur le sujet.

¹⁷ Vaissière Jacqueline, « From Latin to Modern French : on diachronic changes and synchronic Variations », AIPUK, Arbetberichte, Institut für Phonetik und digitale Sprachverarbeitung, Universität Kiel, 1996, p. 62.

¹⁸ Boulanger Jean-Claude, « Chronologie raisonnée des bibliographies de la néologie précédée de quelques miscellanées », *Neologica* n°2, 2008, pp. 189.

Nous commencerons avec l'ouvrage de F. Gaudet et L. Guespin¹⁹ dans lequel est évoqué la légitimité d'effectuer un travail basé sur l'étymologie : « La formation des mots constitue un processus historique dont on peut apercevoir les mécanismes en synchronie : on peut dire de la néologie qu'elle est cette présence de la diachronie dans la synchronie. Ou plus simplement que l'état de langue à un moment donné comprend des formes en émergence qui ne seront vraiment implantées dans le vocabulaire que dans un avenir plus ou moins proche. Les règles de formation des mots permettent de prédire la régularité de la forme *intraduisible*, construite sur *traduisible*. L'explication synchronique que nous en donnons est indépendante de l'histoire effective du vocabulaire ; que la forme préfixée *intraduisible* soit attestée en 1687 et que *traduisible* n'apparaisse qu'en 1725 ne change rien au fait que le plus ancien est construit sur le plus récent : en 1687, la base *traduisible* était une forme virtuelle. De plus, n'oublions pas que l'étymologie raisonne sur des attestations écrites ; or nous ne pouvons rien savoir sur l'apparition d'une forme à l'oral. »

Cette légitimité est d'autant plus justifiée dans la mesure où l'oral est « impalpable », insaisissable dans la mesure où il ne laisse aucune trace alors que l'écrit s'inscrit dans une certaine pérennité, on peut dire que l'étymologie permet de dresser la biographie d'un mot.

Les deux auteurs opèrent une distinction entre l'attestation et la régularité (*Ibid.*, pp.257-258) : « On aura donc bien soin de distinguer *attestation* et *régularité*, certaines formes étant utilisées pour construire des mots mais n'apparaissant pas nécessairement seules : l'histoire ne se plie pas à la logique des règles ; on peut avoir besoin de dire *intraduisible* avant de dire *traduisible*. De même, les faits historiques imposent de distinguer des étymons différents dans des formes que le sentiment linguistique contemporain rapproche : *préface* et *postface* sont à traiter ensemble en synchronie, bien que l'un soit calqué du latin (sur *praefatio*, « préambule ») et l'autre créé analogiquement, par Voltaire. » On voit bien la difficulté d'établir des liens logiques entre les éléments composant le lexique.

Nous parlions de « biographie des mots » ; nous avons retrouvé cette expression dans l'ouvrage *Théories du signe et du sens* d'A. Rey²⁰ dans un passage où il cite le linguiste K. Baldinger qui qualifie l'étymologie en ces termes : « L'étymologie, au sens moderne, c'est donc la biographie du mot. Sa naissance, dont s'occupait exclusivement l'ancienne étymologie, n'en est que le point de départ. (...) À l'intérieur de ce mouvement, l'histoire du mot a réclamé sa place. »

¹⁹ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 257.

²⁰ Rey Alain, *Théories du signe et du sens. I. Lectures*, Paris, Klincksieck, 1973, pp. 153-154.

Cependant, l'étymologie présente aussi des failles. A. Steuckardt²¹ évoque l'une d'entre elles dans son article *L'emprunt : un événement linguistique ? Présentation*, en ce qui concerne le cas de l'emprunt : « Pourtant, les locuteurs ont une perception en synchronie de l'étymologie des mots, en particulier les locuteurs de cette langue française où la passion de l'orthographe étymologique s'est déclarée dès la fin du Moyen-Âge, et où la généralisation d'une culture de l'écrit au XIXème siècle a installé ces vestiges étymologiques dans la conscience linguistique de chacun. Le projet d'établir la valeur d'un mot en faisant abstraction de son étymologie, ou du moins de l'étymologie que perçoivent les locuteurs en synchronie, semble particulièrement difficile à tenir quand il s'agit d'un emprunt, dans la mesure où les traces qu'il porte de son histoire ne sont pas généralement inaperçues et ravivent à tout moment la mémoire de son parcours. » Le problème réside dans la perception en synchronie que l'on a de l'emprunt lorsque l'on a recourt à l'étymologie : cela est incompatible avec la nature de l'emprunt.

Enfin, nous terminerons avec l'article de J-C Boulanger (*Ibid.*, p.191) cité précédemment dans lequel il parle de l'étymologie au sein des dictionnaires et de certaines déconvenues liées aux deux niveaux de traitement du lexique que sont la lexicologie et la lexicographie: « De là l'importance accordée aux datations dans les dictionnaires, il faut donc se garder de confondre la date de l'innovation lexicale qui est de l'ordre de la lexicologie et la date d'entrée de la lexicographie. Il y a rarement concordance entre les deux. Il est donc possible qu'un mot soit catalogué comme « mot nouveau » à deux reprises, sinon plus. » Nous avons pu constater la possibilité qu'un mot soit attesté à deux reprises dans la partie consacrée à l'attestation des mots du corpus à laquelle nous renvoyons (voir p. 350). Nous pouvons dire que notre travail s'inscrit sur les deux niveaux de la lexicologie et de la lexicographie dans la mesure où nous travaillons sur le millésime 2012 du *Nouveau Petit Robert Électronique* et à partir des mots attestés entre 1990 et 2012. Pour constituer le corpus, nous nous sommes aidés de l'attestation des mots, nous décrivons cette procédure dans la méthodologie de travail à laquelle nous renvoyons (p.124).

Après avoir travaillé sur la notion de néologie, sur l'origine des mots ainsi que sur l'étymologie, nous allons maintenant étudier, dans la partie suivante, le résultat de la néologie : le néologisme.

1.2 Les néologismes

Nous venons de terminer la partie consacrée à la néologie et nous estimons qu'il serait judicieux de commencer cette partie sur les néologismes en mettant en parallèle les deux concepts sous un aspect purement linguistique (la dimension historique selon laquelle néologie

²¹ Steuckardt Agnès, « L'emprunt : un événement linguistique ? Présentation », *Neologica*, 2, 2008, p. 11.

et néologisme faisaient l'objet d'une querelle linguistique sera abordée dans une partie spécifique à laquelle nous renvoyons (voir p. 41)).

Le néologisme peut être défini comme étant le résultat de la néologie, cependant cette définition serait bien trop réductrice pour un concept aussi complexe.

Revenons à l'opposition des deux termes en fonction de leur aspect linguistique, en tant que productions lexicales.

Nous avons trouvé que cette citation d'A. Rey²² reprenait justement cette différenciation : « Je crois que les distinctions entre néologie, qui correspond à un processus de modification du lexique par accroissement, et néologisme, qui est un objet linguistique spécifique, en général un mot, un terme, une expression, une locution, sont souvent faites d'une manière relative et intuitive, ce qui devrait toujours être corrigé. ».

La distinction entre le néologisme et la néologie réside dans le fait que le néologisme correspond à une production linguistique, à la matérialisation concrète du langage relevant de spécificités que nous exposerons dans cette partie suivant différents aspects : critères linguistiques, l'acceptabilité, la nature du néologisme etc. ...

Mais, pourquoi créer des néologismes ? Nous exposerons les explications suivantes d'A. Rey (*Ibid.*, p. 234) : « (...) produit des unités lexicales nouvelles ou des unités terminologiques nouvelles, des désignations nouvelles, soit pour maîtriser un monde en évolution où des objets nouveaux et des classes d'objets nouveaux se manifestent, soit pour redésigner des choses déjà désignées auparavant pour des raisons qui sont difficiles à analyser et qui peuvent relever aussi bien de phénomènes entièrement subjectifs et collectifs comme le snobisme que de besoins internes de remodeler le stock lexical. ».

La question du pourquoi appelle, comme nous avons pu l'observer, de multiples réponses néanmoins nous arrivons à dégager un point de conjoncture parmi celles-ci correspondant à la volonté, au besoin, à la nécessité de désigner un monde en perpétuel mouvement.

K. Aloui²³ développe des arguments tout aussi notables sur le sujet: « Dans une grande majorité de cas, l'emploi de mots nouveaux correspond à un besoin bien précis : celui de satisfaire l'utilisateur qui ne parvient pas à trouver dans la « banque lexicale » de la langue courante le terme qui correspond à l'idée, au concept qu'il désire exprimer. »

²² Rey Alain, « La néologie : un problème de création, de diffusion et d'acceptation », Actes du colloque national sur les services linguistiques. Les services linguistiques au Canada : bilan et perspectives, Ottawa 1984 paru en 1985, p. 235.

²³ Aloui Khalid, « La néologie chez Larousse. Traitement et analyse d'un corpus de néologismes », *Néologie et terminologie dans les dictionnaires*, Paris, Honoré Champion Editeur, 2008, p. 62.

Puis, nous suggérons de considérer les questions posées par l’auteur qui mettent l’accent sur les éventuelles raisons amenant à la création de néologismes : « Faut-il y voir une incapacité ou une certaine « incompetence » langagière de la part du sujet parlant qui, en créant ce qui peut s’assimiler à des barbarismes ou des fautes de langage, manifesterait de manière flagrante sa non maîtrise du code ? Ou bien, a contrario, l’emploi de ces termes nouveaux mettent-ils en évidence certaines lacunes de la langue, qu’il devient alors légitime de combler ? ». Les raisons poussant les individus à créer des mots nouveaux sont floues et semblent hors de portée d’un raisonnement cartésien, nous pouvons juste en conclure que ces créations sont le fruit d’une volonté de communication.

Après avoir brièvement introduit le concept de néologisme, nous comprenons qu’il va être complexe de le définir, et, malgré ces difficultés, c’est ce que nous tâcherons de faire dans cette partie.

Comme nous l’avons fait précédemment pour la néologie, nous regarderons dans un premier temps, la définition du mot néologisme extraite du *Nouveau Petit Robert Electronique 2012* :

Néologisme
<p>Néologisme [neoloʒism] nom masculin étym. 1735 ◇ de <i>néo-</i> et <i>-logisme</i> 1. Vieilli et péj. Affectation de nouveauté dans la manière de s'exprimer. 2. (1800) Mod. Emploi d'un mot nouveau (soit créé, soit obtenu par dérivation, composition, troncation, siglaison, emprunt, etc.. : <i>néologisme de forme</i>) ou emploi d'un mot, d'une expression préexistants dans un sens nouveau (<i>néologisme de sens</i>). 3. Mot nouveau; sens nouveau d'un mot. <i>Un néologisme mal formé. Néologisme officiel</i> : terme recommandé par le législateur à la place d'un terme étranger. Méd. Mot forgé par un malade, incompréhensible pour l'entourage.</p>

Néologisme 1

Si l’on se base sur l’étymologie donnée par *PRE 2012*, en ce qui concerne la formation du mot *néologisme* nous dirons qu’il s’agit d’une composition savante où deux formants grecs sont impliqués : *néo-* et *-logisme*. Nous observons aussi que l’attestation est plus récente que celle de *néologie* : 1735 pour *néologisme* et 1759 pour *néologie*.

Nous avons été particulièrement marquée par le développement de cette définition et notamment par la connotation de sens attribué au néologisme qui demeure toujours mitigée. Nous nous expliquons : si l’on regarde les sens 1 et 3, pour le sens 1 les marques « Vieilli et péj. » puis dans l’exemple 3 : « *Un néologisme mal formé* », on voit que le néologisme fait l’objet d’une remarque plutôt péjorative. Puis, à la suite, nous retrouvons juste après « mal formé » la référence à la norme : « *Néologisme officiel* : *terme recommandé par le législateur à la place d’un terme étranger* ». Le sens de mot nouveau ne vient qu’à la deuxième acception où la sont décrits les principaux procédés de formation des mots : dérivation, composition, siglaison etc. ... Selon nous, la définition est orientée sur l’aspect péjoratif du mot « néologisme ».

Nous relevons que cet exemple n'est pas anodin quant aux valeurs qu'il met en avant soit les deux éléments suivants : le premier est la référence aux néologismes officiels qui sont proposés par les commissions ministérielles de terminologie et le deuxième qui laisse entrevoir une certaine prudence à l'égard des « termes étrangers ». En conclusion, nous pouvons dire, d'après cette définition extraite du *NPRÉ 2012*, que le néologisme est moyennement perçu et cela est d'autant plus étonnant au sein d'un dictionnaire récent. Nous trouvons cela étrange dans la mesure où le néologisme a connu une revalorisation ces dernières décennies néanmoins il semblerait que certains restes de la querelle linguistique au cœur de laquelle se trouvait la néologie et les néologismes doivent subsister. Nous reviendrons ultérieurement sur cette querelle. Nous finirons par une dernière remarque concernant la spécialisation de sens dans la dernière partie de la définition où se trouve la spécialisation terminologique : « **Méd.** » et l'explication qui suit : « Mot forgé par un malade, incompréhensible pour l'entourage. ». Une autre facette du néologisme émerge : celle de la production langagière réalisée par un malade ; nous supposons un malade mental. Cette dernière spécification fera l'objet d'une sous-partie dans laquelle nous aborderons sous un angle linguistique le néologisme en tant que pathologie mentale.

Après avoir étudié la définition du *NPRÉ 2012*, nous considérerons celle de J. Bastuji²⁴ qui reprend, selon notre avis, justement et clairement le concept de néologisme: « Tout néologisme est un processus en deux temps : *création individuelle* qui requiert l'activité énonciative d'un sujet identifié ou non, puis *diffusion sociale* où l'unité est reprise dans de nouveaux discours, où elle se repère d'abord comme citation – c'est le stade du discours rapporté -, puis se dilue dans l'usage d'un groupe ou de la masse parlante. La lexicalisation réalise une économie du message, fixe la mobilité combinatoire en unités synchroniquement stables, et assure une codification sociale des objets et des concepts, dont la portée est nationale, mais aussi internationale depuis que ce sont ouverts des Instituts de Terminologie chargés de normaliser au moins les termes techniques. ». Cette définition est très intéressante dans la mesure où elle met en avant le néologisme en reprenant les différentes étapes dans lesquelles il s'incarne au-delà de la dimension linguistique : la création individuelle, la diffusion qui se fait de manière assez large, la lexicalisation puis la normalisation par les organismes en charge de réguler des créations spécifiques. Dans la mesure où nous nous sommes intéressée au néologisme dans sa globalité, nous allons maintenant l'étudier dans son aspect linguistique.

²⁴ Bastuji Jacqueline, « Notes sur la créativité lexicale », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, p. 20.

Le néologisme dans son aspect linguistique

Afin de décrire le néologisme sous son aspect linguistique, nous nous référerons aux travaux d'A. Rey et L. Guilbert dont nous disions dans la partie consacrée à la néologie qu'ils avaient accordé une certaine considération à la néologie. En effet, ils ont tous deux écrits de nombreux articles ou ouvrages sur le sujet et nous avons retenu deux de leurs articles pouvant s'adapter à notre travail. Il s'agit pour Alain Rey de l'article *Néologismes : pseudo-concept ?* et pour Louis Guilbert de l'article *Théorie du néologisme*.

Nous commencerons par l'article d'Alain Rey. Dès le début de l'article *Néologisme : un pseudo-concept ?* il établit le constat suivant : le néologisme est absent des nomenclatures des manuels de linguistique. Cela est contradictoire avec le fait qu'il soit attesté depuis le XVIIIème siècle, A. Rey pose donc la problématique suivante²⁵ : « (...) marque-t-elle une réticence devant un concept trop mal défini, ou l'indifférence quant aux problèmes lexicaux ? ». Puis, il explique que néologisme et morphologie sont liés d'une certaine manière (*Ibid.*, p. 9) : « En fait, malgré les difficultés qu'il soulève, le concept de « néologisme » permet d'articuler morphologie et lexique. Ces deux concepts étant indissolubles, mais tout à fait distincts. L'unité de discours opposée à l'unité de langue, est un néologisme individuel ou dialectal ; si le néologisme fonctionne à l'échelle de la langue, il relève de la lexicologie, de la lexicographie ». Il revient sur la nature du néologisme en écartant la possibilité qu'il s'incarne sous la forme d'une phrase : (*Ibid.*, p. 10) « Un néologisme peut donc être une forme simple (mot-morphème) ou complexe (mot ou groupe syntagmatique), et pour ces dernières une forme : (1) acceptée par l'usage social ou (2) conforme aux règles de la grammaire (auquel cas, une simple production en discours constitue un néologisme). Il est toujours un *signe* (ni un phonème, ni une figure au sens de Hjelmslev) ; il ne peut être ni un morphème ne tant que tel, ni pratiquement, un mot grammatical ; on peut admettre provisoirement qu'il peut être un qu'il peut être un groupe syntagmatique, aussi complexe qu'on voudra mais pas une proposition ni une phrase. ». Ensuite, il fait référence à sa réalisation (*Ibid.*, p. 14) : « Le « néologisme » doit donc être envisagé comme une nouveauté lexicale fonctionnelle, pragmatique et le concept dépend des jugements collectifs. » Nous reviendrons dans la partie « une dynamique langagière difficile à appréhender » sur cette idée de « jugement collectif » car elle touche aux notions d'acceptabilité et aussi du sentiment néologique qui sont fondamentales dans le traitement des néologismes. Le titre de l'article d'A. Rey était formulé de manière interrogative « Néologisme, pseudo-concept ? » voici la réponse qu'il fournit dans la conclusion de l'article (*Ibid.*, p. 17) : « Compte tenu de ces remarques, on pourra considérer qu'il s'agit d'un concept pragmatique,

²⁵ Rey Alain, « Néologisme, un pseudo-concept ? », *Cahiers de lexicologie* n° 28, 1976, p. 3.

méthodologique, sans doute trivial, mais non pas d'un pseudo-concept ? ». Le néologisme n'est donc pas un pseudo-concept.

Nous continuerons avec l'article de Louis Guilbert qui dégage cinq types de néologismes dans son article *Théorie du néologisme*²⁶. Il se base sur cinq postulats « tirés de l'observation de la langue » sur lesquels il se base et fait correspondre les différents types de néologismes suivants : (1) néologismes phonologiques, (2) néologismes syntaxiques, (3) néologismes sémantiques, (4) l'emprunt, (5) néologismes graphiques.

Nous soulignerons que L. Guilbert ne parle pas dans son article de « néologismes » mais de « néologie », pourtant c'est bien des néologismes dont il est question puisqu'il introduit la description de ces néologismes dans son article sous l'intitulé : « typologie des néologismes ». À l'échelle de notre corpus, nous avons pu rendre compte de la quasi-totalité de ces types de néologismes en les réadaptant aux spécificités engendrées par la lexicographie. Nous entendons par cela que ces spécificités ne nous ont pas permises de rendre compte du niveau phrastique dans la catégorie du « néologisme syntaxique » et que nous n'avons pas pu traiter de la catégorie des « néologismes graphiques » dans la mesure où la dimension relevant du métalangage n'est pas représentée au sein d'un dictionnaire.

La nature du néologisme et l'acceptabilité du néologisme.

Le néologisme est directement lié par le caractère de nouveauté qui émane de ce dernier, de plus cela est même clairement exprimé au niveau de la morphologie de *néologisme* par la présence de l'élément grec « néo » qui signifie « nouveauté ». Nous nous interrogeons donc sur cette nouveauté qui incarne la nature du néologisme et on excusera par conséquent cette question quelque peu redondante mais qui mérite d'être posée : comment se caractérise la nouveauté dans le néologisme ?

H. Walter²⁷ propose une réponse globale à cette question comme le montre la citation suivante : « En dehors des apports des poètes et des écrivains, qui créent sans complexe, mais dont les innovations restent le plus souvent une marque de leur personnalité, on peut constater que le renouvellement du vocabulaire se fait dans deux directions : d'un côté il y a les nouveautés de la technique, qui entraînent de nouvelles dénominations, de l'autre, il y a les besoins expressifs des usagers dans leurs conversations quotidiennes. Les créations du premier type sont plus souvent concertées, systématisées, canalisées ; les secondes prennent naissance de façon plus ou moins spontanée, individuelle et désordonnée, et elles se répandent selon les caprices de la mode ou les nécessités du moment. Différentes par leur motivation, ces

²⁶ Guilbert Louis, « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'Association internationale des études française* n°25, mai 1973, p. 18 à 22.

²⁷ Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 354.

innovations lexicales se manifestent également par des procédés de formations particuliers. » Elle distingue plusieurs éléments à part les écrivains qui produisent des nouveautés teintées par leur griffe et deux cas de figure : celui des domaines de spécialité marqués par les nouvelles technologies qui sont soumise à régulation puis H. Walter évoque les créations réalisées de manière isolées motivées par les seules personnes qui les produisent et qui vont être plus ou moins diffusées au sein des groupes de personnes ou sait-on jamais dans des sphères ayant une aura plus étendue comme les médias qui incarnent un vecteur d'importance dans la diffusion des mots nouveaux.

L. Deroy²⁸ parle aussi de cette diffusion, il la nomme « jeu néologique » tout en évoquant l'acceptation du néologisme dans la langue pouvant amener jusqu'à sa lexicalisation : « On aperçoit dès lors quelles tensions conditionnent le jeu néologique. Toute innovation d'une langue est forcément, au départ, l'acte individuel d'une personne qui communique sa pensée ou son sentiment, oralement ou par écrit. Cette innovation individuelle peut n'avoir pas de répercussion chez les autres locuteurs. Mais elle peut aussi être reproduite par un petit nombre croissant de ceux-ci. Dans cette phase incertaine, intervient la diversité des auditeurs et des lecteurs : inégalités des cultures, variété des goûts, différence des situations, contraste des âges jouant pour constituer l'usage commun. Nul ne peut vraiment prévoir qu'après un temps plus ou moins long, le néologisme créé ou emprunté continuera à se généraliser ou restera cantonné dans une minorité ou disparaîtra, rejeté par ce qu'on pourrait appeler l'opposition du « parlement » au sens étymologique du terme. » B. Quemada en parle aussi dans l'article *À propos de la néologie. Essai de délimitation des objectifs et des moyens d'action*²⁹ : « Il est aussi difficile, pour le spécialiste de se prononcer avec une quelconque part de certitude sur le succès que l'on peut prédire à tel mot nouveau que de donner les raisons précises de la réussite ou de l'échec de tel néologisme ancien. Et les étymologistes nous ont accoutumés à enregistrer bien des tentatives avortées qui, un ou plusieurs siècles plus tard, se muent en réussite. »

Cette idée d'acceptation du néologisme est fondamentale pour toute intégration d'un mot nouveau au niveau de la langue, L. Guilbert dans la *Théorie du néologisme* aborde aussi cet aspect, il dégage deux formes de néologie : « dénominative » et « connotative ». Premièrement, il explique que³⁰ : « Le néologisme n'a de vie que le temps de l'élocution du créateur s'il ne répond pas à certaines exigences de la communauté linguistique. L'étude des conditions

²⁸ Deroy Louis, « Néologie et néologismes : essai de typologie générale », *La banque des mots* n°1, 1971, p. 7.

²⁹ Quemada Bernard, « À propos de la néologie. Essai de délimitation des objectifs et des moyens d'action », *La banque des mots* n°8, 1971, p. 138.

³⁰ Guilbert Louis, « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'Association internationale des études française* n°25, mai 1973, p. 24.

d'acceptabilité du néologisme et de sa diffusion est donc l'aspect complémentaire nécessaire de sa création. »

Qu'est-ce que L. Guilbert appelle néologie « dénominative » et « connotative » ? Nous commencerons par la néologie dénominative (*Ibid.*, p. 25) : « dont le trait caractéristique semble être que la forme esthétique du terme n'entrave nullement sa diffusion puisque c'est la chose diffusée qui emporte avec elle son nom, même disgracieux, même étranger. La masse parlante s'approprie le mot par différents procédés de simplification (*télé* pour télévision, *ciné* pour cinéma (...)) ». Enfin, la néologie connotative (*Ibid.*, p.25) qui est : « (...) fondée sur la recherche de l'expressivité pour traduire des pensers anciens d'une manière nouvelle ou pour donner leur noms à des modes de penser ou de sentir inédits. Cette néologie qui relève de la recherche stylistique liée à l'originalité et à la personnalité du locuteur, pleine de résonances affectives, psychologiques, psychanalytiques même (...).» La néologie connotative sera la plus complexe à appréhender dans la mesure où elle touche à des domaines inhérents à chaque individu, de plus cette production de mots nouveaux n'a peut-être de signification que pour ces personnes. Nous traiterons ultérieurement du sentiment néologique qui nous permettra de mieux situer ce positionnement de perception face à ces mots nouveaux.

Nous reviendrons maintenant sur la nature du néologisme, nous avons relevé une idée particulièrement notable dans l'ouvrage de Z. Xu *Le néologisme et ses implications sociales*, celle de l' « originalité » (selon les termes de l'auteur) du néologisme. Il explique que d'une part, en dépit des mauvaises considérations dont le néologisme fait l'objet et que, d'une autre part, avec le développement des nouvelles technologies, il fallait nommer ces nouveaux objets, ces nouvelles machines. Par conséquent, c'est par l'émergence du caractère nouveau de ces objets que provient cette « originalité ». Z. Xu explique par la suite cette idée d'« originalité »³¹ : « Originalité, j'entends par là qu'un mot nouveau ou de sens nouveau doit donner l'éclat qui caractérise l'idée ou la chose contenue dans le signifiant. Ainsi, convient-il de préciser que cette qualité d'innovation constitue la force novatrice du néologisme. » Selon Z. Xu la nouveauté du néologisme réside donc dans la force novatrice qu'il concrétise par le fait même qu'il soit créé pour la désigner. Les deux niveaux : création nouvelle et néologisme sont intimement liés et entretiennent des relations d'interdépendance : s'il y a création nouvelle, il faut donc créer un mot nouveau adapté à sa spécificité afin de la désigner. Cette création peut être aussi dématérialisée, en effet elle peut s'incarner dans le besoin d'exprimer, de « mettre en mot » un élément abstrait comme un sentiment nouveau etc.. En ce qui concerne la forme que

³¹ Xu Zhenhua, *Le néologisme et ses implications sociales*, L'Harmattan, 2001, p. 41.

peuvent prendre ces néologismes, elles sont différentes et multiples comme le remarquait H. Walter et c'est ce que nous étudierons dans la prochaine partie.

Les procédés de formation des néologismes

Les procédés de formation des néologismes sont variés. Il est d'usage de les répartir en fonction de leur type : les néologismes formels, sémantiques et les emprunts.

Nous avons suivi cette tripartition pour le classement des mots nouveaux du corpus.

Nous exposerons quatre définitions qui rendent compte des différents procédés de formation des mots : celles de Jean-Claude Boulanger, de Zhenhua Xu et d'Arsène Darmesteter. Toutes trois se rejoignent dans le principe qui est d'opposer les néologismes formels, sémantiques et les emprunts

En premier lieu, nous regarderons celle de J-C Boulanger³² : « La construction de mots nouveaux se fait de trois manières : par la combinaison inédite de morphèmes, c'est-à-dire la production de signifiants qui n'existaient pas dans le stock lexical de la langue à l'instant de la création ; par la confection de sens inédits c'est à dire l'invention de signifiés qui n'était pas répertoriés au moment de la création par le recours à l'emprunt d'un signifiant et/ou d'un signifié à une langue étrangère, c'est-à-dire l'insertion d'une forme et/ou d'un sens qui n'étaient pas connus de la langue d'accueil au moment de l'opération d'emprunt. »

Dans un second lieu, nous observerons celle de Z. Xu³³ : « Tout néologisme comprend deux composantes inséparables, le signifiant et le signifié qui constituent l'entité structurale de la néologie. En tant que signe nouvellement construit, la nouvelle formation lexicale revêt nécessairement d'un véhicule matériel et d'un contenu qui s'y adhère. C'est la raison pour laquelle les deux composantes essentielles de la néologie appartiennent l'une au développement sémantique de termes, l'autre à l'innovation formelle du langage. ».

Enfin, en troisième lieu, nous examinerons celle d'A. Darmesteter³⁴ influencée selon une conception organique de la langue : « Les mots naissent de deux manières, par créations nouvelles de mots ou néologismes de mots, et par créations nouvelles de significations ou néologismes de significations. Quand la langue crée des *mots nouveaux*, elle a recours soit à des emprunts aux langues étrangères, soit à des procédés de dérivation qui tirent d'un mot déjà existant de nouveaux mots, par adjonction de préfixes, de suffixes ou par combinaison de deux ou plusieurs mots entre eux. L'étude de ces emprunts ou de ces procédés de dérivation relève de

³² Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 34.

³³ Xu Zhenhua, *Le néologisme et ses implications sociales*, L'Harmattan, 2001, p. 63.

³⁴ Darmesteter Arsène, *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Delagrave, 1886, pp. 31-32.

l'histoire du lexique ou de la grammaire ; nous n'avons à en tenir compte qu'au point de vue de la représentation des idées. Quand la langue crée des sens nouveaux, elle donne à des mots déjà existants des fonctions qu'ils ignoraient jusqu'alors. Sans paraître porter atteinte au lexique, elle fait en réalité de ce mot un véritable mot nouveau, puisque, avec une économie de sons, elle donne à une même forme des fonctions différentes. Le néologisme de signification prête à l'étude logique et psychologique que nous entreprenons ici une matière beaucoup plus riche ; c'est en effet dans les changements de sens que paraît avant tout la marche de l'esprit maniant et façonnant le lexique. »

Nous le disions plus haut, ces trois définitions se rejoignent dans le principe qui est d'opposer les néologismes formels, sémantiques et les emprunts et nous adhérons le plus à celle d'A. Darmesteter car elle est associée le mouvement du lexique avec celui de la vie.

Nous renvoyons à la deuxième partie de la thèse qui est entièrement consacrée à l'étude des modes de formation des mots du corpus qui seront analysés dans le détail. Nous n'avons pas pu rendre compte de certains procédés de formation des mots nouveaux à cause des spécificités de notre corpus (qui est lexicographique) qui écarte par conséquent les créations liées au métalangage.

Le néologisme comme moyen d'exploration de l'inconscient

Dans notre thèse, l'objet de notre étude concerne le traitement du néologisme en tant que création linguistique, mais, nous avons pu nous rendre compte que le néologisme pouvait être associé à une dimension pathologique ouvrant une voie à l'exploration de l'inconscient. Nous ne traiterons pas de la dimension médicale de la pathologie car cela dépasse nos compétences, nous resterons au niveau du domaine de la langue (littéraire et linguistique).

La raison qui nous a poussée à consacrer cette sous-partie à cet aspect du néologisme est que nous avons été marquée par quelques récurrences à propos de références attribuées au néologisme en tant que pathologie mentale.

Regardons de plus près ces allusions récurrentes : précédemment, nous avons relevé dans la définition donnée par le *NPRÉ 2012* que le néologisme était un : « Mot forgé par un malade, incompréhensible pour l'entourage. » Puis, dans A. Rey³⁵ qui en introduction de son *Essai de définition du concept de néologisme* écrit que : « Mais ce renvoi ne concerne pas le chapitre sur le lexique ; il réfère à une étude sur la *Pathologie du langage*, où l'on apprend (p. 267) que, dans certains troubles mentaux, les formes produites sont parfois « inadéquates, non cohérentes du point de vue de la langue à l'ensemble de l'énoncé et peuvent alors constituer un

³⁵ Rey Alain, « Essai de définition du concept de néologisme », *Actes du colloque international de terminologie*, O.L.F., 1974, Québec, p. 9.

« néologisme étranger au code ». En effet, pour l'anglais, le dictionnaire Webster définit aussi néologisme par « a meaningless word coined by a psychotic ». »

En réaction à ces allusions, nous avons décidé de nous documenter sur le sujet du néologisme en tant que manifestation pathologique de l'inconscient. Nous avons trouvé deux articles notables sur le sujet. Le premier article auquel nous nous référerons est celui de M. Peñalver Vicea, *Le néologisme littéraire : un outil langagier explorateur de l'inconscient*³⁶, l'auteure aborde l'utilisation du néologisme littéraire en tant que « explorateur de l'inconscient » comme elle l'explique de la manière suivante : (*Ibid.*, p. 28) : « Si le néologisme relève de l'inconscient, il comporterait le caractère d'une « idée subite involontaire » (Freud, 1930 : 195), traduisant, à son tour, un (excès de) désir à la fois conscient et inconscient. Ce désir, capturé dans le néologisme, devient un « désir signifié » (Lacan, 1981 : 296). Les recherches effectuées en psychiatrie prouvent que le néologisme est considéré comme un « outil explorateur de la personnalité » (Biéder *et al*, 2002 : 411), donc explorateur de l'inconscient », d'après nous ».

M. Peñalver Vicea revient sur la différence entre néologisme linguistique et néologisme littéraire (*Ibid.*, p. 25) : « Le néologisme littéraire « diffère profondément du néologisme dans la langue », l'affectivité inhérente au texte littéraire faisant défaut aux autres types de textes. Bien que la littérature soit une « autre instance de jugement » de la néologie, la linguistique a longtemps négligé le néologisme littéraire, le rangeant dans le tiroir des anomalies. » Puis, elle évoque l'utilisation du néologisme en tant que manifestation pathologique : (*Ibid.*, p. 27) « Dans le domaine de la psychiatrie, les délires ou autres troubles mentaux se cristallisent notamment dans la production de néologismes. Dans cette lignée, dans le texte littéraire, l'excès du « délire est l'expression d'un excès de désir » (J. J. Leclerc, *ibidem*) dévoilé dans les néologismes ». Mais, ce qui a le plus retenu notre attention est l'étude que l'auteure a menée sur la langue d'Hélène Cixous à partir de sa fiction autobiographique *Le jour où je n'étais pas là* (2000).

Hélène Cixous recourt à l'utilisation des néologismes afin d'évoquer sa peine, sa douleur (*Ibid.*, p. 31) : « Elle raconte la perte de son enfant Stéphane, personnage autobiographique, appelé Georges dans la fiction. Il est né trisomique. Dans un chapitre, elle utilise du néologisme formel « un nouveau nez » pour référer à son enfant. Dans un autre, elle l'appelle « le chien à trois pattes », un néologisme sémantique. On sait à quel point, les échographies morphologiques prénatales sont déterminantes pour détecter la présence ou l'absence de l'os du nez, ce qui indique la (a)normalité du bébé. ». Par l'utilisation du terme « nouveau nez » Hélène Cixous fait appel à l'homophonie et au jeu de mots : on ne peut s'empêcher de penser à « nouveau né » qui désigne dans l'exemple d'H. Cixous son enfant qui vient de naître mais aussi la manifestation

³⁶ Peñalver Vicea Maribel, « Le néologisme littéraire : un outil langagier explorateur de l'inconscient », *Neologica* n°5, 2011, pp. 25-43.

physique de l'anomalie de son fils. Nous avons aussi relevé dans l'article quelques néologismes cixousiens dont voici quelques occurrences (*Ibid.*, pp. 35 à 39) : « nouveau nez », « faussouvenais », « malgérienne », inséparable, « arabizarre », « juifemme ». Ces mots sont pour la majorité d'entre eux des mots valises à travers lesquels nous percevons des jeux de mots.

L'utilisation du néologisme dans le contexte d'une œuvre littéraire peut servir d'exutoire en ouvrant la porte du chemin menant à la guérison (*Ibid.*, p. 41) : « Le néologisme cixousien vient cristalliser, dans la langue, certains de ses vécus les plus douloureux. Outre son rôle d'explorateur de l'inconscient, il devient un outil politique pour lutter contre tous les genres d'exclusion dont elle a été victime. En tant que signe étranger, puisqu'étrange, aliéné, exclu et monstre de la langue, le néologisme permet à Cixous de combattre les contraintes d'une langue normative et stéréotypée. C'est comme s'il fallait cette forme à la limite du linguistiquement possible, pour nommer quelque chose d'un impensé : l'indicible, dans les deux sens du terme, formellement et idéologiquement » (Grésillon, 1983 : 90) ».

Cet article permet de faire le lien entre le néologisme littéraire et la création linguistique qui touche à la manifestation de l'inconscient par le recours à la créativité lexicale. Qu'en est-il de la dimension pathologique ? Nous évoquons l'utilisation des mots valises comme des jeux de mots permettant par leur côté ludique d'exorciser certaines souffrances, cela nous permet de faire la transition avec le deuxième article de notre sélection, celui d'A. Grésillon, intitulé : *Le mot-valise : un « monstre de langue ? »*³⁷. Elle y évoque les productions de néologismes réalisées par des malades mentaux. Les pathologies concernées dans l'article sont la névrose, la psychose, la schizophrénie, l'hystérie, les phénomènes d'hallucination, de catatonie, de glossolalie etc.... Elle prend, entre autres, l'exemple du mot « paralloïdre », création du « fou littéraire » André Martel, qu'il explique de la manière suivante : (*Ibid.*, p. 245) : « (...) Littéralement, paralloïdre désigne donc un langage qui est à côté, en marge de langage officiel (...) ». Elle qualifie ces productions de monstres de langue : (*Ibid.*, p. 248) « un autre point de congruence entre tous ces monstres est le fait de produire toujours du non-existant : une chimère ou une hydre n'existent pas plus dans le réel que n'existe dans le vocabulaire français le mot *famillionaire*. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les mots valises sont généralement des créations individuelles qui ne s'intègrent pas au lexique commun. » Cela nous fait penser à la notion d'« idiosyncrassisme » qui correspond à l'utilisation de mots hors de leur contexte d'emploi et qui n'ont de « valeur » que pour les personnes qui les produisent.

³⁷ Grésillon Almuth, « Le mot-valise, un monstre de langue ? », *La linguistique fantastique*, Auroux-Chevalier, 1985, pp. 245-259.

Elle met aussi l'accent sur le fait que la production de ces mots valises n'est pas diffusée dans les médias, nous pourrions voir dans l'étude consacrée aux mots valises en 2.5.3, que certains d'entre eux peuvent être utilisés par les grandes marques à des fins commerciales (*Ibid.*, p. 249) : « Coupés du réel, dans tous les sens du terme, certains d'entre eux se sont mis à remplir, souvent en cachette, des papiers de toutes sortes, parfois des cahiers entiers. Certains de ces malades créent des néologismes – on en trouve un traité toujours précieux dans Bobon (1952) ; certains de ces néologismes dont des mots-valises. Tout cela pour dire que ces mots-valises là ne sortent pas d'une corne d'abondance comme ceux qui, par la voie de la publicité et des mass média, envahissent notre quotidien ».

Ces mots valises ont donc un statut à part, ils ont une fonction comme pour le néologisme littéraire dans la langue d'Hélène Cixous ; la fonction de capter concrètement la manifestation de symptômes de la folie et surtout ceux de la souffrance: (*Ibid.*, p. 254-255) : « Les mots-valises des malades mentaux vérifient donc, sous la forme certes la plus douloureuse, le lien entre langue et corps (...) Les mots valises des malades mentaux ne font pas, à mon avis, partie d'un discours « insensé » mais d'un discours où le signifiant s'en va dans tous les sens, littéralement. Ils n'en sont pas moins remplis d'irrégularités. Et, celles-ci sont à l'image du corps souffrant (...) ».

Nous avons exploré les qualités du néologisme en tant qu'ouverture à l'exploration de l'inconscient selon deux possibilités : le néologisme littéraire et le mot-valise. Ces types de néologismes sont en marge des conceptions traditionnelles sur lesquelles nous sommes habituée à travailler dans la mesure où nous étudions des néologismes formels. Néanmoins, ils n'en restent pas moins intéressants car ils mettent en lumière d'autres possibilités d'interprétation et d'analyse que nous avons présenté dans cette sous-partie.

1.3 Une dynamique langagière difficile à appréhender

Nous en avons longuement parlé : la néologie et les néologismes s'inscrivent dans une certaine dynamique langagière puisqu'à chaque instant de nouveaux mots sont créés. H. Walter³⁸ dit d'ailleurs sur le sujet que : « Dans une langue, ce qui change le plus vite, c'est le vocabulaire. Il suffit qu'une personnalité utilise un mot un peu oublié, ou en invente un – mais cela arrive moins souvent car rare sont ceux qui osent -, pour que chacun ait envie de le commenter, augmentant du même coup sa fréquence d'emploi. ». Elle ajoute aussi que le lexique est illimité (*Ibid.*, p. 352) : « Et comme, d'autre part, le vocabulaire s'enrichit tous les jours de nouvelles unités lexicales créées par les besoins de la communication, il n'est pas

³⁸ Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 351.

exagéré de qualifier d'inépuisable le trésor lexical dans lequel on peut puiser. » Devant ce tel afflux de mots nouveaux, il devient alors difficile d'appréhender cette dynamique dans la mesure où cette production perpétuelle échappe aussi bien aux personnes qui les produisent qu'à celles qui les perçoivent. C'est sur cette idée de représentation de ces mots, de leur existence en tant qu'unité du langage que nous envisagerons une réflexion, dans cette partie, à propos de la vie des mots ainsi que du sentiment néologique.

« Le langage est une matière sonore que la pensée humaine transforme, insensiblement et sans fin, sous l'action inconsciente de la concurrence vitale et de la sélection naturelle »,
A. Darmesteter, *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, p. 27.

1.3.1 La vie des mots

L'idée que les mots peuvent être envisagés de manière organique à l'image des êtres humains est une idée tout à fait séduisante selon nous dans la mesure où ils sont créés par des entités vivantes et surtout qu'ils servent à désigner des réalités nouvelles qui évoluent aussi avec le temps ; il est alors possible d'établir une conception cyclique où le mot naît, vit et meurt. Cette idée de la vie des mots peut aussi se mesurer au niveau des dictionnaires. Nous exposerons donc ces deux idées que sont : la vie des mots selon une vision biologique puis la vie des mots mesurée à l'échelle des dictionnaires.

Nous commencerons par la conception biologique qui associe les mots au vivant, elle est attribuable au linguiste A. Darmesteter qui l'explique de la manière suivante, comme nous pouvons le voir dans les extraits de citations qui vont suivre, dans son ouvrage *La vie des mots étudiée dans leurs significations*³⁹ : « Dans l'étude qui suit, on voudrait déterminer d'abord les caractères logiques de cette vie intellectuelle et morale que notre pensée donne aux mots ; autrement dit, montrer par quel procédé de l'esprit et sous l'action de quelles causes ils naissent et se développent au sein de la langue. Puis, on voudrait montrer comment celle-ci règle les rapports des sens entre les mots voisins, comment ces mots se comportent entre eux et subissent de la part les uns des autres ou imposent les uns aux autres des actions réciproques ; enfin de quelle façon ils épuisent les concepts qu'ils possèdent et disparaissent condamnés à l'oubli. Naissance, vie et morts des mots : nous avons donc raison d'intituler cet opuscule la Vie des mots étudiée dans leurs significations. »

³⁹ Darmesteter Arsène, *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Delagrave, 1886, p. 26.

La vitalité de la langue est comme nous avons pu le mesurer difficile à saisir, à capter de manière concrète. Comme nous sommes dans le registre de la « biologie », nous nous interrogeons sur ces facteurs qui vont influencer et permettre la survie d'un mot plutôt qu'un autre ? (*Ibid.*, pp. 34-35) : « Pour nous en tenir à la France et au français, l'Église, les institutions féodales, les croisades les progrès de la royauté, le triomphe du droit romain sur le droit coutumier, la Renaissance, la Réforme, les humanités, la monarchie absolue, l'immense développement des sciences aux temps modernes, l'avènement de la démocratie, voilà autant de causes, pour ne citer que les plus notables, qui ont contribué aux transformations de la civilisation française, sans parler de celle qu'apportent dans les mœurs le cours naturel de temps, dans les esprits, l'action incessante d'une littérature qui depuis le XI^{ème} siècle n'a pas eu une heure de sommeil. Que de faits, que d'idées nouvelles ont dû ainsi pénétrer dans le trésor de la pensée commune ! Pour l'expression de ces faits et de ces idées, la langue a recouru à des mots nouveaux ; mais très souvent aussi, elle s'est contentée d'appliquer un ancien mot à l'expression d'une chose nouvelle. D'autres actions entrent aussi en jeu, plus intimes, plus profondes, plus mystérieuses. Ainsi, pour ne noter que la plus apparente, les mots peuvent s'user à la longue ; et des termes, jadis expressifs, faire place à d'autres plus imagés qui s'enrichiront de leur signification, pour s'en voir à leur tour dépouillés et mis à l'écart par de nouveaux venus. »

Après ces différentes phases linguistiques que nous avons pu observer qui sont liées avec la vie : la naissance, le développement c'est tout naturellement que vient le dernier stade, celui de la mort des mots incarnée par les archaïsmes (*Ibid.*, pp. 174-175) : « Et la comparaison s'étend plus loin. Dans l'organisme linguistique, comme dans l'organisme physique, nous assistons à ce développement de la cellule qui grandit et qui prospère aux dépens des cellules voisines, antérieures, qu'elle finit par absorber. Dans le monde linguistique, comme dans le monde organique, nous assistons à cette lutte pour l'existence, à cette concurrence vitale qui sacrifie des espèces à des espèces voisines, des individus à des individus voisins, mieux armés pour le combat de la vie. D'une façon générale, s'il est acquis que la biologie tout entière n'est que l'histoire des différenciations que les organismes d'un même type ont subies en s'adaptant à des milieux divers, on peut affirmer que la linguistique n'est que l'histoire des évolutions, diverses suivant les races et les lieux, par lesquelles a passé le type primitif. Cette coïncidence est frappante entre les lois de la matière organisée et les lois inconscientes que suit l'esprit dans le développement naturel qu'il donne au langage. Ne semble-t-elle pas nous dire que la vie, sous quelque forme qu'elle se présente, est soumise aux mêmes lois, et, si ce n'est pas dépasser les justes limites de l'induction, que l'esprit et la matière ne sont que les deux faces d'une même force à jamais inconnaissable, l'Être ? ».

La survie de la langue serait selon A. Darmesteter comparable à celle de l'espèce humaine, tout dépendra de sa force d'adaptation à un nouvel environnement, il en est de même pour les mots.

En dépit de l'archaïsme, la mort des mots peut aussi correspondre pour certains linguistes à la phase de la mise en dictionnaire, que l'on a pu aussi trouver sous la désignation « d'enterrement lexicographique » dans l'ouvrage *Les néologismes* de J. Pruvost et J-F Sablayrolles. Nous y reviendrons plus longuement lorsque nous aborderons le néologisme lexicographique dans la partie intitulée « la néologie et les dictionnaires ».

Cette vision organique et évolutive de la langue est aussi celle partagée par Z. Xu⁴⁰ qui écrit que : « La naissance des mots nouveaux et la régression des mots anciens constituent la loi générale du développement du lexique d'une langue, on peut dire également que la force vitale du lexique de toute langue réside dans le mouvement transformationnel du langage. »

Dans cette continuité qui attribue de la vie au mot, nous avons pu relever au cours de nos lectures l'idée développée par J-C Boulanger qui parle de « carrière des mots » dans l'article *Chronologie raisonnée des bibliographies de la néologie précédée de quelques miscellanées*⁴¹. Cette conception particulière (car il est assez inhabituel de parler de carrière pour un mot) a retenu notre attention parce que J-C Boulanger la met en parallèle avec les dictionnaires.

Il dégage cinq stades dans leur carrière que nous allons regarder plus en détails :

- le premier stade : « est celui de la nouveauté, du néologisme, état qui freine souvent l'emploi du mot ou qui instaure et/ou entretient l'instabilité, l'insécurité, la méfiance etc. (...) Durant cette période, le néologisme demeure à l'écart des dictionnaires où il est perçu comme un intrus s'il figure dans les nomenclatures.»

- le deuxième stade : « est celui de la réception sociale de la banalisation, c'est-à-dire de la lexicalisation. L'usage devient plus fréquent, le mot se stabilise dans le discours (...) Objet linguistique plus ou moins saisissable, le mot retenu à la nomenclature d'un dictionnaire devient un objet lexicographique qui prend corps pour le consultant. L'évaluation du statut social du néomot passe par le dictionnaire, faute de mieux. C'est dans un article que les diverses facettes fonctionnelles du mot sont rassemblées et explicitées ».

- le troisième stade : « est celui du vieillissement, phase qui est généralement plus lente. L'usage est encore actif, mais la fréquence est en régression. Dans les dictionnaires, le mot acquiert la marque temporelle *vieilli*. »

⁴⁰ Xu Zhenhua, *Le néologisme et ses implications sociales*, L'Harmattan, 2001, pp. 40-41

⁴¹ Boulanger Jean-Claude, « Chronologie raisonnée des bibliographies de la néologie précédée de quelques miscellanées », *Neologica* n°2, 2008, pp. 188.

- le quatrième stade : « est celui de l'obsolescence, de l'usure, de l'érosion ou de la relégation au niveau de la connaissance passive, facteurs qui signalent le début de la sortie de l'usage. Dans les dictionnaires, la marque *vieux* succède à la marque *vieilli*. Le cycle de la vie est inéluctable et des mots se désagrègent et meurent. »

- le cinquième stade : « est la sortie de l'usage. Le mot disparaît des dictionnaires à l'occasion d'une mise à jour ou d'une nouvelle édition. »

La carrière d'un mot est tumultueuse comme nous avons pu le voir, nous concluons cette partie sur ce dernier argument qui est de grande importance à l'échelle de notre travail (*Ibid.*, p. 189) : De fait, un mot peut perdre son caractère de néologisme, mais il ne perd pas son statut d'unité lexicale. Il peut sortir des dictionnaires, mais il sera toujours membre du lexique. » Même si le mot n'est plus recensé dans les nomenclatures du dictionnaire, il suffira de prendre une édition antérieure où il figurera, il sera peut-être même envisageable de retracer son parcours de santé selon les cinq stades que nous venons d'exposer.

S'il y a bien un fait indiscutable qui plaide en la faveur du dictionnaire est qu'il incarne cet ancrage dans le temps, cette cristallisation à un instant « t » de la vie d'un mot. Le mot sera certes « mort » car il ne sera plus usité mais il sera éternel d'un autre côté car il en restera une trace à un moment donné de l'histoire. La vision organique ne montrerait-elle pas ses limites ici car d'après ce que nous venons de voir les mots seraient donc plus enclins à l'éternité que la vie des hommes ? Même si la vision organique est une métaphore, les mots de par leur nature qui fait que ce sont des éléments appartenant au lexique pourront être ressuscités par le biais d'un dictionnaire, d'une autre part certains mots peuvent revenir sur le devant de la scène comme les néologismes sémantiques par exemple dans de nouveaux contextes d'emploi alors que les hommes, eux, une fois passés à trépas, n'auront pas cette possibilité.

1.3.2 Le sentiment néologique

Le sentiment néologique constitue une autre facette problématique des néologismes. Effectivement, comment réagit-on face à un nouveau mot ? Comment le perçoit-on ? Combien de temps un mot nouveau le reste-t-il ?

Le sentiment néologique est un paramètre problématique qui se trouve au cœur de tout travail réalisé à partir d'un corpus de néologismes : tout mot peut être sujet à cette perception. Cela se remarque d'autant plus dès que l'on rencontre des constructions inédites, étrangement construite : on est alors face à un mot qui « nous semble nouveau ». Mais, est-il vraiment nouveau ? Pouvons-nous nous fier à notre intuition qui relève non pas d'une réflexion théorique mais d'un sentiment qui est par conséquent subjectif et dont la fiabilité est contestable ? Répondre à ces interrogations multiples constituera l'objectif de cette partie.

Nous débiterons avec les arguments développés par A. Rey dans l'article *Néologisme, un pseudo-concept ?*⁴² qui distingue deux niveaux : celui de la nouveauté fonctionnelle d'une part et le sentiment néologique d'une autre part. Il les définit de la manière suivante : « La conception chronologique du caractère néologique, supposant abstraitement qu'un seul acte de communication (un texte) ou l'enregistrement d'actes communicatifs non analysés (p. ex. introduction dans un dictionnaire) suffit à garantir l'existence de ce caractère, n'est évidemment pas satisfaisante. Deux concepts peuvent lui être substitués : 1) celui de *nouveauté fonctionnelle*, qui suppose la définition d'un domaine pragmatique et celle d'un niveau sociologique par rapport à quoi les informations chronologiques constituent un repérage partiel ; 2) celui de sentiment néologique, qui se rattache à la connaissance des jugements linguistiques, domaine abordé par la sociolinguistique, et notamment depuis Labov. (...) Le sentiment de nouveauté, pour être pris en considération, doit être collectif et partagé par la majorité des locuteurs. »

J-C. Boulanger revient d'ailleurs sur cette difficulté décrite par A. Rey dans son article *Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologismes ». Propos sur un paradoxe lexical et historique*⁴³ voici ce qu'il écrit : « La psychologie engage la perception subjective du locuteur quant à la reconnaissance de la qualité nouvelle ou non du mot soumis à l'examen. Le jugement s'appuie sur un sentiment, une perception qui ne concorde avec aucune référence ayant un caractère objectif (...). C'est la raison pour laquelle Alain Rey parle de « pseudo-concept » ou du caractère flou de la notion même de néologisme ».

Cette dimension psychologique renforce donc la non-fiabilité de ce sentiment. C'est d'ailleurs ce que D. Corbin explique dans son ouvrage *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*⁴⁴, en faisant le rapprochement entre les mots qui sont attestés dans le dictionnaire et les néologismes d'une part et le locuteur qui établit de même des rapports entre les mots qu'il connaît ou non d'une autre part. Elle dit sur le sujet que : « Dans cette perspective, c'est en fait le caractère prétendument exceptionnel du mot « nouveau » par rapport au mot « connu » qui justifie son utilisation pour fonder l'existence d'une compétence métalexicale spécifique. »

Il semblerait que D. Corbin ne conçoive pas l'idée de l'existence du sentiment néologique. Elle distingue deux formes de néologismes : les néologismes objectifs et subjectifs (*Ibid.*, pp. 55-56) : « Tout se passe comme si dans certains travaux, le double

⁴² Rey Alain, « Néologisme, un pseudo-concept ? », *Cahiers de lexicologie* vol. 28, 1976, p. 14.

⁴³ Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), *Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques*, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 45.

⁴⁴ Corbin Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1987, a/, p. 55.

arbitrage, du dictionnaire entre les mots attestés et ceux qui ne le sont pas, du locuteur entre les mots qu'il « connaît » et ceux qu'il croit ne pas connaître, ne faisant qu'un : on observe un glissement progressif du mot attesté au mot « connu », du néologisme objectif au néologisme subjectif, reposant sur une prétendue reproductibilité du jugement intuitif, si bien que la seule intuition suffit à authentifier un mot comme attesté ou néologique. ». Puis, elle finit par réfuter cette idée de sentiment néologique en expliquant que (*Ibid.*, p. 58) : « La croyance en la fiabilité du « sentiment de nouveauté » repose sur l'hypothèse de sa reproductibilité. (...) elle ne repose sur aucun fondement empirique. Si l'intuition néologique était socialement reproductible, cela impliquerait que tous les locuteurs aient mémorisé le même stock lexical, ce qui est contradictoire avec l'affirmation selon laquelle tout le monde ne connaît pas les mêmes mots (...) » Nous adhérons au raisonnement de D. Corbin car le problème soulevé par le sentiment néologique est que chaque individu ne dispose pas du même stock lexical, ni des mêmes connaissances : un mot pourra être perçu par certaines personnes comme étant un néologisme alors que pour d'autres, il ne le sera pas.

Nous souhaiterions réfléchir autour de cette autre idée liée au sentiment néologique et à la compréhension de ces néologismes. Nous verrons lorsque nous aborderons la dérivation suffixale (dans le cadre de l'analyse des mots dérivés du corpus) que la dérivation a tendance à saturer le lexique à cause de ses multiples possibilités constructionnelles offrant par conséquent une dynamique créatrice illimitée. Ces mots qui sont donc nouveaux ne sont pas pour autant incompréhensibles et n'entravent pas la situation de communication, c'est le fait d'entendre un mot relevant d'une construction inédite qui va alors semer le doute chez le locuteur. C'est aussi ce qu'explique D. Corbin (*Ibid.*, p. 60) : « (...) ce qui peut être « conscient », dans la pratique néologique, c'est, ou bien une « intention » ludique ou autre (...) mais de toute façon d'ordre extralinguistique, ou bien, dans le cas de néologismes mal construits, le sentiment qu'ils sont mal construits. Ce n'est pas la règle elle-même qui est alors perçue consciemment, ni le néologisme en tant que tel, mais seulement l'infraction à la règle, sans que le locuteur sache ni puisse exprimer explicitement ni la règle, ni de quelle façon elle a été violée. »

Jean-Claude Boulanger parle quant à lui de « néologicit   » qui est implicitement li  e avec la perception de nouveaut   ressentie au contact d'un mot. Plus concr  tement, voici comment J-C. Boulanger⁴⁵   voque la « n  ologicit   » : « (...) Il faut donc se pencher sur la signification de l'  tiquette n  ologisme. Deux interpr  tations sont possibles : d'une part, le mot renvoie    la date d'apparition du mot nouveau, op  ration prise en charge par les dictionnaires dans la rubrique historique ; d'autre part, le mot renvoie    l'id  e de la perception du caract  re de

⁴⁵ Boulanger Jean-Claude, « Chronologie raisonn  e des bibliographies de la n  ologie pr  c  d  e de quelques miscellan  es », *Neologica* n  2, 2008, p. 185.

nouveauté de l'unité lexicale. Le sentiment néologique dure un certain temps et il varie avec chaque mot. La néologicit   s'av  re alors une propri  t   temporaire, ce qui signifie que, du point de vue de la logique, la nature du n  ologisme est de l'ordre de la qualit   – valeur accidentelle – et non pas de l'ordre de la quiddit   – valeur essentielle. ». Nous reviendrons dans les lignes qui suivent sur cette temporalit   impliqu  e avec la notion de nouveaut  .

Dans le *Bon usage*⁴⁶, le sentiment n  ologique abord   sous un autre angle, c'est l'id  e de fluctuation du sentiment n  ologique qui est mise en avant: « Mais le mot n  ologisme fait d'ordinaire appel au sentiment des usagers, qui reconnaissent le mot comme non int  gr   au lexique. Cela veut dire que des mots m  me assez r  cents peuvent cesser d'  tre ressentis comme tels, lorsqu'ils sont entr  s dans l'usage commun. Inversement, un mot relativement ancien, mais peu usit  , sera tax   de n  ologisme. » Nous avons relev   que les exemples donn  s par le *Bon Usage* illustraient bien ces probl  mes d'interpr  tation de « n  ologicit   » pour certains cas de n  ologismes (*Ibid.*, p. 147): « Dans *La r  sistible ascension D'Arturo Ui*, titre fran  ais d'une pi  ce de B. Brecht, l'adjectif a fait l'effet (et fait encore l'effet) d'un n  ologisme, alors qu'il est d  j   chez BOSSUET et dans divers dict. il est d'ailleurs vraisemblable que l'auteur de ce titre a recr    le mot d'apr  s (   moins qu'il n'ait   t   influenc   par l'anglais) et n'a pas consult   les dict. »

J-F Sablayrolles⁴⁷ parle aussi de cette possibilit   qu'un mot ancien soit per  u comme nouveau, il fait d'ailleurs une diff  rence entre ces mots et les archa  smes: « Sont aussi paradoxalement consid  r  s comme nouveaux des   l  ments anciens pour peu que ces   l  ments anciens aient disparu de l'usage de la langue. La r  introduction d'un mot tomb   en d  su  tude est m  me un moyen pr  n   par la Pl  iade, en particulier par Ronsard, pour d  velopper le lexique, (...) Pour certains, ces mots r  introduits constituent d'ailleurs les meilleurs des n  ologismes puisqu'ils ont d  j   fait leur preuve de leur viabilit   dans la langue. Une distinction est n  anmoins op  r  e entre les mots qui ont d  j   compl  tement disparu de l'usage et ceux qui sont rarement employ  s et en passe d'  tre oubli  s (...) Les autres, les vrais archa  smes, sont sentis comme anciens, obsol  tes: ils   voquent des connotations, ce qui n'est pas le cas des n  ologismes ».

Enfin, nous terminerons cette partie consacr  e au sentiment n  ologique par la dur  e du sentiment de nouveaut   attribu  e au n  ologisme. Elle   tait   valu  e    une p  riode de 10 ans, elle a tendance    diminuer avec le d  veloppement des nouvelles technologies comme l'expliquent J.

⁴⁶ Grevisse Maurice, Goosse Andr  , *Le Bon Usage*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2008, quatorzi  me   dition, p. 152    147.

⁴⁷ Sablayrolles Jean-Fran  ois, *La n  ologie en fran  ais contemporain. Examen du concept et analyse de productions n  ologiques r  centes*, Paris, Honor   Champion, 2000, p. 45.

Pruvost et J-F Sablayrolles⁴⁸ : « Combien de temps un néologisme mettra-t-il à mourir ? Dix ans environ, laisse-t-on entendre dans les années 1970. (...) Cependant, à la même question posée au XXIème siècle, dans un univers marqué par l’omniprésence des médias et la diffusion instantanée des mots, les linguistes ont tendance à restreindre à moins de cinq ans la durée accordée au « sentiment de la néologie » (...) Un double constat s’impose : on n’oserait plus aujourd’hui proposer un ouvrage s’intitulant « dictionnaire de mots nouveaux » qui engrangerait les mots nouveaux sur plus de dix ans ; le sentiment de la néologie est fluctuant ».

"La néologie est aux idiomes ce que la morale est aux mœurs; elle les fonde et les règle. Le néologisme est à un écrit ce que le vice est au cœur, il le souille."

F.-U. Domergue, Journal de la langue française, II, no. 6, 7 mai 1791, p. 204.

1.3.3 La néologie et les néologismes : deux notions au cœur d’une querelle linguistique.

Les notions de *néologie* et de *néologisme* ont été au cœur d’une longue querelle linguistique que nous allons retracer dans cette partie selon deux points de vue : celui de la littérature mais aussi celui de l’opposition linguistique de ces deux termes.

Nous commencerons au niveau de la littérature avec l’aide de l’ouvrage *Les néologismes*⁴⁹ de J. Pruvost et J-F Sablayrolles. Nous reprendrons de manière condensée et en regard avec les siècles qui ont vu émergé les œuvres clés qui ont marqué l’histoire de la querelle de la néologie et des néologismes.

Nous débuterons notre chronologie avec le XVIème siècle et la néologie militante où « Une politique linguistique de l’enrichissement de la langue française était ainsi promue » avec des auteurs comme J. Du Bellay et son œuvre *Deffence et Illustration de la Langue françoise* en 1539. À cette période de l’histoire, on observe que : (*Ibid.*, p. 45) « L’emprunt interne est recommandé. Recourir tout d’abord aux vieux mots ignorés dans la langue usuelle constitue un premier réflexe à cultiver (...) ». En revanche, l’emprunt aux langues vivantes n’est pas conseillé. Puis aux XVIIème et XVIIIème siècles, la tournure de l’histoire prend un autre virage

⁴⁸ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, pp. 36-37.

⁴⁹ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, pp. 45 à 53.

celui du purisme (*Ibid.*, p. 47) : À la fin du XVI^{ème} siècle, la langue française perdant de son unité ne tarde pas à susciter, au siècle suivant, une action régulatrice. » Trois figures sur ces deux siècles ont marqué cette action régulatrice : Malherbe, Vaugelas et le P. Bouhours. Pour Malherbe (1555-1628) (*Ibid.*, p. 47) : « L'épuration de la langue française lui paraît une nécessité : la langue, conforme à l'usage courant, doit être comprise des « crocheteurs de Port-au-Foin » et par conséquent débarrassée de ses latinismes, de ses vocables provinciaux, de mots techniques, des expressions archaïques, ainsi que de ses mots « sales » ou « bas » (barbier, poitrine) (...) Le néologisme n'est pas de mise. »

Pour Vaugelas (1585-1650) qui rédigera la rédaction du premier *Dictionnaire* de l'Académie française, publiera l'ouvrage *Remarques sur la langue française* (*Ibid.*, p. 48) : « qui installent la doctrine du « bon usage », fondée sur la langue de la plus saine partie de la Cour et des écrivains du temps ». Les explications de F. Gaudin et L. Guespin⁵⁰ vont dans le même sens, ils écrivent que : « En fait, les attitudes envers la néologie ont évolué avec le temps et avec l'histoire. Au XVII^{ème}, siècle de Vaugelas, de la création de l'Académie, les forces qui édictent des normes cherchent à figer la langue, à restreindre les capacités néologiques du français par des prescriptions. Le renouvellement est en effet intrusion du mouvement, menace pour l'usage dominant celui de la cour. Le mot nouveau interdit le figement, la description d'un état de langue immuable et parfait : si le français est vraiment ce modèle de clarté que le monde doit alors nous envier, il ne saurait être subverti par des créations incontrôlées. »

Nous avons aussi relevé ce qui était écrit à propos de l'Académie Française⁵¹ : « L'idée qui règne, depuis la création de l'Académie française (1635) est que la néologie risquerait de faire dégénérer la langue de la perfection où la plupart des écrivains la jugent presque parvenue. ». Enfin, le Père Bouhours (1628-1702) est aussi très opposé à l'utilisation des néologismes. Cependant, en parallèle, les néologismes sont tout de même soutenus par quelques écrivains partisans comme Madame de Lafayette, Madame de Sévigné, Marivaux etc.. ... Aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, la néologie perd sa connotation péjorative et se démocratise, le romantisme va encourager ces productions nouvelles (*Ibid.*, p. 50) : « Libérer le vocabulaire correspond à l'un des aspirations romantiques, dans la continuité de la Révolution qui apporte son lot de néologismes. » Victor Hugo se place entre les deux pendents « pour et contre » : il qualifie la néologie de « triste remède » de l'écrivain » (*Ibid.*, p. 50) : « Ce sont les mots nouveaux, les mots inventés, les mots faits artificiellement, qui détruisent le tissu d'une langue », puis il l'encense (*Ibid.*, p. 50) : « il loue dans les Contemplations (I, 7) le « mot

⁵⁰ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 236.

⁵¹ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, pp. 48.

palpitant », la langue et l'esprit « déliés » issus de la Révolution de 1830, de même qu'il ouvre largement la langue littéraire au vocabulaire technique». D'autres figures du romantisme y sont favorables tels que Chateaubriand, Balzac mais aussi Flaubert pour ce qui est des écrivains réalistes. Enfin, pour les parnassiens et les symbolistes il se retrouve (*Ibid.*, p. 51) : « revendiqué dans un mouvement littéraire, la néologie est à prendre en compte ». La néologie présente un intérêt nouveau débarrassé de connotations péjoratives.

L'intérêt de l'étude de la néologie ne viendra que bien plus tard comme l'expliquent F. Gaudin et L. Guespin⁵²: « Il faudra attendre les années 1960 pour que l'étude de la néologie prenne son essor et qu'elle fasse partie intégrante des sciences du langage : dans ces années, et jusqu'au début des années 1970, la notion n'est pas encore intégrée dans les ouvrages linguistiques de référence. Dans le domaine des études francophones, la néologie prend un aspect officiel alors que le pouvoir politique prend les premières mesures lui permettant de concrétiser sa volonté d'équiper la langue française en termes scientifiques et techniques, face à la domination de l'anglo-américain. C'est à partir des années 1980 que se met en place une activité assidue et concertée de néologie officielle, au plan de la francophonie. En témoigne l'apparition, dans cette décennie, du terme de *néonymie*, utilisé par le Québécois Guy Rondeau pour désigner la partie de la néologie qui concerne les sciences et techniques. »

Nous avons exposé dans ces paragraphes, la querelle qui a opposé la *néologie* et les *néologismes* au niveau du domaine de la littérature, nous avons pu nous rendre compte que les raisons littéraires de cette querelle étaient complexes et que les considérations péjoratives dont été affublées les deux notions se sont tempérées, qu'elles ont disparues avec le temps et l'évolution de la société. Nous avons aussi remarqué qu'en dépit des réticences à l'égard des néologismes et des aménagements visant à réfréner la production des néologismes certains écrivains avaient malgré tout défendu voire même produit des néologismes. Nous étudierons plus en détail, dans les lignes qui suivent, le cas de Louis Sébastien Mercier et de son dictionnaire qui fait partie de ces partisans de la néologie.

Après avoir considéré la querelle au niveau du domaine de la littérature, nous nous intéresserons à la querelle, cette fois-ci, du point de vue des linguistes. Nous avons regroupé quelques allusions à cette querelle que nous avons pu relever au cours de nos lectures. Nous considérerons dans un premier temps, celles d'A. Rey⁵³ : « Dans ce contexte, l'attitude quant à la norme langagière, est profondément modifiée. Le XIX^{ème} siècle didactique ou puriste va utiliser la connotation péjorative de néologisme et oublier la néologie (...). En France, il faut

⁵² Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 235.

⁵³ Rey Alain, « Néologisme, un pseudo-concept ? », *Cahiers de lexicologie* vol. 28, 1976, p. 4.

attendre Darmsteter, Bréal, pour que les concepts sociologiques et polémiques véhiculés par ces deux termes s'insèrent dans l'univers d'un discours « scientifique » ». Puis celles de L. Deroy⁵⁴: « La vérité est que néologisme est né au XVIIIème siècle pour désigner une affectation salonarde dans la manière de s'exprimer, et que néologie lui fut opposé quelques lustres après comme un art d'innover suivant le progrès des idées. Après le Siècle des Lumières, *néologisme*, dépouillé de sa teinte péjorative, est passé dans la terminologie linguistique pour désigner, comme encore aujourd'hui, une innovation dans le langage. Sans être tout à fait désuet, *néologie* n'a pas eu la même fortune, mais des linguistes ne craignent pas de le réemployer pour signifier la démarche de l'esprit qui aboutit au néologisme. ».

Enfin, nous reviendrons à A. Rey mais cette fois-ci, les arguments qu'il expose sont extraits d'une communication présentée lors d'un colloque au Québec en 1984⁵⁵ : « (...) dans les époques passées et dans la tradition francophone, notamment au XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle où il y a une querelle énorme dans ce domaine, la néologie désignait la création, à l'intérieur du langage, de termes et de mots nouveaux selon un processus acceptable et reconnu, et donc, pouvant s'intégrer harmonieusement à l'usage. Et l'on opposait, à cette époque, la néologie et le néologisme. Il y avait la bonne, la belle néologie et il y avait l'affreux, le vilain petit canard qui était le néologisme, formation de termes par la fantaisie des auteurs, par le snobisme (...) de la mode qui aboutissait à une perturbation du système de la langue, à un enlaidissement et à un obscurcissement de la communication. » D'après ces différentes allusions qui reprennent les mouvements de la littérature et ceux de la linguistique, nous remarquons bien le clivage qui s'opère entre la néologie d'un côté et les néologismes de l'autre. Les néologismes étant moins bien connotés.

Nous allons rester dans le domaine de la linguistique, nous allons considérer un schéma de J-F. Sablayrolles extrait de son ouvrage *La néologie en français contemporain*⁵⁶ qui est réparti selon quatre étapes qui permettent d'étudier les rapports d'évolution entre *néologie* et *néologisme*. Nous considérons que ce schéma est très pertinent car il permet de bien visualiser les évolutions linguistiques des deux notions, nous le reprendrons dans les grandes lignes : au XVIIIème siècle, les mots étaient opposés, *néologisme* constituait un abus alors que *néologie* disposait d'un « usage normal », la connotation péjorative disparaît. Après « usage normal » figure une note de bas de page la 64 où l'on peut lire que « Le dictionnaire de J-F Féraud ne retient pas cette opposition puisque les quatre mots *néologie*, *néologique*, *néologisme*, *néologue*

⁵⁴ Deroy Louis, « Néologie et néologismes : essai de typologie générale », La banque des mots n°1, 1971, p. 5.

⁵⁵ Rey Alain, « La néologie : un problème de création, de diffusion et d'acceptation », Actes du colloque national sur les services linguistiques. Les services linguistiques au Canada : bilan et perspectives, Ottawa 1984 paru en 1985, pp. 234.

⁵⁶ Sablayrolles Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 67.

qui « se disent de l'invention et de l'emploi de termes nouveaux (...) se disent ordinairement en mauvaise part, d'une affectation vicieuse et fréquente ce genre. »

Les deux mots deviennent par la suite des synonymes où néologisme correspond à un « emploi normal » (sens donné comme vieilli) et néologie « emploi normal » (encore et déjà sens actuel). La troisième étape fait état d'une « nouvelle différence » cela concerne uniquement le mot « néologisme » qui prend le « sens actuel », les mots deviennent polysémiques pour des besoins terminologiques. Ce qui conduit à la quatrième étape où le *néologisme* est un « mot nouveau » et, il correspond à « un terme formé par un malade ». Entre parenthèse J-F Sablayrolles spécifie « terme récent, de divulgation restreinte », et la *néologie* correspond à la « création/emploi normal de mots nouveaux » et aussi à la « créativité lexicale » où J.F Sablayrolles précise « terme récent et spécialisé ». Nous retiendrons la signification du néologisme actuellement (*Ibid.*, p. 68) : « Il n'a plus guère actuellement que deux utilisations : « mot nouveau » et « mot forgé par un malade mental ». Nous avons consacré une sous-partie à cet aspect du néologisme en tant que pathologie mentale à laquelle nous renvoyons pour plus précisions. Le sémantisme de néologie demeure stable.

J.-F. Sablayrolles revient dans les lignes qui suivent ce schéma, sur l'apparition des néologismes où il parle des attitudes adoptées à l'égard des néologismes en fonction de l'histoire (*Ibid.*, p. 68) : « Le XVIème siècle, à la Renaissance, en a vu éclore de nombreux. Le souci de la Pléiade de « défendre et d'illustrer la langue française » passait en grande partie par l'accroissement du lexique. Une réaction brutale s'est manifestée au XVIIème siècle, à l'époque classique. Un nouveau changement s'opère à la fin du XVIIIème siècle en relation avec les bouleversements politiques et sociaux. Peut-être mais pas nécessairement, liée à ces fluctuations dans le nombre de néologismes, la variation d'appréciation portée sur eux selon les époques est remarquable. Les motivations avancées pour les condamner ou pour les encourager relèvent, semble-t-il, de considérations de type idéologique. Néologismes et attitudes face à la néologie fournissent sans doute un matériau très riche pour comprendre une société à un moment donné, ainsi que ses évolutions. »

Enfin, il explique que la néologie et les néologismes ont très peu suscité l'intérêt des linguistes et que cela s'explique à cause des conflits historiques que nous avons longuement exposés plus haut (*Ibid.*, p. 69) : « Il est vrai que l'attention des « puristes » s'est tournée vers les emprunts et plus particulièrement les anglicismes. Même si l'attitude systématiquement hostile à l'innovation lexicale a fortement régressé, les linguistes ne se sont guère intéressés au phénomène de la création lexicale, souvent omis, ou traité superficiellement par les grammaires et modèles théoriques contemporains. »

Nous terminerons cette partie qui traite de la querelle linguistique avec l'exemple de Louis Sébastien Mercier. Nous disions dans la partie consacrée à la littérature que certains auteurs avaient eu le courage de braver les idées reçues sur la néologie en se lançant dans la tâche néologique, comme le fit Louis Sébastien Mercier avec l'élaboration de son dictionnaire : *Néologie ou Vocabulaire des mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles*(1801), nous remarquons que le titre du dictionnaire est glosé par l'auteur lui-même comme s'il se devait d'explicitier ce dont la néologie relevait. L. S. Mercier revient dans la *Préface*⁵⁷ de son dictionnaire sur son audace : « J'ai osé, car je ne suis pas de la classe de ces littérateurs hardis à être timides, amoureux de leurs fers, roulant dans la vieille ornière, et préjugistes obstinés ; j'ai osé, bravant de vaines et passagères clameurs, envisageant la langue telle qu'on l'a parlée, telle qu'on la parlera sans doute un jour, ou telle enfin qu'on devrait la parler ; j'ai osé, dis-je, certain de son prochain et long triomphe, déployer sur ses plus hautes tours l'oriflamme de la *Néologie*. »

Il justifie sur le choix du titre de son dictionnaire (*Ibid.*, pp. 5-6) : « Quand j'intitule cet ouvrage *Néologie*, qu'on ne l'appelle donc pas Dictionnaire néologique ! Néologie se prend toujours en bonne part, et Néologisme en mauvaise ; il y a entre ces deux mots, la même différence qu'entre religion et fanatisme, philosophie et philosophisme. Tous les mots que j'ai ressuscité, appartiennent au génie de la langue française, ou par étymologie, ou par analogie ; ces mots viennent de boutures, et sont sortis de l'arbre ou de la forêt, pour former autour d'elle des tiges nouvelles, mais ressemblantes ; ainsi je me fais gloire d'être *Néologue* et non *Néologiste* (...) ». A Rey dans *Néologisme : un pseudo-concept ?*⁵⁸ évoque cette dichotomie morphologique qui ne tient qu'à un suffixe : « L'excellent néologue, adepte d'une utile néologie, y combat le néologiste pédant inconsideré et fauteur de jargon ». D'après ce que nous avons pu lire dans l'extrait de la *Préface* de L. S. Mercier, nous percevons la volonté de l'auteur de montrer la langue telle qu'elle est bien que cela soit contesté à cette époque. L. Guilbert aborde aussi la mauvaise connotation du néologisme en le mettant en parallèle avec l'œuvre de L. Sébastien Mercier dans la *Théorie du néologisme*⁵⁹ : « De ces précautions de l'auteur, il convient de retenir que le néologisme constituait d'être frappé d'interdit pour les membres de l'Institut National de France dans la période post-révolutionnaire, tout comme au temps de Vaugelas, et que Mercier essayait de définir une nouvelle attitude en face de l'évolution de la langue qu'il percevait, en son temps, peut-être plus qu'à aucun autre moment de

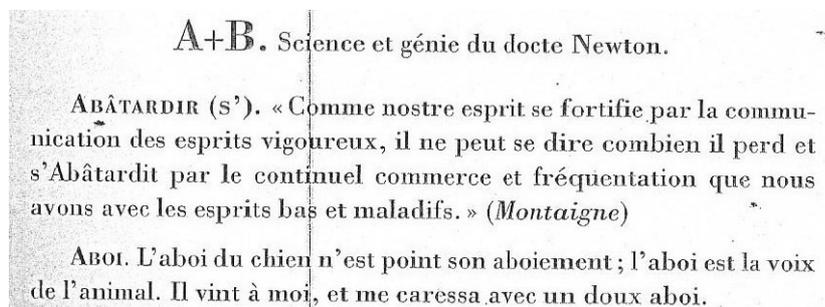
⁵⁷ Mercier Louis Sébastien, *Néologie*, texte établi, annoté et présenté par Jean-Claude Bonnet, Paris, Belin, 1987, p. 4.

⁵⁸ Rey Alain, « Néologisme, un pseudo-concept ? », *Cahiers de lexicologie* vol. 28, 1976, p. 5.

⁵⁹ Guilbert Louis, « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'Association internationale des études française* n°25, mai 1973, p. 10.

l'histoire. » Nous mesurons l'impact de l'entreprise de L. Sébastien Mercier qui a influencé et qui continue d'influencer les linguistes contemporains.

Voici quelques extraits du dictionnaire de Louis Sébastien Mercier :



Ext. Art. Dic. Louis Sébastien Mercier 1

Il illustre ses exemples par des extraits d'œuvres d'auteurs illustres tels que Voltaire etc.. L. Sébastien Mercier considérait ces auteurs comme des néologues, nous pouvons le constater dans la citation suivante (*Ibid.*, p. 8) : « Tous les grand écrivains ont été Néologues, et je puis dire qu'il n'y a point d'écrivain qui ne soit tombé plus ou moins dans la Néologie : *miratur orbis se esse arianum*. L'instinct fait créer des mots qu'il est impossible à la réflexion de ne pas approuver. »

Nous avons pu observer dans cette partie que l'évolution entre les deux mots et notions a été complexe et mouvementée, elle est marquée par l'histoire au niveau de la littérature mais aussi au niveau de la linguistique. Nous avons vu que la néologie a connu une revalorisation de son sémantisme ; le parcours du *néologisme* a été plus mouvementé. Même de nos jours, nous l'avons déjà remarqué lorsque nous avons défini le néologisme, nous avons constaté qu'il demeurait toujours mal connoté car il est associé au domaine de la psychiatrie et des productions de malades mentaux.

1.3.4 La néologie et les dictionnaires

Nous l'avons vu, la néologie correspond au processus d'enrichissement du lexique. Qu'en est-il du rapport qu'elle entretient avec le dictionnaire ? Cette mise en parallèle de ces deux notions, antagonistes par leur nature, soulève des interrogations multiples car dans ce rapport peu équilibré se trouvent la néologie et les néologismes d'une part qui sont l'incarnation de la mouvance perpétuelle du lexique et le dictionnaire qui incarne d'une autre part l'autorité langagière mais aussi la fixité. La mise à jour des dictionnaires se fait une fois durant l'année et cela contraint les lexicographes à établir une sélection de ces mots nouveaux qui vont être attestés. Ce qui nous amène à la question suivante : peut-on parler de néologismes dans un

dictionnaire ? Cela nous paraît antinomique, comme le remarque J-C Boulanger ⁶⁰ : « Paradoxalement, la reconnaissance du néologisme est l'opération qui le prive de cette qualité. »

Nous traiterons de toutes ces questions relatives à la néologie dans son rapport avec les dictionnaires dans cette partie. La sélection des néologismes par les lexicographes fera l'objet d'une partie à part intitulée « comment les mots entrent-ils dans le dictionnaire ? » dans la partie de la thèse consacrée aux dictionnaires (voir p. 93).

Nous commencerons avec l'exemple d'une citation extraite de *l'article Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique* ⁶¹ de J-C. Boulanger qui explique que la néologie et les dictionnaires sont intimement liés : « La néologie entretient en effet un rapport de dépendance avec la lexicographie ; bien qu'elle relève de la lexicologie, elle n'est actualisée, à travers le néologisme, que par un pacte avec le dictionnaire. » Le dictionnaire permet de rendre compte de certains de ces mots nouveaux. Puis, J-C Boulanger explique que la néologie aurait contribué à inventer des dictionnaires (*Ibid.*, p. 37) : « La consignation des mots nouveaux dans les dictionnaires remonte à l'époque de l'invention des dictionnaires, soit au IV^{ème} millénaire avant J-C (...) Quelques millénaires plus tard, les premiers glossaires européens médiévaux compilaient des mots des langues vernaculaires en train de prendre des couleurs nationales, prouvant par le fait même l'existence de ces langues et la mise en place des grammaires. (...) La Bible sera un lieu privilégié de traductions continues qui seront à l'origine de milliers de néologismes qu'on ratissera dans les manuscrits pour les mettre en cage dans des glossaires d'abord annexés à un texte, puis s'en détacheront peu à peu pour former des glossaires indépendants, ancêtres des dictionnaires. La néologie est donc, sous un certain angle, une cause de l'invention des dictionnaires. »

Nous pouvons donc en conclure que la néologie et les dictionnaires entretiennent une relation de dépendance, mais jusqu'à quel point ? La néologie a besoin des dictionnaires pour se matérialiser cependant il est évident qu'il ne sera pas possible de rendre compte de toutes les créations néologiques dans les dictionnaires. Un tri parmi ces mots nouveaux sera forcément fait. Les lexicographes doivent faire des choix allant en adéquation avec la politique éditoriale du dictionnaire pour lequel ils travaillent mais il ne faut pas oublier que le dictionnaire est un

⁶⁰ Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 62.

⁶¹ Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 31.

objet marketing, il faut qu'il soit vendeur. Cela est certes réducteur mais il faut garder à l'esprit que le dictionnaire s'inscrit dans la dynamique des industries de la langue. C'est aussi pour cela que les choix des lexicographes semblent parfois surprenants : certains mots qui sont pourtant rentrés dans le langage courant ne figurent pas encore dans le dictionnaire ou ils vont être enregistrés mais tardivement. Entre précaution des lexicographes et technique de vente, il est parfois difficile de se faire une idée claire des rapports entre néologie et dictionnaire.

Nous reviendrons dans les prochaines lignes sur ces rapports entretenus par la néologie et les dictionnaires mais avant cela nous souhaitons traiter du problème ressenti vis-à-vis de la norme par de nombreux français. Il y a toujours une appréhension à créer des mots nouveaux comme le montre H. Walter⁶²: « En effet, dans les langues voisines, les usagers fabriquent des mots à volonté sans que personne y trouve rien à redire, à condition qu'ils se fassent comprendre. Le Français au contraire ne considère pas sa langue comme un instrument malléable, mais à sa disposition pour s'exprimer et pour communiquer. Il la regarde comme une institution immuable, corsetée dans ses traditions et quasiment intouchable. Nous avons en effet été trop bien dressés à n'admettre un mot que s'il figure déjà dans le dictionnaire. Si nous ne l'y trouvons pas, nous déclarons avec la plus grande conviction, mais contre toute évidence, puisque nous venons de l'employer en étant compris, que ce mot n'est pas français et que, tout simplement, il n'existe pas (...) mais ce comportement est absolument général chez tous les français. ».

Ce qu'écrit H. Walter est tout à fait juste, combien de fois avons-nous entendu : « ce mot est-il bien français ? » ou « s'il ne figure pas dans le dictionnaire, il n'existe pas ». Le rapport que nous avons avec notre propre langue, la langue française est complexe, comme si nous en avions peur avec l'ombre du dictionnaire pesant sur les mots que l'on va employer. H. Walter explique aussi que malgré ce poids de la norme incarnée par le dictionnaire, le français circule, se diffuse en dépit de formations mal construites (*Ibid.*, pp. 21-22) « Et, à côté de cette langue idéale, pure, achevée, parfaite, nous avons tous un peu conscience que se développe une autre langue française, que chacun utilise tous les jours sans ménagements, une langue multiple et changeante, s'adaptant au monde monder et aux situations familières. Il est difficile de l'accepter comme du français comme « le français » - et pourtant elle s'intègre parfaitement dans la tradition de la langue classique tout en ayant sa propre dynamique : ce qui choque aujourd'hui ne choquera plus demain. Le mythe est parfaitement entretenu dans les grammaires et les dictionnaires qui enseignent le bon usage : ce sont des points fixes auxquels il est rassurant de se référer en cas de doute (...) et on crée les formes nouvelles que la langue

⁶² Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, pp. 19-20.

autorise mais que l'usage n'a pas consacrées. On s'exprime plus complètement mais on garde mauvaise conscience.»

Nous avons pu voir avec les exemples d'H. Walter que les Français entretenaient des rapports complexes avec leur langue : entre la peur de produire des mots nouveaux et celle d'en produire des mal formés mais aussi du rapport entretenu avec le dictionnaire en tant qu'autorité langagière : la spontanéité des locuteurs est mise à l'épreuve. Puisque nous sommes en train d'aborder les dictionnaires et la représentation des néologismes. Nous souhaitons réfléchir sur ce que l'on appelle le « néologisme lexicographique » ? Pour certaines personnes, lorsque le mot figure dans le dictionnaire, il s'agit de la consécration ultime, celle de la légitimité d'employer ce mot cependant pour un grand nombre de linguistes, c'est tout le contraire qu'il se produit. En effet, lorsque nous avons abordé l'aspect organique du lexique, nous avons bien évidemment évoqué le stade ultime, celui de la mort des mots. Cette mort du mot ne correspond pas uniquement qu'à l'archaïsme mais à la mise en dictionnaire ou bien à l'« enterrement lexicographique ». Nous exposerons le point de vue de ces linguistes qui n'apprécient guère cette mise en cage des néologismes dans les dictionnaires.

Pour J-C Boulanger⁶³, les dictionnaires permettent de garder une trace concrète de ces mots nouveaux : « Mais ce qui caractérise vraiment la néologie au regard de la formation des mots a à faire avec le temps. De fait, la néologie ne serait que le stade initial ou l'instant UN de la vie des mots, qu'une étiquette qui sert à ranger des unités lexicales sur une échelle géologique, à savoir établir leur position dans un continuum temporel. Ainsi, la carrière d'un mot se décline par paliers successifs qui font référence à son statut par rapport à l'usage, calculé en âge, la progression étant généralement mesurée à l'aune du dictionnaire, seul lieu concret permettant d'avoir une emprise sur le lexique. « Les dictionnaires sont notre seule idée du lexique ». C'est à travers eux que le lexique est rendu visible et comptable. Autrement, il est indomptable, inquantifiable et fuyant. ».

Certes, les mots sont compilés dans le dictionnaire mais comme nous le disions en introduisant cette partie, n'est-ce pas antinomique avec l'idée de grande liberté que représentent les néologismes. Z. Xu⁶⁴ explique que certaines personnes considèrent la mise en dictionnaire comme l'avènement du néologisme, si le mot figure dans le dictionnaire, il est forcément correct : « Mais quant au critère du néologisme, certains spécialistes pensent que le néologisme est considéré comme tel seulement lorsqu'il est admis dans le lexique de la langue à partir du moment où un dictionnaire l'aura enregistré. Cette définition du néologisme établie en fonction

⁶³ Boulanger Jean-Claude, « Chronologie raisonnée des bibliographies de la néologie précédée de quelques miscellanées », *Neologica* n°2, 2008, p.188.

⁶⁴ Xu Zhenhua, *Le néologisme et ses implications sociales*, L'Harmattan, 2001, p. 49

de son acceptation par un dictionnaire semble insuffisante. » Puis, il met en évidence un argument important qui est le suivant (*Ibid.*, p. 52) : « Certes, l'insertion des termes nouveaux dans le dictionnaire constitue une condition nécessaire au jugement d'acceptabilité du néologisme, mais l'acceptabilité du néologisme ne peut se concevoir exclusivement en fonction du temps ou du point de vue des élites de la littérature. L'enregistrement par le dictionnaire pourrait mettre le terme nouveau à l'abri de toute accusation de barbarisme, mais souvent le goût des lexicographes ne correspond pas exactement à la réalité sociale et à l'usage du mot en cours, d'autant plus que leur souci de logique et de pureté va plus loin. Il faut donc tenir compte de l'usage, de la pratique langagière des sujets parlants dans une communauté. »

Dans le dictionnaire, la représentation de la réalité langagière est stéréotypée en fonction de la politique éditoriale du dictionnaire, il y aura forcément un écart considérable entre les néologismes attestés dans le dictionnaire et ceux employés dans le quotidien par les sujets parlants. Les dictionnaires ne reflètent qu'une certaine image de la langue.

Qu'en est-il de ces mots nouveaux attestés dans le dictionnaire ? J-C Boulanger⁶⁵ contribue à préciser certains détails qui ont leur importance les concernant ; il les distingue en fonction de deux niveaux : lexicologique et lexicographique : « De même, l'expérience de la chose dictionnaire nous a conduits à percevoir que le lexique pouvait être défini de manière différente selon que l'on aborde par le biais de la lexicologie ou par celui de la lexicographie (...) Le premier est réputé ouvert et indéfini, le second est clos et extrait du premier, pour une grande part. Et la clôture varie avec chaque dictionnaire en fonction des fondements éditoriaux qui déterminent le volume de mots à rassembler dans la nomenclature. Il peut donc y avoir des mots lexicologiques qui n'ont pas le statut de mot lexicographique (*alter consommation, proche-aidant*), d'autres ont un statut lexicographique qui fait l'unanimité (*enfant, voyage*), d'autres sont cantonnés à quelques dictionnaires (*infant, voyageur*). Le mot lexicographique passe obligatoirement par le statut préalable de mot lexicologique, sauf les catégories d'entrées qui n'appartiennent pas au lexique, notamment les symboles et certains noms propres. »

Il préfère utiliser le terme de « mot nouveau » dans les dictionnaires plutôt que « néologismes » (*Ibid.*, p. 43) : « Mot nouveau se réfère à la date d'entrée de l'unité dans un dictionnaire pouvant varier avec les ouvrages. Les dictionnaires usent de cette appellation pour noter un ajout fait lors d'une mise à jour ou d'une édition nouvelle. Un même mot peut être lexicographiquement nouveau autant de fois qu'il rejoint les colonnes de dictionnaires

⁶⁵ Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 32.

différents. (...) Les dates identifient les moments de la consignation ; elles n'ont rien à faire avec la néologie. Par ailleurs, il est manifeste que ces mots ne sont plus nouveaux sur le plan dictionnaire. »

Nous avons aussi choisi d'utiliser « mot nouveau » pour notre travail plutôt que néologisme. Utiliser le mot « néologisme » dans le cadre de notre étude est à, notre sens, trop polémique ; « mot nouveau » nous semble plus approprié. Puis, J-C Boulanger explique qu'il peut y avoir un écart important entre le moment où le mot est créé et le moment où il est attesté, que l'un relève de la lexicologie et l'autre de la lexicographie (*Ibid.*, p. 44) : « La mise en dictionnaire constitue donc une seconde naissance et acte de baptême pour le mot enregistré. Rejoindre le dictionnaire dénéologise le mot sans nécessairement lui retirer sa qualité de psychonéologisme. Il ne faut donc pas confondre l'apparition du mot en langue – le néologisme lexicologique – et l'apparition d'un mot dans un dictionnaire- le néologisme lexicographique ou mot nouveau. L'écart temporel entre ces deux états est parfois surprenant. »

Enfin, J-C Boulanger revient sur le fait que les lexicographes prennent leur temps avant d'enregistrer un mot nouveau car ils doivent s'assurer de la viabilité de ce nouveau mot (*Ibid.*, p. 63) : « La multiplication des dates et les comportements des dictionnaires brouillent l'établissement d'un profil unique pour chaque mot. Le seul point commun est la date d'apparition des mots en discours. C'est là et nulle part ailleurs que se situe l'idée de néologie, et certainement pas dans le dictionnaire. Le lexicographe se réserve un temps de réflexion avant d'ajouter un mot à la nomenclature, ce qui contribue à créer un décalage entre le dictionnaire et la masse des mots nouveaux qui circulent. Cette distance vise à s'assurer de la viabilité des néologismes ; en même temps, elle annihile toute prétention à évoquer l'idée de néologie à propos des nouvelles entrées. La charge néologique appartient sans conteste et exclusivement à la lexicologie, non pas à la lexicographie. »

J. Pruvost et J-F. Sablayrolles⁶⁶ évoquent les jugements émis sur le dictionnaire qui est à la fois apprécié mais aussi décrié à cause de ses critères de sélection des mots : « La diversité des attentes des lecteurs n'est pas la moindre des contraintes. Tantôt, le dictionnaire est perçu comme le répertoire privilégié d'une langue vivante offrant la définition de tous les mots, ceux d'hier comme ceux de l'année. Tantôt, il est assimilé à un gardien de la langue et le lecteur s'offusque d'y trouver les mots qu'il réprovoque. Le lexicographe doit alors justifier ses choix. ». Ils soulignent aussi les efforts faits par les lexicographes afin de s'actualiser, notamment des petits dictionnaires (*Ibid.*, p. 122) : « La périodicité des rééditions rend aussi plus ou moins difficile l'enregistrement régulier des néologismes. Les petits dictionnaires millésimés

⁶⁶ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 121.

permettent une actualisation annuelle pendant que les dictionnaires en plusieurs volumes, moins souples, imposent un ou plusieurs suppléments. » Nous travaillons sur un petit dictionnaire qui en plus de cela est numérisé ; le support électronique facilite le renouvellement des nomenclatures. Nous reviendrons sur les avantages du support électronique dans la partie consacrée au dictionnaire, nous insisterons sur les diverses possibilités que ce support offre aux lexicographes en matière d'ajout de mots nouveaux (voir p. 79).

Nous terminerons avec l'article de P. Wijnands *Pour une redéfinition du néologisme lexicographique*⁶⁷ dans lequel il propose une nouvelle catégorisation des néologismes lexicographiques afin de mieux rendre compte de ces derniers dans le dictionnaire. Il suggère trois nouvelles formes de catégorisation : les néo-dénominations, il explique que cette catégorie regroupe les mots qui désignent des choses (des objets ou des idées), les néologismes de langue, il cite L. Guilbert (*La créativité lexicale*, p. 43) : « des formations verbales qui ne se distinguent nullement des mots ordinaires du lexique au point qu'ils ne se remarquent pas lorsqu'ils viennent à être employés pour la première fois » et enfin les néologismes stylistiques toujours de L. Guilbert (*La créativité lexicale*, p. 43) : « Il s'agit d'une forme de création lexicale fondée sur la recherche de l'expressivité du mot en lui-même ou de la phrase par le mot pour traduire des idées non originales d'une manière nouvelle, pour exprimer d'une façon inédite une certaine vision personnelle du monde. ».

Il conclut en plaidant pour une ouverture plus conséquente du dictionnaire à la néologie (*Ibid.*, pp. 32-33) : « Le dictionnaire de la langue générale devra s'ouvrir à la néologie, non seulement parce qu'il importe de la démarginaliser, ou qu'« en définitive, tout mot nouveau créé par un locuteur quelconque, dès sa création recèle une virtualité d'extension dans la communauté, dans son ensemble ou dans certaines zones de la communauté (L. Guilbert, *La créativité lexicale*, p. 43) mais surtout parce qu'on assiste dans des domaines de plus en plus nombreux, comme dans celui de l'informatique (...), à la formation quasi-synchronique d'un vaste champ lexical néologique. Si la lexicographie refuse, sur la base de considérations telles que « l'instabilité conceptuelle et pragmatique », de couvrir ce champ, elle se prive des moyens qui lui permettraient d'épouser l'évolution de la langue. On constate d'ores et déjà de nombreuses lacunes. Elles sont d'autant plus graves qu'elles concernent des vocabulaires qui constituent des codes d'accès à des groupes sociaux ou des domaines importants : l'argot des jeunes, le français des minorités non hexagonales, la planche à voile (...). Pour que la lexicographie puisse combler ces lacunes, il faut qu'elle change ses méthodes au niveau du traitement de la néologie. ».

⁶⁷ Wijnands Paul, « Pour une redéfinition du néologisme lexicographique », *La banque des mots* n°29, 1985, pp. 29-31.

Nous avons pu voir dans cette partie consacrée à la néologie et aux dictionnaires, que tous deux entretenaient une relation compliquée, soulevant parfois de vives réactions. La néologie est un processus d'enrichissement du lexique « volatile » en perpétuelle évolution qui au sein de la nomenclature des dictionnaires bénéficie d'une certaine stabilité. Nous avons vu qu'employer le terme de néologisme pour un dictionnaire était problématique : pour certaines personnes lorsque les néologismes se retrouvent attestés, il devient légitime de les employer et pour d'autres au contraire, cela est contraire à la nature du néologisme, lequel une fois enregistré, perd son caractère de nouveauté.

Dans la dernière partie de la thèse consacrée à la lexicographie, nous nous intéresserons à la représentation du néologisme dans le dictionnaire (voir p. 375).

1.4 Les néologismes et les politiques d'aménagement pour la défense de la langue française

Nous avons développé dans la partie précédente un exposé des différents rapports entretenus entre la néologie et les dictionnaires. La présente partie sera en un sens en corrélation avec la partie précédente car elle sera consacrée aux politiques d'aménagement de la langue mises en place dans le but de réguler les néologismes posant problème : les anglicismes associés à des domaines en pleine expansion technologique comme l'informatique ou ceux rattachés à la science : médecine, biologie ; des domaines spécialisés. À la tête de ces politiques d'aménagement figurent des organismes, ils sont nombreux mais les connaissons-nous vraiment ? Pourquoi les a-t-on créés ? Comment fonctionnent-ils ? Quels sont-ils ? Qu'en est-il de ces substituts ou équivalents de ces néologismes problématiques proposés par ces commissions de terminologie ?

Nous introduirons cette partie en comparant différents avis de linguistes qui soutiennent ou nuancent les actions de ces autorités régulatrices de la langue.

Nous débuterons notre exposé avec cette citation extraite d'un article de M-F Mortureux⁶⁸ qui fait office de transition entre la partie précédente consacrée aux néologismes lexicographiques et la présente partie consacrée à la politique d'aménagement du lexique: « La lexicalisation des néologismes institue donc de nouvelles dénominations fondées soit sur un acte effectif posé par un locuteur qui a autorité (inventeurs ou découvreurs dans divers domaines, scientifiques, techniques, administratifs, etc..) soit sur la diffusion d'une création à l'origine individuelle. Mais c'est cette conversion « permanente et réversible » que repose, au fil des reprises discursives d'une désignation, création originellement individuelle, interprétable « in situ », l'élaboration par la communauté linguistique d'une nouvelle dénomination pourvue

⁶⁸ Mortureux Marie-Françoise, « La néologie lexicale : de l'impasse à l'ouverture », *Langages* n°183, 2011, p. 22.

d'une signification linguistique. » Pour M-F. Mortureux, les néologismes lexicographiques ouvrant une voie à la lexicalisation sont le fruit de ces administrations visant à réguler la langue. Par le biais du dictionnaire, ces autorités ont une emprise au niveau de la sélection de ces néologismes.

Nous continuerons avec un exposé réunissant, comme nous l'avions annoncé, différents points de vue de linguistes allant dans le sens de cet interventionnisme ou qui souhaitent un interventionnisme plus souple.

Nous suggérons de regarder cette citation d'H. Walter⁶⁹ qui écrit qu'en dépit des entreprises régulatrices de la langue, le français s'est adapté aux besoins de la société, il a évolué : « Parlée depuis des siècles, par des gens différents, et aux quatre coins du monde, la langue française a fait la preuve d'une réelle faculté d'adaptation aux nouveaux besoins de la communication. Si elle montre aujourd'hui à la fois le charme discret de ses rides et la mobilité de son expression, et si elle manifeste à son tour son inertie et ses facultés de renouvellement, c'est en raison de cette dualité (...): d'un côté, il y a l'école, les institutions, l'Académie française, la langue écrite, qui agissent comme des facteurs de stabilité, de régularisation et d'unification ; de l'autre, a pu se développer toute une dynamique issue des besoins changeants de la société contemporaine qui fait au contraire du français une langue qui se diversifie et se renouvelle qui n'hésite plus à transgresser les règles. »

H. Walter ne prend pas position sur la question du pour ou du contre, elle expose la réalité des choses qui est que le lexique continue d'évoluer. J. Pruvost⁷⁰ lors d'un entretien avec le journal *l'Express* fait état du même constat qu'H. Walter, comme nous pouvons l'observer : Question du journaliste : « La langue française est-elle soumise à un mouvement de balancier, entre enrichissement et codification ? », Réponse de J. Pruvost : « Oui mais les deux peuvent se produire en même temps. Pendant que l'Académie française régule, Scarron innove dans le néologisme burlesque avec « se grouiller » « grosse dondon », les salons précieux où se rendent Mme de Sévigné et Mme de Lafayette créent « incontestable », « anonyme », « enthousiaste »... Au XVIIIe siècle, on s'efforce de conserver la langue classique, on feint de se méfier des néologismes, tout en piochant chez les philosophes et dans le vocabulaire politique anglais : « budget », « club »... La véritable libération du vocabulaire n'intervient qu'avec le romantisme. C'est une période d'ouverture aux langues étrangères, en particulier d'Orient, à l'argot, aux expressions populaires – « Il faut mettre un bonnet rouge au dictionnaire ! » écrit en substance Hugo. On décloisonne, on mélange les gens. Même Chateaubriand y va de son

⁶⁹ Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 379.

⁷⁰ Pruvost Jean, « La langue française se porte joyeusement », *L'Express* n°3271 semaine du 12 au 18 mars 2014, p. 20.

« paladinage » (générosité constante) et Balzac de sa « figure vituline » (du latin vitulus [le veau]). Ce mouvement croît et embellit avec le naturalisme – Zola empruntant à tout-va à la technique -, les parnassiens, les symbolistes... ». La réponse de J. Pruvost va dans le sens des arguments d'H. Walter, les autorités langagières font leur travail de régulation en n'empêchant pas la dynamique néologique de se déployer.

Les exemples suivants des deux linguistes J-C Corbeil et L. Deroy révèlent une nuance d'opinion sur le sujet. J-C Corbeil⁷¹ est contre une politique normative élitiste : « Dans le domaine de la néologie, notre vrai problème est notre conservatisme, notre attitude normative. À une attitude normative de type élitiste, il nous faut substituer une attitude normative de type démocratique, en redonnant l'autorité linguistique aux usagers. La langue française, comme n'importe quelle langue, est capable de générer tous les néologismes dont nous avons et aurons besoin. Ce n'est pas la langue qui est en cause, c'est nous. ».

La conclusion de la citation est forte : « ce n'est pas la langue qui est en cause, c'est nous. » Nous ? Les sujets parlants, les autorités langagières ? Ce « nous » met en lumière l'idée que la politique interventionniste instaurée par des intellectuels refreine la langue dans sa liberté. À méditer ... Les positions de L. Deroy⁷² sont plus tournées vers une action régulatrice ayant pour mission de recadrer les pratiques langagières : « En somme, on n'aperçoit pas de règle ou de recette applicable à tous les cas de la néologie. Il s'agit de rétablir continuellement un équilibre difficile entre la sclérose des langues mortes et la dissolution des sabirs sans âme. (...) je dirai que, comme dans la régulation des naissances, il s'agit de régulations des néologismes moins de codifier que de sanctionner que de faire prendre conscience de la gravité du problème. Il faut que l'on sache mieux que la langue, avec sa tradition et la vision du monde qu'elle implique nécessairement, est aussi un patrimoine culturel irremplaçable, qu'il convient de conserver, d'aménager, de protéger contre le vandalisme et la négligence. » L. Deroy semble être partisan d'un interventionnisme plus soutenu, plus axé sur la régulation des néologismes.

Nous avons pu observer parmi les différents exemples ci-dessus que dans l'ensemble, les linguistes étaient plutôt partisans d'une politique d'aménagement de la langue. Nous avons aussi remarqué qu'ils mettaient aussi en parallèle le côté dynamique du lexique, qui malgré ces tentatives d'aménagement, continue de se développer. Après avoir considéré le point de vue de ces linguistes, nous souhaitons nous intéresser sur l'intérêt d'entreprendre un travail de régulation du lexique.

⁷¹ Corbeil Jean-Claude, « Aspects du problème néologique », *La banque des mots* n°2, 1971, p. 136.

⁷² Deroy Louis, « Néologie et néologismes : essai de typologie générale », *La banque des mots* n°1, 1971, p. 11.

Une régulation de la langue : dans quel but ?

La langue doit continuer de s'enrichir sinon, comme nous l'avons vu dans la partie consacrée à la néologie, elle risquerait de s'éteindre. Le but d'une entreprise de régulation serait d'aviser, de prévenir plutôt que de sanctionner. Nous allons voir que cela n'est pas forcément évident car il ne faudrait pas basculer dans une entreprise puriste au risque de s'éloigner de cette attitude bienveillante. C'est ce qu'A. Rey explique en mettant en évidence les conséquences d'un purisme radical, il revient dans ce premier extrait sur les origines du purisme⁷³ : « Une explication psychologique profonde du purisme me paraît s'imposer. Son agressivité mobilisée pour défendre « la langue maternelle » en supprimant les impuretés, la notion de « protection », de « défense » contre les contacts étrangers ne seraient-elles pas de nature œdipienne ? Les relations licites entre la langue maternelle et la norme (fantasme d'inceste autorisé et garantissant paradoxalement la pureté de la langue), la défense contre les agressions par élimination (fantasme de castration), ce symbolisme est encore trop superficiel sans doute, mais à son niveau, peu contestable. ». Plutôt que d'adopter une attitude puriste, il prône un interventionnisme éclairé en rapport avec l'usage (*Ibid.*, p. 26) : « Le purisme, solution de paresse dans la mesure où il lui faut tout ignorer de la connaissance scientifique de la langue pour mieux refuser la réalité de l'usage, devrait céder la place à un interventionnisme motivé et explicite ou se résigner à n'être qu'un discours ornemental et sans effet. (...) Mais les raisons profondes du jugement de valeur sur l'usage linguistique, et le désir de le modeler selon l'idéologie dominante reste les mêmes. Il ne s'agit pas de refuser toute norme- aucune société ne s'en passe- mais bien d'en surveiller la construction par l'analyse scientifique, et de comprendre l'activité normative, c'est-à-dire de la modifier, comme un secteur de la pratique sociale moins innocent qu'il n'y paraît. »

Pour A. Sauvageot⁷⁴, cet interventionnisme permettrait d'assurer la pérennité de la langue en ciblant les besoins adaptés de celle-ci en régulant et en réadaptant la production de mots nouveaux: « (...) un principe doit être retenu, celui selon lequel la langue qui répond le mieux à sa mission est celle qui est capable d'exprimer à la fois le maximum et le minimum de détermination. Cette double faculté, en apparence contradictoire, est celle qui décidera à l'avenir du sort des langues de grande diffusion. Les conditions de la vie moderne, et celles encore plus astreignantes de la vie future, exigeront qu'on sache économiser ses communications mais aussi qu'on puisse, le cas échéant, fournir toutes les précisions désirées ou nécessaires. Ce souci de

⁷³ Rey Alain, « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française* n°16, 1972, p. 23.

⁷⁴ Sauvageot Aurélien, « Valeur des néologismes », *La banque des mots* n°1, 1971, p. 35.

satisfaire à cette condition essentielle doit inspirer et la création des mots nouveaux et le refaçonnement des formes de mots comme aussi celui des phrases. »

Le rôle des politiques d'aménagement est essentiel à l'intégration des néologismes J. Pruvost⁷⁵ : Question du journaliste : « Comment le néologisme s'intègre-t-il au langage commun ? », réponse de J. Pruvost : « C'est le rôle des lexicographes – les individus chargés de rédiger les dictionnaires – et des instances officielles, le Conseil Supérieur de la langue française, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France : répertorier, trier, définir, légitimer, intégrer dans le patrimoine linguistique. » Les instances officielles ont donc un rôle bien défini celui qui est de permettre l'intégration de ces néologismes dans le lexique. Ces instances ont aussi une action bienveillante sur le lexique car dans le contexte actuel, nous ne pouvons ignorer l'influence de l'utilisation d'*Internet* ainsi que celle des nouvelles technologies sur ce dernier. J. Pruvost explique que ces évolutions légitiment ces actions régulatrices : (*Ibid.*, p. 20) : Question du journaliste : « Internet modifie-t-il la langue ? », J. Pruvost répond : « Il change d'abord la vitesse de circulation des mots. En quelques jours, un néologisme fait le tour de la planète francophone, alors qu'auparavant il mettait des années à s'installer. Mais, là encore, c'est aux institutions, à commencer par l'école, à la presse et aux lexicographes de cadrer cet afflux, car sur *Internet*, le meilleur côtoie le pire. » *Internet* est un lieu de production perpétuel de néologismes ainsi qu'un moyen de diffusion rapide pour ces derniers, cependant la qualité de ces productions est à prendre avec la plus grande précaution car elle peut être contestable.

Nous avons exposé les différentes raisons à l'origine de l'entreprise de ces actions régulatrices : entre nécessité et protection ; la vocation de ces organismes est d'enrichir le lexique tout en protégeant la langue française des néologismes de « qualité contestable ». Nous nous intéresserons dans la prochaine sous-partie à l'identité de ces différents organismes.

Quels sont les organismes impliqués ?

La régulation de la langue est directement liée avec l'histoire de celle-ci, notamment avec les emprunts à l'anglais ce qui a poussé les autorités plus précisément la sphère politique à encourager un enrichissement de la langue en mettant en place différents organismes officiels que nous allons exposer dans cette sous-partie.

Pour ce faire, nous avons repris de manière succincte, la chronologie qui figure dans l'ouvrage de J. Pruvost et J-F. Sablayrolles *Les néologismes*⁷⁶ ; elle regroupe les différents

⁷⁵ Pruvost Jean, « La langue française se porte joyeusement », *L'Express* n°3271 semaine du 12 au 18 mars 2014, p. 18.

⁷⁶ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, pp. 20-21.

acteurs impliqués dans l'action régulatrice de la langue. Nous exposerons donc cette chronologie dans les lignes qui suivent.

J. Pruvost et J-F Sablayrolles écrivent à propos de ces instances officielles qu'elle sont (*Ibid.*, p. 20) : « Parfois mal connues, les instances officielles jouent un rôle essentiel de régulation et de proposition qui, pour être le plus souvent discret, n'en reste pas moins très actif. » mais aussi que l'entreprise régulatrice de la langue a commencé depuis 1933 (*Ibid.*, p. 21) : « la première commission de terminologie se réunissait au sein de l'Académie française. Les initiatives de l'Institut, en l'occurrence de l'Académie française et de l'Académie des sciences, auront donc précédé les dispositifs gouvernementaux ».

Nous exposerons maintenant selon leur ordre chronologique de création les différents dispositifs gouvernementaux :

- en 1952 : création du Conseil du langage scientifique sous la présidence de G. Duhamel et L. de Broglie, qui avait pour : « objectif la création de nouveaux termes ».

- en 1966 est créé le *Haut Conseil pour la défense et l'expansion de la langue française*. Ce conseil est rattaché au Premier ministre de l'époque : Georges Pompidou.

- en 1967 est créé le *Conseil international de la langue française (CILF)* qui est l'apprend-on (*Ibid.*, p. 20) : « encore très actif aujourd'hui, porté alors sur les fonts baptismaux par le Premier ministre et le Secrétaire perpétuel de l'Académie française. »

- en 1989 sont créées le *Conseil supérieur de la langue française* et la *Délégation générale de la langue française*. La mission de la *DGLF* est de (*Ibid.*, p. 20) : « veiller à ce que le français dispose des ressources terminologiques qui lui permettent de désigner les réalités contemporaines.

Deux linguistes marqueront à la fin du XXème et au début du XXIème siècle l'entreprise aménagiste de la langue : Bernard Quemada et Bernard Cerquiglini. Nous referons allusion dans la partie consacrée aux dictionnaires à la contribution de B. Quemada.

- en 1970 sont instaurées les *Commissions ministérielles de terminologie* par J. Chaban-Delmas ; (*Ibid.*, p. 21) : « Il les a installées par décret avec pour tâche première l'enrichissement de la langue et la préparation des listes de termes français imposés dans les textes administratifs. ». La partie suivante sera consacrée à la terminologie et aux commissions de terminologie.

La terminologie et les commissions de terminologies

Pourquoi ces commissions ont été créées ? H. Walter⁷⁷ évoque l'origine de la création des organismes de terminologie ainsi que leur mission : « Il est un domaine qui tient une grande

⁷⁷ Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 382.

place dans la vie moderne : celui de la terminologie scientifique ou technique, où il ne s'agit plus du « bon usage » mais de mettre au point la dénomination précise de nouvelles notions et de nouveaux appareils. La responsabilité en incombe en France au Commissariat général de la langue française, qui depuis 1984, regroupe différents organismes de terminologie et cherche à coordonner les diverses banques de données existantes. » Puis, H. Walter spécifie les raisons qui (*Ibid.*, p. 383) : « Devant l'invasion insistante de mots anglais, qui pourrait laisser supposer que toute innovation scientifique est d'origine étrangère, ou que la langue française n'est pas capable de donner un nom aux différents progrès de la technique, le gouvernement a voulu réagir. Des commissions de terminologie ont été chargées de proposer des mots français pour désigner ces nouveautés techniques. » Tout comme J. Guilford⁷⁸ qui évoque la prolifération des anglicismes comme étant la cause de la création de ces commissions de terminologie : « Depuis de nombreuses années, les emprunts à l'anglais provoquent une forte polémique en France. Ce débat range les soi-disants défenseurs du français qui souhaitent préserver la dite pureté de la langue française contre les soi-disants progressistes qui veulent laisser évoluer la langue sans imposer des restrictions artificielles. Les soucis générés par l'afflux des mots anglais en français ont conduit le gouvernement français à créer en 1972 des Commissions ministérielles de terminologie dans le cadre du Haut comité de la langue française. (...) Au niveau linguistique, la volonté politique de « protéger » et de « défendre » le français existe formellement. Cela laisse supposer que la stratégie dirigiste risque de poursuivre, voire de redoubler. ». Les emprunts à l'anglais sont donc à l'origine de la création de ces organismes : devant l'afflux de ces anglicismes, il fallait réagir en créant des commissions ayant pour missions de trouver des substituts, des équivalents français à ces anglicismes.

L. Depecker⁷⁹ revient dans son ouvrage *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux* dans le détail sur la création des commissions ministérielles de terminologie, comme nous pouvons le remarquer, ces organismes ont connu divers remaniements : « (...) une décision du 14 janvier 1970 signée par le Premier ministre, M. Pierre Mesmer, demande aux administrations de constituer des commissions dont la priorité essentielle est de remplacer les anglicismes. Tout au long de l'année et ces deux années suivantes, plus d'une dizaine de commissions voient ainsi le jour au sein des administrations. Leur existence et leur organisation sont affirmées par le décret n°72-19 du 7 janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française qui en établit les missions, la composition, et le mode d'officialisation des travaux (...). Six arrêtés de terminologie sont ainsi publiés presque simultanément au *Journal officiel* en

⁷⁸ IJonathon, « Les attitudes des jeunes français à propos des emprunts à l'anglais », *La Linguistique* n° 33, 1997, pp. 117 à 119.

⁷⁹ Depecker Loïc, *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Armand Colin - Larousse, 2001, p. 25.

janvier 1973, dans les domaines de l'audiovisuel, du bâtiment (des travaux publics et de l'urbanisme), du nucléaire, du pétrole, des techniques spatiales et des transports ; de plus, paraissent en même temps, le 29 novembre suivant, un arrêté de terminologie de l'économie et des finances et un arrêté de terminologie de l'informatique. (*Ibid.*, p. 29-29) C'est ainsi que le Haut Comité de la langue française décide de créer en 1975 une association de terminologie, l'AFTERM (association française de terminologie) (...). L'AFTERM disparaît cependant quelques temps après, remplacée en 1980 par une nouvelle association FRANTERM, créée par le Haut Comité de la langue française (...) FRANTERM disparaîtra elle aussi peu après. ». Les commissions ministérielles dépendent du Premier ministre, on mesure l'importance de ces organismes qui sont sous le contrôle des plus hautes sphères de l'État. On apprend aussi que des commissions ministérielles de terminologie ont été créées pour tous les domaines : audiovisuel, transports, pétrole etc....Nous nous sommes arrêtées dans le détail sur les créations des associations terminologiques comme FRANTERM car elles continuent de promouvoir encore de nos jours l'enrichissement de la langue française via leur site *Internet* officiel⁸⁰, mais aussi via des plateformes terminologiques officielles participatives comme *WikiLF*⁸¹. Ces plateformes s'inscrivent dans l'air du temps et proposent aux internautes de trouver les équivalents par eux-mêmes ; les termes rencontrant le plus de succès via des votes seront retenus. Nous notons l'effort d'adaptation de ces associations terminologiques. L'aménagement linguistique se modernise en montre une certaine ouverture d'esprit.

Nous souhaitons revenir sur la tâche de travail des commissions mais aussi sur la matérialisation de ce dernier, pour cela nous regarderons les informations suivantes extraites de l'ouvrage de J. Pruvost et J-F Sablayrolles, *Les néologismes*⁸² : « (...) ces commissions officielles de terminologie auront ainsi traité environ 10000 termes à l'aube du XXIème siècle (...) C'est ainsi que les arrêtés qui sont tirés de travaux de ces commissions font l'objet de *Dictionnaires des termes officiels* régulièrement publiés. En 1998 paraissait par exemple, avec l'habituel lot de satisfecit et de quolibets faciles, le *Dictionnaires des néologismes officiels*. ». Du fruit du travail de ces commissions dont créés des dictionnaires officiels ainsi que des dictionnaires de néologismes officiels. Nous proposons de nous intéresser maintenant au mode de fonctionnement de ces commissions de terminologie.

⁸⁰ <http://www.senat.fr/questions/base/1986/qSEQ860500729.html>

⁸¹ <http://wikilf.culture.fr>

⁸² Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 22.

Comment fonctionnent-elles ? J-C Boulanger revient dans son article *Problématique d'une méthodologie d'identification des néologismes en terminologie*⁸³ sur le fonctionnement des terminologies spécialisées dont il écrit qu'elles : « deviennent des zones pionnières d'exploration et d'étude de la néologie », il décrit par la suite le déroulement du travail des terminologues : « Les terminologues reconnaissent depuis longtemps l'action indispensable de la néologie dans le déroulement du travail terminologique. Lors de l'élaboration d'un lexique spécialisé, le terminologue se voit régulièrement confronté à des situations linguistiques nouvelles. On discerne deux aspects de la néologie en terminologie : d'une part, le terminologue repère un néologisme (anglais ou français) dans un texte, dans un corpus documentaire, qui servent au dépouillement terminologique ou encore, il l'extrait d'un ensemble de termes déjà recueillis dans diverses autres publications à caractères lexicographiques ; d'autre part il crée lui-même un néologisme (en collaboration avec un comité de spécialistes du domaine qu'il traite), parce qu'un besoin particulier a été déterminé par sa recherche : pallier l'absence d'un signifiant français équivalent à un signifiant anglais déjà en usage en milieu anglo-américain ; corriger une faute contre le système linguistique de la langue française ; remplacer un anglicisme lexical ; dénommer une nouveauté récemment créée en pays francophones ; éliminer un emprunt indésirable dans sa langue. ». Ensuite, J-C Boulanger distingue deux types d'interventionnisme : un interventionnisme qu'il désigne comme ayant « une valeur curative » dont le but est de corriger une faute, remplacer un anglicisme... Ce type d'interventionnisme a pour but de contrer « l'appauvrissement et la dégénérescence de la langue », puis l'autre type d'interventionnisme linguistique « destiné à promouvoir et à assurer l'enrichissement et la continuité de la langue française » en luttant contre le vieillissement et l'immobilisme, son action est de « pallier l'absence d'un signifiant français et dénommer de nouvelles *realia* ». Enfin, J-C Boulanger explique que (*Ibid.*, p. 38) : « Ces principes s'insèrent dans un mouvement de revalorisation de la langue française et visent à en garantir la qualité, le rayonnement et le plein épanouissement. » Les commissions de terminologie ont donc une mission de grande importance : le maintien de la langue française de manière bienveillante.

Au cours de nos lectures, nous avons pu apprendre que les commissions de terminologie existaient aussi dans d'autres pays. Nous prendrons deux exemples celui du Québec et de la Catalogne.

Nous regarderons l'exemple du Québec, dans un premier temps, au moyen de l'article de G. Cholette⁸⁴ dans lequel l'auteur revient sur la création de l'*Office de la langue française*:

⁸³ Boulanger Jean-Claude, « Problématique d'une méthodologie d'identification des néologismes en terminologie », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, p. 38.

⁸⁴ Cholette Gaston, « L'office de la langue française du Québec », *La banque des mots* n°2, pp. 151-154

«Créé en 1961 par la loi instituant le Ministère des Affaires culturelles, l'Office de la langue française est un service ministériel et gouvernemental qui a pour mission de veiller au développement normal de la langue française au Québec, compte tenu de nos particularismes et de notre situation géographique. Il est assisté dans sa tâche par un comité consultatif formé de grands spécialistes en matière linguistique qui renvoient les travaux de terminologie avant la publication pour en assurer la qualité. Le comité statue aussi en dernier ressort sur les difficultés de la langue, soit, en fait sur l'admissibilité des néologismes et des canadianismes de langue française. ». G. Cholette donne les raisons qui ont motivé la création de cet organisme : le français allait être utilisé comme la langue du travail (*Ibid.*, p. 152) : « En 1970, des directives gouvernementales orientent les travaux de terminologie de l'Office vers des domaines très spécialisés en vue de faire du français, graduellement, la langue de travail. »

Nous regarderons dans un second temps, nous nous intéresserons à l'organisme de terminologie catalan : El Consell Supervisor del Termcat par le biais de l'article de T. Cabré⁸⁵ dans lequel on apprend qu'il existe aussi une « néologie planifiée » pour la langue catalane⁸⁶ : « El Centre de Terminologia Catalana, Termcat, fue creado en 1985 a partir de un acuerdo entre el Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya (gobierno autonómico) y el Institut d'Estudis Catalans (academia de la lengua) con el objetivo de ser el centro de coordinación general de las actividades terminológicas en el área de la lengua catalana, de promover y elaborar recursos terminológicos y garantizar su disponibilidad, así como de promover el desarrollo de productos de ingeniería lingüística allí donde la terminología tiene una especial incidencia (...). En 1986 se creó el Consell Supervisor, organismo vinculado directamente a la Secció Filològica del Institut d'estudis Catalans, que juntamente con los Comités Técnicos Sectoriales, encargados de la validez conceptual y a de la aceptabilidad sociolingüística de los términos, se ocupan de la normalización de la terminología catalana (...) ».

Que cela soit pour le Québec avec la création de l'*Office de la langue française* ou pour le pays Catalan avec le *Consell Supervisor del Termcat*, les commissions de terminologie ont les mêmes ambitions : aménager la néologie tout en adoptant un regard bienveillant sur celle-ci.

⁸⁵ Cabré Teresa et alii, « Evaluación de la vitalidad de una lengua a través de la neología », *La fabrique des mots*, actes du colloque *La Néologie ibérique*, Paris IV Sorbonne, 25-26 mai 1998, sous la direction de Jean-Claude Chevalier et Marie-France Delpont, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2000, pp. 105-106.

⁸⁶ Traduction du passage en catalan : « El Centre de Terminologia Catalana, Termcat, a été créé en 1985 à partir d'un accord entre le el Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya (gouvernement autonome) et l'Institut d'Estudis Catalans (académie de langue) avec l'objectif d'être le centre de coordination générale des activités terminologiques dans la zone de la langue catalane, de promouvoir et d'élaborer les recours terminologiques et garantir leur disponibilité, tout comme la promotion du rôle des producteurs de l'ingénierie linguistique ici où la terminologie a une répercussion spéciale. En 1986, a été créée le Consell Supervisor, organisme associé directement à la Secció Filològica del Institut d'estudis Catalans qui joint aux Comités Técnicos Sectoriales sont chargés de la validité conceptuelle des termes et de l'acceptabilité sociolingüistique des termes, s'occupent de la normalisation de la terminologie catalane (...) ».

Enrichissement de la langue sous contrôle : garantie d'un succès assuré ?

Après avoir décrit les objectifs, les intentions de ces actions officielles, nous nous interrogeons sur leur succès : est-il probant ?

Nous nous appuyons sur un article d'A. Rey⁸⁷ dans lequel il évoque les difficultés rencontrées par les politiques de régulation de la langue : « La politique linguistique et la politique néologique peuvent être bien définies d'une manière admirable sur le plan théorique et sur le plan abstrait, soit par des législateurs et des politiques, soit par des universitaires qui auront, eux, une autre façon de voir les choses, mais de toute façon, elles n'auront aucun effet sur la société si la société n'accepte pas cet effet. » (*Ibid.*, p. 244) : « La normalisation de la terminologie est certainement déjà beaucoup plus difficile que celle des boîtes de petits pois. Je crois que les offices de normalisation s'en aperçoivent. La normalisation des vocabulaires généraux, en dehors des terminologies, est encore plus difficile à obtenir (...) ». Enfin, A. Rey revient sur cette acceptation de la néologie aménagée chez les sujets parlants (*Ibid.*, p. 244) : « Je pense cependant que cette lutte sera plus efficace si les difficultés sous-jacentes sont mieux analysées et, surtout, si elles ne sont pas sous-estimées, ce qui donnerait une priorité momentanée aux études sociolinguistiques lorsqu'il s'agit de savoir contre quoi on lutte quand on essaie de normaliser un vocabulaire, contre quoi on lutte quand on essaie de faire passer un terme bien formé pour remplacer un terme sauvage ou un emprunt maladroit et mal intégré. » A. Rey prône un aménagement éclairé à la lumière des sujets parlants car le risque encouru selon lui serait synonyme de succès. H. Walter⁸⁸ aborde le problème de la réception de ces politiques de régulation par les locuteurs : « Il est vrai que l'opinion publique est toujours hostile à ce genre de mesures, qu'elle ressent comme une atteinte à la liberté individuelle, cette liberté qu'elle accepte pourtant d'aliéner, aussi bien dans son respect pour une orthographe contraignante que dans sa propension à adopter inconsidérément les mots à la mode au moment où ils passent. ». H. Walter pointe du doigt la problématique rencontrée lors de ces tentatives : un blocage de l'opinion publique qui apprécie guère ce genre d'intervention car ce type de démarche d'aménagement de la langue annihile toute spontanéité.

J. Pruvost, J-F Sablayrolles⁸⁹ synthétisent l'entreprise de la démarche des commissions de terminologie: « Inventer rapidement et efficacement des termes français pour désigner les réalités nouvelles ne relève donc pas là du jeu ou de la provocation. La langue a au contraire ici besoin d'une aide, revigorante. Elle demande à être auditionnée auprès de sages qui exercent

⁸⁷ Rey Alain, « La néologie : un problème de création, de diffusion et d'acceptation », Actes du colloque national sur les services linguistiques. Les services linguistiques au Canada : bilan et perspectives, Ottawa 1984 paru en 1985, p. 238.

⁸⁸ Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 383.

⁸⁹ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 24.

leur jugement en concertation avec les utilisateurs du mot à faire naître, avec le souhait qu'il fasse souche. Sans l'imposer. ». Les deux auteurs reviennent sur les succès rencontrés par ces termes issus des commissions de terminologie (*Ibid.*, p. 23) : « « L'effort terminologique se situe entre les mots de l'usage général et professionnels courants et les termes de vocabulaire spécialisés deviennent d'usage courant ». On se contentera de rappeler ainsi que le logiciel (*hardware*), l'octet (*byte*), le raccourci clavier (*hot key*), le didacticiel, créé de toute pièce, le voyageur (*tour operator*), l'option sur titre (*stockoption*) ne sont plus réservés à la seule compréhension des spécialistes et sonnent aussi agréablement que le gardien de but, naguère appelé *goal*. ». Les substituts proposés par les commissions de terminologie ont rencontré quelques succès comme nous avons pu le voir mais pour que ces termes s'implantent dans la langue. Il faut les promouvoir : comment assurer le succès de ces substituts ? Ce succès ne peut être assuré qu'au moyen d'une diffusion de grande ampleur octroyant une certaine visibilité.

D. Baggioni explique dans son article *Dirigisme linguistique et néologie*⁹⁰ que le lieu de diffusion privilégié de ces termes n'est autre que la presse : « Mais les journalistes, dans ce domaine participent à cette action de diffusion de vocables nouveaux et leurs articles, l'importance qu'ils accordent à cette information sont autant d'appuis apportés à la politique officielle : (1) ils informent les lecteurs de l'existence de ces substituts. (2) En se faisant souvent l'écho, des vœux gouvernementaux (non formulés sans les textes) ils participent à la diffusion des nouveaux termes dans le public. (...) mais l'intention est claire : changer le comportement linguistique de tous les français. ». Il est vrai que la dimension informative de la presse est un excellent vecteur d'informations et de nouveaux termes. Les officiels ne pouvaient espérer meilleure « publicité ».

Nous avons évoqué plus précisément la question du succès de ces termes officiels mais aussi les procédés de formation des mots utilisés par les commissions de terminologie dans la deuxième partie de la thèse consacrée à l'analyse des emprunts du corpus à laquelle nous renvoyons pour plus de détails.

Afin de remédier aux problèmes d'efficacité rencontrés par les politiques d'aménagement, B. Quemada a proposé quelques solutions dans son article *À propos de la néologie. Essai de délimitation des objectifs et des moyens d'action*⁹¹. Il suggère la mise en place d'un double service au niveau de l'encodage et du décodage avec la création d'une *Charte de la créativité contemporaine* qui serait à la charge des linguistes ainsi que l'organisation d'un

⁹⁰ Baggioni Daniel, « Dirigisme linguistique et néologie », *Langages* n°36, 1974, p. 55.

⁹¹ Quemada Bernard, « À propos de la néologie. Essai de délimitation des objectifs et des moyens d'action », *La banque des mots* n°8, 1971, pp. 144-145.

réseau de renseignements sur le vocabulaire. Nous renvoyons à la consultation de l'article pour de plus amples précisions.

Création de revues spécialisées

Nous avons pu voir qu'en plus des commissions de terminologie certaines revues spécialisées avaient été créées dans le but d'observer et de réguler les néologismes.

Nous nous intéresserons à l'une d'entre elles, *La Banque des mots*, lancée en 1971 par Alain Guillerrou, nous avons pu y puiser quelques ressources (articles principalement). Elle a été fondée sous l'égide du Conseil international de la langue française ; elle a aussi été dirigée un certain temps par le lexicographe et métalexigraphe Bernard Quemada⁹² (qui a aussi été nommé à la tête du Conseil Supérieur de la langue Française en 1989). Puisque nous avons évoqué B. Quemada, nous avons trouvé dans son article *Notes sur « lexicographie et dictionnaire »*⁹³, un passage dans lequel il évoque la création de ces banques de données des mots : « En aval, des *banques de données dictionnaires* regroupent des matériaux établis à partir de ressources des *bases lexicographiques*. Ces données sont les composantes virtuelles des dictionnaires de langue de tous profils. En fonction, du projet de répertoire à réaliser, les matériaux des banques de données sont sélectionnés et aménagés en vue d'une mise en forme dictionnaire, imprimée ou non. Ces exploitations partielles du lexique global sont plus fonctionnelles et aussi plus représentatives, en regard des critères de choix, que par le passé ; c'est-à-dire qu'elles sont devenues moins inéluctablement arbitraires. »

Dans le premier numéro de la revue, sont exposées dans la *Présentation* les raisons et les ambitions qui ont été à l'origine de la création de ce périodique linguistique : « Depuis sa création, le Conseil International de la langue française s'est fixé pour mission essentielle le maintien de l'unité de notre langue dans le monde. Pour répondre aux besoins croissants de terminologies adaptées au développement des activités humaines, non seulement dans les secteurs de la science et de la technique, mais encore dans les domaines les plus divers de la vie de tous les jours, le Conseil a dû prendre part aux travaux de nombreuses commissions ou groupes spécialisés et il a rassemblé une documentation importante. D'année en année, le Conseil international voit croître le nombre des questions qui lui sont posées, concernant l'emploi, dans des acceptions nouvelles, d'expressions usitées jusqu'à présent dans un sens déterminé, ou la formation de mots nouveaux attachés à des objets ou des concepts récemment entrés dans l'usage.(...) La nécessité s'est bientôt fait sentir de donner un large écho aux recherches accomplies en matière de terminologie et de faire connaître, aussi bien aux

⁹² <https://dictionnaires.u-cergy.fr/auteurs/quemada.html>

⁹³ Quemada Bernard, « Notes sur « lexicographie » et « dictionnaire » », *Cahiers de lexicologie* n°51, 197, pp. 234.

spécialistes des diverses branches d'activités qu'au grand public, les avis donnés par les organismes compétents, pour proposer et normaliser des mots nouveaux. (...) Par son objet, essentiellement consacré à la terminologie, la Banque des Mots se distingue des publications qui s'attachent principalement à illustrer les nombreux aspects culturels de la langue française et à en défendre le bon usage. ».

Cette revue a pour vocation de prodiguer des conseils concernant l'attitude à adopter face à certains néologismes, tout en restant en accord avec la norme et l'usage : « C'est vers une revue de service et, si possible, de normalisation linguistique que s'est délibérément orienté le Conseil international de la Langue française. Les besoins et les demandes linguistiques sont considérables : chaque année naissent dans notre langue plusieurs milliers d'expressions ou de mots nouveaux. Cette vitalité dont on ne peut se réjouir, ne va pas sans un certain désordre embarrassant pour l'usager. La mise à jour des dictionnaires, si rapide soit-elle, ne parvient pas à porter remède de façon décisive à cette situation. *La Banque des mots*, conçue comme une manière de complément permanent du dictionnaire du français contemporain, publiera des études critiques sur la terminologie et rendra ainsi d'appréciables services aux usagers. »

Nous avons choisi de nous référer à la *Présentation* du premier numéro de la revue parce qu'il est consacré à la néologie et par conséquent, nous trouvons qu'il était pertinent de s'intéresser aux arguments qui y étaient développés : « Le comité de rédaction a décidé de consacrer le premier numéro de la revue à l'examen d'un des problèmes les plus délicats de la langue moderne celui de la néologie. Il importe en effet, qu'une réponse soit donnée à tous ceux qui, dans l'exercice de leur profession, ont besoin de termes nouveaux. En composant progressivement une sorte de guide de la néologie, la *Banque des Mots* rendra possible la création de termes qui s'intégreront dans le système graphique et phonétique du français et pourront sans difficulté s'imposer dans l'usage. »

Nous renvoyons à la partie de la thèse *Quelle place pour les néologismes : comment les mots entre dans le(s) dictionnaire(s) ?* (voir p. 93), où se trouve une étude plus approfondie de la liste des néologismes établie dans ce premier numéro de la *Banque des mots*.

Lorsque la loi s'immisce dans l'action régulatrice de la langue française

Précédemment, nous avons parlé à plusieurs reprises des autorités officielles et des politiques d'aménagement de la langue française. Ces autorités fonctionnent en adéquation avec la législation. Nous nous intéresserons dans cette sous-partie à la loi relative à la défense de la langue française. Il s'agit de la loi Haut-Bariol à laquelle D. Bécherel⁹⁴ fait allusion dans son article *À propos des solutions de remplacement des anglicismes*, elle y explique qu'une loi

⁹⁴ Bécherel Danièle, « A propos des solutions de remplacement des anglicismes », *La linguistique* n°17, 1981/1982, p. 119.

invite à remplacer les anglicismes : « Une loi nous y invite depuis que le 31 décembre 1975 le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française a interdit l'emploi de certains termes étrangers dans la langue officielle. ». Il nous paraît surprenant qu'au niveau de la sphère politique, la peur de l'invasion de l'anglais soit à l'origine de la création d'une loi visant à interdire l'utilisation de la langue anglaise dans la langue officielle.

Cette loi a été remplacée depuis par la loi n°94-665 du 04 août 1994 relative à l'emploi de la langue française et elle a été ratifiée par tous les acteurs politiques de l'époque soit François Fillon, Jacques Toubon, Nicolas Sarkozy etc.... Il est possible de consulter le texte de loi en *Annexe 4* (en fin de thèse).

Dans cette première partie consacrée à la néologie et aux néologismes, nous avons pu constater la complexité dont relevaient ces processus d'enrichissement du lexique. Nous avons particulièrement insisté sur les rapports entretenus par la néologie avec les dictionnaires. Nous rappelons que ces relations sont au centre de la problématique générale de notre travail. Les dictionnaires seront au centre de la deuxième partie de notre étude.

« Une définition sans exemples est un squelette »,

P. Larousse.

2 Les dictionnaires de langue française

Dans cette deuxième partie, nous travaillerons sur l'objet dictionnaire en considérant les grands types de dictionnaire, mais aussi ses concepteurs incarnés par les lexicographes. Nous envisagerons ses métamorphoses liées à l'utilisation de l'informatique, ses fonctions mais aussi son rapport avec la néologie et l'insertion de mots nouveaux dans sa nomenclature.

Mais, avant de débiter cette partie, nous suggérons de regarder, en guise d'introduction, la définition du dictionnaire de B. Quemada extraite de l'article *Notes sur « lexicographie » et « dictionnaire »*⁹⁵ : « Définir le dictionnaire de langue comme un recueil de mots, même si le recueil inclut « tous » les mots d'une langue est très insuffisant. Ajouter qu'un tel répertoire est fondé sur la mise en relation d'éléments linguistiques (explicités et explicitants) réunis et interprétés à diverses fins, et qu'un système d'adressage ad hoc les rend accessibles, c'est encore trop peu dire, jargon en plus. On sait à présent que faire référence au *dictionnaire* c'est impliquer l'ensemble des problématiques internes et externes dont il relève, problématiques

⁹⁵ Quemada Bernard, « Notes sur « lexicographie » et « dictionnaire » », *Cahiers de lexicologie*, n°51, 197, p. 236.

aujourd'hui mieux fondées grâce aux travaux sur la typologie et la théorie du texte-dictionnaire, sur l'évaluation critique de la nomenclature, de la définition des exemples etc., mais aussi grâce à la connaissance des besoins et des marchés, des conditions de productions et de leurs solutions techniques. ».

Nous avons choisi d'utiliser cette définition en introduction car nous la trouvons juste et complète dans la mesure où elle aborde les difficultés à définir le dictionnaire de langue.

Un dictionnaire de langue n'est donc pas juste qu'un recueil de mots, c'est une institution pour la société française qui est complexe car elle implique plusieurs niveaux lexicologique, lexicographique, dictionnairique qui font que le genre dictionnaire a son propre langage que nous étudierons aussi.

À la suite de « solutions techniques » figure la note 26 (consultable à la fin de l'article, *Ibid.*, p. 242) que nous avons consulté et référencé parce qu'elle met en avant la désacralisation de l'objet qui fédère en tant qu'autorité langagière mais qui a aussi ses failles: « Par ailleurs, l'image du dictionnaire connaît une sensible démythification dans le grand public (par la vogue des jeux de lettre et de vocabulaire qui l'utilisent comme juge-arbitre auprès des apprenants de français, par la généralisation de son usage en classe où il devient une sorte de manuel de vocabulaire). Devenu au quotidien objet de confrontations, sinon d'appréciations critiques, le dictionnaire n'est plus tenu pour infaillible comme naguère. De plus en plus d'usagers savent aujourd'hui qu'il n'y a pas de dictionnaires à tout faire et qu'il importe de les utiliser avec à-propos pour en faire le moins mauvais usage. »

Le dictionnaire incarne donc un objet intemporel, un témoin privilégié du temps, des pratiques langagières. Entrer dans le monde du dictionnaire permet d'établir un lien entre le passé et le présent car l'histoire du dictionnaire est très riche et elle a façonné les dictionnaires d'aujourd'hui.

D'ailleurs, de nos jours, est-ce que le dictionnaire a le même statut qu'auparavant ou n'est-il réduit qu'à un objet commercial ?

Nous parlerons, dans la partie suivante, des grands types de dictionnaire.

2.1 Les grands types de dictionnaires.

Dans cette partie, nous proposons d'établir, de manière succincte, une chronologie retraçant l'évolution des différents types de dictionnaires à partir du « Grand siècle » jusqu'à la lexicographie contemporaine.

Nous avons fait ce choix « bien délimité » car selon nous, il n'était pas pertinent de commencer la chronologie depuis les origines du dictionnaire dans la mesure où cette partie n'a pas pour vocation d'aborder le dictionnaire dans son ensemble mais dans une période plus

ciblée qui se veut contemporaine, en adéquation avec notre support de travail : le *Nouveau Petit Robert Électronique*.

Quelles sont les origines des grands types de dictionnaires ?

J. Pruvost⁹⁶ donne pour origine aux dictionnaires de langue et encyclopédiques, l'émergence du dictionnaire monolingue : « Ainsi le Grand Siècle se distingue-t-il tout d'abord par la naissance progressive du *dictionnaire monolingue* se dissociant du *dictionnaire plurilingue*, et notamment des dictionnaires bilingues, qu'il s'agisse par exemple des dictionnaires français-latin ou des dictionnaires français-anglais. Dès la fin du XVII^e siècle, est par ailleurs déjà installée la distinction fondamentale entre, d'une part, le *dictionnaire de langue* (« dictionnaire de mots ») et, d'autre part, le *dictionnaire encyclopédique* (« dictionnaire de choses », « dictionnaire universel »).

Dans *Des actes : « Tout ce qu'on fait ou peut faire » pour que les sciences du langage soient au service de tous. Et quelques mots autour des mots et des dictionnaires*, J. Pruvost⁹⁷ délivre plus de précisions sur ces dictionnaires monolingues en expliquant qu'ils incarnent des genres fondateurs : « C'est à la fin du XVI^e siècle que commence l'histoire des dictionnaires monolingues. A ce siècle de normalisation et d'instauration de la monarchie absolue, siècle très centralisateur, qu'il s'agisse du pouvoir ou de la langue qui est celle du roi et de la Cour, correspondent trois dictionnaires fondateurs. Les deux premiers relèvent de l'entreprise privée, le *Dictionnaire françois* de Richelet et le *Dictionnaire Universel* (1664) de Furetière ; le troisième est demandé par l'institution, il s'agit d'un dictionnaire de commande royale, le *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Ces trois dictionnaires représentent de fait trois genres fondateurs que B. Quemada a clairement définis dans sa thèse fondatrice (1966). ». Les dictionnaires contemporains ont pour origine l'entreprise des confectionneurs de dictionnaires que sont : Richelet, Furetière et l'Académie. Nous reviendrons sur la distinction entre dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique au cours des prochaines lignes.

Au XVIII^e siècle, il est possible de différencier la *lexicographie spécialisée* ainsi que les *dictionnaires de synonymes*⁹⁸ : « Au-delà, d'une réflexion critique plus soutenue, avec l'émergence d'un type particulier de dictionnaires, le dictionnaire critique en l'occurrence celui de l'abbé Féraud, le XIX^e siècle se démarque en effet par l'avènement d'une lexicographie spécialisée s'illustrant par des dictionnaires de qualité, et notamment des dictionnaires

⁹⁶ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p.58.

⁹⁷ Pruvost Jean, « Des actes : « Tout ce qu'on fait ou peut faire » pour que les sciences du langage soient au service de tous. Et quelques mots autour des mots et des dictionnaires », *Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après*, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, p. 13.

⁹⁸ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p.59.

spécialisés de la langue tels que ceux définis par les dictionnaires de synonymes et les dictionnaires analogiques. ».

J. Pruvost explique que l'on peut dégager deux types de classements : formel et sémantique. L'un est basé sur l'ordre alphabétique et la forme des mots, l'autre sur leur sens comme les dictionnaires de synonymes et analogiques. Ce deuxième classement ferait débat.

Enfin, lors de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, il est possible d'observer la naissance de la « lexicographie philologique » qui entraîne la démarcation entre les dictionnaires diachroniques et synchroniques.

Nous détaillons le fonctionnement de ces dictionnaires :

- les dictionnaires diachroniques (*Ibid.*, p.60) : « (...) privilégient des nomenclatures où les mots et sens retenus couvrent une période très large, souvent plusieurs siècles, avec la volonté d'en retracer les filiations, à la manière de Littré ou à la manière d'un dictionnaire historique de la langue comme celui commencé par l'Académie française. »

- les dictionnaires synchroniques (*Ibid.*, p. 60) : « consignent un état de langue, celui de la période appréhendée, à la manière des différentes éditions du dictionnaire usuel de l'Académie, ou à la manière de Pierre Larousse dans le *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, sans avoir pour objectif finalisé de retracer l'histoire des mots. »

En conclusion à cette partie retraçant la chronologie des dictionnaires, nous constatons que ces derniers ont connu une histoire qui sur le long terme leur a permis d'évoluer et de poser les bases des dictionnaires contemporains. Comme nous l'annoncions dans l'introduction à cette partie, les dictionnaires sont un genre complexe qui relève de plusieurs nuances concernant leur fonctionnement : si ce sont des dictionnaires spécialisés et si par conséquent ils adoptent un classement formel ou sémantique etc..... Mais, revenons à l'objet de notre étude qui est le dictionnaire de langue. Comment se définit-il et comment se distingue-t-il du dictionnaire encyclopédique ? C'est ce que nous déterminerons dans la prochaine sous-partie.

Dictionnaire de langue, dictionnaire encyclopédique : même vocation ?

Nous traiterons dans cette sous-partie de la distinction entre dictionnaire de langue et encyclopédique. Ces deux types de dictionnaires s'opposent dans leur ambition : l'un décrit les mots, l'autre décrit les choses.

Cette distinction est fondamentale car elle permet d'expliquer les différences de contenu de ces dictionnaires : le dictionnaire de langue sera axé sur la description du lexique, le dictionnaire encyclopédique veillera à donner une vision du monde dans son ensemble. J.

Pruvost⁹⁹ le définit comme une : « (...) somme organisée de savoirs pouvant inclure une information sur la langue et son vocabulaire. ».

Nous trouvons que l'utilisation de l'illustration est un exemple assez probant permettant de distinguer ces deux genres de dictionnaires. Il sera en outre impossible de trouver des illustrations dans un dictionnaire de langue comme le *Nouveau Petit Robert*, en revanche dans le *Petit Larousse Illustré*, on en relève un certain nombre.

J. Pruvost¹⁰⁰ distingue les deux genres en mettant en parallèle les œuvres qui les caractérisent mais aussi leurs particularités. Nous exposons dans un premier temps le dictionnaire de langue : « Au premier dictionnaire, celui de Richelet, conçu avec des citations et centré sur l'usage des mots, peuvent être rattachés tous les dictionnaires de langue, c'est-à-dire les dictionnaires décrivant davantage l'usage des mots que leurs référents : les grands dictionnaires de Littré, de Robert, le *Trésor de la langue française* s'inscrivent dans cette filiation, tout comme le *Petit Robert* ou le *Nouveau Littré*. ». La priorité de la description de ces mots qui est mise en avant concerne leur usage. Contrairement à l'encyclopédie, où le référent est décrit plus longuement (*Ibid.*, p. 13) : « Au second dictionnaire, celui de Furetière, où sont décrits de manière assez extensive les référents des mots, centrés donc prioritairement sur les choses et les idées représentées par les mots-même si la description de l'usage des mots n'est pas exclue de ces dictionnaires-, peuvent être reliés les dictionnaires encyclopédiques. On signalera parmi ses héritiers prestigieux, tout d'abord le XVIIIème siècle, les différentes éditions du Dictionnaire de Trévoux, puis au XIXème siècle, les grands et petit dictionnaires Larousse, rejoints un temps au XXème siècle par les dictionnaires Quillet. ».

J. Pruvost¹⁰¹ décrit deux démarches observables à l'intérieur des dictionnaires de langue :

- la première consiste à : « s'appuyer sur des citations d'auteurs, des exemples cités ».
- la deuxième revient (*Ibid.*, p.59) : « pour le lexicographe, à élaborer ses propres exemples. ».

Il est possible d'opérer une autre distinction entre les *dictionnaires d'apprentissage* qui ont pour but d'aider les apprenants de la langue française et les *dictionnaires de spécialité* qui recensent les termes relevant des domaines scientifiques et techniques.

On trouve en marge des dictionnaires de langue et encyclopédique, un troisième genre : celui de l'Académie comme le mentionne J. Pruvost¹⁰²: « Au troisième dictionnaire, celui de

⁹⁹ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p.59.

¹⁰⁰ Pruvost Jean, « Des actes : « Tout ce qu'on fait ou peut faire » pour que les sciences du langage soient au service de tous. Et quelques mots autour des mots et des dictionnaires », *Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après*, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, p. 13.

¹⁰¹ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p.59.

l'Académie, sans citation et avec la volonté de décrire le bon usage et d'en être le greffier, tant dans la nomenclature que dans les exemples forgés, se rattachent d'abord les huit éditions qui suivront. Elles représentent effectivement un patrimoine unique de description régulière et homogène de la langue française sur plus de cinq siècles maintenant. S'y associent ensuite tous les *dictionnaires de langue prescriptifs*, c'est-à-dire indiquant clairement, voire didactiquement, le bon usage. On ajoutera enfin que le *Dictionnaire de l'Académie* symbolise le type des dictionnaires dits « synchroniques », parce que dans les neuf éditions successives de l'Académie, les Académiciens ont toujours choisi de décrire la langue de leur temps en excluant l'analyse historique du mot. » Ce dictionnaire relève de spécificités uniques qui font de lui un dictionnaire à part, en marge de tous les autres.

Nous avons pu observer dans cette sous-partie, la pluralité de ces deux genres de dictionnaires qui se distingue assez nettement. Pour répondre au titre de cette sous-partie qui se présente sous une forme interrogative, nous pouvons répondre que non, ces deux genres de dictionnaires n'ont pas la même vocation. Ils sont même diamétralement opposés en dépit du fait qu'ils décrivent tous deux le même objet : les mots. Et, c'est justement la démarche de la description adoptée qui les oppose : l'un décrit des mots, l'autre les choses.

Vers lequel des deux orienter son choix de consultation ?

M-F Mortureux écrit au sujet du dictionnaire encyclopédique, les considérations suivantes dans l'article *Notes à propos de : Dictionnaire encyclopédique et « vulgarisation »*¹⁰³ : « La consultation du dictionnaire encyclopédique peut-être provoquée par le besoin qu'éprouve le lecteur d'interpréter un terme perçu comme opaque dans un discours écrit ou oral, ou de s'informer sur un domaine quelconque de la connaissance à propos duquel il dispose préalablement d'un certain vocabulaire, plus ou moins maîtrisé lui-même. (...) Le dictionnaire encyclopédique - et c'est peut-être une des raisons de son incontestable faveur auprès du public - est donc l'instrument des autodidactes, avec tous les risques que cela comporte ! Car le dictionnaire encyclopédique met à la disposition de ses lecteurs le savoir d'une culture, déposé dans « le trésor » de la langue, dont les éléments- les mots sont rarement absolument inconnus du locuteur natif. »

Selon nous, ce choix est propre à chaque individu, en fonction des affinités de chacun qui acquerra l'un ou l'autre ou bien les deux. On peut opposer les deux types de dictionnaire en fonction de leur contenu mais, d'après nous, ils se complètent dans la mesure où justement ils ne

¹⁰² Pruvost Jean, « Des actes : « Tout ce qu'on fait ou peut faire » pour que les sciences du langage soient au service de tous. Et quelques mots autour des mots et des dictionnaires », Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, p. 14.

¹⁰³ Mortureux Marie-Françoise, « Note à propos de : Dictionnaire encyclopédique et vulgarisation », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, pp. 197-198.

délivrent pas les mêmes informations et, en cela, ils sont incomparables. Sélectionner un type de dictionnaire plutôt qu'un autre se fera en fonction de la nature du renseignement recherché s'il se veut spécifique ou plus général.

Chronologie des premiers dictionnaires aux plus récents

Nous renvoyons pour plus de précisions au classement chronologique de ces dictionnaires effectué par Jean Pruvost¹⁰⁴.

Nous avons inséré quelques images scannées de ce classement dans lesquelles figure le début de la chronologie qui dresse une liste des premiers dictionnaires ainsi que la fin de celle-ci recensant ceux qui sont numérisés ou accessibles depuis *Internet*.

xvi^e siècle

La Renaissance : des dictionnaires plurilingues à l'aube des dictionnaires monolingues.

- 1502 *Dictionarium*, A. Calepino (Calepinus).
- 1531 *Dictionarium seu Latinae linguae Thesaurus... scum Gallica fere interpretatione*, R. Estienne.
- 1538 *Dictionarium Latino-Gallicum*, R. Estienne.
- 1539 *Dictionnaire françoislatin contenant les motz et les manieres de parler françois tournez en latin*, R. Estienne.
- 1545 *Dictionarium quinque linguarum* (lat., gr., ital., fr., esp.), A. Calepino.
- 1549 *Dictionnaire françoislatin*, rééd. augm., R. Estienne.
- 1562 *Dictionnaire fr.-flamand*, G. Meurier.
- 1564 *Dictionnaire françoislatin*, rééd. augm. par J. Thierry.
- 1567 *A dyxionary frensche and englesche*, L. Harryson.

- 1571 *Épithètes françoises*, M. De La Porte.
- 1572 *Dict. des rymes françoises*, Jehan Le Fèvre.
- 1573 *Dict. françois latin*, J. Dupuys.
- 1575 *Thresor des deux langues fr. et esp.*, C. Oudin.
- 1585 *Dictionarium decem linguarum* (lat., grec, hébr., ital., fr., esp., all., angl., pol., hongr.), A. Calepino.

xvii^e siècle

Le Grand Siècle : à la recherche de normes et de méthodes

Dictionnaires plurilingues et vocabulaires répertoriés

- 1606 *Thresor de la langue française*, J. Nicot.
- 1611 *A Dictionarie of the french and english tongues*, R. Cotgrave.
- 1612 *Vocabolario degli accademici della Crusca*.
- 1617 *Thrésor des III langues esp., fr., ital.*, C. Oudin.
- 1620 *Abrégé du parallèle des langues fr. et lat.*, P. Monet.
- 1628 *Le jargon ou langage de l'argot réformé*, O. Chéreau.
- 1635 *Invantaire des deus langues fr. et lat.*, P. Monet.
- 1640 *Curiositez françoises pour servir de supplément aux dictionnaires*, A. Oudin.
- 1640 *Recherche ital. et fr., ou dict. fr.-ital.*, A. Oudin.
- 1645 *Synonymes et épithètes française*, A. de Montmérans.
- 1645 *Dictionarium novum latino-gallico-graecum*, C. Pajot.
- 1647 *Nomenclature fr. et esp.*, A. Oudin.
- 1650 *Origines de la langue française*, G. Ménage.
- 1661 *Le Grand dict. des Pretieuses*, A. B. de So-maize.

Chronologies des dictionnaires 1

¹⁰⁴ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, pp. 92 à 113.

**À l'aube du XXI^e siècle, la métamorphose :
l'ère de la coexistence des dictionnaires papier
et des dictionnaires sur supports électroniques**

- 1993 *Le Robert junior*, C. de Bellefonds, S. Chante-
reau, L. Laporte.
1993 *Nouveau Petit Robert*, J. Rey-Debove et
A. Rey (dir.).
1994 *Dict. de l'Académie fr.*, 9^e éd., 1^{er} vol. (A-Enz).
1994 *Grand Robert électronique*, cédérom, A. Rey
(dir.).
1994 *Le Robert pour tous*, D. Morvan (dir.).
1994 *Dict. Super-Major*, Cl. Kannas (Larousse).
1995 *Dict. universel Afrique* (Hachette, AUPELF-
UREF).
1995 *Dict. historique de l'orthographe fr.*, Nina Ca-
tach (dir.).
1996 *Le Maxidico*, Y. Verbek (dir.).
1996 *Le Robert quotidien*, J. Rey-Debove (dir.).
1996 *Dict. Hachette benjamin*, J.-P. Mével (dir.).
1996 *Petit Robert sur CD-ROM*, A. Rey, J. Rey-
Debove (dir.).
1997 *Petit Larousse illustré* sur cédérom.
1997 *Dict. suisse romand*, P. Knecht (dir.).
1997 *Le Robert benjamin*, C. de Bellefonds, L. La-
porte.
1997 *Le Robert collègue*, M.-H. Drivaud (dir.).
1998 *Dict. univ. francoph.*, nouvelle éd. du *Dict. uni-
vers. Afrique* (1995).
1998 *Dict. hist. du fr. québécois*, Cl. Poirier (dir.).
1998 *Le Robert Micro*, 3^e éd., A. Rey (dir.).
1998 *Dict. de noms de marques courants*, R. Galis-
son, J.-C. André.
1999 *Dict. CEC Jeunesse*, 4^e éd. (version québécoise
du *Hachette junior*), J.-Cl. Boulanger.

- 1999 *Dict. de la langue fr.* (Littré), 6 vol., *Encycl.
Britannica*.
1999 *Dict. Flammarion de la langue fr.*, B. Bourdon
(dir.).
1999 *Robert junior sur CD-ROM*.
1999 *Dict. fr. Référence, apprentissage*, J. Rey-
Debove.
1999 *Encyclopédie Larousse multimédia Kléo*, cédé-
rom.
1999 *CD-ROM de 20 dict. multilingues*, CILF.
1999 *Le Grand dict. terminol. 2000*, Office de la
langue fr.
2000 *LeXproCD-Databank*, La Maison du dict.
2000 *Dict. de l'Académie fr.*, 9^e éd., 2^e vol.
2000 *Petit dict. suisse romand*, P. Knecht (dir.).
2001 *Dict. des régionalismes de France*, P. Rézeau.
2001 *Dict. du fr. usuel*, version imprimée et cédérom,
J. Picoche, J.-C. Rolland.
2001 *Grand Robert de la langue fr.*, 3^e éd., 6 vol.,
D. Morvan, A. Rey (dir.).

Cédéroms et DVD-ROM de dictionnaires anciens

- 1997 *Le Littré*, Redon.
1998 *Dict. de l'Académie fr.* (1694), H. Champion.
1998 *Dict. des XVI^e et XVII^e siècles*, H. Champion.
1999 *Atelier historique de la langue fr.* (XVII^e, XVIII^e),
Redon.
1999 *L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, Redon.
2000 *Dict. de l'Académie fr.* (8 éd.) (présentation
I. Leroy-Turcan), Redon.
2000 *Les Dict. de l'Académie fr.* (XVII^e, XVIII^e siècle),
H. Champion.
2000 *Grand Dict. univ. du XIX^e siècle de P. Larousse*,
H. Champion (présentation par J. Pruvost).

Quelques dictionnaires sur Internet (sites universitaires et institutionnels)

- Le trésor de la langue française informatisé : <http://zeus.inalf.fr/tlf.htm>
- L'INALF, l'Institut de linguistique fr., Dict. anciens : <http://www.inalf.fr/cgi-bin/atilf.exe> ; <http://www.inalf.fr/cgi-bin/ilf.exe> ; <http://dictionnaires.inalf.fr/dictionnaires>
- Dict. numérisés par la BNF, sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr> (« parcours » et « dictionnaires »).
- Le Dict. de Trévoux (I. Leroy-Turcan) : <http://www.univ-lyon3.fr/siehdaweb/trevoux/index.htm>
- Dict. des synonymes : <http://www.isc.cnrs.fr/dico/>
<http://elsapl.unicaen.fr/dicosyn.html>
- La langue au XIX^e siècle (J.-P. Saint-Gérard) : <http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/urbana/>
- Dict. anciens et lexicographie (R. Wooldridge) : <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/>
- Musée virtuel des dict. (Jean Pruvost) : <http://www.u-cergy.fr> (cliquer sur *Musée virtuel des dict.*, en page d'accueil).
- Délégation générale à la langue fr : <http://www.culture.fr/culture/dglf/>
- Conseil international de la langue fr : <http://www.cilf.org/>
- L'Office de la langue fr. (Québec) : <http://www.olf.gouv.qc.ca/>
- Le Grand dict. terminol. de l'Office de la langue fr. : www.granddictionnaire.com.
- Le Dict. univ. francophone : <http://www.franco-phonie.hachette-livre.fr>
- Orthonet : <http://www.cilf.org/orthonet.fr.html>

113

Chronologies des dictionnaires 3

Dans la mesure, où il était impossible pour nous de dresser un inventaire de tous les dictionnaires existants, nous avons limité notre choix de sélection aux premiers et aux derniers qui sont déjà très nombreux. Cela permet aussi de donner un ordre d'idée sur la variété des différents types de dictionnaires.

Nous considérerons le « premier dictionnaire » qui est celui de Calepino, il s'agit d'un dictionnaire plurilingue publié en 1502. Puis, il est suivi du dictionnaire de R. Estienne publié en 1531, qui est aussi un dictionnaire plurilingue.

Ces dictionnaires ont ouvert la voie à la conception de dictionnaires monolingues avec le *Trésor de la langue française* de J. Nicot en 1606.

Nous regarderons, maintenant les dictionnaires existant sur support électronique parmi lesquels nous retrouvons en 1993 *Nouveau Petit Robert*, puis quatre années plus tard le *Petit Larousse Illustré*. Nous remarquons aussi qu'un certain nombre de « dictionnaires anciens » figure sur cédérom comme *Le Littré* depuis 1997, mais aussi l'Encyclopédie de Diderot et

d'Alembert en 1999. Puis, en parallèle à ces dictionnaires électroniques, il y a ceux qui figurent sur des sites *Internet* comme le *Trésor de la langue française informatisé*, le *Dictionnaire de Trévoux* etc. ...

Les grands lexicographes

Nous reviendrons sur les deux grands lexicographes qui ont marqué le XIX^{ème} siècle : Émile Littré et Pierre Larousse.

Tous deux ont été inspirés par Auguste Comte et son *Cours de philosophie positive* (1830 et 1842) comme le rappelle J. Pruvost¹⁰⁵ : « Fondée sur l'observation positive des faits, et donc implicitement sur la recherche des causes historiques, cette philosophie s'adaptait parfaitement aux aspirations d'une nouvelle génération désormais plus sensible aux réalités scientifiques qu'aux rêveries enthousiastes. Larousse et Littré en seront de fervents adeptes, et tous deux s'inscrivent sans hésiter dans le courant de la linguistique historique et comparative.»

∴ Émile Littré est né à Paris le 1^{er} février 1801. Il acheva en 1872 la rédaction du *Dictionnaire de la langue française* en 4 volumes.

En quoi ce dictionnaire relève de particularités spécifiques ? D'après J. Pruvost : « *Le Dictionnaire de la langue française* eut un franc succès auprès du public cultivé qui trouvait dans cet ouvrage une somme d'informations jusque-là inégalée quant à l'étymologie et à la filiation historique des sens d'un mot, le tout cautionné par de grands auteurs. ». Le dictionnaire d'É. Littré présentait des informations relatives à l'étymologie et devint un dictionnaire de référence (*Ibid.*, p. 8) : « (...) ; il devint même l'instrument indispensable de toute recherche sérieuse en langue française. ».

Jusqu'à la parution du dictionnaire de Paul Robert, « le Littré » était considéré comme le dictionnaire de langue par excellence. Comment Littré a-t-il conçu son dictionnaire ? (*Ibid.*, p. 8) : « En fait, le dictionnaire de Littré était fondé sur l'idée darwinienne que la langue est un organisme qui connaît d'abord une croissance, et qui, en atteignant son apogée commence alors à décliner. ». Cette conception organique du langage n'est pas sans nous rappeler celle d'A. Darmesteter qui comme nous l'avons vu dans la partie consacrée à la vie des mots concevait la langue comme étant calquée sur celle des êtres humains : naissance, vie et mort.

Littré concevait que l'apogée de la langue se situait au XVII^{ème} siècle. Quelle influence cette conception de la langue a eu sur le contenu de son dictionnaire ? (*Ibid.*, p. 8) : « Aussi, son dictionnaire enregistre-t-il principalement la langue française comprise entre le XVII^{ème} siècle et le début du XIX^{ème}. Les citations présentées ne sont jamais postérieures à 1830. É. Zola et la majeure partie de l'œuvre de V. Hugo n'y figure pas. Ajoutons à cet handicap que la conception

¹⁰⁵ <https://dictionnaires.u-cergy.fr/accueil.html>

des articles, avec parfois 40 sens qui se succèdent selon une filiation que Littré souhaite avant tout historique, positiviste est loin d'être clarificatrice.»

Le XVII^{ème} siècle correspond à celui des auteurs de la Pléiade, du bon usage, la conception de la langue d'É. Littré était celle d'un « français pur » empreint d'auteurs classiques puisqu'É. Zola et V. Hugo ne sont pas recensés pour les citations d'emploi des exemples. La volonté d'É. Littré était de décrire le plus minutieusement possible les entrées de son dictionnaire au risque de faire perdre le fil à ses lecteurs qui en dépit de ces désagréments l'ont plébiscité et reconnu comme un ouvrage de référence sur la langue.

Paul Robert était aussi influencé par la conception qu'É. Littré avait de la langue, notamment de ses techniques lexicographiques. Nous pensons à l'importance de l'étymologie qui est aussi très présente dans le dictionnaire de P. Robert et sur laquelle nous nous sommes aidée pour constituer notre corpus. Nous reviendrons sur la source d'inspiration qu'a été É. Littré pour Paul Robert dans la partie consacrée au Robert.

.∴ Pierre Larousse est né 1817 en Bourgogne dans un village nommé Toucy. Il était instituteur, le renseignement sur sa profession est fondamental au regard de l'influence qu'elle aura pu avoir sur ces ouvrages dont les premiers étaient destinés à l'enseignement de la langue. Il fonda en 1852 la librairie Larousse.

En 1856, est publié le *Nouveau dictionnaire de la langue française* qui dans la lignée de ses premiers ouvrages est adressé à un public scolaire, le succès fut au rendez-vous. J. Pruvost¹⁰⁶ écrit à propos de cet ouvrage : « Ce sera l'ancêtre lointain du *Petit Larousse Illustré* dont la première édition est de 1906 et que l'on doit à ses successeurs. ». Ce premier dictionnaire ouvrira la voie à une œuvre de « plus grande envergure » (*Ibid*, p. 8) : « C'est le moins que l'on puisse dire puisque, de 1865 à 1876, ce sont quinze gros volumes in-quarto, auxquels s'ajouteront à partir de 1878 deux suppléments, qui seront publiés sous le titre de *Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*. »

Revenons sur l'ambition de P. Larousse, de quelle ampleur était-elle ? J. Pruvost donne des informations très précises sur le sujet : « P. Larousse, admirateur de Diderot, disciple de Proudhon et d'A. Comte, ambitionne en fait de donner à la France un nouveau monument encyclopédique, alliant la description de la langue et la diffusion des savoirs. Et ce sont, pas moins de 20 000 pages en petits caractères sur quatre colonnes, presque sans aucune illustration, qui feront de ce dictionnaire une œuvre jamais refaite dans de telles proportions. »

Elle était incontestablement très grande, aussi grande que l'entreprise rédactionnelle en elle-même : 20 000 pages ... C'est effectivement, un monument encyclopédique colossal.

¹⁰⁶ <https://dictionnaires.u-cergy.fr/accueil.html>

Larousse avait aussi l'ambition par le biais de son dictionnaire de transmettre des valeurs républicaines (*Ibid.*, p. 13) : « Larousse avait un objectif : diffuser la pensée républicaine propre à instaurer une société démocratique et laïque. ». Nous revenons une fois de plus sur la profession de P. Larousse qui a, comme nous venons de le considérer, indéniablement influencé son œuvre.

Littre et Larousse n'avaient pas les mêmes ambitions, l'un était attaché à un certain élitisme de la langue, l'autre au contraire était partisan d'une langue accessible à tous. Ce qui a pour conséquence d'opposer leurs dictionnaires respectifs. Or, nous croyons cette idée erronée car au contraire, selon nous, ces dictionnaires se complètent. L'un est un dictionnaire de langue, l'autre est un dictionnaire encyclopédique ; ces vocations différentes appellent par conséquent des publics différents comme nous avons déjà pu l'aborder dans la partie précédente traitant des grands types de dictionnaires (voir p. 69).

L'exemple suivant de J. Pruvost corrobore nos affirmations (*Ibid.*, p.13) : « le *Grand dictionnaire universel* du XIX^{ème} s. de Larousse ne fit pas en réalité concurrence au *Dictionnaire de la langue française* de Littré, les publics différaient, et loin de mettre ces ouvrages dos à dos, il conviendrait plutôt de reconnaître à chacun une dimension hors du commun. Au point qu'il était impossible à d'autres lexicographes de s'imposer. ». Le dernier argument de J. Pruvost permet de légitimer notre choix de sélection centré uniquement sur ces deux lexicographes qui, au travers de leurs entreprises privées, ont énormément contribué au développement de la lexicographie laquelle par la suite influencera grandement la lexicographie actuelle.

Après ce bref rappel biographique consacré à Emile Littré et Pierre Larousse, nous approfondirons dans la prochaine partie la voie de la métamorphose de la lexicographie moderne rendue possible grâce à l'aide des nouvelles technologies.

2.2 Et un vent de modernité souffla sur la lexicographie

La lexicographie moderne a connu une métamorphose grâce au développement de l'informatique qui a ouvert la voie à de multiples possibilités concernant la manipulation du dictionnaire comme l'écrit N. Gala¹⁰⁷ : « A l'instar de la plupart des disciplines, la lexicographie connaît des changements importants du fait de l'utilisation de moyens informatiques. Ces

¹⁰⁷Gala Núria, « Ressources lexicales mono- et multilingues. Une évolution historique au fil des pratiques et des usages », *Ressources lexicales: contenu, évaluation, utilisation, évaluation*. *Lingvisticæ Investigationes Supplementa* 30, John Benjamins Publishing, Amsterdam, 2013, p. 20.

changements concernent autant la façon de travailler du lexicographe (création de logiciels pour l'extraction et la récupération de données, systèmes de rédaction de dictionnaires (Kilgarriff 2005)) que les ressources lexicales elles-mêmes (dictionnaires numériques, bases de données lexicales électroniques). Les moyens électroniques permettent de manipuler les données lexicales autrement, au niveau de leur traitement, de leur présentation, de la recherche d'informations, etc.. »

Notre avons orienté notre choix de travail vers la version électronique du *Nouveau Petit Robert* pour des raisons d'ordre pratique : les recherches sur les mots sont plus aisées, plus rapides, la prise en main de l'outil est simplifiée comme le mentionne N. Gala (*Ibid.*, p.23) : « Les versions informatisées apportent des possibilités de consultation inaccessibles avec la version imprimée : interrogation par mot clé, recherche avancée (par exemple, obtenir l'orthographe correcte d'une entrée à partir d'une graphie erronée grâce à la transcription phonétique, trouver toutes les formes attestées provenant d'une langue à une période donnée grâce à une catégorisation des informations dans la micro-structure), navigation hypertexte, etc.. »

Néanmoins, nous regrettons la symbolique associée à la recherche à l'intérieur de l'ouvrage, cela dénature quelque peu l'objet.

Comment s'est opéré ce passage des versions imprimées aux versions numérisées ?

C. Rey¹⁰⁸ attribue, comme point de départ à cette transition, un colloque organisé par Paul Imbs en 1957 à Strasbourg, qui correspond au projet d'élaboration du « Trésor général de la langue française », pour lequel (*Ibid.*, p. 105) : « La grande originalité de ce projet est de vouloir créer une ressource textuelle nationale de très grande envergure qui s'appuie sur les nouvelles technologies. ».

Le *Trésor de la langue française* a été un moteur contribuant à la mise en marche de l'aventure informatique pour l'entreprise lexicographique. Nous relevons que cette révolution n'est pas « récente » dans la mesure où cela fait bientôt une soixantaine d'années qu'elle a débuté.

¹⁰⁸ Rey Christophe, « Dictionnaires d'hier et d'aujourd'hui. Ressources lexicales par excellence », *Ressources lexicales: contenu, évaluation, utilisation, évaluation*. *Linguisticae Investigationes Supplementa* 30, John Benjamins Publishing, Amsterdam, 2013, p. 105.

Les multiples possibilités offertes par la version électronique

Cette transition, comme toute transition doit s'organiser et cela n'est pas forcément évident : il faut repenser le fonctionnement de l'objet.

J. Pruvost¹⁰⁹ évoque ce paramètre : « Avec le XXI^{ème} siècle commence une période où il ne s'agit plus seulement d'adapter le dictionnaire papier à la consultation électronique, mais bien de concevoir d'emblée un produit installé de plain-pied dans cette galaxie, en faisant feu de tous ses codes et de tous les nouveaux modes d'accès et de consultation. »

Il dégage trois conséquences : - la première est l'élargissement du code définitoire, où (*Ibid.*, p. 88) : « le multimédia fait désormais partie des modes d'expression de la définition ». - la deuxième concerne la rapidité de l'accès aux informations qui se fait de manière quasi instantanée.

- enfin, la dernière conséquence est liée à la fiabilité des informations : il est possible de trouver n'importe quelle information sur n'importe quel mot, en revanche concernant la fiabilité et la qualité de ces données, cela reste contestable ; c'est pour cela que les institutions sont nécessaires : (*Ibid.*, p. 89) : « L'expertise apportée alors par de grandes maisons d'édition, par le CNRS ou par des personnalités reconnues, prend ici toute sa force. ». J. Pruvost revient sur la problématique concernant la fiabilité des informations dans cet autre extrait¹¹⁰ : « (...) les liens faciles à établir entre l'information et en langue et l'information encyclopédique, l'accès à qui veut les consulter sur la toile de recherches naguères confinées dans les laboratoires, voilà autant de nouveaux avantages qui ne masquent pas pour autant quelques inconvénients, entre autres le caractère aléatoire et asphyxiant de la consultation sur les moteurs de recherche, le tout fréquemment sans validation scientifique. » Le recours au dictionnaire reste un gage de fiabilité.

La révolution informatique a certes modifié les pratiques des usagers mais elle a aussi changé les pratiques lexicographiques comme l'explique J. Pruvost¹¹¹ : « D'une certaine manière, le dictionnaire sur support électronique est aussi à l'heure de la conquête de l'espace synesthésique : images, textes, sons, etc., s'associent au profit de la meilleure description possible. Rappelons que le support électronique a permis la séparation matérielle du texte et de l'image. Il fallait sur la page d'un dictionnaire papier, choisir souvent entre le texte et le schéma ; le cumul est désormais possible (...) ». C'est aussi ce qu'écrit N. Gala¹¹² : « D'un point

¹⁰⁹ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p.88.

¹¹⁰ Pruvost Jean, « Des actes : « Tout ce qu'on fait ou peut faire » pour que les sciences du langage soient au service de tous. Et quelques mots autour des mots et des dictionnaires », *Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après*, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, p. 25.

¹¹¹ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p.89.

¹¹² Gala Núria, « Ressources lexicales mono- et multilingues. Une évolution historique au fil des pratiques et des usages », *Ressources lexicales: contenu, évaluation, utilisation, évaluation*. *Lingvisticæ Investigationes Supplementa* 30, John Benjamins Publishing, Amsterdam, 2013, p. 23.

de vue du contenu, les ressources sont de plus en plus riches en terme de la variété des informations, comme le prouve le fait que les données multimédia font de plus en plus partie du discours lexicographique : outre le texte et ses variantes typographiques (taille, couleur, etc..), les images fixes, le son, les animations etc.. peuvent être présentes dans les ressources. ».

L'introduction de l'informatique dans la pratique lexicographique a fait naître un bouleversement de cette dernière qui se voit offrir de nombreuses possibilités jusqu'alors inenvisageables par rapport à la version imprimée qui demeure beaucoup plus limitée. Le nombre de pages ne pose plus de problème avec les versions électroniques, les modifications des articles sont elles aussi facilitées.

Les techniques de numérisation ont permis de redécouvrir ou de rendre accessibles les dictionnaires d'autrefois, c'est ce qu'explique J. Pruvost¹¹³ : « Par ailleurs, l'installation sur support électronique des dictionnaires d'hier, Furetière, l'Académie, l'Encyclopédie, le Trévoux, le dictionnaire de Féraud, celui de Littré, le Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle, etc.. voilà aussi de quoi transformer assurément nos recherches. Au-delà, de la consultation de grands corpus et parmi les avantages certains, notons également que le recherche plein-texte et multicritère permet indéniablement de redécouvrir les dictionnaires et la langue d'hier. ». Cela assure une pérennité pour ces ouvrages inscrits dans le patrimoine culturel qui se voient remis au goût du jour. L'informatique contribue à faire évoluer la lexicographie tout en conférant une accessibilité à ces ouvrages qui sont pour la plupart difficiles à trouver ou onéreux.

Nous ajouterons une dernière information concernant les éditions Robert. Elles ont emboîté le pas à la révolution informatique avec la mise sur cédérom du *Grand Robert* qui d'après J. Pruvost¹¹⁴ : « (...) sera le premier grand dictionnaire à être proposé sur cédérom en 1989, intitulé alors Robert électronique. Le fait nouveau de l'hypertextualité, permettant une «promenade électronique », dans le dictionnaire, et la recherche de texte intégral par critères sélectionnés, mots, citations, auteurs etc..., donnait à l'ouvrage la dimension d'un outil moderne. Mais en réalité, n'offrant rien de plus en contenu que l'ouvrage papier, c'est au *Petit Robert sur cédérom* de 1996, issu de l'excellente refonte du *Petit Robert* (le *Nouveau Petit Robert* sous la direction de J. Rey-Debove) paru en 1993, que les experts décerneront leurs éloges les plus vifs. Laurent Catach ingénieur en informatique expert en matière de langue, offrait ici la mesure de son talent, tout comme serait apprécié le *Robert junior sur cédérom* en 1998. » Le dictionnaire

¹¹³ Pruvost Jean, « Des actes : « Tout ce qu'on fait ou peut faire » pour que les sciences du langage soient au service de tous. Et quelques mots autour des mots et des dictionnaires », Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, p. 25.

¹¹⁴ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p. 75.

sur lequel nous travaillons (le *Nouveau Petit Robert Électronique*) est une réussite qui bénéficie d'une expérience maîtrisée.

C. Rey¹¹⁵ loue pareillement l'innovation dont les éditions Robert ont fait preuve : « Également à la pointe de ce mouvement mêlant lexicographie et informatique, les éditions Robert se sont tout d'abord attelées au passage sur support informatique de répertoires déjà existants. Sous l'impulsion de L. Catach, la maison Robert a ainsi fait paraître en 1989, le *Grand Robert*. En 1996 et 1998 ont ensuite été respectivement informatisés le *Petit Robert de la langue française* et le *Robert junior*. Aujourd'hui n'importe quel produit lexicographique élaboré chez Larousse, Robert, voire même Hachette, est d'abord conçu sur informatique avant d'être éventuellement distribué sous format papier. » Nous remarquons la prédominance de l'informatique sur la lexicographie : les maisons d'éditions donnent la priorité aux versions électroniques plutôt qu'aux versions imprimées.

La conclusion de cette partie consacrée à la révolution informatique se fera sous forme des questions ouvertes dont le propos sera axé sur l'avenir du dictionnaire. Quel futur serait envisageable pour le dictionnaire ? Observera-t-on un abandon de la version imprimée au profit d'une généralisation des dictionnaires sur *Internet*?

Nous avons relevé à la fin de l'article *Dictionnaire d'hier et d'aujourd'hui. Ressources lexicales par excellence*¹¹⁶ de C. Rey un argument constituant une possibilité de réponse, aux questions posées ci-dessus, auquel nous adhérons complètement ; il s'agit de l'exemple des éditions Larousse et de la manière dont elles envisagent ce futur : « En proposant la mise en place de leur *Encyclopédie contributive Larousse*, un objet lexicographique contributif caractérisé par un texte en évolution partielle continue, les éditions Larousse montrent les prémices intéressantes d'une adaptation à ce futur lexicographique exigeant. »

Nous avons aussi fait référence à cet exemple des éditions Larousse dans la dernière partie de la thèse consacrée à la lexicographie où nous traiterons de la dématérialisation de l'objet dictionnaire en tant qu'éventualité à l'avenir des dictionnaires. Nous renvoyons à cette dernière partie pour plus de précisions (voir p. 399).

Nous ne disposons malheureusement pas de réponses précises à ces questions car l'avenir du dictionnaire est certes imprédictible mais il est assurément rempli de belles surprises, car comme nous l'avons vu cet objet sait se réinventer et s'adapter à l'ère du temps.

¹¹⁵ Rey Christophe, « Dictionnaires d'hier et d'aujourd'hui. Ressources lexicales par excellence », *Ressources lexicales: contenu, évaluation, utilisation, évaluation*. *Linguisticae Investigationes Supplementa* 30, John Benjamins Publishing, Amsterdam, 2013, p. 108.

¹¹⁶ Rey Christophe, « Dictionnaires d'hier et d'aujourd'hui. Ressources lexicales par excellence », *Ressources lexicales: contenu, évaluation, utilisation, évaluation*. *Linguisticae Investigationes Supplementa* 30, John Benjamins Publishing, Amsterdam, 2013, p. 113.

2.3 Quelle(s) fonction(s) pour le dictionnaire ?

Nous étudierons, dans la présente partie, le dictionnaire dans son ensemble ; nous nous interrogerons sur sa fonction, nous étudierons sa terminologie spécifique mais aussi son rapport avec la néologie, nous le considérerons en tant qu'objet marketing etc..

Qu'est- ce qu'un dictionnaire ?

Nous avons annoncé en introduction à cette partie dédiée aux dictionnaires de langue que définir cet objet qu'en tant que recueil de mots serait bien réducteur.

Mais, comment le définir le plus justement possible ? Nous avons regroupé quelques définitions du dictionnaire selon plusieurs linguistes. Chacune d'entre elle se complètent en mettant en valeur un aspect du dictionnaire plutôt qu'un autre : selon un point de vue linguistique, mais aussi en tant qu'outil d'apprentissage ou encore en tant qu'objet commercial. Nous verrons aussi que le dictionnaire implique aussi un « discours stéréotypé » qui dispose de ses propres codes.

Nous débuterons avec la définition de J. Rey-Debove¹¹⁷ qui envisage le dictionnaire selon une dimension linguistique: « Le dictionnaire est pour nous une suite ordonnée de messages isolés (destinés à être consultés et non lus de bout en bout) qui apportent une information sur une entrée. L'entrée est une séquence de la langue, signifiante (première articulation) ou non (par exemple, dictionnaire de rimes), et représente des unités codées, à l'exclusion de la lettre (alphabets) et de l'unité transphrastique (formules, prières, par exemple). » Dans cette définition, le dictionnaire est à associer avec l'entrée qui le compose. Cette entrée est spécifique, il s'agit d'une séquence, d'un condensé d'informations qu'on ne lira pas comme n'importe quel autre texte : on va y puiser les informations recherchées sur un mot, par rapport à l'orthographe ou à un sens. Le dictionnaire constitue donc un genre à part qui répond à des règles linguistiques spécifiques.

Ensuite, nous regarderons la définition de F. Gaudin et L. Gespin¹¹⁸ qui considèrent le dictionnaire en tant qu'outil d'apprentissage et par conséquent en tant qu'incarnation de la norme : « Au-delà de ses incarnations éditoriales particulières, « le » dictionnaire présente cette curieuse particularité d'être un outil d'apprentissage et d'être pensé comme norme. De fait, c'est un ouvrage que l'on consulte principalement pour découvrir des mots inconnus, des sens nouveaux, mais aussi pour connaître le bon usage, les orthographes exactes et les significations précises des mots. Il conjugue une fonction de description et une fonction de prescription. Il

¹¹⁷ Rey-Debove Josette, « Le domaine du dictionnaire », *Langages* n°19, p. 9.

¹¹⁸ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 99.

joue donc un rôle normatif et doit refléter les vérités socialement admises sur les mots. De plus, le lectorat a tendance à penser ce type d'ouvrages comme reflétant une norme unique : c'est « le » dictionnaire et l'on y recourt pour trancher, par exemple, sur l'existence ou la non-existence d'un mot, alors que les listes de mots recensés, ce que l'on appelle les nomenclatures sont très différentes. Tel mot, absent dans ce dictionnaire sera peut-être enregistré par tel autre. Cela peut tenir également à des questions de choix rédactionnels : place des mots tabous, des régionalismes, des néologismes, etc.. ».

Nous adhérons à cette définition que nous trouvons tout juste et plutôt complète dans la mesure où elle reprend les problématiques générales liées aux dictionnaires. Elle pose ce dernier en tant que garant de la norme en mettant en avant le rôle qu'il détient afin de trancher en faveur de l'existence ou non d'un mot. Les auteurs envisagent aussi le recours à d'autres dictionnaires afin de trouver le terme recherché qui peut ne pas être recensé dans les nomenclatures de certains ouvrages mais qui peuvent l'être dans d'autres. Ce choix peut s'expliquer par des questions d'ordre éthique directement liées aux volontés rédactionnelles qui incombent aux lexicographes et surtout aux maisons d'éditions. Pour conclure, le dictionnaire a une double fonction incarnée par la description et la prescription.

Puis, nous examinerons la définition de B. Quemada¹¹⁹ qui met l'accent sur le dictionnaire en tant qu'objet marketing, produit des « industries de la langue » : « Ces deux ensembles constitutifs sont étroitement dépendants des modèles de références linguistiques et extra-linguistiques, et du contexte socio-culturel et technico-économique. Pour l'essentiel, l'objet dictionnaire est donc à considérer sous trois aspects : 1. instrument de communication en tant que média culturel au service d'un *programme informatif* ou *didactique* déterminé (encodage/décodage, par ex.) ; 2. ensemble documentaire systématisé car il doit assurer au mieux *la fonction catalogue* ; 3. produit technico-commercial conditionné par les technologies disponibles, les moyens mis en œuvre (typographie, informatique, etc..) et par les stratégies commerciales adoptées (choix des cibles, études des coûts, politiques de réimpression ou de réédition etc..). La problématique spécifique du dictionnaire de langue et du genre dictionnaire dans lequel elle s'inscrit, ont un certain nombre de traits communs, toutes deux se trouvent liées à l'industrie du livre et même, par leurs aspects informatisés, à ce que l'on appelle « les industries de la langue », par exemple ».

Cette définition nous a particulièrement intéressée parce qu'elle présente une gradation allant de la fonction didactique de l'objet aux « industries de la langue » c'est-à-dire

¹¹⁹ Quemada Bernard, « Notes sur lexicographie et dictionnaire », *Cahiers de lexicologie*, n°51, 197, p. 236.

concevoir le dictionnaire comme un objet commercial impliquant des stratégies de vente, de diffusion etc. .

J. Dubois ¹²⁰ nuance cette idée qui serait de n'associer le dictionnaire qu'à un produit de consommation : « Le dictionnaire n'est pas seulement un objet, un produit de consommation, défini par des besoins socio-culturels, c'est aussi et surtout un texte, un discours continu et clos, tenu par le lexicographe sur un objet qu'il dit être la langue (ou une partie déterminée de la langue) ou sur cet autre objet qui est le savoir sur le monde (ou une partie de ce savoir) : *Dictionnaire de langue* ou *Dictionnaire encyclopédique* dépendent de règles communes qui commandent la tenue de l'*énoncé lexicographique*. ». Dans cet extrait, J. Dubois met l'accent sur le contenu du discours du dictionnaire incarné par « l'énoncé lexicographique ».

Qu'en est-il de ce contenu délivré par les dictionnaires ? Pour J. Dubois (*Ibid.*, p. 35) : « Ce dernier relève du discours pédagogique. Comme lui, il est plus précisément un énoncé sur un autre énoncé déjà réalisé. Le savoir sur le monde que le dictionnaire communique est lui-même un discours tenu sur un corpus fait de formulations scientifiques ou culturelles. La langue dont parle un dictionnaire n'est pas directement cette langue que les locuteurs utilisent dans les communications sociales, c'est déjà une langue analysée, un texte découpé et ajusté aux dimensions que le modèle d'analyse aristotélicien a imposées au discours pédagogique. Au sens plein du terme un dictionnaire ne peut être qu'un ouvrage de *seconde main*. »

Le dictionnaire se compose d'un langage stéréotypé élaboré d'après des « formulations scientifiques ou culturelles » qui a une visée pédagogique. En cela, c'est un ouvrage de « seconde main » car il n'a pas la primeur des informations qu'il réunit, condense.

A. Rey ¹²¹ reprend et synthétise cette idée que le dictionnaire, de par sa nature, rendra forcément compte d'une vision limitée de la langue : « Mais à trop imaginer le dictionnaire idéal, pur instrument scientifique sans compromissions vulgaires, les linguistes ont en général sous-estimé sa nature profonde, qui est de fabriquer un texte où la langue est décomposée selon un nombre limité d'options. »

Le dictionnaire est un objet fascinant qui présente de multiples facettes, le définir n'est pas chose aisée car il peut être abordé sous plusieurs angles : linguistique, normatif ou bien en tant que produit commercial.

Le mot au centre de la description lexicographique

Nous évoquerons ultérieurement et plus longuement, dans la deuxième partie de la thèse consacrée aux notions préliminaires fondamentales, le concept de mot selon plusieurs angles.

¹²⁰ Dubois Jean, « Dictionnaire et discours didactique », *Langages* n°19, 1970, p. 35.

¹²¹ Rey Alain, « Typologie génétique des dictionnaires », *Langages* n°19, 1970, p. 68.

Dans cette sous-partie, nous étudierons le mot en tant qu'objet de la description du dictionnaire. Qu'est-ce qu'un « mot de dictionnaire » ? À quoi correspond-il ? Dispose-t-il des mêmes caractéristiques que les mots étudiés dans d'autres contextes linguistiques ?

B. Quemada dans son article *Notes sur « lexicographie » et « dictionnairique »*¹²² revient sur le statut du mot dans le dictionnaire : « Les mots de dictionnaire illustrent bien le caractère spécifique des éléments élaborés par une activité proprement dictionnairique. En effet, ces unités-mots ne sont ni les unités de discours que privilégie la lexicographie, ni les unités de langue traitées en priorité par la lexicologie. Il s'agit en propre d'unités de traitement dictionnairique déterminées à cet usage, à partir de données lexicographiques, par des procédures de lemmatisation, des dégroupements homonymiques ou polysémiques, par l'enregistrement aléatoire des mots « natifs », des dérivés ou des composés, par le traitement des éléments formants etc.. La catégorisation n'entraîne ni passivité, ni uniformisation puisqu'elle autorise par ailleurs une grande liberté de choix, ce que l'on peut observer dans la détermination des formes-lemmes, ou dans les critères de délimitation des entrées composant la nomenclature, par exemple. Ainsi, chaque réalisation dictionnairique, si l'auteur en a le talent, peut exprimer son originalité. »

Les « mots du dictionnaire » ne correspondent ni à des unités de discours, ni à des unités de langue mises en valeur par la lexicographie ou les pratiques lexicographiques. Dans ce contexte bien spécifique, la dictionnairique (qui désigne l'art de confectionner les dictionnaires) mettra en valeur ces mots en adoptant un traitement homonymique ou polysémique en corrélation avec la volonté éditoriale des maisons d'édition. Nous reviendrons plus précisément sur la notion de « dictionnairique » dans la sous-partie qui suit.

Réflexion autour des notions de lexicologie, lexicographie et dictionnairique

Notre thèse regroupe plusieurs disciplines touchant à la « science des mots » (d'après la formule de J. Pruvost). Elles connaissent une certaine promiscuité dans la mesure où elles convergent vers le domaine du lexique néanmoins, elles se différencient sur certains points que nous expliciterons dans cette sous-partie.

Il est intéressant de constater que comme pour les concepts de « néologie » et de « néologismes », ceux de « lexicologie » et « lexicographie » ont aussi expérimenté des mouvements au niveau de leurs sémantismes, lesquels au fil des années ont évolué avec l'apparition des nouvelles technologies. Dans son article *Notes sur « lexicographique » et « dictionnairique »*¹²³, B. Quemada évoque l'évolution de ces deux disciplines : « Que

¹²² Quemada Bernard, « Notes sur lexicographie et dictionnairique », *Cahiers de lexicologie*, n°51, 197, pp. 237.

¹²³ Quemada Bernard, « Notes sur « lexicographie » et « dictionnairique » », *Cahiers de lexicologie*, n°51, 197, p. 232.

lexicographie, entendu « comme art du lexicographe », soit relativement récent (1820) peut surprendre les familiers des dictionnaires français puisque lexicographe dont il dérive, apparaît dès 1530 chez R. ESTIENNE avec l'acception transparente -pour les érudits- de « celui qui écrit un lexique », lexique de langues anciennes bien sûr. Mais en fait, lexicographe n'a été dictionnarisé, c'est-à-dire lexicalisé par les lexicographes eux-mêmes, qu'au début du 18^{ème} siècle. De sorte que les premiers grands auteurs de répertoires monolingues français (RICHELET, FURETIÈRE, l'ACADÉMIE) ont réalisé des œuvres colossales et originales où ne figure aucune désignation faisant référence à l'auteur d'un dictionnaire ou à son travail spécifique. » (*Ibid.*, p. 232) : « C'est pourtant dans la deuxième moitié de notre siècle que lexicologie et lexicographie ont acquis un statut mieux différencié, fondé sur un ensemble de réflexions développées d'abord autour de lexicologie puis de lexicographie (...) En règle, générale, dans l'usage des spécialistes, comme dans les définitions des dictionnaires, la lexicologie est reconnue comme « la science du lexique » et englobe des approches aussi diverses que les théories linguistiques ou les méthodes dont elle se réclame : descriptive, historique, structurale, sociale, etc.. La lexicographie, pour sa part, est « l'art et la science du lexicographe, auteur de dictionnaires (...) ».

On observe la dualité de ces deux domaines dans leurs différences d'application avec d'un côté la lexicologie qui est « la science du lexique » et la lexicographie qui correspond à « l'art et la science du lexicographe ».

B. Quemada évoque aussi la « nouvelle lexicographie » correspondant à (*Ibid.*, p. 234) la « lexicographie informatisée » dont voici les ambitions : (*Ibid.*, p. 235) : « Pour moi (...) la définition de *lexicographie* ne peut être, pour la période actuelle, que « le recensement et l'analyse des formes et des significations des unités lexicales observées dans leurs emplois et considérées dans leurs plus larges implications ». Ce n'est pas que *lexicographie* ignore ou exclue le dictionnaire, c'est qu'il a cessé d'en être l'objectif ou la motivation. Ce faisant, il peut-être, mais sous d'autres formes, plus présent encore dans les préoccupations des lexicographes d'aujourd'hui. »

Nous remarquons donc une évolution dans la pratique de la lexicographie qui prend en quelque sorte de la distance avec le dictionnaire. Puisque nous évoquons le dictionnaire, cela va nous permettre d'introduire la notion suivante : la dictionnairique. Qu'en est-il ? B. Quemada la définit de la manière suivante, un peu par élimination, nous nous expliquons (*Ibid.*, p. 235) : « Lorsque la notion de *lexicographie* cesse d'impliquer la réalisation d'un dictionnaire, il faut bien dénommer la partie dissociée du concept unitaire antérieur. Or cette partie constitue un domaine complexe et bien circonscrit, celui du *Dictionnaire* et de tout ce qui s'y rapporte (...) (*Ibid.*, p.236) Dans le cadre de la dictionnairique telle qu'elle vient d'être délimitée, le

dictionnaire est, à la fois, un projet fondé sur l'ensemble d'options typologiques ou méthodologiques et sur la mise en œuvre d'un choix représentatif de valeurs linguistiques, culturelles etc., et un produit doté de caractéristiques concrètes, physiques et économiques : *projet + produit = objet-dictionnaire* ». Contrairement à la lexicologie et à la lexicographie, la dictionnaire le dictionnaire en tant qu'objet commercial comme le souligne J. Pruvost dans son ouvrage *Les dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture*¹²⁴ : « Quant à la dictionnaire, elle devient le fait d'élaborer un dictionnaire en tant que produit offert à la vente, avec donc, toutes les problématiques dont relève chaque réalisation, en tant qu'instrument de consultation et en tant que média culturel conçus à dessein pour un public déterminé d'acheteurs potentiels. Ainsi, ne faut-il jamais oublier que le dictionnaire représente un produit technico-commercial dont le contenu est défini en fonction des moyens qui lui sont consentis pour une clientèle délimitée, dans le cadre d'une étude de marché précise. »

L'aspect dictionnaire qui vient juste d'être évoqué fera l'objet, ultérieurement, d'une partie où l'on abordera cet aspect attribuant une dimension marketing au dictionnaire (voir p. 84).

Nous souhaitons revenir à l'article de B. Quemada¹²⁵ car il met en relation dictionnaire et lexicographie : « Sous l'angle des dictionnaires de langue dont nous parlons ici, les rapports entre *dictionnaire* et *lexicographie* sont simples : la *dictionnaire* dont ils relèvent a pour condition nécessaire la mise en œuvre des données de nature lexicographique (...), mais condition non suffisante. En ce cas, une « bonne » *dictionnaire* exige une « bonne » *lexicographie* (on peut ajouter que celle-ci implique une « bonne » *lexicologie* et elle-même une « bonne » *linguistique*). La première tire bien parti des données de la seconde mais doit les sélectionner, les traiter et les aménager en fonction du *programme dictionnaire* retenu. À l'inverse, la maîtrise des connaissances particulières qui entre dans la *dictionnaire* n'est ni nécessaire ni utile pour réaliser un excellent travail *lexicographique*. » Une bonne dictionnaire est donc indispensable à la commercialisation d'un dictionnaire. Afin d'illustrer les propos de B. Quemada, nous avons relevé l'exemple de P. Imbs et du *Trésor de la langue française* dans l'ouvrage de J. Pruvost¹²⁶ où il explique que : « Il est ainsi tout à fait compréhensible qu'au moment où commençait le *Trésor de la langue française*, P. Imbs qui a assuré la direction des sept premiers volumes, n'ait pas trouvé immédiatement la bonne mesure dictionnaire. Le grand romaniste, excellent lexicographe, savait de fait conduire les recherches portant sur les mots, mais si l'on avait continué la rédaction sur le modèle des quatre

¹²⁴ Pruvost Jean, *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006, p. 101.

¹²⁵ Quemada Bernard, « Notes sur « lexicographie » et « dictionnaire » », *Cahiers de lexicologie* n°51, 197, p. 237.

¹²⁶ Pruvost Jean, *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006, p. 101.

premiers volumes, ce ne sont pas seize volumes qui auraient été nécessaires pour mettre un terme à l'ouvrage mais quarante. Le simple mot « à » ne faisait pas moins de 23 pages... Il fallut donc assez rapidement prendre en compte les aspects dictionnaires pour entrer dans les limites possibles d'un dictionnaire achetable et ne s'achevant pas un siècle plus tard. »

Dans le but de donner un cadre temporel aux différentes disciplines que nous venons de présenter, nous reprendrons la chronologie établie par J. Pruvost extraite de son ouvrage *Les dictionnaires de langue française*¹²⁷. Pour établir cette chronologie, il s'est appuyé sur l'intervention de B. Quemada en 1994 lors du colloque « Des mots aux dictionnaires » (Université de Cergy-Pontoise). B. Quemada distingue quatre grandes périodes clés dans l'histoire de ces disciplines :

* De 1950 à 1965 : cette période correspond : « au moment où la lexicologie et la lexicographie se redéfinissent l'une et l'autre et l'une par rapport à l'autre, la lexicologie devenant pleinement la « science des mots » pendant que la lexicographie s'assimile clairement à un savoir-faire et à une science ».

* De 1960 à environ 1980 : « le dictionnaire bénéficie d'un nouveau statut, en étant largement reconnu comme objet d'étude scientifique. Naît alors la distinction essentielle entre d'une part, « la lexicographie », recherche sur les recensements de mots, appuyant sur les nouvelles technologies, et, d'autre part, « la dictionnaire », ensemble des pratiques aboutissant à l'objet qu'est le dictionnaire, outil de consultation pour un public précis. »

* De 1980 jusqu'à 1995 : cette troisième période est marquée par le rapprochement : « des domaines propres aux dictionnaires destinés à la consultation humaine, et, (...) une discipline réservée aux informaticiens, la lexicomatique, cette dernière associant les bases de connaissances lexicales et les dictionnaires de machines pour le traitement automatique des langues et les industries de la langue ».

On observe un glissement tendant vers l'utilisation des nouvelles technologies pour « la science des mots ».

* De 1999 à nos jours : cette dernière période correspond à la période dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Celle où la modernité s'empare des dictionnaires par le biais de l'utilisation de l'Internet. Cette période : « se démarque tout d'abord par un renouveau des pratiques éditoriales, étendues et adaptées aux nouveaux espaces virtuels, espaces infinis d'informations accessibles en temps réel, et ensuite par une métamorphose complète des réflexes de consultation. »

¹²⁷ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, pp. 79 à 80.

Nous constatons que ces disciplines ont connu une dynamique liée avec l'évolution de la société et aussi avec le développement des nouvelles technologies influençant les pratiques liées à l'utilisation de l'objet dictionnaire qui tend à se dématérialiser au profit de versions électroniques qui confèrent de multiples possibilités de consultation.

Le dictionnaire en tant qu'outil d'apprentissage

Outre les locuteurs francophones, les étudiants etc. ... quels sont les autres usagers qui pourraient avoir recours au dictionnaire ?

Nous avons relevé dans cet extrait de l'ouvrage de F. Gaudin et L. Guespin¹²⁸ que les dictionnaires avaient tendance à se diversifier afin de toucher différents publics comme celui des apprenants du français en tant que langue seconde : « Les deux questions que nous avons soulevées en feuilletant notre petit dictionnaire relèvent de deux types de faits : le premier tient à l'omission, par économie de tout un paradigme. Cela ne pose pas de problème au lecteur, à la condition toutefois qu'il connaisse déjà le lexique et son système. C'est-à-dire que cette logique du fabricant de dictionnaire ne prend pas en compte le fait que les apprenants, par exemple étrangers, puissent recourir à cet ouvrage. Ou alors, à leurs risques et périls. C'est pourquoi les dictionnaires tendent à se différencier selon les publics auquel ils s'adressent : on a vu ainsi apparaître les dictionnaires consacrés au « français langue étrangère », visant un public d'apprenants étrangers, par exemple le *Dictionnaire du français* des éditions *Le Robert*. »

Pour rebondir sur ces dictionnaires destinés à un public de *Français Langue Étrangère*, nous avons relevé les propos développés par R. Galisson, dans son article *De la lexicographie de dépannage à la lexicographie d'apprentissage*¹²⁹, qui plaident en faveur de l'utilisation des dictionnaires monolingues en classe de FLE: « De tous temps, le dictionnaire a rencontré des détracteurs, surtout chez les spécialistes de la langue (écrivains, grammairiens, linguistes plus récemment). Il a surmonté toutes les crises, en trouvant toujours des défenseurs et surtout des utilisateurs. Aujourd'hui encore à l'ère de la communication par satellite, du support informatique... et de son boycottage larvé par l'école, ses partisans sont extrêmement nombreux, puisqu'il meuble des étagères entières, dans les bibliothèques publiques et privées. Le comble serait que cet ouvrage, « classique » par excellence, déserte les classes et devienne exclusivement un outil d'adulte. A échéance plus ou moins longue, cela pourrait conduire à sa perte. (...) Il faut surtout avoir appris à en user intelligemment pour le mobiliser à bon escient et mesurer les services qu'il peut rendre (...) Par ailleurs, en privant l'élève de dictionnaire, on le

¹²⁸ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 210.

¹²⁹ Galisson Robert, « De la lexicographie de dépannage à la lexicographie d'apprentissage. Pour une politique de rénovation des dictionnaires monolingues de FLE à l'école », *Cahiers de lexicologie* n°51, 1987, pp. 96-97.

prive d'un moyen précieux de goûter à l'autodaxie et, à plus long terme, de s'autonomiser (...) ».

C'est aussi ce qu'expose C. De Giovanni¹³⁰ dans l'article *Le désordre du dictionnaire dans l'ordre des stratégies d'utilisation. Pour une didactique du dictionnaire* : « Donc, parler du dictionnaire naît, comme nous l'avons dit auparavant, d'un besoin de formation et d'information, mais parce qu' « il y a, premièrement, quelque chose à dire, et deuxièmement, un besoin de l'utilisateur potentiel » (Antoine 1993 :47). Ne pas en parler signifie ne pas avoir accoutumé l'apprenant à le connaître et à bien l'utiliser. Ne pas en parler c'est également, comme le précise Antoine, transmettre des idées fausses sur le dictionnaire. Parler du dictionnaire signifie réfléchir sur l'objet pour être en mesure de l'utiliser comme outil. »

Le dictionnaire a toujours une place de choix en dépit de la démocratisation et du développement d'outils en ligne, plus faciles d'accès. Malgré ce constat, cet objet aura toujours du succès auprès d'un public comme celui des apprenants du *Français Langue Étrangère* qui auront nécessairement besoin d'une aide comme celle fournie par le dictionnaire dans le cadre de leur apprentissage.

La place des dictionnaires dans la société française

On apprend grâce aux informations données par J. Pruvost¹³¹ que : « Les Français représentent de grands consommateurs de dictionnaires, consommateurs fidèles et respectueux, indéniablement dotés à leur insu d'une culture acquise dans le domaine. Les chiffres de vente annuels de deux « petits » dictionnaires distincts et complémentaires, le *Petit Robert* et le *Petit Larousse illustré*, constituent en effet un particularisme dont nous n'avons guère conscience, mais que de grands éditeurs internationaux observent avec étonnement. Comment se peut-il, s'interrogent par exemple les éditeurs américains, qu'un dictionnaire sans illustration, le *Petit Robert*, en l'occurrence, se vende à la fin d'un siècle où l'image domine, à 200 000 exemplaires par an en moyenne ? ».

Les Français acquièrent ces ouvrages qui jouissent d'une place de choix. Nous relevons les chiffres de vente du *Petit Robert* qui traduisent un engouement réel des Français pour les dictionnaires de langue qui ne comportent pas d'illustration. Cette passion du dictionnaire a été marquée par l'Histoire qui a vu se développer une culture de ce genre.

C'est ce que Jean Pruvost¹³² rappelle lors d'un entretien avec le journal *l'Express* : question du journaliste : « Les dictionnaires sont-ils une passion française ? » ; J. Pruvost :

¹³⁰ De Giovanni Cosimo, « Le désordre du dictionnaire dans l'ordre des stratégies d'utilisation. Pour une didactique du dictionnaire », *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann, 2012, p. 177.

¹³¹ Pruvost Jean, *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006, p. 16.

¹³² Pruvost Jean, « La langue française se porte joyeusement », *L'Express* n°3271 semaine du 12 au 18 mars 2014, p. 18.

« Oui ... et anglaise. Mais, outre-Manche, la préférence va plus souvent à l'encyclopédie. La France a eu la chance de bénéficier d'acteurs publics et privés dynamiques. Côté institutionnel, il y a avant tout l'Académie française, dont on ne soulignera jamais assez le rôle majeur au service de notre langue. Créée en 1635 par Richelieu, elle publie son premier dictionnaire en 1694 : deux volumes et 18000 mots. Quatorze ans plus tôt paraît le *Dictionnaire françois*, de Pierre Richelet, et, en 1690, le *Dictionnaire universel...*, d'Antoine Furetière. Ces trois dictionnaires orientent l'essentiel de la production lexicographique jusqu'à nos jours : Larousse, Littré, Le Robert, le *Trésor de la langue française ...* ». Cette relation entretenue par les Français et les dictionnaires remonte au XVII^{ème} siècle qui a vu naître les grands types de dictionnaires qui ont contribué au développement des dictionnaires d'aujourd'hui : encyclopédiques, de langue et celui de l'Académie. On peut dire qu'il y a une véritable culture du dictionnaire en France.

2.4 Comment les mots nouveaux entrent dans le dictionnaire ?

Quelle question passionnante mais tout autant frustrante que celle qui concerne l'ajout des mots nouveaux à la nomenclature des dictionnaires. Cette ambivalence vient du fait qu'il n'est pas aisé d'y répondre clairement car les informations sur ce sujet sont rares. De cette question générale vont découler d'autres interrogations liées aux critères retenus dans le choix d'un mot nouveau plutôt qu'un autre.

L'enrichissement de la nomenclature du dictionnaire incarne une problématique pour tout travail réalisé à partir d'un support lexicographique. Malgré ces mystères entretenus par les maisons d'édition, nous avons tout de même réussi à trouver quelques informations sur le sujet, nous les exposerons dans cette partie.

Chaque maison d'édition possède une politique qui lui est propre concernant la réception des mots nouveaux comme le montre C. Lambrechts¹³³ directrice du Département Langue Française et Périscolaire à la maison d'édition Larousse : « Le choix des mots n'est pas le fruit du hasard mais naît de la pratique et du savoir-faire des équipes. Il répond *in fine* aux orientations éditoriales retenues et aux publics visés. » Une sélection sera forcément opérée en fonction du public visé : on ne peut pas présenter les mêmes informations dans un dictionnaire destiné à des enfants ou dans un autre destiné à des adolescents ou à des adultes.

Il doit y avoir une cohérence éditoriale par rapport au public visé mais par dessus tout, les mots nouveaux ajoutés à la nomenclature doivent attirer constamment de potentiels

¹³³ Lambrechts Chantal, « Un regard d'éditeur sur la contribution des lexicographes aux travaux d'une maison d'édition de référence, Larousse ou Quelle place est réservée et continue d'être réservée aux spécialistes des sciences du langage dans une maison d'édition de dictionnaires ? », Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, p. 147.

acheteurs. Cela est vendeur ; il ne faut pas perdre de vue que le dictionnaire reste un objet marketing comme l'écrit K. Aloui¹³⁴ dans son article *La néologie chez Larousse. Traitement et analyse d'un corpus de néologismes*: « La néologie devient même un argument de vente pour les maisons d'édition : on met en avant les mots nouveaux, qui donnent l'idée d'une certaine fraîcheur et d'une certaine richesse du dictionnaire par rapport à l'édition précédente. On assiste presque à une bataille sur ce terrain-là, une course aux mots nouveaux et à celui qui en intégrera le plus dans son dictionnaire (...) ».

C. Lambrechts¹³⁵ revient sur l'intérêt d'ajouter des mots nouveaux qui dépasse le côté mercatique que nous venons d'évoquer : « Ajouter de nouveaux mots régulièrement, permet aussi de conforter les valeurs de référence d'un dictionnaire : valeur de fiabilité (comprendre le monde pour accéder à la connaissance), valeur d'usage fonctionnel (vérifier immédiatement une orthographe, un sens), valeur initiatique et pédagogique (éclairer, comprendre), valeur sociale (une langue commune est un repère et fédère un groupe social), etc.. ». Le fait d'intégrer des mots nouveaux à la nomenclature des dictionnaires permet de maintenir l'image de référence du dictionnaire qui est aussi très importante, au-delà des aspects financiers.

La mission de faire rentrer ces nouveaux mots incombe aux lexicographes. Dans la *Préface*¹³⁶ du *NPR*, une allusion est faite sur le sujet : « Tous les dictionnaires de langue sont établis à partir d'un corpus de citations : fichiers manuels d'autrefois. Mais c'est le lexicographe qui, en amont, décide de la composition du corpus et en aval du choix des textes qui conviennent à son projet d'illustrer les mots. La part d'inattendu que le corpus impose au lexicographe est surtout de nature néologique (mots, sens nouveaux, constructions nouvelles). » Lorsque nous parlons d'impossibilité à donner de manière explicite sur la sélection des mots nouveaux attestés, nous entendons par cela qu'une grande partie de ce choix repose uniquement sur les épaules du lexicographe.

C'est aussi ce que rappellent J. Pruvost et J-F. Sablayrolles¹³⁷: « Aux lexicographes est ainsi dévolue également la « veille néologique » (...) avec pour délicate responsabilité le choix des mots nouveaux qui auront le privilège d'entrer dans les colonnes du dictionnaire. Pour celles et ceux qui ont pour mission la constante remise à jour des dictionnaires millésimés, le *Petit*

¹³⁴ Aloui Khalid, « La néologie chez Larousse. Traitement et analyse d'un corpus de néologismes », *Néologie et terminologie dans les dictionnaires*, Paris, Honoré Champion Editeur, 2008, p. 62.

¹³⁵ Lambrechts Chantal, « Un regard d'éditeur sur la contribution des lexicographes aux travaux d'une maison d'édition de référence, Larousse ou Quelle place est réservée et continue d'être réservée aux spécialistes des sciences du langage dans une maison d'édition de dictionnaires ? », *Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après*, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, p. 147.

¹³⁶ *Préface du Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XXI.

¹³⁷ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 16.

Larousse Illustré par exemple, la tâche n'en est rien discrète : le grand public et la presse attendent en effet de lecture ferme à chaque rentrée, le lot des heureux élus. ».

J. Pruvost¹³⁸ évoque la pression liée à l'exercice : « Saisir au vol un néologisme pénétrant dans l'usage, c'est le rôle ambigu du traqueur de mots qu'est le lexicographe, qui reste cependant soucieux de ne pas accueillir un mort-né dans sa nomenclature. La pression devient d'autant plus forte, aujourd'hui que, la révolution technique aidant, le présent n'a jamais été aussi vite enregistré et exigé. Pour être crédible, le lexicographe doit donc rappeler, dans une préface hélas rarement lue, les limites de son corpus d'exemples. »

Qu'en est-il concrètement de la démarche de sélection de ces mots nouveaux ?

Nous avons pu rassembler des informations plutôt précises pour la maison d'édition Larousse, malheureusement nous en avons beaucoup moins pour les éditions Le Robert.

Premièrement, nous exposerons celles de la maison Larousse, C. Lambrechts¹³⁹ revient sur la procédure utilisée par les lexicographes : « Chez Larousse, qui dispose d'un véritable observatoire permanent de la langue, l'usage est le fil directeur de la sélection. Un nouveau mot (mais également un nouveau sens, ou une nouvelle locution) consacré par l'usage et partagé par un grand nombre de locuteurs peut devenir « éligible » pour les mises à jour des dictionnaires. L'usage et l'observation – longue parfois – d'un néologisme permettent de se garder des effets de mode. Les choix consacrent également les nouvelles « réalités » (si elles apparaissent durables), il s'agit ici de la terminologie et de l'importance, chez Larousse des travaux sur des nomenclatures dans toutes les disciplines (« instruire tout le monde sur toute chose », disait Pierre Larousse). Enfin une attention particulière est apportée aux mots de la francophonie, aux mots régionaux, à la féminisation. ». Larousse est prudent quant à la sélection de ses mots nouveaux ; ils doivent prouver une certaine vitalité afin de les enregistrer dans le dictionnaire. Nous observons que la néologie fait l'objet d'une attention certaine.

Enfin, elle évoque le travail réalisé en collectivité par les équipes lexicographiques qui travaillent en collaboration avec (*Ibid.*, p. 148) : « tous les organismes officiels et universitaires de langue (Conseil supérieur de la langue française, commissions de terminologie, DGLFLF, Académie française, universités et organismes officiels étrangers, laboratoires de recherche, etc.). Mais aussi, avec les « auteurs de la maison » qui (*Ibid.*, p. 148) : « ont pu apporter et apportent encore aux équipes des regards pointus et éclairés dans les domaines de la langue. ». De nombreux moyens sont déployés afin d'appréhender au mieux la néologie.

¹³⁸ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, pp. 115-116.

¹³⁹ Lambrechts Chantal, « Un regard d'éditeur sur la contribution des lexicographes aux travaux d'une maison d'édition de référence, Larousse ou Quelle place est réservée et continue d'être réservée aux spécialistes des sciences du langage dans une maison d'édition de dictionnaires ? », *Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage*, l'Harmattan, 2005, p. 147.

K. Aloui¹⁴⁰ a effectué un stage de trois mois entre la mi-octobre et la fin de l'année 2000 chez les éditions Larousse, il montre la procédure de sélection des mots nouveaux l'article *La néologie chez Larousse. Traitement et analyse d'un corpus de néologismes*.

Ce qui a retenu notre attention est la description qu'il fait de la tâche de travail qui lui avait été confiée : « J'ai été chargé « d'alimenter » la banque de données néologiques (riche à la fin de ce stage de plus de 60000 fiches et aujourd'hui de près de 90000 fiches), d'intégrer dans la base informatique et d'analyser l'ensemble des mots, sigles ou expressions recensés dans la presse par Mme Houssemaine-Florent, lexicographe chez Larousse, et par moi-même (...), « la traque aux néologismes » nécessitant une grande expérience et une maîtrise extrême de la langue, ainsi qu'une très bonne capacité à repérer rapidement les mots susceptibles d'entrer dans la base. »

Il détaille la méthodologie adoptée pour l'analyse de ces néologismes, la maison Larousse a mis au point une grille sémantique « assez simple » (*Ibid.*, p. 63) : « (...) codifiée, permettant au créateur de la fiche informatique d'appliquer le code correspondant à un thème bien précis. » ; puis il expose la procédure utilisée (*Ibid.*, p. 62) : « Chaque mot, chaque locution, chaque sigle et chaque syntagme relevés ont fait l'objet d'une description élémentaire mais rigoureuse et complète, avec le relevé de la catégorie grammaticale du mot, de sa nature morphologique (nom composé, mot-valise...), du contexte (une, deux ou plusieurs phrases contenant le mot sont prélevées afin de se faire l'idée la plus précise qui soit de son sens). Sont également relevés la source avec la mention de la page et/ou du numéro de publication, la date de publication de la source d'où a été tiré le mot, le niveau de langue (...) ; sont relevés ensuite le code de la langue d'origine pour les mots étrangers et le code thématique correspondant au sens du mot. ».

Enfin, il décrit trois encarts pris en compte dans l'élaboration de la fiche informatique : (1) les remarques concernant le mot, (2) la polytopie qui correspond à la présence ou à l'absence du mot dans l'un des six dictionnaires suivants (*Ibid.*, p. 63) : « *Petit Larousse (PL)*, *Grand Usuel Larousse (GUL)* en 5 volumes, *Grand Larousse Universel (GLU)* en 10 volumes et son supplément de 1992, *Petit Robert*, *Grand Robert Encyclopédique* en 9 volumes, et le *Dictionnaire des mots et expressions argotiques Larousse*. Il s'agit d'indiquer quel dictionnaire ou quelle encyclopédie Larousse serait susceptible d'intégrer éventuellement dans sa nomenclature le mot en question », (3) enfin le millésime du dictionnaire où le mot serait peut-être présent.

¹⁴⁰ Aloui Khalid, « La néologie chez Larousse. Traitement et analyse d'un corpus de néologismes », *Néologie et terminologie dans les dictionnaires*, Paris, Honoré Champion Editeur, 2008, p. 62.

Mais d'où proviennent ces néologismes ? Ils sont collectés à partir de périodiques issus de (*Ibid.*, p.64) : « l'ensemble des productions des presses française et francophone existantes, qu'elles soient généralistes ou spécialisées. (...) Cependant pour ne pas négliger ces mots techniques qui ont certainement une très grande importance, et sans doute une chance pour beaucoup d'entre eux d'entrer un jour dans la langue courante et de s'y installer, la cellule néologique Larousse a intégré dans le champ de ses investigations les compléments économiques, informatiques, culturels et télévisuels du *Figaro* et du *Monde*. ».

Le deuxième point consacré à la maison d'édition Robert sera beaucoup plus bref, nous détenons beaucoup moins d'informations sur le sujet. Les informations dont nous disposons relatives à l'enrichissement des nomenclatures proviennent de la *Préface*¹⁴¹ du *NPR* : « Le *Nouveau Petit Robert* répertorie plus de 60 000 mots. Des milliers d'entrées, introduites entre 1967 et aujourd'hui, sont des néologismes représentatifs de tous les usages de la société, en conformité avec le programme déjà mis en place en 1967. ». La politique d'édition mise en avant est plus axée sur les ambitions incarnées par la volonté de représenter le lexique tel qu'il est plutôt que de donner le nombre de mots nouvellement ajoutés à la nomenclature du dictionnaire.

Nous venons d'évoquer le nombre de mots nouveaux attestés, nous détenons certains chiffres pour Larousse et Robert dans *Les néologismes*¹⁴² de J. Pruvost et J-F Sablayrolles : « (...) Robert Solé, qui anime la chronique du médiateur, rappelle que pour la seule année 1998 par exemple, 2194 néologismes ont été recensés par Hélène Houssemaine-Florent, responsable chez Larousse de la « veille néologique », veille qui nourrit une base de données informatisées. Micheline Sommant, qui dirigea un temps le Département de langue française chez Larousse, précisait par ailleurs lors du colloque consacré à l'innovation lexicale que le service de néologie présente chaque année environ 300 candidats au Comité linguistique dont la mission est de sélectionner la centaine de mots à retenir pour la nouvelle édition annuelle du *Petit Larousse*. ». Pour ce qui est des éditions Robert, n'est donné que le chiffre final de candidats (*Ibid.*, p. 17) : « De son côté en 2002, Marie Hélène Drivaux, directrice éditoriale chez Robert, souligne dans la presse qu'une équipe de documentalistes rassemble et examine en permanence les matériaux lexicaux dont seront extraits la centaine de mots qui entreront dans la remise à jour du *Petit Robert*. ». Nous observons que pour les deux dictionnaires, il n'y a qu'une centaine de mots finalement retenue afin d'entrer dans les nouveaux millésimes.

¹⁴¹ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XII.

¹⁴² Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 17.

En conclusion, nous pouvons dire que l'ajout de mots nouveaux est synonyme de patience et surtout de prudence. L'enjeu marketing du dictionnaire est certes primordial car les maisons d'éditions doivent continuer d'exister et sans ventes, cela serait irréalisable.

Mais cette dimension financière ne doit pas entraver la réputation des dictionnaires qui supplante le reste. Si les utilisateurs du dictionnaire n'ont plus confiance en l'objet, ils ne l'achèteront plus, ce qui est logique en soi. Les « effets de mode » linguistiques sont certes vendeurs mais le néologisme doit présenter des critères d'éligibilité fiable, ce qui entraîne souvent un certain décalage entre l'usage en temps réel du mot et son attestation dans le dictionnaire et par conséquent dans le fait que tous les mots nouveaux ne figurent pas non plus dans le dictionnaire. Il serait impossible de recenser la totalité des productions nouvelles. Les données statistiques dont nous disposons ne sont pas parlantes pour la sélection des candidats retenus à l'attestation. Dans cette partie, nous avons présenté la procédure de ces recherches sur les mots faites en amont, mais pour ce qui est du résultat définitif, comme nous venons de l'écrire, il est complètement arbitraire et se décide lors des réunions des comités de rédaction des lexicographes.

Nous examinerons dans la prochaine sous-partie un extrait des listes de néologismes « prêts à être attestés » figurant dans la revue spécialisée *La Banque des Mots*.

Les listes des néologismes de la revue « La Banque des Mots »

Nous avons vu dans la partie *Les néologismes et les politiques d'aménagement pour la défense de la langue française* que la revue spécialisée *La Banque des mots* œuvrait pour l'enrichissement des nomenclatures des dictionnaires en dressant des listes de néologismes jugés comme étant acceptables d'après les critères de cette dernière.

Étant donné que cette sous-partie est consacrée à l'ajout des néologismes à la nomenclature des dictionnaires, nous avons décidé de regarder de plus près la première liste de ces néologismes extraite de la première édition de la *Banque des mots*.

Avant d'exposer la liste de mots retenus, dans l'introduction, les auteurs ont expliqué leur entreprise de recherche ainsi que les critères de sélection des néologismes retenus : « La lexicographie traditionnelle – celle qui réalise les dictionnaires imprimés – s'avère plus que jamais impuissante à recueillir, au rythme de leur apparition, mots et emplois nouveaux dans le français d'aujourd'hui. Elle ne saurait davantage proposer aux usagers les données qui leur permettraient de comprendre et d'utiliser à leur tour ces créations lexicales dont le nombre se multiplie à une cadence de plus en plus accélérée, à l'échelle d'une information sans cesse élargie. Il est bien légitime que la Banque des Mots consacre une rubrique permanente à cette partie de la langue que les suppléments des dictionnaires existants ne sauraient eux-mêmes représenter dans toute sa vitalité (vie, expansion et mort). » Comment sont constituées ces

listes ? : « Les documents ci-après sont extraits du fichier néologique constitué depuis cinq ans environ par les Archives du français contemporain du CNRS. Afin d'assurer une certaine cohésion à chacune des séries, des critères généraux ont été retenus. » Concernant l'étape de collecte et du dépouillement des textes où figurent ces néologismes, on apprend en note de bas de page que ce sont des collaborateurs bénévoles qui ont réalisé cette tâche.

Mais en ce qui concerne les critères de sélection, qu'en est-il de ceux qui ont été retenus dans le choix de ces néologismes ? On peut alors lire que : « Cette première liste de néologismes est extraite d'articles d'information générale ou de vulgarisation artistique et culturelle publiés par des périodiques, quotidiens et plus souvent hebdomadaires. Nous avons accordé la préférence aux dérivations et extensions d'emplois tirées du fonds français plutôt qu'aux calques et aux emprunts étrangers, souvent plus techniques ou plus éphémères. Il va sans dire qu'aucune préoccupation normative ne peut être associée à cette publication de caractère purement documentaire. Les informations rassemblées ne visent qu'à faire connaître, de manière plus précise, les innovations lexicales contemporaines et à donner simultanément une certaine idée de leurs emplois et de leur diffusion. » La dernière partie de la citation concernant le caractère non normatif de cette sélection de néologismes nous laisse perplexe dans la mesure où cette revue a justement été créée afin de réguler la néologie et les néologismes, de plus la rédaction est aux mains du Conseil Supérieur de la Langue Française qui incarne une autorité régulatrice langagière.

Ce sentiment est d'autant plus marqué dans la mesure où il est aussi ajouté que les dérivations (mode de formation issu de la matrice interne) et les extensions d'emplois tirés du fonds français ont été favorisés plutôt que les calques ou les emprunts étrangers ... Ces informations sont contradictoires : comment peut-on écrire qu'il n'y a pas de volonté normative alors que les emprunts sont moins favorisés que ceux émanant du fonds français ?

La présentation de la rubrique *Pour la mise à jour des dictionnaires* donne des informations liées à la constitution des rubriques de la liste : « Chaque article propose la forme usuelle et des variantes graphiques de l'adresse, la catégorie grammaticale, une indication de domaine d'emploi et de sens, l'indication de l'attestation la plus ancienne relevée dans le fichier, une ou deux citations caractéristiques, la mention des divers emplois (collocations) connus, diverses références aux textes dépouillés donnant une idée de la diffusion du mot (dates et périodiques où il a été relevé). » Au niveau de leur organisation, ces rubriques sont composées comme la microstructure d'un dictionnaire dans lesquelles, il est possible de retrouver : la forme graphique des néologismes, leur catégorie grammaticale, leur attestation, leur contexte d'emploi, leur sens etc. .

Pour permettre une meilleure visualisation de ces listes de mots, nous avons inséré ci-dessous quelques néologismes sélectionnés par nos soins, extraits de première édition de la *Banque des Mots* :

adaptabilité, n. f.

(MC, 15 févr. 1966.)

Par ext. : Faculté pour une personne ou pour une chose de s'adapter.

Voc. psychol.

J. Piaget : [...] Pour un adulte, il y a également ce qu'il sait faire et son adaptabilité.

Ex : Et il n'y a pas de tests d'adaptabilité ? J. Piaget : c'est beaucoup plus difficile. Il s'agit de juger d'une potentialité au lieu de mesurer une réalité. — *Ex*, 23 déc. 1968, p. 86, c. 1.

Voc. techn. métaux et divers.

Un exemple de l'adaptabilité de l'acier vient d'être offert par la métamorphose du building new-yorkais du journal *New York Times*. — *Réa*, nov. 1967, p. 165, c. 2.

Les Candides sont des bas en Cantrecc accessibles à une large clientèle désireuse de choisir un article de qualité, d'une adaptabilité excellente pour un usage quotidien. — *El*, 26 mai 1969, pp. 72-73, c. 1.

[*Ex*, 17 avr. 1967 ; *NO*, 20 mars 1968.]

Cf. : R. Georjin, *Pour un meilleur français* (1959), p. 34 : néologisme (monstre) et *Jeux de mots* (1957), p. 110.

badge, n. m.

Par ext. (*El*, 2 juin 1966) : Petit bijou de fantaisie.

Pour l'amuser [le maillot de bain], une idée moderne : piquer juste sous le décolleté un « badge » géométrique dans les tons du maillot. C'est un bijou en métal recouvert de plastique. — *El*, 2 juin 1966, p. 120.

[...] tout en surveillant l'heure de l'apparition du soleil à la montre à cadran rose (70 F) sur bracelet badge en cuir fluorescent créé pour cette occasion unique par Paco Rabane (5 F, Monoprix). — H. Cingria, *LF*, 13 avr. 1967, p. 26, c. 2.

Dér. : **badgé**, adj. (*El*, 17 févr. 1969).

[...] survêtement en deux pièces et en tricot coquelicot. Pull col levé zippé, manches montées, poche poitrine « badgée », sur pantalon droit à glissière devant. — *El*, 17 févr. 1969, p. 93, c. 1.

Back-ground, background, back ground, n. m.

(O.S., *M*, 14 mai 1966 ; anglo-américain).

Arrière-fond, arrière-plan.

Les « Mirage » c'est le vrai « Back ground » de la visite d'Aref. Tout le reste est plus ou moins subordonné à ce problème. Les Irakiens veulent acheter immédiatement 54 « Mirage » pour remplacer leurs Mig 21. — *PM*, 17 févr. 1968, p. 5, c. 3.

Puis ce chœur ne sera qu'un Background chantant jusqu'à la fin de l'opéra, se confondant, ombres rocailleuses et sombres, avec les pierres tombées de temples et les flancs de la montagne. — M. Cadieu, *LF*, 13 oct. 1966, p. 22.

[*V*, juil. 1966 ; *NO*, 4 janv. 1967 ; *Réa*, janv. 1968 ; *LF*, 17 janv. 1968 ; *NO*, 5 août 1968 ; *NO*, 9 février 1970.]

Enarque, n. m.

(Néol. de Jacques Mandrin ; de E.N.A.). Ancien élève de l'E.N.A.

Inspecteur des Finances, Michel Albert est un énarque de formation, tout comme les « technocrates », que dénonce si vivement Marcel Martin. Il en a jusqu'au style et au physique. Mais comme les jeunes dont il est entouré, c'est un énarque contestataire. — *NO*, 29 juin 1970, p. 17, c. 4.

[*Ex*, 12 févr. 1968 ; *M*, 24 juin 1968 ; *NO*, 19 août 1968 ; *Ex*, 11 nov. 1968 ; *FL*, 17 mars 1969 ; *Ex*, 2 juin 1969 ; *NO*, 18 août 1969 ; *NO*, 29 juin 1970.]

Enarchiste, énarchiste, n. m.

(*NO*, 14 févr. 1968 ; de E.N.A.). Ancien élève de l'E.N.A.

Mais les jeunes gaullistes — jeunes loups déjà installés ou énarchistes frais émoulus — se sentent représentés et exprimés par lui [R. Poujade]. — J. Allia, *NO*, 20 mars 1968, p. 10, c. 1.

[*NO*, 23 sept. 1968 ; *NO*, 9 juin 1969 ; *NO*, 11 août 1969.]

Ext. Liste Néologismes Banque des mots 1

Nous avons choisi ces quatre néologismes parce qu'ils présentaient des modes de formation différents.

∴ *adaptabilité* (*s.f.*) est le premier néologisme que nous avons sélectionné parmi la liste de *La Banque des mots*, nous l'avons choisi car il correspond à une dérivation par suffixation, on voit que ce sont surtout ses valeurs d'emploi qui sont mises en avant : il peut être employé dans le cadre d'un emploi dans le domaine psychologique ou un domaine diamétralement opposé à savoir le domaine technique. Les exemples sont collectés à partir de quotidiens, on retrouve les abréviations, au sein de la rubrique suivantes telles que *MC* (pour *Marie Claire*), *NO* (pour le *Nouvel Observateur*)

∴ *badge* (s.m.) connaît le même type de description que le mot précédent c'est-à-dire qu'il est défini grâce à ses emplois en contexte, nous l'avons choisi car au niveau inférieur on peut trouver l'indication suivante *Dér. : badgé, adj.*, il est intéressant de trouver ce genre de renseignements concernant les dérivés. On peut voir la volonté de décrire le mot dans toutes ses possibilités de formation.

∴ *Back-ground, background, back ground* (s.m.), est le troisième néologisme de notre sélection. Nous avons porté notre choix sur ce néologisme car premièrement il s'agit d'un anglicisme, il est précisé dans ce que nous pourrions qualifier « d'étymologie » que le terme vient de l'anglais-américain, ensuite ce qui nous a intéressé ce sont les différentes possibilités présentées par son orthographe. Dans la mesure où nous travaillons à partir du *Petit Robert Électronique*, nous accordons un intérêt tout particulier aux différentes graphies possibles des mots. Et, étant donné que la *Banque des mots* délivre divers conseils concernant l'intégration des néologismes, nous pouvons sûrement établir un lien entre les informations fournies par la revue et le rendu dans la nomenclature des dictionnaires. Le lexicographe peut ainsi orienter son choix vers l'orthographe la plus adaptée en fonction de la politique d'édition du dictionnaire auquel il est rattaché. Le mot *back-ground* de trois variantes orthographiques, la première possibilité est de l'orthographier avec une majuscule avec un tiret, la deuxième attachée sans majuscule et dans la troisième proposition avec un espace et sans majuscule. Voyons de quelle manière, dans les deux exemples donnés, il est orthographié. Dans le premier il l'est avec une majuscule et entre guillemets « *Back ground* », dans le deuxième exemple il est orthographié en un mot avec une majuscule *Background*. Nous constatons que l'on ne retrouve aucune des trois variantes orthographiques dans les exemples d'emplois de ces mots.

∴ *Enarque* (s.m.) est le dernier mot de notre sélection. Nous l'avons choisi car il s'agit du mot dérivé formé à partir de l'acronyme *E.N.A.* Dans son étymologie, il est explicitement signalé qu'il s'agit d'un néologisme, d'ailleurs la marque *Néol.* figure dans l'étymologie : (*Néol. De Jacques Mandrin ; de E.N.A.*), de plus on dispose du nom du « créateur » du néologisme Jacques Mandrin. Contrairement aux autres exemples, ce néologisme bénéficie d'une définition succincte puis on le retrouve en contexte d'emploi dans des exemples issus de journaux, périodiques etc. . Par rapport au deuxième mot de notre sélection *badge* qui en sous-catégorie de sa définition intégrait le dérivé *badgé, énarque* quant à lui, dispose d'une « entrée à part entière » pour son dérivé *Enarchiste* et *énarchiste*, qui enregistre deux graphies.

Nous constatons que la graphie compte énormément si l'on se base sur les diverses possibilités d'écriture qui sont présentées dans ces listes. Nous verrons dans la dernière partie de la thèse que le *NPRÉ 2012* accorde une place importante aux variantes graphiques (voir p. 379)

Cette liste de mots représente une aide précieuse et fait office de suggestion pour l'enrichissement des nomenclatures des dictionnaires. Finalement, le titre de la revue résume bien son rôle finalement : il s'agit du stock de néologismes approuvés d'une part par la revue spécialisée et d'une autre part par le Conseil Supérieur de la Langue Française (soit une instance officielle).

Le maximum de renseignements (étymologie, graphie, contextes d'emploi...) est délivré et comme nous avons pu le voir dans la description de la liste des néologismes, la visée est de consacrer : « une rubrique permanente à cette partie de la langue que les suppléments des dictionnaires existants ne sauraient eux-mêmes représenter dans toute sa vitalité (vie, expansion et mort) ». *La banque des mots* s'adresse à un public de spécialistes ou à des lexicographes.

À la question « comment les mots entrent dans les dictionnaires ? » ces listes n'incarnent qu'un élément de réponse dans la mesure où d'autres facteurs qui nous échappent sont à prendre en considération comme ceux liés au libre arbitre des équipes de lexicographes agissant en adéquation avec la politique éditoriale propre à chaque maison d'édition.

Le mystère de l'ajout des mots dans le dictionnaire n'est donc pas prêt d'être résolu ... Dans une certaine mesure, c'est sûrement mieux ainsi, cela permet d'entretenir le suspense à la sortie de chaque nouveau millésime.

Le dictionnaire : objet commercial

Le dictionnaire peut être envisagé comme un objet commercial, ce qu'il est tout autant que son statut de référent. Qu'en est-il plus précisément de ce marché du dictionnaire ?

L. Guespin et F. Gaudet¹⁴³ reviennent sur ce marché du dictionnaire à l'aide de chiffres assez évocateurs : « Le dictionnaire est aujourd'hui un objet banal, présent dans beaucoup de foyers ; tous les enfants sont familiarisés avec lui lors de leur scolarité puisqu'il est utilisé dans l'enseignement dès l'école primaire. Il s'agit également d'un produit éditorial à diffusion importante : il s'était vendu en 1990 à 1, 1 million d'exemplaires du *Petit Larousse* et de l'ordre de 250 000 *Petit Robert*. Pour ce dernier, le marché était retombé à la fin du siècle à un chiffre avoisinant les 150000 exemplaires, le cédérom correspondant s'étant vendu en 4 ans à 30 000 exemplaires. Ces deux exemples, *P.L.I.* et *N.P.R.*, ne sont pas pris par hasard, car ces deux ouvrages possèdent, en France du fait de leur diffusion, un statut particulier : dans les faits, il faut souvent penser à eux quand on entend parler de dictionnaire. ».

On retiendra que le dictionnaire est un objet familier des Français qui y ont été sensibilisés depuis « toujours ». Les données dont nous disposons sont guère récentes mais sont

¹⁴³ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 99.

tout à fait exploitables : sur l'année 1990 le *PLI* connaît un très beau chiffre de ventes avec 1,1 million d'exemplaires, nous remarquons qu'il y a une nette différence au niveau des chiffres des ventes avec le *Petit Robert* qui n' « a vendu que » 2500000 exemplaires. Ces deux dictionnaires sont très bien implantés sur le marché du livre. On comprend mieux les enjeux qui sont impliqués lors de l'élaboration de ces ouvrages qui sont destinés à une grande distribution.

Nous ferons une digression d'ordre pécuniaire pouvant expliquer en partie cette différence du nombre de ventes. En 2015, un *Petit Larousse Illustré* coûte la moitié du prix d'un *Nouveau Petit Robert*. Il faut donc déboursier une trentaine d'euros pour un *PLI* et une soixantaine pour un *NPR*. Nous croyons que cette différence de prix peut avoir une influence sur cette différence considérable au niveau des ventes. Nous avons aussi conscience qu'il est difficile voire impossible de comparer ces deux types de dictionnaires aussi bien au niveau de leur contenu que de leur vocation. C'est ce qu'explique B. Quemada¹⁴⁴ en évoquant la différence de coût de revient entre les dictionnaires dits « scientifiques » les dictionnaires de type encyclopédiques : « (...) C'est pourquoi il est vain d'opposer les dictionnaires « commerciaux » et les dictionnaires « scientifiques », par exemple sous prétexte que les premiers seraient plutôt marqués de traits dictionnaires et que les seconds illustreraient mieux les caractères lexicographiques. Les grands dictionnaires de langue ont la réputation d'être les plus « scientifiques », sans doute parce qu'ils sont les plus développés et souvent les plus austères. Ils sont aussi très coûteux à réaliser et, de ce fait, les éditeurs privilégient le plus souvent des productions moins lourdes. Être dit « anti-commercial » (ou commercial) ne confère ni gage de qualité ni définition d'espèce, quel que soit l'intitulé du répertoire. Ce sont les options choisies qui sont déterminantes. Un dictionnaire de langue ne se confond pas avec les divers types d'encyclopédies lexicographiques ou linguistiques, par exemple, parce qu'elles n'ont pas à satisfaire aux mêmes impératifs pour la détermination des entrées, la composition de la nomenclature, la place des articles et la nature de leur contenu (...) ».

Les dictionnaires scientifiques sont donc à associer à la catégorie des dictionnaires « moins commerciaux » en outre ils sont plus coûteux à élaborer que les dictionnaires encyclopédiques. Ces derniers ne nécessitent pas le même investissement en termes de conception, de présentation des données. Irréfutablement, ces deux genres de dictionnaires sont incomparables.

Justement, puisque nous abordons la question du coût : qu'en est-il du coût de l'élaboration de ces dictionnaires?

¹⁴⁴ Quemada Bernard, « Notes sur « lexicographie » et « dictionnaire » », *Cahiers de lexicologie* n°51, 1987, p. 237

Nous avons trouvé des chiffres qui « datent » un peu mais qui montrent bien l'investissement colossal engagé dans l'élaboration des dictionnaires, considérons les informations de F. Gaudet et L. Guespin¹⁴⁵ : « (...) les dictionnaires se situent sur un marché hautement concurrentiel, et représentent des investissements parfois conséquents. Selon les chiffres cités par Pierre Corbin (1991), l'élaboration du *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* aurait nécessité un investissement de l'ordre de 200 millions de francs, et le coût du *Grand Robert* serait évalué à 26 millions. Il ne faut donc pas perdre de vue la dimension économique des dictionnaires de langue, lesquels se situent dans un secteur éditorial aujourd'hui largement dominé par deux groupes, le groupe de la cité qui détient les éditions Larousse, Robert et Bordas, et le groupe Hachette qui contrôle notamment Quillet (voir Corbin Pierre, 1991). ».

On a du mal à imaginer que l'investissement soit aussi important pour la conception de ces deux dictionnaires : 200 millions de francs pour Larousse et 26 millions pour Robert, ces chiffres nous paraissent surréalistes. L'enjeu financier est de taille car il faut bien amortir cet argent, certaines choses paraissent plus évidentes comme les relances récurrentes que nous recevons du service client des éditions Robert qui nous font part d'offres via des lettres d'informations envoyées sur notre adresse e-mail, nous incitant à acheter encore plus de produits de la gamme Robert qui est très diversifiée. Nous reviendrons sur cet aspect dans la partie suivante où l'on considérera les différentes gammes de produits délivrées dans le catalogue du Robert.

Examinons maintenant le nombre de ventes (*Ibid.*, p. 106) : « En 1998, Larousse représentait près de 70 % du marché (y compris les ouvrages vendus sous la marque Bordas), Le Robert 20%, et Hachette 6%. ».

Pour l'année 1998, le secteur des ventes était largement dominé par Larousse qui détenait la presque totalité du marché et qui dépasse Le Robert qui en totalise 20%.

Les éditions étant très nombreuses, nous ne pourrions pas toutes les recenser et pour plus de renseignements, nous renvoyons à la page 107 de l'ouvrage de F. Gaudin et L. Guespin où sont détaillées un grand nombre de produits différents pour tous les publics : junior, adolescents, lycéens etc.....

Nous concluons cette deuxième partie sur les dictionnaires de langue française en empruntant les mots de G. Dotoli¹⁴⁶ : « D'après Roland Barthes, le dictionnaire de la langue

¹⁴⁵ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 106.

¹⁴⁶ Dotoli Giovanni, « Dictionnaire et ordre de l'alphabet », *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann, 2012, p.40.

française est une machine de bonheur, un lieu de vertu, un endroit de dépaysement. Livre et non-livre, il procède comme une partition de musique, en lignes verticales et en lignes horizontales. (...) Ainsi le dictionnaire de la langue française efface-t-il toute barrière entre les disciplines et entre les mots. Il est l'expression de la créativité et le livre de l'infini : c'est un livre-non livre englobant, de vie intense avec et dans le langage. C'est un kaléidoscope, le centre de la langue, qui se fait essai, sur la grande tradition qui remonte à Michel de Montaigne. »

Dans cette deuxième partie, nous avons étudié les grands types de dictionnaires, nous poursuivrons notre travail en orientant notre recherche sur les dictionnaires Le Robert qui sont au centre de notre étude.

3 Le Robert

Dans cette partie, nous reviendrons au moyen d'éléments biographiques sur la maison d'édition Robert, fondée par Paul Robert.

3.1 Une tradition lexicographique spécifique

Nous nous référerons à quelques éléments biographiques au sujet du personnage de Paul Robert qui a fondé selon une initiative privée une maison d'édition et des dictionnaires éponymes comme d'autres lexicographes tels que Larousse, Littré etc..

Paul Robert : cet autodidacte de génie

Raconter la vie de Paul Robert permet de mieux saisir le caractère si atypique de ses dictionnaires. Certains éléments, que nous exposerons dans cette partie, mettent sur la voie de l'élaboration du *Dictionnaire alphabétique et analogique du français*.

En fait, originellement, rien ne prédestinait Paul Robert à devenir lexicographe. On peut attribuer comme élément déclencheur de la création du *Dictionnaire alphabétique et analogique du français*, la rédaction de sa thèse de doctorat ayant pour titre : *Les agrumes dans le monde et le développement de leur culture en Algérie* soutenue en 1945 durant laquelle, le dessein de s'atteler à la rédaction d'un dictionnaire analogique de grande envergure lui est apparu.

Ce sont plus précisément à cause des difficultés que P. Robert a pu rencontrer comme le rappelle J. Pruvost¹⁴⁷ : « Qu'il s'agisse de rédiger en français ou qu'il s'agisse de traduire de l'anglais et d'établir des distinctions fines entre des synonymes, Paul Robert est profondément déçu par les outils qui lui sont proposés. Sa thèse, précise-t-il dans la préface des *Semailles*, l'a amené à « traduire de nombreux documents de l'anglais, de l'espagnol et de l'italien. La

¹⁴⁷ Pruvost Jean, « Paul Robert : de la passion des mots au grand architecte de la lexicographie », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 40.

difficulté de trouver des équivalents précis – comme celui de *goulotte* entre tant d'autres – à mille terme techniques étrangers me faisait ressentir plus que jamais l'absence d'un dictionnaire français permettant de passer d'une idée simple à l'expression la plus adéquate, la plus juste » (p.9). »

En ces temps, il n'y avait donc pas ou très peu d'outils traitant de l'emploi et de l'usage de la langue. Devant ce manque à combler et en ajoutant la pénible expérience de la rédaction de la thèse fit germer dans l'esprit de Paul Robert un projet grandiose celui d'un dictionnaire pratique, permettant de trouver « facilement » des mots manquants pour une rédaction (*Ibid.*, p. 50) : « Le besoin né de ces difficultés fait alors dire à Paul Robert quelle est la véritable nature de l'ouvrage qu'il veut construire : un dictionnaire que les linguistes d'aujourd'hui appelleraient un dictionnaire d'encodage, permettant de trouver les idées et les mots pertinents au moment de rédiger ou de traduire. »

Simultanément à cet ambitieux projet, P. Robert créa sa propre maison d'édition (*Ibid.*, p. 49) : « Il fonda avec quelques amis sa propre maison d'édition en 1951 et s'adjoignit à partir de 1952 une équipe de collaborateurs (A. Rey secrétaire général depuis 1959, J. Rey-Debove, H. Cottez, ...), qui l'aida à rédiger et à achever l'œuvre (1964). » En ces quelques mots extraits de l'article que Paul Robert se consacre dans le *Petit Robert 2* (1974), le tableau est brossé, le décor campé : le passionné des mots se mue en grand architecte lexicographe-éditeur de dictionnaires. ».

On arrive à percevoir la place accordée à la dimension humaine de la maison d'édition Robert qui est comparable à une entreprise familiale. La maison d'édition a bénéficié du recrutement de collaborateurs emblématiques comme Alain Rey, Josette Rey-Debove, Henri Cottez etc.. qui ont permis la mise en route et la concrétisation du projet de Paul Robert.

Intéressons-nous à la personnalité de P. Robert qui a marqué et forgé son entreprise lexicographique. Il est décrit comme un battant à l'optimisme sans faille le conduisant à tous les succès (*Ibid.*, p.75) : « Une autre caractéristique de Paul Robert réside dans son optimisme, un optimisme de volonté, tel qu'Alain le prônait. Le lexicographe est en effet imprégné de cette attitude philosophique propre au milieu du XXème siècle qui fonde la réussite sur la conjugaison gagnante de l'effort régulier et d'un optimisme libéré dans tout ce qu'on entreprend. ».

C'est aussi un homme qui jouit d'une richesse culturelle et d'un amour pour la langue française qui marquera son travail (*Ibid.*, p.26) : « Paul Robert éprouve une satisfaction visible à mettre en avant la diversité « extrême » de ses origines, parce qu'elle justifie le caractère francophone de son œuvre et la rédaction détaillée de son autobiographie. Le dictionnaire de langue et le dictionnaire encyclopédique ont vocation à l'universalité dans la francophonie dont

il se sent partie prenante, à travers ses origines diverses dans l'hexagone et sur le continent américain. ». La multiculturalité de P. Robert a grandement influencé l'élaboration de son dictionnaire.

Son attachement à l'Algérie est aussi très présent dans son œuvre. Ce pays, dont traite le sujet de sa thèse, qu'il considère comme une pierre angulaire à la réalisation de ses projets (*Ibid.*, p. 29) : « Plus largement, l'Algérie s'assimile aussi pour Paul Robert à une grande famille de compatriotes prêts à le soutenir dans son projet, concrètement ; ceux-ci constituant le premier vivier d'actionnaires et de souscripteurs. Lorsqu'en 1951, il lui faut garantir les premiers pas solides du projet en train de prendre les proportions d'une entreprise à fonder (...)»

Enfin, sa détermination le poussera sur la voie de la réussite, qui le conduira à imposer son dictionnaire devenu « un classique » à côté des autres grands du genre (*Ibid.*, p.44) : « Avoir su imposer sur un marché très surveillé un grand dictionnaire et une grande maison d'édition, c'est bien là que réside la prouesse. Est-ce utile d'insister sur le fait que, en ne partant de rien de plus qu'une idée et une détermination sans faille – mais c'est le sésame absolu-, réussir à s'installer à côté des éditions Larousse relevait d'un exploit peu commun ? »

Nous concluons sur ces mots de J. Pruvost afin de résumer ce bref portrait de P. Robert (*Ibid.*, p. 84) : « On ne saurait mieux exprimer l'inscription de Paul Robert dans la légende de la filiation des grand lexicographes : Littré pour le contenu, Pierre Larousse pour l'envergure de l'auteur-éditeur. »

Paul Robert, ce lexicographe autodidacte que rien ne semblait destiner à la réalisation d'un dictionnaire d'une telle envergure et jouissant d'une aussi belle renommée quant à sa qualité entrain dans l'Histoire de la lexicographie.

Le Littré : cet illustre ascendant

Les dictionnaires Robert sont liés d'une certaine manière à cet illustre ascendant qu'est le Littré.

Un premier élément nous met sur la voie de cette filiation : il s'agit du nom de la maison d'édition des dictionnaires Le Robert qui se nomme : la Société du Nouveau Littré.

J. Pruvost¹⁴⁸ évoque l'origine de cette filiation : « Rappelons que c'est à Georges Duhamel, ainsi qu'à d'autres lecteurs que l'on doit la formule insistante de « Nouveau Littré » pour le dictionnaire que commence Paul Robert. (...) Ainsi naîtra officiellement à Casablanca, la Société du Nouveau Littré en février 1951. » Dès les premiers instants, la maison d'édition Robert sera dans la lignée du dictionnaire de Littré pris comme référence.

¹⁴⁸ Pruvost Jean, « Paul Robert : de la passion des mots au grand architecte de la lexicographie », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 56.

Nous venons d'envisager l'origine filiale mais qu'en est-il du contenu ? En quoi le contenu des dictionnaires Robert est assimilable au dictionnaire de Littré ?

A. Rey¹⁴⁹ revient sur cette source d'inspiration qu'a été le Littré pour l'élaboration du dictionnaire de Paul Robert : « Car il a fallu une initiative personnelle, hors de l'université et hors de l'édition existante pour faire renaître le dictionnaire de langue. L'importance de l'initiative de Paul Robert, curieusement, lui échappait en partie. Son premier objectif était de mêler à la description linguistique du vocabulaire français un aspect onomasiologique à vocation pédagogique ; concrètement, de réaliser pour le milieu du XXème siècle un hybride du dictionnaire analogique de Boissière et du Littré, tous deux réalisés un siècle auparavant ou peu après. »

Le but ultime a été d'aboutir à la conception d'un dictionnaire unique, hybride à la croisée du Littré et du dictionnaire de Boissière (*Ibid.*, p. 93) : « Or, c'est en fait en répudiant les méthodes et les présupposés de Littré tout en adoptant l'approche philosophique du *Dictionnaire général*, c'est en donnant aux listes onomasiologiques de Boissière, modernisées, un aspect de réseau ou de champ sémantique, que le *Dictionnaire alphabétique et analogique du français* intégra les deux dimensions descriptives distinguées par Saussure – la diachronie et la synchronie- et les deux approches complémentaires de toute description lexicale adéquate, paradigmatic et syntagmatic. »

L'idée n'est donc pas de reproduire une copie du dictionnaire d'E. Littré mais de s'en inspirer afin de prendre sa relève comme cela est expliqué dans la *Préface*¹⁵⁰ du *Nouveau Petit Robert* : « D'abord le caractère historique du *Petit Robert* lui faisait prendre la relève du Littré (1863-1872), devenu inutilisable pour le lexique contemporain, et que toute adaptation moderne défigure. »

Paul Robert avait atteint son objectif : la création d'un dictionnaire éponyme, unique car il relevait d'un genre hybride inspiré par l'influence d'autres grands dictionnaires.

Le fonctionnement des dictionnaires Le Robert et l'élaboration du « Grand Robert »

De quelles influences ont bénéficié les dictionnaires Le Robert ? Par « influences », nous entendons envisager le fonctionnement de ces dictionnaires.

J. Rey-Debove¹⁵¹ revient sur les précautions prises par Paul Robert qui n'était pas linguiste et qui préférait « se couvrir » en se référant à l'Académie française plutôt que de

¹⁴⁹ Rey Alain, « La renaissance du dictionnaire de langue française au milieu du XXème siècle : une révolution tranquille », *Les dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 93.

¹⁵⁰ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. X.

¹⁵¹ Rey-Debove Josette, « La philosophie des dictionnaires *Le Robert* ou les chemins de l'intelligible », *Les dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 101.

décrédibiliser son dictionnaire: « Paul Robert était ouvert à toutes les idées qui lui semblaient améliorer son projet, et accepta progressivement l'idée d'un dictionnaire général du français, puisqu'il n'existait rien de semblable à l'époque ; par ailleurs, n'étant pas linguiste, il recherchait des cautions sociolinguistiques – d'inégale valeur- et citait, pour se protéger, l'Académie française et les puristes de l'époque, qui étaient fort nombreux. Moyennant quoi il nous a été possible de donner une véritable description du français. »

Elle rappelle aussi sur les ambitions des dictionnaires Le Robert (*Ibid.*, p. 104) : « La politique des dictionnaires Le Robert est de tenir compte de l'usage, mais aussi du bon usage enseigné par l'école. Et comme l'école recommande l'utilisation des dictionnaires, nous avons aménagé un système de marques de niveau de langue : familier, populaire, vulgaire, littéraire, recherché. Ainsi, le lecteur arrive à se situer, ce qu'il ne peut pas faire seul, et changer de discours s'il le souhaite. »

La volonté de décrire le lexique tel qu'il est, est très présente, dans la mesure où l'utilisation des dictionnaires est préconisée par l'école. Les dictionnaires Robert ont une mission : transmettre le bon usage qu'il ne faut pas confondre avec le purisme qui est une mauvaise appréhension de la langue.

Pour rebondir sur cette idée que les dictionnaires Le Robert ont cette vocation de décrire la langue telle qu'elle est, nous amène à ce constat que l'élaboration du *Dictionnaire analogique de la langue française* arrivait à point nommé dans le paysage lexicographique des dictionnaires de langue qui était quelque peu clairsemé (*Ibid.*, p. 109) : « Mais comme l'Académie française est défaillante, et son dictionnaire plutôt mythique, il nous incombe de prendre nos responsabilités afin de servir la langue française dans son évolution constante. »

Comment sont élaborés les articles des dictionnaires Le Robert ?

J. Rey-Debove décrit globalement la procédure suivie dans l'élaboration des dictionnaires. On apprend que la base de ces articles se faisait à partir du *Larousse du XXème siècle* qui s'est vite montré obsolète (*Ibid.*, p.101) : « Les fichiers (manuels, à l'époque) de Paul Robert et de ses amis étaient établis à partir du *Larousse du XXème siècle* (année 1930), très prolixes pour tous les domaines de la connaissance. Chaque mot de ses définitions servait de chaînons dans les relations analogiques interlexicales. C'était malheureusement un corpus déjà vieilli au milieu du XXème siècle. »

Puis, elle détaille l'autre procédure qui concerne le contrôle opéré sur la fréquence et le contexte d'emplois des mots qui vont être ajoutés à la nomenclature du dictionnaire (*Ibid.*, p. 105) : « Les rédacteurs du Robert ont toujours disposé d'un double corpus : 1. Un corpus où ce qui est intéressant est extrait par des rédacteurs (soulignage, puis informatisation de ce qui est choisi). 2. Un corpus à l'état brut destiné à juger de la fréquence-répartition. Ce dernier corpus

est généralement le seul dont disposent les autres dictionnaires ; mais pour nous, le premier est irremplaçable parce qu'il est choisi et ciblé par ses propres utilisateurs, qui sont des professionnels de bonne foi. » La spécificité des dictionnaires Le Robert se perçoit dans le cours à l'utilisation de deux corpus dont le premier est conçu par les rédacteurs du dictionnaire.

Considérons maintenant, le fruit de ces diverses entreprises lexicologiques et lexicographiques matérialisés à travers la réalisation du *Grand Robert de la langue française*.

Nous ne l'étudierons pas dans le détail mais nous évoquerons ses caractéristiques d'après les informations fournies par F. J. Hausmann¹⁵² : « Le *Grand Robert de la langue française* (6 volumes, 1953-1964, Supplément 1970 ; 2^{ème} édition, 9 volumes, 1985 ; nouvelle édition augmentée sous le titre *Dictionnaire analogique et alphabétique de la langue française* ; 6 volumes, 2001 ; LXXVIII + 13106 + CXCIV p.), cette merveille lexicographique qui n'a sa contrepartie dans aucune langue, pur produit de l'amour que portent les français à leur idiome, résultat de l'alliance dans une personne, Paul Robert, du savoir-faire de l'économiste et de la passion pour le vocabulaire, ce dictionnaire riche en mots, en collocations et en locutions, illustré d'innombrables citations, le dictionnaire qui non seulement définit, mais aussi renvoie de la définition aux mots, créant un réseau paradigmatique d'une incroyable richesse (...) »

Le Grand Robert se présente donc comme le dictionnaire incontournable de la gamme des dictionnaires Le Robert. F J Hausmann ne tarît pas d'éloges sur l'ouvrage qu'il qualifie de « merveille lexicographique ». Intéressons-nous, dans la prochaine sous-partie à l'autre dictionnaire incontournable des dictionnaires Le Robert : *Le Petit Robert*.

Le « Petit Robert » et le « Nouveau Petit Robert »

Le Petit Robert se présente comme un condensé remanié du *Grand Robert* comme le décrit Paul Robert dans la *Préface* du *Petit Robert* de 1967 : « Sans manquer de modestie, je puis répéter, un siècle après Littré, que l'accueil du public a dépassé mes plus vives espérances et qu'il justifierait, à lui seul, l'idée de préparer un abrégé de mon ouvrage. L'usage d'un petit dictionnaire, pratique et maniable, est, en effet, plus commode pour le possesseur de six gros volumes, quand il s'agit de vérifier rapidement l'orthographe, la prononciation ou le sens courant d'un mot.(...) Ce dictionnaire, minutieusement préparé et tenu à jour des plus récents travaux scientifiques – notamment dans le domaine linguistique (phonétique, étymologie, datation, etc..) -, est destiné à un très vaste public, mais d'abord aux maîtres et aux élèves de tous les degrés de l'Enseignement (...) La réduction a nécessairement porté sur une part du vocabulaire mais, en outre, sur la masse d'exemples qui illustrent l'emploi des mots. On s'est

¹⁵² Hausmann Franz Josef, « Beaucoup de splendeurs, peu de misères : bilan sur les dictionnaires Le Robert », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, pp. 246-247.

efforcé de ne rien négliger d'essentiel, mais le lecteur doit être averti qu'il ne saurait trouver dans les deux mille pages d'un volume de format réduit l'équivalent des cinq mille six cents pages distribuées dans les six gros volumes du Robert. »

Justement, approfondissons cette étape de l'élaboration du *Petit Robert* ?

Dans la *Préface*¹⁵³ du *Nouveau Petit Robert*, sont exposées les caractéristiques spécifiques du *Petit Robert* concernant la place accordée au traitement de l'étymologie, le fonctionnement des définitions etc. ... que nous suggérons de considérer dans l'extrait suivant : « *Le Petit Robert* améliorerait les étymologies grâce à l'exploitation du *Französisches Wörterbuch* de W. Von Wartburg, réservé aux spécialistes. En outre, il empruntait au Dictionnaire général de Hatzfeld et Darmesteter (1990), ouvrage trop peu connu, la présentation arborescente des significations (polysémie en arbre), bien meilleure que la présentation linéaire de Littré. À cela s'ajoutait un effort original pour dater l'apparition des sens, qui ouvrait des horizons étonnants sur notre histoire culturelle. Le système « analogique », largement exploité dans le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* devenu par la suite *Grand Robert*, permettait de trouver un mot oublié ou inconnu à partir d'un mot connu. En ce qui concerne les définitions, nous les voulions plus précises et plus fines que partout ailleurs, à une époque où la linguistique pure souhaitait expliquer le lexique par la syntaxe. Enfin, la littérature était constamment présente dans les citations empruntées aux écrivains, du XVII^e siècle à la période contemporaine (...) »

Concernant la mise à jour de la nomenclature du *Petit Robert*, A. Rey¹⁵⁴ fait part de cette démarche propre à ce dictionnaire : « Seul à ma connaissance, parmi les dictionnaires de langue, le *Petit Robert* connaît des modifications et des ajouts annuels. » Par « mise à jour », nous entendons actualisation de la nomenclature qui se fait grâce à l'ajout de néologismes, mais aussi la sortie d'archaïsmes etc. ...

Dans cette dynamique de toujours représenter le lexique en accord avec l'usage des locuteurs, *Le Petit Robert* se veut en harmonie avec son temps ; il suit la mouvance de son époque en décrivant des usages dans lesquels les lecteurs pourraient se reconnaître comme nous pouvons le lire dans la *Préface*¹⁵⁵ : « Il n'est pas indifférent que ce dictionnaire soit sorti à la veille de 1968. Les lecteurs se sont reconnus dans le *Petit Robert* et ont reconnu leur époque ; le dictionnaire devenait pour lors un ouvrage vivant, le trésor lexical de chacun, en même temps qu'il décrivait avec un soin de précision ce que tout francophone souhaitait savoir sur les mots. »

¹⁵³ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. X.

¹⁵⁴ Rey Alain, « La renaissance du dictionnaire de langue française au milieu du XX^e siècle : une révolution tranquille », *Les dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 97

¹⁵⁵ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. IX.

De la même que dans la *Préface*, F J Hausmann¹⁵⁶ assimile le *Petit Robert* à la catégorie des dictionnaires qui décrivent la langue telle qu'elle l'est: « Premier triomphe du *Petit Robert* et de ma part l'étrange sentiment que ce qu'on n'y trouve pas dans le dictionnaire n'existe pas pleinement. Et c'est là qu'il faut voir le plus grand mérite de cet immense « petit dictionnaire » : il accueille à bras ouverts la réalité de la langue, sa vraie vie, celle qui entoure le locuteur moyen. Et il fait face à toute velléité de purisme castrateur, qui voudrait nier ce qui ne plaît pas, selon une tradition bien établie, toujours prompte à déclarer que « ceci n'est pas français ». ».

Le *Petit Robert* n'a pas de vocation puriste, bien au contraire. Cette performance de la description de la langue est d'autant plus saluée au regard du format de ce dictionnaire.

Le *Petit Robert* a laissé sa place à un *Nouveau Petit Robert*. Cette version du *Petit Robert* a été remaniée et réadaptée à la langue de ce XX^{ème} siècle qui a profondément changé, les outils développés grâce aux progrès technologiques ont aussi aidé à moderniser le dictionnaire. Cette entreprise de modernisation est détaillée dans la *Préface* du *Nouveau Petit Robert*¹⁵⁷ : « Ce *Petit Robert* est donc nouveau parce que, le français ayant profondément changé, il a fallu en reprendre la description par le menu. (...) Enfin, ce *Petit Robert* est nouveau parce qu'il bénéficie des techniques de l'informatique à trois stades de la production du texte ; tout d'abord un corpus vaste et varié de citations présélectionnées par les rédacteurs (...); ensuite, un balisage logique du texte qui constitue une source d'informations constamment disponibles et modifiables. Ce balisage intervient dans l'aide à la rédaction, pour travailler sur l'ensemble des mots posant les mêmes problèmes (...) »

Ils restent des dictionnaires de référence sur la langue française qui n'ont pas d'équivalents comme le montre J-Rey Debove¹⁵⁸ : « Tous ces dictionnaires originaux ont un ton très spécifique : faciles à lire (nombreux renvois), ne craignant pas les tabous, affrontant les réalités sociales sans misérabilisme, affectionnant le ton enjoué même ironique qui témoigne que le métier de lexicographe n'est pas triste. C'est peut-être ce qui décourage les plagiaires. C'est évidemment le *Petit Robert* qui est le plus connu, ne serait-ce que par l'existence d'un pseudo-concurrent le *Petit Larousse*, lequel ne rend pas les mêmes services et ne s'adresse pas aux personnes cultivées. » Le ton est un peu dur concernant les dictionnaires Larousse lesquels de par leur conception n'ont, en effet, pas la même visée ni le même public.

¹⁵⁶ Hausmann Franz Josef, « Beaucoup de splendeurs, peu de misères : bilan sur les dictionnaires Le Robert », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 246.

¹⁵⁷ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. IX.

¹⁵⁸ Rey-Debove Josette, « La philosophie des dictionnaires *Le Robert* ou les chemins de l'intelligible », *Les dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 109.

Enfin J. Rey-Debove¹⁵⁹ aborde le caractère non-commercial des dictionnaires *Le Robert* : « Contrairement à ce que disent certains universitaires envieux les dictionnaires *Le Robert* ne sont pas « commerciaux », et ni Paul Robert, ni Alain Rey, ni moi-même, ni notre actuel directeur Pierre Varrod, n'avons eu pour priorité de vendre une marchandise. Lorsqu'elle s'est bien vendue, c'est grâce à la reconnaissance de sa qualité. La philosophie de notre maison d'édition est de publier des dictionnaires utiles, innovants et « fréquentables », même dans un marché très restreint, afin que rien ne soit perdu du français contemporain. Tous nos dictionnaires sont originaux et reconnus comme tel ».

Cette idée que les dictionnaires *Le Robert* n'ont pas une vocation commerciale est crédible, pour rappel : nous avons vu dans la partie consacrée au dictionnaire de langue en tant qu'objet commercial que pour l'année 1998, les éditions Robert représentaient 20% des chiffres de ventes sur le marché des dictionnaires. Il est évident que ces données sont bien loin de celles des éditions Larousse qui pour la même année représentent 70%, soit la majorité du nombre de ventes. Cependant, ils sont en deuxième position devant la maison d'édition Hachette, ce qui leur confère une place très honorable sur un marché aussi concurrentiel.

La marque de fabrique des dictionnaires *Le Robert* est unique en son genre : que cela soit au niveau de la confection de ces derniers, mais aussi au niveau de l'histoire propre à cette maison d'édition qui font de ces derniers, des ouvrages d'une exceptionnelle qualité.

La qualité d'un bon dictionnaire provient aussi du talent des artisans qui le conçoivent. Nous entendons par « artisans » l'équipe de lexicographes qui est emblématique pour les éditions Le Robert incarnée par le binôme formé par Alain Rey et Josette Rey-Debove. La partie suivante leur sera dédiée.

3.2 L'équipe de lexicologues et lexicographes des dictionnaires Le Robert

Lorsque l'on évoque les dictionnaires Le Robert, immédiatement les deux noms d'Alain Rey et Josette Rey-Debove y sont systématiquement associés.

Tous deux ont été très longtemps les figures emblématiques des dictionnaires Le Robert incarnant des porte-paroles ayant pour but de promouvoir la maison d'édition Robert.

La « relève robertienne » : Alain Rey et Josette Rey-Debove

Avant d'envisager des points d'ordre biographiques, nous regarderons comment les deux linguistes définissent le rôle du lexicographe, soit le leur, notamment dans la *Préface*¹⁶⁰ du *Nouveau Petit Robert* : « Le lexique est la mesure de toute chose, et le lexicographe doit faire le

¹⁵⁹ Rey-Debove Josette, « La philosophie des dictionnaires *Le Robert* ou les chemins de l'intelligible », *Les dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 108.

¹⁶⁰ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. IX

point chaque fois qu'un écart devient sensible entre le dictionnaire en tant que texte achevé et l'univers culturel présent. Cette situation impose alors une relecture ligne à ligne, des textes entièrement originaux et de nouvelles synthèses ».

La tâche du lexicographe est donc de faire le lien entre les mouvements incessants du lexique et le bon usage.

La collaboration du couple avec Paul Robert date du début de la création des dictionnaires. Paul Robert a été ce que l'on pourrait appeler « un dénichéur de talents » comme l'explique J. Pruvost¹⁶¹ : « De fait, Josette Rey-Debove préparait alors une thèse de doctorat en linguistique soutenue en 1968, bientôt suivie d'une thèse d'État sur le métalangage en 1976. Entre-temps, en 1970, Alain Rey faisait paraître chez Gallimard un ouvrage intitulé *Littré, l'humaniste et les mots*. Henri Cottez, de son côté, publierait en 1985, le *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant*. La reconnaissance universitaire des collaborateurs de Paul Robert ne fait plus alors aucun doute. Le patron a su faire naître des talents et les inciter à s'imposer dans un milieu universitaire qui n'était pas, il faut bien le reconnaître, acquis d'emblée. » J. Pruvost conclue sur cette collaboration en écrivant que (*Ibid.*, p. 62) : « Enfin, quant à la gestion des compétences de ses collaborateurs, elle n'est guère à démontrer dans la mesure où il a dû trouver en Alain Rey, Josette Rey-Debove et Henri Cottez de parfaits héritiers scientifiques. »

Choisir comme collaborateurs Alain Rey et Josette Rey-Debove permettait de donner une légitimité universitaire à l'entreprise de Paul Robert. La relève était donc assurée.

Intéressons-nous à Alain Rey qui est un personnage médiatique en plus de son statut de rédacteur en chef des publications Le Robert.

En consultant la page *Wikipédia* dédiée à Alain Rey¹⁶², on peut apprendre entre autres que : « Alain Rey est un observateur de l'évolution de la langue française. Il incarne, à l'instar du *Robert*, une langue française moderne, n'hésitant pas à inclure dans ses dictionnaires du verlan ou des régionalismes. S'il n'est pas universitaire, il a cependant joué un rôle majeur dans le développement de la terminologie, de la lexicologie, de l'histoire du vocabulaire, de la sémantique historique et de l'histoire culturelle des dictionnaires. Il a participé à de très nombreux colloques et publié très grand nombre d'articles. »

Puis, nous considérerons l'hommage que Paul Robert rend à Alain Rey dans la *Préface* du *Petit Robert* en 1957 : « Quinze ans après la formation de mon groupe de collaborateurs permanents, j'ai la fierté de retrouver à mes côtés ceux qui en composaient le noyau initial.

¹⁶¹ Pruvost Jean, « Paul Robert : de la passion des mots au grand architecte de la lexicographie », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 64.

¹⁶²https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_Rey

C'est au plus ancien de mes rédacteurs, M. Alain Rey, que j'avais confié, dès 1959, le soin de remplir, auprès de moi, les fonctions de secrétaire général de la rédaction du *Dictionnaire*, fonctions entre toutes difficiles, qu'il a assumées avec une compétence telle qu'il devait, tout naturellement, affronter des responsabilités accrues dans l'élaboration du *Petit Robert*. »

Maintenant, nous parlerons brièvement de Josette Rey-Debove dont nous avons évoqué le brillant parcours universitaire dans les lignes plus haut.

Si l'on consulte la page *Wikipédia*¹⁶³ consacrée à la linguiste, on apprend qu'elle a été la première femme lexicographe en France. En recrutant, la femme brillante qu'était Josette Rey-Debove pour la rédaction de son dictionnaire, Paul Robert montrait aussi son ouverture d'esprit. Il était assez inédit pour une femme d'accéder à un poste aussi prestigieux au début des années 60.

Les deux lexicographes ont contribué à la rédaction de la majorité des dictionnaires Le Robert tout en assurant leur succès. Ils sont devenus deux figures incontournables de la linguistique et surtout de la lexicographie en France.

La nouvelle génération « robertienne »

Récemment, nous avons pu voir circuler dans la presse deux nouveaux noms de lexicographes associés aux éditions Le Robert : celui de Bérangère Bauchet et Édouard Trouillez. Un vent de jeunesse souffle donc sur la maison d'édition.

Nous apprenons dans l'article « La relève est assurée »¹⁶⁴ du quotidien *Le Parisien* que les deux jeunes lexicographes se considèrent modestement comme les héritiers d'Alain Rey. Ils sont épaulés par ce dernier, dans leur tâche lexicographique, qui demeure conseiller éditorial des dictionnaires Le Robert.

Nous pouvons lire aussi que ce sont de brillantes personnes qui ont suivi des cursus universitaires en adéquation avec l'art de confectionner les dictionnaires. Tout comme Alain Rey et Josette Rey-Debove, ils continuent de perpétuer « l'esprit Robert » qui a pour but de veiller sur la langue d'une manière bienveillante.

La reprise du flambeau est donc assurée par ces belles collaborations pour la confection des nouvelles éditions du dictionnaire pour lesquelles les deux lexicographes semblent vouloir apporter un vent de modernité comme le montre l'attestation entre autres de *hipster* ou du sigle *ENT* dans l'édition 2015 du *Nouveau Petit Robert*.

Un avenir très prometteur se profile pour les dictionnaires de Paul Robert que nous ravie d'observer.

¹⁶³https://fr.wikipedia.org/wiki/Josette_Rey-Debove

¹⁶⁴<http://www.leparisien.fr/informations/la-releve-est-assuree-22-05-2014-3860079.php>

3.3 La dimension marketing des dictionnaires Le Robert

Dans la mesure où nous avons acheté la version électronique du *Nouveau Petit Robert*, nous recevons régulièrement des offres de la part du service client sous formes de newsletter.

À la fin de ces newsletters, nous pouvons lire que : « Les dictionnaires numériques Le Robert sont utilisés dans plus de 35 pays par plus de trois millions de personnes. ». Nous n'avons pas d'informations plus précises concernant l'origine des pays qui utilisent ces versions électroniques ; 35 pays représentent un rayonnement culturel étendu qui inclut des pays non francophones forcément. Le nombre de personnes qui utilise ces dictionnaires est tout autant conséquent : plus de 3 millions de personnes.

Les dictionnaires Le Robert jouissent d'un grand prestige dans la mesure où ils s'exportent et qu'ils sont très vendus. Mais, pour être vendu, surtout dans cette ampleur, il faut forcément être vendeur ...

Justement, qu'en est-il du « côté vendeur » des dictionnaires Le Robert ?

Afin de donner une vision d'ensemble des différentes gammes de produits proposés par la maison d'édition *Robert*, nous avons inséré une copie des différents types de dictionnaires proposés dans le catalogue 2014.

Parmi ces extraits du catalogue, il est possible de retrouver sous l'intitulé : « Pour vous aider à choisir votre dictionnaire », une définition du mot « âme » dans cinq gammes qui sont accompagnées d'une formule expliquant pour quelle catégorie de public elles ont été conçues.

Regardons, plus en détail, ces différentes gammes des dictionnaires Le Robert :

: - le première gamme correspond au *Petit Robert de la langue française 2014*, il est destiné « pour les amoureux des mots et les professionnels de la langue ».

- le deuxième correspond au *Petit Robert illustré 2014* et son dictionnaire *Internet*, cette gamme est destiné à « toute la famille ».

- les troisième, quatrième et cinquième gammes sont des dictionnaires ayant une visée pédagogique. Ils ont été élaborés afin d'accompagner les enfants dans leur apprentissage du primaire au collège.

Considérons le traitement du mot « âme » au sein des nomenclatures des différents dictionnaires que nous venons de décrire ci-dessus :

POUR VOUS AIDER À CHOISIR VOTRE DICTIONNAIRE

Comparez la définition du mot « âme »



LE PETIT ROBERT DE LA
LANGUE FRANÇAISE 2014
Pour les amoureux des mots et
les professionnels de la langue



LE ROBERT ILLUSTRÉ 2014
& SON DICTIONNAIRE INTERNET
Pour toute la famille

ÂME [am] n. f. – fin IX^e du latin *anima* « souffle ». REM. Les formes anciennes retracent l'évolution du latin au français actuel : *anima* (IX^e), puis *aneme* et *anme* (fin XI^e), *ame* (fin XII^e), enfin *âme* (1752)

I PRINCIPLE SPIRITUEL DE L'HOMME ■ **1** RELIG. Principe spirituel de l'homme, conçu comme séparable du corps, immortel et jugé par Dieu. *Sauver, perdre son âme. Prier pour l'âme, le repos de l'âme de qqn. Dieu ait son âme!* — loc. *Être l'âme damnée* de qqn. Être comme une âme en peine*. Vendre son âme au diable, lui promettre son âme en échange d'avantages terrestres.* ■ **2** Un des deux principes composant l'homme, principe de la sensibilité et de la pensée. « *Nous sommes composés de deux natures opposées, [...] d'âme et de corps* » PASCAL. « *L'âme c'est ce qui refuse le corps. Par exemple ce qui refuse de fuir quand le corps tremble, ce qui refuse de frapper quand le corps s'irrite* » ALAÏN. — loc. *Se donner corps* et âme. Ils s'y sont dévoués corps et âmes. De toute son âme* (cf. De tout son cœur). ■ **3** Principe de la vie morale, conscience morale. *La paix de l'âme. Force*, grandeur* d'âme.* « *Le peuple n'a guère d'esprit, et les grands n'ont point d'âme* » LA BRUYÈRE. « *J'ai l'habit d'un laquais, et vous en avez l'âme* » HUGO. — loc. *En mon âme et conscience*. IRON. Une bonne âme : une personne complaisante. Je trouverai bien une bonne âme pour m'aider.* PAR ANTIPIHR. *Les bonnes âmes : les bien-pensants hypocrites.* ■ **4** Ensemble des fonctions psychiques et des états de conscience. > conscience, esprit. *Les mouvements de l'âme. « c'était la destruction de notre âme qui était le programme de l'univers concentrationnaire » G. DE GAULLE-ANTHONIOZ. État d'âme : sentiment éprouvé. Avoir des états d'âme, des scrupules; SPÉCIALT. réaction affective considérée comme déplacée. Un technocrate sans états d'âme. Être musicien dans l'âme, profondément. — Vague* à l'âme. À fendre* l'âme. La mort* dans l'âme.* ■ **5** Principe de la vie végétative et sensitive. « *imaginer que l'âme des bêtes soit de même nature que la nôtre* » DESCARTES. — loc. *Rendre l'âme : mourir. Avoir l'âme chevillée* au corps. + LAUDATIF Sentiment, vie. Chanter avec âme. « elle était pleine d'éclat et de gentillesse, pleine d'âme » GUILLOUX. Une maison triste et sans âme.* ■ **6** Être vivant, personne. *Avoir charge* d'âme(s). Une ville de plus de dix mille âmes.* > habitant. « *Les Âmes mortes* », roman de Gogol. — loc. *Ne pas trouver (voir, rencontrer) âme qui vive : ne trouver... personne. « Il n'y avait pas âme qui vive dans le paysage, tout entier couleur de pain bien cuit » GRACQ. IRON. Rencontrer l'âme sœur, la personne avec laquelle on a beaucoup d'affinités sentimentales. + T. d'affection (vx) Mon âme, ma chère âme.*

II CE QUI ANIME (UN GROUPE...) ■ **1** Ensemble des états de conscience communs aux membres d'un groupe. *L'âme d'un peuple. « Une nation est une âme » RENAN.* ■ **2** Personne qui anime une entreprise collective. *Il était l'âme de la conjuration.* ■ **3** Psychisme que, par une sorte d'animisme, nous prêtons aux choses inanimées. « *Objets inanimés, avez-vous donc une âme?* » LAMARTINE.

III PARTIE ESSENTIELLE D'UNE CHOSE ■ **1** (1680) MUS. Petit cylindre de bois qui réunit la table et le fond d'un instrument à cordes. *L'âme d'un violon.* ■ **2** (1676) Noyau d'une statue. ■ **3** (1611) Évidement intérieur d'une bouche à feu. *Un canon « très épais de parois, très étroit d'âme » J. VERNE.* ■ **4** TECHN. Partie médiane ou principale. > centre, noyau. *L'âme d'une poutre, d'un rail, d'un conducteur électrique, d'une machine. « Je songeais que les architectes appelaient âme la partie usée et creuse de la marche » QUIGNARD.* ■ **5** HÉRALD. Légende qui explique la figure d'une devise.

ÂME n. f. (vient du latin *anima* « souffle » → 'ANIMAL, ANIMER) **I. 1.** Principe spirituel de l'être humain, conçu dans la religion comme séparable du corps, immortel et jugé par Dieu. — *Attribuer une âme aux choses.* → ANIMISME. — *Rendre l'âme : mourir.* **2.** Principe de la sensibilité et de la pensée (opposé au corps). loc. *Se donner corps* et âme. De toute son âme* (→ DE TOUT SON CŒUR). ■ Conscience, esprit. *État d'âme. Grandeur d'âme.* — « *Objets inanimés, avez-vous donc une âme [...]?* » (Lamartine). — *Il ne se sent pas l'âme d'un héros.* **3.** Être vivant, personne. *Un village de cinq cents âmes.* → HABITANT. — loc. *Ne pas trouver âme qui vive : ne trouver personne. Avoir charge d'âme. — L'âme sœur, une personne avec laquelle on a beaucoup d'affinités sentimentales. 4. Personne qui anime une entreprise collective. L'âme de la conjuration.* **II. 1.** Évidement intérieur d'une bouche à feu. *L'âme d'un canon.* **2.** mus. Petit cylindre de bois qui réunit la table et le fond d'un instrument à cordes. *L'âme d'un violon.*

Extraits articles dictionnaire Le Robert 1



LE ROBERT BENJAMIN
Pour les enfants de 5 à 8 ans
[GS, CP, CE]

âme nom féminin
L'âme, c'est ce qui permet de penser et d'éprouver de la peine ou de la joie. *Les personnes qui croient en Dieu pensent que l'âme ne meurt jamais.*
⇒ Ce mot s'écrit avec un â.



LE ROBERT JUNIOR ILLUSTRÉ
Pour les enfants de 8 à 11 ans
[CE, CM, 6^e]

âme n. f. Partie de l'être humain qui pense et qui éprouve des sentiments, par opposition au corps. *Lorsque l'on croit en Dieu, on considère que l'âme est immortelle. – Rendre l'âme, c'est mourir. Il lui est dévoué corps et âme* [kɔʁ zœɑ̃], entièrement. *Elle a pris cette décision en son âme et conscience, en toute honnêteté.*



LE ROBERT COLLÈGE
À partir de la 6^e

ÂME [ɑ̃m] n. f. **I** 1. Principe spirituel de l'être humain, conçu dans la religion comme séparable du corps, immortel et jugé par Dieu. *Sauver, perdre son âme. Dieu ait son âme! – Les âmes des morts. Attribuer une âme aux choses. → animisme. – Rendre l'âme* : mourir. 2. Principe de la sensibilité et de la pensée (opposé au corps). loc. *Se donner corps* et âme. De toute son âme. Être musicien dans l'âme, profondément. ♦ Conscience, esprit. État d'âme. – La paix de l'âme. Grandeur d'âme.* 3. Être vivant, personne. *Un village de cinq cents âmes. → habitant. – loc. Ne pas trouver ÂME QUI VIVE* : ne trouver personne. *Avoir charge d'âme. – Rencontrer L'ÂME SŒUR*, une personne avec laquelle on a beaucoup d'affinités sentimentales. 4. Personne qui anime une entreprise collective. *Il était l'âme de la conjuration.* 5. **ÂME DAMNÉE** : personne dévouée à qqj jusqu'à « encourir la damnation ». **II** 1. Évidement intérieur d'une bouche à feu. *L'âme d'un canon.* 2. MUS. Petit cylindre de bois qui réunit la table et le fond (d'un instrument à cordes).
ÉTYM. latin *anima* « souffle ».

Extraits articles dictionnaire Le Robert 2

La technique de vente mise en avant par la maison d'édition Le Robert est lexicographique et évolutive en fonction des niveaux de chacun.

Nous trouvons cette approche efficace car elle permet de donner un panel représentatif et varié du traitement des définitions adapté en fonction du type de dictionnaire : par exemple si les dictionnaires sont destinés à des enfants, les définitions seront synthétisées.

Dans la gamme scolaire, il n'y a que *Le Robert Collège* qui présente une définition du mot « âme » plus conséquente : avec plusieurs acceptions, l'alphabet phonétique, l'étymologie etc. ... On peut le considérer comme le dictionnaire faisant office d'intermédiaire au *Nouveau Petit Robert*.

La définition du mot « âme » dans la version 2014 du *Petit Robert de la langue française* est évidemment la plus longue, la plus détaillée ainsi que la plus complexe.

Avec cette présentation qui réunit plusieurs catégories des dictionnaires Le Robert de la même année en les comparant, il est alors possible de faire un choix éclairé, celui qui sera le plus adapté par rapport à l'âge des utilisateurs mais aussi par rapport à la précision des

différentes informations au sujet d'un mot. En un regard, la sélection du dictionnaire adapté devient évidente.

Les dictionnaires Le Robert sont très nombreux, nous ne pouvons rendre compte dans le détail des différentes gammes qui les composent, pour plus de précisions nous renvoyons sur leur site officiel, à l'adresse suivante : <http://www.lerobert.com>.

Étant donné que nous sommes en train de nous intéresser aux différentes versions des dictionnaires Le Robert, nous présenterons dans la partie suivante le millésime à partir duquel nous avons constitué notre corpus lexicographique.

3.4 Le millésime 2012 du *Nouveau Petit Robert Électronique* utilisé comme support de travail.

Nous avons déjà pu constater dans la partie consacrée à la métamorphose numérique des dictionnaires que le passage aux versions électroniques avait été couronné de succès, nous pensons à la première version sur cédérom du *Petit Robert* qui, déjà à l'époque, avait été louée par les spécialistes. Cette version électronique est donc un réel succès.

Nous considérerons les propos suivants d'Alain Rey qui évoque le recours à l'informatique dans la *Préface* de la version électronique du *Petit Robert* : « Luttant contre la tendance à la facilité, voici un disque qui souhaite exploiter les richesses virtuelles d'un texte, stimuler le plaisir de la recherche, concilier savoir et plaisir, jeu et travail, ce que sait faire l'informatique (...) Livre-musée, livre-mémoire et livre-guide, le dictionnaire est l'une des bases idéales pour les parcours fulgurants que permet l'ordinateur. La réussite du *Grand Robert électronique* l'a montré. Plus adapté à une consultation quotidienne, très riche culturellement, le *Petit Robert* a suivi cette voie, en perfectionnant les parcours. » Alain Rey met en évidence la dimension pratique de l'outil qui confère d'autres possibilités de recherche que la version imprimée.

En fait, ce sont les aspects pratiques qui ont orienté notre choix vers la version informatisée du *Nouveau Petit Robert* : en « quelques clics », il est possible d'effectuer une requête complexe, très ciblée en fonction de critères précis à partir de n'importe quel mot.

Regardons de plus près, en quoi le millésime 2012 du *Nouveau Petit Robert* est-il spécifique ?

D'après le « compte rendu » de la revue *La Banque des mots*¹⁶⁵, l'édition est introduite de la manière suivante : « Témoin passionné de la richesse et de l'évolution de notre langue, Le Robert fête son 60ème anniversaire. À cette occasion, *Le Petit Robert 2012*, dictionnaire emblématique, paraît dans une édition anniversaire. Comme chaque année, le *Petit Robert*, à

¹⁶⁵*La Banque des mots* n°84, 2012, p. 110.

l'écoute d'une langue en constante évolution, accueille des mots et sens nouveaux passés au crible des lexicographes. » Puis, certains mots nouvellement attestés sont donnés en exemple comme : *biome, bisphénol, cougar* etc.. ...

Ce millésime est différent des autres éditions dans la mesure où il s'agit d'une « édition anniversaire ».

Nous avons aussi bénéficié d'un complément d'informations sur cette version 2012 grâce au travail minutieux du métalexicographe Camille Martinez via une page *Internet* que nous référençons en note de bas de page¹⁶⁶.

C. Martinez explique que cette version est sortie sur le marché le 15 juin 2011 et qu'elle est plutôt modeste pour un millésime : il n'y a qu'une centaine de mots qui ont été attestés.

Il y a toujours une année de décalage entre les mots attestés et la publication de la nouvelle édition du dictionnaire ; ce qui fait que, réellement, nous travaillons sur les mots attestés jusqu'en 2011 et non en 2012.

Puis C. Martinez effectue des commentaires détaillés sur la qualité des informations présentes dans ce dictionnaire comme nous pouvons le constater : « Cette année, contrairement aux mises à jour précédentes, aucun groupe d'articles en particulier n'a été revu. Parmi les mots nouveaux, aucune nouvelle tendance ne se dessine cette année. On retrouve, comme c'est régulier depuis plusieurs années, des mots du domaine de l'informatique et des nouvelles technologies (*métadonnée, smartphone, Unicode*), de l'écologie (*biome, écogeste*), des mots de la francophonie, et notamment du Canada (*brasse-camarade, guédille*), des mots des régions de France (*cacou, cagole*). On note également, une fois de plus, un grand nombre d'anglicismes, qui représentent près d'un quart des mots nouveaux : *donut, heavy metal, nerd, whip, wrap*. De plus, des néologismes très récents ont fait leur entrée : *cougar, vuvuzela, tweet, microblog, flashcode, graphène*. La moyenne d'âge des articles nouveaux (calculée à partir des dates de première attestation) est assez faible, ce qui témoigne de l'ouverture du dictionnaire aux mots apparus le plus récemment dans la langue. Il faut remonter à la mise à jour 2006 pour trouver un antécédent de ce choix lexicographique. En dehors de ce travail habituel d'ajout de mots nouveaux, on relève bon nombre de sens nouveaux dans des articles préexistants. Grâce à la maquette souple du dictionnaire, ces ajouts ont pu être réalisés sans que d'autres parties du texte soient supprimées ou réécrites. On ne trouve donc aucun article sorti, et très peu d'éléments supprimés. Une partie non négligeable de la mise à jour 2012 a consisté en l'introduction de citations tirées des œuvres d'auteurs contemporains : j'en ai trouvé près de 150 ! Il faut saluer ici un travail documentaire de grande ampleur, qui a pour but l'inscription du Petit Robert dans

¹⁶⁶ <http://www.orthogrenoble.net/camille/entrees-Petit-Robert-2012.html>

son époque. En effet, au fil des éditions, les nouveaux noms de la littérature française et francophone viennent côtoyer les auteurs classiques (sans les remplacer !), illustrant notamment les mots et les expressions de notre temps. »

Nous retiendrons de cette analyse détaillée de C. Martinez, la grande qualité qui émane de l'élaboration de cette édition qui accueille un grand nombre de mots provenant des nouvelles technologies, mais aussi des néologismes récents comme *cougar*, *tweet* etc.. ... il y a donc une volonté de coller au maximum à l'actualité, s'inscrire dans les tendances lexicales du moment pour donner selon l'état d'esprit de la maison Le Robert, l'image la plus vraie, la plus authentique de la langue avec bien sûr le contrôle éclairé des lexicographes.

Il n'y a qu'à déplorer le prix de ce dictionnaire qui coûte une soixantaine d'euros. Cet aspect financier n'est pas négligeable car cela n'est pas à la portée de tous les budgets.

La première partie de la thèse consacrée à la néologie et aux dictionnaires de langue française nous a permis de faire le point sur des notions théoriques indispensables à la mise en place de notre deuxième partie. Cette dernière constitue le cœur de notre travail qui porte sur l'étude des mots du corpus attestés entre 1990 et 2012 dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*.

PARTIE II.
ANALYSE DU CORPUS DES MOTS NOUVEAUX
ATTESTÉS ENTRE 1990 ET 2012 DANS LE
« *NOUVEAU PETIT ROBERT ÉLECTRONIQUE 2012* »

PARTIE II. ANALYSE DU CORPUS DES MOTS NOUVEAUX ATTESTÉS ENTRE 1990 ET 2012 DANS LE *NOUVEAU PETIT ROBERT ÉLECTRONIQUE 2012*

La deuxième partie de la thèse sera consacrée à l'analyse des mots nouveaux du corpus attestés entre 1990 et 2012 dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*.

Elle sera organisée selon trois grands temps que nous allons détailler dans les lignes qui suivent.

Dans un premier temps, il sera question d'aborder la formation des mots nouveaux du corpus d'un point de vue morphologique. Nous ne perdrons pas de vue la problématique générale de notre travail qui est d'étudier la manifestation de la néologie en synchronie (de l'année 1990 à 2012) à l'intérieur de la nomenclature d'un des dictionnaires les plus populaires de la langue française. Cette étude n'inclura pas, par conséquent, tous les mots nouveaux créés durant la période choisie. Effectivement, il ne serait pas possible de étudier tous ces mots nouveaux apparus « in vivo » comme le soulignent A. Rey et J. Rey-Debove dans la *Préface*¹⁶⁷ du *Nouveau Petit Robert* : « Aucun dictionnaire n'est complet au sens où il contiendrait tous les mots de la langue décrite [...] Dans le moment présent, le lexique est indéterminé, car à chaque instant des mots sont créés ou empruntés qui n'arrivent pas à la connaissance de l' « honnête homme » (taxinomies scientifiques, terminologies, etc..) et c'est tant mieux pour lui car il n'en a aucun besoin ».

Dans un second temps, les mots nouveaux attestés du corpus seront classés en fonction de leur domaine d'expérience dans le but d'appréhender les plus performants en matière de création néologique.

Une dernière partie sera consacrée à la lexicographie dans laquelle nous opérerons une comparaison réalisée à partir d'un échantillonnage des mots du corpus constitué à partir du *Petit Robert Électronique 2012* et de deux autres dictionnaires : *Le Petit Larousse illustré 2016* et le *Wiktionnaire*. Nous souhaitons observer les différences lexicographiques dans le traitement des informations relatives aux mots du corpus.

¹⁶⁷ Préface du Nouveau Petit Robert, 1993, p. XI.

1 Constitution du corpus

1.1 Intérêt de l'étude

Notre travail s'inscrit à la croisée de plusieurs domaines, entre autres ceux de la morphologie et de la lexicologie. La morphologie laissée quelques temps de côté, connaît de nouveau un certain engouement chez les chercheurs, nous nous appuyerons sur cette citation d'H. Huot¹⁶⁸ : « L'essor et le succès de la grammaire générative, liés en partie à la personnalité de N. Chomsky, ont contribué à occulter tous ces travaux, trop vite oubliés sinon même décriés. Cependant plusieurs décennies après, et alors que devenaient plus visibles les limites d'un modèle génératif trop strictement syntaxique, on a pu observer un réel « retour » vers la morphologie. Non que celle-ci ait tout à fait retrouvé la place qu'elle mériterait, mais les recherches se sont multipliées (...) ». Cet argument exposé par H. Huot permet de légitimer notre étude en l'ancrant dans la dynamique actuelle faisant de la morphologie un domaine au goût du jour.

Nous sommes consciente que travailler sur un dictionnaire de langue confère des avantages mais aussi des limites à nos travaux. Les avantages que nous relevons sont liés au caractère normatif du dictionnaire. Dans l'esprit collectif, il incarne les valeurs suivantes : la référence, la norme, la fiabilité. Lorsque l'on a un doute sur l'existence d'un mot, sur sa graphie ou éventuellement son sens, le réflexe est de se référer au dictionnaire. Combien de fois avons-nous entendu les phrases suivantes : « est-ce que ce mot existe, vérifions dans le dictionnaire ? » ou encore « si ce mot est français, il se trouve dans le dictionnaire. ». Nous considérerons les arguments de J. Pruvost¹⁶⁹ qui confirment nos propos : « Le dictionnaire est un outil destiné à résoudre les questions que l'on se pose sur les mots, il représente d'une certaine manière notre premier outil didactique ». J. Pruvost évoque la valeur didactique de l'objet dictionnaire mais aussi le rapport que les Français ont avec leur langue.

Et comme nous avons pu le voir dans la première partie de notre travail : ces derniers cultivent une passion pour les dictionnaires (voir p. 92). Ils sont en effet « amoureux des mots », comme l'affirme J. Pruvost¹⁷⁰ dans la citation suivante : « Le dicopathe, c'est aussi un individu qui rêve d'annoncer que la bonne définition de tel mot se trouve dans l'édition 1922 du dictionnaire X, et qui parfois y parvient (...) En somme comme tous les Français je suis lexicophile... »

¹⁶⁸ Huot Hélène, *La morphologie : Forme et sens des mots du français*, 2^{ème} édition revue et actualisée, Paris, Armand Colin, 2006, p.10.

¹⁶⁹ <https://dictionnaires.u-cergy.fr/accueil.html>

¹⁷⁰ Pruvost Jean, « La langue française se porte joyeusement », *L'Express* n°3271 semaine du 12 au 18 mars 2014, p.16.

Nous avons choisi de travailler à partir du *Nouveau Petit Robert* parce qu'il incarne une référence parmi les dictionnaires de langue française comme nous avons pu l'observer dans la première partie de la thèse consacrée aux dictionnaires Le Robert (voir p.105). La version électronique jouit d'une réputation d'excellence comme l'explique J. Pruvost¹⁷¹ : « (...), c'est au *Petit Robert* sur cédérom de 1996, issu de l'excellente refonte du *Petit Robert (le Nouveau Petit Robert* sous la direction de J. Rey-Debove) paru en 1993, que les experts décerneront leurs éloges les plus vifs. » Ce dernier se présente comme un dictionnaire prônant certaines ambitions linguistiques avec une politique d'ouverture et d'accessibilité pour tous, luttant contre l'élitisme. Il exprime la volonté de donner l'image la plus représentative des usages de la langue française. Ces différentes aspirations sont exposés dans la *Postface* du *Nouveau Petit Robert*¹⁷² : « L'idéologie de l'élite, des couches supérieures, ignore superbement ou juge sévèrement, dans l'ignorance têtue du réel social, tout autre usage que le sien. Au contraire, le *Petit Robert* est ouvert à la diversité, à la communication plurielle ; il veut combattre le pessimisme intéressé et passéiste des purismes agressifs comme l'indifférence molle des laxismes. Le français le mérite.»

Cependant, nous l'avons déjà évoqué précédemment, travailler à partir d'un dictionnaire de langue française n'a pas que des avantages : le corpus est figé à un moment précis alors que le langage, quant à lui, est en évolution constante. Par conséquent, nous ne disposerons pas du nombre total de mots créés à cette même période ni des autres mots ayant émergés de manière spontanée dans la langue. Généralement, les travaux sur les néologismes sont réalisés à partir de ressources « plus spontanées » comme les médias (presse écrite, radio...). Mais, élaborer son propre corpus de néologismes à partir de supports comme ceux énoncés ci-dessus peut se révéler tout autant problématique à cause du sentiment néologique : quel mot considérera-t-on comme un néologisme ? Le sentiment néologique n'est pas une valeur fiable, nous l'avons étudié dans la première partie de la thèse (voir p. 37), il est fluctuant et varie en fonction de chaque individu qui ne dispose pas du même stock lexical de mots. On peut nous reprocher la non-exhaustivité des données, ce paramètre est aussi à prendre en compte dans le cadre d'une étude de néologismes réalisée à partir d'un corpus spontané. On observera dans toute étude sur la néologie le même problème récurrent : comment peut-on rendre compte de tous les mots nouveaux alors que les sujets parlants en créent constamment ?

Par conséquent, nos travaux de thèse ont pour ambition d'étudier la néologie sous un autre angle. Pourquoi ne pas travailler sur le *Nouveau Petit Robert* afin de mettre en évidence la

¹⁷¹ Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p. 76.

¹⁷² *Postface* du *Nouveau Petit Robert*, 2006, p. XXV.

manifestation de la néologie ? Le dictionnaire est un réceptacle de données pérennes permettant aux mots d'une part d'être fixés (par leur attestation) lors de la parution d'une édition nouvelle du dictionnaire et d'une autre part il offre à tout individu la possibilité de consulter un terme. Il laisse une trace indélébile de l'existence d'un mot à un moment bien défini. La dimension problématique liée à la fiabilité des données a orienté notre choix de travail pour un dictionnaire de langue française : la sélection des mots nouveaux a été effectuée en amont lors de l'élaboration du dictionnaire par des lexicographes, soit par des experts de la langue.

Nous voulons étudier la manifestation de la néologie dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*. Nous avons choisi le millésime de l'année 2012 car cette année correspond à la période à laquelle nous avons constitué le corpus, de plus ce millésime est une édition anniversaire qui a bénéficié d'une réactualisation importante des données comme nous l'avons évoqué dans la première partie de la thèse (voir p. 119). Nous travaillons sur une période récente de 1990 à 2012 car nous voulons mesurer l'influence qu'avait eu le développement des nouvelles technologies sur le lexique. Dans notre thèse, nous voulons observer les différents modes de formation des mots à travers le *Nouveau Petit Robert Electronique 2012* ainsi que les domaines d'expérience auxquels sont rattachés ces derniers. Lesquels sont les plus productifs ou les moins productifs en matière de création néologique ? Enfin, nous voulons mettre en évidence certaines particularités lexicographiques propres au *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* en le comparant avec d'autres dictionnaires. Parmi ces dictionnaires, nous avons choisi le *Petit Larousse Illustré 2016* et le *Wiktionnaire*. Nous renvoyons à la dernière partie de notre étude (voir p.355) où nous avons décrit la procédure de recherche ainsi que la méthodologie que nous avons adopté pour cette dernière partie. Le corpus se compose de 477 mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012 dans le *Nouveau Petit Robert Electronique 2012*. Nous présenterons dans la prochaine partie la méthodologie de travail que nous avons adoptée pour confectionner notre corpus.

1.2 Méthodologie de travail

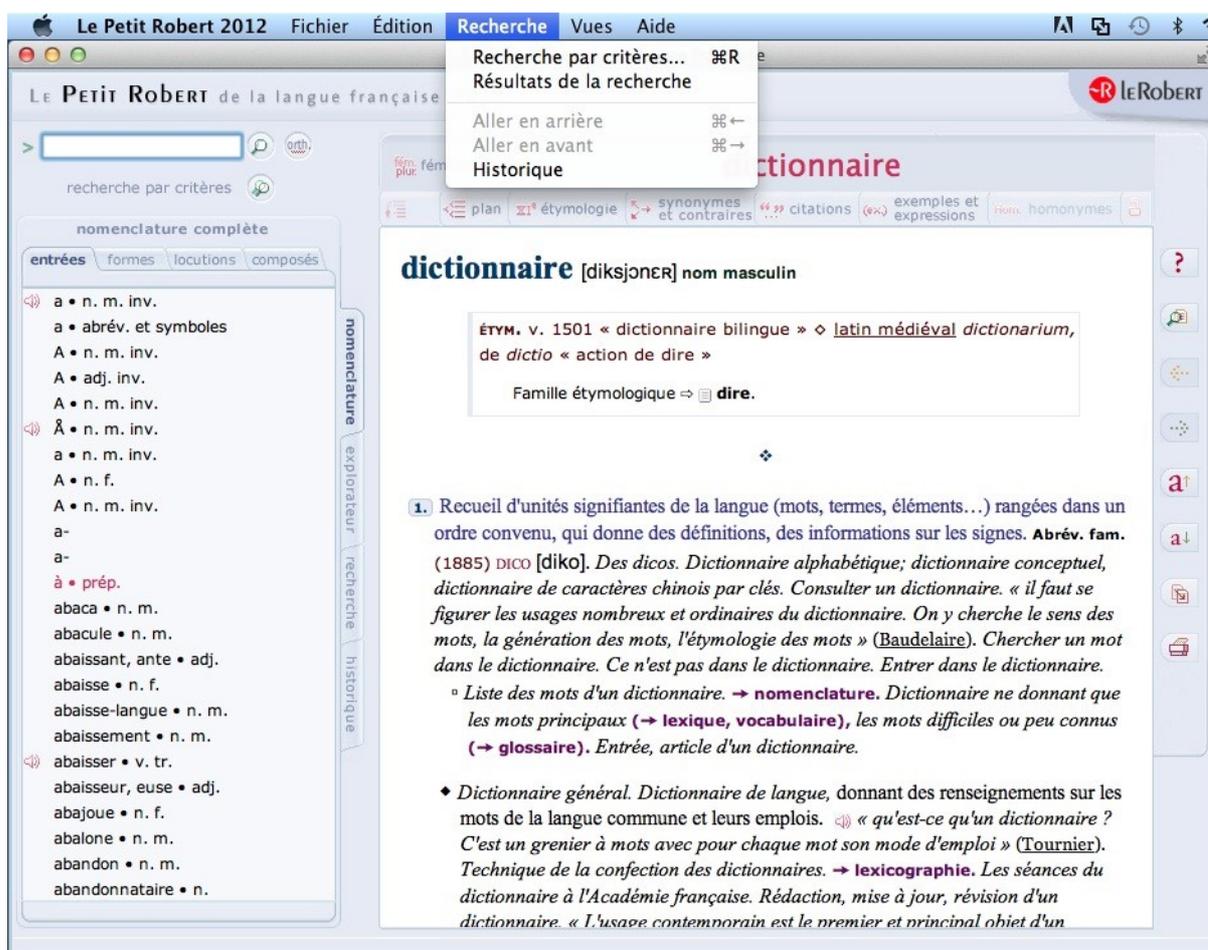
Nous allons exposer la méthodologie de travail utilisée. Nous avons constitué un corpus de mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012 dans la version électronique du *Nouveau Petit Robert de la langue française 2012*. A. Rey préconise l'utilisation de cette méthodologie pour étudier la formation de mots nouveaux dans l'article *Néologisme : un pseudo-concept ?*¹⁷³ : « Il sera plus efficace de définir le lexique français par les termes fonctionnant entre 1960 et 1974, par exemple, et de ne considérer comme néologiques que les unités postérieures à la première de

¹⁷³ Rey Alain, « Néologisme, un pseudo-concept ? », *Cahiers de lexicologie* vol. 28, 1976, p. 16.

ces dates, qu'il s'agisse de la morphologie ou d'emprunt. C'est une question méthodologique et stratégique, plutôt que théorique. »

Nous avons dans un premier temps procéder au recueillement des données. Afin de décrire le plus précisément possible notre démarche, nous allons détailler la procédure que nous avons suivie : après avoir ouvert le logiciel du dictionnaire, on sélectionne l'onglet *Recherche* puis *Recherche par critères* qui nous amène à une interface où il est alors possible de choisir la période d'attestation désirée via l'onglet *étymologie* dans lequel se trouve la section *datation*. Il ne reste plus qu'à ajouter les dates désirées, la requête est alors lancée. On obtient une liste de mots qui correspond aux mots attestés à la période demandée. Le corpus est alors constitué et il se compose de 477 mots attestés entre 1990 et 2012 dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*.

Nous avons inséré une capture d'image du logiciel du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* qui permettra de mieux visualiser la procédure décrite ci-dessus.



Procédure de rech. NPRE 1

Lors de la deuxième étape, nous avons classé chaque mot selon leur mode de formation (préfixation, suffixation, composition,...). Pour réaliser ce classement, nous nous sommes

référée aux informations délivrées par l'étymologie de ces mots. Le travail à partir de l'étymologie a été indispensable car elle donne des indications sur l'origine des mots, leur attestation, pour certaines entrées la formation des mots est explicitement mentionnée : *sigle*, *mot-valise* etc. ...

Une fois les mots du corpus classés en fonction de leurs procédés de formation, nous avons pu procéder à la dernière étape en les répartissant en fonction de leurs domaines d'expériences. Nous nous sommes aidée du classement de B. Quemada¹⁷⁴. Nous voulions étudier les domaines les plus performants et les moins performants en matière de créations néologiques.

1.3 Composition du corpus

Dans cette partie, nous décrirons la composition des *Annexes* ainsi que les abréviations que nous avons utilisées dans l'analyse du corpus, enfin nous considérerons le tableau des matrices lexicogéniques qui reprend les différents procédés de formation des mots du corpus.

1.3.1 Annexes

Annexe 1

Une première *Annexe* a été élaborée à partir des mots du corpus. Elle est organisée selon un classement alphabétique et a été conçue manuellement : en copiant-collant les différentes entrées et informations sur les mots du corpus à partir du logiciel du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*. Nous avons décrit cette procédure dans la partie *Constitution du corpus* et plus précisément dans la description de notre méthodologie (voir p. 124).

Annexe 2

La deuxième *Annexe* correspond aux différents suffixes classés par ordre alphabétique qui sont impliqués dans la construction des mots du corpus. Elle a été constituée de la même manière que la première *Annexe*, c'est-à-dire manuellement, en copiant-collant les informations des suffixes utilisés pour les mots du corpus et à partir du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*. Cependant, contrairement à notre corpus des mots nouveaux nouvellement attestés, nous avons récupéré les informations désirées à partir de la section *Aide* du *Nouveau Petit Robert Électronique*, plus précisément dans la partie « *Préface et Annexes du Petit Robert* ». Il est possible de trouver le *Petit dictionnaire des suffixes du français*. Il ne nous restait plus qu'à choisir dans la liste des suffixes présents ceux qui nous intéressaient, ceux rentrant dans le processus de dérivation des mots du corpus.

¹⁷⁴ Quemada Bernard et alii, *Mots nouveaux contemporains I, Matériaux pour l'histoire d'un vocabulaire français*, Paris, CNRS Klincksieck, 1993, pp. 285 à 305.

Annexe 3

Cette troisième *Annexe* recense les différents préfixes utilisés dans la formation des mots du corpus. Contrairement aux suffixes qui sont rassemblés dans un *Petit dictionnaire des suffixes*, il n'en existe pas pour les préfixes. Les informations ont été recueillies par nos soins (en fonction des informations définitionnelles délivrées par les éléments préfixés des mots du corpus), soit à partir du logiciel du *Nouveau Petit Robert Électronique 2102*. Le recueillement des données a été réalisé manuellement en copiant-collant les informations pertinentes selon les préfixés relevés parmi les mots du corpus.

Annexe 4

L'*Annexe 4* correspond au texte de *Loi relative à l'emploi de la langue française*. Il s'agit de la loi n°94-665 du 04 août 1994.

Annexe 5

Enfin, l'*Annexe 5* est une reproduction « des pages du *Petit Larousse* » qui décrit l'organisation de la nomenclature du *Petit Larousse Illustré 2016*.

1.3.2 Abréviations utilisées dans la thèse

Afin d'éviter les redites, nous avons utilisé certaines abréviations concernant certains éléments concernant les dénominations des différentes catégories grammaticales dans la partie analyse des mots du corpus ou bien à propos des titres dictionnaires etc.... Pour faciliter leur repérage, nous suggérons de considérer la liste suivante d'abréviations. Nous avons fait correspondre l'abréviation (à gauche) avec son développement correspondant (à droite) :

adj.	:	adjectif
loc. adv.	:	locution adverbiale
n.	:	nom
<i>NPRÉ</i>	:	<i>Nouveau Petit Robert Électronique</i>
<i>OED</i>	:	<i>Oxford English Dictionary</i>
<i>PLI</i>	:	<i>Petit Larousse Illustré</i>
s.m	:	substantif masculin
s.f	:	substantif féminin
<i>TLFi</i>	:	<i>Trésor de la Langue Française Informatisé</i>
v. intr.	:	verbe intransitif
v. pr.	:	verbe pronominal
v. tr.	:	verbe transitif

1.3.3 Présentation des procédés de formation des mots nouveaux recensés dans le corpus

Comment rendre compte le plus clairement possible des différents procédés de formations des mots présents dans le corpus ? Pour nous aider, nous avons repris le classement en matrices lexicogéniques de J-F. Sablayrolles¹⁷⁵. À l'origine, ce classement avait été conçu par J. Tournier¹⁷⁶¹⁷⁷ qui avait établi une grille des différents procédés de formation des mots pour l'anglais. Il s'avère que ces matrices fonctionnent aussi pour le français contemporain. Regardons comment J.-F. Sablayrolles expose son choix de travailler à partir du classement de J. Tournier : « Plusieurs raisons ont guidé le choix de cette base de travail. C'est une entreprise relativement récente, qui s'appuie donc sur les travaux antérieurs pour les dépasser en les améliorant (...) C'est aussi une œuvre d'envergure, tant dans son projet, les matériaux mis en œuvres (...), que dans son résultat (...) ». Les travaux de J. Tournier relèvent d'une grande fiabilité pour plusieurs raisons : ils sont récents, ils proposent une dynamique de travail intéressante car ils présentent la volonté de dépasser certaines notions en les actualisant avec les phénomènes linguistiques du moment. Nous avons, nous aussi, choisi d'adopter ce classement comme cadre de travail pour l'analyse des mots du corpus.

Cependant, il a fallu que nous réadaptions certaines entrées de la grille : notre corpus présentait certaines spécificités liées au choix de travailler sur un dictionnaire de langue. En outre, les catégories du classement relatives au métalangage ont été supprimées.

¹⁷⁵ Sablayrolles Jean-François, La néologie en français contemporain. *Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 245.

¹⁷⁶ Tournier Jean, Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1985.

¹⁷⁷ Tournier Jean, Précis de lexicologie anglaise, Nathan, 1991.

Considérons le tableau ci-dessous :

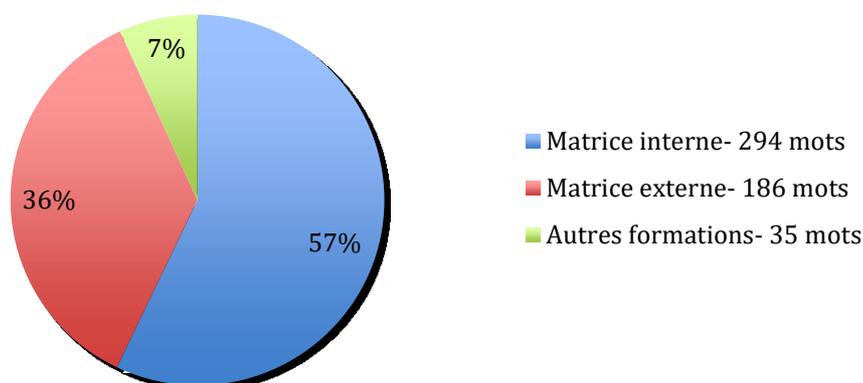
Matrices internes	Morpho- sémantique	Construction	1. Dérivation	1.1 Préfixation 1.2 Suffixation 1.3 Dérivation parasynthétique 1.4 Dérivation inverse
			2. Composition	2.1. Composition populaire 2.2 Composition savante 2.4. Mots valises
		3. Imitation et déformation		3. 1 Verlan
		5. Changement de sens		5. Changement de sens
	Morphologique	6. Réduction de la forme	6.1 Troncation 6.2 Siglaison 6.3. Acronyme	
Matrice externe			7.1 Emprunts	
				8. Autres formations

Matrices lexicogéniques des mots du Corpus 1

Nous procéderons dans les prochaines parties à l'analyse détaillée des différents procédés de formation des mots du corpus.

Afin de donner une idée globale des principaux procédés de formation des mots du corpus, nous avons représenté au moyen du graphique, ci-dessous, les données statistiques classifiant les mots du corpus selon les critères suivants : formations par matrice interne, externe et enfin les autres types de formation. Considérons le graphique ci-dessous.

Procédés de formation des mots présents dans le corpus



Répartition des Procédés de formation 1

Les procédés inscrits dans la matrice interne représentent 57 % (soit 294 mots) des mots du corpus, ceux inscrits dans la matrice externe représentent 36 % (soit 186 mots) des mots du corpus. Nous observons que 35 mots font partie de la catégorie « Autres formations », on ne peut ni les classer dans les matrices internes ou externes. Pour plus de précisions, nous renvoyons à l'analyse de ces derniers (voir p.312).

Ces résultats viennent corroborer nos intuitions de départ. Il n'est pas vraiment étonnant que la majorité des mots de notre corpus provienne de procédés de formation issus de la matrice interne car, nous le rappelons, notre corpus a été constitué exclusivement à partir d'un dictionnaire de langue française. Et, au regard des ambitions de ce dernier, il était peu probable que la majorité des néologismes attestés proviennent de procédés de formation tels que l'emprunt. Le français assure donc sa pérennité par lui-même. Nous relevons certains arguments intéressants exposés dans la *Préface*¹⁷⁸ du *Nouveau Petit Robert* : « Quelques pessimistes parlent du français comme une langue qui aurait perdu sa créativité et qui ne vivrait plus que d'emprunts à l'anglais : le *Nouveau Petit Robert* leur apportera la preuve du contraire et montrera que les néologismes, toujours aussi nombreux, sont en outre formés selon de nouveaux modèles ; l'époque actuelle invente d'autres procédures pour créer des mots. » Le français est une langue dynamique, qui n'a pas forcément besoin de faire appel aux emprunts de l'anglais

¹⁷⁸ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XVI.

pour survivre, elle le fait avec ses propres moyens. J-C. Boulanger¹⁷⁹ fait aussi cette observation, relative à la vitalité des langues, allant aussi dans le sens des constats développés juste au-dessus : « Le recours à la force créatrice des langues devient alors un élément positif qui consolide le statut de ces langues en illustrant leur vitalité, leurs capacités de renouvellement et la dynamique de leur fonctionnement interne, notamment devant l'emprunt. » Même si J-C Boulanger parle des langues au pluriel, nous ne pouvons qu'adhérer à ses observations d'après les résultats obtenus de l'analyse des mots du corpus.

Enfin, nous souhaitons mettre en parallèle nos résultats avec ceux de N. Samadov. Dans sa thèse *Tendances de la néologie dans la radio. Analyse à travers la Radio France International*¹⁸⁰, il a constaté que son corpus était composé majoritairement à l'aide des modes de formations issus de la matrice interne : « Les matrices internes couvrent 69% des moyens de formation des mots du corpus, ce qui représente 361 mots sur 496 (...). La matrice externe couvre presque 31% des procédés ce qui représente 166 mots ». On aurait pu s'attendre à une tendance autre qui serait que dans le corpus de N. Samadov la proportion de mots produits par la matrice externe soit supérieure à celle de la matrice interne. On observe le contraire, cela est étonnant dans la mesure où son corpus est « plus spontané » que le nôtre. Nous rappelons qu'il a été établi à partir d'un corpus de néologismes recueillis lors d'émissions de radio, plus précisément de *Radio France International*. N. Samadov établit les mêmes conclusions que les nôtres en écrivant que : « Cela prouve que le français continue à utiliser de manière stable ses ressources ».

2 Analyse du corpus

2.1 Notions préliminaires fondamentales

Notre travail de thèse implique plusieurs niveaux d'analyse du lexique qui vont avoir tendance à entretenir des relations d'interdépendance : celui de la morphologie, de la lexicologie, de la lexicographie ... Ces niveaux d'interprétation connaissent une certaine promiscuité linguistique car ils touchent au même domaine, celui du lexique. C'est pour cela qu'il nous semble nécessaire de définir ce qui fera l'objet de leur application dans notre travail :

¹⁷⁹ Boulanger Jean-Claude, « Chronologie raisonnée des bibliographies de la néologie précédée de quelques miscellanées », *Neologica* n°2, 2008, p. 192.

¹⁸⁰ Samadov Nazim, *Tendances de la néologie dans la radio. Analyse à travers la Radio France International*, [Ressource électronique] sous la direction de Jean-Christophe Pellat et Kamal Dadachov. 393 p., Thèse : Sciences du langage : Strasbourg II : 2007. Format pdf. Disponible sur : http://www.contrastiva.it/baul_contrastivo/dati/sanvicente/contrastiva/Neolog%C3%ADa/Samadov.%20Neologie%20e%20radio.%20These.pdf, p.145.

le mot. Nous détaillerons les différents champs qui seront abordés dans notre étude et qui touchent au concept du mot.

La morphologie : un domaine d'application complexe

Avant de procéder à la définition du concept de mot, nous voudrions revenir sur la tâche du morphologue, le travail entrepris dans le cadre de notre thèse consiste à étudier la formation des mots, de manière intrinsèque, afin de rendre compte de l'évolution du lexique. Mais cela n'est pas toujours aussi facile d'étudier le lexique et D. Corbin¹⁸¹ évoquait la difficulté de l'exercice : « La tâche du morphologue est plus facile que celle du syntacticien pourrait-on croire : il y a des dictionnaires de mots, il n'y a pas de dictionnaires de phrases ». D. Corbin résume la problématique soulevée par tout travail en morphologie. Il est vrai que les mots sont compilés dans le dictionnaire, mais et l'emploi du conditionnel dans la tournure « pourrait-on croire » prend toute son importance : dans la mesure où l'on dispose d'un certain nombre d'informations sur les mots dans ces recueils, « on pourrait croire » que cela est suffisant pour mener une analyse morphologique approfondie. Car même si les nomenclatures se veulent les plus complètes, au niveau de leur description, si l'on regarde plus attentivement les informations délivrées par les dictionnaires, on peut se rendre compte de certaines limites définitionnelles.

Si nous avons à définir la morphologie, la première image qui nous viendrait à l'esprit serait de l'associer à une succession de légos s'imbriquant les uns dans les autres ou au contraire se séparant pour ne laisser que l'essentiel. Travailler en morphologie est selon nous, un travail minutieux de découpe des mots, qui se veut le plus précis et le plus fin possible afin de mettre en évidence les différents procédés de formation des mots impliqués. Ce travail a plusieurs visées : trouver les formations des mots grâce à l'identification des éléments qui le composent afin parvenir à saisir son sens. Cela permet aussi de mettre en lumière l'évolution du lexique.

Afin d'illustrer nos arguments évoqués ci-dessus, nous désirons effectuer une démonstration de cette métaphore, prenons un des mots les plus complexes qu'il soit :

Supercalifragilisticexpialidocious

Ce mot bien connu des amateurs des productions filmographiques de Disney est extrait du film *Mary Poppins*. Nous avons trouvé des informations sur ce mot sur la page *Wikipédia* qui lui est consacré¹⁸². Regardons ce qu'il est dit et dans quel contexte le mot est employé : « Un journaliste affirme qu'il y a probablement peu de mots exprimant son émotion ; elle rétorque que si on prononce ce mot. » Il semblerait que ce mot ne veuille rien dire cependant grâce à la morphologie, en procédant au découpage et à l'analyse des éléments qui composent ce mot, il

¹⁸¹ Corbin Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1987 a/, p. 21.

¹⁸² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Supercalifragilisticexpialidocious>

devient possible de l'interpréter. Toujours d'après la page *Wikipédia*, on apprend que : « Richard M. Sherman, coécrivain avec son frère, Robert, de la chanson, explique que : *super-* se réfère à « en haut » ; *-cali-* à « beauté », *-fragilistic-* à « délicat » ; *-expiali-* à « expier » (synonyme de réparer une faute en acceptant ou en subissant une peine imposée) et *-docious* à « éducatifs ». Ce que l'on pourrait dire à propos de ce terme c'est qu'il serait assimilable au procédé de formation par composition ; composition inédite car elle juxtapose cinq éléments. Grâce à l'étude des éléments de ce mot, il devient alors possible de cerner son sens.

Enfin, nous retiendrons la définition de la morphologie donnée par A. Rey¹⁸³ : « Ce sont, d'une part, la morphologie, Leonard Bloomfield, le grand linguiste américain disparu, a appelé d'une manière très significative, la liste des irrégularités fondamentales (*List of basic irregularities*). Cette définition absolument fondamentale insiste sur le fait que la base du lexique est quelque chose d'imprévisible et d'irrégulier qui doit constamment être apprise. On apprend à parler toute sa vie. » Nous mesurons la difficulté à travailler en morphologie car il n'y a pas de régularités dans la formation des mots. Dans la prochaine sous-partie, nous nous intéresserons aux rapports existants entre la morphologie et le mot.

Quel lien entre la morphologie et le mot ?

Dans l'article « *Où en est la morphologie ?*¹⁸⁴ », J. Molino porte sa réflexion sur le domaine de la morphologie. Il compare les différentes conceptions et théories élaborées pour la morphologie ; son but est de dresser un bilan. Puisque nous sommes en train d'introduire la notion de mot, nous avons trouvé que son développement faisait le lien entre la partie précédente, consacrée à la morphologie et la suivante, consacrée au mot. C'est dans la section 3 « Le mot comme base de la morphologie », que nous avons repéré cet argument : « Comme nous l'avons vu lorsque nous avons esquissé une histoire de la morphologie, la linguistique structurale et, à sa suite, la grammaire générative ont pris comme base de l'analyse morpho-syntaxique le morphème, et non le mot. Ce choix répondait à l'exigence — considérée comme scientifique — selon laquelle l'analyse linguistique devait se fonder sur une unité homogène et générale, dont la combinaison selon des lois ou moins complexes devait permettre de rendre compte des séquences linguistique attestées. Or, ce que montre l'évolution de la linguistique dans ces dernières années — et en particulier à l'intérieur du champ appelé avec plus ou moins d'exactitude linguistique transformationnelle-générative —, c'est la nécessité de redonner un statut spécifique aux différents types d'unités que la linguistique structurale avait voulu réunir de façon artificielle. C'est précisément ce qui se passe dans le cas du mot, dont nous avons souligné

¹⁸³ Rey Alain, « La néologie : un problème de création, de diffusion et d'acceptation », Actes du colloque national sur les services linguistiques. Les services linguistiques au Canada : bilan et perspectives, Ottawa 1984 paru en 1985, p. 236.

¹⁸⁴ Molino Jean, « Où en est la morphologie ? », *Langages* n°78, 1985, pp. 26-27.

qu'il représente une unité complexe, difficile à définir selon des critères universels, mais une unité réelle. Aussi voyons-nous maintenant la majorité des linguistes reconnaître la nécessité de faire du mot la base de la morphologie ».

En fonction du niveau d'analyse choisi et selon la théorie retenue pour effectuer un travail en morphologie, il faudra prendre en considération deux niveaux d'analyse : celui du mot, qui constitue le niveau supérieur et celui des morphèmes (auxquels nous consacrerons un point théorique ultérieurement) qui correspond au niveau inférieur.

Le mot : matériau de base de notre étude.

Il constitue l'essence, la matière première de notre recherche. Cependant, nous avons commencé à le mesurer, cette notion est difficile à appréhender dans sa globalité, il traduit une complexité certaine. S'érige alors la question suivante, certes un peu simple mais absolument essentielle : qu'est-ce qu'un mot ? Pour tenter de donner des éléments de réponse, nous avons rassemblé plusieurs définitions de la notion de mot chez différents linguistes, nous proposons de les observer de plus près.

Nous commencerons avec une citation d'Alain Rey¹⁸⁵ qui retrace dans cet ouvrage, au chapitre premier, un historique du mot dans son ensemble ; sous tous ses aspects. Il commence par appréhender sa valeur dans d'autres systèmes linguistiques, et en se référant à la graphie. Nous le verrons, la graphie des mots constitue le premier niveau d'analyse. À ce propos, il écrit ceci : « Le premier stade de l'histoire de l'écriture est marqué par une approche lexicologique, par l'élaboration de signes graphiques correspondant chacun à l'expression linguistique d'un concept ou d'une relation conceptuelle, les idéogrammes (1) ». En lisant ces informations et notamment la note (1), on peut y retrouver une référence à Ferdinand de Saussure « Il n'y a que deux systèmes d'écritures : 1° le système idéographique, dans lequel le mot est représenté par un signe unique et étranger aux sons dont il se compose. Ce signe se rapporte à l'ensemble du mot, et par là, indirectement, à l'idée qu'il exprime. L'exemple classique de ce système est l'écriture chinoise » (SAUSSURE, Cours, Introd., V, § 3).

Cette note de bas de page nous a particulièrement intéressée car nous avons pu expérimenter ce rapport à la langue chinoise et nous avons établi ce même constat.

Nous avons effectué dans le cadre de notre thèse un échange universitaire avec la National Taiwan University où nous avons suivi une initiation intensive au chinois mandarin lors de laquelle nous avons appris, entre autres, à écrire en caractères traditionnels. Durant notre apprentissage, nous nous sommes rendu compte de ce rapport entre la graphie et son sens ou plutôt son identification immédiate.

¹⁸⁵ Rey Alain, *La lexicologie*, Initiation à la linguistique, série A2, Klincksieck, 1970, p. 5.

Afin de clarifier nos propos, nous proposons de considérer la démonstration suivante.

Prenons l'idéogramme suivant :

我 ¹⁸⁶
wǒ

Il correspond au pronom personnel « je », il constitue ainsi la base du lexique. Lorsque nous le retrouvons dans une phrase, il n'y a aucun problème de repérage ni de compréhension.

Envisageons la phrase suivante :

我是法國人

Wǒ shì fàguó rén

Même si nous ne connaissons pas les autres caractères, nous savons qu'il est question de « je ».

La traduction de cette phrase signifie : « Je suis français(e) »

Maintenant, voici un autre caractère :

找 ¹⁸⁷
zhǎo

Nous avons choisi volontairement cet exemple car les deux caractères sont très proches au niveau de la graphie. Cependant, lorsque nous y regardons de plus près, les traits sont séparés par un espace. On se rend alors compte que l'on a affaire non pas au pronom personnel « je » mais au verbe « zhǎo » qui signifie « donner de l'argent à la suite d'un retrait ».

Continuons notre démonstration, intéressons-nous au français puisque nous restons dans le domaine de la graphie, considérons le mot suivant : *vers*. Si l'on se réfère à la définition enfin aux définitions, du *NPRE 2012*, il correspond à deux catégories grammaticales soit une préposition soit un substantif masculin. Regardons de plus près ces définitions :

¹⁸⁶ Guo Li, Practical Audio-Visual Chinese 1 2nd Edition (Book+mp3), Tai wan Shi Fan Da Xue Guo Yu Jia, 2008, p. 6

¹⁸⁷ Guo Li, Practical Audio-Visual Chinese 1 2nd Edition (Book+mp3), Tai wan Shi Fan Da Xue Guo Yu Jia, 2008, p. 61

Vers

1. **vers** [vɛʁ] **préposition** **étym.** 980 ◇ du latin *versus*, de *vertere* « tourner » Famille étymologique ⇒ **verser**. **1.** En direction de. *Se diriger vers la sortie. Rouler vers l'ouest. Il vint vers moi. S'avancer, marcher vers l'ennemi.* → **à**, 1. **sur**. *Ils allaient l'un vers l'autre* (cf. À la rencontre de).[▫] *Vers où* (tour critiqué, pour *vers lequel, laquelle*). « *La garrigue, vers où m'entraînait déjà cet étrange amour de l'inhumain* » (Gide).

[▫] (Marquant la direction d'un geste, d'un regard). *Tourner la tête vers qqn.* « *Soudain, tournant vers moi son regard émouvant* » (Verlaine). « *Il s'affaiblissait, il se courbait davantage vers la terre* » (Zola). *La façade de l'immeuble regarde vers le sud.***2. (Abstrait)** (Pour marquer le terme d'une évolution ou d'une tendance). « *Le scepticisme est donc le premier pas vers la vérité* » (Diderot). « *Une tendresse secrète le portait vers le braconnier* » (Zola). *Être entraîné, poussé vers...* « *aspiration vers l'infini* » (Baudelaire).◆ (Avec ellipse du verbe, dans les titres des journaux) *Vers une solution du problème.***3. (XIIe)** Du côté de (sans mouvement). *Vers le nord.* « *Vers la droite [...] Des rossignols se mirent à chanter* » (Alain). *Vers le fond, le centre.*

◆ Aux environs de. « *Vers Livourne, nous rencontrâmes les vingt voiles* » (Hugo).[▫] **Par ext. (et abusivt)** À environ. « *Il naviguerait vers sept cents mètres* » (Saint-Exupéry). **4. (XVIe)** À peu près (à telle époque). → **environ**, 1. **sur**. *Vers les cinq heures. Son mariage aura lieu vers la mi-mai.* « *Pour connaître un peu le mouvement néo-catholique vers 1840* » (Flaubert). *Vers le milieu de sa vie.* ■ **homonymes : Vair, ver, verre, vert.**

2. **vers** [vɛʁ] **nom masculin** **étym.** v. 1138; plus souvent « laisse, strophe, couplet » en ancien français ◇ latin *versus* « sillon, ligne, vers » Famille étymologique ⇒ **verser**. **1.** *Un vers* : fragment d'énoncé formant une unité rythmique définie par des règles concernant la quantité (vers mesurés, métriques), l'accentuation ou le nombre des syllabes (→ **versification**). *Vers grecs, latins*, composés d'un certain nombre de mètres ou de pieds : hexamètre, pentamètre, tétramètre; septénaire... *Scander des vers de Virgile. Vers accentués de la poésie anglaise. Vers syllabiques, assonancés puis rimés, de la poésie française.* → **assonance, rime**. *Vers de six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze syllabes, etc..* → aussi **alexandrin**. *Strophe* de plusieurs vers.* « *Comme le vers repart et tourne dans la strophe En prenant pour pivot la rime sans raison* » (J. Réda). *Vers faux, boiteux*.Vers blanc*.Nombre* d'un vers. Coupe du vers* : césure, enjambement, rejet. *Vers réguliers*, conformes aux règles de la versification traditionnelle. « *Si on en est arrivé au vers actuel, c'est surtout qu'on est las du vers officiel* » (Mallarmé). *Vers libres* : suite de vers réguliers mais de longueur inégale et dont les rimes sont combinées de façon variée (dans la poésie classique); Vers non rimés et irréguliers (depuis les symbolistes). → **vers-librisme**. *Suite de vers* (laisse, strophe, tercet, quatrain, etc.; poème). *Vers de mirliton*.De bons, de mauvais vers. Un vers de Dante, de Corneille.***2.** *Les vers* : l'écriture en vers (1°). → **poème, poésie**. *L'idée se fait jour « qu'il existe des vers qui ne sont pas de la poésie et qu'il est au contraire de la poésie en dehors des vers »* (Caillois). *Composer, écrire, faire des vers*, de la poésie. « *Et Mallarmé, avec sa douce profondeur : "Mais, Degas, ce n'est point avec des idées que l'on fait des vers... c'est avec des mots" »* (Valéry). *Faiseur de vers.* → **rimeur, versificateur**. *Recueil de vers. Œuvre en vers. Dire, réciter, déclamer des vers.*

Mettre en vers, écrire en vers. → **rimer, versifier.** *Vers de circonstance* : poèmes inspirés par l'actualité, les menus faits de la vie de l'auteur. ♦ **Littér.** *Le vers.* → **poésie.** « *En un temps où le vers ne savait plus chanter, il [Rousseau] a orchestré sa prose avec éclat* » (Lanson).
■ **contraire** : **Prose.**

Nous avons volontairement choisi un terme complexe car au regard de sa graphie, il relève de nombreuses possibilités d'interprétation. Elles sont multiples, le terme dispose de deux acceptions et ces deux acceptions ont un nombre considérable d'emplois possibles.

À l'issue de cette démonstration, la conclusion qui s'impose est que dans le cas d'une écriture idéographique, peu importe le contexte d'emploi : qu'il soit isolé ou en contexte, il n'y aura aucun problème d'interprétation du terme alors que si l'on regarde le mot « vers », si nous ne disposons pas d'un contexte impliquant une spécification, il sera pratiquement impossible de savoir de quel « vers » il s'agit.

Le modèle d'écriture chinoise ne laisse donc pas de place à l'hésitation, il est unanime. Nous considérons le système idéographique comme un idéal. Seul inconvénient, comme nous en avons fait la démonstration, il existe un caractère pour chaque mot cela fait donc un certain nombre de caractères à connaître afin de maîtriser la langue écrite ; mais surtout il faut disposer d'une excellente mémoire. Comme nous avons pu l'expérimenter, le mot est une notion problématique. Afin d'appuyer nos propos, nous ferons encore une fois référence à l'ouvrage d'A. Rey¹⁸⁸ : « Ainsi, l'histoire de la linguistique, celle de l'écriture, celle de la technique lexicographique posent dès leur origine le problème du MOT, en termes morpho-sémantiques et socio-culturels ».

Quelle définition pour le mot ?

Nous avons vu que selon les systèmes d'écriture, le mot ne sera pas interprétable ou définissable de la même manière. Nous avons réuni plusieurs définitions du mot pour expliquer le plus clairement possible cette notion problématique. Nous allons les exposer.

Nous commencerons avec la définition suivante extraite de la *Grammaire méthodique du français*¹⁸⁹ : « Si le mot est intuitivement identifié comme l'unité de base du système grammatical et dénomiatif que forme la langue, son statut n'en reste pas moins problématique. Il faut donc, comme l'écrit Saussure [1916 : 154], « chercher sur quoi se fonde la division en mots – car le mot, malgré la difficulté qu'on a à le définir, est une unité qui s'impose à l'esprit,

¹⁸⁸ Rey Alain, *La lexicologie*, Initiation à la linguistique, série A2, Klincksieck, 1970, p. 5.

¹⁸⁹ Riegel Martin et alii, *Grammaire méthodique du français*, Linguistique nouvelle, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 531.

quelque chose de central dans le mécanisme de la langue ». » Le mot est une notion fondamentale dans tout système linguistique malgré la dimension problématique qui lui est associée. Nous revenons sur cette position complexe dont relève le mot, selon Greenberg¹⁹⁰ (cité par A. Rey), le mot « en tant qu'unité occupe une position paradoxale dans la linguistique contemporaine (...). Pourtant, il n'en existe aucune définition satisfaisante et généralement acceptée, et certains linguistes refusent toute valeur au mot en tant qu'unité et le relèguent à la linguistique pour amateurs. » Il met en évidence le peu de considération accordé par certains linguistes au mot. Edward Sapir¹⁹¹ est, quant à lui, plus modéré pour parler du mot : « Le mot, donc, n'est qu'une forme, une entité constituée d'une certaine façon ; il absorbe autant, ou aussi peu, de la substance conceptuelle de la pensée totale, que le génie de la langue le lui permet ». D'après Sapir, le mot est au service de la langue.

Jusqu'à présent, nous sommes restée sur le niveau de la graphie, regardons cette citation d'A. Niklas-Salminen¹⁹² qui met en perspective le mot et la domaine de l'oral : « (...) le mot est avant tout une structure phonique et graphique stable que l'on apprend à reconnaître et à reproduire. » Au niveau de l'oral, le mot correspond à des unités que l'on arrive à isoler et à reproduire.

Nous considérerons la définition suivante de F. Gaudin et L. Guespin¹⁹³ : « Le mot est une notion traditionnelle dont l'importance tient à des raisons diverses, historiques d'une part, linguistiques, de l'autre. Historiquement, deux concepts marquent notre appréhension naïve du lexique. La première, liée à l'idéalisme, voit dans le mot la traduction d'un concept qui existe indépendamment ; la seconde voit dans le mot un objet isolé « vivant sa vie ». Cette seconde conception triomphe au XIXème siècle, époque où, sous l'influence des succès de la biologie, tout est « organisme » : on parle de « la vie des mots » comme si le lexique d'une communauté parlante se développait indépendamment d'une logique interne, celle de l'ensemble qui l'inclut, du système qui lui donne sens, et d'une logique externe, celle de l'usage effectif des mots, du poids de l'histoire et de l'évolution du corps social. » Cette définition permet de mettre en avant deux concepts celui du mot existant de manière isolée dans la langue et celui du mot évoluant de biologique comme les êtres humains.

¹⁹⁰ Rey Alain, *La lexicologie*, Initiation à la linguistique, série A2, Klincksieck, 1970, p. 111.

¹⁹¹ Rey Alain, *La lexicologie*, Initiation à la linguistique, série A2, Klincksieck, 1970, p. 117.

¹⁹² Niklas-Salminen Aino, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997. p.17.

¹⁹³ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 210.

L. Guilbert¹⁹⁴ définit le mot de cette manière : « Du point de vue du rapport entre l'univers du monde et de la pensée et l'expression linguistique, le mot est un catalyseur de signification parce que, d'une part, il sert à dénommer, donc à signifier à lui seul, et que, d'autre part, il fournit un élément de combinaison pour exprimer une signification qui dépasse le cadre de sa forme. Ce que Saussure a dit du signe linguistique, de ses aspects contradictoires et complémentaires de mutabilité et d'immutabilité, s'applique parfaitement au mot, en tant que forme simple, et s'étend même aux formes construites du mot : en tant qu'élément signifiant, le mot est voué à la néologie par la disproportion numérique entre les formes signifiantes et les choses à signifier, et par l'infinie variété des motivations des locuteurs qui le font entrer dans leurs phrases. » Selon lui le mot, est essentiel en tant que concept linguistique et nous retiendrons cette idée que le mot est vecteur de néologie. Il sert de support à la production de mots nouveaux. Le mot est, nous l'avons vu, une notion complexe à définir mais ce qui ressort finalement de ces différentes définitions est son caractère fondamental attribué à ce dernier que l'on ne peut nier.

Le mot dans le dictionnaire

Précédemment, nous avons travaillé autour de la définition du mot en tant qu'élément isolé et comme nous travaillons à partir du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*, il serait intéressant de voir, quel statut est attribué au mot dans le dictionnaire ?

Nous avons trouvé dans l'ouvrage de L. Guilbert, *La créativité lexicale*¹⁹⁵, un extrait faisant le lien entre le mot, l'étymologie et la démarche lexicographique : « L'introduction de la perspective historique n'a fait que consolider le statut du mot. Dans leur souci d'établir des correspondances et des liens génétiques entre les différentes langues, les comparatistes considèrent que la présence simultanée des mots dans deux ou plusieurs langues constitue un témoignage primordial sur l'appareil du système de pensée, d'autant plus lorsque la similitude s'étend à la forme phonique. On fait ainsi de l'unité mot l'élément introductif à une comparaison généralisée. En France particulièrement, c'est surtout par la pratique de l'étymologie qu'on établit une filiation, terme à terme, entre le mot contemporain défini par sa forme et son contenu sémantique et un ancêtre ou étymon appartenant à une langue mère. (...) Et cette pratique trouve son terrain d'élection dans la description lexicographique définie par Littré en ces termes : « Arriver à l'idée la plus étendue du mot tant dans sa constitution et anatomie que dans son emploi ou fonction est le but. Cette idée implique l'histoire, la comparaison, l'étymologie (*Préface* au premier tome, Ed. Hachette Pauvert, p. 167). Et Littré

¹⁹⁴ Guilbert Louis, « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'Association internationale des études française* n°25, mai 1973, pp. 9-29

¹⁹⁵ Guilbert Louis, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975, pp. 106-107.

insiste sur l'originalité de cette description qui fait du mot une entité autonome de la langue : « Je n'ai prétendu à rien de moindre qu'à donner une monographie de chaque mot, c'est-à-dire un article où tout ce qu'on sait sur chaque mot, quant à son origine, à sa forme, à sa signification et à son emploi, fût présenté au lecteur. Cela n'avait point encore été fait » (*Ibid.*, p. 167). La conception d'A. Darmsteter se situe dans la même ligne d'interprétation du langage ; les mots sont les éléments premiers. La perspective historique se mue en une véritable vision généalogique de l'unité mot : « Les mots sont aussi des groupes naturels et fixes de sons, ayant chacun son indépendance propre. Ils donnent naissance à d'autres mots et créent des familles » (la *Vie des mots*, Paris, Delagrave, 1946 [1^{re} éd. 1888] Introduction p. 23). La généalogie du mot se définit sur le plan morphologique par un processus de dérivation et de composition procédant, eux aussi, d'une cristallisation historique d'éléments ou de schémas hérités de langues mères ou d'états de langue antérieurs de la langue nationale ; elle se définit aussi, dans le cadre du mot, par le lien d'une signification actuelle avec une signification antérieure. Que la perspective soit plus proprement historique et étymologique, ou quasiment « biologique », il s'agit dans les deux cas de traiter des mots isolés. Et il n'est pas étonnant que ces descriptions soient le fait de lexicographes. » Nous retiendrons de cette longue citation le rôle attribué à l'étymologie qui permet de dresser une fiche d'identité des mots qui se trouvent dans la nomenclature d'un dictionnaire. Cette fiche d'identité correspond à la généalogie du mot qui permet de mettre en valeur son mode de formation : s'il relève d'une dérivation suffixale, composition ou bien d'un changement de sens etc. Ce travail incombe aux lexicographes qui ont pour tâche de décrire le lexique le plus précisément possible au moyen de l'étymologie.

Nous suggérons de considérer la définition qui suit de F. Gaudin et Louis Guespin¹⁹⁶ extraite de la section *Le mot dans le dictionnaire*: « Il est vrai que l'élément de lexique, c'est naïvement le mot. C'est la notion dont se sert le locuteur, l'usager du dictionnaire. Le mot, c'est alors l'entrée ». Le rapport entretenu par la lexicologie et le mot serait à rapprocher d'une logique généalogique. Si l'on regarde de plus près une définition, on consulte la fiche d'identité du mot, dans l'ordre suivant bien souvent : sa prononciation, son genre, sa définition, ses emplois illustrés par des exemples etc.. Tous les dictionnaires n'utilisent pas la même organisation au niveau de leur microstructure, nous évoquons ces différentes parties constituantes de la définition de manière générale. Est-ce que le mot est représenté dans son ensemble dans le dictionnaire ? D'après F. Gaudin et L. Guespin, il semblerait que le mot soit amputé par souci de place (*Ibid.*, p. 210) : « Enfin, la notion traditionnelle de mot n'inclut jamais les unités inférieures à celles qu'isolent deux blancs graphiques : traditionnellement, -

¹⁹⁶ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p.207.

able n'est pas un mot. Mais certains faits de paradigmes sont aisés à résoudre et tiennent essentiellement, à des raisons pratiques : on cherche à gagner de la place. N'oublions pas que le dictionnaire est un objet manufacturé et un produit commercial ! ». Dans la nomenclature du dictionnaire, le mot est « mis en cage » et faute de place, il ne peut être représenté dans sa totalité.

Nous n'imaginions pas que définir le concept du mot serait d'une telle complexité. Nous avons pu constater que le mot était parfois considéré comme un concept simpliste mais la tendance générale est de le considérer en tant que base agissant au service de la description du lexique.

Mot simple et mot complexe

Le concept de mot implique des notions multiples et en raison de ces difficultés nous avons regroupé les différents niveaux des mots construits dans le schéma conçu par nos soins (ci-dessous). On peut se rendre compte que plusieurs niveaux sont imbriqués les uns dans les autres.

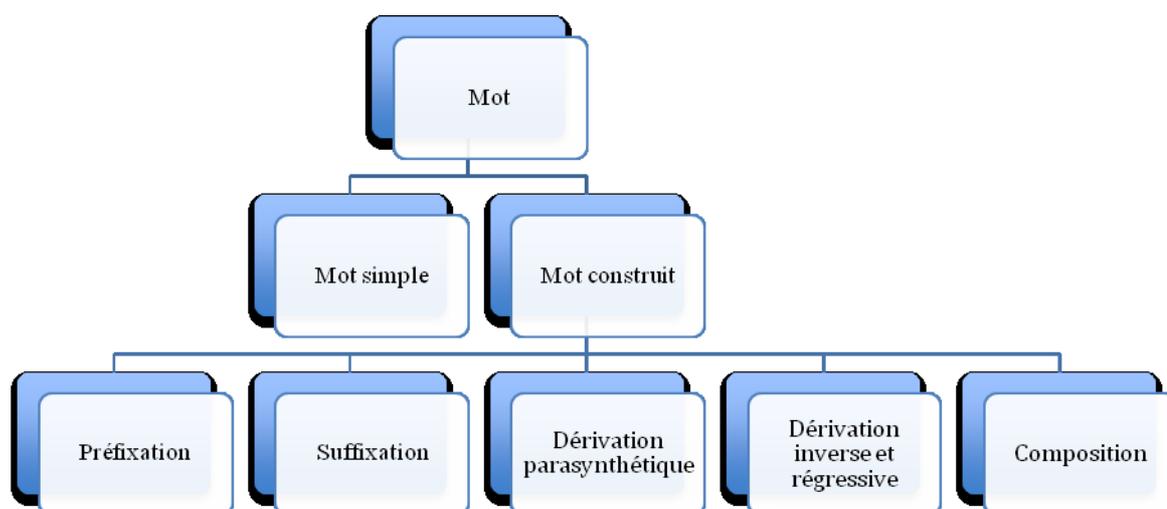


Schéma concept du mot 1

Ce schéma met en valeur la dichotomie du mot dont nous avons voulu simplifier le fonctionnement. Le schéma se présente sur trois niveaux : sur le premier niveau, en haut du schéma, nous retrouvons « le mot » divisée en deux catégories : le mot simple et le mot construit. Enfin, le troisième niveau met en valeur les procédés de formation de la matrice interne (préfixation, suffixation, dérivation parasynthétique, dérivation inverse et régressive et la composition).

Dans notre étude, nous travaillerons sur des mots construits (dérivation suffixale et préfixale, dérivation parasynthétique, dérivation inverse etc.) et des mots simples comme les emprunts. Nous avons relevé une définition qui a retenue notre attention à propos des mots construits, dans l'ouvrage de F. Gaudin et L. Guespin¹⁹⁷ : « Le lexique français s'envisage habituellement comme un ensemble de formes attestées ; c'est là l'approche spontanée ; c'est aussi celle que l'on apprend à l'école. Mais il existe, au sein même du système de la langue et de la compétence de tout un chacun, des règles de création d'unités nouvelles : si vous rencontrez pour la première fois *usinette* ou *vide-cendrier*, vous n'aurez aucun problème à comprendre le sens de ces unités. Et pourtant, elles ne seront pas « dans le dictionnaire », comme on dit volontiers. C'est là ce que l'on appelle des mots construits. Saussure parlait, en prenant l'exemple d'*indécorable*, de néologie de langue. Cette créativité lexicale interne résulte principalement de deux modes principaux : la dérivation et la composition. ». Les auteurs arrivent à établir un lien entre la valeur normative du dictionnaire concernant l'acceptabilité des néologismes avec le sentiment néologique relevant quant à lui de l'idée intuitive et spontanée que l'on se fait du lexique par rapport à son propre stock lexical. Même si l'on se questionne sur l'existence d'un mot, la compréhension ne sera pas entravée parce que même si le stock lexical de chacun varie, l'intuition linguistique rentre aussi en compte, plus concrètement le fait d'ajouter le suffixe *-ette* à la base *usine* afin de former *usinette* n'entrave en rien la compréhension du mot, on arrive à comprendre qu'il s'agit « d'une petite usine », même si le mot n'est pas attesté. Cet exemple permet d'illustrer la définition du mot construit : un mot est construit lorsque des éléments (tels que des affixes par exemple) vont s'ajouter à une base permettant d'obtenir une forme nouvelle, plus développée.

Le morphème

Qu'est-ce qu'un morphème ? En quoi est-il différent du mot ? Nous regarderons la définition du morphème extraite de la *Grammaire méthodique du français*¹⁹⁸ : « Bien que sa définition technique varie selon les linguistes, le morphème est généralement considéré comme l'unité minimale porteuse de sens obtenue par segmentation des énoncés. » Le morphème correspond à une unité minimale porteuse de sens, elle sera utilisée dans des études morphologiques. H. Walter¹⁹⁹ pour désigner les morphèmes parle de *monèmes* : « Rappelons tout d'abord que les unités significatives minimales permettant de communiquer ne sont pas les

¹⁹⁷ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 252.

¹⁹⁸ Riegel Martin et alii, *Grammaire méthodique du français*, Linguistique nouvelle, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 533.

¹⁹⁹ Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 300.

mots mais les monèmes, qui correspondent à un concept plus précis (...): dans le mot *maisonnette*, il y a deux unités de sens, l'une correspondant au sens de « petit ». Il y a donc deux monèmes associés dans le mot écrit *maisonnette*, exactement comme il y a deux monèmes séparés dans *petite maison*, la séparation des deux monèmes n'apparaissant nettement que dans la forme écrite. » Dans le cadre d'une analyse sur les mots, il convient d'utiliser le terme de morphèmes qui est plus précis que celui de mot.

Comment fonctionne le découpage en morphèmes ? A. Niklas-Salminen²⁰⁰ explique qu' : « Il y a des mots qui ne contiennent qu'un seul morphème (*filles, maison* (...)) et des mots qui en contiennent plusieurs (*fill-ette, in-séparable*) ». Puis, elle fait état de trois niveaux composant le lexique (*Ibid.*, p.17) : 1) le niveau des morphèmes, 2) le niveau des mots et 3) le niveau des expressions. Les arguments qu'elle expose par la suite permettent de clarifier les deux niveaux représentés par le mot et les morphèmes (*Ibid.*, p.17) : « Il convient de noter que, dans la langue envisagée comme système le mot est souvent évacué au profit du morphème, dont les limites se confondent pas nécessairement avec celles du mot. Les linguistes ont donc tendance à situer le problème du mot par rapport à l'unité minimale de signification. » L'idée de signification oppose les deux termes. Nous avons parlé plus haut des mots simples (voir p. 143) A. Niklas-Salminen (*Ibid.*, p.17) dit qu'il s'agit de mots « monomorphématiques », ils sont composés d'un seul morphème : ils correspondent aux mots simples de type *filles, garçon* etc. Elle différencie le morphème du phonème en précisant que ce dernier correspond (*Ibid.*, p.17) : « à des unités qui par leur combinaison contribuent à la signification mais ne sont pas en elles-mêmes porteuses d'un sens. » Nous distinguerons différents types de morphèmes, d'après A. Niklas-Salminen (*Ibid.*, p. 19) on apprend qu'il existe des morphèmes lexicaux (ou lexèmes) qui sont extrêmement nombreux et dont on dit qu'ils sont en « liste ouverte » : « elle accueille régulièrement de nouvelles unités ». Il existe aussi des morphèmes grammaticaux (ou grammèmes) qui sont en nombre restreint, on dit qu'ils sont en « liste fermée » (*Ibid.*, p.19) : « On arrive à la répertoirer. Ils jouent un rôle décisif dans l'organisation grammaticale de la phrase ». Il est possible de différencier parmi les morphèmes grammaticaux (*Ibid.* p.19) : « (...) les morphèmes liés ou affixes (*-eur, ité, -er, -ons*), qui ne peuvent apparaître que dans le cadre de l'unité mot, et les morphèmes non-liés, comme le (article ou pronom), il (pronom de 3^{ème} personne), etc., auxquels on accorde généralement le statut de mot ». On peut effectuer une dernière division à l'intérieur des morphèmes grammaticaux (*Ibid.*, p. 19) : « (...) les affixes dérivationnels (*-eur, -ité*) et les affixes flexionnels (*-ons, -ez, -er...*). »

²⁰⁰ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997. p.17.

Nous le disions la morphologie est une discipline complexe car elle s'applique sur un support qui n'est pas régulier : le lexique. Nous avons fait une description, dans cette sous-partie, des éléments impliqués dans la construction des mots : les morphèmes. Ils offrent la possibilité d'une description plus précise, plus fine en comparaison de la notion de mot qui est plus générale. Pour l'étude des mots suffixés du corpus, nous mettrons en évidence les affixes dérivationnels qui composent ces derniers.

Pour conclure, nous dirons qu'il est difficile de donner une définition simple du mot. Nous l'avons vu, dans l'histoire de la linguistique, il a souvent été mal connoté mais il est essentiel de s'y référer pour tout travail morphologique. Si l'on désire effectuer une description plus approfondie, il faudra utiliser la notion de morphème qui permet de rendre compte plus précisément de la construction des mots. Nous allons procéder à l'analyse des mots du corpus dans la prochaine partie, nous débuterons notre étude avec la dérivation.

2.2 La dérivation

✧ *Théorie*

Ce procédé de formation s'inscrit dans les domaines de production de la néologie formelle et de la morphologie dérivationnelle ; il peut aussi s'appeler *affixation*.

Très simplement, nous commencerons à définir la dérivation de la manière suivante : le procédé consiste à ajouter des affixe(s) (préfixe ou suffixe) à une base. Les affixes ne sont pas dotés d'autonomie contrairement à la base qui peut fonctionner seule. Regardons comment Louis Guilbert décrit la dérivation dans la partie « De la formation des unités lexicales » de *l'Introduction au Grand Larousse de la langue française*²⁰¹ : « La dérivation est constituée par l'agglutination d'éléments lexicaux en une forme unique continue, un radical d'une part, un élément adjoint ou affixé d'autre part, appelé suffixe s'il est placé après le radical, préfixe s'il est placé devant le radical ». Nous revenons encore une fois sur cette idée de permutations (de nos fameux légos) : il est possible d'ajouter des éléments adjoints (préfixes ou suffixes) à une base afin de former un mot nouveau, ces affixes ne sont pas autonomes censément. Nous verrons que la question de l'autonomie des éléments adjoints qui sont impliqués dans des formations comme la préfixation ou la composition feront l'objet d'une longue réflexion où nous tenterons d'apporter des éléments de réponse.

²⁰¹ Guilbert Louis, « De la formation des unités lexicales », *Introduction au Grand Larousse de la langue française*, 1^{er} volume, Paris, Larousse, 1971, pp. IX.

Dans la continuité de ce que nous venons d'expliquer, nous suggérons de regarder comment Jean Dubois²⁰² décrit le processus de la dérivation : « Dans le mot ainsi compris on peut distinguer des sous-unités qui, isolées par les sujets parlants, sont utilisées par eux dans de nouvelles combinaisons : tels sont les affixes, préfixes et suffixes, qui dépendent étroitement du radical ou base puisqu'ils n'existent pas isolément, encore que cette insécabilité appelle des réserves (...) ». Nous avons choisi de citer cet exemple car d'une part il décrit assez bien le fonctionnement de la dérivation et surtout, d'une autre part, il ouvre une voie qui va se révéler problématique pour les éléments affixés et principalement pour les suffixés du corpus, cette voie concerne la délimitation de la coupe des mots, plus précisément de la base.

Tout comme la question de l'autonomie des éléments adjoints, la délimitation de la base et de ses éléments satellites fera l'objet d'une réflexion et d'une démonstration pour les mots dérivés du corpus.

▫ *Base, radical*

Comme nous l'avons fait précédemment dans la partie reprenant les notions préliminaires à l'étude des mots du corpus et dans la mesure où nous allons employer le terme de *base* tout au long de cette partie consacrée à la néologie formelle et surtout à la morphologie dérivationnelle. Il nous semblait fondamental d'expliquer ce que nous attribuons comme valeur à la *base* du mot en tant qu'élément référentiel. Pour ce faire nous citerons la définition donnée par Aïno Niklas-Salminen²⁰³, la base serait « l'élément qui reste d'un mot dérivé si on lui enlève ses affixes. Elle constitue une unité, qui telle quelle ou assortie des désinences requises, forme un mot dont la nature détermine en retour le statut catégoriel de la base ». En revanche, il ne faut pas confondre la base et le radical. Voici également dans la continuité de la définition de la base, la définition du radical : « Lorsque tous les affixes ont été enlevés, il reste une base minimale que l'on appelle « radical » ».

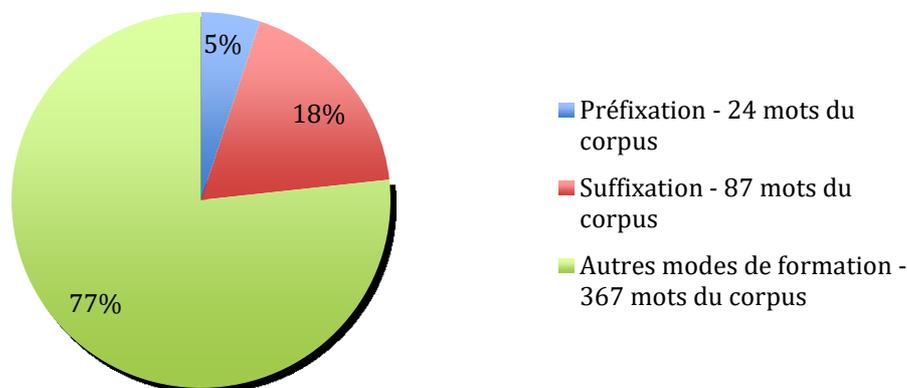
Au regard de la spécificité de notre corpus, nous pouvons dire que nous ne travaillerons pas à partir du radical des mots mais à partir de leur base. Les informations des définitions relatives à la formation des mots dans la partie étymologique du *NPRE 2012* ne donnent pas le radical des mots mais leur base.

²⁰² Dubois Jean, *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain : essai d'interprétation des mouvements observés dans le domaine de la morphologie des mots construits*, Paris, Larousse, 1962, p. 2.

²⁰³ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 53

✧ *Corpus*

La dérivation (ou affixation) comprend deux procédés de formation des mots : la préfixation et la suffixation. Nous avons représenté par le biais du graphique ci-dessous la répartition des mots de notre corpus selon le mode de formation par dérivation.



Dérivation

La préfixation regroupe 5% (soit 24 mots) des mots du corpus, la suffixation quant à elle les représente à hauteur de 18% (soit 87 mots).

La suffixation est un mode de production performant rentrant dans la formation des mots du corpus (23% sur la totalité des mots). D'après A. Niklas-Salminen²⁰⁴ : « Une très grande partie des mots (environ 75%) du lexique de la langue française sont composés de deux ou de plusieurs morphèmes » ; ce sont donc des mots complexes, elle explique aussi que l' « on a souvent affaire à des mots dérivés ». Nous pouvons conclure que la dérivation est un mode de formation des mots très productif dans la langue française en général.

2.2.1 La préfixation

✧ *Introduction théorique*

Nous l'avons évoqué, alors que nous introduisons la dérivation, la préfixation correspond à une autre possibilité de création des mots au même titre que la suffixation.

Nous introduirons très simplement la préfixation : elle consiste en l'ajout d'un préfixe à l'avant d'une base. En soi, il n'y a rien de complexe à relever dans ce procédé mais certains linguistes ont soulevé et relevé certaines conséquences liées à l'ajout d'un préfixe à une base. Il serait d'abord souhaitable de donner une définition du préfixe qui incarne l'élément clé dans le processus de la préfixation et de s'interroger sur ce dernier : comment peut-on l'appréhender ?

²⁰⁴ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997. p.18.

Une autre question logique s'enchaîne aussi : quelles peuvent être ces conséquences évoquées un peu plus haut ?

Considérons ces quelques éléments de réponse : déjà à propos du préfixe, selon J. Dubois²⁰⁵ il est à rapprocher de la catégorie des sous-unités du mot. Il dit à propos de ce dernier qu'il est « préposé au lexème, se délimite facilement : le sujet parlant sait par expérience où placer la limite entre lui et le lexème qui suit immédiatement ; ce dernier en effet ne subit pas d'atteinte grave dans son intégrité phonique, seul le préfixe peut se voir masqué par le jeu des assimilations (insoluble, irrésolu) ; mais l'attaque phonique d'un mot en français reste plus nette que la finale. ». Le préfixe, pour Dubois est par conséquent plus facile à repérer que le suffixe. De plus, nous avons pu tout à fait vérifier dans l'étude des mots préfixés du corpus que certains préfixes pouvaient se retrouver masqués ; nos observations sont consultables dans les pages qui suivent.

Ensuite, en ce qui concerne la modification du statut grammatical de la base des éléments préfixés, nous avons trouvé qu'Hugues Galli²⁰⁶ qui a consacré ses travaux de thèse à la préfixation amenait subtilement cette problématique : « La préfixation du français n'est plus une terre vierge puisque de nombreux travaux ont largement contribué à en défricher le domaine. Si l'on s'accorde pourtant à considérer que le mécanisme de la préfixation a été étudié de façon moins détaillée que les autres mécanismes de formation des mots construits tels que la suffixation ou la composition, c'est que selon une idée déjà ancienne, le domaine apparaît comme moins riche de prime abord : riche au niveau de sa productivité, puisque et le nombre de préfixes et le nombre de créations préfixales semblent moins importants que ceux de la suffixation, riche ensuite au niveau de son degré de complexité, puisque selon un lieu commun toujours plus ou moins en vigueur, la préfixation ne changerait pas la catégorie syntaxique du dérivé et n'aurait qu'un sémantisme très limité par rapport à la suffixation. » Il est vrai que la préfixation n'est pas un domaine très productif dans le cadre de nos travaux. En 1.2.1., lorsque nous décrivions la procédure de constitution de la partie *Annexes*, nous constatons déjà qu'il y avait un *Petit dictionnaire des suffixes* et aucun pour les préfixes... Nous avons dû le constituer nous-mêmes. Donc, même d'un point de vue lexicologique, le préfixe est moins « intéressant ». Mais notre attention a été surtout retenue par l'idée développée par Hugues Galli lorsqu'il parle de l'influence que peut avoir l'ajout d'un préfixe sur certaines bases grammaticales en la

²⁰⁵ Dubois Jean, *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain : essai d'interprétation des mouvements observés dans le domaine de la morphologie des mots construits*, Paris, Larousse, 1962, p.2

²⁰⁶ Galli Hugues, *Echappée en morphologie dérivationnelle : approche épistémologique de la discipline avec application au préfixe français en-*, [Ressource électronique] sous la direction de Martin Riegel et Martin-Dietrich Glessgen. 327 p. Thèse : Sciences du langage : Strasbourg II : 2006. Format PDF. Disponible sur : http://scd-theses.u-strasbg.fr/482/01/galli_Thèse.pdf, p. 95.

nuançant par le conditionnel : « la préfixation ne changerait pas la catégorie grammaticale du dérivé ». Nous allons dans le sens de son intuition dans la mesure où nous nous sommes rendue compte, qu’effectivement, pour certains mots du corpus, la base subissait une modification lors de l’ajout d’un préfixe. Nos observations concernant ces spécificités sont aussi consultables dans les pages qui vont suivre.

Nous reprendrons dans la partie suivante consacrée à l’analyse des mots préfixés du corpus, dans le détail, les points théoriques tout juste évoqués dans cette introduction théorique. Nous avons décidé d’associer la théorie avec chaque spécificité rencontrée au fil de l’analyse des mots du corpus. Cela nous permettra de discuter des arguments théoriques développés précédemment afin de voir leur application dans le concret aux mots du corpus ou éventuellement leur réfutation.

✧ *Analyse des mots préfixés du corpus*

Sur la totalité des mots du corpus, nous avons pu relever 24 occurrences issues de ce procédé de formation. En considérant ces données au regard de l’ensemble des mots du corpus, nous pouvons établir que la préfixation n’est pas un des modes de formation les plus performants des mots du corpus.

Dans le but d’observer au mieux la formation des mots préfixés du corpus, nous les avons regroupé dans le tableau ci-dessous selon différents critères, voici une description des colonnes :

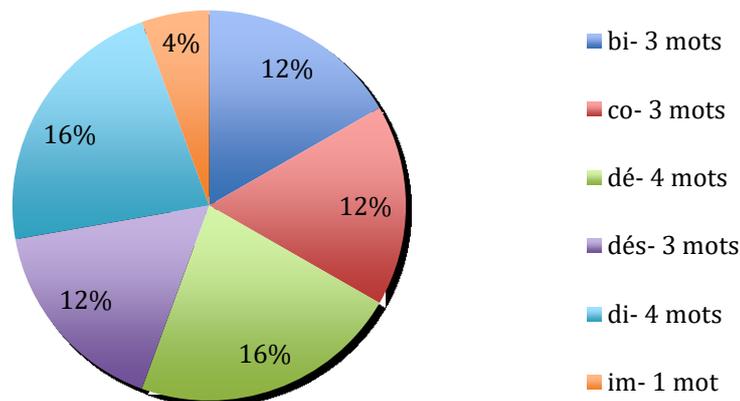
- la première colonne correspond aux éléments préfixés
- la deuxième aux éléments qui les constituent (préfixe + base)
- la troisième et dernière colonne met en évidence la catégorie grammaticale de la base

Éléments préfixés	Éléments constituants	Catégorie grammaticale de la base
bibande, adj	(< bi- + bande)	s.f
bicarburant, s.f.	(< bi- + carburant)	s.f.
bimédia, adj.	(< bi- + média)	s.m.
codécider, v.tr.	(< co- + décider)	v.tr.
coparent, s.m.	(< co- + parent)	nom et adj.
coparentalité, s.f.	(< co- + parent(alité))	s.f.
défragmenter, v.tr.	(< dé- + fragmenter)	v.tr.

dégrouper, s.m.	(< dé- + grouper)	s.m.
déréférencer, v.tr.	(< dé- + référencer)	v.tr.
désamianter, v.tr.	(< dés- + amiante)	s.m.
désinscrire, v.pr.	(< dés- + inscrire)	v.tr.
déstresser, v.	(< dé- + stresser)	v.tr.
dibrome, s.m.	(< di- + brome)	s.m.
dichlore, s.m.	(< di- + chlore)	s.m.
difluor, s.m.	(< di- + fluor)	adj. et s.m.
diiode, s.m.	(< di- + -iode)	s.m.
impatrié, adj. et s.m.	(< in- + [ex]patrié)	adj. et nom
recadrer, v.tr.	(< re- + cadrer)	verbe
refondation, s.f.	(< re- + fondation)	s.f.
refonder, v.tr.	(< re- + fonder)	v.tr.
réinitialiser, v.tr.	(< ré- + initialiser)	v.tr.
surbrillance, s.f.	(< sur- + brillance)	s.f.
surexprimer, v.tr.	(< sur- + exprimer)	v.tr.
trithérapie, s.f.	(< tri- + thérapie)	s.f.

Les préfixes du corpus

Voici la liste des différents préfixes que l'on retrouve dans notre corpus : *bi-*, *co-*, *dé-*, *dés-*, *di-*, *re-*, *ré-*, *sur-* et *tri-*. Dans le but d'observer ceux qui sont les plus productifs pour les mots du corpus, nous les avons répartis dans le graphique ci-après :



Préfixation

Les préfixes les plus utilisés dans le corpus sont les préfixes *dé-* et *di-* : ils rentrent en compte dans la formation de cinq mots du corpus pour *dé-* et quatre pour *di-*. Ils ont aidé à former les mots suivants, pour le préfixe *dé-* : *défragmenter* (v. tr.), *dégrouper* (s.m.), *déréférencer* (v.tr.), *déstresser* (v.) ; pour le préfixe *di-* : *dibrome* (s.m), *dichlore* (s.m.), *difluor* (s.m.), *diode*, s.m..

Dans la mesure où la préfixation n'est pas un mode de formation des mots très productif, nous nous faisons la réflexion qu'il serait peut-être intéressant d'établir un recensement général des préfixes entrant dans la formation des mots du lexique. Cependant, est-ce envisageable ? Dans le cadre des mots du corpus, nous n'en avons qu'un échantillonnage mais nous avons pu lire notamment dans l'ouvrage de F. Gaudin et L. Guespin²⁰⁷ que plusieurs linguistes avaient eu la même idée que nous et qu'ils avaient tenté de les relever : « Mais le relevé des préfixes et leur délimitation est très variable : les relevés de Jean Peytard donnent, sur la base de l'étymologie, 230 préfixes ; dans sa *Grammaire historique*, K Nyrop en a dénombré 50 et K. Togeby en limite le nombre à 13, à savoir : *dé-*, *é-*, *mé-*, *pré-*, *re-*, *abs-*, *circon-*, *con-*, *dis-*, *in-*, *inter-*, *ré-*, *trans-*. Pour leur part, les auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* (Chevalier et alii, 1966) en donnent 15 dans leurs exemples. ». Ces données sont déstabilisantes dans la mesure où l'on a soit un nombre assez conséquent de préfixes, dans la citation ils sont classés par ordre approximativement décroissant : on démarre avec 230 préfixes pour Jean Peytard, soit un nombre raisonnable avec 13 préfixes relevés pour K. Togeby. On voit bien qu'il est impossible de donner des chiffres harmonisés, les écarts étant trop importants. Dans le cas des mots préfixés du corpus, leur nombre étant assez limité nous n'avons pu que dresser une liste restreinte de préfixes mais nous croyons qu'il est aussi important de considérer que d'autres listes bien plus longues existent dans la mesure où les données des corpus diffèrent.

Préfixation ou composition : autonomie ou non-autonomie pour le préfixe ?

La question de l'autonomie des éléments rentrant dans la formation des mots du corpus sera la problématique majeure à laquelle nous tenterons de répondre pour cette partie consacrée à la préfixation. Elle sera de nouveau d'actualité dans le traitement de la composition, nous en parlerons lors du traitement de cet autre mode de formation (voir p.210). Composition et préfixation sont à rapprocher dans leur fonctionnement dans la mesure où ces deux modes de formation impliquent des formants relevant d'une potentielle capacité d'autonomie. Et, nous verrons qu'il n'est pas forcément évident d'établir des règles marchant pour chaque mot qu'il soit préfixé ou composé, le lexique offrant de multiples possibilités d'interprétation.

²⁰⁷ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 254.

Nous l'abordions lors de l'introduction théorique, le préfixe ne pose pas de problème majeur pour son repérage mais il en soulève d'autres liés principalement à son statut. Est-il autonome ? Dans le cas d'une autonomie, est-ce applicable à tous les préfixes ?

Face à ces interrogations, il nous a été possible de remarquer qu'un certain nombre de linguistes n'adoptaient pas la même position. Selon nous, Joëlle Gardes-Tamine contribue dans son article²⁰⁸ consacré à la morphologie dérivationnelle à clarifier cette problématique. Elle explique que la question de la distinction entre composition et dérivation se pose dans le cas où l'on aurait un raisonnement diachronique et que si l'on raisonne à l'intérieur du français, il est possible d'envisager que « la plupart des préfixes n'y ont en effet pas d'existence autonome tels, *in, a, dé...* Il n'y a donc pas lieu de leur réserver un sort particulier, différent de celui de suffixes, et il vaut mieux les regrouper dans le cadre de la dérivation, définie comme l'adjonction d'un affixe (suffixe ou préfixe) à une base. » Nous sommes d'accord avec le raisonnement de J. Gardes-Tamine, car premièrement nous travaillons en synchronie et deuxièmement nous considérons que la majorité des préfixes présents dans le corpus n'ont pas d'existence autonome. Nous avons nuancé nos conclusions avec « la majorité » des préfixes car on ne peut pas les généraliser dans la mesure où le préfixe *sur* (qui rentre dans la formation de deux mots du corpus : *surbrillance* (s.f.) et *surexprimer* (v. tr.)) peut avoir une existence autonome dans la langue.

Quel statut pour le préfixe « sur » ?

Nous ferons une parenthèse théorique en nous appuyant sur l'analyse de l'utilisation du préfixe *sur-*. Peut-on le considérer comme un élément autonome ? Cette parenthèse sera aussi l'occasion d'exposer les différents points de vue exposés par d'autres linguistes sur la question de l'autonomie des préfixes.

Nous avons ajouté, ci-dessous, la définition de *sur-* extraite de l'*Annexe 3* où nous avons compilé les préfixes des néologismes du corpus :

sur- ■ Élément, du latin *super* (d'ab. *sour-*, *sor-*, puis *sur-*, par attraction de *sus*), employé au sens spatial ou temporel de « au-dessus » (*surmonter, surlendemain*) ou pour marquer l'excès (*surabonder, surchauffer; surenchère, surproduction; suraigu, surfon*). → **hyper-**, **super-**, **sus-**.

En lisant cette définition, nous pouvons apprendre que *sur-* est un élément qui vient du latin *super* et qu'il bénéficie de deux emplois pour désigner le sens spatial ou bien l'excès. Dans le cas des deux néologismes du corpus, il s'agit du sens lié à l'excès : *surbrillance* (s.f.) et *surexprimer* (v. tr.). En revanche, nous ne disposons pas d'indication concernant son emploi en

²⁰⁸ Gardes-Tamine Joëlle, « Introduction à la morphologie (suite) : La morphologie dérivationnelle. », *L'information grammaticale* n°14, 1982, p. 31.

tant qu'unité autonome. Si nous regardons le classement et l'analyse des préfixes dans la partie dédiée à la préfixation dans l'ouvrage d'Hélène Huot²⁰⁹, on peut se rendre compte qu'elle classe le préfixe *sur-* dans la catégorie des éléments autonomes qu'elle définit de la manière suivante : « À cet égard, et quels qu'en soient l'origine et le degré d'autonomie, les prépositions pourvues d'un sens plein, les éléments ayant une interprétation locative, temporelle ou quantitative devraient être considérés comme des parties de mots composés dès lors que le terme dans lequel ils figurent (avec ou sans trait d'union) est pourvu d'une interprétation unique, mais dans laquelle ils restent repérables. ». Elle donne par la suite une liste des éléments qu'elle nomme « initiaux » et qui rentrent dans la formation des mots composés et il est possible de retrouver le préfixe *sur-* dans cette liste (*ibid.* p. 117). Contrairement au raisonnement développé par Joelle Gardes-Tamine, pour Hélène Huot les prépositions pourvues d'un sens plein sont à rapprocher de la catégorie des mots composés, donc selon son classement *sur-* aurait un statut autonome. D'ailleurs, lorsqu'elle effectue un recensement des préfixes selon trois critères spécifiques (*ibid.* p. 119), nous ne retrouvons pas le préfixe *sur-*, en revanche dans ce classement nous retrouvons d'autres préfixes du corpus comme *co-*, *dé-*, *re-*, *ré-*, *in-*. Le préfixe *bi-* présent dans le corpus est aussi classé dans les éléments autonomes. Nous soulignerons que nous n'avons pas trouvé de trace du préfixe *di-* que nous rapprochons dans sa valeur sémantique au préfixe *bi-*.

Enfin, si l'on regarde le traitement de la préfixation dans la *Grammaire méthodique du français*²¹⁰, on peut se rendre compte que le préfixe n'est pas considéré de la même manière qu'Hélène Huot : « (...) les préfixes opèrent sur une base pour construire une signification nouvelle à partir de diverses relations de repérage (au sens le plus général du terme) avec le référent de la base : repérage spatial (*antichambre, parterre, enterrer*), temporel (*avant-goût, après-demain*), comparatif (*isotherme, hétérosexuel*), quantificateur (*multilingue, unidimensionnel*), etc. ». On peut même dire que les définitions se contredisent. Concernant le préfixe *sur-*, il rentre dans un des six schémas mettant en valeur « la combinatoire des préfixes associant des modèles interprétatifs à des structures catégorielles », soit le schéma suivant où figure le préfixe *sur-* soit : « [Préf + [-]Adj] Adj : la préfixation opère une quantification (éventuellement comparative ou nulle) de la base adjectivale (*surdoué, sous-développé, archicomble, imbuvable*) ce qui explique que la forme dérivée reste dans le domaine adjectival. », on ne peut appliquer ce schéma aux mots préfixés du corpus car leur statut grammatical ne peut pas le valider. Les deux mots du corpus correspondent à un substantif

²⁰⁹ Huot Hélène, *La morphologie : Forme et sens des mots du français*, 2^{ème} édition revue et actualisée, Paris, Armand Colin, 2006, p. 116.

²¹⁰ Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul René, *Grammaire méthodique du français*, Linguistique nouvelle, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, pp. 544 – 545.

féminin (*surbrillance*) et à un verbe transitif (*surexprimer*) or le schéma fonctionne pour les adjectifs. En dépit du fait que le schéma ne soit pas applicable aux mots du corpus, nous remarquons que le préfixe *sur-* est traité en tant que préfixe et non en tant qu'élément composé. Nous voyons concrètement la difficulté du traitement de la question de l'autonomie des préfixes. En effet, suivant le point de vue des linguistes ayant réfléchi à cette question, on peut se rendre compte que les avis sont contradictoires car les critères d'analyse pris en compte sont diamétralement opposés.

Nous le rappelons, nous sommes d'accord avec le raisonnement de J. Gardes-Tamine car nous considérons que les préfixes du corpus n'ont pas d'existence autonome. Nous envisageons aussi très bien qu'il y ait d'autres possibilités d'interprétation comme celles développées par H. Huot entres autre. Nous pensons qu'il faut s'adapter en fonction des occurrences relevées dans un corpus. Dans le cadre de notre corpus, excepté le préfixe *sur-* pour lequel il faut envisager une autre possibilité d'interprétation comme nous l'avons fait. Nous pouvons en conclure que la question de l'autonomie des préfixes n'est pas problématique dans le cadre des mots préfixés du corpus car elle ne concerne qu'un préfixe mais qu'en revanche pour statuer à propos de ce préfixe les réflexions théoriques peuvent être contradictoires donc déstabilisantes dans l'interprétation finale.

Préfixes et jeu d'assimilation

Nous ferons une remarque d'ordre phonétique, elle concerne les préfixes *ré-* et *dés-* qui sont des variantes aux préfixes *re-* et *dé-*.

Commençons par le préfixe *ré-* qui est utilisé dans la construction du mot *réinitialiser* (*v.tr.*), il s'agit dans ce cas d'une adaptation phonétique car l'initiale du mot qui suit est une voyelle, il n'aurait pas été possible de prononcer *reinitialiser**. Afin de justifier nos propos, nous nous appuyerons sur les données qui composent l'*Annexe 3* qui regroupe les différents préfixes du corpus. Voici ce qui est dit à propos de ce préfixe :

<p>re- ■ Élément, du latin <i>re</i> (var. <i>ré</i>, <i>r-</i> devant voyelle) indiquant un mouvement en arrière, qui exprime : le fait de ramener en arrière (<i>rabattre</i>, <i>recourber</i>), le retour à un état antérieur (<i>refermer</i>, <i>rhabiller</i>), la répétition (<i>redire</i>, <i>réaffirmer</i>), le renforcement, l'achèvement (<i>réunir</i>, <i>ramasser</i>) ou un sens équivalent de la forme simple vieillie (<i>raccourcir</i>) ou réservée à d'autres emplois (<i>raffermir</i>, <i>rameuter</i>).</p>
--

Il est indiqué : « (var. *ré*, *r-* devant voyelle) ». Le préfixe *ré-* entraîne donc une adaptation phonétique et par conséquent entraîne la création d'une variante.

Nous pouvons faire la même remarque pour le préfixe *dés-* :

dé-,des-,dés- 1. Élément, du latin *dis-*, qui indique l'éloignement (*déplacer*), la séparation (*décaféiné*), la privation (*décalcifier*), l'action contraire (*décommander*, *défaire*, *démonter*). 2. Élément, du latin *de-*, à valeur intensive : *débattre*, *découper*, *détailler*.

Contrairement au préfixe *re-* : la variante orthographique est directement incluse dans l'entrée de la définition du préfixe ; on en dénombre trois : *dé-*, *des-* et *dés-*. Il s'agit là aussi d'une adaptation graphique et phonétique dans la mesure où le deuxième constituant commence par une voyelle, les mots concernés sont *désamianter* (*v.tr.*) et *désinscrire* (*v.pr.*). Afin de faciliter la prononciation, le son [z] est ajouté au préfixe : [dezamjãte] et [dezẽskrĩr].

Comme nous l'avons vu un peu plus haut dans la partie théorique, J. Dubois parlait de jeu d'assimilation « seul le préfixe peut se voir masqué par le jeu des assimilations (*insoluble*, *irrésolu*) [...] ». Au fil des démonstrations effectuées plus haut, nous nous rendons compte que nous arrivons aux mêmes observations que J. Dubois, nous pensons au mot *diode* (s.m.) dont l'assimilation du préfixe *di-* est absolument imperceptible si l'on n'y prête pas attention.

J. Tamine²¹¹ donne une explication de cette adaptation de la manière suivante : « Enfin, les préfixes, qui peuvent présenter des allomorphes, *dé-/dés-* [de/dez] par exemple, n'entraînent pas l'apparition d'allomorphes des bases. C'est la conséquence du principe général déjà abondamment commenté à propos de la flexion et selon lequel les allomorphes opposent le plus souvent une forme longue à une forme plus courte par la fin du morphème et non par son début. Le début des bases, en contact avec le préfixe, ne sera donc pas affecté. ».

Nous partageons le point de vue de J. Gardes-Tamine, l'étude des mots *désamianter* (*v.tr.*) ; *désinscrire* (*v.pr.*) va tout à fait dans ce sens. Il n'y a pas d'allomorphie de la base en revanche le préfixe présente deux allomorphes et comme l'écrit J. Gardes-Tamine : « le début des bases (...) ne sera pas affecté ».

Préfixes et fonction sémantique.

J. Gardes-Tamine explique²¹² que « les préfixes n'ont qu'une fonction sémantique, c'est-à-dire qu'ils indiquent une différence sémantique par rapport à la base. Ainsi *dé-* ou *im-*

²¹¹ Gardes-Tamine Joëlle, « Introduction à la morphologie (suite) : La morphologie dérivationnelle. », *L'information grammaticale* n°14, 1982, p. 32

²¹² Gardes-Tamine Joëlle, « Introduction à la morphologie (suite) : La morphologie dérivationnelle. », *L'information grammaticale* n°14, 1982, p. 32

amènent-ils à la création d'un mot de sens contraire à celui de la base. Ceci est lié au fait que le préfixe n'abouti jamais à la création d'un mot dont la classe morphologique est différente de celle de la base (...) ». Pour J. Gardes-Tamine, il n'y aurait pas de modification de la base grammaticale car l'ajout du préfixe amène « à la création d'un mot de sens contraire à celui de la base ». Certains mots du corpus sont formés à partir des préfixes : *dé-*, *dés-* et *in-* (7 mots sont concernés).

Pour revenir à la fonction sémantique des préfixes, nous avons listé et regroupé les préfixes relevés selon leur valeur sémantique, considérons la liste ci-dessous. Nous rappelons que les valeurs sémantiques des différents préfixes impliqués dans la formation des mots de notre corpus sont compilés dans le détail dans la partie *Annexe 2*.

- Double :

bibande
bicarburation
dibrome
dichlore
difluor
diode

- Avec :

codécider
coparent
coparentalité

- Contraire :

défragmenter
dégrouper
déréférencer
désinscrire
déstresser

- Négatif :

impatrié

- Renforcement :

recadrer

refondation

refonder

réinitialiser

- Excès :

surbrillance

surexprimer

- Trois :

trithérapie

En revanche, nous avons constaté que certains mots préfixés du corpus subissaient une modification de leur base grammaticale. Nous exposons nos observations dans la sous-partie qui suit.

Modification des bases grammaticales

Dans le corpus, nous constatons que la base grammaticale la plus majoritairement utilisée pour la préfixation, est celle du verbe transitif (8 mots), puis le substantif féminin (6 mots) ex aequo avec le syntagme masculin (6 mots), enfin nous notons un mot pour la catégorie *nom et adjectif*, un mot pour *adjectif et substantif nominal*, un mot pour *adjectif et nom* et un mot pour la catégorie *verbe*. Pour cette dernière catégorie, il n'est pas spécifié si le verbe est transitif ou intransitif.

Comme nous l'avons évoqué dans la partie théorie, censément le procédé de formation par préfixation ne modifie pas la base de l'élément préfixé. Cependant nous avons relevé que dix mots avaient subi une modification de leur base.

Soient les éléments préfixés : *bibande*, *bimédia*, *coparent*, *coparentalité*, *désamianter*, *désinscrire*, *déstresser*, *difluor*, *impatrié* et *recadrer*.

bibande, adj	(< bi- + bande)	s.f
--------------	-----------------	-----

On observe un changement de la catégorie de la base grammaticale pour l'élément préfixé *bibande* ; *bande* a un statut de syntagme féminin et lorsqu'on lui prépose l'élément *bi-*, il devient alors un adjectif.

bimédia, adj.	(< bi- + média)	s.m.
---------------	-----------------	------

Le changement de catégorie grammaticale de l'élément préfixé *bimédia* est à rapprocher de *bibande*, étudié précédemment. Alors que l'on prépose l'élément *bi-*, à l'élément *média* qui est un substantif masculin, l'élément préfixé *bimédia* devient adjectif.

coparent, s.m.	(< co- + parent)	nom et adj.
----------------	------------------	-------------

L'élément préfixé *coparent* avait pour base le nom et adjectif *parent*, lorsqu'il se retrouve préfixé avec l'ajout de l'élément *co-*, il perd son double statut grammatical, il n'est plus qu'un substantif masculin.

coparentalité, s.f.	(< co- + parent(alité))	nom et adj.
---------------------	-------------------------	-------------

On observe les mêmes modifications de la base pour l'élément préfixé *coparentalité* que pour *coparent*. Tous deux, une fois préfixés, perdent la fonction adjectivale de leur base pour ne conserver que le statut de syntagme en l'occurrence de syntagme féminin pour *coparentalité*.

Coparentalité fera l'objet d'une description plus détaillée dans les lignes qui suivent car nous pensons qu'il s'agit d'un dérivé parasynthétique.

désamianter, v.tr.	(< dés- + amiante)	s.m.
--------------------	--------------------	------

Désamianter subit les modifications inverses par rapport au mot précédemment étudié. L'ajout du préfixe *dés-* à sa base nominale *amiante* (substantif nominal) engendre la création du verbe transitif *désamianter*. *Désamianter* sera étudié dans le cadre d'une éventuelle assimilation à la dérivation parasynthétique.

désinscrire, v.pr.	(< dés- + inscrire)	v.tr.
--------------------	---------------------	-------

Le verbe pronominal *désinscrire* subit une modification dans la construction syntaxique de son verbe, *inscrire*, qui est un verbe transitif originellement, devient un verbe pronominal lorsqu'il est préfixé.

déstresser, v.	(< dé- + stresser)	v.tr.
----------------	--------------------	-------

On note une perte de spécification de la valeur d'emploi du verbe *déstresser* : sa base était un verbe transitif, alors qu'il devient préfixé, est juste conservée la mention grammaticale *verbe*.

difluor, s.m.	(< di- + fluor)	adj. et s.m.
---------------	-----------------	--------------

Le substantif masculin *difluor* connaît lui aussi une modification de sa base, le mot *fluor* dispose d'une double base : adjectivale et substantif masculin. Lorsqu'il devient préfixé avec l'ajout du préfixe *di-* il perd son statut adjectival, il conserve celui de substantif masculin.

impatrié, adj. et s.m.	(< in- + [ex]patrié)	adj. et nom
------------------------	----------------------	-------------

La construction de l'élément préfixé *impatrié* attire notre attention par rapport à plusieurs critères, le premier est que la base change de dénomination, *expatrié* dispose d'un double statut grammatical : adjectif et nom. Quand on lui appose le préfixe *in-*, une spécification au niveau de sa base est ajoutée, il est spécifié adjectif et syntagme nominal. Enfin, le préfixé *impatrié* bénéficie d'une construction intéressante dans la mesure où il est formé à partir d'*expatrié* qui subit une aphérèse, on lui a retranché l'élément [ex], le préfixe *in-* subit une adaptation graphique car d'après les règles orthographiques, la lettre *-n-* devant *-p-* devient *-m-*, on obtient donc l'élément préfixé *impatrié* au lieu d'*inpatrié**.

recadrer, v.tr.	(< re- + cadrer)	verbe
-----------------	------------------	-------

L'ajout du préfixe *re-* au verbe *cadrer* engendre une spécification de son emploi, il était associé à la catégorie verbe et une fois préfixé il devient verbe transitif.

En conclusion de ces observations : on constate la même modification grammaticale pour les éléments préfixés *bibande* et *bimédia*, ils disposent tous deux d'une base nominale (féminine pour l'un et masculine pour l'autre) et une fois dérivés, ils deviennent des adjectifs. *Coparent*, *coparentalité*, *difluor* et *impatrié* subissent des modifications « similaires » de leur base, soit ils perdent leur double base (*difluor*, *coparent*, *coparentalité*) soit ils gagnent une spécification de leur statut grammatical (*impatrié*) ou bien s'opère un changement de construction syntaxique comme pour le verbe *désinscrire* qui devient pronominal. L'élément

préfixé *déstresser* perd la spécification de son statut grammatical, il est juste classé dans la catégorie *verbe*, nous ne disposons d'aucune information concernant son emploi en tant que verbe transitif, intransitif ou pronominal. Pour le verbe *recadrer* c'est la situation inverse qui se produit, il gagne une spécification, il était assimilé à la catégorie *verbe*, une fois préfixé il devient *verbe transitif*.

Vrais ou faux parasyntétiques ?

Nous avons titré cette sous-partie sous forme interrogative car nous n'avions trouvé aucun mot issu de la dérivation parasyntétique lors de l'étape de classification des mots du corpus. Néanmoins, les mots *coparentalité* (*s.f.*) et *désamianter* (*v.tr.*) ont remis en question notre classement dans le sens où nous nous demandons s'il ne s'agirait pas en fait de dérivés parasyntétiques. Ce sont, entre autres, l'ajout de désinences nominales (*coparentalité*) et verbales (*désamianter*) à la base de l'élément préfixé, et ce, en plus de l'ajout du préfixe, qui nous ont amenée à une reconsidération de notre classement. Notre travail étant une étude qui se veut la plus précise et la plus minutieuse possible, il faut que nous levions le voile sur l'hypothèse que nous venons juste d'émettre.

Avant d'entamer toute procédure, regardons ce qui est dit sur la dérivation parasyntétique d'un point de vue théorique. Dans la *Grammaire méthodique du français* (Riegel et alii, 1994, p. 545-546), est émise la possibilité que certains dérivés parasyntétiques n'en soient pas en réalité et comme nous n'en avons pas trouvé dans l'étape préliminaire du classement du corpus, nous adhérons à cette éventualité. Voici ce qui est expliqué, il s'agit d'une citation de l'article de G. Serbat²¹³, « La formation parasyntétique constitue un cas particulier d'affixation où le dérivé est obtenu par l'adjonction simultanée à un radical d'un préfixe et d'un suffixe. Ainsi le verbe *dératiser* est construit par l'antéposition du préfixe *dé-* et la postposition du suffixe verbal *-is-* au nom *rat*. De même, le nom *encolure* est formé par l'adjonction simultanée du préfixe *en-* et du suffixe nominal *-ure* au nom simple *col*. En effet, à côté d'*encolure*, **encol* et **colure* n'existent pas, non plus que les dérivés **dérat* et **ratiser* par rapport à *dératiser*. Mais l'immense majorité des formes citées comme exemples de formations parasyntétiques n'en sont pas, pour la bonne et simple raison que si elles sont effectivement préfixées, elles ne comportent pas de suffixe, mais une désinence verbale (en général, le morphème de l'infinitif, forme de citation traditionnelle des verbes et qui commute avec les autres désinences du verbe) : *affoler*, *émincer*, *prolonger* ; *amerrir*, *aplatir*, *anéantir*, *embellir*, *refroidir* (et, sur une base élargie en *-c* : *éclaircir*, *raccourcir*) etc. sont des bases adjectivales

²¹³ G. Serbat, *Aperçu d'une analyse syntaxiques des préverbes, mélanges*, R Kocourek, Dalhousie Univ., Halifax, Canada, 1997, P.365-371.

élargies par un préfixe recatégorisateur qui en fait simplement des verbes. » L'hypothèse que certains dérivés parasynthétiques n'en soient pas est tout à fait séduisante cependant nous trouvons que cette argumentation est incomplète. Si nous la comparons à celle d'Aïno Niklas-Salminen²¹⁴ qui propose une analyse plus complète, et ce, pour plusieurs raisons : elle développe une procédure étape par étape mettant en lumière les procédés de dérivation et de préfixation, permettant de valider l'assimilation à une dérivation parasynthétique ou non et enfin elle synthétise les différentes possibilités d'interprétation des dérivés parasynthétiques. Elle explique qu'« il est à noter qu'un certain nombre de linguistes classent parmi les formations parasynthétiques uniquement les mots dérivés qui sautent l'étape n°1 mentionnée ci-dessus. Selon ce point de vue, une grande partie des formes citées comme exemple de dérivés parasynthétiques n'en sont pas. Les mots créés sur le modèle de *embourgeoiser* sont des parasynthétiques, puisque **embourgeois* et **bourgeoiser* n'existent pas en français. Mais en ce qui concerne les mots formés sur le modèle du dérivés *enrager*, ils ne peuvent pas, suivant cette perspective, être considérés comme des mots parasynthétiques, car leurs bases ont une existence indépendante. *Enrager* résulte simplement de l'ajout d'un préfixe *en-* à un mot pourvu d'un suffixe, *rager*. » On comprend que les dérivés parasynthétiques considérés comme tels ne le seront dans la mesure où leurs bases « ont une existence indépendante » c'est à dire qu'elles soient attestées. Ce moyen est imparable pour les repérer.

Nous souhaitons revenir sur le titre de cette sous-partie, nous avons décidé de lui attribuer une formule interrogative « vrais ou faux parasynthétiques ? » pour certaines raisons développées plus haut mais il s'agit aussi d'un rappel théorique emprunté à Danielle Corbin. Dans la *Morphologie et structuration du lexique*²¹⁵, elle réfute l'idée de l'existence même d'un modèle de dérivation parasynthétique car elle considère que l'on ne peut ajouter deux affixes de manière simultanée à une base (*Ibid.*, p.138) : « Toutes ces analyses supposent que l'on adhère à une contrainte générale sur les règles de construction des mots : celles-ci ne peuvent ajouter qu'un affixe à la fois. Ainsi pourra-t-on rompre avec la tradition de la morphologie concaténatoire (...) ». Nous n'exposerons pas ici la totalité du contenu de son développement, nous en appliquerons seulement qu'un point spécifique que nous avons relevé par rapport à une formation parasynthétique du corpus concernée (*désamianter*). Ce point concerne l'ajout du suffixe infinitif que Danielle Corbin ne considère pas comme un affixe et qui ne permettrait donc pas l'association de ce mot à la dérivation parasynthétique. Cette autre possibilité d'analyse est consultable lors de l'étude de ce mot à la page qui suit.

²¹⁴ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, pp. 63-64.

²¹⁵ Corbin Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1987, a/, p.137.

Nous évoquons une procédure étape par étape de validation de la dérivation parasynthétique développée par Aïno Niklas-Salminen. Nous allons l'appliquer pour les deux mots concernés du corpus.

Nous commencerons notre démonstration par le mot *coparentalité*. Il est possible de retrouver, en premier lieu, un extrait des lignes de notre tableau, nous souhaitons montrer les différentes étapes de sa formation, grâce à l'étymologie, en second lieu, nous avons ajouté sa définition :

coparentalité, s.f.	(< co- + parent(alité))	n. et adj.
---------------------	-------------------------	------------

coparentalité [koparãtalite] **nom féminin** **étym.** 1994 ◇ de *co-* et *parent* Famille étymologique ⇒ **parent.** ■ **Didact.1.** Exercice conjoint des droits et des responsabilités du père et de la mère à l'égard de l'enfant, après une séparation, un divorce. **2.** Responsabilité, statut de beau-parent, dans une famille recomposée.

Soient les étapes suivantes, mettant en évidence la formation de ce mot :

0. étape initiale : base	parent	substantif et adjectif
1. suffixation :	parentalité	dérivé nominal
2. préfixation :	coparentalité	dérivé nominal

On observe que le substantif *coparentalité* connaît l'ajout du suffixe nominal *-alité* à la base *parent* et ensuite l'ajout du préfixe *co-* au substantif *parentalité* afin de former le substantif féminin *coparentalité*. Si l'on se réfère aux observations théoriques évoquées un peu plus haut, *coparentalité* ne serait pas un dérivé parasynthétique dans la mesure où les bases potentielles des étapes intermédiaires *coparental* et *parentalité* sont attestées dans le *PRE*. *Coparentalité* doit sa construction à l'ajout d'un préfixe à *parent* déjà pourvu d'un suffixe *-alité*.

Nous ferons une remarque d'ordre lexicologique. Si l'on s'appuie sur l'étymologie, il est exposé que *coparentalité* est formé à partir de *co-* et *parent*. Or, la désinence *-ité* n'a pas été ajoutée telle qu'elle à la base *parent*, elle a été ajoutée à la base adjectivale *parental* afin de former *parentalité*. Voici comment fonctionne le suffixe *-ité* :

-ité Pour former des noms féminins. ♦ La base est un adjectif. Absoluité, continuité, exquisité, grécité, matité, spontanéité. Acidité, efficacité, fixité, frivolité, intimité, viviparité. Mondanité. Solidarité. Intériorité. Motricité. Préciosité. Fiscalité, internationalité, natalité. [Base en **-el**, **-elle**; finale en **-ALITÉ**] actualité, constitutionnalité, intellectualité, matérialité, virtualité.

Les informations de la définition de *coparentalité* sont incomplètes ou partielles dans la mesure où dans la partie étymologie est omise une étape dans la formation du mot *coparentalité*, soit celle où est ajouté le suffixe *-ité* à *parental*, peut-être faut-il l'interpréter comme une évidence implicite de l'interprétation de la formation de ce mot ? Ou bien ... comme une possibilité de l'associer à une dérivation parasynthétique. Effectivement, nous ne nous contredisons pas mais si l'on s'en tient aux informations de la définition, il a fallu forcément ajouter (si l'on s'en tient au cadre de la définition) de manière simultanée les affixes *co-* et *-ité* à la base *parent*. Il y a juste l'étape de l'ajout de la désinence *-al* à la base *parent* permettant de réaliser la suffixation nominale *-ité* qui demeure « énigmatique ».

Nous optons tout de même pour la première possibilité qui est que *coparentalité* n'est pas un dérivé parasynthétique mais nous envisageons qu'il puisse aussi être interprété comme un parasynthétique.

Nous mesurons les limites définitionnelles du *NPRE*, elles sont vraiment perceptibles dans le cadre d'un travail morphologique poussé comme celui que nous sommes en train de réaliser. Cela n'entrave pas à la réalisation de celui-ci mais nous voyons clairement que les données exposées ne sont pas complètes, la fiabilité n'est pas remise en cause mais des limites ressortent clairement. Cela nous ramène à cette question que nous avons évoquée dans la définition du mot dans les notions préliminaires fondamentales liées à la description lexicographique du mot. Peut-on et doit-on tout décrire et développer à l'intérieur d'une définition ?

Considérons le verbe transitif *désamianter*, afin de déterminer s'il s'agit d'un dérivé parasynthétique, nous utiliserons la même procédure que celle utilisée pour le mot *coparentalité*. Voici une décomposition de sa formation :

désamianter, v.tr.	(< dés- + amiante)	s.m.
--------------------	--------------------	------

Voici sa définition dans le *NPRÉ 2012* :

désamianter [dezamjãte] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1996 ◇ de *dés-* et *amiante*

■ Débarrasser (un bâtiment) de l'amiante qu'il contient. → aussi **défloquer.** ▫ **N. m.**

désamiantage.

Soient les étapes mettant en évidence la formation du verbe transitif *désamianter* :

0. étape initiale : base amiante substantif

2. suffixation + préfixation : désamianter dérivé verbal

L'étape n°1 impliquant l'ajout du suffixe a été sautée. Si l'on prend en considération le développement théorique effectué un peu plus haut, nous pouvons affirmer que *désamianter* est un dérivé parasynthétique car il combine l'ajout simultané d'un préfixe *dés-* et du suffixe verbal *-er* à la base *amiante* ; de plus *désamiante** et *amianter** n'existent pas.

Si nous analysons ce mot selon la théorie de Danielle Corbin, il ne s'agirait pas d'une dérivation parasynthétique car elle explique que l'affixe d'infinitif n'est pas assimilable à un suffixe²¹⁶ : « On admettra donc que, indépendamment de la question du statut de la flexion par rapport à la dérivation (cf. ci-dessus, Introduction), l'affixe d'infinitif n'est en aucun cas identifiable à un suffixe. Par conséquent, les pseudo-parasynthèses verbales ne sont en fait que des préfixations, et on assignera aux verbes concernés la structure suivante [(en)af [barque]N]V – [(a)af[long]A]V ». Danielle Corbin qualifie ces constructions de pseudo-parasynthèses car effectivement dans la mesure où l'on ne valide pas l'affixe de l'infinitif en tant que suffixe, la formation parasynthétique ne peut être applicable. Le principe est, nous le rappelons, d'ajouter de manière simultanée un préfixe et un suffixe et à une base et s'il n'y a qu'un ajout de préfixe, nous sommes bien en présence d'une préfixation et non d'une dérivation parasynthétique.

Nous concluons notre démonstration en nous rangeant du côté de la théorie d'Aïno Niklas-Salminen en associant *désamianter* à la dérivation parasynthétique. Cependant, nous envisageons aussi qu'il est tout à fait possible d'analyser *désamianter* en tant que pseudo-parasynthétique (selon la théorie de Danielle Corbin) parce que l'affixe d'infinitif peut être considéré d'une autre manière. Pour ce qui est de ce mot du corpus et du contexte dont il est issu (du *Petit Robert Électronique 2012*), nous maintenons qu'il y a bien un ajout simultané de deux affixes et que les bases de l'étape intermédiaire ne sont pas attestées, validant ainsi la dérivation parasynthétique.

²¹⁶ CORBIN Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1987, a/, p.129.

Encore une fois, nous soulèverons les difficultés ou plutôt les multiples interprétations possibles d'une même formation émanant de différents courants linguistiques, nous dirons que nous nous positionnons face à ces choix multiples en essayant de tous les envisager et en ne nous limitant pas à notre propre interprétation même s'il faut bien évidemment trancher à un moment donné et nous croyons de bonne foi que c'est ce que nous avons fait. Nous remarquons aussi que certaines notions évoquées dans des parties plus théoriques s'immiscent au sein de l'analyse morphologique (nous faisons référence aux limites définitionnelles du dictionnaire). Cela est rassurant d'un certain côté car cela prouve bien qu'il y a une cohérence dans l'articulation de notre travail : des notions ont pu parfois être juste évoquées et elles se retrouvent validées ou développées dans l'application concrète de l'analyse du corpus. Il y a donc un mouvement linéaire à l'intérieur de notre thèse. Le but n'étant pas encore une fois de donner une réponse unanime mais d'envisager plusieurs possibilités afin de donner une réponse qui se veut la plus complète et la plus satisfaisante.

2.2.2 La suffixation

✧ *Introduction théorique*

Nous avons choisi de procéder à l'étude de la suffixation après la préfixation pour des raisons que nous qualifierons de pratiques. Le corpus comporte beaucoup plus de mots suffixés que de mots préfixés. Le caractère numérique a donc eu une influence dans l'organisation de notre plan.

La dérivation suffixale est un mode de formation des mots qui fonctionne par l'ajout d'un affixe aussi appelé suffixe à la droite d'une base. Le fait d'avoir déjà abordé la préfixation, nous permet d'établir un lien entre les deux procédés de formation : en soi on peut dire que la dérivation suffixale résulte de la même manipulation que la préfixation mais à l'inverse de cette dernière, on ne va pas préposer l'affixe (en l'occurrence cela sera un suffixe) mais le postposer à la base selon la construction suivante de type : base + suffixe C'est la définition la plus simple dira-t-on. Mais, lorsque nous nous sommes intéressées aux différentes théories développées à propos de ce mode de formation et alors que nous appliquions ces développements théoriques aux mots suffixés du corpus, nous avons pu observer, très concrètement, que cela dépassait le simple ajout de suffixe à la droite d'une base.

Concernant le repérage des affixes, dans le cas de la préfixation, nous avons pu voir que le préfixe se repérait facilement par rapport à la base sur laquelle il va être préposé, il peut connaître notamment une adaptation phonétique au contact de l'amorce du mot sur lequel il va être préposé. En revanche, pour la suffixation nous sommes dans une configuration tout à fait différente car le suffixe est postposé à la suite de la base (à la droite de cette dernière) et cela va

entraîner des modifications de cette dernière impliquant entre autres des adaptations d'ordre phonologiques et morphologiques. Ces adaptations peuvent s'expliquer par le fait que les origines du français contemporain ne présentent pas de régularités morphologiques. En effet, le fonds primitif du français contemporain est constitué par plusieurs langues aux origines multiples comme le latin, le grec etc.... comme nous avons pu le voir en première partie de la thèse (voir p. 19). Nous ne pouvons assurer que ces modifications ne proviendraient exclusivement que de la spécificité étymologique du français mais à notre niveau et dans le cadre de notre travail, nous avons pu trouver des explications tout à fait fiables allant dans ce sens. Nous ne sommes pas rentrées dans des analyses plus poussées touchant au domaine de la phonétique ou de la phonologie car nous ne sommes pas spécialistes du domaine. Au regard du nombre assez conséquent de mots suffixés qui composent le corpus, nous avons fait un point théorique au cas par cas, traitant de la morphophonologie pour les suffixés que nous avons évalué comme complexes.

Avant de rentrer dans des considérations théoriques connaissant une gradation de plus en plus complexe, nous nous appuyerons sur une définition de la dérivation suffixale que nous jugeons tout à fait pertinente dans la mesure où elle en explique clairement le processus. Cette définition est celle proposée par J. Dubois et F. Dubois-Charlier²¹⁷ : « Dans l'optique des rapports entre lexique et grammaire on entend par dérivation suffixale un ensemble de procédures syntaxiques aboutissant à constituer des formes lexicales à partir d'un radical verbal, nominal ou adjectival et de suffixes. ». Cette courte définition reprend bien le fonctionnement du procédé de la suffixation soit la création de nouvelles unités lexicales à partir de bases ayant des valeurs grammaticales différentes. Pour pouvoir établir un classement des mots du corpus, nous avons tenu compte de leur statut grammatical ainsi que de celui de leur base. L'aspect syntaxique de la dérivation abordé dans la dernière phrase de la citation de J. Dubois et F. Dubois-Charlier, par « l'ensemble de procédures syntaxiques aboutissant à constituer des formes lexicales à partir d'un radical verbal, nominal, adjectival » fera l'objet d'un bref développement dans la sous-partie consacrée au rôle catégoriseur du suffixe (voir p. 171).

La flexibilité de la suffixation

La dérivation par suffixation est un procédé qui ouvre la voie à une possibilité créatrice lexicale que nous qualifierons d'hyper flexible. Nous illustrerons nos propos au moyen de l'exemple suivant : le cas du mot *pipolisation* (s.f) présent dans le corpus. Nous évoquerons juste certaines caractéristiques qu'il présente (nous aurons l'occasion d'évoquer à nouveau les spécificités dont relèvent ce mot dans les pages qui suivent dans la partie consacrée à l'analyse

²¹⁷ Dubois Jean, Dubois-Charlier Françoise, *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan, 1999, p. 5.

des mots suffixés du corpus). Nous avons trouvé dans l'article de Jean-Claude Boulanger²¹⁸ consacré aux concepts de néologie et de néologisme, les diverses possibilités dérivatives offertes par le mot *people* (s.m.) à l'origine du mot *pipolisation* (s.f.). Nous renvoyons à la consultation des trois tableaux présents dans l'article qui font état de plusieurs faits : dans le premier tableau sont mises en évidence les variations graphiques du mot *people* sur le long terme dans son utilisation dans la presse écrite notamment, il s'agit d'un emprunt à l'anglais, il a donc subi certaines adaptations graphiques ; le système phonétique anglais et français n'impliquant pas les mêmes sons, il a fallu trouver des équivalences phonétiques dans la langue cible (le français), les deuxièmes et troisièmes tableaux (dans la partie *Annexes* de l'article) recensent la productivité du mot *people* dans la presse où l'on peut trouver trois colonnes recensant trois modes de formation (dérivation, composition et les mots valises) et les modèles dérivatifs de ce dernier. On retrouve le mot du corpus *pipolisation* (s.f.) dans le dernier tableau, il présente six graphies différentes. En consultant ces tableaux, on peut mesurer à quel point ce mot est productif en terme de morphologie dérivationnelle. Nous évoquons une hyper flexibilité en début de cette sous-partie et là cette idée prend tout son sens. Et, tout aussi logiquement que cela paraît, devant ces choix multiples, émerge une fois de plus la question du lexicalement correct. Du fait de l'hyper flexibilité et productivité de la dérivation c'est tout naturellement que la question de l'acceptabilité des mots suffixés s'impose et doit aussi logiquement leur recensement au sein des nomenclatures des dictionnaires. C'est cela qui est intéressant à relever : virtuellement le procédé de dérivation « autorise » toutes ces possibilités lexicales mais qu'en est-il du linguistiquement correct ? Nous avons trouvé plusieurs exemples dans l'ouvrage de F. Gaudin et L. Guespin²¹⁹ qui expliquent ce paradoxe incarné par les multiples productivités morphologiques de la suffixation et son rapport à la norme, nous suggérons de regarder le premier de ces exemples : « En effet, alors que les unités possibles sont infinies et les unités réalisées en nombre limité, la capacité à faire entrer dans l'usage des mots nouveaux dépend de la légitimité des locuteurs. Toutes les combinaisons possibles, autorisées par la grammaire, seraient virtuellement acceptables ; dans les faits, il existe des contraintes, notamment socioculturelles, qui ont pour conséquence que certaines seulement fonctionnent dans le code. Si cela est vrai de tous les néologismes, la dérivation a ceci de particulier que l'application de ses règles permet de construire des unités possibles, lesquelles sont toutes potentiellement correctes. Ce qu'il faut retenir, c'est que la dérivation, faisant partie de ce que

²¹⁸ Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), *Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques*, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, pp. 52 et 73.

²¹⁹ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 259.

Saussure appelle la néologie de langue, tend à saturer le système lexical : en créant *déchetterie*, on se contente d'appliquer la règle de formation qui permet de construire un nom de local en joignant un affixe *-erie* à la base d'un nom de produit commercial ou industriel : *carte, carterie ; acier, aciérie ; épice, épicerie ; papier, papeterie ; etc..* De ce point de vue, la dérivation et la composition font partie des moyens dont la langue dispose pour se développer de façon régulière. » Cette idée de saturation de la langue est tout à fait juste car comme nous l'avons montré, avec l'exemple du mot *people* et lorsque l'on regarde le nombre des possibilités dérivationnelles avec la grande permutableté offerte par les suffixes, il est vrai qu'un effet de saturation est rapidement perceptible.

Un autre problème lié à la grande productivité de la dérivation suffixale, peut apparaître dans le cas de l'existence de « doublets ». La dérivation permet une grande liberté de création par exemple dans des situations conversationnelles, parfois d'autres mots (peut-être plus simples) existent déjà comme illustré par l'exemple suivant (*Ibid.*, p.261) : « Hormis ces cas de spécialisation, les règles de dérivation permettent de suppléer à des lacunes occasionnelles et, de subvenir en partie, à bon compte, aux besoins en mots nouveaux que fait naître la communication. Si, en utilisant une forme à l'écrit, on peut avoir le réflexe de s'interroger « est-ce bien français ? », l'aventure de l'oral conduit souvent à fabriquer des mots réguliers, donc directement compréhensibles, pour se faire comprendre, par jeu ou pour faire image. Par exemple, *désoccuper*, entendu par l'auteur, n'est pas utile – on dispose de *libérer* – mais immédiatement compréhensible. » Une fois de plus, la dérivation offre une grande liberté de création et n'entrave pas la bonne compréhension des locuteurs mais peut engendrer la création lors de la production orale de doublets comme cela est expliqué dans l'exemple ci-dessus avec les mots *désoccuper* et *libérer*. On arrive à saisir le sens de *désoccuper* mais *libérer* « plus simple » dans sa construction, existe déjà ce qui n'empêche pas que les deux mots soient tout à fait compréhensibles par les locuteurs.

Nous avons pu mesurer l'étendue des possibilités dérivationnelles au niveau de l'écrit pour le mot *people*, mais le pouvoir de la dérivation se mesure aussi dans le domaine de l'oral pour ce qui est de l'acceptabilité des mots. Cela tient aussi du fait que chaque locuteur est unique dans son appréciation du lexique : l'âge, le milieu social sont des critères à prendre en considération. La dérivation suffixale permet à elle seule de réunir plusieurs aspects linguistiques : les uns engageant des conséquences sur les autres, nous pensons à la néologie, la norme et le sentiment néologique. Nous avons trouvé que les propos de cet exemple allaient dans ce sens : (*Ibid.*, p.258) : « Dans le cas de la formation par dérivation, le néologisme résulte d'une mise en action de règles permettant de construire des mots. Il s'agit donc d'un passage du virtuel à l'actuel : des unités lexicales sont possibles, des locuteurs en réalisent certaines (...) Ce

passage du virtuel à l'actuel, de la mise en action des règles du système, est limité par l'usage et par les forces psycholinguistiques et sociolinguistiques qui conditionnent l'acceptabilité des mots. Et ces deux forces sont puissantes. Cela signifie qu'un même locuteur ne réagira pas de la même façon en entendant un mot qu'il ne connaît pas, selon que cette nouvelle unité est prononcée par un enfant (« il ne connaît pas bien le français »), un commerçant (« il parle mal ») ou le chef de l'état (« tiens, je ne connais pas ce mot »).

Par le biais de l'exemple de la dérivation suffixale, de ses multiples possibilités combinatoires, il nous est possible de mettre en relation l'entreprise néologique et la morphologie dérivationnelle et d'en souligner leurs rapports complexes liés avec la question de la norme. Nous pouvons même dire que les grandes problématiques de notre thèse sont abordées : la flexibilité de la dérivation suffixale permet une grande liberté créatrice et pose le problème lié à la perception d'un terme évalué comme nouveau, se pose alors la question de l'acceptabilité de ce terme au sein d'un groupe de personnes toute catégorie confondue (allant de l'âge des locuteurs en passant par leur catégorie socioprofessionnelle) dans lequel il sera toujours question de se demander si ce que l'on dit est bien français ? Ces rapports complexes établis entre le virtuel et le réalisable, nous font penser à un article de G. Dal²²⁰ qui traite de cela. Cet article traite de la question de la productivité constructionnelle qui nous intéresse tout particulièrement (cf. page 9 de l'article), voici ce que l'on peut lire : « Le problème demeure en revanche entier pour les marqueurs d'évaluation, puisque leur rôle peut précisément être d'attirer l'attention du destinataire. Cette interprétation se heurte en tout état de cause au caractère flou de la notion d'indistinguabilité : comme le remarque Plag (1999 :14), la conscience morphologique des locuteurs est évidemment variable, et un mot peut passer inaperçu chez l'un et être repéré comme nouveau chez l'autre (même quand il est installé de longue date dans le lexique attesté ». Nous avons choisi cet exemple car il complète ce que nous avons développé plus haut et qui touche à l'idée d'acceptabilité. Nous aimons l'idée mise en valeur dans cet exemple, celle de « la conscience morphologique ». Cette conscience est bien évidemment variable en fonction des locuteurs. Nous avons aussi relevé un autre exemple intéressant pour nous car il traite du rôle des dictionnaires en tant qu'évaluateur de la productivité morphologique d'un patron, soit l'exemple suivant (*Ibid.*, p.6) : « Les dictionnaires peuvent en revanche jouer un rôle s'il s'agit d'évaluer la productivité d'un patron à une époque révolue même très proche ». Nous sommes d'accord avec l'argument de G. Dal attribuant aux dictionnaires une autorité langagière permettant d'évaluer la productivité d'un patron morphologique car une des fonctions du dictionnaire est d'agir en tant que conservateur de

²²⁰ Dal Georgette, « Productivité morphologique : définitions et notions connexes », *Langue française*, n°140, 2003, pp. 3-23.

l'histoire des mots et c'est ce qui est expliqué dans la suite de l'exemple où G. Dal évoque la désuétude de l'emploi du suffixe *-able* (*Ibid.*, p.6) : « Par exemple, une recherche rapide dans la dernière version du *Nouveau Petit Robert* (désormais, *PRE*) permet de supposer que le suffixe *-able* a été apte à former des adjectifs à partir de noms de propriété et de sentiment – qu'il a été productif dans la présente acception (...) Il ne l'est plus en ce tournant de siècle avec ce type sémantique de bases, que l'on se fonde sur l'intuition ou sur des corpus textuels contemporains, qui ne fournissent aucun nouvel adjectif en *-able* dérivé d'un nom de propriété ».

Il est vrai que si l'on ne disposait pas de dictionnaires, il serait impossible de trouver des informations relatives à l'emploi originel de ce suffixe dans la mesure où l'on ne trouve plus de mots formés dans des textes contemporains. Le dictionnaire permet de vérifier l'existence de certains termes mais n'oublions pas que cet outil a aussi ses limites : en fonction de l'édition que l'on consulte, on ne trouvera peut-être même pas le mot recherché ou on ne disposera pas des mêmes informations le concernant.

Ce qui est à la fois problématique et intéressant réside dans le constat qu'il n'y a pas de réponse unique pour ces questions qui touchent aux libertés constructionnelles permises par la dérivation suffixale et à son rapport avec la norme. D'un certain côté, c'est peut-être préférable car cela permet d'envisager, comme nous l'avons fait, une réflexion sur la langue et éventuellement d'enrichir son lexique.

Problème de délimitation du suffixe

Nous avons vu que le processus de la dérivation suffixale résultait en l'action d'ajouter un suffixe à une base, mais ce suffixe à quoi correspond-il ? Comment pouvons-nous le définir ? Nous suggérons de considérer la définition du suffixe donnée par J. Dubois dans son ouvrage *Étude sur la dérivation suffixale*²²¹ : « Le suffixe, postposé au lexème est au contraire plus malaisé à distinguer ; il forme un tout avec le lexème de base ; entre les deux éléments la frontière est souvent incertaine et s'efface parfois complètement ; la délimitation formelle manque de fixité et donne naissance à des variantes combinatoires (ainsi le suffixe d'agent (métier) : *-ier/-tier*) (...) » Le suffixe va être plus difficile à repérer dans le « bloc-mot » contrairement au préfixe. De plus, son statut d'ajout à la droite de la base des mots brouillée par un « manque de fixité » va donc donner entrainer diverses modifications de la base : adaptations phonétiques, morphologiques etc.... Nous verrons, dans l'analyse des mots suffixés du corpus, qu'il sera parfois difficile d'isoler les suffixes : les irrégularités du lexique étant nombreuses tout en étant aussi la preuve de sa diversité.

²²¹ Dubois Jean, *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain : essai d'interprétation des mouvements observés dans le domaine de la morphologie des mots construits*, Paris, Larousse, 1962, p. 2.

Conséquences liées par l'ajout d'un suffixe : quelles modifications pour la base ?

Mais ajouter un suffixe n'est pas une manipulation anodine : quelles peuvent être les conséquences observables sur une base ? Ces conséquences relèvent de modifications de la base qui peuvent être mesurables sur deux niveaux : celui du lexique et celui de la syntaxe.

Au niveau du lexique, il est possible d'observer des modifications sur la base d'ordre phonologique comme l'explique J. Dubois (*Ibid.*, p. 4) qui dans cet exemple s'appuie sur les explications du linguiste Brøndal : « Il ne s'agit plus, ajoute Brøndal d'une spécialisation du mot, mais d'une modification radicale de celui-ci ». La suffixation laisse rarement intact le lexème de base : on a noté les alternances vocaliques (*sel/salière*), les alternances consonantiques (*actif/activement* ; *larynx/laryngal*) ou les variations des attaches (*ghanéen/nigérien*). Ces modifications sont à l'origine de la perte de motivation entre le mot simple et le mot suffixé ».

Lors de l'analyse des mots suffixés du corpus, nous verrons très concrètement les alternances phonétiques décrites dans l'exemple ci-dessus, nous en verrons d'autres aussi relevant d'une grande complexité. Nous les expliquerons en faisant référence à l'étymologie des mots. Au regard de la particularité de notre corpus, nous observerons principalement des modifications d'ordre phonologique de la base. Mais, il serait réducteur de n'aborder dans cette introduction théorique que l'aspect phonologique car comme nous le disions en introduisant cette sous-partie, il est aussi possible d'observer des modifications de la base d'ordre morphologique touchant au domaine de la syntaxe. La sous-partie qui suit abordera les modifications relevant de l'aspect syntaxique.

Le suffixe en tant que modificateur de classe

Le corpus sur lequel nous travaillons relève de spécificités qui ne nous permettent pas d'appréhender le niveau syntaxique résultant de l'utilisation de suffixes. Effectivement, nous étudions des mots attestés dans un dictionnaire, soient des mots hors de leur contexte d'emploi qui correspondent au résultat final d'opérations syntaxiques réalisées en amont. Il nous sera donc impossible d'envisager une étude des relations entretenues entre les constituants de la phrase. Au niveau de l'analyse du corpus, nous ne resterons qu'au niveau du lexique et à l'étude de sa structure interne.

Cependant, nous estimons qu'il est important d'évoquer le niveau syntaxique même si nous ne rentrerons pas dans une analyse poussée.

En ce qui concerne les mots suffixés du corpus nous les avons classés en fonction de leur classe grammaticale : s'ils étaient des substantifs, des adjectifs, des verbes etc. puis nous les avons regroupés en fonction de la classe grammaticale des lexèmes rentrant en compte dans leur formation. Ce que nous voulons dire c'est que même dans un corpus comme le nôtre, nous

avons tenu compte du critère syntaxique dont relève le suffixe. Car une des particularités du suffixe tient dans le fait qu'il reprend, synthétise la valeur sémantique de la « phrase ». Puisque nous abordons la fonction du suffixe, nous pouvons dire qu'il n'est pas un élément doté d'autonomie et qu'il agit en tant que spécificateur de classe dans la mesure où il implique un changement d'orientation du champ lexical du mot d'origine sur lequel il est ajouté. Nous avons trouvé dans l'exemple suivant de J. Dubois (*Ibid.*, p. 5) une argumentation allant dans ce sens : « Le suffixe peut affecter essentiellement la classe du mot primitif ou la valeur d'emploi du lexème de base (sans modifier la classe). Le plus souvent il a un rôle complexe : il modifie simultanément la classe, la valeur d'emploi de la base et sert d'indicateur lexical, c'est-à-dire oriente le mot dans un champ lexical (machine, chimie, agent, local etc..) (...) ». Il en est de même pour Louis Guilbert²²² qui attribue les mêmes valeurs au suffixe : « Les suffixes s'opposent aux préfixes par le trait qu'ils ne jouissent pas de l'autonomie lexicale, mais qu'ils jouent un rôle de premier ordre comme marqueurs de la catégorie grammaticale du terme et, souvent, de la catégorie du genre en ce qui concerne les substantifs (...) ». Nous retiendrons de ces deux exemples les rôles de marqueur et de modificateur de classe tenu par le suffixe que cela soit au niveau du genre, la catégorie grammaticale ou au niveau du champ lexical.

Qu'en est-il au niveau purement syntaxique ? Quelles sont les autres fonctions du suffixe ? À la fin de l'ouvrage de J. Dubois²²³, il est possible de trouver en conclusion, une théorie de la suffixation (dont nous présenterons la conclusion finale) qui traite des possibilités syntaxiques offertes par l'utilisation d'un suffixe : « Ces conclusions montrent que la suffixation, qui obéit dans sa procédure aux mêmes lois de complémentarité que connaissent les phonèmes, est un des moyens dont dispose le français pour passer d'une unité linguistique de rang inférieur (le mot) à l'unité linguistique qui lui est immédiatement supérieure (le syntagme ou la phrase). » Nous avons vu dans la partie consacrée à la flexibilité de la dérivation suffixale qu'il était possible de créer un nombre infini de nouveaux mots, nous voyons qu'il en est de même au niveau supérieur, il est possible de passer au moyen de suffixes au niveau de création supérieur : celui du syntagme ou bien de la phrase.

Les suffixes vont donc permettre des possibilités de créations syntaxiques multiples, c'est ce que nous pourrions voir dans les deux exemples qui sont suivis de J. Dubois et F. Dubois-Charlier²²⁴ : « Ces derniers sont des morphèmes isolables, postposés, différents par leur position des préfixes et des infixes, qui, comme eux, appartiennent à la catégorie des affixes ; ils

²²² Guilbert Louis, « De la formation des unités lexicales », *Introduction au Grand Larousse de la langue française*, 1^{er} volume, Paris, Larousse, 1971, p. IX.

²²³ 28. Dubois Jean, *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain : essai d'interprétation des mouvements observés dans le domaine de la morphologie des mots construits*, Paris, Larousse, 1962, p. 101.

²²⁴ Dubois Jean, Dubois-Charlier Françoise, *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan, 1999, p. 5.

ne constituent généralement pas par eux-mêmes des mots autonomes. Ces suffixes jouent un rôle important dans les formations syntaxiques de la phrase, dans les modifications qualitatives du groupe nominal ou du groupe verbal et dans les modes de composition spécifiques des lexiques scientifiques et techniques, en tant que nominalisateurs, adjectivisateurs, verbalisateurs, adverbialisateurs et modalisateurs (...)» Le suffixe va donc avoir un rôle d'une part de modificateur de classe grammaticale, et d'une autre part il va permettre de synthétiser la phrase en reprenant sa valeur sémantique. Afin de bien expliquer l'exemple cité précédemment, nous avons ajouté la suite de ce dernier : (*Ibid.*, p.5) : « La dérivation comprend d'abord l'ensemble des modifications morphologiques du verbe, du nom ou de l'adjectif qui se produisent lors de transformations intéressant la phrase, le groupe nominal ou le groupe verbal : les nominalisations, les adjectivations, les verbalisations et les adverbialisations. Ces modifications entraînent des changements de catégorie grammaticale : le mot suffixé, verbe devenu nom, adjectif devenu nom ou adverbe, etc., peut entrer avec sa nouvelle catégorie grammaticale dans les structures syntaxiques de la langue : le terme *abattage* est issu de la nominalisation d'une phrase : Les bûcherons abattent les arbres, cela a lieu à l'automne → *L'abattage des arbres par les bûcherons a lieu à l'automne*. C'est un nom, forme nominale d'un verbe (...) »

Nous avons arrêté la citation de l'exemple au niveau du nom mais l'opération est la même pour les adjectifs, les verbes etc.. Regardons le mot *abattage* comme cité dans l'exemple, la base du mot est le verbe abattre et le fait d'ajouter le suffixe *-age* au verbe afin de former le mot *abattage* résume l'idée de la phrase qui est « le fait d'abattre les arbres ». L'utilisation du suffixe peut être aussi vue comme un gain de place dans la mesure où il a pour fonction de reprendre l'idée de la phrase. Chaque suffixe a sa propre valeur sémantique qu'il conviendra d'étudier au cas par cas.

L. Guilbert, dans l'*Introduction au Grand Larousse de la langue française*²²⁵ accorde à la dérivation suffixale une attention particulière et notamment aux relations dont elle relève sur les deux niveaux du lexique et la syntaxe. Il explique que les éléments qui composent le lexique sont issus en amont de relations syntaxiques, nous rappellerons que L. Guilbert raisonne selon la théorie générativiste qui étudie les relations entre les éléments constituants de la phrase.

Il commence son développement par une démonstration faite autour de la dérivation impropre qui correspond à un changement de statut grammatical. Il prend l'exemple de *beau* (*adj.*) qui devient le *beau* (*nom*) et voici ce qu'il en dit : « Il témoigne d'une interdépendance étroite entre la grammaire et le lexique de la langue. On est alors fondé à poser la question suivante : au-delà de l'opposition des mécanismes de création des termes nouveaux, appelés

²²⁵ Guilbert Louis, « De la formation des unités lexicales », *Introduction au Grand Larousse de la langue française*, 1^{er} volume, Paris, Larousse, 1971, p. IX.

« dérivation » et « composition », n'existe-t-il pas un processus unique de formation de nouvelles unités lexicales par différentes forme d'insertion dans la phrase, en dehors de laquelle aucun terme du lexique n'a d'existence réelle dans la langue ? Toute création lexicale, en effet, implique une modalité d'insertion syntaxique. Le changement de catégorie d'un lexème en est une forme (...) L'assemblage des éléments lexicaux selon le mécanisme de la dérivation ou de la composition produit souvent, outre cette réduction de phrase qu'il implique en lui-même, une transposition de l'ensemble constitué dans une autre catégorie grammaticale que celle des éléments constituants, en particulier quand, à la combinatoire lexicale propre à ces mécanismes, s'ajoute la suffixation. La formation des unités lexicales construites est en relation étroite avec la grammaire, la syntaxe de la phrase, en raison de la syntaxe interne inhérente à ces unités aussi bien que par leur syntaxe externe. »

Cette citation de L. Guilbert permet d'expliquer le fonctionnement de la dérivation suffixale et aussi de faire une transition entre syntaxe interne et syntaxe externe : le lexique pouvant être défini comme relevant d'une syntaxe interne marquée par le fonctionnement des constituants à l'intérieur des mots (les morphèmes) et la syntaxe externe appliquée au niveau supérieur celui des constituants de la phrase. On peut traiter soit de la syntaxe interne soit de la syntaxe externe mais on ne peut nier ni l'une ni l'autre car ces deux niveaux du lexique sont dans une relation d'interdépendance. De plus, on voit bien que le niveau syntaxique joue un rôle déterminant dans la création de dérivés suffixaux. Les relations syntaxiques entretenues au niveau de la phrase seront exprimées par l'utilisation de suffixes qui vont permettre grâce à la valeur de leur champ sémantique de créer des mots nouveaux.

Dans cette partie théorique consacrée à la morphologie dérivationnelle, nous avons proposé une définition de la suffixation, nous avons mis en avant les difficultés dont relève ce procédé de formation, nous avons aussi effectué une réflexion autour du suffixe : sa fonction.

Nous pouvons procéder à l'analyse morphologique des mots suffixés du corpus.

✧ *Analyse des mots suffixés du corpus*

La suffixation concerne 87 mots du corpus, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un mode performant rentrant en compte dans la formation des mots du corpus.

Avant de procéder à l'analyse des mots suffixés du corpus, nous voulons préciser que cette étape du classement a été particulièrement difficile à concevoir principalement à cause des difficultés évoquées dans la partie théorique. Plus précisément, nous pensons aux problèmes de délimitation liés aux rapports : base + suffixe. Comme nous pourrions le remarquer tout au long de l'étude des mots suffixés, de nombreux réajustements concernant la base ont été opérés semant ainsi le doute sur la formation exacte de ces derniers. Nous verrons aussi que les

informations lexicologiques ont été fondamentales pour établir les différents classements mais dans d'autres cas plus litigieux, elles ont été partielles voire insuffisantes. Nous nous sommes parfois retrouvées désemparées, cela met en évidence certaines limites des matériaux lexicographiques, laissant à notre perspicacité et à notre intuition le pouvoir décisionnel de valider un choix plutôt qu'un autre.

La notion de « base » dans les dictionnaires

Nous croyons qu'il est fondamental d'expliquer en quoi la notion de *base* (qui constitue un référentiel dans toute analyse opérant sur la forme des mots) peut être problématique dans le cadre d'une étude comme la nôtre qui est réalisée à partir du *NPRÉ*. Nous avons déjà évoqué dans une sous-partie introductive à la partie consacrée à la dérivation les différences entre *radical* et *base*. Nous disions qu'au regard de cette distinction et dans la mesure où nous travaillons sur un dictionnaire, nous utiliserons le terme de *base* afin de décrire les mots du corpus. Comme nous allons présenter l'analyse des mots suffixés du corpus dans les pages qui vont suivre, nous avons jugé pertinent de consacrer une sous-partie à la notion de *base* dans le dictionnaire. Il faut dire aussi que nous avons rencontré tellement de difficultés liées à des problèmes d'incohérences d'ordre phonologiques dans l'analyse des mots du corpus. Ces incohérences sont principalement liées à cause des informations délivrées par l'étymologie des définitions du *NPRÉ* et nous ne pouvons pas nous passer de ces informations étymologiques : elles sont essentielles à l'élaboration du classement des mots du corpus. Ces éléments nous ont conduits à nous demander si nous travaillions réellement sur la *base* de ces mots ?

Nous avons trouvé une définition très claire de L. Guilbert²²⁶ sur le sujet et qui permet de clarifier certaines zones d'ombre : « La définition de base en tant que segment phonologique pourvu de sens n'a de signification que par rapport au sentiment linguistique du locuteur contemporain ou du linguiste qui l'interprète. Cette précision est capitale pour différencier le concept de base de celui de l'étymon. Si on consulte un dictionnaire étymologique, on constate que sont regroupés sous un terme une série de mots qu'on désigne, par métaphore généalogique, sous le nom de « famille du mot » (...) La base est un élément du fonctionnement de la langue ; l'étymon, se définissant, au contraire, dans la perspective diachronique, est un élément de l'histoire de la langue. L'étymon n'a pas de réalité linguistique à proprement parler. Il est une forme reconstituée en rapprochant la série des réalisations qui comportent un élément phonétique commun et un minimum de sens commun. Le segment phonétique commun se dégage par déduction en fonction des lois de l'évolution phonétique. (...) Les éléments phonétiques de l'étymon ou thème sont alors réduits au minimum, souvent à une simple

²²⁶ Guilbert Louis, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975, pp.139-140.

combinatoire de consonnes, réalisées avec une alternance dans l'élément vocalique (...) Il est en fait impossible de faire l'histoire du fonctionnement réel des unités linguistiques à travers les transformations de leur forme et de leur sens. C'est pourquoi la science étymologique se borne à constater une filiation entre un mot et un mot existant antérieurement en expliquant la modification du phonétisme et du graphisme par l'apparition de telle ou de telle nouvelle signification de cette forme à une date donnée en fonction du dépouillement des textes. »

Le *NPRÉ* n'est pas un dictionnaire étymologique à proprement parler mais selon la tradition lexicographique dont il est issu, on peut dire que l'étymologie occupe une grande place dans ce dictionnaire. D'ailleurs, la recherche de mots que nous avons faite est basée sur un des critères de l'étymologie : la datation, qui relève certes d'un autre aspect de l'étymologie mais qui en fait partie tout de même. Cette longue citation permet d'expliquer en grande partie les problèmes évoqués plus hauts et que nous développerons plus longuement dans les pages qui suivent. La conclusion que nous en tirons est que lorsque nous consultons l'étymologie des mots, il s'agit de l'*étymon* et que par conséquent il faut raisonner selon l'idée que l'étymologie sur laquelle nous travaillons correspond aux mots regroupés et décrits par famille de mots. Nous reviendrons juste sur un élément car cela a constitué la tâche de notre travail : à savoir « la modification du phonétisme et du graphisme par l'apparition de telle ou de telle nouvelle signification de cette forme ».

Ces explications n'incombent pas aux dictionnaires mais à notre propre entreprise et c'est justement ce que nous allons montrer dans l'analyse des mots suffixés : ce que nous appelons les limites dans la description de des mots proviennent en partie du fait que les informations délivrées par le *NPRÉ* (aussi complet soit-il) correspondent aux familles de mots et qu'ils n'en expliquent pas les modifications dans leur totalité. Il serait en effet impossible de tout décrire à propos de tous les mots sinon les dictionnaires seraient des volumes d'une taille gigantesque et illisibles et est-ce aussi ce que l'on attend d'un dictionnaire ? Quelle serait la part de réflexion sur le langage ? Au niveau de l'analyse des mots du corpus (lorsque nous les décrivons et les analyserons), nous utiliserons le terme de *base* car comme l'écrivait L. Guilbert : « La définition de base en tant que segment phonologique pourvu de sens n'a de signification que par rapport au sentiment linguistique du locuteur contemporain ou du linguiste qui l'interprète ». Enfin, nous utiliserons le terme d'*étymon* lorsque nous nous référerons aux informations délivrées par le dictionnaire.

Les suffixes relevés dans le corpus

Nous avons relevé un grand nombre de suffixes entrant dans la formation des mots du corpus. Il y en a trente et nous les avons regroupés dans la liste qui suit (par ordre alphabétique) :

-able, -ade, -age, -aliser, -ant/-ante, -ation, -aute, -ciser, -e, -é/-ée, -el/ -elle, -ène, -ent/ -ente, -ette, -eur / -euse, -er, -il/ -ie, -ienne/-ien, -ier/-ière, -ilité, -ing/ -isme, -isation, -iser, -iste, -itude, -ique, -o, -riser, -ul/ -ue, -uel/ -uelle.

Procédure de classement des éléments suffixés du corpus

Nous allons maintenant exposer le procédé utilisé pour classer les mots suffixés du corpus : en amont, au niveau de leur répartition, nous avons regroupé les éléments suffixés de notre corpus en fonction de leur catégorie grammaticale soient en quatre catégories : les substantifs, les verbes, les adjectifs et les substantifs et adjectifs. Ensuite, ces catégories ont été divisées en sous-catégories, réunissant ainsi les mots suffixés selon la classe grammaticale de leur base (substantifs, adjectifs, verbes etc.). Puis, nous les avons rangés dans des tableaux organisés de la manière suivante :

- la première colonne correspond à l'élément suffixé et sa base.
- la deuxième colonne met en valeur la transcription phonétique de l'élément suffixé et de la base que nous avons mis sur le même plan. Dans la mesure où nous travaillons sur les formes écrites et orales de ces mots, cela permet une meilleure visualisation de ces derniers.
- la troisième colonne met en évidence le suffixe impliqué dans la dérivation du mot auquel il est associé ainsi que sa transcription phonétique.

Nous travaillons sur la forme orale et écrite de ces mots ; nous avons eu recours à la forme orale car nous estimions qu'au regard des observations que l'on pouvait faire au niveau de la construction des mots que les informations délivrées par le NPRÉ n'étaient pas assez complètes. C'est pour cela que nous avons classé les mots du corpus dans des tableaux et non dans des listes. Ils offrent une meilleure vision d'ensemble notamment au niveau de la délimitation des bases car comme nous avons pu l'évoquer dans la partie théorique : la suffixation est un mode de formation relevant d'une grande complexité au niveau de la délimitation de la base et du suffixe.

Le but de cette analyse est de mettre en valeur les procédés morphophonologiques impliqués dans le processus de la dérivation suffixale. Certains mots suffixés feront l'objet d'une étude plus détaillée que d'autres à cause des complexités constructionnelles dont ils relèvent. Nous serons aussi amenées à effectuer des points théoriques en rapport avec ces mots « complexes » dans le but justement de donner des compléments d'informations à propos des difficultés dont ils relèvent.

▫ *Substantifs ayant une base adjectivale*

La catégorie des substantifs suffixés ayant une base adjectivale regroupe 5 mots du corpus. Voici les différents suffixes utilisés pour cette catégorie et les mots entre parenthèses auxquels ils sont rattachés, par ordre alphabétique : *-e* (*sucrine* (s.f.)), *-ette* (*turbulette* (s.f.)), *-eur / euse* (*hardeur, euse* (n.)), *-ier* (*chimiquier* (s.m.)), *-ité* (*jouabilité* (s.f.)).

BASE ADJECTIVALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
chimiquier (s.m.) / chimique	[ʃimikje] / [ʃimik]	-ier	[je]
hardeur, euse (n.) / hard	[ʔardœR, øz] / [ʔard]	-eur, -euse	[œR], [øz]
jouabilité (s.f.) / jouable	[ʒwabilite] / [ʒwabl / ʒwabil]	-ité	[ite]
sucrine (s.f.) / sucrin	[sykrin] / [sykrɛ̃]	-e	[ə]
turbulette (s.f.) / turbulent	[tyrbylet] / [tyrbylã]	-ette	[et]

Observations générales

Pour cette première catégorie de mots suffixés, nous n'avons pas relevé des formes relevant d'une difficulté d'analyse. En revanche, notre attention a été retenue par le mot *jouabilité* (s.f.) qui présente deux formes différentes de sa base. Nous allons procéder à l'analyse de ce mot dans les lignes qui suivent.

Deux formes différentes de la même base :

Considérons la définition ci-dessous du substantif féminin *jouabilité* (s.f.)

jouabilité [ʒwabilite] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *jouable* Famille étymologique ⇒ **jeu**.
 ■ Agrément que procure l'utilisation (d'un jeu, notamment un jeu vidéo).

D'après l'étymologie de ce mot, nous avons pu constater que le substantif féminin *jouabilité* (s.f.) disposait de deux formes différentes de sa base, utilisées dans le procédé de suffixation ; soient les bases [ʒwabl / ʒwabil] et le suffixe [ite]. Comme nous l'expliquions, nous avons choisi de travailler sur la forme phonétique de ces bases afin de mieux voir les modifications générées par l'ajout d'un suffixe et par conséquent de la coupe des bases.

Jouabilité (s.f.) est donc formé à partir de la base [ʒwabil] à laquelle a été ajouté le suffixe nominal *-ité* [ite]. Nous estimons qu'il est important de mentionner l'existence de cette double base car si l'on se réfère à l'étymologie de *jouabilité* dans la définition du *Petit Robert*,

ci-dessus, il est précisé que le mot suffixé a été formé à partir de l'étymon *jouable*, or morphologiquement parlant, comme nous l'avons exposé dans le premier tableau où figure la transcription phonétique de *jouabilité*, on se rend compte qu'il a été formé à partir de la base [ʒwabil]. De plus, phonologiquement parlant, il aurait été impossible d'ajouter le suffixe *-able* à l'étymon *jouable*, comme nous pouvons le remarquer grâce à la transcription phonétique suivante : [ʒwabl] + [ite] = * [ʒwablite]. Pour permettre la réalisation de la prononciation, il faut ajouter une voyelle entre les deux consonnes « b » et « l », soit la voyelle « i » dans le cas du mot *jouabilité*.

Nous constatons que les informations délivrées par la section étymologie sont limitées dans le cadre d'une analyse morphologique plus approfondie.

▫ *Substantifs ayant une base nominale*

23 mots du corpus ont été dérivés à partir d'une base nominale.

Voici la liste, par ordre alphabétique des suffixes utilisés pour cette catégorie avec les mots qu'ils ont aidés à former : *-ade* (*cousinade* (s.f.), *pierrade* (s.f.)), *-age* (*génotypage* (s.m.), *-aute* (*internaute* (n.)), *-ène* (*graphène* (s.m.)), *-ette* (*chiffonnette* (s.f.), *dosette* (n.), *gariguette* (s.f.), *mesurette* (s.f.), *tartiflette* (s.f.)), *-eur/-euse* (*chasseur*, *euse* (n.), *raveur*, *euse* (n.), *teufeur*, *euse* (n.)), *-ier/-ière* (*stadier*, *ière* (n.)), *-ing/-isme* (*canyoning* / *canyonisme* (s.m.), *négationisme* (s.m.)), *-iste* (*djihadiste* (n.), *kinesiste* (n.), (*lucaniste* (n.), *plaquiste* (n.), *standiste* (n.)), *-o* (*texto* (s.m.)).

BASE NOMINALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
canyoning ou canyonisme, (s.m.) / canyon	[kanjɔniŋ] ou [kanjɔnism] / [kanjɔ̃ / kanjɔn]	-ing, -isme	[iŋ / ism]
chasseur, euse (n.) / chat	[tʃatœʁ, øz] / [tʃat]	-eur, euse	[œʁ, øz]
chiffonnette (s.f.) / chiffon	[ʃifɔnɛt] / [ʃifɔ̃ / ʃifɔn]	-ette	[ɛt]
cousinade (s.f.) / cousin	[kuzinad] / [kuzin]	-ade	[ad]
djihadiste (n.) / djihad	[dʒi(j)adist] / [dʒi(j)ad]	-iste	[ist]
dosette (n.) / dose	[dozɛt] / [doz]	-ette	[ɛt]
fileyeur (s.m.) / filet	[filejœʁ] / [file]	-yeur	[jœʁ]
gariguette (s.f.) / garrigue	[gariget] / [garig]	-ette	[ɛt]
génotypage (s.m.) / génotype	[ʒenotipaʒ] / [ʒenotip]	-age	[aʒ]

graphène (s.m) / graphite	[grafɛn] / [grafit]	-ène	[ɛn]
internaute (n.) / internet	[ɛ̃tɛrno] / [ɛ̃tɛrnet]	-aute	[o]
kinesiste (n.) / kinési-	[kinezist] / [kinezi]	-iste	[ist]
lucaniste (n.) / lucane	[lykanist] / [lykan]	-iste	[ist]
mesurette(s.f.) / mesure	[mɔzyrɛt] / [m(ə)zyr]	-ette	[ɛt]
négationnisme (s.m.) / négation	[negasjɔnism] / [negasjɔ̃ / negasjɔn]	-isme	[ism]
pierrade (s .f.) / pierre	[pjɛrad] / [pjɛR]	-ade	[ad]
Plaquiste (n.) / plaque	[plakist] / [plak]	-iste	[ist]
raveur, euse (n.) / rave	[RɛvœR, øZ] / [Rɛv]	-eur, - euse	[œR, øZ]
stadier, ière (n.) / stade	[stadje, jɛR] / [stad]	-ier, - ière	[je, jɛR]
standiste (n.) / stand	[stãdist] / [stãd]	-iste	[ist]
tartiflette (s.f.) / tartifle	[tartiflɛt] / [tartifl]	-ette	[ɛt]
teufeur, euse (n.) / teuf	[tœfœR, øZ] / [tœf]	-eur, - euse	[œR, øZ]
texto (s.m) / texte	[tɛksto] / [tɛkst]	-o	[o]

Observations générales :

Concernant la catégorie des suffixés ayant une base nominale, nous avons pu établir plusieurs observations :

- d'une part, et majoritairement, nous avons rencontré des régularités dans la formation de ces suffixés. Des cas de suffixation que nous qualifierons de standards ont été relevés ; de type base + ajout de suffixe (ex : *chasseur, euse (n.) etc.*), ainsi que des cas plus complexes du type base + désinence élidée + ajout de suffixe (ex : *kinésiste (n.)*), ou des cas de suffixation réalisée à partir d'un mot en verlan (ex : *teufeur, euse (n.) etc....*

- d'une autre part, et plus rarement, des formations plus rares et tout autant intéressantes pour lesquelles nous développerons une analyse plus aboutie.

Deux formes différentes de la même base :

Lorsque nous avons procédé à l'analyse morphologique dans le but de mettre en évidence la base et le suffixe, nous avons remarqué que certains mots disposaient de deux

formes différentes de la même base. Cela implique qu'il va y avoir une réadaptation phonétique en fonction de la nouvelle organisation interne du mot à la suite de l'ajout d'un suffixe.

Trois mots du corpus pour la catégorie des substantifs ayant une base nominale sont dans ce cas, il s'agit des mots suffixés : *canyoning* / *canyonisme* (s.m), *chiffonnette* (s.f.) et *négationnisme* (s.m.).

∴ *canyoning* / *canyonisme* (s.m.) : ce mot suffixé présente une particularité intéressante : il bénéficie de deux entrées *canyoning* / *canyonisme* (s.m.) qui comportent deux graphies différentes ainsi que par l'utilisation de deux suffixes différents : *-ing* / *-isme*.

Il dispose de deux formes différentes de la même base, les voici ainsi que les suffixes utilisés : [kanjɔ̃ / kanjɔ̃n] + [iŋ / ism].

canyoning [kanjɔ̃niŋ] ou **canyonisme** [kanjɔ̃nism] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de *canyon*
■ Sport consistant à descendre des torrents, des gorges au parcours difficile en progressant par la nage en eau vive, la marche et l'escalade.

Pour procéder à l'analyse de ces mots suffixés, nous nous intéresserons à leur forme orale. D'ailleurs, si l'on prête attention aux informations délivrées dans la partie consacrée à l'étymologie de la définition, nous apprenons que le mot a été dérivé à partir de l'étymon *canyon* ayant pour équivalent phonétique les deux bases : [kanjɔ̃] et [kanjɔ̃n], or si l'on regarde les mots dérivés et notamment leur transcription phonétique, on se rend compte que la base de dérivation utilisée est en fait [kanjɔ̃n]. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il ne peut y avoir deux voyelles successives en français : il ne peut y avoir la voyelle nasale [ɔ̃] et la voyelle [ɔ] côte à côte. En effet, la prononciation serait difficile voire impossible à réaliser : *[kanjɔ̃iŋ] ou *[kanjɔ̃ism]. Nous remarquons aussi que la consonne « n » a été ajoutée à la base afin de faciliter la prononciation du mot dérivé soit : [kanjɔ̃n] + [iŋ, ism] = [kanjɔ̃niŋ] / [kanjɔ̃nism]

Ce qui est aussi intéressant à étudier à propos de ce mot suffixé concerne le double suffixe utilisé pour la dérivation : le suffixe anglais *-ing* pour une graphie et *-isme* pour l'autre graphie. Regardons les informations délivrées dans le *Dictionnaire des suffixes* à propos du suffixe *-ing* :

-ing Pour former des noms masculins (la base peut être un verbe ou, plus rarement, un nom).
◇ La plupart des mots en *-ing* sont empruntés à l'anglais, soit sous la forme et avec le sens de l'anglais (dans des mots comme *karting*, *jogging*), soit avec une altération de la forme ou du sens; l'abondance de ces mots fait de **-ing** un pseudo-suffixe, sans productivité réelle en

français. <anglais *-ing*, servant à former le participe présent des verbes; ces participes présents sont souvent substantivés.>

Nous relevons le qualificatif attribué au suffixe « pseudo-suffixe, sans productivité réelle en français », à ce sujet nous émettons quelques réserves. Nous allons comparer les explications trouvées dans d'autres ouvrages à propos de ce suffixe afin de voir s'ils le qualifient aussi de « pseudo-suffixe ». Commençons par l'ouvrage de J. Dubois²²⁷, voici ce que l'on peut lire à propos du suffixe *-ing* : « Depuis le début du XXème siècle, le français a largement emprunté à l'anglais son vocabulaire des sports, celui de la mode et de certaines techniques (...) Les éléments suffixaux d'origine étrangère peuvent se détacher, s'intégrer au système de la langue et devenir à leur tour capable de s'adjoindre à des bases spécifiquement françaises ou à des éléments inconnus de la langue originelle. Cette intégration se pose, dans les deux domaines de la phonétique et de la morphologie pour les éléments *-ing* et *-er* ». Les arguments de J. Dubois ne vont pas du tout dans le sens du commentaire qui qualifie l'élément *-ing* de « pseudo-suffixe et sans productivité réelle en français », au contraire, premièrement il explique que ce suffixe est performant dans le domaine du sport et deuxièmement que « les éléments suffixaux d'origine étrangère peuvent (...) s'intégrer au système de la langue ». Nous trouvons aussi que les explications données par M. Picone²²⁸ vont dans ce sens : « (...) for not only is it evident that *-ing* penetrated into many language registers –from sports to technical language, from business to advertising, as well as in everyday, household vocabular – (...) Its appeals stems from its utility in incorporating and managing English borrowings that are entering the French lexicon as part of the response to the neological challenge (...) ». Comme J. Dubois, il explique aussi que le suffixe *-ing* est utilisé pour former des mots en rapport avec le sport (c'est le cas de *canyoning* (*s.m.*) qui correspond à un sport de plein air) mais c'est surtout la fin de l'exemple qui a retenu notre attention car il touche à la néologie, en effet, M. Picone explique que les éléments suffixaux qui pénètrent le lexique français et qui sont empruntés à l'anglais ouvrent une voie à l'entreprise néologique. En conclusion, le commentaire assez péjoratif de la part du *Petit Robert*, qualifiant ce suffixe de pseudo-suffixe est cohérent quand on connaît la politique d'intégration et la frilosité à l'égard des anglicismes. Nous développerons cette politique d'intégration aux emprunts dans la partie consacrée à l'étude des emprunts et à leur représentation dans le *NPRÉ* (voir p.281).

²²⁷ Dubois Jean, *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain : essai d'interprétation des mouvements observés dans le domaine de la morphologie des mots construits*, Paris, Larousse, 1962, p.72.

²²⁸ Picone Michael D., *Anglicisms, Neologisms and dynamic French*, *Linguisticae Investigationes Supplementa*, 18, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 1996, p. 365.

En est-il de même pour le suffixe *-isme* ? Regardons les informations concernant le suffixe *-isme* :

-isme Pour former des noms masculins. **1.** La base est un nom. *Défaitisme, impressionnisme, progressisme, racisme, snobisme. Organisme. Alcoolisme. Capitalisme. Argotisme.* [Nom propre] *bouddhisme, hitlérisme, marxisme.***2.** La base est un adjectif. *Parallélisme. Amoralisme, communisme, modernisme, socialisme. Américanisme, régionalisme.* [Base en **-ique**] *illogisme, romantisme.***3.** La base est un verbe. *Arrivisme, dirigisme, transformisme.***4.** La base est un groupe de mots, une phrase. *Aquoibonisme, je-m'en-fichisme, je-m'en-foutisme.* ◇ → aussi **-iste**. <lat. *-ismus*, du grec *-ismos*; l'anglais *-ism* a la même origine.>

Ces informations sont assez « classiques » : on apprend que ce suffixe est utilisé afin de former des noms masculins ; *canyonisme* est effectivement un substantif masculin.

∴ *chiffonnette* (s.f.) dispose aussi deux formes différentes de la même base, voici le détail de leur formation ; la base et le suffixe-ette : [ʃifɔ̃ / ʃifɔ̃n] + [ɛt].

Considérons la définition de *chiffonnette* (s.f.) ci-dessous, d'après le *PRE 2012* :

chiffonnette [ʃifɔ̃net] **nom féminin étym.** 1955, attestation isolée; à nouveau 1990 ◇ de *chiffon*
■ Carré de matière textile utilisé pour nettoyer, essuyer. *Chiffonnettes jetables.*
→ **lingette.** *Chiffonnette en microfibre.*

Comme pour le mot suffixé *canyonisme* (s.m.), nous nous baserons sur la forme orale du mot suffixé *chiffonnette* (s.f.) pour procéder à son analyse. Nous avons pu observer que la base ayant servi pour la dérivation de ce mot est en fait [ʃifɔ̃n] et non l'étymon *chiffon* [ʃifɔ̃] comme expliqué dans la définition du *PRE 2012*. Pour les mêmes raisons déjà évoquées pour le mot suffixé *canyoning* / *canyonisme* ci-dessus, il aurait été impossible d'opérer une dérivation à partir de l'étymon [ʃifɔ̃]. Dans la prononciation du français, il ne peut y avoir la succession d'une voyelle nasale et d'une voyelle orale côte à côte, sinon le mot est imprononçable : *[ʃifɔ̃ɛt]. Enfin, la consonne « n » a été ajoutée à l'étymon afin de former la base : [ʃifɔ̃n] entraînant la dénasalisation de cette dernière et permettant la prononciation du mot suffixé, soit : [ʃifɔ̃n] + [ɛt] = [ʃifɔ̃net].

Nous rappelons que nous travaillons sur la forme orale du mot *chiffonnette* (s.f.) et afin d'expliquer au mieux les constatations que nous avons faites précédemment au sujet de l'impossibilité d'opérer une dérivation sur l'étymon donné par le *NPRÉ* [ʃifɔ̃] (parce qu'elle se

termine par la voyelle nasale [ɔ̃]), nous souhaitons donc donner une dimension historique à nos explications ci-dessus. Pour cela, nous nous appuyerons sur les exemples développés par K. Nyrop dans son ouvrage la *Grammaire historique de la langue française*²²⁹ (au § 398): « Les nasales disparaissent à la fin des mots, en nasalisant la voyelle précédente : bonum > *bon* [bɔ̃] ; elles se conservent devant a bona > *bone*. La voyelle de cette dernière forme était autrefois nasalisée [bɔ̃nə], et c'est pour désigner orthographiquement cette prononciation qu'on redouble le n : *bonne*. Peu à peu la voyelle se dénasalise (I, § 211), mais on garde l'ancienne orthographe, qui n'a plus de raison d'être. La langue moderne redouble la nasale des terminaisons *-on, -ien* (...) ». Au niveau de la graphie du mot suffixé *chiffonnette* : nous constatons que le redoublement de la consonne « n » tient à des explications phonologiques car : « La voyelle de cette dernière forme (« *bone* ») était autrefois nasalisée » et le fait d'ajouter la consonne « n » permettait de conserver orthographiquement la prononciation c'est pour cela que *bonne* s'écrivait avec deux « n ». D'après K. Nyrop c'est une manière de conserver l'ancienne orthographe même si « peu à peu la voyelle se dénasalise ».

Pour ce qui est de l'analyse de la forme orale de *chiffonnette*, nous voyons qu'il y a une corrélation entre les explications de K. Nyrop et les nôtres : il y a bien une dénasalisation de la voyelle [ɔ̃] qui entraîne la création de la base [ʃifɔ̃n], base sur laquelle il est possible d'ajouter le suffixe *-ette* afin de former *chiffonnette* (*s.f.*). Nous trouvons aussi que ces autres explications de K. Nyrop vont dans le sens de nos arguments : (§ 448, *Ibid.*, p. 323) (en ce qui concerne les mots terminés par une voyelle nasale) : « Il faut distinguer entre deux cas principaux, selon que la voyelle nasale reste au féminin ou redevient orale : (...) 2° La voyelle nasale ne reste pas au féminin. En ce cas, la formation du féminin se fait par le changement de la voyelle nasale en une orale : [ɔ̃] > [ɔ], et par l'addition de N (...) [bɔ̃] – [bɔn] (*bon – bonne*) (...) ». C'est ce que nous disions en préambule, il y a bien eu un ajout de la consonne « n » permettant la création de la base [ʃifɔ̃n], entraînant la transformation de la voyelle nasale en voyelle orale et permettant la réalisation de la suffixation (par l'ajout du suffixe *-ette*).

Par le biais d'une étude comme celle-ci, il est possible de mieux appréhender les différences entre les phénomènes de l'écrit et ceux de l'oral en observant les modifications engendrées sur une base résultant du procédé de la dérivation suffixale. Nous constatons aussi que les lexicographes donnent dans leur définition la forme écrite des mots et non leur forme orale : nous avons pu voir que dans le cadre d'une analyse pour un mot dérivé comme celui-ci que se baser sur la forme écrite est limité.

²²⁹ Nyrop Kristoffer, *Grammaire historique de la langue française*, t. 2, 5^{ème} édition, Gyldendal, 1968, pp. 287-288.

∴ *négationnisme* (s.m).

Ce mot suffixé connaît les mêmes particularités que les deux mots précédents : en effet nous nous sommes rendus compte que *négationnisme* (s.m.) disposait de deux formes différentes de la même base, soient les bases [negasjɔ̃] / negasjɔ̃n].

négationnisme [negasjɔ̃nism] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de *négation* ■ Position idéologique consistant à nier l'existence des chambres à gaz utilisées par les nazis. → **révisionnisme.**

On apprend d'après la définition du *NPRE 2012* ci-dessus, que *négationnisme* aurait été suffixé à partir du mot *négation* auquel nous faisons correspondre sa forme phonétique suivante : [negasjɔ̃]. Nous ferons les mêmes observations que pour les deux mots précédents : la base qui a été utilisée pour la dérivation n'est pas l'étymon mentionné par le dictionnaire. La base utilisée est en fait celle-ci : [negasjɔ̃n] à laquelle il est possible d'ajouter le suffixe *-isme*, on obtient alors le mot suffixé suivant : [negasjɔ̃n] + [-ism] = [negasjɔ̃nism] (*négationnisme* (s.m)). Il a donc fallu ajouter une consonne, la consonne « n » pour permettre la réalisation de la formation suffixée et la prononciation. En effet, sans l'ajout de cette consonne, il aurait été impossible de prononcer le mot suivant *[negasjɔ̃ism]. Pour plus de précisions, nous renvoyons à l'analyse effectuée un peu plus haut pour le mot suffixé *chiffonnette* (s.f.).

Suffixation réalisée à partir de la forme féminine de la base :

Nous avons remarqué que l'élément suffixé *cousinade* (s.f.), ayant pour base de dérivation une base nominale, bénéficiait d'une formation intéressante à étudier.

La particularité présentée par ce substantif est qu'il a été formé à partir de sa forme féminine. Plus précisément, c'est la forme féminine *cousine* [kuzin] qui a été utilisée comme base de la suffixation nominale. Cependant, si l'on prend en compte les informations délivrées dans la définition du *NPRÉ 2012* ci-dessous, il est précisé que la base qui a servi pour la suffixation et qui correspond à l'étymon serait *cousin* [kuzɛ̃], soit la forme masculine. Or, il est impossible de procéder à une dérivation à partir de cette base ; pour la raison suivante : le résultat obtenu serait imprononçable : [kuzɛ̃] + [ad] = *[kuzɛ̃ad].

cousinade [kuzinad] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de 1. *cousin* Famille étymologique ⇒ **sœur.** ■ Réunion festive de personnes descendant, à des degrés divers, d'un ancêtre commun, portant le même patronyme ou non. *La cousinade X*, de la famille X.

Nous avons pu trouver une explication à cette différence dans l'ouvrage de J. Gardes-Tamine²³⁰ : « Il serait donc plus simple de décrire le masculin à partir du féminin en posant que le masculin se forme sur le féminin par la suppression de la consonne finale. On y gagne en généralité. La dérivation fournit un argument en faveur de cette analyse : lorsqu'un mot est formé sur un adjectif, c'est, en morphologie orale, sur la forme du féminin, plus longue que celle du masculin : *rondeur* [...], *lentement* [...] ». *Cousinade* n'est pas un adjectif, en revanche, nos observations vont dans le sens de l'analyse de J. Gardes-Tamine, la dérivation a bien été réalisée à partir de la forme féminine *cousine* [kuzin] et non *cousin* [kuzɛ̃]. De plus et logiquement, on ne peut avoir une succession de voyelle, [ɛ̃] est une voyelle nasale et l'amorce de la désinence *-ade* [ad] est aussi une voyelle [a].

Nous pouvons conclure, dans le cadre de l'analyse morphologique du mot suffixé *cousinade* (*s.f.*) que les précisions étymologiques dont nous disposons sont partielles car elles ne sont pas cohérentes avec les résultats obtenus : le mot suffixé a été dérivé à partir de la forme féminine de la base et non à partir de la forme masculine.

Suffixation réalisée à partir d'un mot en verlan :

∴ *teufeur, euse* (*n.*)

Nous avons remarqué que cette suffixation présentait une formation intéressante car elle a été réalisée à partir d'un mot en verlan, soit le substantif *teufeur, euse*.

Regardons les informations relatives à l'étymologie de ce mot donné par le *NPRE* 2012 :

teufeur, euse [tœfœr, øz] **nom étym.** 1997 ◇ de *teuf* ■ **Fam.** Personne qui participe à une teuf, à une rave. → **fêtard, raveur.**

On apprend que le mot a été suffixé à partir de l'étymon *teuf* (*s.f.*) qui correspond au verlan du substantif féminin *fête*. À cette base a été ajouté le suffixe *-eur/-euse* afin de former le néologisme *teufeur, euse*, soit :

teuf + *-eur / -euse*

Comme nous le disions, ce qui est intéressant dans la construction de ce mot est qu'il présente d'une part une originalité : il a été suffixé à partir d'une base en verlan, ce qui montre l'adaptabilité et l'évolution du lexique car opérer une suffixation à partir d'une base aussi spécifique n'est pas un procédé courant et rarement observable pour un dictionnaire tel que le *PRÉ*. D'une autre part, il présente une régularité : ce qui est tout autant intéressant à relever

²³⁰ Gardes-Tamine Joëlle, *La Grammaire*, Tome 1, Paris, Armand Colin, Cursus, 1994, p. 50

c'est que l'action de suffixation est tout à fait standard : elle consiste en l'ajout du suffixe *-eur / -euse* au substantif féminin *teuf*.

Suffixation réalisée à partir d'une forme élidée :

∴ *kinésiste* (s.m.)

La suffixation du substantif masculin *kinésiste* a retenu notre attention car elle a été réalisée à partir de la forme élidée du substantif masculin *kinésithérapeute*.

Considérons la définition de ce mot extraite du *PRÉ* ci-dessous :

kinésiste [kinezist] **nom étym.** 1994 ◇ de *kinési-* ■ **Région.** (Belgique) Kinésithérapeute.
▫ **Abrév.** kiné.

D'après la définition et l'étymon sur lequel le mot *kinésiste* a été formé, on apprend qu'il a été construit à partir de la forme abrégée *kinési-* (< de *kinésithérapeute*) à laquelle a été ajouté le suffixe *-iste* afin de former le mot suffixé *kinésiste*. On apprend aussi qu'il s'agit d'un régionalisme utilisé en Belgique.

Suffixation impliquant des adaptations phonologiques

∴ *fileyeur* (s.m.)

Le substantif masculin *fileyeur* jouit d'une formation intéressante. Regardons l'étymon donné par la définition du *NPRÉ* ci-dessous :

fileyeur [filejœR] **nom masculin étym.** avant 1990 ◇ de *filet* ■ Bateau équipé pour pratiquer la pêche au filet (filet droit ou dérivant, seine, tramail). *Fileyeurs et chalutiers*.

On apprend que le mot suffixé aurait été dérivé à partir de l'étymon *filet* [filɛ] or le mot dérivé est *fileyeur* [filejœR]. Si l'on regarde la formation de ce mot plus en détail, on peut s'apercevoir que le suffixe *-eur* a été ajouté à la base [filɛ] et qu'il y a aussi eu un ajout de la semi-voyelle [j] permettant ainsi de réaliser la dérivation et la prononciation. Nous décomposons la formation de ce mot : [filɛ] -j- + [œR] = [filejœR].

Remarques à propos du suffixe -o :

∴ *texto* (s.m.)

Le substantif masculin *texto* est une forme abrégée du substantif masculin *texte* à laquelle a été ajoutée le suffixe –o afin de former le substantif *texto*. Ce que nous trouvons intéressant dans la formation de ce mot est l'utilisation du suffixe –o et surtout son sémantisme.

Regardons la définition du substantif *texto* dans le *NPRÉ 2012* :

texto [teksto] **nom masculin étym.** 1998 ◊ nom déposé, de *texte* et suffixe diminutif ■ Bref message écrit échangé entre téléphones portables. → **SMS**. *Envoyer des textos*. « *Aucun message depuis notre engueulade, hier soir, pas un texto* » (Y. Queffélec).

Regardons aussi la définition du suffixe –o extraite du *Petit Dictionnaire des suffixes* (qui correspond aussi à l'*Annexe 2*)

2. -o.<suffixe français d'origine inconnue; comparer les mots d'argot comme *campos* (argot scolaire ancien), *bitos*, *calendos*, *doulos*, parfois écrits également -o (ou -au), ou -osse.>

Nous apprenons que ce suffixe est un « suffixe français d'origine inconnue » et qu'il est à rapprocher des mots d'argot. Regardons comment la description faite par J. Dubois et F. Dubois-Charlier²³¹ à propos de l'utilisation de ce suffixe : « Les agentifs en –o sont issus d'une abréviation ou d'une troncation d'un nom ou d'un adjectif base. La troncation est elle-même une caractéristique du vocabulaire populaire. (...) Le suffixe, d'abord issu de la troncation d'un mot, est devenu un marqueur populaire, argotique et/ou péjoratif d'un mot : c'est la marque « niveau de langue populaire » qui provoque la réduction du mot. ». Les deux interprétations du suffixe vont dans le même sens : ce suffixe est ajouté à une base abrégée ou tronquée comme c'est le cas pour le substantif *texto* et c'est l'utilisation du suffixe qui détermine l'appartenance au registre familier.

Remarque lexicographique :

∴ *internaute* (n.)

Nous avons remarqué qu'une erreur s'était glissée dans la transcription phonétique du substantif *internaute(n)*. Intéressons-nous aux informations délivrées par l'étymologie dans la définition du *NPRÉ 2012*, ci-dessous :

²³¹ Dubois Jean, Dubois-Charlier Françoise, *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan, 1999, p.185.

internaute [ɛ̃tɛrno] **nom étym.** 1995 ◊ de *Internet* et *-naute* Famille étymologique ⇒ **nef.**
 ■ Utilisateur du réseau Internet. → **mobinaute.**

Il semblerait que le phonème [t]ait été omis pour la transcription phonétique de l'étymon : voici la transcription que l'on retrouve dans la définition : [ɛ̃tɛrno] or le son [t] est bien prononcé dans *internaute* (n.), la transcription phonétique attendue aurait été : [ɛ̃tɛrnot].

▫ *Substantif ayant une base verbale*

15 mots suffixés du corpus ont été formés à partir d'une base verbale.

Liste des suffixes, par ordre alphabétique, utilisés pour cette catégorie : *-age* (*dégraftage* (s.m.), *foutage* (s.m.), *hameçonnage* (s.m.), *tractage* (s.m.), *puçage* (s.m.)), *-ante* (*tournante* (s.f.)), *-ation* (*communautarisation* (s.f.), *customisation* (s.f.)), *-ée* (*compotée* (s.f.)), *-eur / -euse* (*badgeuse* (s.f.) *composteur* (s.m.), *lapideur* (s.m.), *rehausseur* (s.m.), *rolleur*, *euse* (n.), *-ette* (*zappette* (s.f.))

BASE VERBALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
badgeuse (s.f.) / badger	[badʒøz] / [badʒe]	-euse	[øz]
communautarisation (s.f.) / communautariser	[kɔmynotarizasjɔ̃] / [kɔmynotariz(e)]	-ation	[asjɔ̃]
compotée (s.f.) / compoter	[kɔ̃pɔte] / [kɔ̃pɔte]	-ée	[e]
customisation (s.f.) / customiser	[kœstɔmizasjɔ̃] / [kœstɔmize]	-ation	[asjɔ̃]
composteur (s.m.) / composter	[kɔ̃pɔstœr] / [kɔ̃pɔste]	-eur	[œr]
dégraftage (s.m.) / dégraftier	[degrafitaʒ] / [degrafite]	-age	[aʒ]
foutage(s.m.) / foutre	[futaʒ] / [futr]	-age	[aʒ]
hameçonnage (s.m.) / hameçonner	[amsɔnaʒ] / [amsɔne]	-age	[aʒ]
lapideur (s.m.) / lapider	[lapidœr] / [lapide]	-eur	[œr]
rehausseur (s.m.) / rehausser	[Rəosœr] / [Rəose]	-eur	[œr]
rolleur, euse (n.) / roller	[Rɔlœr, øz] / [Rɔlœr]	-eur, -euse	[œr, øz]
tournante (s.f.) / tourner	[turnɑ̃t] / [turne]	-ante	[ɑ̃t]
tractage (s.m.) / tracter	[traktaʒ] / [trakte]	-age	[aʒ]
zappette (s.f.) / zapper	[zapɛt] / [zape]	-ette	[ɛt]
puçage (s.m.) / pucer	[pysaʒ] / [pys(e)]	-age	[aʒ]

Un cas de préfixation utilisé en tant que base de production suffixale :

∴ *dégraftage*

Ce mot suffixé a retenu notre attention car il a bénéficié d'un remaniement au niveau de notre classement à cause de son mode de formation. Il s'avère que les informations délivrées par l'étymologie nous avaient induites en erreur.

Considérons la définition (ci-dessous) de ce mot extraite du *NPRÉ 2012*:

dégraftage [degrafitaʒ] **nom masculin étym.** 1998 ◊ de *dégraftier* (1998), de *dé-* et *graffiter* ■ Opération qui consiste à remettre en état les surfaces graffitées, taguées.

Nous souhaitons faire un commentaire au sujet des informations délivrées par l'étymologie de la définition ci-dessus. Elles nous ont induites en erreur dans la mesure où il est délivré plusieurs informations pour lesquelles nous ferons une remarque d'ordre lexicographique : l'étymologie comporte un développement en deux temps. En premier, on apprend que le mot aurait été construit à partir du substantif verbal *dégraftier* qui lui-même a été formé à partir d'une préfixation soit par l'ajout du préfixe *dé-* et à la base verbale *graffiter*. Nous disions que nous avons remanié notre classement concernant ce néologisme car nous avons mal lu les informations, nous n'avons pas pris en compte la première information (que le suffixé avait été formé à partir de *dégraftier*), nous croyions qu'il s'agissait d'une préfixation et nous avons même une suspicion de dérivation synthétique avec l'ajout du préfixe *dé* et du suffixe *-age* à la base *graffiter* alors qu'en fait, il s'agit bien d'une suffixation : la désinence verbale *-er* a été élidée de la base verbale *dégraftier* à laquelle a été ajoutée le suffixe *-age* afin de former *dégraftage* (s.m.).

Ces possibilités dérivationnelles des lexies préfixées nous ont fait penser à un article de J. Peytard²³² et tout particulièrement au développement dont fait l'objet le troisième point de son article intitulé « Séries productives ». J. Peytard a travaillé dans son article sur des éléments préfixés en « pré » (le mot du corpus concerné est préfixé en *dé-* mais nous nous sommes rendue compte que le développement de l'article était tout à fait applicable sur ce mot). Dans ce point, il est expliqué que « (...) les lexies préfixées (...) peuvent fournir une base de production suffixale, et qui, de ce fait, « ouvrent » le système vers de nouvelles lexies », puis est donnée une liste d'exemple : « *préchauffage, préchauffer, précontraint, précontraindre (...)* », nous

²³² Peytard Jean, « Motivation préfixale et paradigmes dérivationnels (sur la préfixation en « pré- », dans le français contemporain », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, p. 205.

estimons que l'élément préfixé du corpus *dégraftiter* sert de base de production suffixale puisqu'il a permis de créer le substantif masculin *dégraftage* par l'ajout du suffixe *-age* à la base verbale *dégraftiter* sur laquelle la désinence verbale *-er* a été élidée.

▫ *Substantif ayant une double base grammaticale : nominale et adjectivale*

Certains suffixés du corpus disposent d'une base ayant un double statut grammatical : 6 mots sont concernés. Voici la liste des suffixes utilisés : *-ation* (*pipolisation* (s.f.), *végétalisation* (s.f.)), *-ien, ienne* (*éthicien, ienne* (s.m.)), *-iste* (*expressiste* (s.m.)), *-ité* (*électrosensibilité* (s.f.)), *-itude* (*zénitude* (s.f.))

BASE NOMINALE ET ADJECTIVALE			
Éléments suffixés + Base	Transcription phonétique	Suffixes	
éthicien, ienne, (n.) / éthique	[etisjẽ, jɛn] / [etik / etis]	-ien, -ienne	[jẽ, jɛn]
électrosensibilité (s.f.) / électrosensible	[elɛktrosãsibilite] / [elɛktrosãsibl elɛktrosãsibil]	-ité	[ite]
expressiste (s.m.) / express	[ekspresist] / [ekspres]	-iste	[ist]
pipolisation (s.f.) / pipole	[pipolizasjõ] / [pipœl]	-ation	[asjõ]
végétalisation (s.f.) / végétal	[vezetalizasjõ] / [vezetal]	-ation	[asjõ]
zénitude (s.f.) / zen	[zenityd] / [zen]	-itude	[ityd]

Deux formes pour la même base

∴ *électrosensibilité* (s.f.)

Le mot suffixé dispose de deux formes de la même base : [elɛktrosãsibl / elɛktrosãsibil].

Considérons la définition d'*électrosensibilité* (s.f.) extraite du *NPRÉ 2012* :

électrosensibilité [elɛktrosãsibilite] **nom féminin étym.** 2000 ◇ de *électrosensible*, ou de *électro-* et *sensibilité* ■ Forte sensibilité aux ondes électromagnétiques; ensemble de troubles attribué à l'exposition à des champs électromagnétiques.

D'après le *NPRÉ*, *électrosensibilité* peut être soit un mot suffixé, soit un mot composé. Il aurait été dérivé depuis l'étymon *électrosensible* [elɛktrosãsibl], or il semblerait qu'il ait été dérivé depuis la base [elɛktrosãsibil] à laquelle à été ajoutée le suffixe *-ité* [ite] afin de former le mot suffixé [elɛktrosãsibilite], soit :

[elɛktrosãsibil] + [ite].

Nous renvoyons à l'analyse du mot *jouabilité* (s.f.) qui connaît le même mode de formation et qui dispose aussi de deux formes de la même base.

Réflexion autour des différents problèmes d'adaptation de la base que pose la suffixation

∴ *éthicien, ienne, (n.)*

éthicien, ienne [etisjɛ̃, jɛ̃n] **nom étym.** 1990 ◇ de *éthique* ■ Spécialiste des problèmes d'éthique. « *médecins, chercheurs, philosophes, éthiciens, religieux se retrouvent régulièrement* » (R. Frydman).

Nous observons certaines incohérences dans la formation de ce mot, si l'on se réfère aux informations données par l'étymologie de sa définition du *Nouveau Petit Robert Électronique*, il est indiqué que le mot a été dérivé à partir de l'étymon *éthique* (*n. et adj.*)[etik] or on peut se rendre compte que le [k] a disparu au profit du [s] dans le résultat final puisque le dérivé obtenu est *éthicien, ienne, (n.)* [etisjɛ̃, jɛ̃n]. De plus, le suffixe **-cien / -cienne* n'existe pas ; nous ne l'avons pas trouvé dans le *Petit Dictionnaire des suffixes*.

Il paraît donc logique que des modifications morphophonologiques aient été opérées sur la base de ce substantif. Nous avons trouvé une réponse à cette transformation phonétique dans l'article de J. Garde-Tamines²³³ : « Il s'agit de règles dont l'application n'est pas la conséquence de la règle de troncation. On citera en particulier la règle d'assibilation, selon laquelle la consonne [k] passe à la sifflante sourde [s] au contact d'un suffixe commençant par [j] ou [i] (...) ». C'est exactement ce qu'il se passe pour le substantif *éthicien, ienne, (n.)* au contact du suffixe *-ien, -ienne*, la consonne [k] devient [s] soit [etik] + [[jɛ̃, jɛ̃n] =>[etis] + [jɛ̃, jɛ̃n] = [etisjɛ̃, jɛ̃n].

∴ *pipolisation* (s.f.) et *végétalisation* (s.f.)

Nous avons décidé d'étudier ces deux mots en même temps dans la mesure où leur procédé de dérivation est « identique ». Dans un premier temps, nous suggérons d'étudier leur définition dans le *NPRE 2012* :

²³³ Gardes-Tamine Joëlle, « Introduction à la morphologie (suite) : La morphologie dérivationnelle. », *L'information grammaticale* n°14, 1982, p. 33.

pipolisation [pipɔlizasjɔ̃] **nom féminin étym.** 2002; *peopolisation* 2001 ◇ de *pipole* Famille étymologique ⇒ **peuple**. ■ **Fam.** Médiatisation de personnalités publiques. *La pipolisation de la vie politique.*

végétalisation [vezetalizasjɔ̃] **nom féminin étym.** 1992; autre sens 1977 ◇ de *végétal* ■ Mise en place d'une couverture végétale. *Végétalisation d'un talus, d'un toit-terrasse.*

Dans un second temps, considérons la définition de la valeur d'emploi du suffixe *-ation* extraite de l'Annexe 3 :

-ation Pour former des noms féminins. ◆ La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Agitation, constatation, datation, miniaturisation, modernisation, résiliation, stabilisation.* ◇ → **-tion.** <lat. *-ationem*.>

D'après les informations qui ont été fournies par les définitions de ces mots, on apprend que le premier *pipolisation* a été dérivé à partir de l'étymon *pipole*. Nous avons déjà évoqué les différentes variantes graphiques, les adaptations phonétiques et les disponibilités de création morphologique dont relevait le mot *people* dans la sous-partie consacrée à la flexibilité de la dérivation à laquelle nous renvoyons pour plus de précisions. Nous apprenons donc que le mot *végétalisation* a été dérivé à partir du l'étymon *végétal*. Nous disions que rapprochons l'analyse de ces deux mots par leur mode de dérivation parce qu'il est similaire. En effet, le suffixe *-isation* a été ajouté à leur base soit à *pipol + isation* et *végétal + isation*, le seul problème est que *-isation* ne fait pas partie des suffixes recensés en Annexe 3. Comme nous pouvons le constater dans la définition du suffixe *-ation*.

Nous voulions trouver tout de même des explications à ce que nous venons de souligner et nous les avons trouvées dans l'ouvrage de L. Guilbert²³⁴ qui explique que « Le segment affixal peut être (...) trisyllabique (*isation -issement-isateur*) ». La forme *-isation* est donc une variante du suffixe *-ation* et correspond à un segment trisyllabique. L. Guilbert explique aussi que « Ces variations sont liées à la nature du morphème de base ainsi qu'à la forme de la transformation ». Si l'on y réfléchit bien le fait d'ajouter la suite *-is* permet la une meilleure articulation de la prononciation, ces dérivations auraient « réalisables » mais tout de même étranges : **pipolation* et **végétalation*.

²³⁴ Guilbert Louis, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975, p. 166.

▫ *Verbes avec une base adjectivale*

Deux suffixés verbaux du corpus sont formés à partir d'une base adjectivale : *contextualiser* (v.tr.), *ethniciser* (v.tr.) ; le suffixe *-iser* est utilisé pour la formation des deux mots.

BASE ADJECTIVALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
contextualiser (v.tr.) / contextuel	[kõtɛkstɥalize] / [kõtɛkstɥel / kõtɛkstɥal]	-iser	[ize]
ethniciser (v.tr.) / ethnique	[ɛtnisize] / [ɛtnik / ɛtnis]	-iser	[ize]

Deux formes différentes pour la même base

∴ *contextualiser* (v.tr.)

Le verbe transitif *contextualiser* dispose de deux formes différentes de la même base. Nous nous en sommes rendue compte lorsque nous avons observé de plus près sa formation. Considérons la définition, ci-dessous, du verbe *contextualiser* extraite du *NPRÉ 2012* :

contextualiser [kõtɛkstɥalize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1991 ◇ de *contextuel*
 Famille étymologique ⇒ **tisser**. ■ **Didact.** Replacer dans le contexte. *Contextualiser une œuvre.*

[kõtɛkstɥel / kõtɛkstɥal]

La dérivation du verbe *contextualiser* n'a pas été réalisée depuis l'étymon donné par la définition du *PRÉ*, soit d'après *contextuel* [kõtɛkstɥel]. Or, la base qui a été utilisée est [kõtɛkstɥal] à laquelle a été ajoutée le suffixe verbal *-iser* [ize] pour former au mot suffixé [kõtɛkstɥalize]. Enfin, nous remarquons qu'un changement phonétique s'opère avec lors de la dérivation [el] de *contextuel* se transforme en [al] comme l'explique J. Dubois²³⁵ : nous renvoyons au tableau *e*, où il explique qu'une variation vocalique peut être observable : il donne l'exemple d'*actuel* / *acualise* - [aktɥel] / [aktɥaliz]. Cela fonctionne pour le cas de la dérivation de *contextualiser*.

²³⁵Dubois Jean, *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Larousse, 1974, p.55.

Problèmes d'adaptation phonétique posés par la dérivation

∴ *ethnicher* (v.tr.) < *ethnique* (adj.)

ethnicher [ɛtnisize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1990 ◇ de *ethnique* 2° ■ Donner un caractère ethnique à (qqch.). *Ethnicher un conflit, un problème social.*

Quand nous avons étudié la formation du suffixé *ethnicher* (v.tr.), nous nous sommes rendues compte que la base de dérivation utilisée ne pouvait être celle donnée dans l'étymologie de la définition du *NPRÉ 2012* soit *ethnique* (adj.) [ɛtnik]. Nous étions étonnées car le suffixe * *-ciser* n'existe pas, (nous ne l'avons pas trouvé dans le *Petit Dictionnaire des suffixes* (Annexe 2)) en revanche le suffixe verbal *-iser* existe. Mais, d'où provient ce [s] ? Nous renverrons à l'analyse que nous avons faite précédemment du mot suffixé *éthicien, ienne* (n.) On peut expliquer le changement de consonne dans *ethnicher* (v.tr.) parce qu'au contact du suffixe *-iser* qui commence par un i [i], le [k] de [ɛtnik] devient la sifflante [s] soit la base [ɛtnis] à laquelle on a ajouté le suffixe verbal *-iser* pour former le mot suffixé *ethnicher* : [ɛtnis] + [ize] = [ɛtnisize].

▫ *Verbes avec une base nominale*

18 mots suffixés du corpus ont été construits à partir d'une base nominale. L'ajout des suffixes verbaux est régulier, sont toujours ajoutés les mêmes suffixes : *-er* et *-iser*.

BASE NOMINALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
<i>badger</i> (v. intr.) / <i>badge</i>	[badʒe] / [badʒ]	-er	[e]
<i>bloguer</i> (v. intr.) / <i>blog</i>	[blɔʒe] / [blɔʒ]	-er	[e]
<i>buzzer</i> (v. intr.) / <i>buzz</i>	[bœze] / [bœz]	-er	[e]
<i>chatter</i> (v. intr.) / <i>chat</i>	[tʃate] / [tʃat]	-er	[e]
<i>communautariser</i> (v.tr.) / <i>communautaire</i>	[kɔmynotarize] / [kɔmynotɛr/kɔmynotar]	-iser	[ize]
<i>copiloter</i> (v.tr.) / <i>copilote</i>	[kɔpilote] / [kɔpilɔt]	-er	[e]
<i>deviser</i> (v.tr.) / <i>devis</i>	[dɔvize] / [dɔvi]	-er	[e]
<i>impacter</i> (v.tr.) / <i>impact</i>	[ɛpakte] / [ɛpakt]	-er	[e]
<i>incrémenter</i> (v.tr.) / <i>incrément</i>	[ɛkremâte] / [ɛkremã / ɛkremât]	-er	[e]
<i>murger</i> (se), (v. pron.) / <i>murge</i>	[myrʒe] / [myrʒ]	-er	[e]

pacser (v. intr.) / pacs	[pakse] / [paks]	-er	[e]
pixéliser (v.tr.) / pixel	[pikselize] / [piksɛl]	-iser	[ize]
podcaster (v.tr.) / podcast	[pɔdkaste] / [pɔdkast]	-er	[e]
pucer (v.tr.) / puce	[pyse] / [pys]	-er	[e]
réseauter (v. intr.) / réseau	[rezote] / [rezo / rezot]	-er	[e]
tiser (v. intr.) / tisane	[tize] / [tizan]	-er	[e]
tracter (v. intr.) / tract	[trakte] / [trakt]	-er	[e]
trekker (v. intr.) / trek	[treke] / [trɛk]	-er	[e]
victimiser (v.tr.) / victimisation	[viktimize] / [viktimizasjɔ̃]	-er	[e]

Deux formes de la même base

∴ *communautariser* (v.tr.)

Le verbe transitif *communautariser* dispose de deux formes pour la même base. Regardons les informations délivrées dans la définition, ci-dessous, extraite du *NPRÉ 2012* :

communautariser [kɔmynotarize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1990; 1987, pour les Communautés belges ◇ de *communautaire* (2°) ■ **Dr.** Transférer (un domaine ou une matière) du troisième pilier* de l'Union européenne dans le premier.

D'après le *NPRÉ 2012*, *communautariser* aurait été formé d'après l'étymon *communautaire* [kɔmynotɛʁ] or cela n'est pas cohérent avec la dérivation suffixale obtenue : *communautariser* [kɔmynotarize]. Nous travaillerons donc sur la forme orale qui nous fait opter pour une variation vocalique car c'est ce que nous observons sur la base sur laquelle la dérivation a pu être réalisée serait la base [kɔmynotar] à laquelle a été ajouté le suffixe *-iser* [ize], soit [kɔmynotar] + [ize] = [kɔmynotarize]. Pour expliquer cette variation vocalique, nous renvoyons au tableau « e » de J. Dubois²³⁶ plus particulièrement à l'exemple de *vulgaire* / *vulgariser* [vylgɛʁ] / [vulgarise] qui fait état de cette variation [ɛ] – [a] comme nous avons pu le démontrer pour le verbe transitif *communautariser*.

∴ *incrémenter* (v.tr.)

On observe deux formes de la même base pour le verbe transitif *incrémenter*, nous donnerons les formes orales de ces bases, soient [ɛ̃kremã] / [ɛ̃kremât].

Considérons la définition du verbe transitif *incrémenter* extraite du *NPRÉ 2012* :

²³⁶Dubois Jean, *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Larousse, 1974, p.55.

incrémenter [ɛ̃kremãte] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** attesté 1995 ◇ de *incrément*
 Famille étymologique ⇒ **croître**. ■ **Sc.** Augmenter la valeur de (une variable). ▫ **Inform.**
 Augmenter la quantité de (une variable) à chaque exécution d'un programme. *Chaque mois, ce programme incrémente le droit aux congés du salarié.*

D'après la définition du *NPRÉ*, on constate que le verbe a pour étymon *incrément* [ɛ̃kremã] qui se termine par une voyelle nasale. Si nous avons à expliquer la dérivation suffixale sur les deux niveaux de l'écrit et de l'oral, voici ce que nous pourrions observer. À l'écrit, il suffirait d'ajouter la désinence verbale *-er* à l'étymon *incrément* afin de former *incrémenter*, soit *incrément* + *er*. Or, nous remarquons des différences marquées avec le domaine de l'oral si l'on considère l'étymon *incrément* [ɛ̃kremã] comme ayant servi pour la dérivation suffixale, il est possible de se rendre compte que la consonne *ta* été ajoutée pour permettre la dérivation de ce mot, soit [ɛ̃kremã] + [t] + [e] = [ɛ̃kremãte], faisant de [ɛ̃kremãt] la base ayant servi pour la dérivation suffixale. Il aurait été impossible d'observer la présence de deux voyelles côte à côte : soient la voyelle nasale [ã] et la voyelle orale [e], la prononciation aurait été irréalisable : *[ɛ̃kremãe].

∴ *réseauter* (v.intr.)

Le verbe transitif *réseauter* [rezote] dispose aussi de deux formes de sa base : [rezo] et [rezot].

Regardons la définition, ci-dessous, du mot *réseauter* extraite du *NPRÉ 2012* :

réseauter [REZOTE] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1997; autre sens 1985 ◇ de *réseau* ■ Développer son réseau de relations à des fins professionnelles. *Réseauter sur Internet. « négocier son salaire, apprendre à réseauter, booster sa carrière »* (Ouest-France, 2008). ▫ **N. m.** réseautage.

D'après la définition, le mot suffixé *résauter* aurait été dérivé à partir de l'étymon *réseau* [rezo]. Nous travaillerons sur la forme orale de ce mot afin de mieux rendre compte du procédé de la dérivation suffixale opérée sur ce mot.

La forme suffixée de ce mot est *résauter* [rezote] : on observe que la suffixation a été réalisée à partir de la base [rezot] et non [rezo] (comme indiqué dans le *NPRÉ 2012*) : la consonne *ta* été ajoutée à la base *réseau* [rezo] ainsi que la désinence verbale *-er* :

[REZO] + [t] + [e] = [REZOTE].

▫ *Adjectifs ayant une base adjectivale*

Deux éléments suffixés du corpus ont une base adjectivale, les suffixes utilisés sont les suffixes *-iste* (*globaliste (adj.)*) et *-uel/-uelle* (*hypertextuel, elle (adj.)*)

BASE ADJECTIVALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
globaliste (adj.) / global	[glɔbalist] / [glɔbal]	-iste	[ist]
hypertextuel, elle (adj.) / hypertexte	[ipɛrtɛkstɥɛl] / [ipɛrtɛkst]	-uel, -uelle	[ɥɛl]

▫ *Adjectifs ayant une base nominale*

6 mots du corpus ont été dérivés à partir d'une base nominale. En ce qui concerne les suffixes utilisés entrants dans la formation des adjectifs, nous avons remarqué qu'il y avait une répartition des désinences masculines et féminines : *-able* (*micro-ondable (adj.)*), *-é/ -ée* (*bogué, ée (adj.)*), *peroxydé,ée (adj.)*), *-el/-elle* (*compassionnel, elle (adj.)*), *-i/-ie* (*émirati, ie (adj.)*).

BASE NOMINALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
bogué, ée (adj.) / bogue	[bɔge] / [bɔg]	-é, -ée	[e]
compassionnel, elle (adj.) / compassion	[kɔ̃pasjɔnɛl] / [kɔ̃pasjɔ̃ / kɔ̃pasjɔn]	-el, -elle	[ɛl]
émirati, ie (adj.) / émirat	[emirati] / [emira / emirat]	-i, -ie	[i]
micro-ondable (adj.) / micro-onde	[mikroɔ̃dabl] / [mikroɔ̃d]	-able	[abl]
péroxydé, ée (adj.) / peroxyde	[pɛrɔksidɛ] / [pɛrɔksid]	-é, -ée	[e]
portionnable (adj.) / portion	[pɔ̃rsjɔnabl] / [pɔ̃rsjɔ̃ / pɔ̃rsjɔn]	-able	[abl]

Deux formes différentes de la même base

∴ compassionnel, elle (adj.)

L'adjectif *compassionnel* dispose de deux formes de la même base : [kɔ̃pasjɔ̃ / kɔ̃pasjɔn].

Voici la définition de l'adjectif *compassionnel, elle* extraite du *NPRÉ 2012* :

compassionnel, elle [kõpasjønɛl] **adjectif étym.** 1991 ◊ de *compassion* Famille étymologique ⇒ **passion. 1.** Inspiré par la compassion. *Vague compassionnelle de dons en faveur des victimes d'une catastrophe naturelle.* ▫ **Méd.** Qui permet à un malade en échec thérapeutique de bénéficier d'un médicament en cours de développement. *Accès, usage compassionnel. Protocole compassionnel. 2.* Qui suscite la compassion.

D'après la définition du *NPRÉ 2012*, on apprend que le mot suffixé *compassionnel, elle* a été dérivé à partir de l'étymon *compassion* sur lequel a été ajouté le suffixé *-el, -elle* : *compassion + n + el, elle = compassionnel, elle*. On remarque aussi au niveau de l'écrit le redoublement de la consonne « n » après l'ajout du suffixe *-el, -elle* : *compassionnel, elle*.

Si l'on se base sur une analyse de la forme orale, la dérivation aurait été réalisée à partir de la base [kõpasjøn] (et non [kõpasjõ] *compassion (s.m.)*) à laquelle a été ajouté le suffixe [ɛl], soit : [kõpasjøn] + [ɛl] = [kõpasjønɛl].

Pour plus de précisions, nous renvoyons à l'analyse du mot suffixé *chiffonnette* qui connaît un mode de dérivation suffixal similaire.

∴ *portionnable (adj.)*

L'adjectif *portionnable* fait aussi partie de ces mots du corpus qui disposent de deux formes pour la même base, soient les bases : [põrsjõ / põrsjøn].

Considérons la définition de l'adjectif *portionnable* (ci-dessous extraite du *NPRÉ 2012*) :

portionnable [põrsjønabl] **adjectif étym.** 1996 ◊ de *portion* ■ Qui permet une consommation fractionnée. *Sauce surgelée portionnable. Conditionnement portionnable.*

D'après la définition du *NPRÉ*, l'adjectif a été formé à partir de l'étymon *portion* [põrsjõ], au niveau de l'écrit pour former le dérivé suffixal d'ajouter la désinence *-able*, soit *portion + able = portionnable*. Nous remarquons qu'il y a eu un redoublement de la consonne « n ». Au niveau de l'oral, nous croyons que c'est la base [põrsjøn] qui a été utilisée pour la dérivation et non [põrsjõ] comme indiqué dans le *NPRÉ 2012*, à laquelle a été ajouté le suffixe *-able* [abl], soit :

[põrsjøn] + [abl] = [põrsjønabl]

Pour plus de précisions, nous renvoyons à l'analyse du mot suffixé *chiffonnette*.

∴ *émirati, ie (adj.)*

L'adjectif *émirati, ie* dispose de deux formes de la même base : [emira] et [emirat].

Considérons la définition de ce mot (extraite du *NPRÉ 2012*) ci-dessous :

émirati, ie [emirati] **adjectif étym.** 1990 ◊ de *émirat* (3°) ■ D'un émirat, des Émirats.

D'après le *NPRÉ 2012*, nous observons que le mot *émirati,ie* [emirati] a été dérivé à partir de l'étymon *émirat* [emira] or il nous semble que cela serait plutôt la base [emirat] qui aurait été utilisée pour réaliser la dérivation suffixale.

Si l'on se réfère à la forme écrite de la base donnée par l'étymologie de la définition d'*émirat* (*s.m.*) [emira] : nous constatons la présence de la lettre « t » pour la forme écrite de ce mot mais pas à l'oral. Nous pouvons dire qu'elle opère dans ce cas en tant que morphogramme et non en tant que phonogramme. Or, la forme dérivée est *émirati,ie* (*adj.*) qui a pour transcription phonétique : [emirati]. Le mot suffixé n'a donc pas pu être dérivé à partir de l'étymon donné par le *PRÉ* mais à partir de la base [emirat] à laquelle a été ajoutée le suffixe *-i* / *-ie* soit : [emirat] + [i] = [emirati].

Nous avons trouvé des explications concernant cette différence entre oral et écrit dans l'ouvrage de J. Dubois²³⁷ (qui l'applique aux rapports entre substantif et verbe mais nous estimons que cela fonctionne pour le cas du mot *émirati,ie* dans la mesure où il est suffixé). Regardons cet exemple et nous expliquerons par la suite dans quelle mesure il est applicable au notre : « L'addition de [t] est masquée dans la langue écrite par la graphie du substantif qui porte le plus souvent un graphème *-t* ; mais dans la langue parlée ce substantif ne comporte pas ce phonème [t]. » J. Dubois donne par la suite trois exemples et celui qui illustrerait au mieux le cas d'*émirati, ie* serait le premier cas celui de : « Il a du culot [kylo] => il est culotté [kylote] » qu'il commente en disant : « Dans le premier cas la lettre *-t* joue le rôle d'un graphème à un niveau d'articulation graphique correspondant à celui des phonèmes ». C'est exactement ce qu'il se produit dans le cas du mot suffixé *émirati,ie* dans sa forme écrite *émirat* [emira] : l'addition de « t » est masquée *émirat* et dans la langue orale la lettre « t » n'est pas assimilable à un phonème [emira]. Enfin, dans le cas de [emirati], la lettre « t » joue le rôle d'un graphème à un niveau d'articulation graphique correspondant à celui des phonèmes parce qu'il y a un ajout du suffixe, en l'occurrence le suffixe, *-i* / *-ie* soit

[emirat] + [i] = [emirati]

Cet exemple nous permet de mesurer une fois de plus des rapports complexes entre les phénomènes de l'oral et de l'écrit résultant de la dérivation suffixale.

²³⁷ Dubois Jean, *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Larousse, 1974, p. 38.

Suffixation réalisée à partir d'un mot composé populaire

∴ *micro-ondable* (adj.)

Considérons la définition de l'adjectif *micro-ondable* ci-dessous extraite du *NPRÉ 2012* :

micro-ondable [mikroɔdabl] **adjectif étym.** 1994 ◇ de 2. *micro-onde* ■ Que l'on peut passer au four à micro-ondes. *Plastique micro-ondable. Plat présenté en barquette micro-ondable.*
 ▫ La variante *microondable* est admise.

Nous observons une dérivation suffixale intéressante concernant le substantif masculin *micro-ondable* parce qu'elle a été réalisée à partir du mot composé populaire *micro-onde*.

Le procédé de dérivation a consisté en l'ajout de la désinence adjectivale *-able* à la base *micro-onde* afin de former le mot suffixé *micro-ondable* (adj.).

⊠ *Adjectifs ayant une base verbale*

BASE VERBALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
cliquable (adj.) / cliquer	[klikabl] / [klike]	-able	[abl]
déroulant, ante (adj.) / dérouler	[derulã, ãt] / [derule]	-ant, -ante	[ã, ãt]
gommant, ante (adj.) / gommer	[gɔmã, ãt] / [gɔme]	-ant, -ante	[ã, ãt]
refermable (adj.) / refermer	[R(ə)fɛrmabl] / [R(ə)fɛrme]	-able	[abl]
réitérant, ante (adj.) / réitérer	[reiterã, ãt] / [reitere]	-ant, -ante	[ã, ãt]

⊠ *Adjectif et substantif ayant une base nominale*

Deux mots du corpus sont à rattacher à cette catégorie ; soit les mots *cerf-voliste* ou *cervoliste* formé à l'aide du suffixe *-iste* et *circassien, ienne* formé avec l'aide du suffixe *-ien / -ienne*.

BASE NOMINALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
cerf-voliste ou cervoliste (adj. et n.) / cerf-volant	[sɛrvɔlist] / [sɛrvɔlã]	-iste	[ist]
circassien, ienne (adj. et n.) / circassie	[sirkasjɛ, jɛn] / [sirkasi]	-ien, -ienne	[jɛ, jɛn]

∴ *circassien, ienne* (adj. et n.)

Le procédé de la suffixation du mot *circassien* (adj. et n.) relève d'une formation intéressante à étudier car la base qui a servi de support pour opérer la dérivation suffixale a connu de nombreuses influences étymologiques. Nous nous expliquons dans les lignes qui suivent.

Dans un premier temps, nous proposons de considérer les informations délivrées par la définition du mot *circassien, ienne* extraite du *NPRÉ 2012*, ci-dessous :

circassien, ienne [sirkaʃjɛ̃, jɛ̃n] **adjectif** et **nom étym.** 1994 ◇ de *cirque*, avec influence de *circassien* « de Circassie », région du Caucase aux cavaliers fameux ■ Relatif au cirque. *Les arts circassiens. Le monde circassien.* ▫ **N.** *Les circassiens* : les gens du cirque.

Nous observons la présence de plusieurs informations entre autres dans la partie étymologie : il est mentionné que le mot aurait été formé à partir « *de cirque, avec influence de circassien* » de Circassie ». On constate que la dérivation n'a pas pu être opérée à partir de *cirque* mais à partir de *Circassie*, qui est un toponyme (région du Caucase). Le suffixe adjectival *-ien/-ienne* a été ajouté à la base *circassie* (qui perd sa majuscule) afin de former le mot suffixé : *circassien, ienne*.

▫ *Adjectifs et substantifs ayant une base verbale*

Nous relevons deux éléments suffixés du corpus qui ont une base verbale : *hébergeur, euse* (s.m. et adj.) et *référent, ente* (adj. et s.m.). Tous deux disposent d'un suffixe ayant la forme féminine et masculine : *-eur / -euse* (*hébergeur, euse* (s.m. et adj.) ; *-ent / -ente* (*référent, ente* (adj et n.))

BASE VERBALE			
Éléments suffixés / Base	Transcription phonétique	Suffixes	
hébergeur, euse (s.m. et adj.) / héberger	[ebɛʀʒœʀ, øʒ] / [ebɛʀʒɛ]	-eur, -euse	[œʀ, øʒ]
référent, ente (adj. et s.m.) / référer	[ʀefɛrɑ̃, ɑ̃t] / [ʀefɛʀɛ]	-ent, -ente	[ɑ̃, ɑ̃t]

▫ *Performance des suffixes impliqués dans la formation des mots du corpus*

Dans cette dernière partie, nous souhaitons mesurer la performance des suffixes présents dans le corpus. Nous entendons par cela observer la répartition des suffixes qui ont servi à former des substantifs, des adjectifs, des verbes ...

Nous les avons donc regroupés dans trois tableaux (ci-dessous) organisés selon trois colonnes dont nous allons expliquer la composition :

- la première colonne rend compte de la catégorie grammaticale de la base.
- la deuxième colonne correspond au suffixe ayant servi à former les adjectifs, substantifs, verbes etc.
- la troisième colonne indique le nombre des mots du corpus formés avec le suffixe auquel ils sont rattachés.

Suffixes ayant servi à former des substantifs		
Base adjectivale	-e	1 mot du corpus
	-ette	1 mot du corpus
	-eur / -euse	1 mot du corpus
	-ier	1 mot du corpus
	-ité	1 mot du corpus

Base nominale	-ade	2 mots du corpus
	-age	1 mots du corpus
	-aute	1 mots du corpus
	-ène	1 mot du corpus
	-ette	5 mots du corpus
	-ène	1 mot du corpus
	-eur / -euse	4 mots du corpus
	-ier / -ère	1 mot du corpus
	-ing / -isme	1 mot du corpus
	-isme	1 mot du corpus
	-iste	5 mots du corpus
	-o	1 mot du corpus

Base verbale	-age	5 mots du corpus
	-ante	1 mot du corpus
	-ation	3 mots du corpus
	-ée	1 mot du corpus
	-eur / -euse	1 mot du corpus
	-eur	1 mot du corpus
	-euse	1 mot du corpus
	-ette	1 mot du corpus

Base adjectivale et nominale	-ation	2 mots du corpus
	-ien / -ienne	1 mot du corpus
	-iste	1 mot du corpus
	-ité	1 mot du corpus
	-itude	1 mot du corpus

Suffixes ayant servi à former des verbes		
Base adjectivale	-iser	2 mots du corpus

Base nominale	-er	17 mots du corpus
	-iser	2 mots du corpus

Suffixes ayant servi à former des adjectifs		
Base adjectivale	-iste	1 mot du corpus
	-uel / -uelle	1 mot du corpus

Base nominale	-able	2 mots du corpus
	-é / -ée	2 mots du corpus
	-el / -elle	1 mot du corpus
	-i / -ie	1 mot du corpus

Base verbale	-able	2 mots du corpus
	-ant / -ante	3 mots du corpus

Suffixes ayant servi à former des mots ayant un double statut grammatical		
Base nominale	-ien / -ienne	1 mot du corpus
	-iste	1 mot du corpus
Base verbale	-ent / -ente	1 mot du corpus
	-eur / -euse	1 mot du corpus

▣ *Interprétation des tableaux*

Nous ferons état des suffixes les plus performants entrant dans chaque catégorie des mots suffixés présents dans le corpus. Nous les avons répartis en fonction de la catégorie grammaticale de leur base. Nous renvoyons à l'Annexe 2 pour des informations complémentaires concernant le fonctionnement dans l'utilisation ou bien le sens de ces suffixes.

- catégorie des « suffixes ayant servi à former des substantifs » :

- adjectivale : *-e, -ette, -eur / -euse, -ier, -ité*

(Nous avons remarqué que chaque mot de cette catégorie avait été formé avec l'utilisation d'un suffixe unique)

- nominale : *-ette* (5 mots du corpus), *-eur / -euse* (4 mots du corpus), *-iste* (5 mots du corpus),

- verbale : *-age* (5 mots du corpus), *-ation* (3 mots du corpus),

- adjectivale et nominale : *-ation* (2 mots du corpus)

- catégorie des « suffixes ayant servi à former des verbes » :

- base adjectivale : *-iser* (2 mots du corpus)

- base nominale : *-er* (17 mots du corpus)

- catégorie des « suffixes ayant servi à former des adjectifs » :

- base adjectivale : *-iste* (1 mot du corpus), *-uel / -uelle* (1 mot du corpus)

- base nominale : *-able* (2 mots du corpus), *-é / -ée* (2 mots du corpus)

- base verbale : *-able* (2 mots du corpus), *-ant / -ante* (3 mots du corpus)

- la catégorie des « suffixes ayant servi à former des mots ayant un double statut grammatical (adjectival et nominal) :

- base nominale : *-ien / -ienne* (1 mot du corpus), *-iste* (1 mot du corpus)

- base verbale : *-ent / -ente* (1 mot du corpus), *-eur / -euse* (1 mot du corpus)

Nous pouvons mesurer la diversité des suffixes impliqués dans la formation des mots suffixés du corpus. Certains d'entre eux sont plus utilisés que d'autres dans certaines catégories : nous pensons au suffixe verbal *-er* qui a aidé à former 16 mots du corpus pour la catégorie des mots suffixés ayant une base nominale. Il se démarque nettement des autres suffixes. Cela fait aussi partie de la richesse de notre corpus, les suffixes utilisés sont nombreux (30) et sont utilisés de manière quasi-unique.

Pour conclure, nous pouvons dire que ce mode de formation a été un des plus complexes à étudier en comparaison des autres modes de formation des mots présents dans le corpus. Afin de décrire au mieux les modifications des bases engendrées par la suffixation, nous avons travaillé sur la forme écrite et surtout sur la forme orale des mots suffixés. Nous avons fait ce choix car en procédant à l'étape préliminaire de l'analyse de ces mots, nous nous sommes rendues compte que travailler sur la forme écrite de ces mots ne rendrait pas compte au mieux de leur formation. En effet, nous nous sommes basées sur les informations données par l'étymologie des définitions pour procéder à l'étude de ces mots. Comme nous l'avons longuement expliqué dans la partie consacrée à la « base dans les dictionnaires » lorsque les lexicographes donnent l'étymologie d'un mot, ils se basent sur leur forme écrite des mots et non sur la forme orale. Ils donnent l'étymon et la famille de mots auquel est rattaché le mot. Nous ne remettons pas en cause la fiabilité du NPR car comme nous l'expliquions, il serait impossible de décrire tous les mots du lexique : cela serait irréalisable pour des raisons de pertinence mais aussi par manque de place. Nous voulions montrer que dans le cadre d'une analyse morphologique poussée : il fallait bien observer les informations délivrées par le NPR car elles étaient « limitées » et essayer de dépasser ces limites en nous poussant à comprendre les fonctionnements du lexique, ce qui est aussi le but de notre travail. Enfin, cette étude nous aura aussi permis de porter un autre regard sur ce lexique et de nous rendre compte de sa complexité intrinsèque.

2.3 La dérivation parasynthétique

La dérivation parasynthétique est très peu représentée sur l'ensemble des mots du corpus. Elle ne concerne que deux mots d'entre eux, soient les mots : *coparentalité* (s.f) et *désamianter* (v.tr.).

Lorsque nous avons procédé à l'analyse préliminaire de modes de formation du corpus, nous n'avons pas relevé d'occurrences appartenant à ce mode de formation. Finalement, nous en avons trouvé lors de l'étude des mots préfixés du corpus.

Nous leur avons consacré une sous-partie intitulée « vrais ou faux parasynthétiques ? » dans la partie traitant de la préfixation. Nous renvoyons donc à cette sous-partie dans laquelle il est possible de retrouver nos conclusions à propos de la formation dont relèvent ces deux mots (voir p. 159).

2.4 La dérivation inverse

✧ *Théorie*

La dérivation inverse n'est pas un mode de formation productif rentrant dans les modes de formation des mots du corpus.

Afin de définir la dérivation inverse, nous nous appuyerons sur celle de J-F. Sablayrolles dans son ouvrage *La néologie en français contemporain*²³⁸: « Il arrive qu'une lexie nouvelle soit obtenue à partir d'une lexie existante, non par l'ajout d'un élément mais par une suppression. Généralement un suffixe final indiquant l'appartenance à une catégorie grammaticale est ôté pour obtenir une lexie relevant d'une autre catégorie grammaticale. ». On voit bien comment fonctionne la procédure de retranchement du suffixe final à un mot déjà existant ainsi que les modifications qui en résultent : l'obtention d'un mot ayant une autre catégorie grammaticale. En conclusion de sa démonstration, J-F. Sablayrolles ajoute : « De fait, l'application de ce procédé est assez rare » ; effectivement, comme nous le disions précédemment nous n'avons relevé que deux mots assimilés à ce mode de formation.

✧ *Analyse des mots du corpus*

Deux mots du corpus sont construits selon ce procédé de formation, il s'agit deux substantifs nominaux féminins : *coince* et *électrosensibilité* (s.f.).

Dans les lignes qui vont suivre, nous mettrons en évidence leur procédé de formation.

²³⁸ 80. Sablayrolles Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 219.

∴ *coinche*, (s.f.)

Considérons la définition de *coinche* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

coinche [kwɛ̃ʃ] **nom féminin étym.** attesté 1992 ◇ de *coincher* Famille étymologique
⇒ **coin.** ■ **Région.** (Lyonnais) Jeu de cartes, variété de belote avec enchères appelée aussi
belote bridgée. ▫ Partie, à ce jeu. *Faire une coinche*.

D'après la définition du *NPRÉ*, on observe que la désinence verbale *-er* a été supprimée à la base verbale *coincher* afin de former le substantif *coinche* (s.f.).

Nous ferons juste une remarque d'ordre sémantique, ce mot connaît un emploi inédit : il s'agit d'un régionalisme lyonnais, plus précisément d'un jeu de cartes.

∴ *électrosensible* (adj. et n.)

Considérons la définition ci-dessous, de l'adjectif et substantif *électrosensible* (extraite du *NPRÉ 2012*) :

électrosensible [elektrosãsibl] **adjectif et nom étym.** 2000 ◇ de *électro-* et *sensible*, ou de
électrosensibilité Famille étymologique ⇒ **sentir.** ■ Qui souffre d'électrosensibilité. ▫ **N.** *Les électrosensibles*.

Le mot *électrosensible* (adj. et n.) présente une formation plus complexe que *coinche* (s.f.) dans la mesure où il peut être interprété soit comme un mot composé (nous l'avons aussi analysé en tant que mot composé dans les pages qui suivent), soit comme une dérivation inverse, nous allons donc montrer sa formation en tant que dérivé inverse puisque nous nous trouvons dans la partie dédiée à ce mode de formation. Dans le cas du mot *électrosensible*, il semblerait qu'il ait été formé à partir du substantif féminin *électrosensibilité* auquel a été supprimée la désinence *-ité*, afin de former *électrosensible*.

Nous pouvons dire que la dérivation inverse n'est pas un mode productif impliqué dans la formation des mots du corpus et que les informations fournies par le *NPRÉ 2012* sont fiables quant à l'étymologie du mot *électrosensible* mais qu'il y a deux possibilités dans l'interprétation de la forme de ce mot. Le choix d'interprétation est donc libre pour la personne qui consulte le dictionnaire mais nous reconnaissons que cela peut être quelque peu déstabilisant.

2.5 La composition

✧ Introduction théorique

L. Guilbert disait à propos du traitement de la composition dans *l'Introduction au Grand Larousse de la langue française*²³⁹ que : « La description traditionnelle de la morphologie lexicale oppose la dérivation à la composition, comme des aspects particuliers du processus général de formation des unités lexicales. D'autres réservent à celui-ci le nom global de dérivation. Nous nous en tiendrons à la terminologie traditionnelle ».

Nous aussi dans le cadre de notre étude, nous nous en tiendrons à la terminologie traditionnelle.

Nous avons réuni plusieurs définitions de la composition. Commençons avec celle de J-F Sablayrolles²⁴⁰, il explique que la composition correspond à la fusion de deux unités lexicales susceptibles d'autonomie aboutissant à la création d'un mot nouveau. Puis celle de L. Guilbert (*Ibid.*, p. IX) : « La composition consiste en l'agglutination plus ou moins étroite d'éléments lexicaux qui peuvent avoir une autonomie en tant que terme lexicaux. Encore faut-il souligner que les éléments de composition d'origine grecque ou latine échappent à cette classification. » Enfin celle d'A. Niklas-Salminen²⁴¹ : « La composition peut être définie comme la juxtaposition de deux éléments qui peuvent servir de base à des dérivés. Certains linguistes ont tendance à la définir comme la juxtaposition de deux éléments qui peuvent exister à l'état libre. » Mais ce qui a le plus retenu notre attention est la continuité de la définition : « Cette définition permettrait bien d'y intégrer des mots comme *aigre-doux*, ou *bébé-éprouvette*, mais pas des mots comme *anthropologue* où ni *anthrope* ni *logue* ne se rencontrent seuls, alors même qu'à la différence des suffixes et des préfixes, ils peuvent servir de base à des dérivés : *anthropien*, *logistique* etc.. On ne peut donc voir en eux des affixes. Ce sont des bases dont le fonctionnement est fondamentalement le même que celui de *aigre* ou de *doux*. »

D'après les différentes définitions que nous avons réunies, on peut se rendre compte que la question de l'autonomie des éléments de la composition fait débat.

On arrive à mesurer la difficulté définitionnelle gravitant autour de la question de l'autonomie des éléments rentrant dans la composition et cela est d'autant plus marqué dans le cas de la composition savante : les éléments rentrant dans la formation de ces éléments ne sont

²³⁹ Guilbert Louis, « De la formation des unités lexicales », *Introduction au Grand Larousse de la langue française*, 1^{er} volume, Paris, Larousse, 1971, pp. IX.

²⁴⁰ Sablayrolles Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p.220.

²⁴¹ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 72.

pas autonomes mais peuvent être utilisés comme base de dérivés. Ces éléments ont donc un statut à part, inédit de par leurs multiples possibilités et combinatoires et d'emplois.

La composition se décline en trois sous-types : la composition populaire, la composition savante, les synapsies et les mots valises.

Nous allons maintenant présenter la composition au niveau de notre corpus.

▣ *Représentation de la composition dans le corpus*

Nous avons distingué plusieurs types de composition dans le corpus :

- la composition populaire qui concerne les lexèmes du lexique contemporain
- la composition savante, qui implique des formants anciens à l'intérieur de laquelle nous avons distingué la composition hybride qui met en jeu des composés français avec des formants anciens (latins, grecs)
- les mots valises.

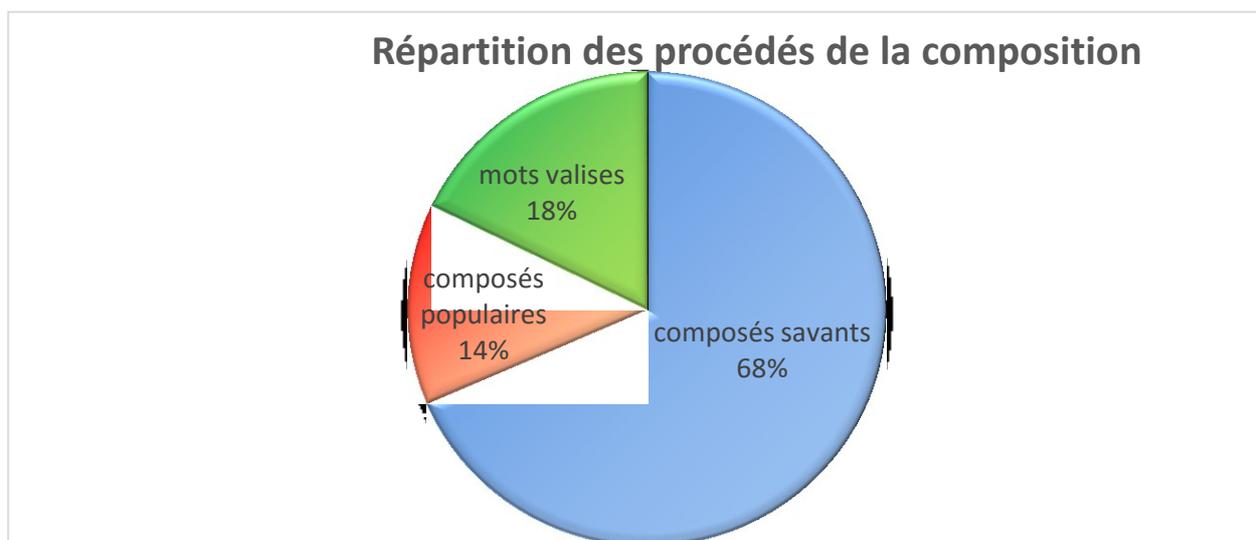
Les mots valises feront l'objet d'une analyse à part (voir p. 236).

Nous allons développer une partie préliminaire consacrée à la présentation des mots composés du corpus dans leur ensemble.

Répartition de la composition par rapport aux autres modes de formation du corpus

La composition est un mode de formation productif parmi les mots du corpus, nous relevons 124 mots du corpus formés selon ce procédé.

Répartition des différents types de composition relevés dans le corpus



Procédé de la composition 1

Plus précisément, nous présenterons les 124 mots composés du corpus :

- 85 sont des composés savants (6 sont des composés « purement savants », 79 sont à rapprocher de la composition hybride)

- 17 sont des composés populaires

- 22 sont des mots valises

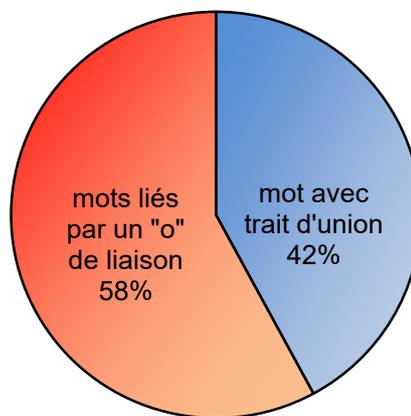
Ces chiffres témoignent de la popularité de ce mode de formation.

Avec un total de 85 mots, la composition savante fait partie des modes de formation les plus représentés par rapport aux autres modes de formation relevant de la composition. Nous n'avons pas relevé de synapsies dans le corpus, cela est dû au fait que nous travaillons sur un corpus réalisé à partir d'un dictionnaire. Les synapsies ont des éléments qui impliquent des prépositions correspondent à des constructions de type : *pomme de terre, arc-en-ciel...*

Traits d'union, -o de liaison ... : quelles formes pour la composition des mots du corpus ?

Est-ce que les mots composés du corpus sont soudés ? ou sont-ils séparés par un trait

Mots liés avec un "o" de liaison ou trait d'union



Procédé de la composition 2

d'union ?

- 8 mots du corpus ont un trait d'union :

un mot de la composition hybride : *bio-informatique (s.f. et adj.)*

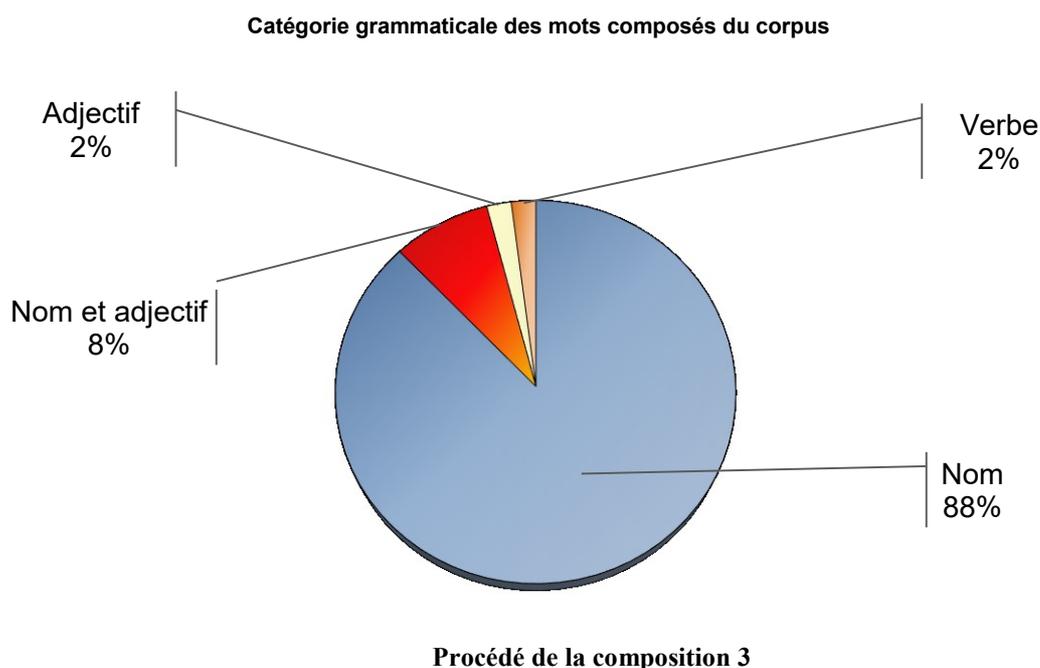
7 mots de la composition populaire : *mot-rebus (s.m.), double-clic (s.m.), mal-logement (s.m.), lave-auto (s.m.), pare-buffle (s.m.), range-CD (s.m. inv.), copier-coller (s.m. inv.)*

- 11 mots liés par un *-o* de liaison : *accidentogène (adj.)*, *comitologie (s.f.)*, *généothèque (s.f.)*, *tabacologie (s.f.)*, *blogosphère (s.f.)*, *addictologie (s.f.)*, *islamophobie (s.f.)*, *cancérôpole (s.m.)*.

On peut dire que les mots du corpus ont tendance à être soudés plutôt que liés par un trait d'union ou par un *-o* de liaison. Nous ferons une observation d'ordre lexicographique à propos du trait d'union. A. Niklas-Salminen²⁴² explique que : « Cette alternance entre la présence et l'absence du trait d'union pose des problèmes en lexicographie. En effet, dans un grand nombre de dictionnaires, la présence du trait d'union permet au mot d'avoir une entrée autonome à sa place alphabétique. Inversement, les mots composés tels que *bon marché* (..), écrits sans trait d'union, n'ont habituellement pas d'entrée indépendante dans les dictionnaires. » Nous n'avons pas pu mesurer ces écarts de recensement dans la mesure où nous n'avons pas de mots composés à l'état libre (comme cité dans l'exemple *bon marché*) dans le corpus.

Nous n'avons pas inclus à ce classement les formants qui disposent d'un *o-* en rapport avec leur appartenance au fonds historique de la langue (ex. *agrocarburant (s.m.)*).

Les mots du corpus qui disposent d'un *-o* de liaison, sont en général formés à partir d'un élément qui appartient aux langues telles que le français (*accidentogène (adj.)*), l'anglais (*addictologie (s.f.)*), ou l'arabe (*islamophobie (s.f.)*) en première position et d'un élément appartenant aux langues ancienne en deuxième position.



²⁴² Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 73.

Nom : 86 mots du corpus

Nom et adjectif : 8 mots du corpus

Adjectif : deux mots du corpus

Verbe : deux mots du corpus

La catégorie grammaticale des mots composés du corpus la plus représentée est la nominalisation.

En ce qui concerne la catégorie des verbes, elle regroupe deux mots du corpus dont un verbe pronominal (*autorépliquer (s') (v.pr.)*).

2.5.1 La composition populaire (ou stricto-sensu)

✧ *Théorie*

La composition populaire (ou stricto sensu) implique des formants français qui peuvent avoir une autonomie dans la langue.

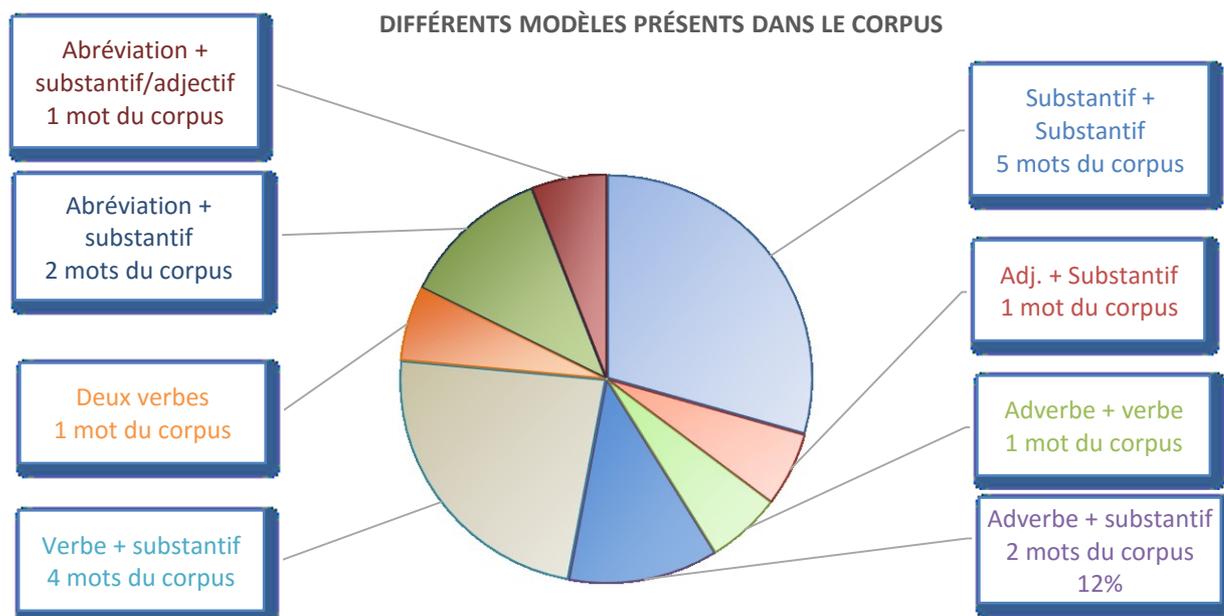
Les formants des mots composés populaires peuvent avoir des relations d'ordre sémantique en fonction de l'ordre et de la nature des mots qui les composent (s'il s'agit d'un nom, d'un verbe, d'un adjectif...). A. Niklas-Salminen²⁴³ expose les différents types de relations sémantiques que l'on peut trouver : « Les relations sémantiques entre les deux parties d'un mots composés sont variées : il peut exister, entre deux éléments nominaux des rapports attributifs comme dans *député-maire* (« le député est le maire ») (...) Quand le premier élément est un verbe, le nom qui suit peut avoir le statut de complément d'objet comme dans *porte-bagages* ou *essuie-glace*. Quand les deux éléments sont des verbes, ils peuvent être tantôt dans un rapport de subordination (*savoir-faire*, *laisser-passer*), tantôt dans un rapport de coordination (*pousse-pousse*, *va-et-vient*), etc.. ».

Nous avons classé les mots composés populaires du corpus en fonction de leur statut grammatical.

Nous allons procéder à l'analyse des mots composés populaires du corpus.

²⁴³ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 75.

❖ *Analyse des mots composés populaires du corpus*



Cat. Gram. des mots composés populaires 1

Le corpus comporte 17 mots composés populaires présentant entre autres les formations suivantes : un adverbe + un verbe (ex. : *bienveillance*, *s.f.*), deux substantifs (ex. : *alcoolodépendant*, *ante*, *adj. et n.*), deux verbes (ex. : *copier-coller*, *s.m., inv.*), un verbe + un substantif (ex. : *lave-auto*, *s.m.*), un adverbe + un substantif (ex. : *malbouffe*, *s.f.*), un adjectif + un nom (ex. : *double-clic*, *s.m.*).

Nous avons opéré une distinction au niveau des mots du corpus en les classant dans deux tableaux car nous avons observé comme des mots composés qui relevaient de constructions inédites comme celles-ci : une abréviation + un substantif (ex. : *autopartage*, *s.m.*), une abréviation + un substantif et un adjectif (ex. : *eurosceptique*, *adj. et n.*).

Le modèle le plus performant rentrant dans la composition des mots du corpus est celui qui combine verbe + substantif (4 mots du corpus).

Nous avons classé les mots du corpus dans deux tableaux : nous disions que nous avions remarqué des constructions inédites, nous les avons donc rangées dans un autre tableau.

Le premier tableau regroupe 14 mots du corpus dans des formations de type « standards ».

Le deuxième tableau regroupe 5 mots du corpus relevant de formations inédites avec entre autres des abréviations du premier formant.

1° Tableau

Deux substantifs		
cancéropôle	s.m.	(< cancer (o) + pôle)
électrosensibilité	s.f.	(< électro- + sensibilité)
infobulle	s.f.	(< info- + bulle)
mot-rébus	s.m.	(< mot + rébus)
Adjectif + Substantif		
double-clic	s.m.	(< double + clic)
Substantif + Adjectif		
électrosensible	adj. et n.	(< électro- + sensible)
Adverbe + Substantif		
malbouffe	s.f.	(< mal + bouffe)
mal-logement	s.m.	(< mal + logement)
Adverbe + Verbe		
bientraitance	s.f.	(< bien + trait [er] + -ance)
Verbe + Substantif		
lave-auto	s.m.	(< laver + auto)
pare-buffle	s.m.	(< pare (r) - + buffle)
plaider-coupable	s.m.	(< plaider + coupable)
range-CD	s.m. inv.	(< range[r] + CD)
Deux verbes		
copier-coller	s.m. ; inv.	(< copier + coller)

2° Tableau

Abréviation + Substantif		
autopartage	s.m.	(< auto + partage)
bioterrorisme	s.m.	(< bio(logie) + terrorisme)
écorecharge	s.f.	(< éco(nomique) ou éco(logique) + recharge)
Abréviation + Substantif/Adjectif		
eurosceptique	adj. et n.	(< eur(o)- + sceptique)

Remarques sur les formations du 2^o tableau comportant une abréviation

autopartage (s.m.), bioterrorisme (s.m.), cybercafé (s.m.), écorecharge (s.f.), électrosensible (adj. et n.), électrosensibilité (s.f.), eurosceptique (adj. et n.)

Ces sept mots ont bénéficié d'un traitement à part dans la mesure où ils relèvent d'une construction inédite. Ils ont été tronqués : il s'agit d'apocopes (la fin du mot a été tronquée).

Il ne s'agit pas d'une adaptation phonétique marquée par un *o-* de liaison servant comme sa dénomination l'indique à lier premier formant à celui qui suit (comme *canceropôle (s.m.)*).

Il s'agit bien d'abréviations de substantifs pour la majorité. Considérons leurs définitions ci-dessous (extraites du *NPRÉ 2012*) :

autopartage [otopartaʒ] **nom masculin étym.** 1993 ◇ de *auto* et *partage*, d'après l'anglais *car-sharing* Famille étymologique ⇨ **part.** ■ Utilisation partagée d'une flotte de véhicules par différents usagers, pour une courte durée et par abonnement. *Société d'autopartage. Voiture en autopartage.*

bioterrorisme [bjotɛʁɔʁism] **nom masculin étym.** 1998 ◇ de *bio(logie)* et *terrorisme* ■ Utilisation d'armes biologiques* à des fins terroristes. ▫ **Adj. et n.** (1998) bioterroriste. *Attaque bioterroriste.*

cybercafé [sibɛʁkafɛ] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *cyber-* et *café* ■ Café dans lequel des ordinateurs connectés à Internet sont mis à la disposition des consommateurs. *Bloguer, chater dans un cybercafé.*

écorecharge [ɛkɔʁɛʃaʁʒ] **nom féminin étym.** 1990 ◇ de *éco(nomique)* ou *éco(logique)* et *recharge* ■ Recharge de produits ménagers en emballage réduit. *Écorecharge de lessive.*

eurosceptique [øʁɔsɛptik] **adjectif et nom étym.** 1992 ◇ de *euro-* et *sceptique* ■ Qui doute de l'avenir de l'Europe en tant qu'unité économique et politique. ▫ **N. m.** euroscepticisme.

autopartage (s.m.) : a été formé à partir de l'anglais *car-sharing*, (assimilable au calque), *auto-* est l'abréviation d'*automobile* (s.f). Nous ferons quelques brèves remarques autour de

l'emploi du formant *auto-*, d'autres mots du corpus ont été formés avec ce formant en position initiale, d'autres mots appartenant aux mots composés hybrides, il s'agit des mots *autobloquant*, *ante* (*adj.*), *autoentrepreneur*, *euse* (*n.*), *autoentreprise* (*s.f.*) *autorépliquer* (*s'*). Intéressons-nous au sémantisme de ce formant, il n'y a que pour le mot composé *autopartage* où il est identifiable à l'abréviation du substantif féminin *automobile* pour les autres emplois, il s'agit de *auto-* au sens de soi-même.

Cela nous fait penser à un point développé dans l'article de C-H Hong²⁴⁴ consacré à la néologie qui explique que sur les 45 exemples qu'il a pu trouver au sein de corpus, il n'y a avait aucun sens d'*auto-* à rattacher en tant « qu'abréviation d'automobile comme d'anciens synthèmes *autoroute* (...), il explique qu'ils sont « tous formés à partir du sens de « soi-même » ». Les données de notre corpus vont donc dans ce sens à l'exception du mot *autopartage* qui nous le rappelons est une sorte de calque depuis l'anglais *car-sharing*. A. Dugas fait le même constat à propos de l'emploi du formant *auto-*²⁴⁵, dans son article « Le préfixe *auto-* », il fait état de la productivité de ce dernier et de ses aires d'emplois. A. Dugas fait partie de ces linguistes qui considèrent que l'élément *auto-* est un préfixe, nous avons évoqué cette autre possibilité interprétative de la préfixation et de la composition lors du traitement de la préfixation. Nous le classons pour notre part dans la composition car nous estimons que cet élément dans le cadre de notre corpus n'a pas d'autonomie si ce n'est dans le cas du mot *autopartage* qui est un composé populaire mais pas pour les autres cas de mots composés comme *autoentrepreneur* etc.. Revenons-en à son constat à propos de l'élément *auto-*, il explique que les dictionnaires ne donnent que deux de ses emplois (ceux dont nous disposons dans le corpus liés à l'automobile et à l'individu) mais ne donnent pas le troisième emploi qui est dans le sens d'*automatique*. Il explique qu'il est absent des nomenclatures des dictionnaires. Effectivement, nous ne disposons pas de cette autre possibilité d'emploi dans le corpus.

bioterrorisme (*s.m.*) : *bio-* est l'abréviation de *biologie* (*s.f.*), *cybercafé* (*s.m.*) : *cyber-* est l'abréviation de *cybernétique* (*s.f.*), *écorecharge* (*s.f.*) : *éco-* est l'abréviation de *économique* (*adj. et n.*) ou *écologique* (*adj.*), on ne sait pas de quel mot il s'agit, *euroseptique* (*adj. et n.*) : *euro-* est l'abréviation du substantif féminin *europe*.

²⁴⁴ Hong Cheol-Hoon, « Tendances de la néologie par dérivation et par formation au moyen d'éléments gréco-latins », *La Linguistique* n°33, 1997, pp. 115.

²⁴⁵ Dugas André, « Le préfixe *auto-* », *Langue française* n°96, 1992, pp. 22-23.

Nous avons trouvé une piste concernant la catégorisation de certaines de ces constructions originales dans l'article de D. Amiot et G. Dal²⁴⁶, elles expliquent que peut s'opérer une autre distinction au niveau de la composition et nous croyons que les exemples dont nous disposons dans le corpus (*bioterrorisme, écorecharge, eurosceptique*) correspondent à cette autre distinction. Elles prennent l'exemple d'*afro-brésilien*, et elles disent que la « particularité de cet autre type de construction est de mettre en jeu des constituants authentiquement français (anglais, italiens, etc....) : *afro-* pour *africain* (...), l'autre constituant pouvant être un radical de lexème français (*anglais*), doté de forme en syntaxe *brésilien* dans *afro-brésilien*, ou un constituant néo-classique : *lud-* dans *ludiciel*. Quand il n'est pas simplement tu, ce troisième type est inclus dans les précédents (...) Mais ces composés peuvent avoir une appellation et un traitement à part : Fradin (...) en font des « composés cachés » (concealed composed), tandis qu'Anderson (...) voit en eux des « pseudo-composés » (pseudo-composés) ». Nous trouvons cette idée séduisante de composés cachés ... quand on regarde la difficulté à laquelle nous avons été confrontées pour pouvoir analyser ces mots *bioterrorisme, écorecharge, eurosceptique*, saisir leur nuance constructionnelle etc. . Nous trouvons que d'après les explications données par D. Amiot et G. Dal cela peut être applicable et envisageable pour ces mots.

Remarque sur la formation d'un mot composé populaire

∴ *bienveillance, s.f.*, (< *bien* + *trait[er]* + *ance*)

D'après les développements théoriques que nous avons pu effectuer en introduction, *bienveillance* serait typiquement un exemple de mot qui vérifierait le statut conféré à la composition en tant que base. Nous nous expliquons. Considérons la définition ci-dessous (extraite du NPRÉ 2012) :

bienveillance [bjɛ̃trɛtãs] **nom féminin** **étym.** 1999 ◇ de 1. *bien* et *traiter*, d'après *malveillance* Famille étymologique ⇒ **traire**. ■ Fait de traiter qqn avec respect et humanité. *Mesures en faveur de la bienveillance des enfants, des personnes âgées.* ■ **contraire : Malveillance.**

²⁴⁶ Amiot Dany, Dal Georgette, « Composition néoclassique en français et ordre des constituants », *La composition dans une perspective typologique*, actes d'une journée d'étude tenue à l'Université d'Artois, Arras, le 24 mars 2006, Arras : Artois presse université, 2008, pp. 94.

Si l'on se réfère à l'étymologie du substantif nominal féminin *bientraitance*, on peut se rendre compte qu'il a été composé à partir de « bien » et « traiter » d'après le mot composé populaire *maltraitance*. Les éléments *bien* et *traiter* ont été soudés et la désinence verbale a été élidée au profit de la désinence nominale *-ance* qui a été ajouté à cette base, soit

bien + traiter = bientrait(er) + -ance = bientraitance.

Limites définitionnelles du « NPRÉ 2012 » :

Nous avons relevé trois mots composés du corpus qui peuvent poser problème concernant leur formation.

∴ *écorecharge* (s.f.) (< *éco(nomique)* ou *éco(logique)* + *recharge*)

Nous sommes confrontées à un problème d'interprétation du mot composé *écorecharge* (s.f.). Considérons la définition de ce mot ci-dessous (extraite du *NPRE 2012*)

écorecharge [ekORəʃARʒ] **nom féminin étym.** 1990 ◇ de *éco(nomique)* ou *éco(logique)* et *recharge* ■ Recharge de produits ménagers en emballage réduit. *Écorecharge de lessive.*

Le premier composant pose problème au niveau de son sens. À quel domaine pouvons-nous le rattacher : est-ce au domaine de l'économie ou de l'écologie ? D'après l'étymologie de ce mot, nous comprenons qu'il s'agit d'une abréviation en « éco - » mais il nous est impossible de déterminer de quelle abréviation de quel mot il est question. Notre libre arbitre aura le pouvoir décisionnel d'interprétation.

∴ *électrosensible*, *adj. et n.*, et *électrosensibilité* (s.f.)

Il en est de même pour les deux mots composés *électrosensible* (*adj. et n.*), *électrosensibilité* (s.f.). Considérons leurs définitions ci-dessous (extraites du *NPRÉ 2012*) :

électrosensible [elɛktrosãsibl] **adjectif et nom étym.** 2000 ◇ de *électro-* et *sensible*, ou de *électrosensibilité* Famille étymologique ⇒ **sentir.** ■ Qui souffre d'électrosensibilité. ▫ **N.** *Les électrosensibles.*

électrosensibilité [elɛktrosãsibilite] **nom féminin étym.** 2000 ◇ de *électrosensible*, ou de *électro-* et *sensibilité* ■ Forte sensibilité aux ondes électromagnétiques; ensemble de troubles attribué à l'exposition à des champs électromagnétiques.

Ces deux mots ne sont que très peu explicités, nous entendons par cela que soit on a affaire à des dérivés, une dérivation suffixale que nous avons déjà traité dans la partie qui lui est consacrée et à laquelle nous renvoyons pour le mot *électrosensibilité* (*s.f.*), soit une formation à partir des formants *électro-* et *sensibilité*. Nous sommes dans le même cas de figure pour le mot *électrosensible* (*adj. et n.*) dans la mesure où l'on ne sait pas s'il s'agit d'une dérivation régressive, nous l'avons référencé aussi dans la partie consacrée à la dérivation régressive, ou s'il s'agit d'une composition formé à partir du formant *électro-* et du substantif féminin *sensibilité*. Le formant *électro-* vient du substantif féminin *électricité*.

Les mots composés populaires du corpus sont moins productifs que les composés hybrides. Certaines constructions restent classiques d'autres sont plus originales car elles impliquent des coupes de mots. Ces mots sont plus complexes au regard de leur construction, le *PR* n'est pas très clair dans leur traitement (*électrosensensible, électrosensibilité...*), ils présentent aussi un rattachement sémantique à des domaines comme l'écologie (*écorecharge*), la santé (*électrosensibilité*), l'économie. On peut établir des différences sémantiques avec d'autres mots plus standards de la composition populaire comme *copier-coller, plaider coupable, range-CD* etc.. Une preuve évidente de l'évolution du lexique et de la société.

2.5.2 La composition savante

◇ *Théorie*

Voici ce qu'É. Benveniste²⁴⁷ écrivait à propos de la composition savante : « Ce néologisme, en tant que terme simple, confirme donc ce que le composé *microbe* nous avait montré : que certains des néologismes scientifiques de forme gréco-latine créés en français et tout particulièrement les composés (la proportion reste à évaluer après examen) n'ont de grec ou de latin que la forme matérielle. Ce sont en réalité des composés bâtis en français et seulement transposés – souvent de manière assez lâche – en lexèmes gréco-latins. Ce type de formation est

²⁴⁷ Benveniste Émile, *Problèmes de linguistique générale*. T. 2, Paris, Gallimard, 1974, p. 170.

nouveau. Il n'a pas d'antécédent connu dans l'histoire des langues. On peut prévoir qu'il se développera. Il faut donc lui faire une place dans l'inventaire des procédés par lesquels s'élabore le vocabulaire scientifique de notre temps. » Nous trouvons que les propos d'É Benveniste étaient prophétiques surtout lorsque l'on regarde le nombre de mots du corpus associés à la composition savante qui sont largement majoritaires par rapport aux mots composés populaires.

Pour faire un lien avec la citation d'É. Benveniste, voici ce que disent J. Pruvost et J-F Sablayrolles²⁴⁸ à propos des composés savants « [ils] constituent le deuxième type de composés français dont Benveniste montre l'essor, depuis le XIX^{ème} siècle. Les progrès des sciences et des techniques de cette époque ont conduit à créer les dénominations des nouvelles inventions et on a recouru pour cela à des formants pris au latin et surtout au grec, (...) » A. Niklas-Salminen²⁴⁹ explique que : « les mots composés peuvent être d'origine savante, d'origine mixte ou d'origine entièrement française. Contrairement à beaucoup d'autres langues qui forment leurs termes techniques et scientifiques nouveaux à partir d'éléments existants dans la langue, le français favorise la composition par emprunts aux langues anciennes. Dans ce cas, on parle de « composition savante ».

Au niveau de notre corpus, nous avons fait une distinction entre les mots savants et les mots composés hybrides. Selon cette distinction : les mots savants du corpus relèvent de formation de type *algologie (s.f.)* qui implique deux formants grecs et les mots hybrides comme par exemple le mot *accidentogène (s.m.)* qui implique un élément français et un élément grec.

Les origines et la nature des formants de la composition :

Nous évoquons dans la partie introductive théorique que la question de l'autonomie des formants était au centre de la composition. Nous avons vu que cette possibilité était envisageable pour la composition stricto-sensu mais elle l'est beaucoup moins pour la composition savante. Nous allons expliquer pourquoi cela n'est pas envisageable pour la composition savante.

La composition savante implique des formants faisant appel aux fonds historiques. Sont-ils dotés d'autonomie au même titre que les formants français dans la composition stricto-sensu ? Regardons comment L. Guilbert²⁵⁰ explique pourquoi a-t-on recours aux formants anciens dans le cadre de la formation savante: « La création lexicale peut être décrite dans une double perspective, la perspective diachronique et la perspective synchronique. Il apparaît à

²⁴⁸ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 106.

²⁴⁹ Niklas-Salminen Aino, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 74.

²⁵⁰ Guilbert Louis, « De la formation des unités lexicales », *Introduction au Grand Larousse de la langue française*, 1^{er} volume, Paris, Larousse, 1971, pp. IX.

l'évidence que le lexique d'une langue s'enrichit, se transforme au cours des siècles. Comme les mots construits eux-mêmes, et avec eux, les éléments formateurs se répartissent selon des couches historiques. Certains suffixes remontent au latin populaire ou au germanique, d'autres au provençal ou à l'italien, d'autres encore dans une période récente, à l'anglais ; des éléments formateurs appelés savants ont été empruntés au grec et au latin dans leur forme d'origine à des époques diverses de l'histoire de notre langue et se sont largement diffusés dans la période la plus récente avec le vocabulaire scientifique et technique. »

On voit que cela est lié à l'évolution de la société et à sa modernisation. Ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où le quotidien de la société contemporaine est marqué par l'essor des nouvelles technologies et cela est d'autant plus perceptible au niveau des mots qui composent le corpus. La souplesse de ces formants est aussi très intéressante et ouvre de multiples possibilités à la créativité lexicale comme l'expliquent J. Pruvost et J-F Sablayrolles²⁵¹ : « L'intérêt de ces formants (...) réside dans leur souplesse (ils peuvent figurer en première ou en seconde place : *graphologue, sténographe, logopathie*) et dans l'internationalisation de la terminologie qui facilite les échanges, puisque les autres grandes langues de communication scientifique procèdent de la même manière. » Enfin concernant la question de l'autonomie de ces formants, elle n'est pas envisageable parce que (*Ibid.*, p. 16) : « Des débats un peu vains sur le statut de dérivés ou de composés de ces créations ont pris appui sur le statut à part de ces formants : ils partagent avec les affixes leur manque d'autonomie et avec les mots leur type de sémantisme et leur liberté de place en composition. » Nous adhérons aux propos de J. Pruvost et J-F. Sablayrolles car ces caractéristiques sont observables au niveau du corpus : une grande liberté de place, et un manque d'autonomie des éléments grecs, latins, anglais qui composent le corpus et bien évidemment leur sémantisme de qui traduit d'une évolution marquée.

H. Bonnard²⁵² expose aussi une réflexion qui a suscité notre intérêt autour de l'autonomie des éléments de la composition et de leur aire d'emplois, il dit qu'« on ne voit jamais un même élément significatif figurer en position de suffixe (comme *-ier, -ique, -illon, -ée, -iser, -ment*) et en position de préfixe comme (*ad-, anté-, con-, épi, pro-*). Au contraire beaucoup d'éléments radicaux latins ou grecs peuvent figurer (...) en place initiale ou finale, avec ou sans modification flexionnelle : comparer encore *gastronomie, litho-graphie* et *épigastre, aéro-lithe*. Un grand nombre se retrouvent à peu de choses près dans des mots isolés : *centi-* (de centimètre) dans *cent*, *-gène* (d'hydrogène) dans *gène*, etc.. Les linguistes se font une règle générale de ne pas considérer, dans l'analyse synchronique d'un système de langue, le

²⁵¹ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 106.

²⁵² Bonnard Henri, « Transfert et coalescence », *Néologie et lexicologie*, Paris Larousse, 1979, p. 30.

sens étymologique des mots ou des formes. Mais cette règle doit être abandonnée en l'occurrence : la conscience de mots grecs ou latins à la base des composés savants explique seule la formation et la compréhension de ces mots par les techniciens qui en font usage. »

Ce que nous trouvons intéressant est la dernière partie de la citation, c'est-à-dire que le recours aux éléments du fonds primitif n'ont d'intérêt pour « les techniciens qui en font usage », on perçoit une petite forme d'ironie car cela ramène l'aire d'emploi de ces mots à une catégorie de personnes bien spécifique soit des personnes travaillant dans des domaines spécialisés : médecine, économie etc. et que le recours aux origines anciennes ne serait qu'une forme de snobisme. Et bien cette idée est tout à fait valable quand on regarde la complexité des mots du corpus ...

La composition hybride ou néo-classique

Nous avons distingué dans le corpus, une sous-catégorie dans les mots composés savants : celle de la composition hybride ou « néoclassique ».

J-F. Sablayrolles ²⁵³ parle de « composé savant recomposé, composé avec des quasimorphèmes des paléomorphèmes ou des pseudomorphèmes », il explique que ces lexies n'ont pas de rapport avec le fonds primitif : ce sont des composées françaises qui associent formant ancien et formant français. Nous citerons sa note de bas de page n°222 « (...) Les quasimorphèmes sont issus de ce qui était en lexies simples dans la langue d'origine (grec le plus souvent) : *log(o)*, *path(o)* etc.. En synchronie, leur fonctionnement est intermédiaire entre celui des lexies et celui des affixes. Ils ont une mobilité que n'ont pas les affixes, mais à la différence des lexies, ils ne sont pas autonomes et doivent figurer nécessairement accolés à un autre élément, le plus souvent un autre quasi-morphème. Ces combinaisons de quasimorphèmes constituent, en fait des mots composés, appelés « recomposés » ou composés néoclassiques par d'autres linguistes. ».

D. Amiot et J. Dal²⁵⁴ ont développé des travaux intéressants à propos de la composition néoclassique et sur l'ordre des constituants, elles expliquent que la dénomination de composition néoclassique a été employée dans des travaux anglo-saxons et qu'« elle semble due à Adams 1973 ». Cette appellation tient des origines outre-manche et elle n'est pas vraiment récente, puis elles donnent la définition suivante : « Cette étiquette tient compte du caractère hétérolexical des constituants en jeu, et précise que les éléments concernés sont issus des langues classiques (latin, grec) ». Ces caractéristiques nous ont fait opter pour cette distinction au

²⁵³ Sablayrolles Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 223.

²⁵⁴ Amiot Dany, Dal Georgette, « Composition néoclassique en français et ordre des constituants », *La composition dans une perspective typologique*, actes d'une journée d'étude tenue à l'Université d'Artois, Arras, le 24 mars 2006, Arras : Artois presse université, 2008, pp. 94.

sein des mots savants du corpus car la majorité des mots de cette catégorie mettent en avant cette hétérolexicalité (mots mêlant le français, le grec, le latin etc.. ...). Dans leur article, elles développent par la suite un point concernant l'ordre des éléments de la composition néo-classique, nous nous en tiendrons à l'ordre YX où elles expliquent que « X correspond à l'élément sémantiquement recteur, contrasté à l'ordre XY de la composition ordinaire. » Nous ne rentrerons pas dans le détail touchant à l'ordre des constituants des composés néoclassiques car cela est complexe et nous avons peur de ne pas maîtriser les notions dans leur totalité. Mais à notre niveau, nous avons pu remarquer au niveau de notre corpus que l'ordre des constituants des mots issus de la composition néo-classique correspondait à l'ordre décrit par D. Amiot et G. Dal, nous prendrons comme exemple le mot du corpus *antimondialisation (s.f.)*, on constate que l'élément recteur est *mondialisation* dans *antimondialisation (s.f.)*, l'ordre YX est bien respecté.

Quelle place pour la composition savante pour le « Nouveau Petit Robert » ?

Dans la mesure où nous travaillons sur le *Petit Robert Électronique*, il serait intéressant de voir comment J. Rey-Debove et A. Rey²⁵⁵ appréhende la composition : « Les mots savants sont traditionnellement formés avec des radicaux latins (octogénaire) ou grecs (stéthoscope), parfois hybrides (monocles), ces derniers autrefois critiqués par les puristes. Aujourd'hui on va plus loin : un très grand nombre de mots mêlent le grec ou le latin au français, et ce modèle est de plus en plus productif (stratosphère, agroalimentaire (...)) On voit comment, partie des règles très contraignantes, la composition des mots s'est libérée au profit de la néologie. Il n'est plus possible aujourd'hui de dire que la morphologie lexicale est une entrave à la créativité. Ce point de vue puriste est dépassé par les faits, et il faut accepter qu'une langue vivante change de normes, quitte à rester réservés par rapport au procédé pris à l'anglais des mots valises formés, non sur des éléments signifiants, mais sur des syllabes (*téléthon*, *handisport* et bien d'autres) ».

Même au niveau de la politique d'intégration des mots nouveaux dans le *NPR*, nous notons une volonté d'ouverture car il est constaté que la composition est de plus en plus productive et qu'il faut s'ouvrir à ce mode de formation des mots productif et vecteur de néologie. En écrivant cela, les lexicographes du *Nouveau Petit Robert* font preuve de leur volonté d'ouverture aux réalités de l'évolution du lexique. En revanche, il l'est un peu moins accueillant pour les mots valises qui sont jugés comme les mots valises assimilés aux anglicismes. Pour conclure, nous dirons que nous sentons une ambivalence dans le discours du *Nouveau Petit Robert*, car s'il y a la volonté de représenter le lexique tel qu'il l'est, il faut l'être avec tous les modes de formation des mots même ceux en rapport avec l'anglais.

²⁵⁵ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, pp. XVI et XVII.

Nous allons maintenant procéder à l'analyse des composés savants du corpus puis à l'analyse des mots composés hybrides.

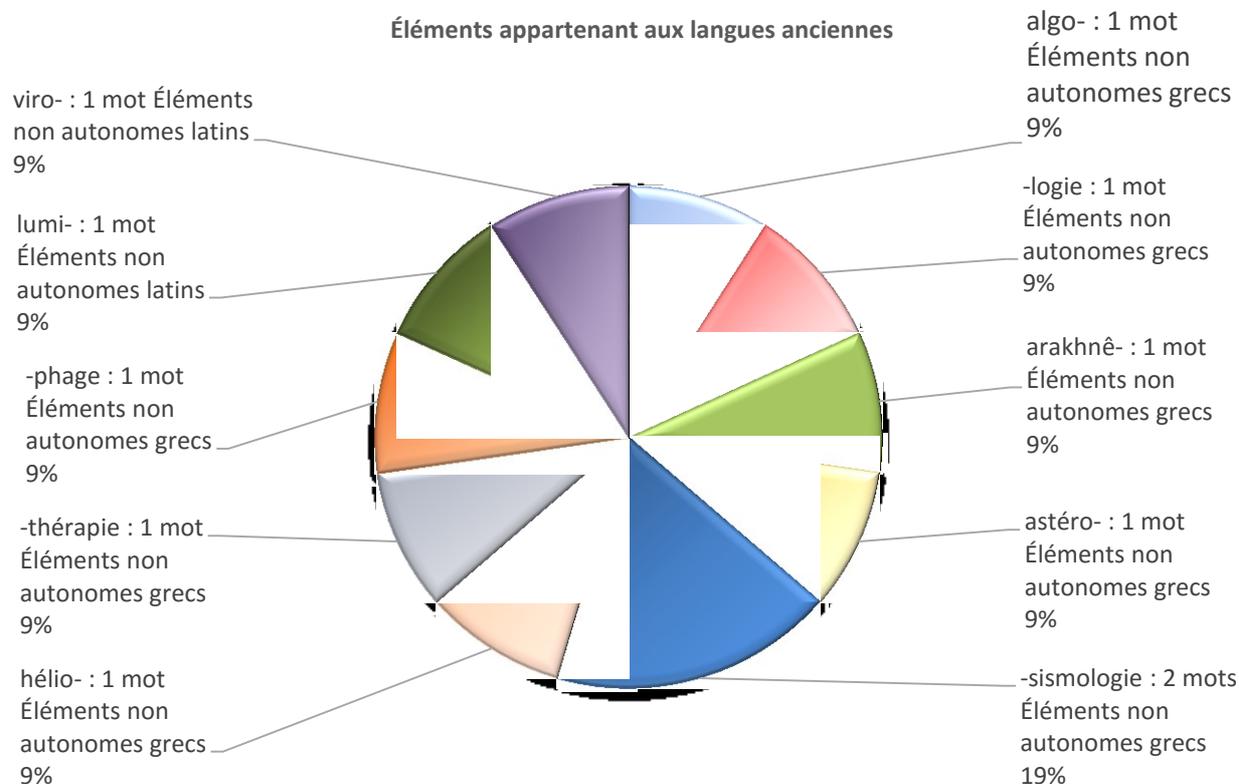
❖ *Analyse des mots composés savants du corpus*

6 mots du corpus sont à rapprocher de cette catégorie.

Nous distinguons 6 mots « purement savants » que nous avons classés dans deux tableaux en fonction des éléments qui les composent soient :

- le premier tableau regroupe les mots comportant deux éléments grecs (ex. : *algologie, s.f.*), soient 4 mots.

- le deuxième tableau regroupe les mots comportant un élément latin + un élément grec (ex. : *luminothérapie, s.f.*), soient deux mots.



Éléments appartenant aux langues anciennes 1

1° Tableau

Deux éléments grecs		
algologie	s.f.	(< algo- + -logie)
arachnophobie	s.f.	(< arakhnê + -phobie)
astérosismologie	s.f.	(< astéro- + sismologie)
héliosismologie	s.f.	(< hélio- + sismologie)

2° Tableau

Élément latin + Élément grec		
luminothérapie	s .f.	(< lumen, inis + -thérapie)
virophage	s.m.	(<vir[us] (o) + -phage)

Quand nous utilisons le terme de purement savant, nous faisons référence au fait qu'au moins un des deux formants appartient au fonds étymologiques soit au latin ou au grec contrairement aux composés hybrides du corpus qui impliquent des éléments appartenant à d'autres langues comme le français, l'anglais ... Ces mots composés savants sont peu représentés au niveau du corpus.

Nous ferons un commentaire sur les domaines auxquels ces mots sont à rattacher : ces mots concernent des domaines tels que la médecine (*algologie (s.f.)*, *arachnophobie (s.f.)*, *luminothérapie (s.f.)*, *virophage (s.m.)*), les sciences (*astérosismologie (s.f.)*, *hélisismologie (s.f.)*, *luminothérapie (s.f.)*) donc des domaines de langue de spécialité.

En sera-t-il de même pour les mots composés hybrides ?

✧ *Analyse des mots composés hybrides du corpus*

79 mots sont issus de la composition hybride.

Nous les avons distingués des mots composés savants parce qu'ils présentent plusieurs possibilités combinatoires impliquant des éléments français, grecs, latins, anglais ... Avec des constructions de type : un élément français + un élément grec (ex. : *accidentogène, (adj.)*) ; un élément grec + un élément français (ex. : *agrocarburant (s.m.)*) ; un élément latin + un élément français (ex. : *audioguide, (s.m.)*).

Nous avons classé les mots composés du corpus en fonction de leur ordre.

Ensuite, nous avons réparti les mots composés hybrides en deux parties :

- la première partie regroupe les mots composés hybrides que nous qualifierons de « standards »
- la deuxième partie regroupe les mots composés hybrides relevant de formations plus originales.

Intéressons-nous aux mots qui composent la première partie : nous les avons répartis dans trois tableaux qui mettent en évidence le mot composé, sa catégorie grammaticale et sa formation.

- le premier tableau fait état de l'ordre des mots suivant : élément français + élément grec. Il regroupe 5 mots du corpus.

- le deuxième tableau fait état de l'ordre des mots suivant: élément grec + élément français. Il regroupe 39 mots du corpus.

- le troisième tableau fait état de l'ordre : élément latin + élément français. Il regroupe 20 mots du corpus.

Éléments appartenant aux langues anciennes

20 bases grecques

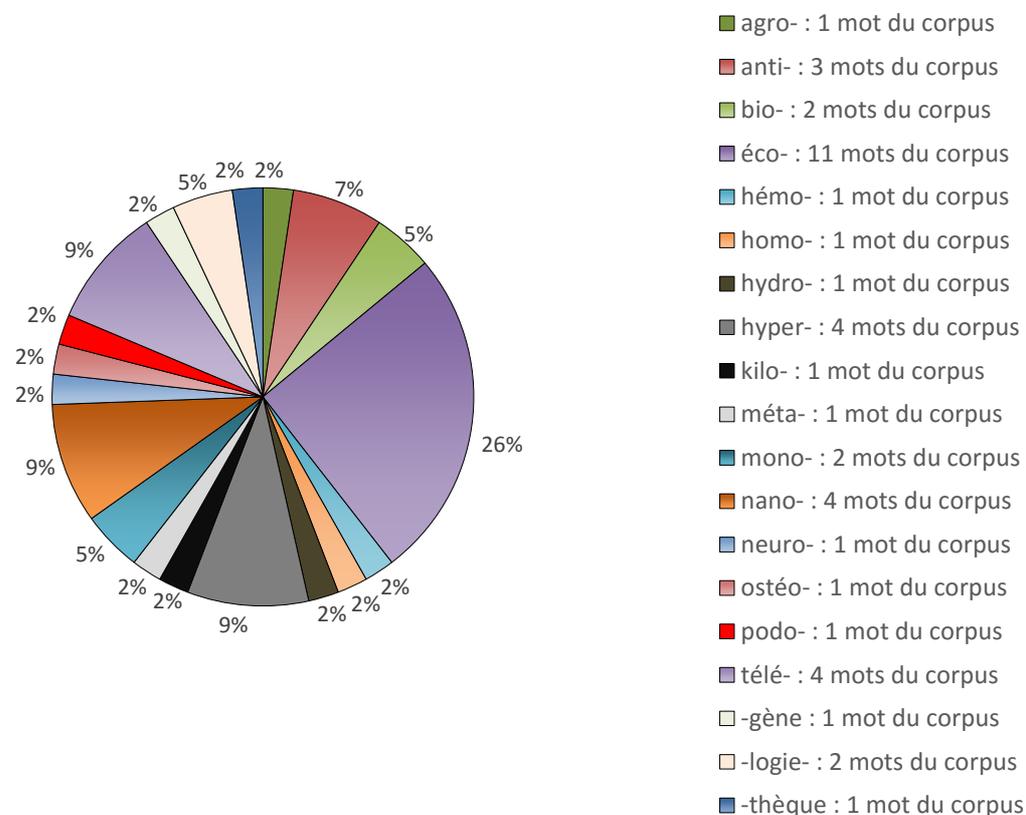
9 bases latines

Position des éléments

Position finale 51 éléments

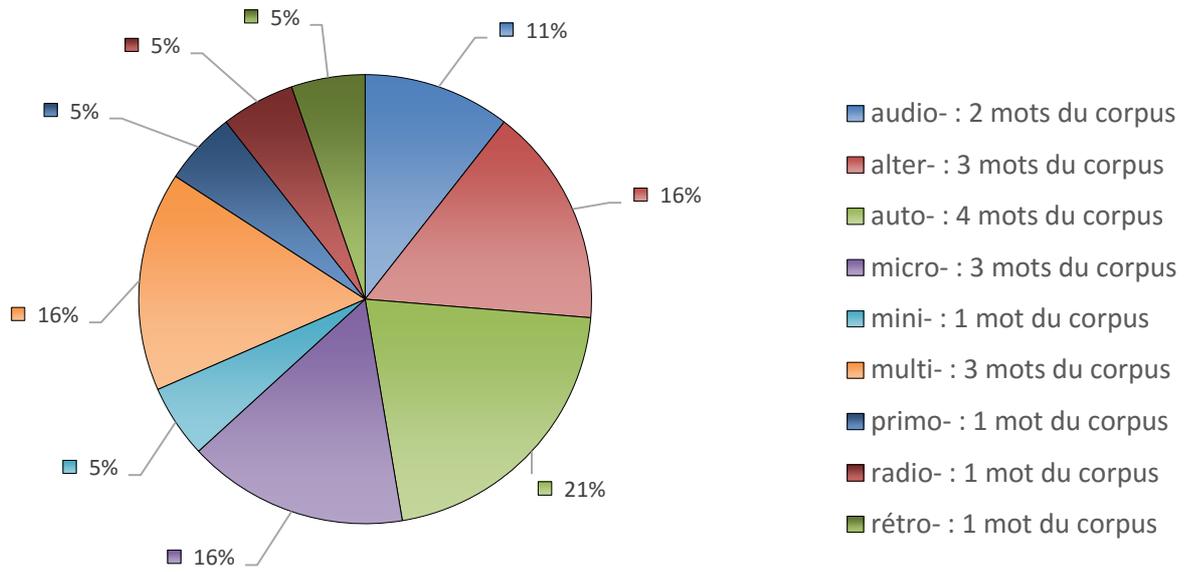
Position initiale 5 éléments

Éléments non-autonomes grecs



Éléments appartenant aux langues anciennes 2

Éléments non-autonomes latins



Éléments appartenant aux langues anciennes 3

Nous souhaitons mesurer la distribution des éléments rentrants dans la formation des mots composés du corpus.

Éléments les plus performants du corpus	
alter-	3 mots du corpus
anti-	3 mots du corpus
auto-	4 mots du corpus
éco-	11 mots du corpus
Hyper-	4 mots du corpus
nano-	4 mots du corpus

1° Tableau

Ce premier tableau montre l'ordre élément français + élément grec

Élément français + Élément grec		
<i>Mot Composé</i>		<i>Formation</i>
accidentogène	adj.	(< accident (o) + -gène)
comitologie	s.f.	(< comit[é] (o) + logie)
généothèque	s.f.	(< gèn[e] (o) + -thèque)
tabacologie	s.f.	(< tabac (o) + -logie)
fibromyalgie	s.f.	(< fibro- + myalgie)

2° Tableau

Élément grec + Élément français		
<i>Mots Composés</i>		<i>Formation</i>
agrocarburant	s.m.	(< agro- + carburant)
antimondialisation	s.f. et adj.	(< anti- + mondialisation)
antimondialiste	adj. et n.	(< anti- + mondialiste)
antirétroviral, ale,aux	adj. et s.m.	(< anti- + rétroviral)
bio-informatique	s.f. et adj.	(< bio- + informatique)
biosécurité	s.f.	(< bio- + sécurité)
écobilan	s.m.	(< éco- + bilan)
écocitoyen, citoyenne	adj. et n.	(< éco- + citoyen, citoyenne)
écoemballage	s.m.	(< éco- + emballage)
écogeste	s.m.	(<éco- + geste)
écohabitat	s.m.	(< éco- + habitat)
écolabel	s.m.	(< éco- + label)
écoparticipation	s.f.	(< éco- + participation)
écopastille	s.f.	(< éco- + pastille)
écoquartier	s.m.	(< éco- + quartier)
écotaxe	s.f.	(< éco- + taxe)
écotourisme	s.m.	(< éco- + tourisme)
hémovigilance	s.f.	(< hémo- + vigilance)
homoparental, ale, aux	adj.	(< homo- + parental)
hydromassage	s.m.	(< hydro- + massage)

hyperappel	s.m.	(< hyper- + appel)
hypercalorique	adj.	(< hyper- + calorique)
hyperlien	s.m.	(< hyper- + lien)
hyperpuissance	s.f.	(< hyper + puissance)
kiloeuro	s.m.	(< kilo- + euro)
métadonnée	s.f.	(< méta- + donnée)
monocorps	s.m.	(< mono- + corps)
monospace	s.m.	(< mono- + [es]pace)
nanomatériau	s.m.	(< nano- + matériau)
nanosciences	s.f. plur.	(< nano- + sciences)
nanotechnologie	s.f.	(< nano- + technologie)
nanotube	s.m.	(< nano- + tube)
neurodégénératif, ive	adj.	(< neuro- + dégénératif, ive)
ostéodensitométrie	s.f.	(< ostéo + densitométrie)
podotactile	adj.	(< podo- + tactile)
téléchirurgie	s.f.	(< télé- + chirurgie)
téléconseiller, ère	n.	(< télé- + conseiller, ère)
télésecrétariat	s.m.	(< télé- + secrétariat)
télétransmettre	v. trans.	(< télé- + transmettre)

3° Tableau

Élément latin + Élément français		
<i>Mots Composés</i>		<i>Formation</i>
audioguide	s.m.	(< audio- + guide)
audiolivres	s.m.	(< audio- + livres)
altermondialisation	s.f.	(< alter- + mondialisation)
altermondialisme	s.m.	(< alter- + mondialisme)
altermondialiste	adj.	(< alter- + [anti]mondialiste)
autobloquant, ante	adj.	(< auto- + bloqu[er] + -ant, -ante)
autoentrepreneur, euse	n.	(< auto- + entrepreneur, -euse)
autoentreprise	s.f.	(< auto- + entreprise)
autorépliquer (s')	v. pron.	(< auto- + se répliquer)
microcrédit	s.m.	(< micro- + crédit)

microéconométrie	s.f.	(< micro- + économétrie)
micromonde	s.m.	(< micro- + monde)
minispace	s.m.	(< mini- + -[es]pace)
multiplexe	s.m.	(< multi- + [com]plexe)
multipoint	adj.	(< multi- + point)
multisupport	adj. et s.m.	(< multi- + support)
primoaccédant, ante	n.	(< primo- + accédant, ante)
radiochirurgie	s.f.	(< radio- + chirurgie)
rétroplanning	s.m.	(< rétro- + planning)
rétrotranscription	s.f.	(< rétro- + transcription)

Le deuxième tableau réunit le plus de ces composés hybrides avec 39 mots, nous pouvons dire que c'est le modèle élément grec + élément français qui est le plus productif.

Autre type de formation incluse dans la composition hybride :

Ces formations relevant de la composition hybride se démarquent des autres types de formations étudiées précédemment.

En effet, elles comportent des éléments empruntés à l'anglais, voire même des abréviations. Ces mots composés font partie de la composition hybride tout en apportant une certaine hétérogénéité à cette catégorie à cause de leur morphologie spécifique et complexe.

Nous avons regroupé les mots du corpus rentrant dans ce type de formation dans deux tableaux.

- le premier tableau regroupe 7 mots du corpus, voici les différentes constructions qu'il regroupe : élément anglais + élément grec (ex. : *addictologie, s.f.*), élément anglais + élément latin (ex. : *blogosphère, s.f.*), élément latin + élément anglais (ex. : *intranet, s.m.*), élément grec + élément anglais (ex. : *géomarketing, s.m.*), élément arabe + élément grec (ex. : *islamophobie, s.f.*)

- Le deuxième tableau regroupe 8 mots du corpus, voici le type construction qu'il regroupe : abréviation anglais + élément grec (ex. : *médiagraphie, s.f.*), abréviation anglaise + élément français (ex. : *cybercafé, s.m.*), abréviation + élément français (ex. : *bioterrorisme, s.m.*), abréviation + élément grec (ex. : *infothèque, s.f.*), élément latin + élément anglais (ex. : *extranet, s.m.*), nom propre + élément latin (ex. : *hantavirus, s.m.*), deux éléments grecs + élément tiré d'un autre mot (ex. : *téломérase, s.f.*). Nous avons développé le détail de leur construction juste après le tableau

Éléments appartenant aux langues anciennes

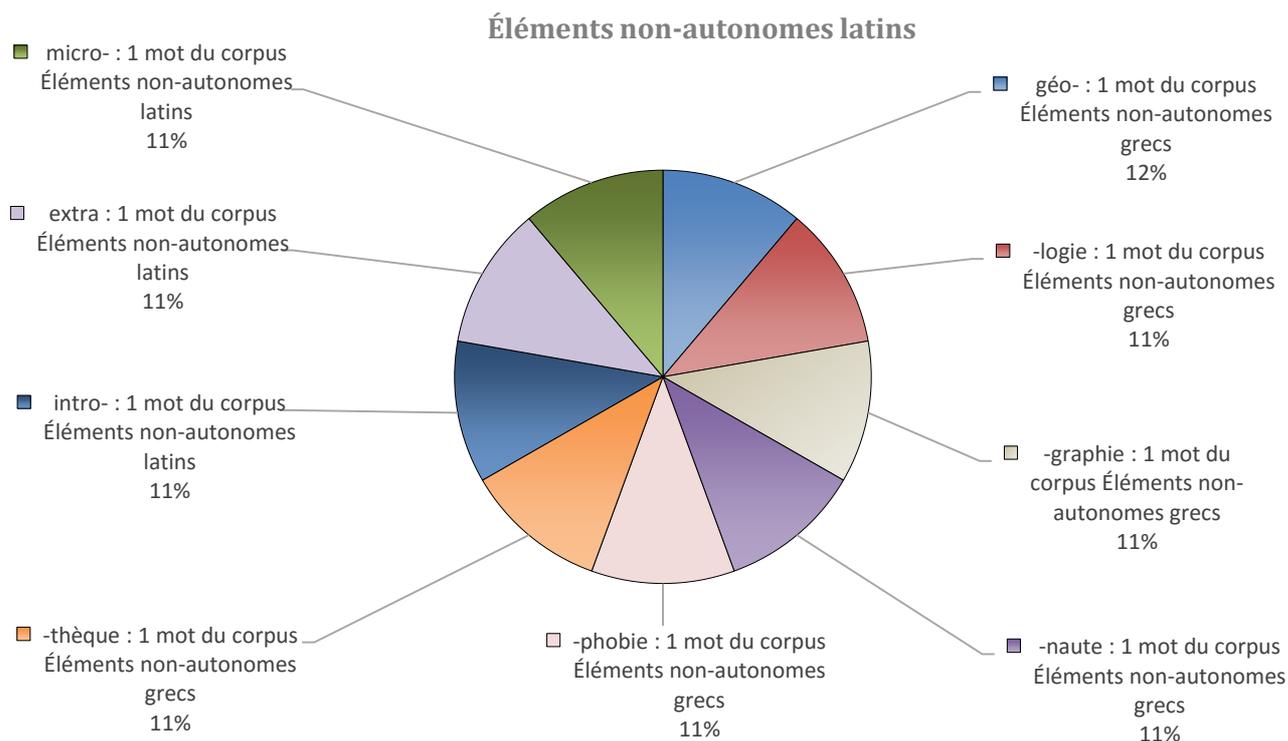
latin : 3 bases

grec : 6 bases

Position des éléments

Finale : 7 éléments

Initiale : 8 éléments



Éléments appartenant aux langues anciennes 4

1° Tableau

Élément latin + Élément anglais		
intranet	s.m.	(< intra- + net) sur le modèle de Internet
microblog	s.m.	(< micro- + blog)
extranet	s.m.	(< extra- + net)
Élément grec + Élément anglais		
géomarketing	s.m.	(< géo- + marketing)
Élément anglais + Élément latin :		
blogosphère	s.f.	(< blog (o) + sphère)
Élément anglais + Élément grec :		

addictologie	s.f.	(< addict(ion) + -logie)
Élément arabe + Élément grec :		
islamophobie	s.f.	(< islam (o) + -phobie)

2° Tableau

Abréviation (anglaise) + Élément grec		
médiagraphie	s.f.	(< média + -graphie)
cybernaute	n.	(< cyber(nétique) + -naute)
Abréviation (anglaise) + Élément français		
Cybercafé	s.m.	(< cyber(nétique) + café)
cybercriminalité	s.f.	(< cyber(nétique) + criminalité)
cyberculture	s.f.	(< cyber(nétique) + culture)
cybermonde	s.m.	(< cyber(nétique) + monde)
Abréviation (française) + Élément grec :		
infothèque	s.f.	(< info(rmatique) + -thèque)
Nom propre + Élément latin :		
hantavirus	s.m.	(< de Hantaan nom propre et virus)

Nous donnerons le détail de la formation du mot composé *médiagraphie* (s.f.) car nous avons fait figurer les développements des autres abréviations entre parenthèses, voici sa définition (ci-dessous extraite du *NPRÉ 2012*) :

médiagraphie [medjagrafi] **nom féminin étym.** 2000 ◊ de *média* et *-graphie*, sur le modèle de *bibliographie* ■ Liste des sources citées ou consultées (documents imprimés, audiovisuels, sites Internet), placée en annexe d'un écrit.

Nous apprenons d'après le *NPRÉ 2012* que *média* est l'aphérèse du mot anglais américain « mass media », littéralement « moyens de communication de masse ».

Est-ce étonnant de trouver ces formations originales ?

Nous répondrons que cela n'est pas surprenant dans la mesure où le lexique est en perpétuelle évolution. Dans son ouvrage qui date du début des années 2000, J-F. Sablayrolles²⁵⁶

²⁵⁶ Sablayrolles Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 224.

ne fermait pas la porte à de nouvelles possibilités constructionnelles : « les composés hybrides offrent la particularité que leurs deux éléments constitutifs n'appartiennent pas à la même langue. Les langues peuvent être d'origine diverses et de multiples croisements possibles. * Il y a eu des hybrides (...), franco-anglais : *big baffe* ... ».

Ces complexités touchant à la formation des mots sont la preuve que l'évolution du lexique est directement liée avec l'évolution de la société. Ce qui est encore plus intéressant c'est de pouvoir croiser quelques-unes de ces compositions hybrides dans la nomenclature d'un dictionnaire. *Le Petit Robert* montre une certaine ouverture d'esprit quand on sait que les puristes sont contre ce genre de formations comme on peut le lire dans les explications données par J. Pruvost et J-F. Sablayrolles²⁵⁷ : « (...) ce qui a provoqué de nombreuses polémiques dès ce siècle dont on a pu dire qu'il était philhellène mais grecophobe. Encore maintenant des amoureux de la langue française fustigent des termes jugés prétentieux (*hypofifriophobie*), ou en créent d'ironiques (*batracianophile*). » Nous disons quelques-unes car nous nous doutons que plusieurs d'entre elles ne figurent pas dans la nomenclature du *Nouveau Petit Robert*.

En conclusion, nous pouvons dire que la composition est un mode de formation performant au niveau du corpus, qu'il est le reflet de l'évolution du lexique : par sa complexité constructionnelle impliquée par des recours à des formants, grecs, latins utilisés pour des domaines de plus en plus spécialisés tels que l'économie, l'environnement, la politique... En effet, nous avons pu remarquer que la catégorie des mots composés connaissait une dynamique intéressante de par son évolution sémantique marquée : les mots savants étant plutôt employés dans le domaine de la médecine et de la science (*tabacologie, (s.f.), fibromyalgie, (s.f.)*) et les mots composés hybrides touchant à d'autres domaines tels que l'environnement et l'écologie (*écoemballage, (s.m.), écogeste, (s.m.)*), la société (*antimondialisation, (s.m.)*), les sentiments et comportements (*islamophobie (s.f.), addictologie, (s.f.)*). La composition n'est plus restreinte à des vocabulaires spécialisés, elle s'est ouverte à la langue générale, nos conclusions vont dans le sens des conclusions de C-H Hong²⁵⁸ qui montrent que « la formation au moyen d'éléments gréco-latins comme un indice qui montre que ce procédé est stablement installé aussi bien dans la néologie du lexique général que dans celle du vocabulaire scientifique et technique. Autrement dit, ce procédé, qui a été généralisé dans le langage scientifique au XVIIIème siècle, semble avoir la faveur aujourd'hui dans le langage commun (...) Cela n'est-il pas un indice révélateur de la bonne santé de la néologie française aux matrices variées ? Et cette variété ne

²⁵⁷ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 106.

²⁵⁸ Hong Cheol-Hoon, « Tendances de la néologie par dérivation et par formation au moyen d'éléments gréco-latins », *La Linguistique* n°33, 1997, p 116.

contribue-t-elle pas à la vitalité de la langue française aujourd'hui ? » Nous répondrons avec un oui unanime car nous en avons la preuve avec les mots composés du corpus et avec un corpus lexicographique.

Enfin, comme nous le disions ce qui est encore plus fantastique à l'échelle de notre travail c'est que l'on puisse trouver ce genre de formations relevant d'une telle complexité constructionnelle au sein de la nomenclature d'un dictionnaire tel que le *Nouveau Petit Robert* qui a parfois même du mal à se prononcer quant à l'étymologie exacte de certains mots (nous pensons au mot composé *euroseptique*). La néologie fait son chemin même au sein de la nomenclature du *Nouveau Petit Robert*.

2.5.3 Les mots valises

✧ *Théorie*

Les mots valises (ou mots portemanteaux, amalgames...) font partie de la composition. J. Pruvost et J-F. Sablayrolles²⁵⁹ expliquent qu' : « ils combinent des fragments de mots qui ont une partie de signifiant commun. Les règles de ces amalgames (on dit aussi mots portemanteaux) sont beaucoup plus lâches que celles des autres types de composition. Elles ont été étudiées par Almuth Gresillon et par André Clas qui distinguent six classes en fonction de la place respective des aphérèses (abréviation au début d'un mot) et des apocopes (abréviation à la fin d'un mot). »

Le mot valise est très polyvalent, nous entendons par cela qu'il peut être utilisé ou produit dans des domaines variés tels que la littérature ou dans un autre univers aux antipodes de la littérature et la linguistique : être une porte d'ouverture sur l'inconscient dans le cas de pathologies mentales comme la schizophrénie, la bipolarité etc....

Nous reviendrons sur un auteur que nous avons brièvement cité dans la partie théorique : il s'agit d'Almuth Gresillon. Elle a travaillé sur un corpus de mots valises produits par des malades mentaux. Nous nous appuyerons une nouvelle fois sur son article *Le mot-valise, un monstre de langue*²⁶⁰ sur lequel nous avons déjà travaillé dans la partie consacrée aux néologismes en tant qu'explorateur de l'inconscient (voir p. 30).

Comme nous l'avions déjà évoqué pour la partie consacrée à l'exploration de l'inconscient, nous ne rentrerons pas dans une analyse de la pathologie mentale, nous ne pouvons pas le faire dans la mesure où cela n'est pas notre spécialité et que cela n'est pas non

²⁵⁹ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 107.

²⁶⁰ Gresillon Almuth, « Le mot-valise, un monstre de langue ? », *La linguistique fantastique*, Auroux-Chevalier, 1985, p. 246.

plus la vocation de notre travail. Mais, nous l'aborderons sous un angle linguistique et la partie dans laquelle nous nous situons actuellement (consacrée aux mots valises en tant que procédé de formation de mots) s'y prête tout à fait. Nous nous intéresserons donc à la définition qu'elle attribue au mot valise : « Formellement, le mot-valise est issu de l'imbrication de deux mots d'un lexique donné. C'est ainsi qu'on obtient par exemple *juplotte* et non *jupe-culotte*. Ce principe d'imbrication se trouve en contradiction flagrante avec toute la structuration de la langue, qui, elle, est soumise au principe de la concaténation : en effet la mise en chaîne d'une base lexicale et d'un préfixe et/ou d'un suffixe conduit aux mots dérivés, la mise en chaîne de certains lexèmes (opérée selon les langues avec ou sans terme fonctionnel) conduit à des mots composés, la mise en chaîne de certains mots, lexicaux et grammaticaux, conduit à des syntagmes, et ainsi de suite. (...) puis (*Ibid.*, p.148) « Cela signifie aussi que, contrairement par exemple au phénomène de la composition, il n'existe aucun schéma structural pour la formation des mots valises. » Enfin, voici l'explication qu'elle fournit quant à la qualification monstrueuse dont elle affuble le mot valise : (*Ibid.*, p.147) « J'ai insisté délibérément sur ce pouvoir fondateur qu'a l'homophonie sans la formation des mots valises, car elle représente sans nul doute l'un de ses aspects monstrueux. ».

Nous le disions, le mot valise peut aussi trouver une place de choix dans les œuvres de certains écrivains comme l'explique F. Charles dans son article²⁶¹ consacré aux mots-valises et à la littérature de jeunesse. Elle a travaillé sur deux œuvres de l'auteur Claude Ponti, *Le Doudou méchant* (2000) et *Blaise et le château d'Anne Hiversère* (2004). Elle explique que cet auteur (*Ibid.*, p. 46) : « use de plusieurs modes de création lexicale, dont celui du mot-valise ; il joue, d'une façon plus ou moins marquée et étendue selon les œuvres, de dimension formelle, sémantique et rhétorique et explore ces dimensions. C'est cette inventivité lexicale notamment qui fait que nombre de ses œuvres offrent plusieurs niveaux de lecture et ne sont nullement réservées ni exclusivement destinées d'ailleurs à un jeune lectorat. »

Qu'en est-il de sa représentation au niveau du dictionnaire ? Nous avons trouvé certains points intéressants dans l'article du *Figaro* « *Foultitude de mots valises* »²⁶² écrit par J. Bordier : « Le mot-valise n'ambitionne pas en premier lieu d'intégrer le Petit Robert. Même si c'est parfois le cas. Foultitude a été inventé par Victor Hugo; franglais, par René Etiemble. « Toutes ces créations sont plus appelées à faire mouche qu'à faire souche », aimait rappeler Gérard Gorcy, de l'Institut national de la langue française. Les grands écrivains ne s'y sont pas trompés. Petit

²⁶¹ Charles Florence, « Les mots-valises : des mots malicieux. Un exemple en littérature de jeunesse », *Neologica* n°5, 2011, pp. 45-64.

²⁶² L'express. « Foultitude de mots-valises », [en ligne, consulté le 7 août 2015]. Disponible sur : http://www.lexpress.fr/informations/foultitude-de-mots-valises_655817.html

florilège: *hypocritiquement* (Rabelais), *bavardiner* (Mme de Sévigné), *mélancolise* (Balzac), *patrouillotisme* (Rimbaud), *nostalgérie* (Montherlant), *parlementeur* (Vian)... «Dans la mesure où notre perception dépend de notre langage, peut-être que des croisements, des hybridations peuvent provoquer de nouvelles perceptions», souligne le philosophe Alain Finkielkraut, dont le premier ouvrage écrit en solo n'était autre qu'un recueil de mots-valises. ». Et effectivement, pour revenir sur le titre de l'article du journaliste J. Brodier et sur son contenu, le mot valise *foultitude* est bien attesté dans le *NPRÉ*, voici sa définition (ci-dessous extraite du *NPRÉ 2012*) :

foultitude [fultityd] nom féminin étym. 1848 ◊ croisement de *foule* et de *multitude*

■ Fam. Foule, grande quantité.

D'après la définition, il n'est pas précisé qu'il aurait été créé par V. Hugo mais qu'il associé à l'usage familial. Puisque nous sommes dans le domaine du dictionnaire, nous y resterons et nous terminerons avec un point développé par A. Leturgie dans son article « À propos de l'amalgamation lexicale en français ²⁶³» où il évoque le rapport entre dictionnaire et mot-valise, plus précisément leur intégration dans ces derniers et voici ce que l'on peut y lire : « Les dictionnaires d'amalgames lexicaux appartiennent à une catégorie de dictionnaires particuliers : les dictionnaires fantaisistes (...) Depuis 1979, 22 dictionnaires d'amalgames lexicaux fantaisistes ont paru, et en neuf ans (2001 à 2010), pas moins de 13 de ces dictionnaires ont vu le jour en France, ce qui est considérable pour ce type de littérature (...) D'autres dictionnaires d'amalgames endossent un rôle qui, même s'il reste parodique met en cause les pratiques terminologiques institutionnelles en France. Les rédacteurs proposent effectivement d'intégrer leur création dans les dictionnaires généraux tels que le *Petit Robert* ou le *Petit Larousse* (...) Ce n'est pas le dictionnaire de l'Académie qui est mis en cause par les rédacteurs, mais l'incapacité des académiciens à nommer de nouvelles réalités. » Il est vrai qu'au sein de notre corpus lexicographique, le mot valise est un procédé de formation des mots peu productif, cela est sûrement dû à la nature de notre corpus qui est lexicographique. Nous avons aussi constaté que plusieurs d'entre eux rentraient dans la formation de mots associés à des noms de marques, noms déposés ou marques enregistrées (*accrobranche (s.f.)*, *diester (s.m.)*, *podcast (s.m.)*). Cet autre aspect, plus marketing fera l'objet d'un traitement à part avec l'étude des mots relevant d'autres procédés de formation (voir p. 312).

Le mot valise est un procédé de formation multisupport : on le retrouve en littérature, dans des emplois plus inattendus comme dans le cas de maladies mentales ou dans un autre

²⁶³ Leturgie Arnaud, « À propos de l'amalgamation lexicale en français », *Langages* n°183, 2011, pp. 81-82.

registre comme le domaine du marketing, de la publicité : il contribue donc à la créativité lexicale sous tous ses aspects.

✧ *Analyse des mots valises du corpus*

Nous relevons 22 mots du corpus issu de ce procédé de formation. Considérons le tableau ci-dessous qui reprend les mots valises présents dans le corpus :

Dans ce tableau sont mises en évidence les trois données suivantes :

- le mot valise
- les éléments qui le constituent
- le modèle de formation employé

Mots-valise	Éléments constitutants	Modèle de formation
acrobranche ou acrobranche, s.f.	acro(batie) branche	apocope + mot complet
alicament, s.m.	ali(ment) (médi)cament	apocope + aphérèse
aquazole, s.m.	<i>aqua-</i> (ga)zole	mot complet + aphérèse
baladodiffusion, s.f.	balad(eur) diffusion	apocope + mot complet
bioterrorisme, s.m.	bio(logie) terrorisme	apocope + mot complet
clavarder, v. intr.	clav(ier) (ba)varder	apocope + aphérèse
clémenvilla, s.f.	clémen(tine) Villa(longa)	apocope + aphérèse
courriel, s.m.	courri(er) él(ectronique)	apocope + apocope
diester, s.m.	di(esel) ester	apocope + mot complet
émoticone, s.m.	emoti(on) icon	apocope + mot complet
entreprenaute, n.	entrepren(eur) (inter)naute	apocope + aphérèse
futsal, s.m.	fut(bol) sal(a)	apocope + apocope
gratuiciel, s.m.	gratui(t) (logi)ciel	apocope + aphérèse
infogérance, s.f.	info(rmatique) gérance	apocope + mot complet
mimivirus, s.m.	mi(micking) mi(crobe) virus	apocope + apocope + mot complet
mobinaute, n.	mobi(le) (inter)naute	apocope + aphérèse
nétiquette, s.f.	<i>net(work)(e)tiquette</i>	apocope + aphérèse
photocopillage, s.m.	photoco(pie) pillage	apocope + mot complet
podcast, s.m.	(i)Pod (broad)cast	aphérèse + aphérèse
pourriel, s.m.	pou(belle)(cou)rriel	apocope + aphérèse

protéome, s.m.	prote(in) (ge)nome	apocope + aphérèse
webzine, s.m.	web (maga)zine	mot complet + aphérèse

Observations générales

Le modèle de formation des mots valises de notre corpus qui est le plus représenté est le modèle « apocope + aphérèse » (soit 10 modèles sur 22), suivi ensuite par le modèle « apocope + mot complet » (soit 7 modèles sur 22), puis « apocope + apocope » (soit 1 modèles sur 22), puis « aphérèse + aphérèse » (soit 1 modèle sur 22), puis « mot complet + aphérèse » (soit 2 modèles sur 22) et enfin « apocope + apocope + mot complet » (soit 1 modèle sur 22).

Nous proposons dans les pages qui suivent de mettre en lumière certaines spécificités que nous avons pu relever pour certains des mots valises du corpus.

∴ *accrobranche* ou *acrobranche* (s.f.)

Considérons la définition du substantif féminin *accrobranche* ci-dessous (extraite du *NPRE 2012*) :

accrobranche ou **acrobranche** [akʁɔbrɑ̃ʃ] **nom féminin** **étym.** 1991, ~ 1997 ◊ accrobranche marque enregistrée 1996; de acrobatie et branche, avec influence de s'accrocher aux branches ■ Activité de plein air qui se pratique dans un site forestier aménagé et qui consiste à se déplacer de branche en branche ou d'arbre en arbre.

Nous souhaitons faire une remarque sur la graphie du terme : le *NPRE* donne deux possibilités de graphies dans l'entrée du terme. Référons-nous aux informations étymologiques dont nous disposons : « *accrobranche* marque enregistrée 1996, de *acro(batie)* et *branche*, avec l'influence de s'accrocher aux arbres ». Notre remarque graphique concerne le doublement ou non de la consonne **-c-**, si l'on s'en tient à la formation que l'on appellera standard, ce mot valise a été formé à partir d'*acro(batie)* et *branche* (soit apocope + mot complet), la graphie du mot valise est *acrobranche* avec un seul **-c-**, ce qui en soi est la formation la « plus logique », cependant dans l'entrée du *PRE 2012*, il y a une autre possibilité graphique *accrobranche* avec deux **-c-** et si l'on prête attention à l'étymologie, il est possible de constater que cette graphie peut être envisagée sous l'influence de s'accrocher aux arbres donc sous l'influence non plus du substantif nominal acrobatie qui comporte un **-c-** mais du verbe s'accrocher qui en comporte deux.

Les deux orthographes sont tolérées par le dictionnaire, il ne reste plus qu'à déterminer selon l'influence de quelle ou quelle étymologie on orthographiera le terme. En conclusion, le choix d'interprétation est libre.

∴ *aquazole*

Considérons la définition du substantif masculin *aquazole* ci-dessous (extraite du *NPRE 2012*) :

aquazole [akwazɔl] **nom masculin** **étym.** 1995 ◇ nom déposé, de *aqua-* et *gazole*
■ Carburant composé d'une émulsion stabilisée d'eau et de gazole. *Bus qui roule à l'aquazole.*

La première information dont nous disposons est que ce terme est un nom déposé et qu'il a été formé à partir du formant *aqua-* (informations récupérées à partir du *NPRE 2012*) soit d'un terme entrant dans les types de formation par composition (soit non autonome) et étant d'origine latine. Ce terme a donc une formation que nous pouvons qualifier d'intéressante dans la mesure où il fait appel à un formant latin *aqua-* ainsi que l'aphérèse du mot (*ga*)*zole*, on obtient donc le mot valise : *aquazole*.

Le fait que le terme soit aussi un nom déposé peut peut-être expliquer le recours à l'utilisation de l'élément latin, dans le cas du mot valise *aquazole*, utiliser un formant emprunt au latin permet de donner une certaine légitimité à ce terme en faisant référence au caractère scientifique de la langue ancienne.

Les noms déposés ainsi que les marques enregistrées portent une attention particulière à la communication, ce qui implique que certaines d'entre elles utilisent les mots valises à cause de leur côté ludique car il faut le concéder, ces mots sont très « communicants ». Effectivement, le mot valise grâce à sa formation permet de conceptualiser une idée impliquant deux idées réunies en un seul mot.

Les noms déposés ainsi que les marques enregistrées feront l'objet d'une étude plus approfondie dans la partie consacrée aux mots bénéficiant d'une autre formation (voir p. 312)

∴

∴ *baladodiffusion* (s.f.)

Considérons la définition du substantif féminin *baladodiffusion* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

baladodiffusion [baladodifyzjɔ̃] **nom féminin étym.** 2005; 2004, au Canada ◇ mot-valise, de *baladeur* et *diffusion* ■ **Rare** (courant au Canada) Diffusion de fichiers audio et vidéo téléchargés sur un baladeur numérique à partir d'Internet → **podcast**.

Nous voudrions considérer l'étymologie rentrant en compte dans la formation de ce mot valise. Le terme est formé à partir des deux morphèmes suivants : *balad(eur)* et *diffusion*. Le suffixe *-eur* a été éliminé du mot *baladeur* et le substantif féminin *diffusion* y a été accolé tel quel et ce qui est particulièrement intéressant dans cette formation est que l'on a recours au *-o* de liaison comme pour la composition (hybride) afin de « juxtaposer » les deux mots.

∴ *clémenvilla*(s.f.)

Considérons la définition du substantif féminin *clémenvilla* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

clémenvilla [klemãvila] **nom féminin étym.** 1997 ◇ de *clémen(tine)* et *Villa(longa)*, nom du producteur ■ Agrume à peau fine, de forme légèrement aplatie, hybride de clémentine et de tangélo.

Ce mot valise a une formation intéressante dans la mesure où il est formé à partir d'une apocope *clément(ine)* et de l'aphérèse du nom propre *Villa(longa)*. De plus, ce patronyme fait référence au producteur de l'agrume.

∴ *podcast*(s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *podcast* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

podcast [pɔdkast] **nom masculin étym.** 2004 ◇ mot-valise anglais américain, de (*i*)*Pod* (marque déposée), appareil permettant de recevoir des fichiers MP3, et (*broad*)*cast* « diffusion » ■ **Anglic.** Fichier audio ou vidéo diffusé par Internet, destiné à être téléchargé sur un ordinateur ou un appareil portable. *Des podcasts.* ◻ Ce mode de diffusion. *Émission disponible en podcast.* → **baladodiffusion**. Recommandation officielle *diffusion pour baladeur*.

La formation de ce mot valise mérite aussi notre attention car au regard de son étymologie : *(i)Pod* (marque déposée), appareil permettant de recevoir des fichiers MP3, et *(broad)cast* « diffusion », on peut se rendre compte que son mode de formation implique un formant relevant d'une marque déposée (l'*iPod* le baladeur numérique de la marque *Apple*) + le verbe anglais *broadcast* soit *(i)Pod* + *(broad)cast* : aphérèse + aphérèse. Il relève donc d'une formation originale.

La majorité des mots valises de notre corpus est composée par deux mots (*alicament*, *bioterrorisme*), cependant le mot valise *mimivirus* est composé par trois mots : *mi(micking)* *mi(crobe)* *virus*, soit deux apocopes et un mot complet.

Enfin, nous voudrions souligner que sur les 22 mots valises qui composent notre corpus, 7 d'entre eux sont des emprunts à l'anglais (*émoticone*, *mimivirus*, *netiquette*, *podcast*, *protéome*, *webzine*), 1 au brésilien (*futsal*).

Enfin, parmi ces mots valises *accrobranche* est une marque enregistrée, *aqazole* est un nom déposé et *diester*, *podcast* sont des marques déposées.

Après avoir procédé à l'étude formelle des mots-valises du corpus, on a pu se rendre compte que cette catégorie de formation est très polyvalente dans la mesure où elle permet de combiner plusieurs éléments (formant latin, nom propre ...), qu'elle permet aussi la création de marque enregistrée (*accrobranche* (*s.f.*)), d'un nom déposé (*aqazole* (*s.m.*)), d'une marque déposée (*diester* (*s.m.*), *podcast* (*s.m.*)).

En conclusion, même si numériquement parlant on en trouve peu au niveau du corpus, ils ouvrent la voie à une évolution dynamique du lexique.

Remarques lexicographiques

Puisque notre support de travail est un dictionnaire, nous souhaitons mettre en évidence la marque lexicographique indiquant la présence d'un mot-valise. Ces indices sont précieux surtout lorsque l'on effectue un travail morphologique : ils facilitent le travail de classement.

Considérons le mot valise *alicament* et sa définition ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

alicament [alikaˈmɑ̃] nom masculin étym. 1996 ◊ mot-valise, de *aliment* et *médicament*
■ Aliment dont la composition explicitement formulée implique un effet actif sur la santé du consommateur.

Dans ce cas, il est explicitement indiqué qu'*alicament* est un mot valise comme le montre l'indication *mot valise* dans la section étymologique du terme. En revanche, il n'y a aucune information concernant sa composition.

Voici une autre définition (extraite du *NPRÉ 2012*) mettant en évidence d'autres informations concernant le mot valise *infogérance* :

infogérance [ɛ̃foʒerɑ̃s] nom féminin étym. 1995 ◊ de *info(rmatique)* et *gérance* ■ Service assuré par un prestataire extérieur qui prend en charge le système d'information d'une entreprise. *Contrat d'infogérance*.

Dans le cas du mot valise *infogérance*, la spécification mot valise n'est pas présente comme dans la définition précédente cependant on dispose d'information concernant la formation du mot valise avec les informations suivantes *info(rmatique)* et *gérance* soit apocope + mot complet.

Il y a des cas où il y a les deux informations, soit l'exemple suivant avec le mot valise *entreprenaute* dont voici la définition ci-dessous (extraite du *NPRE 2012*) :

entreprenaute [ɑ̃trɛprənɔt] nom étym. 1999 ◊ mot-valise, de *entrepren(eur)* et *(inter)naute*
Famille étymologique ⇒ nef, prendre. ■ Créateur d'entreprise sur Internet

Pour cette entrée, nous disposons des deux informations : de l'indication associant ce substantif à un mot valise avec une indication spécifique dans la partie étymologie mais aussi des informations concernant la formation du mot valise *entrepren(eur)* et *(inter)naute* soit : apocope + aphérèse.

Au regard des comparaisons lexicographiques réalisées ci-dessus entre les différentes entrées des mots valises du corpus, nous pouvons constater qu'au niveau de l'organisation des définitions du *NPRE 2012* qu'il n'y avait pas de régularités concernant les informations de formation de ces mots valises. Il s'avère que l'on est confronté à plusieurs cas de figures : pour certaines entrées il est mentionné explicitement que l'entrée est un mot valise, dans d'autres cas, on disposera d'informations concernant la formation du mot valise mais pas d'indication explicite dans la section de l'étymologie spécifiant si le terme est un mot valise ou non, ou enfin dans un autre cas de figure : on disposera des deux indications.

2.6 Imitation et déformation

2.6.1 Le verlan

✧ *Théorie*

Le verlan touche au domaine de l'oral et est souvent associé à l'usage familial.

Regardons la définition du verlan attribuée par J. Pruvost et J-F Sablayrolles²⁶⁴, premièrement ils l'ont classée dans la partie « les violations systématiques du codes » et ils l'ont définie de la manière suivante : « Ce sont des procédés, assez mécaniques, de transformation des unités conventionnelles. Le plus célèbre de ces procédés est le verlan qui consiste en une inversion de sons. Certaines de ces créations se sont installées dans la langue, en gardant toutefois un petit parfum canaille ou « branché » : *meuf, beurette*. »

✧ *Analyse des mots en verlan du corpus*

Comme nous l'avons observé dans la partie théorie, ces mots touchent au domaine de l'oralité.

Dans cette partie consacrée à l'analyse des mots en verlan et pour saisir au mieux les subtilités constructionnelles dont ces mots relèvent, nous opérerons une étude de ces mots au niveau de l'oral et de l'écrit au moyen de schémas impliquant des parallélismes entre ces deux niveaux.

∴ *chichon* (s.m.)

Considérons la définition ci-dessous du mot *chichon* (s.m.) extraite du (*NPRÉ 2012*) :

chichon [ʃiʃɔ̃] **nom masculin étym.** 1994 ◊ peut-être de *chicha* (1977), verlan de *haschich*
■ **Fam.** *Haschich*. Boulette de *chichon*.

Le mot *chichon* connaît une étymologie assez originale, soit il proviendrait de *chicha* ou bien du verlan de *haschich*. Nous ne pourrions utiliser notre schéma impliquant un parallélisme entre l'oral et l'écrit car il relève d'une construction très complexe. Il semblerait que la fin du mot ait été prise comme base pour une dérivation suffixale, soit *-chich* + *-on*. Cette interprétation est peut-être un peu farfelue de notre part dans la mesure où le verlan n'obéit pas à des règles morphologiques strictes. De plus, l'utilisation du suffixe *-on* est « douteuse » dans la mesure où nous n'en avons pas croisé d'autres dans le corpus. Cela doit sûrement être un effet

²⁶⁴ Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003, p. 109.

de style, lequel nous ne savons pas, nous ne pouvons le déterminer tout comme le *NPR* qui utilise l'expression « peut-être » dans la définition de ce mot.

∴ *donf* (à) (*loc. adv.*)

Regardons de plus près la définition de cette locution adverbiale (extraite du *NPRE* 2012) :

donf (à) [adɔ̃f] **locution adverbiale étym.** v. 1990 ◇ verlan de *fond* dans *à fond* Famille étymologique ⇒ **fond.** ■ **Fam.** (oral) À fond (surtout au fig.). *Écouter de la musique à donf.*

On apprend qu'il s'agit du verlan de l'expression « à fond », que c'est une locution adverbiale qui a un emploi figuratif, il traduit un dépassement des limites.

Afin d'observer comment fonctionne le processus de « mise à l'envers du mot », nous avons élaboré le schéma suivant :

donf (à) : C1 V1 C2 C3 -> C3 V1 C2 C1
 f o n d → d o n f

Au regard de ce schéma, nous arrivons aux conclusions suivantes : afin que le mot soit prononçable, une interversion au niveau des C3 et V1 s'opère. Nous entendons par cela que censément, le verlan a pour principe de scinder le mot en deux puis d'inverser ses syllabes dans un ordre de succession logique : il aurait fallu que C3 et C2 se succèdent. Cependant, dans le cas de la locution « à donf », il y a une succession de deux consonnes empêchant, inéluctablement, la prononciation du mot. Il est impossible de prononcer *dnof* * [dnof]*.

Le troisième mot en verlan qui compose le corpus est le mot *relou, oue* . Regardons sa définition et les informations dont nous disposons sur sa construction :

relou, oue [Rɔ̃lu] **adjectif étym.** 1994 ◇ verlan de *lourd* ■ **Fam.** Lourd, dépourvu de finesse. *Ils sont relous, ces mecs. Une blague reloue.*

Ce mot est un adjectif, ce qui explique qu'il y ait un accord et ainsi une variante orthographique *reloue*. Il appartient au domaine familier.

Nous procéderons de la même manière que pour l'analyse du mot précédent. Considérons le schéma ci-dessous :

relou : C1 V1 V2 C3 C4 → C3 V3 C1 V1 V2
 l o u r d → r e l o u

Nous pouvons établir les conclusions suivantes : la consonne *d*, en position finale, représentée dans le schéma par la consonne C4 disparaît dans le mot en verlan. Si nous observons le schéma, nous retrouvons en fin de mot une succession de deux consonnes « *r* », « *d* » soit C3, C4. La prononciation serait impossible si ces deux consonnes avaient été conservées, on aurait obtenu le mot suivant *rdlou* * [rdlu]. Ce qui a eu pour conséquence, l'ajout d'une voyelle, que nous avons renommée V3, il s'agit de la voyelle *e*. Cet ajout permet de réaliser une prononciation réalisable soit *relou*.

Le quatrième et dernier mot en verlan qui compose le corpus est le mot *vénière*. Consultons sa définition dans le *NPRE 2012* :

vénière [venɛr] **adjectif étym.** 1991 ◊ verlan de *énervé* Famille étymologique **nerf**. ■ **Fam.** Énervé, en colère. *Il est vénère grave ! « M'sieur, ça s'fait pas, vous êtes vénère et vous vous en prenez à moi »* (Bégaudeau). ▫ On écrit aussi *véner*.

Nous apprenons que *vénière* correspond au verlan de *énervé*, il s'agit d'un adjectif. Regardons son mode de formation :

vénière : C1 V2 C2 V3 C3 V4 → C3 V4 V2 C1 V3 C2
 é n e r v é → v é n è r e

Le verlan du mot *énervé* traduit une formation complexe à analyser. La syllabe finale soit les consonnes et voyelles *v* et *é* (C3 et V4) ont été utilisées comme voyelle initiale du mot en verlan. La fin du mot est beaucoup plus complexe à interpréter : les voyelles V2 et C1 se compilent afin de faciliter la prononciation, le résultat obtenu est *nè* [nɛ]. Nous relevons une modification de l'accentuation de la voyelle C1, elle devient ouverte. Cela s'explique par le fait que le mot soit terminé par une syllabe fermée : le *r* (V3) est prononcé. Enfin, les voyelles et consonnes (V3 et C2) se regroupent pour permettre la réalisation de prononciation : le résultat obtenu est *re* [r]. Il est précisé dans la définition du *NPRE* qu'il y a une variation orthographique qui implique une élision du *-e* soit : *véner*.

D'un point de vue lexicographique, il est spécifié pour les quatre entrées la mention *verlan*, après la section étymologie. Cette indication permet d'identifier plus rapidement le mode de formation de ces mots.

En conclusion, par rapport aux mots deux corpus qui sont associés au verlan, nous avons pu constater qu'il n'y avait pas vraiment de règles faisant émerger un patron régulier permettant une systématisation de ce procédé de formation. Le plus important est que la prononciation reste fluide tout en respectant certaines règles phonétiques. Ce constat n'est pas vraiment surprenant

dans la mesure où l'orthographe de chaque mot est variable. Ainsi, il est peu probable de pouvoir établir une règle bien définie et qui fonctionnera systématiquement pour chaque mot. Nous avons pu relever tout de même quelques traits communs dans le fonctionnement de la formation du verlan, le premier est que le mot est coupé en son milieu et le deuxième correspond à l'inversion des syllabes.

Enfin, nous voulions ajouter que le verlan fait partie du domaine familier, il est à rapprocher des usages des jeunes où l'effet de style est recherché avant tout.

D'un point de vue lexicographique, la marque d'usage **Fam** est présente pour les quatre mots du corpus. Ce mode de formation est à assimiler aux jeux de mots.

Il est très peu représenté dans la nomenclature du *NPRÉ* : est-ce à cause de son assimilation à un domaine jugé trop familier ? Voici ce que nous avons pu trouver sur le sujet dans la *Préface*²⁶⁵ du *Petit Robert* : « De tout temps on a forgé des parler « subrogés » qui permettent de déguiser les mots selon des règles instaurées pour des initiés. (...) et le verlan qui présente les mots à l'envers et s'est développé à partir de 1970-1980. Il n'est pas dans notre propos de décrire un tel système, qui par ailleurs est limité à un milieu restreint. Mais certains mots se sont répandus dans l'usage familier courant et ne pouvaient être raisonnablement rejetés. Nous avons donc traité les mots *beur*, *meuf*, *ripou* sur le même pied que certains mots familiers, sans nous en alarmer. »

On voit que l'effort d'adaptabilité du *Nouveau Petit Robert* fait pour intégrer ces mots particuliers dans sa nomenclature : cet usage s'est développé dans plusieurs cercles de la société moderne. Nous retiendrons les derniers mots de la citation « sans nous en alarmer », nous concluons en disant que le verlan est toléré mais guère apprécié.

2.7 Changement de sens

✧ *Théorie*

Il est d'usage de dissocier la néologie formelle et la néologie sémantique. Ces deux formes d'enrichissement du lexique s'opposent dans la mesure où elles n'impliquent pas les mêmes manipulations afin de former un mot nouveau. Nous l'avons vu, la néologie formelle implique une modification des éléments internes entrant dans la formation des mots. La néologie sémantique quant à elle, implique un changement de sens. Ce mouvement est difficile à saisir, comme l'expliquent de F. Gaudin et L. Guespin²⁶⁶ : « À l'inverse, on détecte plus difficilement la néologie résultant d'une innovation – mutation ou évolution – au seul niveau du

²⁶⁵ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XVIII.

²⁶⁶ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 251.

sens et qu'on appelle la néologie sémantique. Moins spectaculaire, elle n'en est pas moins une source importante d'enrichissement du lexique. ».

Revenons sur cette opposition conceptuelle entre néologie formelle et néologie sémantique, L. Guilbert les distingue de la même manière dans son article *Grammaire générative et néologie lexicale*²⁶⁷ : « Il convient d'abord de bien distinguer deux types de néologie, celle qui donne lieu à l'apparition d'un sens nouveau à partir d'un même signifiant, la néologie sémantique, et celle qui manifeste par la combinaison inédite d'éléments lexicaux entre eux, génératrice d'un signe nouveau par la jonction d'un élément complexe et d'un signifié nouveau. ». L. Guilbert raisonne, nous avons déjà pu le voir dans la partie consacrée à la dérivation suffixale, selon la théorie générativiste. Au regard des contraintes de notre corpus, nous ne pouvons rendre compte des opérations résultant d'interaction entre les éléments constituants de la phrase dans la mesure où les mots du corpus correspondent au résultat final de ces opérations. En dépit de ces contraintes, nous considérons tout de même compte de cet autre niveau d'analyse même si nous ne pouvons pas l'appréhender concrètement avec l'étude des mots du corpus.

Les différents procédés de la néologie sémantique.

La néologie sémantique peut s'incarner selon différents procédés, J. F. Sablayrolles en énumère un certain nombre dans son ouvrage *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*²⁶⁸. Nous les exposerons dans les grandes lignes : « extension de sens, appauvrissement de sens », « restriction de sens, enrichissement de sens », « remotivation, réactivation, réactualisation », « étymologie populaire, fausse étymologie », « métaphore », « métonymie », « synecdoque », « antonomase », « litote », « antiphrase », « oxymore », « hypocoristique : terme caressant », « calembour, jeu phonique/graphique », « amphibologie », « paradoxe ». Nous voyons que les néologismes sémantiques peuvent prendre diverses formes : au niveau du sens comme dans le domaine des figures de rhétorique. Nous comptons un néologisme sémantique du corpus assimilable à une figure de rhétorique : le mot *maille* (*s.f.*) qui est un calembour.

Polysémie et/ou homonymie

M. F. Mortureux effectue une sous-distinction qui a retenu notre attention dans son article *Analogie « créatrice » formelle et sémantique*²⁶⁹ : « Parmi les unités relevées comme néologiques s'opère une grande partition, selon que le signe « nouveau » se manifeste sous la

²⁶⁷ Guilbert Louis, « Grammaire générative et néologie lexicale », *Langages* n°36, 1974, pp. 34-44.

²⁶⁸ Sablayrolles Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 227 à 231.

²⁶⁹ Mortureux Marie-Françoise, « Analogie « créatrice » formelle et sémantique », *Langages* n°36, 1974, p. 20.

forme d'un signifiant non encore enregistré dans la langue, ou d'un sens nouveau associé à un signifiant ancien : la néologie lexicale se repère soit à travers la création d'un signifiant, soit à travers l'association nouvelle d'un signifié à un signifiant qui continue, par ailleurs, au moins un certain temps, à être associé au signifié précédent (selon le phénomène de polysémie) ». Nous reviendrons sur le phénomène de la polysémie.

Puis, nous nous sommes intéressée à une autre partie de l'article (*Ibid.*, p. 22) dans laquelle M-F Mortureux cite les travaux réalisés sur l'analogie « sémantique » par S. Ullmann qu'il définit de la manière suivante : « L'analogie sémantique se manifeste par « l'imitation de l'évolution sémantique d'un mot par un mot associé. Les termes en cause peuvent être synonymes, antonymes, membres d'un groupe ou d'une série ; ils peuvent même appartenir à des langues différentes » (S. Ullmann, 1952, p.185) ». Nous nous sommes intéressés à cette autre partie parce que nous avons observé que plusieurs mots du corpus étaient dans ce cas : ils appartiennent à l'anglais. Nous constaterons qu'un certain nombre d'anglicismes du corpus en plus d'être des emprunts sont aussi des néologismes sémantiques.

Nous disions que nous reviendrons sur la notion de polysémie : nous avons noté que certains mots du corpus présentaient des cas de polysémie. Cela s'explique par le fait que nous travaillons sur le *Nouveau Petit Robert*. Au sein d'un dictionnaire, les relations polysémiques ou homonymiques peuvent relever de deux niveaux : soit à partir de critères théoriques qui incombent de manière intrinsèque aux définitions ou à partir du traitement lexicographique des définitions adopté par le dictionnaire. Nous nous rendrons compte qu'il n'est pas forcément évident de distinguer l'un de l'autre. Le domaine de la lexicographie et de l'étude du traitement des définitions fera l'objet de la troisième partie de la thèse où nous analyserons plus en détails le fonctionnement de la définition dans le *Nouveau Petit Robert 2012* mais aussi dans le *Petit Larousse Illustré 2016* et enfin dans le *Wiktionnaire* (voir p. 361).

Comment définir la notion de polysémie ? D'après A. Lehmann et F. Martin-Berthet²⁷⁰, la polysémie peut se définir de la manière suivante : « La polysémie est un trait constitutif de toute langue naturelle. Elle répond au principe d'économie linguistique, un même signe servant à plusieurs usages. Grâce aux ressources de la polysémie, la langue est apte à exprimer, avec un nombre limité d'éléments, une infinité de contenus inédits et peut faire face aux besoins de nouvelles dénominations ; ainsi le mot souris s'est enrichi d'une nouvelle acception (« boîtier connecté à un micro-ordinateur ») par le biais du calque anglais. L'homonymie, en revanche n'est pas essentielle au fonctionnement des langues. ». Nous trouvons que cette définition n'est pas satisfaisante parce qu'elle ne prend pas assez en compte la dimension du signifié. Dans le

²⁷⁰ Lehmann Alise, Martin-Berthet Françoise, *Lexicologie, sémantique, morphologie, lexicographie*, 4^{ème} édition, Cursus, Armand Colin, 2013, p. 91.

généralement que ces sens remontent à un étymon commun », il est aussi possible de se baser sur un critère d'ordre sémantique : « Le deuxième critère pour établir une distinction (...) est l'existence d'une relation de sens par opposition à l'absence d'une telle relation. », enfin il est possible de s'aider de critères formels, syntaxiques et morphologiques : « Certains lexicographes considèrent que, si les sens correspondent à des constructions spécifiques et donnent lieu à des dérivés différents, il faut y voir des termes différents homonymes ». Afin de nous aider dans l'interprétation des néologismes sémantiques du corpus, nous avons appliqué, quand cela a été possible, ces critères permettant la différenciation de la polysémie et de l'homonymie. Parfois, cela a été vraiment difficile de déterminer de quel traitement il s'agissait.

Nous trouvons qu'A. Niklas-Salminen dans la nouvelle version de son ouvrage *La lexicologie*²⁷² explicite clairement le choix de traitement opéré dans les dictionnaires. Elle explique que : « Le projet qui détermine la hiérarchie dans l'article, entrée, sous-entrée, sous-sous-entrée, varie d'un dictionnaire à l'autre et relève souvent, une fois de plus, de l'arbitraire et non des règles linguistiques. On peut constater que certains dictionnaires adoptent une présentation polysémique, alors que d'autres privilégient une présentation homonymique. »

Puis, elle donne deux exemples de traitements lexicographiques différents du mot *bouton* au moyen d'un extrait du *Petit Robert* et d'un autre extrait du *Dictionnaire du français contemporain*. Il s'avère que le *Petit Robert* a adopté un traitement polysémique en adoptant une seule entrée pour le mot *bouton* et que le *Dictionnaire du français contemporain* a adopté un traitement homonymique avec trois entrées pour le mot *bouton*. Lexicographiquement parlant, le traitement polysémique regroupe tout selon une seule unité lexicale ayant plusieurs signifiés et pour le traitement homonymique les mots sont tous différents et disposent donc d'une entrée pour chacun d'entre eux.

Enfin, nous relevons les conclusions d'A. Niklas-Salminen (*Ibid.*, p. 167) : « (...) la distinction entre homonymie et polysémie est arbitraire et indéterminée. Dans la pratique, il est quasiment impossible de disposer de critères rigoureux qui permettent de séparer nettement les deux cas. Il est souvent simpliste de décréter tel mot est un polysème et que tel autre recouvre des homonymes. L'arbitraire de cette distinction se traduit donc par les divergences de classement des différents dictionnaires. En effet, certains dictionnaires ont tendance à maximaliser l'homonymie en assignant une entrée séparée à chaque distinction de sens. L'autre solution radicale consiste à maximaliser la polysémie. Cela a pour effet de produire un lexique avec beaucoup moins d'entrées. » Nous disions que nous avons appliqué ces critères de

²⁷²Niklas-Salminen Aino, *La Lexicologie*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin/Cursus, 2015, p.165.

distinction quand cela était possible, nous avons rencontré certaines difficultés dans l'interprétation des néologismes sémantiques du corpus, nous espérons avoir donné celle qui nous semblait la plus appropriée.

Dans le cadre du travail que nous effectuons, la tâche de repérage des mots présentant des changements sémantiques a été assez aisée dans la mesure où nous travaillons à partir du *NPRÉ 2012*. Il est possible de retrouver dans la nomenclature du dictionnaire des indices représentés par des chiffres devant la définition du mot indiquant que le mot dispose de plusieurs entrées. Censément, le *Nouveau Petit Robert* présente ces définitions selon une présentation polysémique or nous avons pu constater que les mots du corpus étaient traités selon une présentation homonymique avec une entrée pour chaque mot nouveau. Nous avons aussi constaté que certaines définitions montraient intrinsèquement une présentation polysémique, nous l'avons signalé lorsque c'était le cas.

Nous allons procéder à l'étude des mots du corpus présentant des changements sémantiques.

✧ *Analyse des mots du corpus*

Nous avons relevé 25 mots du corpus ayant subi un changement de sens.

Voici la liste de ces mots : *algologie (s.f.)*, *alias (s.m.)*, *bobo (n. et adj.)*, *box (s.f.)*, *cent (s.m.)*, *C.E.S (s.m.)*, *chat (s.m.)*, *composteur (s.m.)*, *deviser (v.tr.)*, *gala (s.f.)*, *mail (s.m.)*, *maille (s.f.)*, *maki (s.m.)*, *médoc (s.m.)*, *naïf (adj. et n.)*, *net (s.m.)*, *premium (adj. inv.)* ou *prémium (adj.)*, *profilage (s.m.)*, *rave (s.f.)*, *réfèrent (adj. et s.m.)*, *texto (s.m.)*, *T.N.T (s.f.)*, *top (s.m.)*, *tractage (s.m.)*, *tracter (v. intr.)*.

Dans l'optique d'observer au mieux l'évolution de sens des mots du corpus, nous les avons regroupés (dans les tableaux ci-dessous) en incluant leurs définitions complètes c'est-à-dire avec les autres entrées de ces mots attestés dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*.

∴ *algologie (s.f)*

Considérons la définition du substantif féminin *algologie* ci-dessous extraite du *NPRÉ 2012* :

algologie, s.f.
1. algologie [algɔlɔʒi] nom féminin étym. 1838 ◇ de <i>algue</i> et <i>-logie</i> ■ Bot. Partie de la botanique qui étudie les algues. → phycologie . [▫] N. algologue.
2. algologie [algɔlɔʒi] nom féminin étym. 1995 ◇ de <i>algo-</i> et <i>-logie</i> ■ Branche de la médecine qui a pour objet l'étude de la douleur et son traitement. [▫] N. algologue.

Nous observons que le *NPRE 2012* ne donne pas le même étymon pour ces deux mots : le premier mot a été formé à partir des mots *algue* et *-logie*, le deuxième mot a été formé à partir des éléments *algo-* et *-logie*.

Le mot du corpus est celui qui correspond à la deuxième entrée de la définition : il est associé au domaine de la médecine alors que le mot de la première acception est associé au domaine de la botanique. Ces deux mots sont des homonymes et ils n'ont pas de relation polysémique puisqu'ils n'ont pas le même étymon.

∴ *alias* (s.m.)

Considérons la définition ci-dessous du substantif masculin *alias* (extraite du *NPRÉ 2012*) :

alias, s.m.
1. alias [aljas] adverbe étym. XVe ◇ mot latin « une autre fois, autrement » Famille étymologique ⇒ autre . ■ Autrement appelé (de tel ou tel nom). <i>Jacques Collin, alias Vautrin, alias Carlos Herrera</i> .
2. alias [aljas] nom masculin étym. v. 1995 ◇ anglais américain <i>alias</i> , du latin → 1. alias ■ Anglic. Inform. Fichier utilisé comme raccourci pour accéder à un autre fichier (appelé <i>l'original</i>).

Si l'on prête attention aux informations délivrées par le *NPRÉ 2012*, on observe que les deux mots *alias* n'ont pas la même catégorie grammaticale le premier *alias* est un adverbe, le deuxième est un substantif masculin. Celui correspondant à un adverbe est un mot latin signifiant « une autre fois, autrement », celui correspondant à un substantif masculin est un anglicisme dont l'étymon correspond au sens 1 d'*alias*.

Ce cas de néologisme sémantique relève d'une grande complexité. Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée soit l'*alias* anglicisme qui en tant que néologisme sémantique montre un changement de domaine d'emploi : il est à rattacher au domaine de l'informatique. Ces mots sont des polysèmes.

∴ *bobo* (n. et adj.)

Considérons la définition du mot *bobo* (n. et adj.) ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

bobo, n. et adj.
1. bobo [bobo] nom masculin étym. 1440 ◇ onomatopée 1. Lang. enfantin Douleur physique. → 3. mal. <i>Avoir bobo. On lui a fait bobo, du bobo.</i> 2. Petite plaie insignifiante. <i>Soigner un bobo.</i>
2. bobo [bobo] nom et adjectif étym. 2000 ◇ mot anglais américain (1999), acronyme de

bourgeois bohemian « bourgeois bohème » ■ **Anglic.** Personne d'un milieu aisé, jeune et cultivée, qui recherche des valeurs authentiques, la créativité. ▫ **Adj.** *Un quartier bobo.*

Le mot *bobo* dispose de deux entrées dans le *NPRÉ 2012*.

Le néologisme sémantique du corpus correspond à la deuxième entrée du dictionnaire soit l'acronyme *bobo* qui est aussi un anglicisme. La première entrée du mot *bobo* est une onomatopée et est assimilée au niveau de langage enfantin. Les deux mots n'ont pas le même étymon, il ne sont pas polysémiques en revanche ce sont des homonymes.

∴ *box* (s.f.)

Considérons la définition du substantif féminin *box* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

box, s.f.
1. box [bɔks] nom masculin étym. 1920 ◇ de <i>box-calf</i> , mot anglais américain, du n. du bottier anglais <i>Joseph Box</i> et de <i>calf</i> « veau » ■ Cuir de veau tanné au chrome, servant à la confection de sacs, de chaussures, etc.. <i>Un sac en box noir.</i> → calf. ■ homonyme : Boxe.
2. box [bɔks] nom masculin étym. 1838, « loge de théâtre » 1777 ◇ mot anglais « boîte » Famille étymologique ⇒ boîte . 1. Stalle d'écurie servant à loger un seul cheval. <i>Curage des box.</i> (1918) Compartiment cloisonné d'un garage. <i>Box à louer.</i> 2. (1879) Espace cloisonné ou à demi cloisonné d'un lieu public, d'un espace partagé. <i>Les box d'un dortoir, d'une unité de soins intensifs. Le box des accusés</i> (au tribunal).
3. box [bɔks] nom féminin étym. v. 2005 ◇ de <i>Freebox</i> , marque déposée, de <i>Free</i> , n. de l'opérateur, et anglais <i>box</i> « boîte » Famille étymologique ⇒ boîte . ■ Anglic. Boîtier électronique fourni par un opérateur à ses abonnés, permettant d'accéder à des services de télécommunication (Internet, téléphone, télévision) à partir d'équipements terminaux, via un même réseau. <i>Débrancher sa box.</i> ▫ Recommandation officielle <i>boîtier (multiservice).</i>

La définition du mot *box* a trois entrées dans le *NPRÉ 2012*.

Le mot du corpus correspond à la troisième entrée de la définition, celle qui correspond à un anglicisme qui est l'aphérèse de la marque déposée *Freebox*. Il est aussi possible de rattacher son sens à la deuxième entrée de la définition qui correspond au mot anglais « box » *boîte*. Nous observons que ces trois mots entretiennent des relations polysémiques et homonymiques. Les deuxièmes et troisièmes entrées de la définition ont des relations polysémiques et homonymiques, polysémiques parce qu'elles ont un étymon commun et homonymiques parce que leurs signifiés sont différents.

∴ *cent* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *cent* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

cent, s.m.
2. cent [sɛ̃] nom masculin et féminin étym. 1835 ◇ mot anglais américain « centième » (1782) et néerlandais 1. N. m. Centième partie de l'unité monétaire de divers pays, spécialt du florin, aux Pays-Bas, et du dollar, aux États-Unis (1786), au Canada (1853), etc.. ▯ Pièce de monnaie valant un cent. <i>Des jetons « qui valent un quarter, un nickel ou même un cent »</i> (Beauvoir). 2. N. f. (1851) Région. (Canada) Cent [sɛ̃] ou fam. cenne , cette unité, cette pièce. → fam. sou. « <i>Je ne fais pas une cent de profit dessus</i> » (Guèvremont). « <i>t'auras pas une cent de plus</i> » (Tremblay).
3. cent [sɑ̃] nom masculin étym. 1996 ◇ de <i>centième</i> , avec influence de l'anglais → 2. cent ■ Centième partie de l'euro. → centime. <i>Pièce de dix cents (d'euro).</i>

La définition du mot *cent* dispose de trois entrées. La première entrée du mot *cent* étant vraiment très longue, nous ne l'avons donc pas faite figurer dans le tableau.

Le mot du corpus correspond à la troisième entrée de la définition. Les deuxième et troisième entrées ont en commun le même étymon soit *centième*. Cela est spécifié par la présence de la flèche et le chiffre 2 comme ci-après : « avec influence de l'anglais → 2. cent ». Ces deux mots ont par conséquent une relation polysémique et ce sont aussi des homonymes. Le sens du mot du corpus est une spécification liée à la plus petite monnaie de l'euro.

∴ *CES* (s.m.)

Considérons la définition du sigle *CES* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

CES, s.m.
1. CES [sɛs] nom masculin étym. 1973 sigle ■ Collège d'enseignement secondaire.
2. CES [sɛs] nom masculin étym. 1991 sigle ■ Contrat emploi solidarité. ■ homonyme : Cesse.

La définition du sigle *CES* dispose de deux entrées qui sont toutes deux des sigles. Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. Les deux mots sont des homonymes, ils n'ont pas le même signifié, le premier sigle est à rapprocher au domaine de l'enseignement, le deuxième à celui de l'emploi. Ils ne sont pas polysémiques dans la mesure où ils n'ont pas le même étymon en commun.

∴ *chat* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *chat* ci-dessous (extraite du *NPRÉ* 2012) :

chat, s.m.
<p>1. chat, chatte [ʃa, ʃat] nom étym. fin XIIIe au masculin, début XIIIe au féminin ◇ du latin <i>cattus</i>, n. m. et <i>catta</i>, n. f. Famille étymologique ⇒ chat. I. Animal1. Petit mammifère familier à poil doux, aux yeux oblongs et brillants, à oreilles triangulaires et griffes rétractiles, qui est un animal de compagnie. → matou, fam. mimi, 1. mimine, minet, minou, mistigri, arg. greffier. <i>Un chat</i> (spécialt le mâle adulte), <i>une chatte et ses chatons</i>. <i>Chat noir, gris, blanc</i>. <i>Chat européen dit chat commun, chat de gouttière. Chat tigré. Chat tricolore. Chat gris.</i> → chartreux. <i>Chat abyssin, birman. Chat angora, siamois, persan. Chat nu, chat sans poil.</i> → sphinx. « <i>La Chatte</i> », roman de Colette. « <i>Le Chat botté</i> », conte de Perrault. <i>Les moustaches, la queue du chat. Le chat fait ses griffes, fait patte de velours*. Le chat miaule (</i> → miaou<i>), ronronne, fait le gros dos. Une chatte en chaleur*. Litière* de chat. « Les chats puissants et doux, orgueil de la maison » (Baudelaire). « Le chat semble mettre un point d'honneur à ne servir à rien, ce qui ne l'empêche pas de revendiquer au foyer une place meilleure que celle du chien » (Tournier). « L'idéal du calme est dans un chat assis » (Renard). « Le petit chat est mort » (Molière). <i>Caresser un chat. Chat tueur de souris, de rats. Petits chats (</i> → 2. chaton<i>).</i> <i>Chat retourné à l'état sauvage.</i> → haret. <i>Poil, fourrure du chat.</i> → robe. <i>Herbe* aux chats : cataire. Être gourmand, câlin, caressant comme un chat.</i> → chatterie. <i>Amoureuse* comme une chatte. Adj. Elle est chatte, câline.</i> (1672) T. d'affection <i>Mon chat, ma petite chatte.</i> 2. Loc. et prov. <i>La nuit tous les chats sont gris : on confond les personnes, les choses dans l'obscurité. Une chatte n'y retrouverait* pas ses petits. Quand le chat n'est pas là, les souris dansent : les subordonnés s'émancipent quand les supérieurs sont absents. Il ne faut pas réveiller* le chat qui dort. Chat échaudé craint l'eau froide : une mésaventure rend prudent à l'excès. À bon chat bon rat : la défense, la réplique vaut, vaudra l'attaque. Jouer avec sa victime comme un chat avec une souris. Comme chien* et chat. Les chiens* ne font pas des chats.</i> (milieu XIXe) <i>Écrire comme un chat, d'une manière illisible, désordonnée.</i> → griffonner. <i>Appeler* un chat un chat. C'est de la bouillie* pour les chats. Pipi* de chat. Toilette de chat : toilette sommaire.</i> Fig. (1835) <i>Avoir un chat dans la gorge : être enroué.</i> (fin XVIIIe) <i>Il n'y a pas un chat : il n'y a absolument personne. « Personne. Rien. Nada. Le désert. Pas un chat » (G. Perros). Il n'y a pas de quoi fouetter un chat : la faute, l'affaire est insignifiante, ne mérite pas de punition.</i> (1844) <i>Avoir d'autres chats à fouetter, des affaires plus importantes en tête.</i> (1860) <i>Donner sa langue au chat : s'avouer incapable de trouver une solution.</i> 3. (1931) Chorégr. <i>Saut de chat : bond latéral, les deux jambes repliées sous le corps.</i> 4. <i>Personne qui poursuit les autres (à un jeu), jeu de poursuite. C'est toi le chat. Jouer à chat, (1852) à chat perché. On crie « chat » en touchant celui qu'on poursuit.</i> 5. Zool. <i>Mammifère carnivore (félidés) dont le chat (1°) est le type. Chat domestique. Chats sauvages.</i> → guépard, lynx, ocelot, serval. Chat-tigre. → margay. (1643) Région. (Canada) <i>Chat</i></i></p>

sauvage : raton laveur, sa fourrure. *Poisson-chat.* → **poisson. II. Nom masculin Instrument** (1845) **Anglic. Chat à neuf queues** : fouet à neuf lanières. **III. Nom féminin Fam. et vulg. Chatte** (début XVIIe) Sexe de la femme. « *Lisa était une fille normale, avec une chatte et des nichons* » (Djian). **rem.** Parfois n. m. ■ **homonymes** : poss. **Chas, shah.**

2. **chat** [ʧfat] **nom masculin étym.** 1997 ◇ mot anglais « bavardage » ■ **Anglic. Inform.** Conversation en direct entre internautes, par échange de messages électroniques. → région. **clavardage.** *Prendre part à un chat (→ chatter).* ◻ Recommandation officielle *dialogue en ligne*

Cette définition du mot chat est intéressante dans la mesure où l'on peut mieux appréhender les relations polysémiques. Cette définition comprend deux entrées, la première entrée qui correspond à l'animal et à ses différentes acceptions incarne les relations d'ordre polysémiques par excellence avec un étymon commun. La deuxième entrée correspond au mot du corpus. Il n'a absolument rien à voir avec la première entrée, premièrement, il n'a pas la même prononciation **chat, chatte** [ʃa, ʃat] vs **chat** [ʧfat], ensuite au niveau de son signifié il n'a rien en commun avec la première définition. Il s'agit d'un anglicisme rattaché au domaine de l'informatique ; bien loin de l'animal. Ces deux mots sont des homonymes et ils ne relèvent pas de relations polysémiques puisqu'ils n'ont pas le même étymon.

∴ *composteur* (s.m.)

Considérons la définition ci-dessous du substantif masculin *composteur* (extraite du *NPRÉ 2012*)

composteur, s.m.
1. composteur [kɔ̃pɔstœʀ] nom masculin étym. 1673 ◇ italien <i>compositore</i> « compositeur » 1. Réglette sur laquelle le compositeur typographe assemblait les caractères d'imprimerie. <i>Justifier le composteur.</i> 2. Appareil mécanique à caractères alphanumériques, servant à perforer et à marquer des titres de transport, des factures. → 2. composter. <i>Les composteurs d'un quai de gare, d'un autobus.</i>
2. composteur [kɔ̃pɔstœʀ] nom masculin étym. 1993 ◇ de 1. <i>composter</i> ■ Bac à composter les déchets organiques. <i>Composteur de jardin.</i>

La définition du mot *composteur* (s.m.) comporte deux entrées. Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. Les deux mots n'ont pas le même étymon : la première entrée a pour étymon le mot italien « *compositore* « compositeur » », la deuxième entrée correspond à une dérivation suffixale réalisée à partir de l'étymon « 1. *composter* ». Au niveau de leur sens, le premier *composteur* correspond à une machine, un outil, le deuxième est un élément de stockage de déchets organiques.

Ces deux mots n'ont pas de relations polysémiques puisqu'ils n'ont pas le même étymon et ce sont deux homonymes.

∴ *deviser* (v.tr.)

Considérons la définition ci-dessous du verbe transitif *deviser* (extraite du *NPRÉ 2012*) :

deviser, v.tr.
1. deviser [dəvize] verbe intransitif (conjugaison 1) étym. 1155 « raconter », 1119 « diviser » ◇ bas latin ° <i>devisare</i> , altération de ° <i>divisare</i> , de <i>dividere</i> « diviser » Famille étymologique ⇒ deviser . ■ Littér. S'entretenir familièrement. → converser , 1. parler* . <i>Deviser gaiement. Deviser de qqch.</i> « Tout en devisant des uns et des autres, ils soupèrent copieusement » (Queneau).
2. deviser [dəvize] verbe transitif (conjugaison 1) étym. 1999 ◇ de <i>devis</i> ■ Établir le devis de. ▫ <i>Prestations devisées.</i>

Le mot *deviser* dispose d'une définition qui a deux entrées : dans la première entrée figure le verbe transitif *deviser* formé à partir de l'étymon « raconter », le deuxième a été formé à partir du substantif masculin *devis*, il s'agit d'une dérivation suffixale et contrairement à la première entrée, la transitivité verbale est différente puisque le deuxième *deviser* correspond à un verbe transitif. La première entrée est à rattacher à un usage littéraire alors que la deuxième touche au domaine financier. Ces deux mots n'ont pas de relations polysémiques dans la mesure où ils ne partagent pas le même étymon, ce sont des homonymes.

∴ *gala* (s.f.)

Considérons la définition ci-dessous du substantif féminin *gala* (extraite du *NPRÉ 2012*) :

gala, s.f.
1. gala [gala] nom masculin étym. <i>galla</i> 1736, à propos de l'Espagne 1666 ◇ mot espagnol ou italien, de l'ancien français <i>gale</i> « réjouissance » ■ Grande fête*, souvent de caractère officiel. → cérémonie, réception. <i>Gala de bienfaisance. Des galas. Tenue de gala. Soirée de gala.</i>
2. gala [gala] nom féminin étym. 1994 ◇ de 1. <i>gala</i> ou du prénom <i>Gala</i> ■ Variété de pomme bicolore, jaune et rouge, originaire de Nouvelle-Zélande, sucrée et juteuse.

La définition du mot *gala* comporte deux entrées. Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée de la définition.

D'après les informations délivrées par l'étymologie du *NPRÉ 2012*, la première entrée a pour étymon un mot espagnol *galla* et il est associé au domaine de la fête, pour la deuxième entrée, l'étymon est plus incertain dans la mesure où il correspondrait à celui de la première entrée « 1. *gala* » ou bien il proviendrait du prénom *Gala*. Il y a donc plusieurs façons

d'analyser ce mot : soit il entretient une relation polysémique avec la première définition, soit il n'en entretiendrait pas. Pour ce qui est du signifié, il n'y a pas de rapport entre les deux définitions : le signifié de la deuxième définition correspond à une variété de pommes tandis que le premier correspond à une fête. Ces deux mots sont des homonymes et ils peuvent éventuellement entretenir des relations d'ordre polysémique en fonction de l'étymon que l'on retient pour l'étude de ce mot. Nous pouvons mesurer avec l'exemple du mot *gala* la difficulté de l'analyse sémantique car l'étymologie de la définition offre deux possibilités quant à l'origine de ce mot.

∴ *mail* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *mail* ci-dessous (extraite du NPRÉ 2012) :

mail, s.m.
<p>1. mail [maj] nom masculin étym. 1080 ◇ latin <i>malleus</i> « marteau, maillet » Famille étymologique ⇒ mail. 1. Vx Marteau. 2. Anciennt Maillet à manche flexible pour pousser une boule de buis, au jeu qui porte son nom. ▫ Par ext. Le jeu lui-même, voisin du croquet, en vogue en France du xvii^e au xix^e s. 3. Par ext. Allée réservée au jeu de mail. <i>Des mails.</i> ▫ Par anal. Allée, promenade bordée d'arbres, dans certaines villes. <i>Se promener sur le mail.</i> « <i>L'Orme du mail</i> », roman d'<i>Anatole France</i>. ■ homonyme : poss. Maille.</p>
<p>2. mail [mɛl] nom masculin étym. 1998 ◇ de <i>e-mail</i> ■ Anglic. Courrier* électronique, message transmis par courrier électronique. → courriel, e-mail. <i>Elle lit ses mails.</i> Adresse électronique. <i>Donner son mail.</i></p>

La définition du mot *mail* présente deux entrées dont la première présente des relations polysémiques (avec trois acceptions).

Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. Les deux mots n'ont pas d'étymon commun. Si l'on prête attention à la prononciation, elle n'est pas la même : 1. **mail** [maj] et 2. **mail** [mɛl]. Le mot du corpus est un anglicisme et il est utilisé dans le domaine de l'informatique.

Ces deux mots n'ont pas de relations polysémiques et ce sont des homonymes.

∴ *maille* (s.f.)

Considérons la définition ci-dessous du substantif féminin *maille* (extraite du NPRÉ 2012) :

maille, s.f.

1. **maille** [maj] **nom féminin étym.** fin XIe ◇ latin *macula* « tache » et « maille d'un filet »
Famille étymologique ⇨ **maille. I.** Boucle.1. Chacune des petites boucles de matière textile dont l'entrelacement forme un tissu. *Mailles du tricot, du crochet, de la dentelle. Monter des mailles sur une aiguille. Tricoter une maille. Maille à l'endroit, à l'envers.* → 1. **point.** ▫ *Tissu à mailles.* → **cellular, jersey.** *Maille qui file** (→ **remmailier**). *Tissu dont les mailles ne filent pas.* → **indémaillable.** ▫ **Au sing.** *La maille :* tissu tricoté. → **jersey.** *Ensemble en maille. Maille extensible.* → **stretch.** *Mailles d'un filet.* **Électr.** Chemin fermé dans un circuit électrique. **Phys.** Structure dont la répétition à l'infini, par des motifs strictement identiques, constitue le réseau cristallin*. **2. Par ext.** Trou formé par chaque maille. ▫ Ouverture laissée entre les fils des filets de pêche. *Poisson qui passe à travers les mailles.* **Loc. fig.** *Passer entre, à travers les mailles du filet :* échapper à la loi, à une obligation. ▫ **Par anal.** Chacun des espaces vides laissés entre les fils de fer d'un grillage, d'un treillage. *Treillis à larges mailles.* **3.** Anneau de métal relié à d'autres anneaux. ▫ Chacun des petits anneaux de fer, d'acier, qui formaient le tissu d'une armure. *Armure de mailles.* → **camail, haubert, jaseran.** *Cotte de mailles.* ▫ **Techn.** Anneau d'une chaîne. → **chaînon, maillon, 2. Manille. II.** Tache. **1. Chasse** Moucheture qui apparaît sur le plumage de certains oiseaux lorsqu'ils deviennent adultes. → **maillure.** *Mailles de perdreau. 2. Méd.* Taie qui se forme sur la prunelle de l'œil. **3. Bot.** Tache qui précède le bourgeon à fruit chez certaines plantes (concombre, melon, vigne). **homonyme :** poss.1. **Mail.**

2. **maille** [maj] **nom féminin étym.** *meaille* XIIe ◇ latin populaire °*medialia*, de *medius* « demi » Famille étymologique ⇨ **moyen.** ■ **Hist.** Sous les Capétiens, La plus petite monnaie qui valait un demi-denier. → **obole.** **Loc. Vieilli** *Être sans sou ni maille, sans argent.* « *Il n'a ni sou ni maille, son père a fait faillite* » (Balzac). ▫ **Mod.** **Avoir maille à partir avec qqn, avec qqch. :** avoir un différend* avec qqn, une difficulté avec qqch. (proprt avoir un demi-denier à partager avec qqn). → **contestation, démêlé, discussion, dispute.**

3. **maille** [maj] **nom féminin étym.** v. 1990 ◇ plutôt calembour qu'emploi de 2. *maille* ■ **Fam.** (langage des jeunes) Argent. → **thune.**

La définition du mot *maille* se compose de trois entrées. La première entrée présente des relations polysémiques avec plusieurs acceptions.

Le mot du corpus correspond à la troisième entrée, celle qui appartient au domaine familier : la maille désigne l'argent. Il s'agit d'une figure de style, d'un calembour puisque dans la partie étymologie on apprend que l'étymon s'apparenterait « plutôt calembour qu'emploi de 2. *maille* ». Ces différentes entrées n'entretiennent pas de relations polysémiques, on pourrait éventuellement rapprocher les deuxièmes et troisièmes entrées qui convergent vers le domaine de l'argent, ce sont des homonymes.

∴ *maki* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *maki* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

makis, s.m.
1. maki [maki] nom masculin étym. 1751 ◇ mot malgache ■ Mammifère lémurien (<i>lémuridés</i>) de Madagascar, à museau pointu, à pelage épais, laineux, à queue longue et touffue. <i>Des makis.</i> → lémur. ■ homonyme : Maquis.
2. maki [maki] nom masculin étym. 1998 ◇ du japonais <i>maki zushi</i> « sushi en rouleaux (<i>maki</i>) » ■ Sushi roulé dans une feuille d'algue séchée. <i>Makis au thon.</i>

La définition de *maki* présente deux entrées qui appartiennent à deux langues différentes.

La première entrée correspond à un mot malgache et désigne un mammifère. La deuxième entrée qui correspond à un mot japonais et au mot du corpus désigne un plat traditionnel japonais. Ces deux mots n'ont pas le même étymon, ils n'entretiennent pas de relations sémantiques et ce sont des homonymes.

∴ *médoc* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *médoc* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

médoc, s.m.
1. médoc [medɔk] nom masculin étym. 1789 ◇ de <i>Médoc</i> , n. d'une région viticole sur la rive gauche de la Gironde ■ Bordeaux rouge de la région de Médoc. <i>Les grands médocs.</i>
2. médoc [medɔk] nom masculin étym. 1996 ◇ variante abrégée de <i>médicament</i> ■ Fam. Médicament. <i>Prends tes médocs</i>

La définition du mot *médoc* présente deux entrées.

Celle qui correspond au mot du corpus est la deuxième entrée soit l'apocope du mot médicament. Les deux mots n'ont pas d'étymon commun puisque l'étymon de la première définition correspond à une région de France et celui de la deuxième est le mot *médicament* dans sa forme élidée. Ces deux mots n'entretiennent pas de relations polysémiques, ce sont des homonymes.

∴ *naïf* (adj. et n.)

Considérons la définition du mot *naïf* (adj. et n.) ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

naïf, adj. et n.
1. naïf, naïve [naif, naiv] adjecti féty. 1155 ◇ latin <i>nativus</i> Famille étymologique ⇒ naître. I. 1. Vx ou littér. Originaire, natif. « <i>saisir notre esprit dans son état naïf et comme</i>

à ses débuts » (Paulhan). **2.** (XVIe) **Vieilli** Qui représente bien la chose telle qu'elle est. → **ressemblant, sincère.** « la naïve peinture des vices et des vertus » (Corneille). **Sc.** Empirique. « comme on dit la théorie naïve des ensembles » (Queneau). **3.** (XVIe) **Mod.** Qui est naturel, sans artifice, spontané. « elle offre l'image d'une gaieté naïve et franche » (Laclos).[▫] Qui est d'une simplicité sans apprêt. « L'adagio, cantilène simple et naïve » (Berlioz). **Spécialt** *Art naïf* : art populaire, folklorique, contemporain de l'art évolué. **Par ext.** *Peintre naïf.* **Subst.** *Les naïfs*. **II. Cour. (Personnes)** **1.** (1607) Plein de confiance et de simplicité par ignorance, par inexpérience. → **candide, confiant, ingénu, simple.** « Aucune hypocrisie ne venait altérer la pureté de cette âme naïve » (Stendhal). *Être très naïf* (cf. Croire au Père Noël*).[▫] *Un air naïf.*[▫] Qui exprime par ignorance des choses simples que tout le monde sait. → **ingénu, niais.** *Remarque naïve. Question naïve.* → **simpliste.** **2.** (1642) Qui est d'une crédulité, d'une confiance irraisonnée et quelque peu ridicule. → **crédule, innocent, niais, nigaud, fam. gobeur, 2. gogo.** « il est encore plus naïf que vous, il s'imagine que tout le monde est bon » (Green). *Je ne suis pas assez naïf pour y croire.* **Subst.** *Vous me prenez pour un naïf !* → **niais, fam. gobe-mouche, jobard, poire. Jouer les naïfs.** ■ **contraires : Artificieux, astucieux, habile, méfiant, rusé.**

2. naïf [naïf] **adjectif et nom étym.** 1996 ◇ acronyme de *Né Après l'Interdiction des Farines* ■ Se dit d'un animal d'élevage né après l'interdiction d'utiliser des farines animales dans l'alimentation des ruminants. *Animal super-naïf*, né après l'interdiction étendue à tous les élevages. *Animaux naïfs contaminés par l'ESB.*

La définition du mot *naïf* présente deux entrées.

Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. Il s'agit d'un acronyme qui a pour signification « *Né Après l'Interdiction des Farines* ». Il ne partage pas d'étymon commun avec la première entrée qui a un étymon latin « *nativus* ». La première entrée montre des relations polysémiques de manière intrinsèque avec les différentes acceptions qui la composent. Le signifié de ces deux mots n'a rien en commun, le mot du corpus est à rapprocher du domaine animalier alors que la première entrée correspond à une qualité abstraite. Ces deux mots ne sont donc pas polysèmes, ce sont des homonymes.

∴ *net* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *net* ci-dessous (extraite du *NPRÉ* 2012) :

net, s.m.

1. **net** [net] **adjectif invariable étym.** 1891 ◇ mot anglais « filet » ■ **Anglic.** (tennis, ping-pong, volleyball) Se dit d'une balle qui a effleuré le haut du filet. → aussi **let**. *Net !*

2. **net, nette** [net] **adjectif et adverbe étym.** 1120 « pur, serein » (ciel) ◇ latin *nitidus* « brillant » **I. Adjectif A. Propre1.** (XIIIe) Que rien ne ternit ou ne salit. → **propre.** *Une vaisselle nette. Linge net.* → 1. **blanc, immaculé, impeccable.** « *Tout luisait, reluisait de propreté. Le plancher était net et blanc* » (Guilloux). **Loc.** *Avoir les mains nettes*, propres, bien lavées, fig. n'avoir rien à se reprocher (cf. aussi ci-dessous B, 1°). Propre et soigné (avec une nuance de simplicité, de fraîcheur). *Une petite robe simple et nette. Intérieur net et propre.* **2.** Qui est débarrassé, nettoyé (de ce qui salit, encombre). ▫ **Loc.** *Faire place nette* : vider les lieux, fig. renvoyer d'une maison, d'une entreprise tous ceux dont on veut se débarrasser, rejeter ce dont on ne veut plus. **Fig. et littér.** *Il est net de tout blâme*, débarrassé, délivré. ▫ (v. 1450) *Je veux en avoir le cœur net*, en être assuré. **B. Pur1.** Qui est sans mélange, qu'aucun élément étranger n'altère. → **pur.** *Avoir la conscience nette* : se sentir irréprochable. **2.** (1723) **Comm.** Dont on a déduit tout élément étranger (opposé à *brut*). *Quitte et net. Bénéfice, prix, salaire* net. Immobilisations nettes*, après déduction des amortissements. *Poids net.* ▫ **Inv.** *Il reste net, trente-deux euros.* **Net de** : exempté de, non susceptible de. *Net d'impôt, de tout droit.* **C. Clair1.** (1219) **Abstrait Clair.** *Avoir des idées nettes, se faire une idée nette (de qqch.). Garder des souvenirs très nets. Explication claire et nette.* → **lumineux.** *Avoir la nette impression que...* : être sûr que... ▫ *Nette amélioration*, très sensible. *Une différence très nette.* → **marqué.** Qui ne laisse pas de place au doute, à l'hésitation. *Je veux une réponse nette, sans équivoque. C'est clair, net et précis. Ma position est nette.* → **catégorique.** *Termes nets.* → **explicite, 1. exprès, formel.** *Aimer les situations nettes. C'est (très) net, il est amoureux !* ▫ *Il a été très net* : il a parlé sans ambiguïté. **Fam.** Clair dans son comportement, lucide et sain. *Il n'est pas très net, ton copain. « À observer cet homme qui parle tout seul [...] on pourrait légitimement imaginer qu'il n'est pas net »* (É. Chérière). **2.** (1645) Qui frappe par des contours fortement marqués, qui ne donne lieu à aucune ambiguïté. → **clair, distinct, 1. précis.** *Image nette. La photo n'est pas très nette. Couleurs nettes.* → **tranché.** *Coupure, cassure nette.* → **régulier.** *Voix, diction très nette.*

▫ **N.Loc.** *Mettre au net*, au propre, recopier (un premier jet) de façon claire et lisible. « *il écrivait sa composition directement au net, sans une rature* » (Larbaud). **II. Adverbe** (milieu XVe, a net XIIIe) **1.** D'une manière précise, brutale, tout d'un coup. *S'arrêter net.* → 3. **pile.** *La balle l'a tué net.* « *Un coup de sifflet brisa net la joyeuse animation* » (Y. Queffélec). **2. Vieilli** D'une manière claire, franche. → **carrément.** *Pour parler net*, avec franchise, sans ambiguïté et sans détour. *Je lui ai dit tout net ce que j'en pensais.* → **crûment.** *Il a refusé net.* → **catégoriquement.** ■ **contraires** : Sale, souillé. Confus, équivoque, évasif, flou, imprécis, 1. incertain, indécis, indistinct, 3. vague.

3. **net**[net] **nom masculin étym.** 1995 ◇ mot anglais, de *network* « réseau » ou diminutif de *Internet* ■ *Le Net* : le réseau Internet. → **internet, web** (cf. La Toile).

La définition du mot *net* comprend trois entrées. La deuxième entrée présente des relations polysémiques avec plusieurs acceptions.

Le mot du corpus correspond à la troisième entrée, il s'agit d'un anglicisme qui est formé à partir d'une apocope opérée sur le mot anglais *network*. Elle ne partage aucun étymon commun avec les deux autres entrées. Ces entrées n'entretiennent pas de relations polysémiques, ce sont des homonymes.

∴ *premium* ou *prémium* (adj. inv.)

Considérons la définition du mot *premium* ou *prémium* (adj. inv.) ci-dessous (extraite du NPRÉ 2012) :

premium ou prémium, adj. inv.
1. premium ou prémium [premjɔ̃m] nom masculin étym. XXe ◇ latin <i>praemium</i> « ce que l'on prend (<i>emere</i>) avant les autres, butin » Famille étymologique ⇨ rançon . ■ Fin. Prime versée pour une opération sur un marché à terme. → option . <i>Des premium, des prémiums</i> .
2. premium adjectif invariable ou prémium [premjɔ̃m] adjectif étym. 1992 ◇ mot anglais → 1. premium Famille étymologique ⇨ rançon . ■ Anglic. De qualité supérieure, haut de gamme (recommandation officielle). <i>Version premium d'un produit. Offre premium, la plus complète.</i> ▫ <i>Client premium, bénéficiaire d'une offre premium.</i>

Le mot *premium* dispose de deux entrées. Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. Il partage le même étymon que la première entrée, comme nous pouvons le constater dans la partie étymologie de la définition : « mot anglais → 1. premium », il s'agit donc d'un anglicisme.

Nous pouvons dire que les deux entrées entretiennent des relations polysémiques même si elles ont des signifiés qui diffèrent ; ils restent dans le même domaine celui de la finance.

∴ *profilage* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *profilage* ci-dessous (extraite du NPRÉ 2012) :

profilage, s.m.
1. profilage [prɔ̃filaz] nom masculin étym. 1878 ◇ de <i>profiler</i> ■ Techn. Opération qui confère un profil déterminé à une pièce (→ profilé), profil ainsi obtenu. ▫ Spécialt (1951) Forme de carrosserie présentant un maximum d'aérodynamisme
2. profilage [prɔ̃filaz] nom masculin étym. 1998 ◇ calque de l'anglais <i>profiling</i> ■ Technique d'aide à l'enquête policière qui consiste à dresser le profil psychologique d'un criminel récidiviste inconnu (→ profileur).

Le mot *profilage* présente deux entrées.

Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée, soit à un calque de l'anglais *profiling*. Les deux entrées n'ont pas d'étymon commun, elles n'entretiennent pas de relations polysémiques, leur signifié est complètement différent, celui de la première entrée est assimilable au domaine technique, celui de la deuxième entrée est « une technique d'aide à l'enquête policière ». Ce sont des homonymes.

∴ *rave* (s.f.)

Considérons la définition du substantif féminin *rave* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

rave, s.f.
1. rave [RAV] nom féminin étym. v. 1398, <i>reve</i> hapax XIIIe ◇ franco-provençal <i>rava</i> , latin <i>rapa</i> , de <i>rapum</i> ■ Plante potagère cultivée pour sa racine comestible ou oléagineuse. <i>Bette</i> ou <i>blette rave</i> . → betterave . (Élément de composés) <i>Céleri-rave</i> . <i>Des céleris-raves</i> . Plante crucifère cultivée pour ses racines. → chou-rave, navet, radis, rutabaga . ▫ Radis sauvage. → raiponce .
2. rave [REV] nom féminin étym. 1990 ◇ de l'anglais <i>to rave</i> « délirer » ■ Anglic. Vaste rassemblement festif dans un lieu insolite, dédié à la danse et à la musique techno. « <i>les raves, ces nuits secrètes [...] dans des vieux hangars désaffectés</i> » (Le Nouvel Observateur, 1995). ▫ Recommandation officielle <i>fête techno</i> . ■ homonyme : Rêve .

La définition du mot *rave* présente deux entrées. Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée, il s'agit d'un anglicisme. Les deux entrées n'ont pas d'étymon commun : celui de la première entrée vient du « franco-provençal *rava* », celui de la deuxième vient de l'anglais « *to rave* « délirer » ». Ces deux entrées n'entretiennent pas de relations polysémiques, ce sont des homonymes.

∴ *référent, ente* (adj. et s.m.)

Considérons la définition du mot *référent, ente* (adj. et s.m.) ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

référent, ente, adj. et s.m.
1. référent [REFERã] nom masculin étym. 1955 ◇ anglais <i>referent</i> ■ Ling. Ce à quoi renvoie un signe linguistique (→ référence , II). <i>Mots dont les référents sont extérieurs au langage, intérieurs au langage</i> (→ autonyme, métalinguistique). <i>Référent imaginaire</i> (ex. celui du mot <i>licorne</i>). → 2. référentiel .
2. référent, ente [REFERã, ãt] adjectif et nom masculin étym. 1990 ◇ de <i>référer</i> à 1. <i>Médecin référent</i> : en France, généraliste ou spécialiste chargé d'assurer la coordination des soins de ses

patients dans les conditions prévues par la loi de 2004. ▫ *Éducateur référent* **oun. m. référent** : professionnel chargé d'aider (un enfant, un jeune ou un adulte) en difficulté. → **éducateur**. ▫ *Professeur référent*, chargé d'assurer le soutien et la coordination des équipes pédagogiques. *Enseignant référent*, chargé d'aider dans sa scolarité un élève handicapé. **2.** Responsable, interlocuteur (auprès d'un organisme, d'une autorité). « *un seul référent s'occupant à la fois du placement et de l'indemnisation des demandeurs d'emploi* » (Le Figaro, 2009). ▫ **Adj.** « *la magistrate référente du pôle anti-discrimination* » (Sud-Ouest, 2009).

La définition du mot *référent* présente deux entrées.

Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. Cette deuxième entrée ne partage pas le même étymon que la première entrée qui correspond à un anglicisme « anglais *referent* » et touche au domaine de la linguistique. La deuxième entrée a pour étymon « référer à » et s'emploie dans le cadre de la santé ou de l'autorité (au niveau de l'éducation). Cette définition présente intrinsèquement des relations polysémiques avec plusieurs acceptions. Les deux définitions quant à elles n'entretiennent pas de relations polysémiques, ce sont des homonymes.

∴ *texto* (s.m.)

Considérons la définition du substantif nominal *texto* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

texto, s.m.
1. texto [teksto] adverbe étym. milieu XXe ◇ abréviation de <i>textuellement</i> Famille étymologique ⇒ tisser . ■ Fam. Textuellement. <i>Je te répète texto ce qu'il m'a dit</i>
2. texto [teksto] nom masculin étym. 1998 ◇ nom déposé, de <i>texte</i> et suffixe diminutif ■ Bref message écrit échangé entre téléphones portables. → SMS . <i>Envoyer des textos</i> . « <i>Aucun message depuis notre engueulade, hier soir, pas un texto</i> » (Y. Queffélec).

La définition du mot *texto* regroupe deux entrées.

Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. Ces deux définitions n'ont pas le même étymon. La première définition a pour étymon une « abréviation de *textuellement* », le néologisme sémantique du corpus a pour étymon « *texte* et suffixe diminutif », le suffixe diminutif utilisé est *-o*, de plus c'est une marque déposée. Ces deux mots n'entretiennent pas de relations polysémiques, leur signifié est totalement différent la première entrée est associé au domaine familial alors que la seconde est à rapprocher des innovations technologiques. Ce sont des homonymes.

∴ TNT (s.f.)

Considérons la définition du sigle TNT ci-dessous (extraite du NPRÉ 2012) :

TNT, s.f.
1. T. N. T. [teente] nom masculin étym. 1964 ◇ sigle ■ Trinitrotoluène*, puissant explosif. <i>Trois tonnes de T. N. T.</i>
2. T. N. T. [teente] nom féminin étym. 2001 ◇ sigle ■ Télévision numérique terrestre. <i>Regarder la T. N. T. sur son ordinateur.</i>

La définition du mot *T.N.T* présente deux entrées.

Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée de la définition. Ce sont des sigles toutes les deux. Ces deux sigles n'ont pas la même signification des lettres qui les composent. Le premier sigle a pour correspondance de ses lettres : « Trinitrotoluène* », le deuxième sigle a pour correspondance de ses lettres : « Télévision numérique terrestre ». Ils ne sont pas apparentés au même domaine l'un est associé à un explosif, l'autre au domaine des nouvelles technologies. Ces deux mots n'entretiennent pas de relations polysémiques, ce sont des homonymes.

∴ top (s.m.)

Considérons la définition ci-dessous du mot *top* (s.m.) (extraite du NPRÉ 2012) :

top, s.m.
1. top [tɔp] nom masculin étym. 1859 ◇ onomatopée 1. Signal sonore qu'on donne pour déterminer ou enregistrer avec précision le début ou la fin d'une opération. <i>Envoyer, donner le top. Top départ.</i> ▫ Bref signal sonore, utilisé dans certains systèmes de diffusion pour indiquer l'heure avec précision. <i>Au quatrième top, il sera exactement 8 heures 12 minutes. « il appela l'horloge parlante et l'écouta ressasser les minutes, les secondes, les tops »</i> (Y. Queffélec). 2. Télév. Impulsion électrique de synchronisation. <i>Top d'image.</i>
2. top [tɔp] nom masculin et adjectif invariable étym. 1977 ◇ de <i>top niveau</i> ■ Fam.1. <i>Le top (de qqch.)</i> : ce qu'il y a de mieux (dans un domaine). → must. <i>Le top du confort. « vue sur la mer, climatisation, le top ! »</i> (San-Antonio). <i>C'est le top. Le top du top.</i> 2. <i>Être au top</i> : avoir atteint le plus haut niveau, être au mieux de ses capacités. « <i>Ils maintiennent le moral de la troupe au top</i> » (Y. Khadra). 3. Adj. inv. → extraordinaire, remarquable, 2. super. <i>Une nana vraiment top.</i>
3. top [tɔp] nom masculin étym. v. 1990 ◇ mot anglais « haut » ■ Anglic. Haut (d'une tenue vestimentaire féminine). <i>Un top en soie.</i>

La définition du mot *top* regroupe trois entrées. La première et la deuxième entrée entretiennent intrinsèquement des relations polysémiques marquées par plusieurs acceptions.

Le mot corpus correspond à la troisième entrée, il s'agit d'un anglicisme. Il ne partage pas d'étymon commun avec les deux autres définitions. Il est assimilable au domaine de la mode. Ces trois entrées n'entretiennent pas de relations polysémiques, leur signifié n'ont rien en commun. Ce sont des homonymes.

Les mots *tractage* (*s.m.*) et *tracter* (*v.intr.*) présentent des relations sémantiques intéressantes dans la mesure où ils sont liés par des étymons communs.

Commençons notre étude par le mot *tractage* (*s.m.*).

∴ *tractage* (*s.m.*)

Considérons la définition du mot *tractage* (*s.m.*) ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

tractage, s.m.
1. tractage [traktaʒ] nom masculin étym. 1975 ◇ de 1. <i>tracter</i> ■ Action de tracter. → remorquage . <i>Tractage d'une caravane.</i>
2. tractage [traktaʒ] nom masculin étym. 1992 ◇ de 2. <i>tracter</i> ■ Distribution de tracts. <i>Campagne de tractage et d'affichage.</i>

La définition du mot *tractage* présente deux entrées. Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. La première entrée a pour étymon le sens premier du verbe *tracter* ci-dessous et la deuxième entrée a pour étymon le deuxième sens du verbe *tracter*. Il y a donc un chassé-croisé étymologique. Les domaines auxquels sont rattachés ces mots sont diamétralement opposés, la première entrée implique une action, la deuxième implique une distribution de tracts. Ces mots n'entretiennent pas de relations polysémiques, ce sont des homonymes.

∴ *tracter* (*v.intr.*)

Considérons la définition du mot *tracter* (*v. intr.*) ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

tracter, v. intr.
1. tracter [trakte] verbe transitif (conjugaison 1) étym. 1965 ◇ de <i>tracté</i> Famille étymologique ⇒ traire . ■ Tirer au moyen d'un véhicule (tracteur, auto, camion) ou d'un procédé mécanique (remonte-pente). <i>Tracter une caravane avec une voiture.</i> → remorquer . <i>Tracter un skieur en haut d'une piste.</i>
2. tracter [trakte] verbe intransitif (conjugaison 1) étym. 1992 ◇ de <i>tract</i> ■ Distribuer des tracts. « <i>Les militants tractent comme des fous</i> » (Le Monde, 2002).

La définition du mot *tracter* regroupe deux entrées.

Le mot du corpus correspond à la deuxième entrée. La première entrée est un verbe transitif alors que le deuxième est un verbe intransitif. Les deux mots n'ont pas le même

étymon : l'un a été formé à partir du participe passé *tracté*, le deuxième a été formé à partir du substantif masculin *tract*. Comme pour le mot *tractage* (qui correspond à une dérivation suffixale par l'ajout du suffixe *-age*), le signifié de ces mots connaît la même distribution sémantique : le premier *tracter* correspond à une action, le deuxième *tracter* correspond à une distribution de *tracts*. Ces deux mots n'entretiennent pas de relations polysémiques, ce sont des homonymes.

Pour conclure, nous avons pu observer une certaine complexité parmi les mots du corpus montrant un changement de sens. Nous l'avons longuement évoqué dans la partie théorique certains mots sont des polysèmes, d'autres homonymes, parfois il a été difficile d'établir une distinction nette entre les deux notions. Nous avons essayé d'interpréter ces définitions de la manière la plus rigoureuse possible. La majorité des mots du corpus sont des homonymes et sont présentés comme tels, ce qui est assez surprenant pour un dictionnaire comme le *Nouveau Petit Robert* qui a tendance à favoriser une présentation polysémique. *Le Nouveau Petit Robert* montre les différences de signifiés en créant une entrée pour chaque mot ayant un signifié différent. Les mots du corpus montrant un changement sémantique correspondent toujours, pour la totalité d'entre eux, à la dernière entrée des définitions. Nous avons aussi observé pour certaines occurrences qu'il y avait des changements grammaticaux au niveau des signifiants, nous l'avons signalé lorsque cela était notable. Nous avons observé des verbes subissant un changement au niveau de leur transitivité ou des changements de genre pour les substantifs.

Nous avons remarqué qu'un grand nombre de mots du corpus correspondait à des anglicismes : sur les 25 néologismes sémantiques du corpus, nous en avons relevé 10. Il est intéressant d'observer la distribution de signifiants similaires entre la langue française et la langue anglaise et de nouveaux signifiés qui sont pour la plupart aux antipodes des autres définitions. Nous avons aussi relevé une figure de style plus précisément un calembour avec le mot *maille*, ce qui est assez inédit dans un dictionnaire de langue où les figures de style sont moins représentées que dans un contexte spontané comme celui de l'oral. Il est vrai que cela reste assez isolé dans la mesure où il n'y a qu'une figure de style sur les 25 mots du corpus.

Les mots du corpus qui montrent un changement de sens ne représentent que peu d'occurrences à l'échelle du corpus mais l'étude de leur traitement reste cependant intéressante dans la mesure où cela met en lumière le traitement lexicographique adopté par le *Nouveau Petit Robert* et que cela fait état de certaines complexités dans son adaptation à traiter ces mots ayant bénéficié d'un nouveau signifié.

2.8 Réduction de la forme

2.8.1 La troncation

✧ *Théorie*

La troncation est une opération touchant à la forme des mots plus précisément à la réduction de mots polysyllabiques. On distingue plusieurs types de troncation : l'apocope (suppression de la fin du mot), l'aphérèse (suppression de début du mot) ou la syncope (suppression au centre du mot).

✧ *Analyse des mots du corpus*

11 mots du corpus sont à rattacher à ce procédé de formation des mots. On peut dire qu'il n'est pas productif à l'échelle des autres mots du corpus.

Nous les avons classés dans le tableau ci-dessous dont voici le détail :

- la 1^{ère} colonne correspond au mot tronqué
- la 2^{ème} colonne au mot d'origine
- la 3^{ème} colonne fait état du type de troncation

Troncation	Mot d'origine	Type
blème, s.m.	<i>(pro)blème</i>	aphérèse
cent, s.m.	<i>cent(ième)</i>	apocope
e-mail, s.m.	<i>e(lectronic) mail</i>	aphérèse + mot complet
euro, s.m.	<i>Euro(pe)</i>	apocope
mail, s.m.	<i>(e-)mail</i>	aphérèse
médoc, s.m.	<i>méd(i)c(ament)</i>	apocope
net, s.m.	<i>net(work)</i> « réseau » ou <i>(Inter)net</i>	apocope ou aphérèse
panga, s.m.	<i>Panga(sius)</i>	apocope
statine, s.f.	<i>(somato)statine</i>	aphérèse
sudoku, s.m.	<i>sûji wa dokushin ni kagiru</i>	apocope + apocope
web, s.m.	<i>(World) (Wide) Web</i>	aphérèse

Observations générales

On observe différents modèles parmi les éléments tronqués.

Nous les avons regroupés en fonction de leurs caractéristiques constructionnelles :

- aphérèse : 4 mots du corpus (*blème (s.m.), mail (s.m.), statine, (s.f.), web, (s.m.)*)
- apocope : 4 mots du corpus (*cent (s.m.), euro (s.m.), médoc (s.m.), panga, (s.m.)*)
- aphérèse + mot complet : 1 mot du corpus (*e-mail, (s.m.)*)
- apocope + apocope : 1 mot du corpus (*sudoku (s.m.)*)
- apocope ou aphérèse : 1 mot du corpus (*net (s.m.)*)

Les modèles les plus productifs sont ceux de l'aphérèse et de l'apocope qui regroupent 4 mots du corpus pour chacun d'entre eux.

Remarques sur quelques mots tronqués du corpus

∴ *email (s.m.) et mail (s.m.)*

Considérons les définitions de ces deux mots, ci-dessous (extraites du *NPRÉ 2012*)

e-mail [imɛl] **nom masculin étym.** 1994 ◊ mot anglais américain, abréviation de *electronic mail* ■ **Anglic.** Adresse* électronique. ♦ Courrier*, message électronique. *Recevoir des e-mails.* → **courriel** (recommandation officielle), 2. **mail. rem.** « Le symbole : Mél., pour “messagerie électronique,” peut figurer devant l'adresse électronique sur un document [...] “Mél.” ne doit pas être employé comme substantif » (Journal officiel).

2. **mail** [mɛl] **nom masculin étym.** 1998 ◊ de *e-mail* ■ **Anglic.** Courrier* électronique; message transmis par courrier électronique. → **courriel, e-mail.** *Elle lit ses mails.* ♦ Adresse électronique. *Donner son mail.*

Nous observons qu'il s'agit du même substantif *e-mail* et *mail* et ce qui a suscité notre attention est que ce même mot bénéficie de deux entrées dans la nomenclature du *NPRÉ 2012*. Pour le mot *e-mail* on observe qu'il y a des informations concernant sa formation dans la partie étymologie de la définition : il s'agit d'une abréviation de l'anglicisme *electronic mail*. Ce mot bénéficie d'une structure de type aphérèse + mot complet : *e-mail*, de l'adjectif *electronic* n'est conservé que le « e ». « *mail* » quant à lui est un néologisme sémantique, on retrouve une précision lexicographique, un indice lexicographique dans la définition par la présence du

chiffre 2 (nous avons aussi classé ce mot parmi les néologismes sémantiques en 2.7), on apprend qu'il a été formé à partir d'*e-mail*, « *mail* » est ainsi l'aphérèse d'*e-mail*.

∴ *médoc* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *médoc* ci-dessous (extraite du *NPRE* 2012) :

2. **médoc** [medɔk] **nom masculin étym.** 1996 ◇ variante abrégée de *médicament* ■ **Fam.** Médicament. *Prends tes médocs.*

Le substantif masculin *médoc* présente une formation intéressante car d'après le PRE, il s'agit d'une « variante abrégée de *médicament* » et il est à rattacher au domaine familier. Ce qui est surprenant dans sa formation est qu'elle n'est pas régulière, on aurait pu attendre comme troncation **médic* ou bien **cament* mais finalement la forme obtenue et attestée est *médoc*. A. Niklas-Salminen²⁷³ fait une remarque à propos de ces formes troncations en *-o*, elle explique que « l'abréviation a entraîné le développement du pseudo-suffixe *-o*, par généralisation du timbre de la voyelle qui apparaît dans *promo*, *interro* (...) ». Il n'est donc finalement pas si étonnant que cela de rencontrer ces formes de troncations.

∴ *net* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *net* ci-dessous (extraite du *NPRE* 2012) :

3. **net** [net] **nom masculin étym.** 1995 ◇ mot anglais, de *network* « réseau » ou diminutif de *Internet* ■ *Le Net* : le réseau Internet. → **internet**, **web** (cf. La Toile).

D'après le *NPRE* 2012, le substantif masculin *net* disposerait de deux possibilités de formation : soit il serait formé à partir du mot anglais *network* et serait une apocope ou il serait le « diminutif d'*Internet* » pour reprendre les explications du *NPRE*, plutôt une aphérèse. Les indications du *NPRE* sont contradictoires concernant la formation de ce mot : s'agit-il d'une apocope ou d'une aphérèse ? À celui qui consulte le dictionnaire d'en décider ...

²⁷³ Niklas-Salminen Aino, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 81.

∴ *panga* (s.m.)

Considérons la définition du substantif masculin *panga* ci-dessous (extraite du *NPRE* 2012)

panga [pãga] **nom masculin étym.** 2004 ∠ abréviation de *Pangasius*, nom scientifique (Sauvage, 1878) de ce poisson ■ Poisson d'eau douce (*siluriformes*), objet d'un élevage intensif en Asie du Sud-Est. *Filets de panga*.

Nous avons décidé de regarder d'un peu plus près la formation de ce mot car il a été formé plutôt tronqué à partir de lu nom scientifique *Pangasius*, il s'agit d'une apocope la fin du nom a été élidée : *panga*, nous notons la perte de la majuscule pour la forme tronquée.

Nous pouvons dire que la troncation n'est pas un mode de formation performant rentrant dans la formation des mots du corpus. Toutefois, elle présente des formations intéressantes de par leur originalité (mots tronqués à partir de noms scientifiques comme *panga* (s.m.), de locution comme *sudoku* (s.m.)), ces mots tronqués peuvent être d'usage familier (*blème* (s.m.), *médoc* (s.m.)). Des formations comme celles-ci sont en rupture avec les modes de formation plus traditionnels des mots et constituent parfois des écarts de langue pour certains d'entre eux mais elles n'en restent pas moins intéressantes à étudier. Néanmoins, nous regrettons d'observer que peu d'occurrences au niveau du corpus, cela est sûrement dû au fait que nous travaillons sur un corpus lexicographique.

2.8.2 La siglaison

∠ *Théorie*

La siglaison regroupe les sigles et les acronymes. Elle consiste aussi à une réduction de la forme des mots. A. Niklas-Salminen²⁷⁴ la décrit de la manière suivante : « les unités formées par la réunion des lettres initiales des mots composant les unités lexicales complexes, semblent caractériser avant tout la langue standard. Ils désignent entre autres des organisations administratives (...) En outre, pratiquement tous les domaines d'activité possèdent leur sigles. ».

Comment sont-ils représentés dans le *Nouveau Petit Robert* ? Voici ce que nous pouvons trouver sur leur intégration dans la *Préface* du *Nouveau Petit Robert*²⁷⁵ : « Une autre façon d'écourter est l'emploi des sigles. D'abord surtout réservés aux sociétés, institutions, partis et

²⁷⁴ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 81.

²⁷⁵ *Préface du Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XVII.

syndicats (B.H.V, B.N.P, S.D.N., U.D.F., C.G.T., etc.), ils représentaient des noms propres dans l'écriture. Leur usage s'est massivement répandu pour les noms communes (C.C.P, H.L.M., I.V.G. P.M.E., O.P.A.) et même les adjectifs (B.C.B.G.). On les a de plus en plus employés à l'oral, certains sont si courants que la forme complète correspondante est souvent ignorée (C.R.S. « agent des *Compagnies républicaines de sécurité* ») (...) *Le Petit Robert*, qui répertorie ces mots et donne leur étymologie, garde heureusement la mémoire de leur curieuse formation. »

Les sigles peuvent parfois exclure les interlocuteurs à cause de l'opacité qui leur est associée, empêchant dans certains cas leur interprétation. Nous ferons une brève parenthèse humoristique, Marc Jolivet avait écrit un sketch, dans lequel il se moque de l'utilisation abusive des sigles. Voici quelques extraits de ce dernier : « Voilà l'histoire, l'OTAN, l'ONU, l'UNESCO, la NASA, la CIA des USA malgré les RG et le GIGN ont lancé une OPA sur une PME de la CEE, un VRP pas VIP qui a son CAP genre BOF vend ses CICAV et son PEP à la BNP, son PNB s'écroule [...] ». Dans le cas de ce sketch avec une aussi grande accumulation de sigles (indéniablement volontaire), le propos est ininterprétable : il est difficile de démêler les informations tellement ces sigles sont bien lexicalisés dans la langue.

✧ *Sigles seuls*

✧ *Analyse des sigles seuls du corpus*

Il est possible de trouver dans notre corpus deux types de sigles : français et anglais.

Nous avons séparés les sigles anglais et français, les sigles anglais seront étudiés dans la partie consacrée aux emprunts (voir p. 293). Les sigles français sont au total de 11 dans le corpus.

Nous les avons classés dans le tableau ci-dessous, voici un descriptif de ce dernier :

- la 1^{ère} colonne correspond aux sigles avec leur catégorie grammaticale
- la 2^{ème} colonne correspond au détail développé de leur formation

Sigles		Formation et signification
BAFA	s.m. inv.	<i>Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur</i>
IST	s.f.	<i>Infection Sexuellement Transmissible</i>
OGM	s.m.	<i>organisme génétiquement modifié</i>
PACS	s.m.	<i>Pacte Civil de Solidarité</i>
R.M.A	s.m.	<i>Revenu Minimum d'Activité</i>
R'nB ou R&B	s.m.	<i>Rhythm and Blues</i>
RSA	s.m.	<i>revenu de solidarité active</i>
RTT	s.f.	<i>réduction du temps de travail</i>
T.H.G	s.f.	<i>tétrahydrogestrinone</i>
T.N.T	s.f.	<i>télévision numérique terrestre</i>
VTC	s.m.	<i>vélo tout chemin</i>

Remarques lexicographiques

Nous effectuerons quelques remarques d'ordre lexicographique sur quelques sigles du corpus.

∴ *BAFA* (s.m. inv.)

Considérons la définition du sigle *BAFA* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

BAFA [bafa] **nom masculin invariable** **étym.** 1991 ◇ sigle ■ Brevet* d'aptitude aux fonctions d'animateur. *Passer le BAFA.*

Si nous analysons les données dont nous disposons pour le sigle *BAFA*, il est spécifié la mention *sigle* dans la définition, juste après l'attestation. Les explications de la définition permettent d'interpréter les lettres capitales qui composent ce mot, soit : *Brevet* d'aptitude aux fonctions d'animateur*. L'exemple est très succinct : *Passer le BAFA.*

∴ *RSA* (s.m.)

Considérons la définition du sigle *RSA* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

RSA [ɛʁesa] **nom masculin** **étym.** 2005 ◇ sigle de *revenu de solidarité active* ■ En France, Allocation constituant à la fois un revenu minimum pour les personnes privées d'emploi et un complément de revenu destiné à éviter une perte de ressources en cas de retour au travail.

Pour le sigle *RSA*, la définition n'est pas développée de la même manière : la signification du sigle est donnée directement après l'indication *sigle*. La définition est plus

complète par rapport au sigle *BABA*, peut-être est-ce dû au domaine auquel il est rattaché : le système social français. Ce domaine est complexe à expliciter. Cette définition ne dispose pas d'exemple.

∴ *T. H. G* (*s.f.*)

Nous voudrions regarder de plus près la formation du sigle *T.H.G*, considérons la définition ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

T. H. G. [teaʒe] **nom féminin étym.** 2003 ◇ sigle de *tétrahydrogestrinone*, de *tétra-*, *hydro-* et *gestrinone* (de *gestation*, *tri-* et *-one* de *cétone*) ■ Stéroïde anabolisant de synthèse. *Dopage à la T. H. G.*

Ce sigle a été formé à partir d'une composition impliquant trois formants savants : *tétra-*, *hydro-* et *gestrinone* qui lui-même a été formé à partir du mot *gestation* auquel on a élidé la désinence *-ation* pour rajouter deux désinences *tri-* et *-one* provenant du mot *cétone*. Ce sigle relève d'une construction hautement complexe : il n'a pas été formé comme les autres sigles du corpus, (qui ont été formés par des locutions ou des syntagmes), c'est une formation inédite. Le domaine auquel il se rattache est le domaine scientifique, médical.

∴ *R'nB* ou *R&B* (*s.m.*)

Nous relevons pour le sigle *R'nB* un jeu sur sa graphie, considérons la définition ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*)

R'nB ou **R&B** [ɛʁɛnbi] **nom masculin étym.** 1999 ◇ de *Rhythm and Blues* ■ **Mus.** Genre musical afro-américain des années 1990, marqué par le hip-hop, le funk, le rap et la soul. *Le R'nB peut être considéré comme la version contemporaine du rhythm and blues.*

Dans *R'NB*, le « -n » permet de matérialiser la prononciation du mot *and*, et dans l'autre version *R&B*, c'est le symbole & qui représente le *and*, il est tout a fait d'usage en anglais de substituer le *and* par cette graphie. Dans la *Préface* du *Petit Robert*²⁷⁶, est évoqué cette évolution créatrice « On voit que se développe un puissant système de création lexicale, marqué par la démotivation graphique, comme celle qui s'est produite en passant de nième à énième, avec la même prononciation ».

Il est possible de retrouver dans toutes les définitions des sigles de notre corpus, la mention *sigle*. Sauf pour le sigle *R'NB* où il est juste spécifié « de *Rhythm and Blues* ».

²⁷⁶ *Préface du Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XVII

Nous ferons une remarque concernant la graphie de ces sigles : il n'y a que deux sigles *T.H.G* et *T.N.T* qui comportent des points dans leur orthographe.

✧ *Sigle + abréviation*

Dans notre corpus, nous avons trouvé une formation réalisée à partir d'un sigle et d'une abréviation. Ce qui est assez inédit d'un point de vue morphologique.

∴ *DVD-cam* (*s.m. ou f.*)

DVD-cam [devedekam] **nom masculin** ou **féminin** **étym.** 2001 ◇ de *DVD* et *cam(éra)*
■ Caméscope qui stocke les informations sur DVD.

Ce sigle relève d'une formation intéressante dans la mesure où elle implique un sigle et une abréviation. L'abréviation correspond à une apocope soit une élision de la fin du mot de *cam(éra)*. Puis, ont été apposés les éléments *DVD*, qui constitue déjà un sigle et l'apocope de *cam(éra)* : soit *DVD-cam*. Cet exemple illustre les possibilités combinatoires du sigle.

✧ *Sigle + suffixe*

Le sigle peut être utilisé en tant que base pour une dérivation suffixale. Dans la *Préface* du *NPR*²⁷⁷, on peut lire que : « Tous les cas sont susceptibles de produire des dérivés qui, n'étant jamais des noms propres, trouvent leur place dans le dictionnaire de langue (*cégétiste, capésien, cébiste, bédéphile, énarque, opérable, vépéciste*). ». Pour M-F. Mortureux²⁷⁸, il s'agit de la preuve de la lexicalisation de ces sigles : « Il ne fait aucun doute que certains sigles ou acronymes dont intégrés depuis longtemps au lexique, français ou international (...) ; de plus on sait qu'ils servent de base de dérivation en français (radariste). »

∴ *pacser* (*v. intr.*)

On observe que le sigle *pacs* a été utilisé comme base de dérivation. Considérons sa définition ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

pacser [pakse] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1998 ◇ de *Pacs* ■ Se lier par un pacte civil de solidarité. ▫ **Pronom.** *Ils se sont pacés.* ▫ **P. p. adj.** *Couple pacé.* **Subst.** *Les mariés, les pacés et les concubins.*

D'après la définition du *NPRÉ 2012*, le sigle a été formé à partir de la base *Pacs*, afin de créer le verbe intransitif *pacser*. J. Gardes-Tamine²⁷⁹ fait une remarque sur ces possibilités

²⁷⁷ *Préface du Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XVII

²⁷⁸ Mortureux Marie-Françoise, « Siglaison-acronymie et néologie lexicale », *Linx* n°30, 1994, p. 19.

²⁷⁹ Gardes-Tamine Joëlle, *La Grammaire*, Tome 1, Paris, Armand Colin, Cursus, 1994, p. 71.

dérivationnelles : « Ces sigles fonctionnent le plus souvent comme de vraies unités lexicales, si bien qu'elles peuvent donner naissance à des dérivés (...) et il n'est pas rare qu'on ne sache même plus à quel groupe de mots ils correspondent. »

Nous avons pu voir que l'utilisation des sigles était assez flexible : elle donnait naissance à des formations intéressantes et inédites outre les plus standards. Cela s'appréhende avec des sigles comme *DVD-cam* ou *pacser* qui vont dans le sens d'une preuve de lexicalisation évidente de ce mode de formation.

2.8.3 Les acronymes

✧ *Théorie*

On opère une distinction entre les sigles et les acronymes. Les acronymes diffèrent des sigles au niveau de leur prononciation : ils sont prononcés de manière continue comme un mot « standard », nous prendrons comme exemple l'acronyme *ENA* qui est prononcé de manière continue contrairement au sigle *SNCF* dont les lettres sont prononcées de manière séparées.

Comme nous avons pu le voir pour les sigles, comment sont intégrés les acronymes dans le *Petit Robert* ? Dans la *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, la distinction entre sigle et acronyme n'est pas vraiment marquée. Contrairement aux sigles, il n'y a pas de partie consacrée à l'acronymie, sa définition est incluse dans celle des sigles. Voici comment elle y est présentée²⁸⁰ : « En outre, lorsque la suite de lettres est prononçable, les sigles se lisent, pour la plupart sans être épelés, comme des mots ordinaires et perdent leurs points, parfois aussi leur capitales (ZUP, SICAV, DOM-TOM, ovni, sida), ce système rétroagit sur l'écriture des sigles non prononçables (B.D., *bande dessinée* qui a donné *bédé*) »

✧ *Analyse des acronymes du corpus*

Nous relevons quatre acronymes dans le corpus. Nous les avons classés dans le tableau ci-dessous :

- la colonne de gauche correspond à l'acronyme tel quel avec sa catégorie grammaticale,
- la colonne du milieu à sa signification et enfin
- la troisième colonne met en évidence leur type de formation.

²⁸⁰*Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XVII.

Acronyme	Signification	Type
bobo, n. et adj	<i>bourgeois bohemian</i>	Syllabes
naïf, adj. et n.	<i>Né Après l'Interdiction des Farines</i>	Lettres initiales
sras, s.m.	<i>Syndrome Respiratoire Aigu Sévère</i>	Lettres initiales
wi-fi	<i>Wireless Fidelity</i>	Syllabes

Sur ces quatre acronymes, deux sont des acronymes français, il n'y a qu'un acronyme d'origine anglaise (*bobo*). Nous avons mis en gras les lettres composant les acronymes, dans les définitions ils sont écrits en lettres minuscules, leur repérage en contexte de phrase peut être malaisé.

Les acronymes *naïf* et *sras* sont du même type : ils reprennent les lettres initiales des mots qui les forment, *bobo* et *wi-fi* relèvent d'un autre type qui reprend les syllabes des mots qui le composent soit *bourgeois bohemian* et *Wireless Fidelity*. *Bobo* est originellement un emprunt à l'anglais, nous notons qu'il y a une adaptation au français qui fonctionne comme un calque : « bourgeois bohème ». Le calque correspond parfaitement au mot anglais : *bourgeois bohemian* = « bourgeois bohème ».

Remarques lexicographiques :

∴ *bobo* (s.m.)

Considérons la définition de l'acronyme *bobo* ci-dessous (extraite du *NPRÉ 2012*) :

2. **bobo** [bobo] **nom** et **adjectif étym.** 2000 ◊ mot anglais américain (1999), acronyme de *bourgeois bohemian* « bourgeois bohème » ■ **Anglic.** Personne d'un milieu aisé, jeune et cultivée, qui recherche des valeurs authentiques, la créativité. ▫ **Adj.** *Un quartier bobo.*

Nous soulignons que l'attestation diffère entre l'anglais et le français, dans la définition, on apprend que le mot a été attesté en anglais en 1999 et en 2000 pour le français, une année d'écart sépare ces deux acronymes. Une dernière remarque concerne le chiffre « 2. », préposé au début de l'entrée du mot. Ce chiffre est une marque lexicographique signalant que le mot *bobo* a connu une autre acception, nous sommes rentrés dans le détail de cette évolution de sens dans la partie consacrée à la néologie sémantique (voir p. 253).

Enfin, nous ferons une dernière remarque concernant les lettres qui composent l'acronyme, elles sont mises en caractère gras. Cela permet une meilleure visualisation de ce dernier.

2.9 Les emprunts

❖ *Introduction théorique*

Les emprunts font partie de la matrice externe, ils ne seront pas traités comme les autres mots du corpus dans la mesure où ils ne résultent d'aucun procédé de formation touchant à la matrice interne des mots.

Nous avons trouvé que les explications d'A. Niklas-Salminen²⁸¹ validaient ce que nous disions précédemment : « L'emprunt fait partie des procédés par lesquels on enrichit le lexique d'une langue. Il consiste à faire apparaître dans un système linguistique un mot provenant d'une autre langue. L'emprunt contrairement aux autres processus de formation des mots étudiés plus haut (dérivation, composition, abréviation, siglaison), présente la particularité de faire surgir des unités nouvelles sans recourir à des éléments lexicaux préexistants dans la langue. En effet, les mots d'emprunt s'intègrent dans la langue comme des éléments isolés ; ils ne sont pas du tout motivés. »

Les emprunts connaissent une grande popularité au niveau du corpus : nous en avons recensé 186.

Puisque les emprunts comme nous venons juste de l'expliquer font partie de la matrice externe, qu'ils ne sont pas issus de mécanismes internes de la langue : comment fonctionne leur processus ? C'est ce que nous tâcherons de voir dans la prochaine sous-partie.

Les différentes étapes favorisant l'émergence d'un emprunt

Nous avons trouvé dans un article d'A. Steuckardt, « L'emprunt ? Un événement linguistique ? Présentation »²⁸² un descriptif des étapes rentrant dans le processus d'émergence de l'emprunt jusqu'à son apparition dans la langue commune. A. Steuckardt dégage quatre grandes étapes que nous suggérons de regarder de plus près : « Je situerai pour ma part plus nettement en amont le sentiment de norme, « fondateur d'actes de langage régulateurs de l'événement linguistique », et en aval l'événement linguistique proprement dit, qui me paraît être le résultat de l'exercice par les locuteurs de leur sentiment normatif, à propos d'un événement discursif. L'emprunt linguistique procède ainsi d'évènements de nature différente : * l'événement historique : une guerre, un voyage, une rencontre avec la culture prêteuse, la diffusion d'un événement survenu dans la culture prêteuse, * l'événement énonciatif, par lequel un locuteur introduit, dans sa propre langue, un mot qu'il emprunte à une autre langue, *

²⁸¹ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 83

²⁸² Steuckardt Agnès, « L'emprunt : un événement linguistique ? Présentation », *Neologica* 2, 2008, p. 12.

l'événement discursif, par lequel le mot emprunté est reprise par un ensemble de locuteurs, * l'événement linguistique, par lequel les locuteurs emprunteurs enregistrent l'entrée de l'emprunt dans leur langue commune. Le parcours qui mène de l'événement linguistique n'est pas spécifique de l'emprunt : il vaut pour tout changement linguistique ; mais la trace de l'extranéité initiale, conservée par la morphologie de l'emprunt, rend particulièrement délicate pour lui l'étape de l'événement linguistique. »

L'emprunt résulterait d'évènements divers liés à l'histoire, aux situations de communication amenant à l'étape finale : son intégration à la langue commune et éventuellement à la mise en dictionnaire. Nous verrons que cette étape qui peut être assimilée à celle de la consécration pour ces mots est sujette à de nombreuses complications car elle est soumise à la pression des autorités régulatrices de la langue incarnées entre autres par les commissions de terminologie mais aussi par les politiques d'intégration des emprunts propres à chaque dictionnaire. Et, dans la mesure où nous travaillons à partir d'un corpus lexicographique réalisé à partir du *NPR 2012*, nous regarderons de plus près en quoi consiste sa politique d'intégration des emprunts.

Les emprunts nécessaires (ou justifiés) ou non-nécessaires (superflus ou contestables)

Nous avons présenté les emprunts selon cette dichotomie dans cette sous-partie, dans la mesure où nous avons relevé à de nombreuses reprises ces catégorisations selon que le recours aux emprunts est nécessaire ou superflu. Nous exposerons donc le point de vue de quelques linguistes allant dans le sens de cette distinction. Nous verrons que les avis sur le sujet sont manichéens. Pour des linguistes comme F. Gaudet et L. Guespin²⁸³ l'emprunt incarne un enrichissement de la langue : « De ce point de vue, la dérivation et la composition font partie des moyens dont la langue dispose pour se développer de façon régulière. En revanche, l'emprunt, qui ne relève pas des règles de production, l'enrichit. ».

En revanche, pour d'autres linguistes comme A. Goosse²⁸⁴, ils sont beaucoup moins bien considérés : « Parmi les néologismes inutiles et voyants, nous retrouvons évidemment des anglicismes. Quand on dit inutiles, il faut entendre : pour des raisons objectives. Des usagers prêtent aux formules étrangères une expressivité qui n'est que dans le dépaysement : « Voici bientôt trois mois et demi que je suis à la campagne sous le toit paternel *at home* (délicieuse expression anglais qui résume tout le *chez soi*) au centre d'un horizon chéri » (...) Une raison plus élémentaire, plus basse, est la mode ou, si l'on veut être méchant, le snobisme. » (*Ibid.*, p. 43) « Les efforts d'Etiemble, même si on les juge excessifs ou trop passionnés, ont tout de

²⁸³ Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002), p. 258.

²⁸⁴ Goosse André, « De l'accueil au refus », *La banque des mots* n°1, 1971, pp. 41 et 43.

même un autre enjeu : les anglicismes troublent notre langue dans sa phonétique et dans sa syntaxe ; ils la menacent dans son rôle de moyen de communication. De même, le pédantisme et le jargon, les sigles opaques. Faut-il suivre en spectateur cette évolution dangereuse ? Je crois que non. ». A. Goosse a une prise de position assez tranchée qui ne va pas en faveur des emprunts qu'il voit d'un mauvais œil. Nous avons trouvé des arguments allant aussi dans ce sens dans la *Préface*²⁸⁵ du *Petit Robert* : « Certains anglicismes, on le sait sont plus contestables dans la mesure où ils ne sont pas nécessaires. Le prestige des Etats-Unis, leur puissance économique et leur avance technoscientifique suscitent un flot d'emprunts et ceci, même lorsque le mot français qui convient existe déjà. La situation est aggravée par la rapidité de l'information (les agences de presse et les médias n'ont pas le temps de chercher un équivalent français). Par ailleurs, l'anglicisme qui était autrefois un snobisme des classes aisées exerce aujourd'hui une pression qui touche toutes les classes de la société, et plus largement les adolescents ».

Pour certains linguistes et pour le *PR*, les anglicismes sont donc à ranger dans la catégorie des emprunts superflus ou non nécessaires.

Qu'en est-il des autres emprunts ? Ceux empruntés à d'autres langues que l'anglais ?

Nous avons porté une attention particulière sur l'article d'A. Niklas-Salminen intitulé « Sur le traitement des emprunts «nécessaires» dans le *Nouveau Petit Robert 2009* »²⁸⁶, en effet elle a procédé à une étude des néologismes par emprunts dans la version électronique du *NPR 2009*. Elle explique que certains emprunts comme ceux venant de langue comme le brésilien, l'arabe, l'hindi etc. semblent être justifiés : « Ces emprunts semblent être justifiés par la nécessité de désigner les choses qui viennent de loin car le lexique français ne possède pas de termes pour parler de ces réalités avec suffisamment de justesse et de précision (...) L'ouverture sur le monde n'entraîne pas uniquement l'explosion des technologies, mais aussi la mondialisation des marchés et les grands mouvements du tourisme. Le monde se rétrécit, les langues deviennent plus perméables et les mots voyagent avec les choses. Les domaines, comme l'alimentation, les danses, les traditions, les constructions architecturales, se révèlent particulièrement aptes à accueillir des mots étrangers aux formes exotiques. »

Nous retrouvons la dichotomie dont nous parlions au début de cette sous-partie, nous avons d'un côté les anglicismes rejetés pour la plupart, affublés d'équivalents et d'un autre côté

²⁸⁵ *Préface du Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XVIII.

²⁸⁶ Niklas-Salminen Aïno, Sur le traitement des emprunts "nécessaires" dans *Le Nouveau Petit Robert 2009*", Actes du Colloque international "Les dictionnaires et l'emprunt (16^e-21^e siècle), 28-29 mai 2009, Université de Provence, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, pp. 237.

les emprunts à d'autres langues qui eux seraient justifiés car il semblerait qu'il n'y ait pas d'équivalents pour les nommer le plus justement possible en français.

Nous allons maintenant procéder à l'étude des emprunts du corpus.

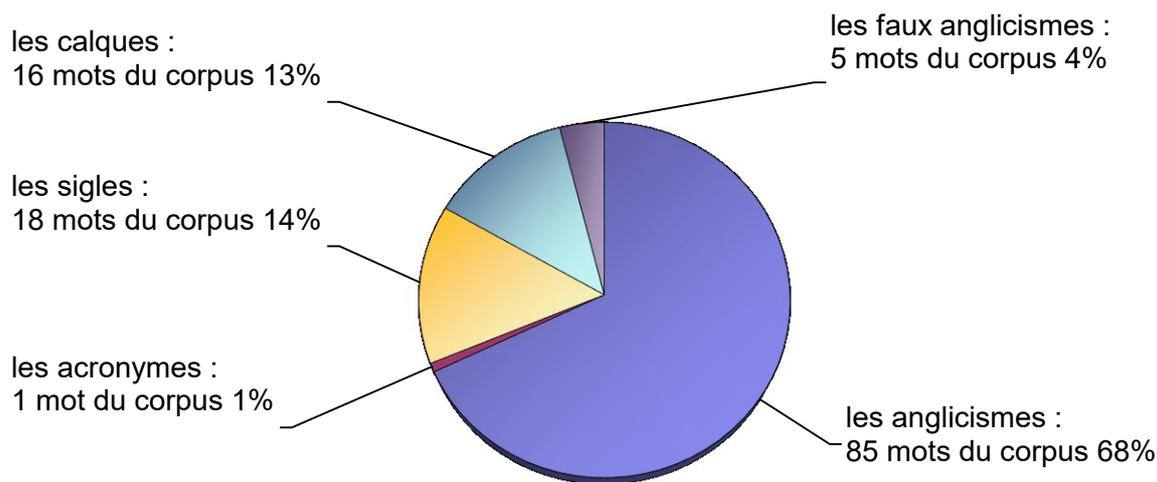
✧ *Analyse des emprunts du corpus*

Nous introduirons avant l'analyse des emprunts, les différentes catégories de ces derniers ainsi que les langues (autres que l'anglais) recensées au niveau du corpus.

Les différentes catégories et langues des emprunts du corpus

Nous avons distingués plusieurs catégories dans les emprunts du corpus, nous allons les énumérer en fonction du cours de leur traitement :

Nous commencerons avec les mots empruntés à l'anglais ou relatifs à l'anglais :



Mots empruntés ou relatifs à l'anglais 1

Les anglicismes avec 85 mots correspondent à la catégorie la plus représentée parmi les emprunts du corpus.

Il y a ensuite les autres langues prêteuses du corpus :

- les emprunts à l'espagnol :	3 mots du corpus
- les emprunts au grec moderne :	2 mots du corpus
- les emprunts à l'italien :	12 mots du corpus
- les emprunts à l'arabe :	3 mots du corpus
- mot afghan :	1 mot du corpus
- emprunt à l'allemand :	1 mot du corpus
- emprunt au brésilien :	2 mots du corpus
- mot amérindien du Brésil :	1 mot du corpus
- emprunt au péruvien :	1 mot du corpus
- emprunt au swahili :	1 mot du corpus
- emprunt au turc :	1 mot du corpus
- emprunt au japonais :	1 mot du corpus
- mots hispano-américain :	3 mots du corpus
- mot chinois :	2 mots du corpus
- mot maori :	1 mot du corpus
- mot yiddish :	1 mot du corpus
- mot malais :	2 mots du corpus
- mot farsi :	1 mot du corpus
- mot zoulou :	1 mot du corpus
- mot d'origine incertaine :	1 mot du corpus

Parmi les autres langues prêteuses du corpus, c'est l'italien avec 12 mots empruntés qui est la langue la plus prêteuse. Ensuite, nous retrouvons l'espagnol, l'arabe et les mots hispano-américains qui comptabilisent 3 mots. Les autres langues ne disposent que d'un ou deux mots.

Pour certaines langues, nous utilisons le terme de mot et non d'emprunt parce que nous nous sommes basées sur les définitions de ces mots et le terme emprunt n'est jamais mentionné, en revanche dans certaines définition c'est le terme de « mot » qui est employé, nous l'avons donc employé dans notre classement.

Afin d'illustrer nos propos, voici la définition du mot *enchilada* (*s.f.*) (extraite du *NPRÉ 2012*) :

enchilada [en(t)ʃilada] **nom féminin étym.** 1990 ◇ mot hispano-américain, de *chile*
« piment » → chili ■ Plat mexicain fait d'une crêpe de maïs (→ **tortilla**) fourrée de viande hachée et nappée de sauce tomate pimentée.

Nous constatons que le terme employé par le *NPR 2012* est « mot hispano-américain ».

Nous avons aussi distingué parmi les mots du corpus des régionalismes :

- mot provençal : 1 mot du corpus
- mot occitan : 1 mot du corpus
- mot du sud-ouest : 1 mot du corpus
- mot catalan : 1 mot du corpus

Enfin, nous avons aussi classé à part les emprunts aux langues anciennes :

- emprunts au latin : 10 mots du corpus
- emprunt au grec : 1 mot du corpus

Les emprunts au latin sont en plus grande majorité que ceux au grec.

Les emprunts du corpus sont très nombreux par conséquent, nous ne pourrions les étudier dans le détail.

▣ *Anglicismes*

Les anglicismes sont très présents dans le corpus : nous avons relevé 85 occurrences.

Nous les avons classés dans le tableau ci-dessous qui met en valeur les données suivantes :

- la colonne de gauche correspond aux mots empruntés
- la colonne de droite fait état de leurs formations.

Nous avons constitué la colonne de droite avec les informations dont nous disposions dans les définitions de ces mots d'après *le NPRÉ 2012*. Nous renvoyons aux tableaux qui font état des domaines d'expérience auxquels ces mots sont rattachés pour des informations relatives à leur domaine d'emplois (voir p. 322).

Anglicismes	
Emprunts	Formations
<i>after</i> , (s.m. inv.)	(< ellipse de l'anglais <i>after-hours (club)</i> , de l'adj. <i>after-hours</i> « après (<i>after</i>) les heures de fermeture » (1929)
<i>agrégateur</i> (s.m.)	(< anglais américain <i>aggregator</i>)

<i>airbag</i> (s.m.)	(< nom déposé, de l'anglais <i>air</i> « l.air » et <i>bag</i> « l. sac »)
<i>alias</i> (s.m.)	(< anglais américain <i>alias</i>)
<i>bachelor</i> (s.m.)	(< mot anglais, abréviation de <i>bachelor's degree</i> (licence))
<i>baggy</i> (s.m.)	(<de l'anglais <i>baggy</i> (trousers), (Etats-Unis) <i>baggy</i> (jeans) « (pantalon, jeans) large, ample », de <i>bag</i> « sac »)
<i>beach-volley</i> (s.m.)	(< anglais <i>beach volley</i> , de <i>beach</i> « plage » et <i>volley</i>)
<i>biker</i> (s.m.) ou <i>bikeur</i> , <i>euse</i> , (n.)	(< anglais américain <i>biker</i> , de <i>bike</i> « moto, bécane »)
<i>biodiesel</i> ou <i>biodiésel</i> (s.m.)	(< mot anglais (1986), c.f. <i>bio-</i> et <i>diesel</i>)
<i>bling-bling</i> (adj. inv.) et (s.m. inv.)	(< mot anglais américain « bijoux voyants », de <i>bling</i> , onomatopée évoquant un bruit métallique)
<i>blockbuster</i> (s.m.)	(< mot anglais américain (1957, dans le milieu du théâtre), du sens de « bombe de forte puissance » (1942))
<i>blog</i> (s.m.)	(< anglais <i>blog</i> (1999), de <i>weblog</i> « carnet de bord (<i>log</i>) sur Internet)
<i>Bluetooth</i> (s.m.)	(< marque déposée, mot anglais littéralement « à la dent (<i>tooth</i>) bleue (<i>blue</i>) », surnom du roi danois <i>Harald</i> , dit <i>Blâtand</i> , qui unifia les Etats nordiques au Xème siècle)
<i>Blu-ray</i> (s.m. inv.)	(< marque déposée, de l'anglais <i>blu-ray disc</i> , de <i>blue</i> « bleu » et <i>ray</i> « rayon »)
<i>bodyboard</i> (s.m.)	(< de l'anglais <i>bodyboarding</i> , de <i>body</i> « corps » et <i>board</i> « planche »)
<i>box</i> (s.f.)	(< de <i>Freebox</i> , marque déposée, de <i>Free</i> , n. de l'opérateur, et anglais <i>box</i> « boîte »)
<i>buzz</i> (s.m.)	(< mot anglais (1892), d'une onomatopée imitant le bruit d'un bourdonnement)
<i>buzzer</i> (v. intr.)	(< au participe passé de <i>buzz</i>)
<i>chat</i> (s.m.)	(< mot anglais « bavardage »)
<i>chromodynamique</i> (s.f.)	(< emprunté à l'anglais, de <i>chromo-</i> , à cause de la propriété des quarks nommée arbitrairement « couleur », et <i>-dynamique</i>)
<i>coleslaw</i> (s.m.)	(< mot anglais américain, du néerlandais <i>koolsla</i> , de <i>kool</i> « chou » (= colza) et <i>sla</i> « salade »)
<i>combo</i> (s.m.)	(< argot anglais américain, de <i>combination</i> « combinaison »)

<i>concept car</i> (s.m.)	(< mot anglais, cf. <i>concept</i> et 2. <i>car</i>)
<i>cougar</i> (s.f.)	(< mot anglais)
<i>cox</i> (s.f.)	(< mot anglais, de <i>Cox's orange pippin</i> « reinette orange de Cox » (1860), d'un n. de personne)
<i>cranberry</i> (s.f.)	(< mot anglais (1647))
<i>cyberespace</i> (s.m.)	(< anglais américain <i>cyberspace</i>)
<i>dance</i> (s.f.)	(< <i>modern dance</i> 1983, anglais <i>dance music</i>)
<i>donut</i> (s.m.)	(< hapax 1946 <i>doughnut</i> , marque déposée, mot anglais américain, de <i>doughnut</i> , <i>donut</i> (1809), de <i>dough</i> « pâte » et <i>nut</i> « noix »)
<i>drag-queen</i> ou <i>drag</i> (s.f.)	(< de l'anglais <i>drag</i> argot « vêtements de femme portés par un homme » et <i>queen</i> « reine »)
<i>e-book</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>e-</i> (=) <i>e-</i>) et <i>book</i> « livre »)
<i>e-learning</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>e-</i> (=) <i>e-</i>) et <i>learning</i> « apprentissage », de <i>to learn</i> « apprendre »)
<i>e-mail</i> (s.m.)	(< mot anglais américain, abréviation de <i>electronic mail</i>)
<i>émoticone</i> (s.m.)	(< anglais <i>emoticon</i> (1990), et de <i>emoti(on)</i> et <i>icon</i>)
<i>flyer</i> (s.m.)	(< mot anglais « prospectus »)
<i>fullerène</i> (s.m. ou f.)	(< anglais américain <i>fullerene</i> , de Fuller, n. de l'architecte qui créa un dôme géodésique)
<i>geek</i> (s.m.)	(< mot anglais de <i>geek</i> « personnage de carnaval qui mord la tête d'un poulet ou d'un serpent », d'origine germanique)
<i>groove</i> (s.m.)	(< mot anglais « sillon (d'un disque) », dans la loc. <i>in the groove</i> « dans le rythme »)
<i>grunge</i> (adj. inv. et s.m.)	(< mot anglais « crasse, saleté » (1965))
<i>half-pipe</i> (s.m.)	(< anglais <i>half pipe</i> , de <i>half</i> « demi » et <i>pipe</i> « tuyau »)
<i>hot-line</i> (s.f.)	(< anglais <i>hot line</i> (1955) « téléphone rouge », de <i>hot</i> « chaud » et <i>line</i> « ligne téléphonique »)
<i>internet</i> (s.f.)	(< mot anglais américain, de <i>internetworking</i> , de <i>inter-</i> et <i>network</i> « réseau »)
<i>kickboxing</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>to kick</i> « donner un coup de pied » et <i>to box</i> « boxer »)
<i>magnet</i> (s.m.)	(< mot anglais « aimant »)
<i>mégastore</i> (s.m.)	(< de l'anglais <i>megastore</i> , de <i>store</i> « magasin »)
<i>mimivirus</i> (s.m.)	(< mot anglais créé en français, de <i>mi(micking)mi(crobe)virus</i>

	« virus qui imite le microbe)
<i>morphing</i> (s.m.)	(< mot anglais américain (1991), de <i>to morph</i> « transformer »)
<i>nanotechnologie</i> (s.f.)	(< anglais <i>nanotechnology</i> (1974), c.f. <i>nano-</i> et <i>technologie</i>)
<i>nerd</i> (n.)	(< mot anglais « ringard » (1951), peut-être altération de l'argot <i>nert</i> « idiot », de <i>nut</i> « noix »)
<i>net</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>network</i> « réseau » ou diminutif de <i>Internet</i>)
<i>newsletter</i> (s.f.)	(< mot anglais, de <i>news</i> « nouvelle(s) » et <i>letter</i> « lettre »)
<i>nugget</i> (s.m.)	(< mot anglais « pépite »)
<i>organiseur</i> (s.m.)	(< anglais <i>organizer</i>)
<i>outing</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>to out</i> « rendre public »)
<i>paintball</i> (s.m.)	(< mot anglais (1987), littéralement « balle de peinture »)
<i>piercing</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>body piercing</i> « perforation du corps »)
<i>pitch</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>to pitch</i> « promouvoir (un produit) »)
<i>pop-up</i> (s.m. inv.)	(< mot anglais, de <i>to pop up</i> « surgir »)
<i>post</i> (s.m.)	(< mot anglais, du français 2. poste)
<i>premium</i> (adj. inv.) ou <i>prémium</i> (adj.)	(< mot anglais => 1)
<i>proactif, ive</i> (adj.)	(< anglais <i>proactive</i> (1971), de <i>pro-</i> et <i>reactive</i> « réactif »)
<i>proxy</i> (s.m.)	(< mot anglais américain, de <i>proxy server</i> « serveur intermédiaire »)
<i>raggamuffin</i> (s.m.)	(< de l'anglais « galopin, va-nu-pieds »)
<i>rave</i> (s.f.)	(< de l'anglais <i>to rave</i> « délirer »)
<i>sample</i> (s.m.)	(< mot anglais « échantillon »)
<i>sex-toy</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>sex</i> « sexe » et <i>toy</i> « jouet »)
<i>slam</i> (s.m.)	(< mot anglais, littéralement « claquement »)
<i>slim</i> (s.m.)	(< mot anglais « mince »)
<i>smartphone</i> (s.m.)	(< mot anglais (1984), de <i>smart</i> « intelligent » et <i>phone</i> « téléphone »)
<i>smoothie</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>smooth</i> « doux, onctueux »)
<i>snowpark</i> (s.m.)	(< anglais américain <i>snow park</i> , de <i>snow</i> « neige » et <i>park</i> « parc »)
<i>spam</i> (s.m.)	(< mot anglais américain, du n. d'une marque de jambon en boîte, répété dans un sketch)
<i>start-up</i> (s.f.)	(< mot anglais « lancement, démarrage »)

<i>strapping</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>to strap</i> « maintenir avec une bande »)
<i>streaming</i> (s.m.)	(< mot anglais « flux », de <i>to stream</i> « couler »)
<i>strike</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>to strike</i> « frapper »)
<i>tip-top</i> ou <i>tip top</i> (adj. inv.)	(< anglais <i>tip-top</i> , de <i>tip</i> « extrémité » et <i>top</i> « sommet »)
<i>top</i> (s.m.)	(< mot anglais « haut »)
<i>tuning</i> (s.m.)	(< mot anglais, de <i>to tune</i> « régler (un moteur) »)
<i>tweet</i> (s.m.)	(< mot anglais « gazouillis »)
<i>victimiser</i> (v.tr.)	(< de victimisation ou de l'anglais <i>to victimize</i> (1830), de <i>victim</i> « victime »)
<i>webcam</i> (s.f.)	(< nom déposé, mot anglais américain, de <i>web</i> et <i>camera</i>)
<i>widget</i> (s.m.)	(< mot anglais américain « gadget » (v.1920), d'origine incertaine)
<i>wifi</i> ou <i>wi-fi</i> (s.m. inv.)	(< mot anglais, de <i>Wireless Fidelity</i> , littéralement « fidélité sans fil »)
<i>wrap</i> (s.m.)	(< mot anglais américain, de <i>to wrap</i> « envelopper »)

Observations générales

Les anglicismes du corpus étant très nombreux, nous orienterons nos remarques autour de constatations récurrentes repérées à plusieurs reprises dans les définitions de ces mots.

Mention « recommandation officielle »

Nous avons retrouvé à plusieurs reprises la mention « recommandation officielle » dans les définitions de certains anglicismes du corpus. À quoi sert-elle ? Et, est-ce que tous les anglicismes du corpus en jouissent ?

Regardons, comment dans la *Préface*²⁸⁷ est justifiée l'utilisation de ces recommandations officielles : « Nous pensons avoir apporté quelques améliorations de méthode qui sont le fruit de l'expérience, et tiré les leçons des tentatives d'intervention réformatrices en matière de rejet des anglicismes (...) Il arrive qu'il donne son avis sur une forme ou un emploi, mais c'est alors par des remarques explicites qui ne peuvent être confondues avec l'objet de la description » et (*Ibid.*, p. XVIII) : « Dans le domaine des technologies, des commissions ministérielles se réunissent en France, des institutions ont été créées au Québec pour proposer des mots français en remplacement des anglicismes, et parfois l'entreprise est couronnée de succès complet

²⁸⁷ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. IX et XVIII.

(ordinateur pour *computer*) ou relatif (*courriel* pour *e-mail*). Nous avons signalé comme tels les anglicismes et les américanismes récents et indiqué le mot français correspondant proposé par les commissions de terminologie (recommandation officielle), sans faire apparaître à la nomenclature ce qui n'est pas attesté par l'usage. »

Puisque nous évoquons ces commissions de terminologies J-C Boulanger²⁸⁸ donne des explications légitimant leur existence et leur action : « La néologie croise la trajectoire de l'aménagement linguistique : elle partage avec lui les principes de l'intervention et de la planification de la création ; elle suppose l'établissement d'une frontière entre la langue générale et les langues de spécialités. Elle justifie la création de commissions de néologie. » Ces commissions agiraient en tant que veille bienveillante sur la langue.

Regardons dans un second temps, comment sont représentées ces recommandations officielles lexicographiquement parlant.

Considérons la définition, ci-dessous, du mot *airbag* (*s.m.*) (extraite du *NPRÉ 2012*) :

airbag [ERbag] **nom masculin étym.** 1992 ◊ nom déposé, de l'anglais *air* « 1. air » et *bag* « 1. sac » Famille étymologique ⇒ **air.** ■ **Anglic.** Équipement de sécurité d'un véhicule, composé d'un coussin qui se gonfle en cas de choc afin de protéger le conducteur et les passagers. *Des airbags.* Recommandation officielle *sac gonflable, coussin gonflable, coussin de sécurité.* ▫ **Fig., fam.** Sein (de femme).

Nous observons qu'il est assez facile de repérer ces « recommandations » qui se démarquent du reste de la définition car elles se situent à la fin de cette dernière.

Ces recommandations consistent en un équivalent français de l'emprunt. Pour *airbag* ; il est recommandé d'employer « sac gonflable », nous émettons des réserves quant à la popularité de cette recommandation, substituer *airbag* par *sac gonflable* ou *coussin gonflable* nous paraît moins efficace que le terme d'origine, efficace quant à son identification et à son utilisation par les locuteurs.

Nous avons réuni plusieurs articles traitant de la popularité ou de l'impopularité de ces recommandations officielles : nous croyons qu'il serait vraiment important de réfléchir autour de leur utilisation. Nous exposerons donc les arguments développés dans ces différents articles pour voir s'ils vont dans le sens de notre point de vue.

²⁸⁸ Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 42.

Nous commencerons par l'article de D. Bécherel²⁸⁹ qui va dans le sens nos arguments, en effet elle explique que : « Mais beaucoup plus que la forme du terme de remplacement, c'est le degré de familiarité avec de l'utilisateur qui entre en ligne de compte : on ne renonce pas facilement à tel terme auquel on est habitué, mais on est plus ou moins indifférents lorsque l'on doit choisir entre deux éléments peu courants (*perchiste* ou *perchman*, zoning ou zonage). » J. Guilford²⁹⁰ a élaboré une étude sociolinguistique visant à tester la perception de jeunes français face à l'utilisation d'emprunts et à leur équivalent émanant des recommandations officielles, nous exposons ses constats : « Les résultats de ces deux enquêtes menées afin de constater le niveau de connaissances et les attitudes envers les emprunts à l'anglais de la part des jeunes Français montrent qu'en général les emprunts sont très bien accueillis et acceptés (...) De plus, selon nos résultats, les jeunes francophones (73%) préfèrent les emprunts aux équivalents dit « français » proposés par les Commissions de terminologie (...) Il faudrait peut-être que les Commissions reconnaissent et acceptent le succès de certains emprunts à l'anglais et les complexités sociolinguistiques qui contribuent à ce succès avant d'essayer d'imposer d'autres termes dits plus français. Parfois ces mots recommandés semblent ridicules aux français : quand on leur présente ces termes, ils refusent de croire qu'ils existent réellement (...) Cette politique dirigiste représentée par la loi 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française (loi dite Bas-Lauriol) et ressuscitée par la loi 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française va à l'encontre des réalités sociolinguistiques et de la volonté des jeunes Français. Elle risque donc d'échouer ».

D'après l'étude de J. Guilford, la mission des commissions de terminologie est un échec, C. Storz²⁹¹ établit le même constat dans son article consacré à l'étude du champ sémantique de *blog* (présent parmi les emprunts du corpus), il explique que : « La France disposant d'une politique linguistique et d'un dispositif d'enrichissement de sa langue, il existe un équivalent officiel de *blog*, « *bloc notes* », qui a rencontré peu de succès. » En revanche, S. -Rosoff et S. Reboul-Tourel²⁹² émettent un avis plus nuancé sur la question du succès de ces termes proposés par les commissions de terminologie, en effet elles relèvent certains succès parmi les termes issus des commissions de terminologie : « Il est alors intéressant de constater que les emprunts à l'anglais ne règnent pas seuls comme on aurait pu le penser. Le travail de « rationalisation » des

²⁸⁹ Bécherel Danièle, « A propos des solutions de remplacement des anglicismes », *La linguistique* n°17, 1981/1982, p. 130.

²⁹⁰ Guilford Jonathon, « Les attitudes des jeunes français à propos des emprunts à l'anglais », *La linguistique* n°33, 1997, pp.133, 134 et 135.

²⁹¹ Storz Carl, « L'innovation lexicale française : l'adaptation des emprunts du champ sémantique de *blog* », *Neologica* 4, 2010, p. 64.

²⁹² Branca-Rosoff Sonia, Reboul-Tourel Sandrine, « Événement discursif ou événement linguistique : l'emprunt et le terme dans le vocabulaire de l'internet », *Neologica* 2, 2008, p. 54.

commissions de terminologie compte d'indéniables réussites. *Pare-feu* et *logiciel* résistent mieux que caouette et bloc-notes. Cette résistance vient nous rappeler que les aventures des mots sont adossées dans les deux cas à de puissants moyens de diffusion : la circulation à travers internet favorise l'emprunt, mais les mots de commissions s'affichent sur les écrans des ordinateurs et sur les emballages de produits commerciaux vendus en France et sous contrôle du législateur. En 2007, emprunts et créations en français coexistent portés par le flux démocratique de l'internet et par le cadre législatif qui, en France, régit pour le moment l'étiquetage commercial. (...), il n'y a pas d'événement linguistique qui ne soit préparé et soutenu par des processus matériels. »

Il y aurait donc certaines réussites parmi ces termes issus des recommandations officielles mais il est impossible de prédire quel terme sera plus plébiscité qu'un autre, cela fait partie des énigmes du processus de la langue qui nous échappe. Il est vrai que si les termes jouissent d'une « promotion » de la part de médias ou d'*Internet* via des forums, *blogs* etc. il est possible que leur intégration se fasse mieux comme avec les exemples de *pare-feu* et *logiciel*.

En conclusion, nous dressons un constat en demi-teinte car il est difficile de trancher sur la question de la légitimité de l'existence de ces commissions : il y a des certes beaucoup d'échecs mais il y a aussi quelques réussites.

Dans un second temps, après cette réflexion consacrée aux productions des commissions terminologiques, nous suggérons de regarder la liste des anglicismes du corpus qui disposent de la mention « recommandation officielle ».

Il y a 26 définitions d'anglicismes du corpus (sur un total de 85) dans lesquelles figure cette mention.

Voici la liste de ces anglicismes : *airbag* (s.m.), *biodiesel* ou *biodiésel* (s.m.), *blockbuster* (s.m.), *blog* (s.m.), *bodyboard* (s.m.), *boc* (s.f.), *buzz* (s.m.), *chat* (s.m.), *concept car* (s.m.), *e-learning* (s.m.), *émoticône* (s.m.), *hot line* (s.f.), *magnet* (s.m.), *morphing* (s.m.), *organisateur* (s.m.), *pop-up* (s.m. inv.), *premium* (adj. inv.), *proxy* (s.m.), *rave* (s.f.), *smartphone* (s.m.), *spam* (s.m.), *start-up* (s.f.), *streaming* (s.m.), *tuning* (s.m.), *webcam* (s.f.), *wifi* (s.m. inv.).

Nous avons constaté que pour certains mots du corpus la recommandation officielle était difficilement repérable. Trois anglicismes sont concernés : *buzz* (s.m.), *magnet* (s.m.) et *prémium* (adj. inv.).

Considérons leurs définitions ci-dessous extraites du *NPRÉ 2012* :

buzz [bœz] **nom masculin étym.** 1994 ◇ mot anglais (1892), d'une onomatopée imitant le bruit d'un bourdonnement ■ **Anglic.** Rumeur destinée à créer l'évènement. *Créer le buzz, du buzz sur Internet.* → **buzzer.** « *potentiellement je tenais un hit, et en plus j'avais un bon buzz* » (Houellebecq). *Buzz marketing* : technique permettant de propager un message auprès d'une cible qui le transmet à d'autres consommateurs (recommandation officielle *bouche à oreille*).

magnet [majet] **nom masculin étym.** 1993 ◇ mot anglais « aimant » ■ **Anglic.** Petit objet décoratif monté sur aimant. *Des magnets.* (Recommandation officielle *aimantin.*)

premium **adjectif invariable** ou **prémium** [premjɔm] **adjectif étym.** 1992 ◇ mot anglais → 1. Premium Famille étymologique ⇔ **rançon.** ■ **Anglic.** De qualité supérieure, haut de gamme (recommandation officielle). *Version premium d'un produit. Offre premium, la plus complète.* ▫ *Client premium, bénéficiaire d'une offre premium.*

Nous trouvons que pour ces trois définitions, les recommandations officielles ne sont pas mises en valeur comme pour *airbag* (*s.m.*) par exemple : elles sont entre parenthèses pour les mots *premium* (*adj. inv.*) ou *magnet* (*s.m.*) et parfois on les retrouve au milieu de la définition comme pour le mot *buzz* (*s.m.*).

Qu'en est-il de ces recommandations officielles ? Comment fonctionnent-elles ?

Regardons pour certains emprunts du corpus à quoi elles correspondent :

- *airbag* (*s.m.*) : *sac gonflable, coussin gonflable*
- *bodyboard* (*s.m.*) : *planche ventrale*
- *smartphone* (*s.m.*) : *terminal de poche* ou *ordiphone*
- *tuning* (*s.m.*) : *personnalisation*

Nous relevons des procédés différents parmi ces quelques extraits des emprunts du corpus : mots composés, calques...

L. Depecker dans son ouvrage *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*²⁹³ explique entre autres le fonctionnement et le rôle des commissions ministérielles de terminologie, leur travail soit une bataille linguistique menée contre l'invasion des anglicismes.

²⁹³ Depecker Loïc, *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Armand Colin - Larousse, 2001, p. 397.

Nous trouvons qu'il est intéressant de comprendre l'entreprise et le but de la lutte contre les anglicismes et ce que L. Depecker écrit sur le sujet nous a donné des éléments de réponse : « Les commissions ministérielles de terminologie ont eu à traiter des principaux concepts techniques et scientifiques de leur époque, et particulièrement ceux susceptibles de s'imposer dans la langue française sous forme d'anglicismes. Elles ont de fait œuvré dans une confrontation constante avec l'anglais, répondant à leur mission d'origine, qui était de « remplacer des emprunts indésirables à des langues étrangères (décret du 7 janvier 1972), en fait, essentiellement, de proposer des équivalents français à des termes anglais installés ou en voie d'installation. L'anglais était l'urgence car il s'imposait dans tous les secteurs, certains en étant parfois très imprégnés, comme ceux de l'informatique, de la biologie, de la défense etc.... ».

Nous retrouvons une fois de plus cette catégorisation des anglicismes en emprunts non nécessaires et la nécessité de trouver des équivalents en français pour tenter d'endiguer la contamination des anglicismes à des domaines en pleine expansion comme l'informatique, la biologie etc.... Qu'est-ce que créent les commissions de terminologie ? Comment cela fonctionne ? C. Coy²⁹⁴ a recensé les différents procédés utilisés par les commissions de terminologie pour créer les équivalents d'emprunts : « La terminologie est l'un des domaines les plus affecté par la néologie puisqu'elle constitue un de ses moyens privilégiés. » (...) (*Ibid.*, p.183) La création néologique des Commissions part, pour la grande majorité des cas, de termes anglais préexistants (...) Face au terme étranger, les Commissions de Terminologie peuvent employer trois stratégies différentes (...). La première stratégie, la plus facile mais aussi la plus radicale, est l'emprunt du terme étranger, en l'adaptant éventuellement au système phonétique ou morphologique de la langue cible. Une deuxième solution est l'innovation indépendante, c'est-à-dire la création d'une nouvelle désignation de l'objet, sans aucun rapport avec le terme étranger. La troisième stratégie est la traduction du terme étranger, c'est-à-dire le calque (...) (*Ibid.*, p. 184). Il n'est pas surprenant que les calques soient privilégiés par les Commissions. Composées principalement de spécialistes de la langue et d'experts dans le domaine les *Commissions* ont d'une part une connaissance parfaite de la terminologie étrangère, et d'autre part l'expertise nécessaire pour trouver les expressions françaises qui conviennent. Le calque est donc certainement la stratégie la moins coûteuse pour les *Commissions*. »

Nous retrouvons certains de ces procédés parmi les recommandations officielles du corpus comme nous avons pu le montrer plus haut.

²⁹⁴ Coy Charlotte, « Les recommandations officielles des commissions de terminologies et leur rapport à la langue commune. Indices pour un profil lexicologique du français », *Neologica* 6, 2012, pp. 177, 183 et 184.

Quelques adaptations morphologiques relevées parmi les emprunts du corpus

Nous avons relevé quelques adaptations morphologiques parmi certains emprunts du corpus. Voici quelques exemples de ces adaptations.

- Substitution ou ajout du morphème *-eur / -euse* :

agrégateur (s.m.) < anglais américain *aggregator*

biker (s.m.) ou *bikeur, euse*, (n.) < anglais américain *biker*, de *bike* « moto, bécane »)

organiseur (s.m.) < anglais *organizer*)

L Bidermann-Pasques et J. Humbley reviennent sur ces possibilités d'adaptation dans leur article *La réception de mots anglais dans les journaux français : propositions d'harmonisation graphique de mots d'emprunts anglais*²⁹⁵ : « le morphème français *-eur* remplace parfois *-er* : *tagger/taggateur* ; *rapper / rappeur* ; *manager/ manageur* ». C'est ce que nous observons pour ces trois mots du corpus, le morphème français remplace le morphème anglais. Il y a même les deux graphies pour le mot *biker* ou *bikeur, euse* : on observe qu'il y est même possible d'utiliser la forme féminine du morphème *-euse*. La conclusion des deux auteurs nous a intéressé plus particulièrement, ils disent qu' « Une politique d'harmonisation graphique des dictionnaires pour les mots d'emprunt qui y sont déjà attestés, avec la tentative d'alignement de ces formes sur le système graphique et linguistique du français, facilitent l'intégration et constituent une des sources de la créativité lexicale, qui n'est pas nouvelle, qui a existé à différentes époques de l'histoire de la langue », nous sommes d'accord avec cette conclusion car comme nous avons pu le montrer un peu plus haut cela est tout à fait observable sur les mots du corpus.

A. Niklas-Salminen²⁹⁶ dit que certains phonèmes de type /ŋ/-ing ont tendance à se développer dans la langue commune rendant inutile en un sens le phénomène d'intégration morphologique. Nous relevons quelques exemples de ce type dans le corpus : *morphing* (s.m.), *outing* (s.m.), *piercing* (s.m.), *tuning* (s.m.) ...

▫ *Acronyme et sigles*

Nous avons relevé 18 sigles anglais et un acronyme (*bobo* (n. et adj.) parmi les emprunts du corpus.

Nous les avons classés dans le tableau ci-dessous qui met en valeur plusieurs informations relatives à ces mots dans :

²⁹⁵ Bidermann-Pasques Liselotte, Humbley John, « La réception de mots anglais dans les journaux français : l'application de quelques principes d'harmonisation graphique », *Langue française* n°108, 1995, pp 58 et 64.

²⁹⁶ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 84.

- la colonne du dessus en gras : la catégorisation de ces mots (s'il s'agit d'un sigle ou d'un acronyme)

- la colonne de gauche : le mot emprunté

- la colonne de droite : l'étymologie ou la signification de ces sigles et/ou acronymes d'après leur définition dans le *NPRÉ 2012*.

Acronyme	
bobo (n. et adj.)	(< mot anglais américain (1999), acronyme de <i>bourgeois bohemian</i> « bourgeois bohème »)
Sigles	
BMX (s.m.)	(< mot anglais (1978), sigle et mot-rébus pour <i>bicycle moto X</i> , pour (<i>moto</i>) <i>cross</i> , <i>X</i> symbolisant la croix (<i>cross</i>))
DVD (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>Digital Video Disc</i> puis de <i>Digital Versatile Disc</i>)
DVD-ROM (s.m. inv.)	(< sigle anglais, de <i>Digital Versatile Disc Read Only Memory</i>)
FAQ (s.f. inv.)	(< sigle anglais, de <i>Frequently Asked Questions</i> « questions fréquemment posées »)
GSM (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>Global System for Mobile Communication</i> « système mondial de télécommunication mobile »)
HTML (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>Hypertext Markup Language</i> « langage hypertexte à balises »)
LCD (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>Liquid Crystal Display</i> « affichage à cristaux liquides »)
MMS (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>Multimedia Messaging Service</i> « messagerie multimédia »)
MP3 (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>MPeg-1 audio layer 3</i> , de <i>Moving Picture Experts Group</i> « comité d'experts audio et vidéo »)
PDF(s.m. inv.)	(< sigle anglais, de <i>Portable Document Format</i> « format de document portable »)
RFID (s.f.)	(< sigle anglais, de <i>Radio Frequency Identification</i> « identification par radiofréquence »)
RSS (s.m.)	(< sigle de l'anglais <i>Really Simple Syndication</i>)
SMS (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>Short Message Service</i>)
UMTS (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>Universal Mobile Telecommunications</i>)

	<i>System</i> « système de télécommunications mobiles universel »)
URL (s.f. inv.)	(< sigle anglais, de <i>Uniform (ou Universal) Resource Locator</i> « repère uniforme (ou universel) des ressources »)
USB (s.m.)	(< sigle anglais de <i>Universal Serial Bus</i> « bus série universel »)
wap (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>Wireless Application Protocol</i> « protocole pour application sans fil »)
XML (s.m.)	(< sigle anglais, de <i>eXtensible Markup Language</i> « langage de balisage extensible »)

Observations générales

Le trait commun de ces sigles anglais du corpus est qu'ils sont tous assimilables au domaine de l'informatique (17 d'entre eux). Nous renvoyons au classement des mots du corpus en domaine d'expérience en 2.12 pour plus de détails concernant leur identification à des domaines de spécialités. Il n'y a que le sigle *BMX* (*s.m.*) qui est à rattacher au domaine du sport, et l'acronyme *bobo* (*n. et adj.*) est à rapprocher à un domaine plus abstrait touchant à un mode de vie. Nous remarquons que *wap* qui est un sigle s'écrit comme un acronyme soit sans lettres capitales.

Nous avons trouvé un point très intéressant développé par M-F Mortureux²⁹⁷ à propos des sigles et les frontières de langue, elle explique que « les sigles et acronymes mettent en cause l'existence des frontières entre langues, essentiellement entre le français et l'anglais en ce qui nous concerne, et cela de deux manières : d'une part les sigles formés sur une base anglais passent tels quels en français sans même être sentis comme emprunts ; l'exemple type est l'*ECU* (European Current Unity) (...) d'autre part, on fabrique en français des unités homonymes de vocables anglais plus ou moins déjà empruntés : *FAST* (Franchissement Automatique sans Temporisation) (...) Ce procédé néologique offre donc une solution élégante aux problèmes de l'emprunt, et de l'internationalisation des vocabulaires spécialisés. » Il semblerait que l'utilisation des sigles ouvre la voie à la réconciliation pour détracteurs des emprunts comme le dit M-F Mortureux.

En effet, nous n'avons plus conscience de leur rattachement à l'anglais tellement ils sont bien intégrés à la langue française ; même les sigles relevant d'une plus grande complexité liée à leur domaine d'emploi ne semblent poser aucun problème quant à leur utilisation. Nous pouvons même le vérifier et le mesurer avec les sigles du corpus comme *USB*, *wap*, *URL*, *MP3*, *MMS* qui font partie des vocables du quotidien et si l'on s'intéresse à leur signification : on se

²⁹⁷ Mortureux Marie-Françoise, « Siglaison-acronymie et néologie lexicale », *Linx* n°30, 1994, p 17.

rend compte qu'ils relèvent de notions très complexes et pourtant on les emploie tous les jours. À l'origine de ce constat est mis en cause le développement exponentiel des nouvelles technologies comme l'explique C. Marcellesi dans son article consacré aux aspects du vocabulaire de l'informatique²⁹⁸ : « Or l'informatique se trouve être parmi les activités modernes de l'homme, une technique de pointe, une technique en pleine expansion. (...) Les besoins lexicaux inhérents au développement d'une technique nouvelle, la création d'autre part d'un mythe humanisé ou surhumanisé de l'informatique, renforcé par la publicité et la science fiction, n'ont pas été sans avoir de répercussion sur la formation, l'évolution et l'emploi du vocabulaire de l'informatique. ».

▫ *Adaptation de l'anglais et faux anglicismes*

Nous avons relevé 5 faux anglicismes parmi les emprunts du corpus.

Nous les avons classés dans le tableau ci-dessous, où il est possible de retrouver :

- dans la colonne de gauche : les faux anglicismes

- dans la colonne de droite : les informations relatives à la formation de ces faux anglicismes d'après les définitions du *NPRÉ 2012*.

Faux anglicismes	
coming out (s.m. inv.)	(< faux anglicisme, de l'anglais <i>to come out</i> « rendre public, révéler »)
flashcode (s.m.)	(< marque déposée, faux anglicisme, de <i>flash</i> et <i>code</i>)
kitesurf(s.m.)	(< faux anglicisme, de l'anglais <i>kite</i> « cerf-volant » et <i>surf</i>)
scrapbooking (s.m.)	(< de l'anglais <i>to scrapbook</i> , de <i>scrap</i> « fragment » et <i>book</i> « livre »)
zoning (s.m.)	(< faux anglicisme, spécialisation du sens de l'anglais <i>zoning</i> « répartition en zones »)

Observations générales

Nous avons relevé peu d'occurrences issues de ce mode de formation. Contrairement au reste des emprunts du corpus, il s'agit d'un mode de formation car ces mots ne sont pas de vrais mots existants en anglais : ils ont été créés en français avec des éléments issus de l'anglais

²⁹⁸ Marcellesi Christiane, « Retour aux sources : quelques aspects du vocabulaire de l'informatique », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, p. 176.

comme l'explique M. Picone²⁹⁹ : « Pseudo-Anglicism : This is when a neologism of French confection but composed of English constituents mimics an integral borrowing. A well known example is *new look*, forged in 1947 by fashion specialist Christian Dior for use in designating a new collection of post-war designs. Another is *tennisman* « tennis player ». E. Winter-Froemel³⁰⁰ propose une clarification très intéressante de la notion de faux-emprunts dans son article « Les emprunts linguistiques : enjeux théoriques et perspectives nouvelles », elle évoque le statut problématique des faux emprunts car elle dit que pour certains linguistes, ils ne peuvent être classifiés dans les emprunts parce qu'ils ne renvoient à aucun modèle dans la langue étrangère. Nous renvoyons à la partie concernée de cet article référencé en note de bas de page pour plus de détails. Nous avons classé les faux anglicismes du corpus parmi les emprunts car nous estimions que nous ne pouvions les classer dans aucune autre partie de l'analyse du corpus. Nous les avons tout de même séparés du reste des anglicismes car ils ne relèvent pas du même procédé de formation comme nous avons pu le voir dans la définition de M. Picone.

Nous disions que nous avons classé ces mots en fonction des informations délivrées par le *NPRÉ 2012* qui indiquent explicitement que ce sont de faux emprunts dans les définitions.

Afin d'illustrer nos propos, nous suggérons de considérer la définition ci-dessous du faux anglicisme *coming out (s.m.)* (extraite du *NPRÉ 2012*) :

coming out [kɔmiŋaut] **nom masculin invariable étym.** 1994 ◊ faux anglicisme, de l'anglais *to come out* « rendre public, révéler » ■ **Anglic.** *Faire son coming out* : révéler son homosexualité (cf. Sortir du placard*; → aussi **outing**).

Nous constatons qu'il est bien spécifié « faux anglicisme » dans la définition du mot *coming out*.

Puisque nous disposons de la définition de ce mot, le procédé qui viserait à en faire un faux anglicisme résiderait en l'ajout de la désinence *-ing* au verbe *come*. Le substantif n'existerait pas tel quel en anglais en revanche l'expression qui existe est *to come out* et non *coming out*. Nous observons aussi le changement de statut grammatical dans la création du faux anglicisme : *to come out* fait partie des structures verbales figées et en français le faux anglicisme correspond à un substantif, il y a donc un changement de statut grammatical.

²⁹⁹ Picone Michael D., *Anglicisms, Neologisms and dynamic French*, *Linguisticae Investigationes Supplementa*, 18, Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 1996, p. 4.

³⁰⁰ Winter-Froemel, « Les emprunts linguistiques : enjeux théoriques et perspectives nouvelles », *Neologica* 3, 2009, pp. 83 à 87.

▫ Calques

Nous avons relevé 16 calques parmi les mots du corpus.

Nous les avons classés dans le tableau ci-dessous qui met en lumière :

- dans la colonne de gauche : les calques du corpus.

- dans la colonne de droite : les informations que nous avons récupéré parmi les définitions de ces calques dans le *NPRÉ 2012*.

Adaptation de l'anglais	
webmestre (n.)	(< aussi <i>webmaster</i> , adaptation d'après <i>bourgmestre</i> de l'anglais <i>webmaster</i> , de <i>web</i> et <i>master</i>)
Calques	
africain-américain, africaine-américaine, (adj. et n.)	(< calque de l'anglais américain <i>african american</i> (1969))
cyberguerre, (s.f.)	(< de <i>cyber-</i> et <i>guerre</i> , d'après l'anglais américain <i>cyberwar</i> (1993))
double-clic (s.m.)	(< calque de l'anglais <i>double click</i>)
exoplanète (s.f.)	(< calque de l'anglais <i>exoplanet</i> (1996), de <i>extrasolar planet</i> « planète extrasolaire », <i>exo-</i> et <i>planète</i>)
home cinéma (s.m.)	(< calque de l'anglais, de <i>home</i> « maison » et <i>cinema</i> « cinéma »)
leptine (s.f.)	(< calque de l'anglais <i>leptin</i> (1995), de <i>lept(o)-</i> et suffixe chimique)
littératie (s.f.)	(< calque de l'anglais <i>literacy</i> (1883))
mentaliste (n.)	(< en référence au Canada, calque de l'anglais <i>mentalist</i> (1909))
métrosexuel, elle (s.m. et adj.)	(< calque du mot valise américain <i>metrosexual</i> (1994), de <i>metropolis</i> (métropole) et <i>homosexual</i> (homosexuel))
nommage (s.m.)	(< calque de l'anglais <i>naming</i> , de <i>to name</i> « nommer »)
profilage (s.m.)	(< calque de l'anglais <i>profiling</i>)
profileur, euse (s.m.)	(< calque de l'anglais <i>profiler</i>)
téléréalité (s.f.)	(< calque de l'anglais <i>reality-TV</i>)
traçabilité (s.f.)	(< anglais <i>traceability</i>)
transgenre (adj. et n.)	(< calque de l'anglais <i>transgender</i> (1979))

Observations générales

Nous suggérons de considérer la définition des calques données par M. Picone³⁰¹ : « Structural borrowing (structural calque) : This is when morphosyntactic structural innovation is attributable to language contact with English resulting in its imitation in French. I have already cast a shadow of doubt over the example of *station-service* which, though clearly a semantic calque of Eng. *service station*, cannot be unequivocally attributed to English where structure is concerned. There can be no doubt, however, in the case of *tour-opérateur*, the assimilated version of the previous integral borrowing *tour operator*. Though its constituents are French in the assimilated version, it has retained the inhabitual linear order and the ellipsis of the relational particle that originated in the English progenitor and which conflict with dominant French morphosyntax tendencies (...). » J-C Boulanger évoque sous un angle intéressant les rapports entre néologie et le calque qui était mal connoté, mal perçu³⁰²: « Ailleurs, on se méfiait tout simplement de la néologie et tout ce qui était le moins nouveau en matière de langue était suspect, en raison d'une mauvaise perception des mécanismes de renouvellement du lexique, de la dynamique des langues et de l'utilité des néologismes. C'était surtout l'ombre du calque – créature nuisible, néfaste et perçue comme un envahisseur du lexique – qui occultait la zone prestigieuse de la néologie. » Il semblerait que cette vision ait évolué dans la mesure où même les commissions de terminologies recourent à l'utilisation du calque pour former les équivalents des anglicismes.

Le procédé du calque fonctionne comme nous avons pu le voir dans la définition de M. Picone par la conservation de l'ordre anglais, il s'agit de calquer le mot tel qu'il est dans la langue source. Regardons leur fonctionnement avec quelques exemples de mots du corpus :

cyberguerre (s.f.) < de *cyber-* et *guerre*, d'après l'anglais américain *cyberwar* (1993)

double-clic (s.m.) < (< calque de l'anglais *double click*)

L'ordre des mots est bien respecté. Sauf pour le mot *télé réalité* (s.f.) dont l'ordre d'origine est *reality-TV*, il aurait été difficile de créer un calque qui reprenne le mot tel quel car l'ordre des adjectifs en anglais étant inversé par rapport au français : **réalité télé* aurait été un calque étrange. Nous voyons que pour certains cas, en fonction de la langue d'origine, qu'il n'est pas possible de garder le même ordre des constituants des mots.

³⁰¹ Picone Michael D., *Anglicisms, Neologisms and dynamic French*, *Lingvisticae Investigationes Supplementa*, 18, Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 1996, p. 4.

³⁰² Boulanger Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), *Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques*, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, p. 40.

Enfin, nous avons remarqué que certains calques du corpus présentaient des adaptations morphologiques comme nous avons pu le voir pour certains anglicismes, cela fonctionne aussi pour les calques.

littératie (s.f.) < calque de l'anglais *literacy* (1883)

nommage (s.m.) < calque de l'anglais *naming*, de *to name* « nommer »

traçabilité (s.f.) < anglais *traceability*

Nous observons que pour ces trois calques les désinences anglaises ont été éliminées au profit des désinences françaises : soit *-ie* pour *-y*, *-age* pour *-ing*, *-té* pour *-ty*.

Au niveau des mots du corpus, nous avons pu voir que : le calque pouvait aussi d'une autre manière, en plus de la correspondance parfaite du terme d'origine, résider par la substitution d'une désinence finale anglaise par une désinence française traduisant ainsi une adaptation morphologique.

▫ *Emprunts à d'autres langues (autres que l'anglais)*

Les différentes langues prêteuses du corpus

Nous avons relevé 20 langues différentes (autres que l'anglais) que nous qualifions de langue prêteuses pour les mots du corpus : ces chiffres traduisent d'une grande richesse linguistique. Nous les avons regroupées dans le grand tableau ci-dessous où nous avons fait figurer

- dans les lignes du haut du tableau en caractère gras l'origine du mot emprunté
- dans la colonne de gauche le mot emprunté
- dans la colonne de droite l'étymologie du mot emprunté avec les informations récupérées d'après leur définition extraite du *NPRÉ 2012*.

Mot afghan	
taliban (s.m.)	(< mot afghan, emprunté à l'arabe, plur. de talîb « étudiant », d'abord « étudiant en théologie »)
Emprunt à l'allemand	
haptique (adj.)	(< allemand <i>haptisch</i> , du grec <i>haptein</i> « toucher »)
Emprunts à l'arabe	
burqua ou burka (s.f.)	(< arabe <i>burqu'</i> « voile »)
kifer ou kiffer (v.)	(< de l'arabe maghrébin <i>kif</i> « état de béatitude »)
tadelakt (s.m.)	(< du berbère (chleuh), de <i>dlek</i> « malaxer, mélanger », d'origine arabe)

Emprunts au brésilien	
caïpirinha (s.f.)	(< mot brésilien, diminutif du portugais <i>caipira</i> « rustique »)
fustal (s.m.)	(< mot brésilien, de <i>fut(bol)</i> et <i>sal(a)</i> « salle »)
Mot amérindien du Brésil	
ipé (s.m.)	(< d'une langue amérindienne du Brésil)
Mots chinois	
qi gong (s.m. inv.)	(< mot chinois de <i>qi</i> « énergie vitale » et <i>gong</i> « travail »)
sharpei (s.m.)	(< chinois sà péi, de sà « sable » et péi « pelage »)
Emprunts à l'espagnol	
arobase (s.f.)	(< probablement de l'espagnol <i>arroba</i> (=) arrobe dont le signe @ est relevé en 1909)
ola (s.f.)	(< mot espagnol « vague », apparenté au français <i>houle</i> . On relève <i>ola</i> comme mot étranger à propos du Mexique en 1986)
plancha (s.f.)	(< espagnol <i>a la plancha</i> « au gril », de <i>plancha</i> « plaque »)
Mot farsi	
pashmina(s.m.)	(< du farsi <i>pasmīn</i> « en laine, laineux »)
Emprunt au grec (moderne)	
bouzouki ou buzuki (s.m.)	(< du grec <i>mpouzouki</i> , peut-être du truc <i>bozuk</i> « abîmé, désaccordé » (=) <i>bachi-bouzouk</i>)
tzatziki (s.m.)	(< mot grec, du turc <i>çaçik</i>)
Mots hispano- américain	
enchilada (s.f.)	(< mot hispano-américain, de <i>chile</i> « piment » (=) <i>chili</i>)
fajita (s.f.)	(< mot hispano-américain, diminutif de <i>faja</i> « bande », du latin <i>fascia</i>)
pinata ou piñata (s.f.)	(< hispano-américain <i>piñata</i> , de l'italien <i>pignatta</i> « pot »)
Emprunts à l'italien	
bresaola (s.f.)	(< mot italien (<i>brasaola</i> 1931), famille de <i>brasare</i> , de même origine et de même sens que <i>braisier</i>)
bruschetta (s.f.)	(< mot italien (1962), d'un type latin médiéval <i>bruscare</i> « brûler », d'origine préromane)
cappelletti (s.m.)	(< mot italien, plur. de <i>cappelletto</i> « petit chapeau (<i>cappello</i>) »)
farfalle, (s.f.)	(< mot italien, plur. de <i>farfalla</i> « papillon »)
fusilli, (s.m.)	(< mot du sud de l'Italie, plur. de <i>fusillo</i> « petit fuseau (<i>fuso</i>) »)
mercato (s.m.)	(< mot italien « marché »)

pancetta (s.f.)	(< mot italien (1855), de <i>pancia</i> « panse »)
panettone (s.m.)	(< mot italien, du dialecte milanais <i>panatton</i> , de <i>pane</i> « pain »)
pesto (s.m.)	(< mot italien, de <i>pestare</i> « piler », latin <i>pistare</i> =) pistou)
rigatoni, (s.m.)	(< mot italien, plur. de <i>rigatone</i> « grosse strie (<i>riga</i>) »)
romanesco (s.m.)	(< mot italien « romain »)
tiramisu (s.m.)	(< italien tira mi su « remonte-moi » à cause des vertus roboratives du plat »)
Emprunts au japonais	
maki (s.m.)	(< du japonais <i>maki zushi</i> « sushis en rouleaux (<i>maki</i>) »)
manga (s.m.)	(< mot japonais, littéralement « image dérisoire »)
matcha (s.m.)	(< mot japonais, d'origine chinoise)
sudoku, (s.m.)	(< du japonais sūdoku, abréviation de <i>sūji wa dokushin ni kagiru</i> « les chiffres (sūji) doivent être solitaires (dokushin) »)
wasabi (s.m.)	(< mot japonais « rose trémière de montagne »)
Mots malais	
méranti (s.m.)	(< mot malais)
merbau (s.m.)	(< mot malais)
Mot maori	
hoki (s.m.)	(< mot maori)
Emprunt au péruvien	
ceviche (s.m.)	(< mot péruvien d'origine incertaine)
Emprunt au swahili	
chikungunya (s.m.)	(< mot swahili « celui qui est courbé », en raison des douleurs articulaires provoquées)
Emprunt au turc	
houmous (s.m.)	(< turc <i>humus</i>)
Mot yiddish	
klezmer (s.m. et adj. inv.)	(< mot yiddish, de l'hébreux <i>kelī</i> « instrument » et <i>zèmèr</i> « chant »)
Mot zoulou	
vuvuzela (s.f.)	(< mot zoulou, d'un radical onomatopéique)
Mot d'origine incertaine	
didjeridoo ou didgeridoo (s.m.)	(< origine incertaine, peut-être d'une langue d'Australie)

Observations générales :

Nous pouvons dire que les mots empruntés du corpus présentent une richesse non négligeable par leurs origines multiples (nous avons relevé 20 langues différentes).

Nous ferons quelques points spécifiques concernant des éléments que nous avons évalués comme notables.

Nous voudrions revenir sur le clivage déjà évoqué dans la partie théorique entre les anglicismes et les mots empruntés à d'autres langues au niveau de leur intégration et de leur perception dans le *NPR*. Pour cela, nous nous référerons aux arguments développés dans la *Préface*³⁰³ du *Nouveau Petit Robert* qui vont dans ce sens : « on observe un afflux d'emprunts à d'autres langues, notamment des mots italiens, arabes, espagnols, allemands, japonais et russes. L'internationalisation de l'information et les grands mouvements du tourisme, en rétrécissant le monde, rendent toutes les langues plus poreuses ; ces emprunts sont justifiés par la nécessité de désigner les choses qui viennent de loin et qui restaient ignorées. C'est un rapprochement entre les peuples et entre les langues car ces mots, généralement non assimilés, deviennent des mots universels. » D'après la *Préface* du *NPR* les emprunts à d'autres langues (autres que l'anglais) sont donc nécessaires dans la mesure où il faut désigner ces « choses qui viennent de loin ». C'est pour cela que nous n'avons relevé aucune recommandation officielle pour ces mots, elles sont utilisées uniquement pour les anglicismes.

Nous ferons aussi une remarque concernant le statut grammatical de ces mots : ce sont tous des substantifs.

Forme au pluriel des italianismes

Nous avons remarqué que certains mots du corpus, en particulier les italianismes étaient empruntés dans leur forme au pluriel. Nous avons trouvé cela curieux mais visiblement cela se justifie comme l'explique K. Nyrop³⁰⁴ : « Pour quelques mots étrangers, on n'a pas eu recours à un pluriel de formation française : on a adopté le pluriel étranger. Ce phénomène s'observe surtout dans des mots empruntés à l'italien, à l'anglais et au latin. Une langue emprunte à une autre des mots et parfois des phonèmes, mais presque jamais des types de déclinaison ; aussi ne s'agit-il ici que de quelques cas, absolument isolés et incapables de prendre pied en français (...) Quelques mots italiens masculins qui ont conservé leur pluriel primitif en –i, la terminaison féminine en –e est plus rare ».

³⁰³ *Préface du Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XVIII.

³⁰⁴ Nyrop Kristoffer, *Grammaire historique de la langue française*, t. 2, 5^{ème} édition, Gyldendal, 1968, p. 256.

Les mots italiens du corpus concernés sont : *cappelletti* (s.m.), *farfalle*, (s.f.), *fusilli*, (s.m.), *rigatoni*, (s.m.).

Domaines d'aire d'emploi de ces emprunts

Nous pouvons regrouper ces quelques mots selon leurs aires d'emploi, pour plus de précisions nous renvoyons au classement que nous avons effectué en domaines d'expérience (voir p. 322).

Les mots japonais sont à rattacher au domaine de la nourriture ou des loisirs : *maki* (s.m.), *manga* (s.m.), *matcha* (s.m.), *sudoku* (s.m.), *wasabi* (s.m.), il en est de même pour les mots hispano-américains *enchilada* (s.f.), *fajita* (s.f.), *pinata* (s.f.). Les mots italiens sont à rattacher au domaine de la gastronomie pour la majorité d'entre eux : *bresaola* (s.f.), *burschetta* (s.f.), *farfalle* (s.f.), *panettone* (s.f.). L'emprunt au swahili *chikungunya* (s.m.) est connu (en dépit de la difficulté de sa prononciation) parce qu'il a été démocratisé dans les médias, il s'agit d'une maladie tropicale apparentée à la grippe causant de terribles douleurs articulaires.

Tous ces emprunts de langues diverses traduisent une grande richesse culturelle comme nous l'avons mentionné dans la *Préface* du *NPR* : « L'internationalisation de l'information et les grands mouvements du tourisme, en rétrécissant le monde, rendent toutes les langues plus poreuses ; ces emprunts sont justifiés par la nécessité de désigner les choses qui viennent de loin et qui restaient ignorées ». L'attestation de ces mots dans le *NPR* est donc justifiée.

Importance de la prononciation de ces mots empruntés

Nous ferons une remarque concernant la prononciation de ces mots, le *NPR* consacre une place importante à celle-ci.

Nous proposons de regarder de plus près quelques exemples :

enchilada (s.f.) : [ɛn(t)ʃilada]

qi gong (s.m. inv.) : [tʃikõŋg]

caïpirinha (s.f.) : [kajpiriɲa]

Nous constatons la minutie consacrée à la reproduction des sons. Le fait que le *PR* attache autant d'importance à la prononciation n'est pas vraiment étonnant dans la mesure où on apprend dans la *Préface*³⁰⁵ que le *NPR* était le premier dictionnaire à faire figurer la prononciation normalisée de tous les mots : « (...) pour la première fois dans un dictionnaire monolingue, la prononciation normalisée de tous les mots était transcrite dans l'alphabet de l'Association phonétique internationale (A.P.I) (...) ».

³⁰⁵*Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. X.

▫ *Régionalismes :*

Nous avons trouvé que quatre mots du corpus étaient des régionalismes du français : catalan, occitan, provençal et sud-ouest.

Nous les avons regroupés dans le tableau ci-dessous où l'on peut retrouver :

- dans la colonne du dessus en caractère gras : l'origine du régionalisme

- dans la colonne de gauche : le régionalisme du corpus

- dans la colonne de droite : l'origine de la formation du régionalisme extraite à partir des définitions du *NPRÉ 2012*.

Mot catalan	
churro (s.m.)	(< du catalan <i>xurro</i> , d'origine incertaine)
Mot occitan	
coucounettes (s.f. pl.)	(< probablement de l'occitan (provençal, languedocien) <i>coucou(n)</i> « œuf » ou de <i>coucougneyro</i> « ovaire » (Castre) avec changement de suffixe)
Mot provençal	
boutis (s.m.)	(<« sorte de linge ouvré » 1580, mot provençal, de <i>emboutir</i>)
Mot du Sud-Ouest	
niaque (s.f.)	(< de <i>gnac</i> , mot du Sud-Ouest « morsure, mordant », de <i>gnaca</i> « mordre », d'un radical <i>nak-</i>)

Observations générales

Ces régionalismes sont peu représentés à l'échelle des emprunts du corpus, nous avons pu les repérer au moyen des informations délivrées dans leur définition qui figurent dans la partie de l'étymologie, comme nous pouvons le constater dans l'exemple ci-dessous du mot niaque (s.f.) (extrait du *NPRÉ 2012*) :

niaque [njak] **nom féminin étym.** 1990 *gnac* ◇ de *gnac*, mot du Sud-Ouest « morsure, mordant », de *gnaca* « mordre », d'un radical *nak-* ■ **Fam.** Combativité, volonté de gagner. → **gagne.** *Avoir la niaque.* → **rage** (cf. En vouloir). « *Je dors pourtant, mais je ne sais pas... J'ai plus la niaque...* » (Gavalda). On trouve aussi les variantes régionales *gnacn. m* et *gnaque n. f.* [pak].

Nous repérons la mention « mot du Sud-Ouest » ainsi que les variantes régionales de ce mot *gnac* (s.m.) ou *gnaque* (s.f.). Nous mesurons encore une fois la minutie du *NPR 2012* qui va même jusqu'à donner les variantes régionales de ce mot. Parmi les régionalismes du corpus, il est possible de retrouver un mot catalan, un mot occitan, un mot provençal et un mot du Sud-Ouest. J-F Sablayrolles³⁰⁶ dit à propos de ces « emprunts à un dialecte, régionalisme » qu' : « Il peut arriver qu'une lexie dont la sphère d'emploi était limitée à une aire géographique restreinte pénètre dans la langue générale. Un certain nombre de lexies du français courant contemporain ont aussi une origine régionale, plus ou moins ancienne. »

▫ *Emprunts aux langues anciennes.*

11 mots du corpus sont des emprunts aux langues anciennes.

Nous les avons classés dans le tableau ci-dessous dans lequel il est possible de retrouver :

- dans la colonne du haut en caractère gras : l'origine de la langue du mot emprunté.
- dans la colonne de gauche : le mot emprunté.
- dans la colonne de droite : les informations relatives à ces mots extraites des définitions

du *NPRÉ 2012*.

Emprunt au grec	
enthèse (s.f.)	(< du grec <i>enthesis</i> « insertion »)
Emprunt au latin	
aloe vera, var. aloé véra (s.m. inv.)	(< latin botanique, de <i>aloe</i> « aloès » et <i>vera</i> « vraie »)
apoptose (s.f.)	(< latin moderne d'origine grecque <i>apoptosis</i> « chute »)
bartonelle (s.f.)	(< du latin scientifique <i>bartonella</i> , du n. du physicien péruvien <i>Barton</i>)
bilatérien, ienne (s.m. et adj.)	(< du latin sc. <i>bilateria</i> , de <i>bi-</i> et latin <i>latus, eris</i> « côté », peut-être par l'allemand <i>Bilaterien</i> (1871))
calendula (s.m.)	(< du latin botanique <i>calendula officinalis</i> , famille de <i>calendae, calendes</i>)
campaniste, (n.)	(< mot formé sur le latin <i>campana</i> « cloche »)
filovirus(s.m.)	(< latin scientifique <i>filovirus</i> (P. Kiley, 1982), de <i>filo-</i> , du latin

³⁰⁶ Sablayrolles Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 235.

	<i>filum</i> « fil », à cause de son aspect, et <i>virus</i>)
hassium (s.m.)	(< du latin médiéval <i>Hassia</i> « Hesse », région d'Allemagne)
homininés(s.m. plur.)	(< du latin <i>homo</i> , <i>hominis</i> « homme »)
stévia(s.m. ou f.)	(< du latin scientifique <i>stevia</i> , en hommage au médecin espagnol P.J. Esteve)

Observations générales

Nous avons relevé un emprunt au grec et 10 emprunts au latin. Le latin est la langue prêteuse la plus représentée.

Nous constatons que certains de ces mots ont bénéficié d'une adaptation morphologique au français. Ils n'ont pas été empruntés tel quel depuis leur langue d'origine : ce sont deux langues mortes. Nous étions d'ailleurs surprises de trouver ces quelques mots empruntés aux langues anciennes parmi les mots du corpus.

Nous prendrons comme exemples les mots du corpus *enthèse* (s.f.) et *apoptose* (s.f.) dont nous faisons correspondre les mots d'origine : « *enthesis* » et « *apoptosis* ». Lorsque nous parlons d'adaptation morphologique, nous voulons dire que la fin de ces mots a été élidée : la désinence du grec *-is* a été élidée pour les deux mots.

Pour conclure, les emprunts du corpus constituent une part importante parmi les mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012 dans l'édition 2012 du *Nouveau Petit Robert* avec 186 occurrences. Leur analyse s'est révélée être d'une grande richesse et a mis en lumière certaines ambivalences quant à la politique d'intégration des emprunts par le *Nouveau Petit Robert* sur lesquelles nous reviendrons plus en détails par la suite.

Commençons par les emprunts, nous les avons traités selon deux catégories : dans la première figure les emprunts à l'anglais divisés eux-mêmes en plusieurs sous-catégories : les anglicismes, les calques, les faux emprunts, les sigles et acronymes et dans la seconde figurent les emprunts à d'autres langues (autres que l'anglais). Ces autres emprunts rassemblent une vingtaine de langues qui touchent à des aires d'emploi très diverses comme la gastronomie, le folklore, les loisirs etc.... Ils incarnent une certaine richesse puisqu'ils constituent une réalité exotique pour laquelle le français ne dispose pas d'équivalent pour la désigner.

Cela nous ramène aux notions d'emprunts nécessaires ou superflus sur lesquelles nous avons travaillé dans l'introduction théorique. D'après les arguments que nous avons pu rassembler, ces emprunts aux autres langues sont des emprunts nécessaires et justifiés dans la mesure où il n'y a pas d'équivalents pour les désigner. Nous parlions d'ambivalence c'est en

cela qu'elle se matérialise, revenons sur cet extrait de la *Préface*³⁰⁷ du *NPR* : « *Le Nouveau Petit Robert* reste fidèle à son rôle d'observateur objectif, rôle qui répond à la demande majoritaire des usagers du français. Il arrive qu'il donne son avis sur une forme ou un emploi, mais c'est alors avec des remarques explicites qui ne peuvent être confondues avec l'objet de la description. ».

Nous relevons des arguments antinomiques : comment peut-on être objectif tout en donnant son avis sur un emploi ? Ces « remarques » dans le cas des anglicismes sont incarnées par les recommandations officielles émanant des commissions ministérielles de terminologie. À l'échelle de notre corpus, nous l'avons expérimenté pour les anglicismes sur les 85 occurrences du corpus, nous avons relevé que 26 d'entre eux disposaient d'une recommandation à la fin de leur définition. Il y a donc d'un côté les anglicismes rangés du côté des « emprunts superflus (ou non justifiés) », dont l'emploi est apparenté à une forme de snobisme, substituable par les équivalents proposés par les commissions ministérielles (dont nous avons fait un bilan mitigé). Ces anglicismes envahiraient les domaines en pleine expansion comme l'informatique, la biologie ... Et d'un autre côté, nous trouvons les emprunts nécessaires incarnés par les emprunts aux autres langues non-substituables par des équivalents français.

Toute la problématique du *NPR* réside dans le fait qu'il exprime la volonté de décrire le lexique de la manière la plus objective possible, mais au regard de ses aspirations parmi lesquelles la norme occupe une place d'importance, nous nous demandons si cela est réalisable ? C'est aussi cela qui est intéressant dans notre travail, nous étudions la manifestation de la néologie à travers un dictionnaire de langue française et nous avons pu observer que le *Nouveau Petit Robert* donne une certaine image de cette dernière : la sienne. Il tient un rôle d'observateur de la langue. Certes, l'ajout des anglicismes à la nomenclature du *NPR* est contrôlé mais cela ne les rend pas moins intéressants, au contraire.

Le *Nouveau Petit Robert* rend compte des emprunts qui ont marqué et qui se sont installés durablement dans le lexique, selon l'éthique qui lui est propre, c'est-à-dire en ayant toujours un regard sur l'usage en insérant des recommandations officielles dans les définitions de certains anglicismes.

³⁰⁷ *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. IX.

2.10 Autres formations

Nous avons réuni dans cette ultime partie les mots qui relevaient de formations « inclassables » qui ne figuraient pas dans le schéma des matrices lexicogéniques de J. Tournier que nous avons prises pour cadre et plan du développement théorique des mots du corpus (voir p. 130).

Peu de mots figurent dans cette partie, certains d'entre eux sont déjà associés à d'autres modes de formations mais nous jugions que certaines spécificités méritaient d'être traitées à part. Cette dernière partie regroupe donc « les mots créés à partir d'un nom propre », « les mots associés à des marques enregistrées, des noms ou marques déposés », « mot montrant un changement de genre » et enfin « les mots d'origine ou de formations inconnues ». Nous l'avons déjà rappelé plusieurs fois mais nous le ferons une fois de plus, nous avons pu répartir les mots en fonction de leur mode de formation à partir des informations délivrées par le *Nouveau Petit Robert* et nous avons pu nous rendre compte que parfois ces dernières avaient des limites.

▫ Mots créés à partir d'un nom propre

Nous relevons 12 mots du corpus créés à partir d'un nom propre, nous les avons classés dans le tableau suivant dans lequel ils sont rangés par ordre alphabétique dans deux colonnes : la première colonne correspond au mot du corpus et la deuxième fait état du détail de leur formation (à partir de quel nom propres ces mots ont été formés). Nous avons fait figurer les informations délivrées par le *Nouveau Petit Robert 2012* dans cette colonne.

Mots créés à partir d'un nom propre	
bartonelle (s.f.)	(< du latin scientifique <i>bartonella</i> , du n. du physicien péruvien Barton)
bohrium (s.m.)	(< du nom de Niels Bohr)
darmstadtium (s.m.)	(< du nom de la ville de Darmstadt)
dubnium (s.m.)	(< Dubna, nom d'une ville de Russie)
fullerène (s.m. ou f.)	(< anglais américain fullerene, de Fuller, n. de l'architecte qui créa un dôme géodésique)
Jupiter (s.m.)	(< Jupiter, nom de la planète qui tourne autour du soleil)
Kärcher (s.m.)	(< <i>Kärcher</i> , marque déposée en 1941, du nom du fondateur de l'entreprise, l'Allemand <i>Alfred Kärcher</i>)
meitnerium (s.m.)	(< du nom de la physicienne autrichienne Lise Meitner)
roentgenium (s.m.)	(< du nom du physicien <i>W. Röntgen</i>)
rutherfordium (s.m.)	(< du nom du physicien <i>Ernest Rutherford</i>)

seaborgium (s.m.)	(< du nom du chimiste américain <i>Glenn T. Seaborg</i>)
Unicode (s.m.)	(< comme nom propre, nom d'un consortium américain, mot-valise, de <i>uni(versal)</i> « universel », <i>uniform</i> « uniforme », <i>uni(que)</i> « unique » et <i>code</i>)

Observations générales

Les mots formés à partir de noms propres sont assez peu répandus au niveau du corpus, ce mode de formation est assez inédit c'est pour cela nous avons regroupé les mots du corpus formés selon ce procédé à la fin de notre classement. Concernant la théorie, voici quelques informations que nous avons pu trouver concernant leur mode de formation chez J-F. Sablayrolles³⁰⁸ qui dit que : « Parmi les dérivés, certains linguistes font un sort particulier à ceux dont la base est un nom propre. Des anthroponymes, toponymes ou nom de marque peuvent en effet servir de base à des dérivés pour dénommer des objets, notions, comportements, concepts qui évoquent un trait contenu dans la réalité nommée par le nom propre. »

Nous avons pu trouver aussi des informations concernant la formation de ces mots dans la *Préface*³⁰⁹ du *Nouveau Petit Robert* : « Les noms propres de personnes (anthroponymes) et de lieux (toponymes) produisent de nombreux dérivés, adjectifs ou noms ordinaires. Ces mots sont embarrassants pour le lexicographe dans la mesure où les noms propres sont internationaux et donc translinguistiques. Ce n'est qu'une question d'usage, rien n'empêche de produire des adjectifs français à partir de tous les noms allemands ou arabes d'une encyclopédie, par exemple. D'autre part, la plupart de ces dérivés n'ont pas véritablement de sens linguistique : ils désignent par leur radical et signifient seulement par leur suffixe (ex. *hégélien*, *khomeiniste*, *berlinois*, *pakistanaï*). »

Nous ne décrivons pas dans le détail les procédés de formation de ces mots, nous resterons dans une description d'ensemble. Nous pouvons dire que 11 mots du corpus sont assimilables au domaine scientifique, qui est un domaine de spécialité, le seul mot que l'on ne peut pas associer à ce domaine est le mot *Unicode (s.m.)* (qui est aussi un mot valise) est à rapprocher du domaine de l'informatique. Autre trait commun de ces mots, la moitié d'entre eux (6 mots sur 12) a été formée avec l'aide du suffixe *-ium* (*bohrium (s.m.)*, *darmstadtium (s.m.)*, *dubnium (s.m.)*, *meitnerium (s.m.)*, *roentgenium (s.m.)*, *seaborgium (s.m.)*).

³⁰⁸ Sablayrolles Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 218.

³⁰⁹ *Préface du Nouveau Petit Robert*, 1993, p. XIII.

▫ *Marques enregistrées, marques déposées, noms déposés*

Nous pouvons ranger 15 mots du corpus dans ces différentes catégories : marque enregistrée, marque déposée ou nom déposé. Ces indications sont spécifiées dans l'étymologie de la définition de ces mots. Nous avons regroupé ces mots dans le tableau ci-dessous où nous les avons classés en fonction de leur association à des marques enregistrées ou déposés ou à des noms déposés, dans la colonne de gauche nous avons répertorié les mots du corpus et dans la colonne de droite nous avons fait figurer les informations dont nous disposons d'après leur définition du *NPRÉ 2012*.

Marque enregistrée	
accrobranche ou acrobranche (s.f.)	(< <i>accrobranche</i> , marque enregistrée 1996, de <i>acrobatie</i> et <i>branche</i> , avec influence de <i>s'accrocher aux branches</i>)
Marques déposées	
Bluetooth (s.m.)	(< marque déposée, mot anglais, littéralement « à la dent (<i>tooth</i>) bleue (<i>blue</i>) », surnom du roi danois <i>Harald</i> , dit <i>Blåtand</i> , qui unifia les Etats nordiques au Xe s.)
Bu-ray (s.m. inv.)	(< marque déposée, de l'anglais <i>blu-ray disc</i> , de <i>blue</i> « bleu » et <i>ray</i> « rayon »)
box (s.f.)	(< de <i>Freebox</i> , marque déposée, de <i>Free</i> , n. de l'opérateur, et anglais <i>box</i> « boîte »)
diester (s.m.)	(< marque déposée, mot valise formé de <i>diesel</i> et <i>-ester</i>)
donut (s.m.)	(< marque déposée, mot anglais américain, de <i>doughnut</i> , <i>donut</i> (1809), de <i>dough</i> « pâte » et <i>nut</i> « noix »)
flashcode (s.m.)	(< marque déposée, faux anglicisme, de <i>flash</i> et <i>code</i>)
kärcher (s.m.)	(< <i>Kärcher</i> marque déposée en 1941, du n. du fondateur de l'entreprise, l'Allemand <i>Alfred Kärcher</i>)
pierrade (s.f.)	(< marque déposée, de pierre, d'après <i>carbonade</i>)
taser (s.m.)	(< marque déposée, nom de l'entreprise qui le commercialise)
tecktonik ou tektonik (s.f.)	(< de <i>Tecktonik killer</i> , marque déposée, nom des soirées au cours desquelles cette danse fut popularisée)
Noms déposés	
airbag (s.m.)	(< nom déposé, de l'anglais air « l'air » et bag « l. sac »)
aquazole (s.m.)	(< nom déposé, de <i>aqua-</i> et <i>gazole</i>)
texto (s.m.)	(< nom déposé, de <i>texte</i> et suffixe diminutif)
webcam (s.f.)	(< nom déposé, mot anglais américain, de web et <i>camera</i>)

Observations générales

Parmi les mots du corpus, nous avons trouvé que certains d'entre eux en plus de leur caractéristiques dues à leur mode de formation étaient associés à des catégories de type : marque déposée, nom déposée, marque enregistrée.

Ces mots sont empreints de techniques de communication, de marketing. Essayons de voir comment cela fonctionne ? Nous avons pu trouver des éléments relatifs à ces techniques dans deux articles et un ouvrage sur lesquels nous nous appuyerons. Nous commencerons par l'article de J-A Piacentini³¹⁰ qui explique les techniques des publicitaires dont le but est de sortir de jargons spécialisés et de toucher le plus de consommateurs : « La création lexicale est une nécessité liée au progrès technique et à l'évolution des idées. Chaque science, chaque pensée pour développer un langage particulier répondant à des besoins immédiats est obligée de créer son vocabulaire. À côté de ces courants centrifuges tendant à développer à la limite de la langue commune des langages techniques ou scientifiques compréhensibles des seuls initiés, existent des courants centripètes visant à la déspecialisation et à la réintroduction dans la langue commune d'éléments lexicaux de ces langages. C'est le but actuel de la publicité de nous rendre familiers des objets, des services, des idées dont nous ignorions jusque-là l'existence. »

Ensuite, nous proposons de regarder l'article *Noms de marque, noms de produit : analyse d'une exemplarité de la créativité lexicale*³¹¹ de B. Laurent, nous avons retenu un point de cet article où elle évoque les caractéristiques et les contraintes juridiques du nom de marque ou de produit : « le Nmp est en marge du processus linguistique car, comme nous le verrons, sa création est consciente (s.f. L. Guilbert 1975 : 29) ; étrange objet linguistique aussi puisqu'il est juridiquement borné. » (*Ibid.*, p. 129) « Le Nmp appartient à une classe qui se présente en elle-même comme un cas particulier de la dynamique lexicale ; de par son ultime fonction qui est de conduire à l'acte d'achat, le Nmp a la spécificité d'être toujours néologique. Toujours néologique car juridiquement, il ne peut être générique ; une voiture ne peut pas avoir pour nom de marque ou de produit *voiture*. Il s'agit donc pour les annonceurs et les créateurs de noms de porter un point de vue particulier sur l'entité à nommer afin d'éviter cet écueil juridique de base, auquel s'ajoute la protection juridique des noms déposés interdisant d'exploiter un nom déjà déposé dans une même classe. En France, on s'appuie sur la Classification de Nice : marques, produits et services dont enregistrés par classes (il y en a 45) qui regroupent divers secteurs d'activité. (...) Les contraintes juridiques conditionnent donc en grande partie la création des

³¹⁰ Piacentini Jacques Antoine, « La création des synthèmes publicitaires et leur intégration dans le langage courant », *La Linguistique* n°17, 1981/1982, p. 49.

³¹¹ Laurent Bénédicte, « Noms de marque, noms de produit : analyse d'une exemplarité de la créativité lexicale », *Neologica* n°1, 2006, pp. 128 à 130.

Nmp. (...) Peuvent alors devenir noms déposés un nom propre, un nom commun, mais aussi des séquences polylexicales ou encore d'autres unités qui sont « polyvalentes (sigles) voire inclassables (créations ludiques, onomatopées, mots à priori asémantiques » (Petit, *ibid*) ».

Enfin, nous terminerons avec le dernier extrait de notre sélection celui de l'ouvrage de L. Sini, *Mots transfuges et unités sémiotiques transglossiques : onomatopées et noms propres de marques*³¹², elle revient sur la portée des messages implicitement impliqués dans les noms de marques et à la volonté des distributeurs de ces produits de marquer les esprits des consommateurs : « Bien que les noms propres de marque se présentent parfois sous la forme d'onomatopées, les premiers constituent des unités transglossiques dont le statut linguistique est à certains égards opposés aux secondes. Leur expression ne résulte pas d'une poussée compulsive, mais bien d'un processus lexicogénétique dont les artifices ont été subtilement étudiés par les brand manager. Ils relèvent d'une stratégie de vente et sont conçus pour améliorer l'impact cognitif qu'ils sont susceptibles d'entraîner auprès des consommateurs de la planète lesquels, conséquemment assureront le succès commercial du produit » (*Ibid.*, p. 77) « Transformer un simple nom en marque n'est pas chose aisée. Cela passe par un processus cognitif délicat et imprédictible grâce auquel les formes acoustiques et graphiques du nom seront solidement associées, dans la mémoire à long terme, à l'image de la marque. »

Peu de mots du corpus sont à associer à ces catégories, il y en a 15 au total sur l'ensemble du corpus. Nous les regarderons de plus près mais ne rentrerons pas dans le détail de leur mode de formation.

Nous les avons regroupés en fonction des domaines auxquels ils sont rattachés :

- technologie : *Bluetooth* (s.m.), *Bu-ray* (s.m. inv.), *box* (s.f.), *diester* (s.m.), *webcam* (s.f.)
- objets du quotidien : *karcher* (s.m.), *pierrade* (s.f.), *airbag* (s.m.)
- moyens de communication : *texto* (s.m.)
- domaine de l'informatique : *flashcode* (s.m.)
- loisirs : *acrobranche* ou *acrobbranche* (s.f.), *tecktonik* ou *tektonik* (s.f.)
- spécialités culinaires : *box* (s.f.)

Certains d'entre eux contiennent des majuscules : *Bluetooth* (s.m.), *Bu-ray* (s.m. inv.), ou ont des formations riches en anecdotes assez poussées, nous pensons au mot *Bluetooth* (s.m.) qui d'après le *NPRÉ 2012* s'agit de « littéralement « à la dent (*tooth*) bleue (*blue*) », surnom du roi danois *Harald*, dit *Blåtand*, qui unifia les Etats nordiques au Xe s ». Nous pouvons donc

³¹² Sini Lorella, *Mots transfuges et unités sémiotiques transglossiques : onomatopées et noms propres de marques*, Torino, Paris : l'Harmattan, 2005, pp. 67 et 77.

mesurer et appréhender les recherches dont font preuve les publicitaires et les concepteurs d'objets pour leur technique de vente. Ce sont pour la totalité d'entre eux des substantifs. Nous avons relevé des mots parmi ces mots des mots valises : *accrobranche ou acrobranche (s.f.)*, *diester (s.m.)*, un faux anglicisme : *flashcode (s.m.)*. Comme nous avons pu le voir dans les présentations théoriques que nous avons faites précédemment, les modes de formations de ces mots sont très divers.

Ces mots bénéficiant d'une dimension commerciale sont aussi soumis à des brevets, c'est pour cela que ces détails de leur rattachement : noms déposés, marque enregistrées sont explicitement mentionnés dans l'étymologie de ces derniers les dissociant des mots que nous appellerons « lambda ».

Pour illustrer nos propos, nous prendrons l'exemple de la définition du mot *box (s.f.)* extraite du *NPRÉ 2012* :

3. **box** [bɔks] **nom féminin étym.** v. 2005 ◇ de *Freebox*, marque déposée, de *Free*, n. de l'opérateur, et anglais *box* « boîte » Famille étymologique ⇒ **boîte**. ■ **Anglic.** Boîtier électronique fourni par un opérateur à ses abonnés, permettant d'accéder à des services de télécommunication (Internet, téléphone, télévision) à partir d'équipements terminaux, via un même réseau. *Débrancher sa box*. ▢ Recommandation officielle *boîtier (multiservice)*.

Il est explicitement mentionné dans cette définition de « *Freebox*, marque déposée, de *Free*, n. de l'opérateur, et anglais *box* « boîte » ». La marque de l'opérateur *Internet Free* est aussi mentionnée dans l'étymologie de ce mot.

En conclusion, nous avons pu voir que les procédés de formation des mots peuvent aussi être utiles à des domaines comme la publicité qui emploient des techniques commerciales liées au sens, à l'image de la marque. Cela incarne d'une certaine manière une illustration de la dynamique de la langue.

✧ *Mot montrant un changement de genre*

Nous n'avons relevé qu'une occurrence parmi les mots du corpus pour lequel nous avons pu observer un changement de genre, il s'agit du mot *syndique (s.f.)*. Considérons la définition ci-dessous du mot *syndique (s.f.)* extraite du *NPRÉ 2012* :

syndic [sɛ̃dik] **nom masculin étym.** *syndiques* 1257 ◇ latin tardif *syndicus*; grec *sundikos* « celui qui assiste qqn en justice » **1. Hist.** Dans une ville franche, Chacun des représentants des habitants auprès du seigneur suzerain de la ville. ▫ Dans une paroisse rurale, Chacun des habitants élus pour faire exécuter les décisions de l'assemblée générale de la paroisse. ♦ « *Les Syndics des drapiers* », toile de Rembrandt, représentant l'assemblée des « régents » d'une corporation. **2. Mod.** (En France) Membre du bureau du conseil municipal de Paris chargé de l'aménagement et de la surveillance des locaux réservés au conseil, de l'organisation des fêtes et des réceptions. ♦ *Syndic des gens de mer* : représentant de l'Inscription maritime. ♦ Membre d'une chambre de discipline chargé de surveiller les officiers ministériels. *Le syndic d'une chambre d'avoués, de notaires.* **3. Dr. comm.** *Syndic de faillite* : mandataire désigné par le tribunal, pour représenter les créanciers du débiteur et assister ou représenter ce dernier, notamment pour la gestion et la liquidation de ses biens (profession supprimée en 1985). → **liquidateur.** **4.** Mandataire choisi par les copropriétaires d'un immeuble pour faire exécuter les décisions de l'assemblée (cf. Administrateur de biens*). **5.** En Suisse (cantons de Vaud et de Fribourg) et dans la Vallée d'Aoste, Premier magistrat (d'une ville, d'une commune). → région. **président.** Au fém. (1993) syndique.

Nous n'avions pas repéré le mot dans un premier temps car il se trouve à la fin de l'entrée. Il s'agit d'une entrée cachée. Nous observons que la date d'attestation diffère entre l'entrée vedette et l'entrée cachée, le *syndic* de l'entrée vedette est attesté en 1254 et il s'agit d'un mot masculin, le mot du corpus correspond à l'entrée cachée est attesté en 1993 et il s'agit d'un substantif féminin *syndique*. Il y a eu un changement de genre qui est signalé lexicographiquement par l'indication « Au fém. ».

✧ *Mots de formations et / ou d'origines inconnues*

Certains mots du corpus sont inclassables à cause du manque d'informations dont nous disposons concernant leur formation. Nous suggérons de regarder de plus près leur définition.

Mots de formation et/ou d'origine inconnue	
djeune ou djeun (n.)	(< peut-être prononciation pseudo anglo-saxonne de <i>jeune</i>)
jarter ou jarreter (v. tr.)	(< origine inconnue)
mamavirus (s.m.)	(< de <i>mama</i> « maman », créé par plais. Sur <i>mimivirus</i> , le <i>mamavirus</i> étant plus grand et hébergeant un virophage)
sphynx (s.m.)	(< de <i>sphynx</i>)
tarlouze (s.f.)	(< origine inconnue)
tielle (s.f.)	(< origine inconnue)

Observations générales

Nous avons regroupé dans cette dernière catégorie les mots du corpus qui ne bénéficiaient pas ou de très peu d'informations à propos de leur formation dans leur définition du *NPRÉ 2012*. Il y en a très peu : nous en avons trouvé six sur l'ensemble du corpus. Nous proposons de regarder dans le détail ce peu ou ce manque d'informations à leur sujet.

Considérons les mots du corpus avec leur définition ci-dessous (extraites du *NPRÉ 2012*) :

∴ *djeune ou djeun (n.)*

djeune ou **djeun** [dʒœn] **nom étym.** 1998 ◇ peut-être prononciation pseudo-anglo-saxonne de *jeune* ■ **Fam.** Jeune. Une bande de djeunes. **rem.** On écrit parfois les djeun's [dʒœns] au pluriel.

∴ *jarter ou jarreter (v. tr.)*

jarter (conjugaison 1) ou **jarreter** [ʒarte] **verbe transitif** (conjugaison 4; v. défectif, employé surtout à l'inf. et au p. p.) **étym.** 2001 ◇ origine inconnue ■ **Fam.** Exclure, éliminer, se débarrasser de (qqn, qqch.). La proprio veut les jarter. → **virer**. Ils se sont fait jarter du restaurant. → **expulser**, fam. **jeter**.

∴ *mamavirus* (s.m.)

mamavirus [mamavirys] **nom masculin étym.** 2008 ◇ de *mama* « *maman* », créé par plais. sur *mimivirus*, le *mamavirus* étant plus grand et hébergeant un virophage. Famille étymologique ⇒ **mère.** ■ **Viol.** Virus géant à ADN. Le *mamavirus* a une taille supérieure à celle du *mimivirus* ou des bactéries. On a découvert dans le *mamavirus* le premier virophage connu.

∴ *sphynx* (s.m.)

sphynx [sfɛks] **nom masculin étym.** 1999 ◇ de *sphinx* ■ Chat sans poil, appelé aussi chat nu. ■ **homonyme : Sphinx.**

∴ *tarlouze* (s.f.)

tarlouze [tarluʒ] **nom féminin étym.** 1995 ◇ origine inconnue ■ **Vulg.** Homosexuel*. ▫ On écrit aussi *tarlouse*

∴ *tielle* (s.f.)

tielle [tjɛl] **nom féminin étym.** 1990 ◇ origine inconnue ■ **Région.** (Sète et Sud-Est) Tourte aux poulpes à la sauce tomate (spécialité sétoise).

D'après les informations délivrées dans la section étymologie de la définition de ces mots, nous avons constaté que :

- les mots *jarter* ou *jarreter* (v.tr.), *tarlouze* (s.f.) et *tielle* (s.f.) étaient d' « origine inconnue ». Nous savons que *jarter* (v. tr.) et *tarlouze* sont à associer à des niveaux de langue familiers ou vulgaires. En ce qui concerne le mot *tielle* il est à associer à un régionalisme, plus précisément, il s'agit d'une spécialité culinaire de la région de la ville de Sète.

- le mot *sphynx* (s.m.) a été formé à partir de *sphinx*. Nous ne disposons d'aucun détail, aucune information complémentaire à son sujet.

- le mot *djeune* ou *djeun* (n.) serait « peut-être [la] prononciation pseudo-anglo-saxonne de *jeune* ». Nous ne disposons donc aucune information concernant la formation de ce mot, juste d'une possibilité.

- le mot *mamavirus* (s.m) aurait été formé d'après « *mama* « *maman* », créé par plais. Sur *mimivirus*, le *mamavirus* étant plus grand et hébergeant un virophage ». Nous interprétons

que ce mot aurait été formé « par plaisanterie », ce trait humoristique ne nous fournit pas plus d'informations concernant la formation de ce mot.

Le traitement de ces mots devait se faire à part : nous ne disposons que de très peu d'informations concernant leur mode de formation. Heureusement, les exemples figurant dans les définitions de ces derniers permettent de donner des bribes d'informations qui sont malheureusement insuffisantes pour pouvoir les intégrer au classement des mots du corpus. Ces « déconvenues » ne concernent que très peu de mots, ce dictionnaire reste un outil très fiable. Cela est, nous semble-t-il, normal : même si ce dictionnaire très bien renseigné étymologiquement parlant, il ne peut rendre compte de toutes les formations des mots qui composent sa nomenclature.

2.11 Tableau récapitulatif des principaux modes de formation des mots du corpus

Nous avons regroupé dans le tableau récapitulatif, ci-dessous, les principaux procédés de formation entrants dans la formation des mots du corpus.

<i>MATRICE INTERNE</i>	
Procédés de formation des mots	Nombre de mots du corpus
Dérivation par suffixation	87 occurrences
Dérivation par préfixation	25 occurrences
Dérivation parasynthétique	2 occurrences
Dérivation inverse	2 occurrences
Composition	124 occurrences
Changements de sens	25 occurrences
Troncations	11 occurrences
Sigles	11 occurrences
Acronymes	4 occurrences
<i>MATRICE EXTERNE</i>	
Emprunts	186 occurrences
<i>AUTRES FORMATIONS</i>	
Dérivation à partir d'un nom propre	12 occurrences
Noms déposés, marques enregistrées	15 occurrences
Changement de genre	1 occurrence
Origine inconnue	7 occurrences

Nous avons classé les mots du corpus en fonction de la matrice interne, de la matrice externe et enfin ceux bénéficiant d'autres formations. Nous observons que la majorité des mots du corpus sont issus de la matrice interne qui rassemble 294 occurrences.

Après avoir étudié la formation des mots du corpus, nous allons, dans la partie qui suit, nous intéresser aux domaines d'expérience auxquels ces mots sont rattachés.

2.12 Les domaines d'expérience des mots du corpus

Après avoir étudié les différents modes de formation des mots du corpus, nous voulons maintenant étudier les domaines d'expérience auxquels ces mots appartiennent. Ces derniers vont nous permettre d'appréhender les tendances en matière de créations néologiques. Quels sont les domaines les plus performants ? Quels sont les moins performants ? Pour réaliser ce travail, nous nous sommes aidée des travaux de Bernard Quemada³¹³. Il avait procédé à un classement des mots nouveaux contemporains en fonction de leurs domaines d'expériences en les regroupant selon de grandes thématiques. Nous avons repris ce classement en le complétant avec les mots du corpus.

Ce classement se compose de deux grandes parties : les « Domaines d'expérience » et les « Formes et usages linguistiques ». Nous allons en décrire la structure interne : il y a les thèmes généraux qui regroupent les domaines touchant à « L'être humain », « L'homme et le monde extérieur », « L'homme et la société », « Les individus, liens et relations » et la « Vie courante ». Chacune de ces sections est composée par des sous-sections que nous ne détaillerons pas ici mais qui le seront dans les tableaux ci-après. Ensuite, on trouvera les domaines spécialisés dans lesquels figurent les thèmes suivants : « Philosophie et religion », les « Sciences sociales et humaines », les « Sciences et techniques », la « Société et institutions », les « Arts et spectacles », les « Sports, jeux et activités de plein air ». Enfin, dans les « Formes et usages linguistiques » sont rassemblés Les « Usages sociolinguistiques » avec les « Argots ». Nous avons remanié le classement en ajoutant une sous-catégorie dans le domaine des « Sciences et techniques », celle de la « biochimie ».

Nous suggérons de considérer le tableau ci-dessous dans lequel se trouvent les mots du corpus classés en fonction de leurs domaines d'expérience. Afin de faciliter la compréhension de ces mots, nous avons ajouté leurs définitions qui ont été soit composées par nos soins ou que

³¹³ Quemada Bernard et alii, *Mots nouveaux contemporains I, Matériaux pour l'histoire d'un vocabulaire français*, Paris, CNRS Klincksieck, 1993, pp. 285 à 305.

nous avons reprises telles quelles ou remaniées selon nos soins d'après *le Nouveau Petit Robert Électronique* 2012 (nous renvoyons à l'*Annexe 1* pour plus de précisions sur les définitions de ces mots) :

Thèmes généraux.	
<u>L'être humain.</u>	
Santé, vie et mort, besoins et fonctions :	
C.M.U (s.f. inv.)	santé
réfèrent, ente (adj. et s.m.)	santé (médecin réfèrent)
<u>L'homme et le monde extérieur.</u>	
La nature, plantes, animaux, éléments :	
aloe vera (s.m. inv.)	plante médicinale
bilatérien, ienne (s.m. et adj.)	animaux (famille des mouches, crabes...)
calendula (s.m.)	plante médicinale
clémenvilla (s.f.)	agrume
cox (s.f.)	variété de pomme
cranberry (s.f.)	plante (baie)
hoki (s.m.)	animaux (poisson)
ipé (s.m.)	arbre dont on utilise le bois
méranti (s.m.)	bois tropical
merbau (s.m.)	bois
panga (s.m.)	poisson d'eau douce
romanesco (s.m.)	choux-fleur
sharpeï (s.m.)	animaux (chien ayant une peau très plissée)
sphynx (s.m.)	animaux (chat sans poils)
stévia (s.m. ou f.)	plantes (édulcorant naturel)
sucrine (s.f.)	variété de laitue
végétalisation (s.f.)	revêtement réalisé à partir de végétaux
Appréciation et jugements de valeur :	
premium (adj. inv.) ou prémium (adj.)	haut de gamme
Action, moyens et modalités :	

impacter (v. tr.)	avoir une incidence sur ...
<u>L'homme et la société.</u>	
Travail, vie professionnelle :	
badger (v. intr.)	permet de se rendre dans des endroits ayant un accès contrôlé
circassien, ienne (adj. et nom)	relatif au cirque
dégraissage (s.m.)	opération qui consiste à remettre en état les surfaces graissées, taguées
désamianter (v. tr.)	débarrasser un bâtiment de l'amiante qu'il contient
entreprenante (nom)	créateur d'entreprise sur Internet
éthicien, ienne (nom)	spécialiste des problèmes d'éthique
impatriée, ée (adj. et nom)	salarié devant travailler pour une durée limitée dans la succursale française d'une entreprise étrangère
kinésiste (nom)	kinésithérapeute (régionalisme Belgique)
plaquiste (nom)	ouvrier du bâtiment
proactif, ive (adj.)	qui anticipe les attentes
profilage (s.m.)	technique qui consiste à dresser le profil psychologique d'un criminel inconnu
profileur, euse (nom)	spécialiste du profilage
réseauter (v.intr.)	développer son réseau à des fins professionnelles
rétroplanning (s.m.)	calendrier prévisionnel réalisé rétrospectivement
R.T.T (s.f.)	réduction du temps de travail
stadier, ière (nom)	agent chargé d'une mission d'accueil et de sécurité auprès du public
standiste (nom)	personne qui conçoit et réalise des stands d'exposition
syndique (s.f.)	assiste quelqu'un en justice
Argent, richesse et pauvreté :	
mal-logement (s.m.)	conditions de logement insatisfaisantes
Loisirs et divertissements, vie personnelle :	
after (s. m. inv.)	réunion festive après un spectacle, une soirée
biker (s.m.) ou bikeur, euse (n.)	motard amateur de grosses cylindrées, au style de vie en accord avec sa passion
coinche (s.f.)	jeu de cartes, variété de belote avec enchères appelée aussi belote bridgée

cousinade (s.f.)	réunions familiales
cybernaute (n.)	usager des réseaux de communication numériques
manga (s.m.)	bande dessinée, dessin animé japonais
raveur, euse (n.)	personne qui participe à une rave
scrapbooking (s.m.)	loisir créatif
sudoku (s.m.)	jeu de chiffres
téléréalité (s.f.)	genre télévisuel
V.T.C (s.m.)	vélo conçu pour une utilisation sur route et sur chemin
<u>Mœurs, habitudes :</u>	
Evolution des mœurs et des goûts :	
bobo (nom et adj.)	personne d'un milieu aisé, jeune et cultivé qui recherche des valeurs authentiques
P.A.C.S (s.m.)	contrat fixant les modalités de la vie commune
péroxydé, ée (adj.)	décoloré au peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée)
pacser (v.intr.)	se lier par un pacte civil de solidarité
piercing (s.m.)	perforation du corps
Usages et comportements alimentaires :	
alicament (s.m.)	aliment ayant une fonction de médicament sur le corps
hypercalorique (adj.)	très riche en calorie
malbouffe (s.f.)	mauvaise alimentation
Us et coutumes, traditions, folklore :	
bouzouki ou buzuki (s.m.)	instrument de musique grec de la famille du luth
burqa ou burka (s.f.)	voile épais recouvrant dans certains cas le corps dans son intégralité
klezmer (s.m. et adj. inv.)	musique traditionnelle des juifs d'Europe centrale et orientale
lapideur (s.m.)	personne tuant à coups de pierre
parabolé, ée (adj. et nom)	Qui dispose d'une antenne parabolique (régionalisme Maghreb)
pinata ou piñata (s.f.)	jeu collectif
tadelakt (s.m.)	enduit à la chaux coloré
<u>Problèmes de société :</u>	
Crimes, délits et peines :	
cybercriminalité (s.f.)	ensemble des délits, actes criminels commis par l'intermédiaire des réseaux informatiques

Usage de l'alcool et des drogues :	
alcoolo-dépendant, ante (s.f.)	dépendance à l'alcool
T.H.G (s.f.)	stéroïde anabolisant de synthèse
<u>Les individus, liens et relations.</u>	
Caractère, aptitudes, attitudes et comportements :	
accidentogène (adj.)	particulièrement susceptible de provoquer des accidents de la route
bientraitance (s.f.)	fait de traiter quelqu'un avec respect et humanité
codécider (v.tr.)	décider à plusieurs
coparent (s.m.)	beau-parent
copiloter (v. tr.)	piloter, fig. diriger à plusieurs
désinscrire (v. pr.)	résilier son abonnement, son inscription
déstresser (v. tr.)	supprimer le stress de quelqu'un
euroseptique (adj. et nom)	qui doute de l'avenir de l'Europe en tant qu'unité économique et politique
kifer ou kiffer (v.)	prendre du plaisir
métrosexuel, elle (s.m. et adj.)	homme prenant grand soin de son physique et de sa tenue
photocopillage (s.m.)	action de photocopier des documents, des livres pour un usage collectif, afin d'en économiser l'achat
réitérant, ante (adj.)	qui a été interpellé plusieurs fois pour des actes de délinquance
zénitude (s.f.)	état de sérénité
Amour, sexualité, érotisme :	
coming-out (s.m., inv.)	révéler son homosexualité
cougar (s.f.)	femme mûre recherchant et séduisant des hommes plus jeunes qu'elle
drag-queen ou drag (s.f.)	travesti masculin vêtu de manière exubérante
hardeur, euse (nom)	acteur, actrice de cinéma hard, pornographique
outing (s.m.)	révélation par un tiers de l'homosexualité d'un personnage public
sex-toy (s.m.)	objet sexuel destiné à procurer du plaisir sexuel ou à l'augmenter

transgenre (adj. et nom)	concerne une personne dont l'identité sexuelle psychique et sociale ne correspond pas au sexe biologique
Echanges, communication :	
cybercafé (s.m.)	café connecté
tractage (s.m.)	distribution de tracts
tracter (v.intr.)	distribuer des tracts
<u>Vie courante.</u>	
<u>Maison et vie domestique :</u>	
Economie domestique, équipement ménager :	
chiffonnette (s.f.)	carré de matière textile utilisé pour nettoyer, essuyer
dosette (s.f.)	conditionnement contenant la quantité de produit nécessaire à une utilisation
magnet (s.m.)	aimant
multipoint (adj.)	serrure de sécurité multipoint
Karcher (s.m.)	nettoyeur qui projette de l'eau sous forte pression
mesurette (s.f.)	cuillère destinée à contenir une dose de produit liquide ou en poudre
pierrade (s.f.)	mode de cuisson des aliments par contact sur une plaque de pierre chaude
plancha (s.f.),	plaque métallique chauffante pour faire griller des aliments
range-CD (s.m. inv.)	meuble permettant de ranger des CD
turbulette (s.f.)	gigoteuse
<u>Alimentation, goût :</u>	
Cuisine, gastronomie :	
bresaola (s.f.)	viande séchée de bœuf (spécialité italienne)
bruschetta (s.f.)	tartine de pain grillé (spécialité italienne)
calzone (s.f.)	pizza en forme de chausson (spécialité italienne)
cappelletti (s.m.)	pâtes farcies (spécialité italienne)
céviche (s.m.)	marinade de poisson cru au citron (spécialité d'Amérique latine)
churro (s.m.)	beignet espagnol
coleslaw (s.m.)	salade de chou blanc
compotée (s.f.)	préparation culinaire qui a la consistance d'une compote
donut (s.m.)	beignet sucré en forme d'anneau

enchilada (s.f.)	plat mexicain fait d'une crêpe de maïs fourré de viande hachée
fajita (s.f.)	galette de farine de maïs garnie d'un mélange de viande et de légumes rissolés
farfalle (s.f.)	pâtes alimentaires en forme de nœud papillon
fusilli (s.m.)	pâtes alimentaires torsadées
gala (s.f.)	variété de pomme
gariguette (s.f.)	variété de fraise
houmous (s.m.)	purée de pois chiche à la crème de sésame
maki (s.m.)	sushi roulé dans une feuille d'algue séchée
matcha (s.m.)	thé vert réduit en poudre fine
nugget (s.m.)	croquette en forme de bâtonnet, panée et frite
pancetta (s.f.)	charcuterie italienne
panettone (s.m.)	gâteau brioché italien
pesto (s.m.)	sauce italienne à base de basilic, d'ail, de pignons, de parmesan et d'huile d'olive
rigatoni (s.m.)	pâtes alimentaires en forme de gros tuyau strié
tartiflette (s.f.)	gratin de pommes de terre au reblochon
tielle (s.f.)	tourte aux poulpes à la sauce tomate
tiramisu (s.m.)	entremets italiens
tzatsiki (s.m.)	préparation culinaire à base de concombre, de yaourt ou de fromage blanc et d'ail
wasabi (s.m.)	pâte piquante et parfumée préparée avec le rhizome d'un crucifère
wrap (s.m.)	sandwich composé d'une tortilla de blé roulée en forme de cornet et garnie
Boissons, vins et alcools :	
caïpirinha (s.f.)	cocktail à base d'alcool de canne à sucre, de sucre de canne et de citron vert
smoothie (s.m.)	boisson onctueuse à base de fruits frais mixés avec du lait, du yaourt ou un jus de fruit
<u>Couture, habillement, mode :</u>	
Mode :	
baggy (s.m.)	pantalon de toile à taille basse et coupe large

bling-bling (adj. inv. et s.m., inv.)	qui affiche un luxe ostentatoire et clinquant
customisation (s.f.)	action de customiser, personnaliser soi-même
grunge (adj. inv. et s.m.)	se dit d'un style vestimentaire sale et négligé
pashmina (s.m.)	laine très fine et très chaude provenant du duvet d'une chèvre des hauts plateaux de l'Himalaya et de Mongolie
slim (s.m.)	pantalon, jean très moulant
top (s.m.)	haut d'une tenue vestimentaire féminine
Hygiène corporelle, soins de beauté :	
gommant, ante (adj.)	qui réalise un gommage de la peau
hydromassage (s.m.)	massage pratiqué au moyen d'un jet sous pression
peroxydé, ée (adj.)	décoloré au peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée)
Domaines spécialisés.	
<u>Philosophie, religion</u>	
Morale, éthique :	
islamophobie (s.f.)	hostilité contre l'islam et les musulmans
Religion, croyances et pratiques religieuses, théologie, administration ecclésiastique :	
djihadiste (nom)	partisan, combattant du djihad
taliban (s.m.)	membre d'un mouvement islamiste militaire afghan prétendant appliquer intégralement la loi coranique
<u>Sciences sociales et humaines.</u>	
<u>Sciences humaines :</u>	
Sociologie :	
altermondialisation (s.f.)	courant d'opinion qui propose un type de développement économique opposé au modèle libéral
altermondialisme (s.m.)	mouvement qui conteste la mondialisation libérale et réclame d'autres modèles économiques, sociaux, écologiques et culturels
altermondialiste (adj.)	partisan de l'altermondialisme
antimondialisation (s.f. et adj. inv.)	mouvement de protestation qui s'oppose à la mondialisation, qui redoute ses conséquences économiques, sociales, écologiques
antimondialiste (adj. et nom)	partisan de l'antimondialisation

négationnisme (s.m.)	position idéologique consistant à nier l'existence des chambres à gaz utilisées par les nazis
<u>Anthropologie :</u>	
Ethnologie :	
hominés (s.m. pl.)	sous-famille de primates comprenant l'homme et les australopithèques
ethniser (v.tr.)	donner un caractère ethnique à quelque chose
Civilisation étrangère :	
africain-américain, africaine-américaine (adj. et nom)	relatif aux Américains d'origine africaine
<u>Sciences et techniques du langage :</u>	
Linguistique, langue et parole :	
mot-rébus (s.m.)	mot formé à partir d'autres mots ou signes ayant la même prononciation
<u>Sciences et techniques.</u>	
<u>Agriculture :</u>	
Agriculture, économie rurale :	
naïf (adj. et nom)	se dit d'un animal d'élevage né après l'interdiction d'utiliser des farines animales dans l'alimentation des ruminants
OGM (s.m.)	organisme génétique modifié
Environnement, écologie :	
agrocarburant (s.m.)	carburant produit à partir de matériaux organiques renouvelables et non-fossiles
biodiesel ou biodiésel (s.m.)	biocarburant tiré de matières organiques
composteur (s.m.)	bac à composter les déchets
diester (s.m.)	biocarburant tiré de composés organiques et ajouté au gazole
écobilan (s.m.)	bilan réalisé pour évaluer l'impact environnemental d'un bien ou d'un service, depuis sa production jusqu'à son élimination
écocitoyen, citoyenne (adj. et nom)	inspiré par l'écocitoyenneté
écocitoyenneté (s.f.)	comportement responsable et civique à l'égard de l'environnement

écoemballage (s.m.)	emballage dont le recyclage s'inscrit dans le respect de l'environnement
écogeste (s.m.)	geste simple de la vie quotidienne qui contribue à la protection de l'environnement et à la réduction de la pollution
écohabitat (s.m.)	type d'habitat dans lequel le choix des matériaux et les méthodes de construction respectent l'environnement
écolabel (s.m.)	label européen attribué à un produit dont la production et l'utilisation ne nuisent pas à l'environnement
écoparticipation (s.f.)	taxe à la charge du consommateur, prélevée sur un appareil électrique ou électronique et destinée à financer la collecte et le recyclage du produit
écopastille (s.f.)	dispositif incitatif à but écologique en forme de bonus-malus, qui taxe les véhicules neufs les plus polluants et récompense les moins polluants
écoquartier (s.m.)	quartier d'une ville conçu et organisé de manière à minimiser son impact sur l'environnement dans une perspective de développement durable
écorecharge (s.f.)	recharge de produits ménagers en emballage réduit
écotaxe (s.f.)	taxe fiscale sur les sources de pollution et sur l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables
écotourisme (s.m.)	tourisme centré sur la découverte de la nature, pratiqué dans le respect de l'environnement et de la culture locale
<u>Sciences biomédicales :</u>	
Biologie :	
apoptose (s.f.)	processus physiologique de mort cellulaire programmée
(s') autorépliquer (v.pr.)	se reproduire à l'identique
biosécurité (s.f.)	prévention des risques biologiques
bioterrorisme (s.m.)	utilisation d'armes biologiques à des fins terroristes
protéome (s.m.)	ensemble des protéines exprimées par le génome d'un organisme vivant, dans des conditions données
protéomique (s.f. et adj.)	branche de la biologie étudiant l'ensemble des protéines d'un organisme, leurs fonctions et leurs interactions
Médecine, pathologie, et thérapie :	

addictologie (s.f.)	discipline médicale qui étudie les comportements liés à l'addiction et les mécanismes de dépendance
algologie (s.f.)	branche de la médecine qui a pour objet l'étude de la douleur et son traitement
antiretroviral (adj. et s.m.)	qui agit sur les virus à ARN (rétrovirus) en bloquant leur multiplication dans l'organisme
arachnophobie (s.f.)	phobie des araignées
bartonelle (s.f.)	bactérie, agent de bartonelloses, transmises à l'animal et à l'homme par des insectes
cancéro-pôle (s.m.)	centre de recherche, de soins et de formation consacré à la lutte contre le cancer
chikungunya (s.m.)	zoonose causée par un arbovirus transmis par des moustiques
compassionnel, elle (adj.)	qui permet à un malade en échec thérapeutique de bénéficier d'un médicament en cours de développement
électrosensibilité (s.f.)	forte sensibilité aux ondes électromagnétiques, ensemble de troubles attribué à l'exposition à des champs électromagnétiques
électrosensible (adj. et nom)	qui souffre d'électrosensibilité
enthèse (s.f.)	zone d'insertion des ligaments, des tendons et des capsules articulaires sur l'os
fibromyalgie (s.f.)	syndrome associant des douleurs diffuses osseuses et musculaires, une raideur à la mobilisation et une fatigue chronique
filovirus (s.m.)	famille de virus à ARN à simple brin et à polarité négative
génométhèque (s.f.)	banque de génotypes
génotypage (s.m.)	détermination de la structure génétique d'un organisme
hantavirus (s.m.)	virus à ARN transmis par certains rongeurs, qui provoque des fièvres hémorragiques
IST (s.f.)	infection sexuellement transmissibles
luminothérapie (s.f.)	thérapie par la lumière
mamavirus (s.m.)	virus géant à ADN
mimivirus (s.m.)	virus géant à ADN, de la taille d'une petite bactérie
neurodégénératif, ive (adj.)	qui provoque la dégénérescence du système nerveux

ostéodensitométrie (s.f.)	évaluation de la densité osseuse
radiochirurgie (s.f.),	technique chirurgicale non invasive
rétrotranscription (s.f.),	synthèse d'ADN à partir d'ARN, catalysée par la transcriptase inverse (opération inverse de la transcription)
sras (s.m.)	syndrome respiratoire aigu sévère
strapping (s.m.),	contention souple d'un segment de membre ou d'une articulation au moyen de bandes élastiques
surexprimer (v.tr.),	exprimer fortement un gène, une protéine par des méthodes expérimentales
tabacologie (s.f.)	discipline médicale qui traite des troubles liés à l'addiction au tabac
trithérapie (s.f.)	traitement à l'aide de trois médicaments associés
Pharmacie :	
statine (s.f.)	inhibiteur de l'enzyme qui contrôle la synthèse du cholestérol
Biochimie :	
bohrium (s.m.)	élément atomique artificiel
darmstadtium (s.m.)	élément atomique artificiel
dibrome (s.m.)	corps simple, liquide rougeâtre volatil, dégageant des vapeurs suffocantes, toxiques, qu'on extrait des eaux marines et des gisements salins
dichlore (s.m.)	corps simple, gaz jaune verdâtre d'odeur suffocante
difluor (s.m.)	corps simple, gaz jaune pâle, très corrosif
diiode (s.m.)	corps simple solide qui donne naissance à des vapeurs violettes quand on le chauffe
dubnium (s.m.)	élément atomique artificiel, fortement artificiel
fullerène (s.m.)	forme moléculaire du carbone présentant une structure en cage dont le représentant le plus connu a la forme d'un ballon de football
graphène (s.m.)	nanomatériau, cristal de carbone bidimensionnel, dont les atomes sont organisés en cellules hexagonales
hassium (s.m.)	élément atomique artificiel, métal de transition radioactif dont la durée de vie est extrêmement courte
leptine (s.f.)	hormone de nature protéique synthétisée par les adipocytes et impliquée dans la régulation de l'appétit

meitnerium (s.m.)	élément atomique artificiel, dont tous les isotopes ont une durée de vie inférieure à 0,01s
nanomatériau (s.m.)	matériau composé d'objets (particules, fibres ou tubes) dont la taille n'excède pas 100 nanomètres
nanotube (s.m.)	structure de forme tubulaire dont le diamètre n'excède pas 10 nanomètres
roentgenium (s.m.)	élément radioactif artificiel
rutherfordium (s.m.)	élément atomique radioactif, produit artificiellement et dont l'isotope le plus stable a une durée de vie de 65s
seaborgium (s.m.)	élément atomique artificiel, radioactif, dont l'isotope le plus stable a une demi-vie de 21s
téломérase (s.f.)	enzyme permettant de conserver la longueur de télomère lors de la réplication de l'ADN
<u>Sciences physiques :</u>	
Physique :	
chromodynamique (s.f.)	chromodynamique quantique
cryogéniser (v.tr.)	conserver à très basses températures (des tissus vivants)
Astronomie :	
astérosismologie (s.f.)	étude de la structure interne des étoiles grâce aux ondes sismiques qui se produisent à leur surface
exoplanète (s.f.)	planète orbitant autour d'une étoile autre que le Soleil
héliosismologie (s.f.)	étude de la structure interne du Soleil grâce aux ondes sismiques qui se produisent à sa surface
Jupiter (s.m.)	planète
<u>Technologique et technologies industrielles, artisanales, traditionnelles :</u>	
Electro-acoustique, techniques audiovisuelles :	
audioguide (s.m.)	appareil portatif qui fournit des commentaires explicatifs enregistrés permettant une visite guidée et autonome d'un musée, d'une exposition, d'un site
audiolivres (s.m.)	enregistrement audionumérique d'un livre
e-book (s.m.)	livre électronique
home cinéma (s.m.)	ensemble audiovisuel destiné à créer chez soi des conditions de projection proches de celle d'une salle de cinéma
<u>Traitement de l'information :</u>	

Informatique :	
agrégateur (s.m.),	logiciel qui permet de rassembler périodiquement sur une interface les informations publiées sur différents sites préalablement définis par l'utilisateur
alias (s.m.)	fichier utilisé comme raccourci pour accéder à un autre fichier
arobase (s.f.)	sert de séparateur dans le libellé des adresses électroniques
bio-informatique (s.f. et adj.)	discipline scientifique qui applique des méthodes informatiques pour traiter des données issues de la recherche en biologie
blog (s.m.)	site internet animé par un individu ou une communauté qui s'exprime régulièrement dans un journal, des billets
blogosphère (s.f.)	ensemble du réseau Internet comprenant les blogs et la communauté de leurs rédacteurs
bloguer (v.intr.)	tenir un journal personnel en ligne
bogué, ée (adj.)	qui comporte un bogue
cliquable (adj.)	sur lequel il est possible de cliquer afin d'activer un lien hypermédia
combo (s.m.)	appareil, dispositif qui associe plusieurs fonctions / écran de contrôle vidéo
copier-coller (s.m. inv.)	opération consistant à copier une portion de texte, une image puis à l'insérer à un autre endroit du même document ou dans un document différent
courriel (s.m.)	courrier électronique
cyberguerre (s.f.)	agression électronique contre des systèmes informatiques
cybermonde (s.m.)	monde virtuel
défragmenter (v.tr.)	réorganiser les fichiers dispersés sur un support de données pour en optimiser l'exploitation
déroulant, ante (adj.)	menu déroulant qui s'affiche quand on clique dessus
double-clic (s.m.)	suite rapide de deux pressions exercées sur le bouton d'une souris ordinateur
e-mail (s.m.)	courrier, message électronique
émoticone (s.m.)	suite de caractères alphanumériques utilisée dans un message électronique pour former un visage stylisé exprimant un

	émotion, représentant un trait physique, une action, un personnage ...
extranet (s.m.)	intranet dont l'accès est étendu à certaines personnes extérieures
FAQ (s.f. inv.)	foire aux questions
gratuiciel (s.m.)	logiciel gratuit
hameçonnage (s.m.)	technique de fraude sur Internet
hébergeur, euse (s.m. et adj.)	société qui héberge des sites web sur ses serveurs
HTML (s.m.)	langage de structuration et de mise en page de documents, utilisé pour la création de pages web
hyperappel (s.m.)	fait d'appeler un programme informatique
hyperlien (s.m.)	lien hypertexte
hypertextuel, elle (adj.)	relatif à l'hypertexte
incrémenter (v.tr.)	augmenter la quantité d'une variable à chaque exécution d'un programme
infobulle (s.f.)	petite bulle d'information
infogérance (s.f.)	service assuré par un prestataire extérieur qui prend en charge le système d'information d'une entreprise
infothèque (s.f.)	centre d'information et de documentation multimédia
internaute (nom)	utilisateur du réseau Internet
internet (s.m.)	réseau monde de réseaux télématiques utilisant le même protocole de communication
intranet (s.m.)	réseau informatique interne, utilisant les techniques d'Internet, accessible aux seuls membres d'un même groupe
mail (s.m.)	courrier électronique
métadonnée (s.f.)	donnée formelle, normalisée et structurée, utilisée pour décrire et traiter les contenus des ressources numériques
microblog (s.m.)	blog qui permet de communiquer en temps réel
micro-monde (s.m.)	environnement informatique à visée pédagogique, qui permet à l'apprenant de construire seul ses propres expériences à l'aide d'outils simples
mobinaute (nom)	internaute qui utilise des terminaux mobiles pour accéder à Internet

morphing (s.m.)	procédé d'animation numérique qui transforme une image en une autre, de manière continue
nerd (nom)	personne passionnée de sciences et de techniques, notamment d'informatique, qui y consacre la majeure partie de son temps, jusqu'à l'associabilité
net (s.m.)	diminutif du réseau Internet
netiquette (s.f.)	ensemble des règles de savoir-vivre en usage sur Internet
newsletter (s.f.)	lettre d'information publiée périodiquement par un site web à l'intention des internautes abonnés
nommage (s.f.)	attribution d'un nom permettant d'identifier un objet et de le différencier des objets similaires
PDF (s.m. inv.)	format de fichier permettant de conserver les caractéristiques d'un document
podcaster (v.tr.)	télécharger des fichiers audio ou vidéo diffusés sur Internet sur un appareil portable
pop-up (s.m. inv.)	fenêtre secondaire qui s'ouvre spontanément devant la fenêtre principale sans avoir été sollicitée par l'internaute
pourriel (s.m.)	courrier électronique importun, envoyé à un grand nombre d'internautes
proxy (s.m.)	serveur relais qui permet à un fournisseur d'accès à Internet de stocker temporairement les pages les plus demandées par ses abonnés dans le but de les fournir plus rapidement
réinitialiser (v.tr.)	redémarrer un ordinateur, un système informatique après un blocage
R.S.S (s.m.)	format de description standardisée d'un contenu publié sur un site web dans un fichier XML qui permet d'indexer automatiquement les informations de ce site et de les mettre à disposition d'autres sites
spam (s.m.)	envoi d'un même message électronique, souvent de nature publicitaire, à un grand nombre d'internautes sans leur consentement
streaming (s.m.)	technique de diffusion en ligne et en continu de fichiers audio ou vidéo, par transfert de données en direct ou en léger différé

surbrillance (s.f.)	mise en évidence à l'écran d'un mot, d'un passage de texte par un contraste lumineux ou un fond de couleur différente
télétransmettre (v. tr.)	transmettre des informations à distance par le réseau Internet
unicode (s.m.)	standard international de codification, qui affecte à chaque caractère un identifiant unique, quels que soient la plateforme, le logiciel ou le système d'écriture
URL (s.f. inv.)	dénomination unique d'une ressource sur Internet, chaîne de caractères qui indique l'emplacement d'une ressource
USB (s.m.)	prise (port) permettant de connecter des périphériques à un ordinateur
wap (s.m.)	technologie permettant d'accéder depuis un téléphone mobile aux services offerts par Internet
web (s.m.)	système basé sur les liens hypertextuels, permettant l'accès aux ressources du réseau Internet
webmestre (nom)	responsable de la conception et de l'administration d'un site, d'un serveur
widget (s.m.)	application interactive permettant à un internaute d'afficher sur son écran des informations variées (météo, actualités...) sans passer par son navigateur
XML (s.m.)	langage de structuration de données, utilisé notamment pour la gestion et l'échange d'informations sur Internet
Techniques et technologies, machines et outils :	
ADSL (s.m.)	protocole de transmission numérique à haut débit qui utilise le réseau téléphonique
autobloquant, ante (adj.)	qui peut se bloquer, se maintenir dans la même position
badgeuse (s.f.)	machine à badger
bicarburant (s.f.)	système permettant à un véhicule d'utiliser deux types de carburant (ex : essence et GPL)
Bluetooth (s.m.)	technologie de transmission des données à courte distance (moins de 10 mètres) sans fil, entre appareils électroniques
Blu-ray (s.m. inv.)	format de disque numérique permettant de stocker et de lire des fichiers vidéo en haute définition
box (s.f.)	boîtier électronique fourni par un opérateur à ses abonnés, permettant d'accéder à des services de télécommunications

	(Internet, téléphone) à partir d'équipements terminaux, via un même réseau
défloquer (v.tr.)	débarrasser un bâtiment des substances fibreuses, notamment l'amiante, appliquées par un flochage
DVD (s.m.)	disque optique numérique de grande capacité, à usage divers
DVD-cam (s.m. ou f.)	caméscope qui stocke les informations sur DVD
DVD-ROM (s.m. inv.)	DVD destiné à l'informatique, à mémoire morte
GSM (s.m.)	norme européenne de téléphonie mobile
LCD (s.m.)	afficheur fonctionnant grâce à une fine couche de cristaux liquides qui polarisent la lumière en fonction du champ électrique, utilisé pour réaliser des écrans, des moniteurs, des projecteurs
micro-ondable (adj.),	que l'on peut passer au four micro-onde
MP3 (s.m.)	format de compression qui permet de réduire la taille des fichiers audionumériques
nanotechnologie (s.f.)	ensemble des procédés de fabrication et de manipulation de structures, matériaux et systèmes de dimension comprises entre 1 et 100 nanomètres
organiseur (s.m.)	agenda électronique
pixeliser (v. tr.)	rendre apparents les pixels d'une image numérique
podotactile (adj.)	dont la surface présente des aspérités servant de repères au sol pour les malvoyants
portionnable (adj.)	qui permet une consommation fractionnée
puçer (v. tr.)	munir d'une puce électronique
puçage (s.m.)	munir d'une puce électronique
refermable (adj.)	que l'on peut refermer après utilisation
rehausseur (s.m.)	dispositif qui surélève un enfant assis sur la banquette d'une voiture afin de permettre un port efficace de la ceinture de sécurité
RFID (s.f.)	méthode permettant de mémoriser et de récupérer des données à distance à l'aide de transpondeurs incorporés à des objets ou implantés dans des organismes
smartphone (s.m.)	téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias

taser (s.m.),	pistolet à impulsion électrique à effet paralysant
T.N.T (s.f.)	télévision numérique terrestre
UMTS (s.m.),	norme de téléphonie mobile, à haut débit, permettant de nombreuses applications
webcam (s.f.)	caméra numérique reliée à un ordinateur, permettant de filmer et de diffuser des images vidéo sur Internet
<u>Industries textiles et confection :</u>	
Textiles, filature :	
boutis (s.m.)	ouvrage confectionné avec deux épaisseurs d'étoffe que l'on brode et dont on bourre les motifs obtenus pour leur donner du relief
Navigation, marine :	
chimiquier (s.m.)	navire conçu pour le transport de produits chimiques
fileyeur (s.m.)	bateau équipé pour pratiquer la pêche au filet
Automobile :	
airbag (s.m.)	équipement de sécurité d'un véhicule
aquazole (s.m.)	carburant composé d'une émulsion stabilisée d'eau et de gazole
auto-partage (s.m.)	utilisation partagée d'une flotte de véhicules par différents usagers, pour une courte durée et par abonnement
concept car (s.m.)	modèle unique de voiture expérimentale présenté au public
lave-auto (s.m.)	station de lavage automatique pour automobiles
minispace (s.m.)	petit monospace
monocorps (s.m.)	automobile dont la carrosserie ne présente pas de décrochement à l'avant ni à l'arrière
monospace (s.m.)	automobile spacieuse dont l'espace intérieur est modulable
pare-buffle (s.m.)	grosse barre frontale de protection à l'avant des quatre-quatre
tuning (s.m.)	pratique consistant à apporter des modifications à un véhicule de série pour le rendre plus conforme aux goûts de son propriétaire
Information et communication :	
baladodiffusion (s.f.)	diffusion de fichiers audio et vidéo téléchargés sur un baladeur numérique à partir d'Internet
bibande (adj.)	se dit d'un téléphone mobile capable de fonctionner sur deux

	bandes de fréquences, de manière à capter le meilleur signal
blockbuster (s.m.)	Produit vedette, spécialement, médicament très lucratif
buzz (s.m.)	rumeur destinée à créer l'évènement
buzzer (v. intr.)	créer du buzz
chat (s.m.)	conversation en direct entre internautes, par échange de messages électroniques
chatter (v.intr.)	participer, prendre part à un chat
chateur, euse (nom)	internaute qui prend part à un chat
clavarder (v. intr.)	dialoguer avec d'autres internautes
cyberespace (s.m.)	espace de communication créé par l'interconnexion mondiale des ordinateurs
expressiste (s.m.)	entreprise de messagerie express internationale, spécialisée dans l'acheminement rapide de documents et colis
flashcode (s.m.)	code représenté par un dessin en deux dimensions composé de carrés, qui, photographié avec un téléphone mobile équipé du lecteur adéquat, permet d'obtenir certaines informations
flyer (s.m.)	tract, prospectus servant à annoncer un spectacle, un évènement
littératie (s.f.)	aptitude à lire et à comprendre un texte simple, à communiquer une information écrite dans la vie quotidienne
M.M.S (s.m.)	service qui permet d'envoyer des photos, des messages multimédias (texte, image) à partir d'un téléphone mobile vers un autre mobile ou une adresse électronique
podcast (s.m.)	fichier audio ou vidéo diffusé par Internet, destiné à être téléchargé sur un ordinateur ou un appareil portable
post (s.m.)	message qu'un internaute envoie sur un forum ou un blog
S.M.S (s.m.)	service permettant d'envoyer et de recevoir de brefs messages écrits sur un téléphone mobile
texto (s.m.)	bref message écrit échangé entre téléphones portables
tweet (s.m.)	court message (140 à 200 caractères maximum) posté sur un microblog, pour partager des informations et des hyperliens
webzine (s.m.)	magazine électronique diffusé sur Internet
wifi (s.m. inv.)	norme de communication par ondes radioélectriques, qui permet le transfert de données numériques entre divers

	appareils
Presse écrite, journalisme :	
bimédia (adj.)	qui utilise conjointement deux médias ou deux supports, en particulier le papier et le numérique
Télécommunications :	
dégroupage (s.m.)	opération qui met l'intégralité ou une partie des bandes de fréquences de la boucle locale à la disposition des opérateurs de télécommunications
multisupport (adj. et s.m.)	se dit d'un contenu qui peut être exploité sur différents supports
téléconseiller, ère (nom)	personne qui fournit une assistance téléphonique aux clients d'une entreprise, qui les renseigne à partir d'un centre d'appel
télésecrétariat (s.m.)	travaux de secrétariat effectués à distance par des télétravailleurs
Technique documentaire, bibliologie :	
médiagraphie (s.f.)	liste des sources citées ou consultées, placée en annexe d'un écrit
Publicité :	
pitch (s.m.)	bref résumé du scénario d'un film
<u>Société et institutions.</u>	
Politique :	
bloquiste (adj. et nom)	partisan du bloc québécois
comitologie (s.f.)	procédure par laquelle des comités, composés de représentants des États membres, assistent la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'exécution de la législation communautaire
refondation (s.f.)	action de refonder
refonder (v.tr.)	fonder un parti, une doctrine sur de nouveaux principes, de nouvelles bases
Economie :	
autoentreprise (s.f.)	entreprise individuelle créée par un autoentrepreneur
C.E.S (s.m.)	contrat emploi solidarité
euro (s.m.)	monnaie commune européenne

géomarketing (s.m.)	technique de marketing qui prend en compte des données géographiques et les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population
hyperpuissance (s.f.)	puissance sans égale à l'échelle mondiale
microcrédit (s.m.)	prêt de faible montant accordé à des personnes démunies pour financer un projet générateur de revenus
primoaccédant, ante (nom)	personne qui accède pour la première fois à la propriété de son logement
R.M.A (s.m.)	revenu minimum d'activité
R.S.A (s.m.)	revenu de solidarité active
Métiers, emplois et fonctions :	
autoentrepreneur, euse (nom)	personne qui crée une entreprise individuelle
campaniste (nom)	professionnel qui conçoit, installe, entretient et restaure les cloches et les horloges d'édifices
emirati, ie (adj.)	d'un émirat, des Émirats
référent, ente (adj. et s.m.)	responsable, interlocuteur auprès d'un organisme, d'une autorité
start-up (s.f. inv.)	jeune entreprise de haute technologie
Commerce:	
déréférencer (v. tr.)	supprimer un produit, une marque de l'assortiment d'un magasin, d'une enseigne
mégastore (s.m.)	grande surface spécialisée
traçabilité (s.f.)	possibilité d'identifier l'origine et de reconstituer le parcours (d'un produit), depuis sa production jusqu'à sa diffusion
zoning (s.m.)	zone périurbaine où se concentrent des activités industrielles, artisanales ou commerciales (Belgique)
Finances, banque :	
cent (s.m.)	centième partie de l'euro
kiloeuro (s.m.)	dans les opérations financières et commerciales, valeur, unité de compte qui correspond à mille euros
multisupport (adj. et s.m.)	contrat d'assurance-vie dans lequel les sommes versées sont investies dans différents types de placements
Droit et législation :	

communautarisation (s.f.)	pour les Communautés belges, dans le cadre de l'Union européenne, transfert d'un domaine du troisième pilier (relevant de la coopération intergouvernementale) dans le premier pilier (soumis à la méthode communautaire)
communautariser (v. tr.)	pour les Communautés belges, transférer un domaine ou une matière du troisième pilier de l'Union européenne dans le premier
plaider-coupable (s.m.)	procédure dans laquelle le procureur propose une peine maximale de un an d'emprisonnement au comparant qui reconnaît les faits qui lui sont reprochés
victimiser (v.tr.)	transformer quelqu'un en victime
<u>Education</u> :	
Enseignement, didactique :	
bachelor (s.m.)	diplôme international d'études supérieures qui se prépare en trois ou quatre ans et qui équivaut à la licence
B.A.F.A (s.m. inv.)	brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
arachnophobie (s.f.)	phobie des araignées
contextualiser (v. tr.)	replacer dans le contexte
coparentalité (s.f.)	exercice conjoint des droits et des responsabilités du père et de la mère à l'égard de l'enfant, après une séparation, un divorce
e-learning (s.m.)	mode d'apprentissage à distance utilisant les moyens de communication d'Internet
globaliste (adj.)	qui considère un sujet dans son ensemble
haptique (adj.)	qui concerne le sens du toucher, les perceptions tactiles
hémovigilance (s.f.)	surveillance et suivi de la sécurité transfusionnelle
homoparental, ale, aux (adj.)	famille homoparentale comprenant au moins un adulte homosexuel, parent d'un ou plusieurs enfants
microéconométrie (s.f.)	analyse économétrique du comportement microéconomique de groupes humains importants
nanosciences (s.f. pl.)	ensemble des sciences qui étudient les propriétés et les fonctions spécifiques des objets et structures de taille nanométrique, ainsi que les procédés de manipulation de la matière à l'échelle de l'atome

téléchirurgie (s.f.)	chirurgie réalisée avec l'aide d'un robot commandé par ordinateur
virophage (s.m.)	virus capable d'infecter un autre virus et d'effectuer un transfert de gènes à son profit
<u>Arts et spectacles</u>	
Architecture :	
déconstructivisme (s.m.)	mouvement architectural, né à la fin des années 1980, qui remet en cause les codes de la tradition moderne (symétrie, fonctionnalité, gravité...) prônant une rupture avec la notion d'angle droit
Photographie :	
recadrer (v.tr.)	modifier le cadrage d'une photo
Musique :	
grunge (adj. inv. et s.m.)	se dit d'un style musical issu du rock et du punk
groove (s.m.)	qualité rythmique propre aux musiques qui incitent à bouger, à danser
ragamuffin (s.m.)	style musical originaire de la Jamaïque, inspiré du reggae et du rap
R'nB ou R&B (s.m.)	genre musical afro-américain des années 1990, marqué par le hip-hop, le funk, le rap et la soul
sample (s.m.)	échantillon musical qui peut être retravaillé sur ordinateur pour être intégré dans une nouvelle composition
Instruments de musique :	
didjeridoo (s.m.)	instrument à vent des aborigènes australiens fait d'un long tuyau de bois évidé, à l'embouchure façonnée dans de la cire d'abeille
vuvuzella (s.f.)	trompe produisant un bourdonnement strident, employée massivement par le public lors des rencontres de football en Afrique australe
Cinéma :	
blockbuster (s.m.)	film à gros budget, bénéficiant d'une importante couverture médiatique
multiplexe (s.m.)	grand complexe cinématographique multisalle
<u>Sports, jeux et activités de plein air</u>	

Sports divers :	
beach-volley (s.m.)	volleyball qui oppose deux équipes de deux joueurs sur une plage de sable ou une surface souple
BMX (s.m.)	vélo tout-terrain à cadre court et muni d'un seul frein arrière
body-board (s.m.)	courte planche sur laquelle le surfeur se tient allongé ou à genoux
canyoning ou canyonisme (s.m.)	sport consistant à descendre des torrents, des gorges au parcours difficile en progressant par la nage en eau vive, la marche et l'escalade
cerf-voliste ou cervoliste (n. et adj.)	personne qui est amateur de cerf-volant, aime les faire voler
futsal (s.m.)	football qui se pratique en salle (sur un terrain de handball), opposant deux équipes de cinq joueurs pendant deux périodes de vingt minutes
half-pipe (s.m.)	épreuve de snowboard qui consiste à réaliser sauts et figures acrobatiques sur une rampe en forme de demi-tube
kickboxing (s.m.)	sport de combat
kitesurf (s.m.)	sport de glisse nautique
ola (s.f.)	ovation que font les spectateurs d'un stade en se levant successivement, créant l'effet d'une vague
qi gong (s.m. inv.)	discipline traditionnelle chinoise fondée sur la libération de l'énergie vitale, associant mouvements fluides, exercices respiratoires et concentration de l'esprit
rolleur, euse (nom)	personne qui pratique le roller
strike (s.m.)	au bowling, personne qui renverse les dix quilles à la première boule
tecktonik ou tektonik (s.f.)	danse inspirée du hip-hop, caractérisée par des mouvements très rapides et saccadés des bras et des jambes et qui se danse sur de la musique techno
Football :	
mercato (s.m.)	marché officiel des transferts de joueurs d'un club professionnel à un autre
Activité de plein air, randonnée :	
snowpark (s.m.)	espace enneigé réservé aux surfeurs, avec des bosses et des

	tremplins pour exécuter des figures à ski
trekker (v.intr.)	pratiquer le trekking
Jeux divers :	
acrobranche ou acrobranche (s.f.)	activité de plein air qui se pratique dans un site forestier aménagé et qui consiste à se déplacer de branche en branche ou d'arbre en arbre
paintball (s.m.)	jeu d'équipe pratiqué en plein air, qui consiste à s'emparer du drapeau du camp adverse et à le ramener dans son propre camp sans être touché par les billes de gélatine colorée propulsée par des pistolets à air comprimé
Usages sociolinguistiques	
<u>Argots</u>	
Argots au sens général :	
coucougnettes (s.f. pl.)	testicules
djeune ou djeun (nom)	jeune
foutage (s.m.)	<i>foutage de gueule</i> : se moquer de quelqu'un
geek (nom)	personne passionnée d'informatique et de nouvelles technologies
jarter (v. tr.)	exclure, éliminer, se débarrasser de quelqu'un, quelque chose
médoc (s.m.)	médicament
mesurette (s.f.)	mesure politique ou économique sans effet, insuffisante
murger (se) (v. pr.)	s'enivrer
niaque (s.f.)	combativité, volonté de gagner
pêchu,e (adj.)	en grande forme, plein d'ardeur
pipolisation (s.f.)	médiatisation de personnalités publiques
relou, oue (adj.)	lourd, dépourvu de finesse
tarlouze (s.f.)	homosexuel
teufeur, euse (nom)	personne qui participe à une teuf, à une rave
tip-top (adj. inv.)	parfait, impeccable, génial
tiser (v. intr.)	boire, s'enivrer
touillette (s.f.)	petite spatule qui sert à remuer les boissons chaudes délivrées par un distributeur automatique
tournante (s.f.)	viol collectif commis par un groupe de jeunes sur une adolescente

zappette (s.f.)	télécommande de téléviseur
<u>Argots des groupes socioculturels :</u>	
Argots des jeunes :	
blème (s.m.)	problème, difficulté
donf (à) (loc. adv.)	à fond
maille (s.f.)	argent
vénère (adj.)	énervé, en colère
Argot de la drogue :	
chichon (s.m.)	haschich

Le tableau ci-dessous reprend les données développées précédemment :

Domaines d'expérience	
<i>Thèmes généraux</i>	
L'être humain	2 occurrences
L'homme et le monde extérieur	19 occurrences
L'homme et la société	49 occurrences
Les individus, liens et relations	22 occurrences
Vie courante	51 occurrences
<i>Domaines spécialisés</i>	
Philosophie, religion	3 occurrences
Sciences sociales et humaines	11 occurrences
Sciences et techniques	231 occurrences
Société et institutions	42 occurrences
Arts et spectacles	11 occurrences
Sports, jeux et activités de plein air	19 occurrences
Formes et usages linguistiques	
<i>Usages sociolinguistiques</i>	
Argots	24 occurrences

Interprétation des données du tableau :

- les domaines les plus productifs sont représentés par : les « Sciences et techniques » (231 occurrences), la « Vie courante » (51 occurrences) et « l'Homme et la société » (49 occurrences).

- dans les domaines les moins productifs, on retrouve : « Philosophie, religion » (3 occurrences) et « L'être humain » (2 occurrences).

D'après ces résultats, nous pouvons dire que le domaine des « Sciences et techniques » rassemble la majorité des mots du corpus avec 231 occurrences. Nous constatons que l'essor des nouvelles technologies a un impact réel sur le lexique dans la production des mots enregistrés dans le *Nouveau Petit Robert 2012* entre 1990 et 2012. Regardons comment Louis Guilbert³¹⁴ justifie leur développement et leur influence sur la langue : « La spécificité du terme scientifique et technique, qui résulte, d'une part, d'une relation privilégiée avec le référent et, d'autre part, de la personne du locuteur savant ou technicien, fonde, par là même, une néologie particulière à ce type de vocabulaire. Le mouvement d'expansion du progrès scientifique et technique engendre nécessairement, (...) un flot de néologismes. »

Le terme scientifique nécessite une néologie spécifique et comme cette branche d'activités est toujours en expansion, il est normal qu'elle entraîne la création d'un nombre toujours plus important de mots nouveaux. Quels sont les créateurs de ces termes appartenant aux domaines spécialisés ? L. Guilbert explique que ces créateurs sont obligés d'innover à cause de la spécificité de leur profession (*Ibid.*, p. 45) : « Le savant, le chercheur, le technicien, par ailleurs, ont besoin de créer de nouveaux mots. Dans le cadre de leur science ou de leur profession, la désignation précise de chaque concept, de chaque élément de l'ensemble de la connaissance théorique et pratique est une condition de l'efficacité, dans la pensée, de la compréhension même dans la communication avec les spécialistes de la même science ou de la même technique. » Enfin, L. Guilbert revient sur les différents problèmes générés par ces créations nouvelles (*Ibid.*, p. 45) : « L'internationalisation de la science et de la technique est aussi source de néologie. Ou bien des théories ou des modèles créés à l'étranger sont introduits dans notre pays et y arrivent avec leur nom qui vient s'intégrer dans notre vocabulaire, ou bien il se produit un phénomène de concurrence et de rejet, ce qui implique encore la création de terme puisqu'il faut aussi dénommer les choses nouvelles dans notre langue. » Nous voyons ici une allusion aux emprunts et aux substituts créés par les commissions ministérielles de terminologie pour les remplacer.

Nous avons mentionné, à plusieurs reprises le fait que nous voulions appréhender l'influence qu'avait eu le développement des nouvelles technologies sur le lexique, d'après les résultats dont nous disposons, nous pouvons dire qu'il y a une réelle imprégnation de la langue. Pour mieux illustrer cette idée, nous utiliserons la comparaison qui suit : le lexique se comporte comme un buvard absorbant les créations émanant de ces nouvelles technologies. Nous relevons

³¹⁴ Guilbert Louis, « La néologie scientifique et technique », *La banque des mots* n°1, 1971, p. 45.

aussi le décalage de plus en plus marqué entre les domaines relevant des nouvelles technologies et ceux des sciences humaines. Cela nous amène à considérer la question suivante : verrons-nous le déclin des sciences humaines au profit des domaines spécialisés portés par les terminologies scientifiques ? Il serait intéressant d'étudier à nouveau, dans quelques années, l'évolution des domaines d'expérience afin de mesurer à quel point le développement des terminologies spécialisées s'est accentué.

2.13 Années d'attestation des mots du corpus

Nous avons travaillé à partir de l'attestation des mots pour confectionner notre corpus. Nous avons remarqué qu'aucun mot n'avait été attesté au-delà de l'année 2010, nous avons trouvé cela surprenant et nous nous sommes faite la réflexion qu'il serait intéressant d'étudier la répartition des mots du corpus en fonction de leur année d'attestation.

Considérons le tableau ci-dessous dans lequel chaque mot du corpus est classé en fonction de son année d'attestation :

<i>Années d'attestation des mots du corpus</i>
1990
accidentogène (adj.), alcoolodépendant, ante (adj. et n.), antirétroviral, ale, aux (adj. et n.), badger (v. intr.), biosécurité (s.f.), blème (s.m.), boutis (s.m.), calendula (s.m.), canyoning ou canyonisme (s.m.), chiffonnette (s.f.), chromodynamique (s.f.), communautariser (v. tr.), courriel (s.m.), déstresser (v.), diiode (s.m.), donf (à) (loc. adv.), donut (s.m.), drag-queen ou drag (s.f.), écocitoyen, citoyenne (adj. et n.), ecolabel (s.m.), écorecharge (s.f.), émirati, ie (adj.), enchilada (s.f.), éthicien, ienne (n.), ethniciser (v. tr.), fileyeur (s.m.), génothèque (s.f.), hydromassage (s.m.), hypercalorique (adj.), kifer ou kiffer (v.), klezmer (s.m. et adj. inv.), lapideur (s.m.), maille (s.f.), mal-logement (s.m.), mercato (s.m.), mesurette (s.f.), monocorps (s.m.), monospace (s.m.), nanotechnologie (s.f.), négationnisme (s.m.), neurodégénératif, ive (adj.), niaque (s.f.), ola (s.f.), panettone (s.m.), pixéliser (v. tr.), qi gong (s.m. inv.), raggamuffin (s.m.), range-CD (s.m. inv.), rave (s.f.), référent, ente (adj. et s.m.), rigatoni (s.m.), sample (s.m.), surexprimer (v. tr.), tabacologie (s.f.), téléchirurgie (s.f.), télé réalité (s.f.), télésecrétariat (s.m.), tielle (s.f.), tiramisu (s.f.), top (s.m.), tuning (s.m.), tzatziki (s.m.), zappette (s.f.),
1991
acrobranche ou acrobranche (s.f.), aloe vera (s.m., inv.), apoptose (s.f.), arachnophobie (s.f.), audioguide (s.m.), BAFA (s.m. inv.), bruschetta (s.f.), CES (s.m.), codécider (v. tr.),

communautarisation (s.f.), compassionnel, elle (adj.), concept car (s.m.), contextualiser (v. tr.), cox (s.f.), cryogéniser (v. tr.), déconstructivisme (s.m.), déréférencer (v. tr.), didjeridoo ou didgeridoo (s.m.), dosette (s.f.), écobilan (s.m.), groove (s.m.), héliosismologie (s.f.), hounous (s.m.), hyperpuissance (s.f.), impatrié, iée (adj. et n.), manga (s.m.), mégastore (s.m.), méranti (s.m.), ostéodensitométrie (s.f.), parabolé, ée (adj. et n.), pêchu, e (adj.), piercing (s.m.), primoaccédant, ante (n.), raveur, euse (n.), refondation (s.f.), slam (s.m.), surbrillance (s.f.), télétransmettre (v. tr.), turbulette (s.f.)

1992

airbag (s.m.), beach-volley (s.m.), biodiesel ou biodiésel (s.m.), bloquiste (adj. et n.), bouzouki ou buzuki (s.m.), caïpirinha (s.f.), coinche (s.f.), combo (s.m.), compotée (s.f.), double-clic (s.m.), écoemballage (s.m.), écotaxe (s.f.), écotourisme (s.m.), eurosceptique (adj. et n.), fullerène (s.m. ou s.f.), hardeur, euse (n.), hémovigilance (s.f.), impacter (v. tr.), ipé (s.m.), karcher (s.m.), matcha (s.m.), morphing (s.m.), multipoint (adj.), nanosciences (s.f. pl.), newsletter (s.f.), OGM (s.m.), pancetta (s.f.), plaquiste (n.), premium (adj. inv.) ou prémium (adj.), refermable (adj.), sharpei (s.m.), start-up (s.f. inv.), statine (s.f.), stévia (s.m. ou s.f.), tractage (s.m.), tracter (v. intr.), végétalisation (s.f.)

1993

ADSL (s.m.), autopartage (s.m.), badgeuse (s.f.), baggy (s.m.), bicarburation (s.f.), burqa ou burka (s.f.), composteur (s.m.), coucougnettes (s.f. pl.), écocitoyenneté (s.f.), filovirus (s.f.), fusilli (s.m.), grunge (adj. inv. et s.m.), GSM (s.m.), hypertextuel, elle (adj.), kickboxing (s.m.), lucaniste (n.), magnet (s.m.), microéconométrie (s.f.), multiplexe (s.m.), multisupport (adj. et s.m.), nanomatériau (s.m.), outing (s.m.), pashmina (s.m.), peroxydé, ée (adj.), pesto (s.m.), photocopillage (s.m.), plancha (s.f.), proactif, ive (adj.), refonder (v. tr.), rétrotranscription (s.f.), smartphone (s.m.), syndique (s.f.), victimiser (v. tr.), VTC (s.m.)

1994

autobloquant, ante (adj.), autorépliquer (s') (v. pron.), bodyboard (s.m.), calzone (s.f.), cappelletti (s.m.), cerf-voliste ou cervoliste (nom et adj.), chichon (s.m.), circassien, ienne (adj. et n.), coming out (s.m. inv.), comitologie (s.f.), coparentalité (s.f.), copier-coller (s.m. inv.), dance (s.f.), défloquer (v. tr.), déroulant, ante (adj.), e-mail (s.m.), fajita (s.f.), futsal (s.m.), gala (s.f.), gommant, ante (adj.), half-pipe (s.m.), hantavirus (s.m.), hassium (s.m.), HTML (s.m.), islamophobie (s.f.), kinésiste (n.), meitnerium (s.m.), mercato (s.m.), micro-ondable (adj.), nétiquette (s.f.), nugget (s.m.), organisateur (s.m.), pitch (s.m.), réitérant, ante (adj.), relou, oue (adj.), rutherfordium (s.m.), seaborgium (s.m.), snowpark (s.m.), strike (s.m.), téléconseiller, ère (n.), télomérase (s.f.), tip-top ou tip top (adj. inv.), touillette (s.f.), traçabilité (s.f.), Unicode (s.m.), wasabi (s.m.), web (s.m.), zoning (s.m.)

1995
<p>after (s.m. inv.), algologie (s.f.), alias (s.m.), aquazole (s.m.), arobase (s.f.), bio-informatique (s.f. et adj.), blockbuster (s.m.), BMX (s.m.), chimiquier (s.m.), cousinade (s.f.), cybercafé (s.m.), cyberculture (s.f.), cybermonde (s.m.), cybernaute (n.), désinscrire (se) (v. pr.), dibrome (s.m.), dichlore (s.m.), difluor (s.m.), DVD (s.m.), euro (s.m.), FAQ (s.f. inv.), farfalle (s.f.), flyer (s.m.), génotypage (s.m.), géomarketing (s.m.), gratuitiel (s.m.), home cinéma (s.m.), hyperlien (s.m.), incrémenter (v. tr.), infobulle (s.f.), infogérance (s.f.), infothèque (s.f.), internaute (n.), internet (s.m.), jouabilité (s.f.), littératie (s.f.), microcrédit (s.m.), micromonde (s.m.), nanotube (s.m.), nerd (n.), net (s.m.), paintball (s.m.), pare-buffle (s.m.), PDF (s.m. inv.), pierrade (s.f.), recadrer (v. tr.), rétroplanning (s.m.), rouleur, euse (n.), sucrine (s.f.), taliban (s.m.), tarlouze (s.f.), tiser (v. intr.), tournante (s.f.), trekker (v. intr.), trithérapie (s.f.), URL (s.f. inv.),</p>
1996
<p>alicament (s.m.), bachelor (s.m.), bogué, ée (adj.), bresaola (s.f.), cent (s.m.), ceviche (s.m.), cliquable (adj.), coleslaw (s.m.), copiloter (v. tr.), cyberguerre (s.f.), désamianter (v. tr.), DVD-ROM (s.m. inv.), émoticône (s.m.), extranet (s.m.), fibromyalgie (s.f.), foutage (s.m.), geek (n.), hot-line (s.f.), intranet (s.m.), leptine (s.f.), médoc (s.m.), naïf (adj. et n.), nommage (s.m.), portionnable (adj.), proxy (s.m.), réinitialiser (v. tr.), romanesco (s.m.), RTT (s.f.), SMS (s.m.), strapping (s.m.), USB (s.m.), webmestre (n.), webzine (s.m.)</p>
1997
<p>antimondialisation (s.f. et adj. inv.), antimondialiste (adj. et n.), bibande (adj.), biker ou bikeur, euse (n.), bimédia (adj.), chat (s.m.), clavarder (v. intr.), clémenvilla (s.f.), cybercriminalité (s.f.), djihadiste (n.), dubnium (s.m.), haptique (adj.), hébergeur, euse (s.m. et adj.), hoki (s.m.), homoparental, ale, aux (adj.), Jupiter (s.m.), lave-auto (s.m.), métadonnée (s.f.), MP3 (s.m.), pinata ou piñata (s.f.), podotactile (adj.), puçage (s.m.), réseauter (v. intr.), spam (s.m.), stadier, ière (n.), standiste (n.), teufeur, euse (n.), transgenre (adj. et n.), UMTS (s.m.), XML (s.m.)</p>
1998
<p>agrégateur (s.m.), audiolivre (s.m.), bartonelle (s.f.), bioterrorisme (s.m.), bioterroriste (adj. et n.), Bluetooth (s.m.), chatter (v. intr.), coparent (s.m.), défragmenter (v. tr.), dégraffitage (s.m.), dégroupage (s.m.), djeune ou djeun (n.), e-book (s.m.), écohabitat (s.m.), exoplanète (s.f.), expressiste (s.m.), globaliste (adj.), kitesurf (s.m.), mail (s.m.), maki (s.m.), minispace (s.m.), murger (se) (v. pr.), pacs (s.m.), pacser (v. intr.), profilage (s.m.), profileur, euse (n.), protéome (s.m.), protéomique (s.f. et adj.), streaming (s.m.), taledakt (s.m.), texto (s.m.), wap (s.m.), wrap (s.m.),</p>
1999

addictologie (s.f.), astérosismologie (s.f.), bientraitance (s.f.), C.M.U. (s.f. inv.), deviser (v. tr.), entrepreneute (n.), hyperappel (s.m.), malbouffe (s.f.), merbau (s.m.), pop-up (s.m. inv.), pourriel (s.m.), pucer (v. tr.), radiochirurgie (s.f.), R.M.A. (s.m.), R'nB ou R&B (s.m.), scrapbooking (s.m.), sphynx (s.m.), webcam (s.f.)
2000
bilatérien, ienne (s.m. et adj.), bobo (n. et adj.), customisation (s.f.), e-learning (s.m.), électrosensibilité (s.f.), électrosensible (adj. et n.), homininés (s.m. pl.), luminothérapie (s.f.), médiagraphie (s.f.), mobinaute (n.), mot-rébus (s.m.), smoothie (s.m.), zénitude (s.f.)
2001
canceropôle (s.f.), DVD-cam (s.m. ou f.), écogeste (s.m.), jarter ou jarreter (v. tr.), kiloeuro (s.m.), MMS (s.m.), RSS (s.m.), T.N.T (s.f.), wifi ou wi-fi (s.m. inv.)
2002
africain-américain, africaine-américaine (adj. et n.), altermondialisation (s.f.), altermondialisme (s.m.), altermondialiste (adj.), blog (s.m.), bloguer (v. intr.), Blu-ray (s.m. inv.), écoquartier (s.m.), IST (s.f.), pipolisation (s.f.), sex-toy (s.m.)
2003
blogosphère (s.f.), cranberry (s.f.), darmstadtium (s.m.), enthèse (s.f.), métrosexuel, elle (s.m. et adj.), mimivirus (s.m.), plaider-coupable (s.m.), sras (s.m.), taser (s.m.), tektonik ou et tektonik (s.f.), T.H.G. (s.f.), widget (s.m.)
2004
agrocarburant (s.m.), campaniste (n.), chikungunya (s.m.), hameçonnage (s.m.), mentaliste (n.), panga (s.m.), podcast (s.m.), roentgenium (s.m.)
2005
baladodiffusion (s.f.), box (s.f.), buzzer (v. intr.), podcaster (v. tr.), RFID (s.f.), RSA (s.m.), slim (s.m.), sudoku (s.m.)
2006
écoparticipation (s.f.), post (s.m.)
2007
écopastille (s.f.), flashcode (s.m.), graphène (s.m.), microblog (s.m.)
2008
autoentrepreneur, euse (n.), mamavirus (s.m.), virophage
2009
autoentreprise (s.f.), tweet (s.m.), vuvuzela (s.f.)
2010
cougar (s.f.)

Nous allons effectuer quelques remarques à propos des données exposées dans le tableau ci-dessus :

- la première remarque concerne l'attestation de ces mots qui est décroissante. En effet, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessus, plus on avance dans le temps, moins on comptabilise de mots ajoutés à la nomenclature du *Nouveau Petit Robert Électronique* 2012. J-F Sablayrolles³¹⁵ explique qu'il s'agit d' « un principe de précaution » : « Mais on note néanmoins une tendance, par application du récent et omniprésent « principe de précaution », à attendre plusieurs années la certitude de la diffusion (...) ». Dans la première partie de la thèse consacrée à l'insertion des mots nouveaux dans le dictionnaire (voir p.93), nous avons développé le fait que les lexicographes observaient la viabilité des mots avant de les dictionnariser.

- la deuxième remarque concerne l'année à laquelle s'arrête le recensement des nouveaux mots : nous avons sélectionné la période d'attestation des mots entre 1990 à 2012, il serait normal de trouver des mots attestés en 2011, 2012 or l'année d'attestation la plus récente s'arrête à 2010 (nous ne relevons qu'un seul mot : *cougar (s.f.)*). Dans la partie consacrée au millésime 2012 du *Nouveau Petit Robert Électronique* (voir p.119), nous écrivions que les mots qui figuraient dans la nomenclature de cette édition n'allaient pas au-delà de l'année 2011. Par exemple, pour une publication en 2012, les mises à jour du dictionnaire s'arrêteront à l'année 2011, les mots enregistrés de l'année 2012 seront dans la prochaine édition, soit l'année 2013. D'après le tableau ci-dessus, nous avons pu voir que l'ajout de l'année d'attestation des mots du *NPRE* 2012, s'arrêtait en 2010.

- la dernière remarque concerne certains mots du corpus qui ont connu deux attestations » : *accrobranche (s.f.)* attesté en 1991 et 1997, *audiolivres* attesté en 1989 et en 1998, *bouzouki ou buzuki (s.m.)* attesté en 1961 et 1992 et *cerf-voliste ou cervoliste (s.m.)* attesté en 1994 et en 1988. Ces deux périodes d'attestations sont signalées par la présence de ce signe : « ~ » dans l'étymologie. J-F. Sablayrolles (*Ibid.*, p.97) revient sur ces différences entre les années d'attestation : « Une attention particulière est aussi marquée, mais encore plus épisodiquement semble-t-il, à la distinction entre la date de première attestation et la date de diffusion. Celle-ci peut être nettement postérieure à celle-là, qui est toujours susceptible d'être reculée avec la découverte d'un emploi antérieur. »

En conclusion à cette partie consacrée à l'attestation des mots du corpus, nous utiliserons cette citation de J-F. Sablayrolles (*Ibid.*, p.98) : « Le *Petit Robert* est un des dictionnaires qui donnent le plus d'informations sur les dates d'apparition et les emplois. » Le *Nouveau Petit*

³¹⁵ Sablayrolles Jean-François, « Alain Rey, le linguiste et les mots nouveaux », Gaudin François, *Alain Rey, vocabuliste français*, Limoges, Lambert-Lucas, 2011, p.93.

Robert incarne un dictionnaire de référence excellent dans la qualité et la précision des informations qu'il donne sur les mots.

3 *Le Nouveau Petit Robert Électronique 2012, Le Petit Larousse illustré 2016 et le Wiktionnaire : quelques comparaisons lexicographiques des mots du corpus du NPRÉ 2012.*

Dans cette dernière partie qui conclura notre travail, il sera question d'aborder l'aspect purement lexicographique de notre recherche. Les parties précédentes étaient plus axées sur la théorie ainsi que sur l'analyse morphologique du corpus.

Cette ultime partie trouve donc sa place à la fin de notre thèse car il nous semble que cela fait aussi partie de tout travail ayant une visée lexicologique ; rendre compte du lexique en l'étudiant est primordial mais lorsque l'on travaille sur un support tel que le dictionnaire, la lexicographie occupe une place tout aussi fondamentale. Donner une dimension lexicographique à notre étude permettra de compléter notre travail.

Elle sera organisée selon l'ordre suivant :

- premièrement, nous étudierons quelques définitions extraites du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* : nous les décrirons étape par étape (de leur entrée en passant par leur prononciation jusqu'à leur citation). Nous croyons qu'il est important de faire état du type de définition sur lequel se base l'analyse du corpus.

Nous souhaitons effectuer un travail autour de la définition : montrer comment les mots sont présentés dans le *Nouveau Petit Robert Électronique*. Nous étudierons donc dans le détail ces définitions choisies par nos soins que nous mettrons en regard avec d'autres dictionnaires. Nous mettrons en évidence ce qui les rapproche ou au contraire ce qui les différencie. Enfin, nous consacrerons un point sur les limites définitionnelles que nous avons pu rencontrer en montrant en quoi les définitions peuvent être parfois incomplètes ou partielles.

-deuxièmement, dans l'idée de notre démarche qui est d'étudier des mots nouvellement attestés dans un dictionnaire, nous ne voulions pas limiter notre corpus à un seul dictionnaire de langue française. Et, afin d'en avoir une vision d'ensemble, nous avons comparé le corpus avec deux autres dictionnaires de langue.

Nous allons maintenant exposer les raisons qui ont orienté notre choix de sélection pour ces deux autres dictionnaires.

Lorsque nous avons recherché d'autres dictionnaires afin de les comparer avec notre corpus, nous avons été confrontée à quelques déconvenues. La première qui s'est présentée à nous est apparue lorsque nous voulions travailler sur le *Trésor de la langue française informatisé* qui incarne, à nos yeux, un dictionnaire de référence. De plus, il présentait aussi de

nombreux avantages dans la mesure où il fait partie de ces dictionnaires numérisés en ligne, qui sont fiables et faciles d'accès. Aussi, nous ouvrirons une brève parenthèse sur le fait qu'il a été impossible de trouver les mots du corpus dans la nomenclature du *TLFi*. Cela s'explique sûrement par le fait que ce dictionnaire n'est plus mis à jour depuis 1994. Dans la mesure où la période de sélection des mots du corpus est récente (entre 1990 et 2012), nous pensions qu'il aurait été possible de trouver certains mots ayant été attestés entre 1990 et 1994 par exemple, mais, nous n'en avons trouvé aucun. Comme cela ne fonctionnait pas avec le *TLFi*, nous nous sommes tournée vers le *Petit Larousse*. Ce choix n'est pas dû uniquement aux déconvenues liées à nos recherches de mots infructueuses avec le *TLFi*, nous voulions travailler dès le départ à partir du *Petit Larousse Illustré*.

Ce choix se justifie dans la mesure où, comme nous l'avons montré dans la première partie de la thèse, le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* entretiennent une relation particulière entre concurrence et complémentarité. Et, dans la mesure où le *Petit Larousse* est un dictionnaire encyclopédique, il peut apporter d'autres informations, certes différentes que celles du *Petit Robert* mais toutes aussi intéressantes et c'est aussi le but de cette partie, montrer ce qui différencie ces deux dictionnaires dans l'organisation comme dans le contenu de leur définition.

La deuxième déconvenue que nous avons rencontrée est encore une fois liée au format du *Petit Larousse*. Nous croyions que le *Petit Larousse* disposait d'une version numérisée téléchargeable comme le *Nouveau Petit Robert* mais ce n'est pas le cas. La maison d'édition Larousse propose plusieurs options pour leur dictionnaire en ligne : la première formule fonctionne comme un moteur de recherche³¹⁶ où il est possible de procéder à des recherches sur les mots. Il est aussi possible de trouver une encyclopédie en ligne³¹⁷, que nous référençons en note de bas de page. Le site *Internet* des éditions Larousse se veut dans la tendance actuelle en facilitant l'accès au savoir et en proposant une contribution participative aux internautes comme *Wikipédia* l'a fait avec le *Wiktionnaire*. La deuxième formule consiste à activer une clé via un code personnel qui permet d'accéder à la dernière version en ligne du dictionnaire : ceci n'est possible que si l'on achète la version imprimée du *Petit Larousse illustré*. Cet accès est limité dans le temps, il n'est valable qu'une année contrairement au logiciel du *Petit Robert Électronique* qui est en accès illimité. Nous voulions travailler sur des versions numérisées car elles sont bien plus « pratiques » à manipuler pour effectuer des recherches sur les mots par rapport aux versions imprimées même si nous reconnaissons que cela « dénature » l'objet.

³¹⁶ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

³¹⁷ <http://www.larousse.fr/encyclopedie>

Face à ces petits désagréments, et en ayant bien réfléchi à l'optique que cette dernière partie allait épouser, nous nous sommes faite la réflexion qu'il serait intéressant d'inclure à notre travail la version papier du *Petit Larousse illustré*. Nous avons finalement opté pour la dernière édition à ce jour du *Petit Larousse illustré*, soit la version 2016.

Enfin, aux antipodes des deux autres dictionnaires de langue française que nous avons sélectionnés pour notre travail, nous avons choisi comme dernier dictionnaire : le *Wiktionnaire*. Nous croyons qu'il serait intéressant de voir comment cet outil si facile d'accès fonctionnait ? Sur quelles sources s'appuyait-il ? Comment se présentaient les définitions qui le composent ? Si l'on y trouvait tous les mots du corpus... Faire le choix de travailler sur le *Wiktionnaire* permet de donner une forme d'ouverture à notre thèse. Cela permet d'appréhender d'autres formats de dictionnaire et nous croyons que cette diversité au sens général du terme ne peut être qu'enrichissante. Nous expliquerons dans la sous-partie qui suit la démarche que nous avons adoptée pour procéder aux comparaisons des mots du corpus.

Démarche de recherche adoptée

Nous avons très simplement cherché dans le *Petit Larousse illustré* 2016 et dans le *Wiktionnaire* chaque mot du corpus que nous avons constitué à partir du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* : soient les 477 mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012 dans cette version. Nous voulions voir, dans un premier temps, si nous trouvions tous les mots de notre corpus, nous avons relevé et noté ceux qui n'y figuraient pas. Il sera possible de retrouver ces mots absents des nomenclatures dans les parties qui vont suivre et qui sont consacrées aux comparaisons avec les deux autres dictionnaires.

Nous croyons qu'il est intéressant de montrer qu'en fonction des dictionnaires, on ne trouve pas les mêmes mots : cela permet de mettre vraiment en évidence les politiques éditoriales de chacun. Il est impossible d'expliquer précisément pourquoi faire un choix d'ajout d'un mot nouveau plutôt qu'un autre. Cela fait aussi partie du mystère entretenu autour de chaque sortie de nouveau millésime. Une opération de communication se cache aussi derrière ce secret si bien gardé.

Nous n'avons, en tout cas, pas l'ambition de donner une réponse claire à ces questions car nous ne sommes pas en mesure de le faire. Ce que nous pouvons constater, à notre niveau, c'est que cela touche à la notion d'acceptabilité au sujet d'un mot et que cela témoigne du rapport que l'on a avec la perception de nouveauté qui est propre à chaque individu et à la démarche qui est de vérifier s'il se trouve dans les nomenclatures des dictionnaires. En fonction de la politique d'intégration de ces derniers, un mot sera attesté ou bien il ne le sera pas dans un dictionnaire ou dans un autre.

Camille Martinez a conçu un site *Internet* qui compare au moyen de tableaux les mots attestés dans le *Petit Larousse* et dans le *Nouveau Petit Robert*. Ils mettent sur le même plan les dictionnaires classés en fonction de leur année d'édition et il est possible de trouver une liste des mots attestés que l'on ne retrouve pas dans l'une ou l'autre édition de la même année. Nous saluons la complexité de tâche de travail accomplie par C. Martinez car nous avons pu mesurer la minutie dont il faut faire preuve dans l'entreprise de comparaison entre plusieurs éditions de dictionnaires, et nous ne l'avons fait que pour une seule édition imprimée. Nous nous appuyerons sur les données de ces tableaux car nous voulons rendre compte de ces différences d'attestation de mots.

Dernièrement, en procédant à la recherche et à la comparaison des mots du corpus du *Nouveau Petit Robert* avec les deux autres dictionnaires, nous avons pu relever des différences lexicographiques dans le traitement des informations pour certaines définitions. Toujours dans l'idée d'un travail lexicographique, nous avons estimé qu'il fallait approfondir cette voie au moyen d'une étude comparative de ces définitions à partir d'un échantillonnage de ces dernières. Voici ce que nous désirons, entre autres, mettre en lumière à travers cette démarche comparative : Quelle partie de la définition est mise en valeur ? Est-ce l'étymologie ? Qu'en est-il des exemples ? etc.. Nous ne pourrions traiter de la totalité des mots du corpus par manque de place mais aussi par souci de pertinence. Nous allons procéder aux développements de ces différents points dans les parties qui vont suivre.

« *Pourvu que son mari ne meure pas.*

Elle ne veut pas être veuve.

Déjà qu'elle est ...

Tiens, quel est le mot utilisé quand on perd sa sœur ?

Il n'en existe pas, on ne dit rien.

Le dictionnaire est parfois pudique.

Comme lui-même effrayé par la douleur »,

D. Foenkinos, *Charlotte*, p. 20

3.1 Le traitement lexicographique dans le *Nouveau Petit Robert Électronique* 2012.

Nous voulons étudier l'organisation d'une définition, au sens général du terme, dans le *NPRÉ 2012* : selon quelle(s) structure(s) est-elle organisée ?

Puisque nous venons d'aborder la notion de structure, au niveau de l'organisation du dictionnaire, il existe deux niveaux de structures : la macro- et la microstructure.

Nous allons les définir, pour cela, nous nous aiderons des explications formulées par J. Pruvost³¹⁸ (p.160) : « De fait, la manière dont ces entrées sont structurées, ordonnées, détermine la macrostructure du dictionnaire, selon une formule que l'on doit à J. Rey-Debove. Le choix d'un classement sémantique ou alphabétique, le choix de traiter les mots isolément (macrostructure simple : *fin*, *final*, *finale* correspondant à trois articles) ou au contraire de les regrouper en partant du mot qui constitue la souche des mots dérivés affixaux qui en sont issus (on dit alors que la macrostructure est double : une entrée *fin*, suivie des sous entrées *final* et *finale* dans le même article), la mention aléatoire des formants (préfixes, suffixes, bases), ce sont là autant d'options qui déterminent entre autres la macrostructure d'un dictionnaire. »

La macrostructure est à rapprocher de la présentation choisie par les lexicographes en fonction des projets éditoriaux spécifiques à chaque dictionnaire. Ces projets auront pour but de mettre en avant certaines informations sur les mots plutôt que d'autres, comme le rappelle J. Pruvost, par exemple si le dictionnaire adopte un classement sémantique, alphabétique etc. ...Les dictionnaires ont des macrostructures uniques qui permettent de les différencier rapidement, elles sont à considérer comme une marque de fabrique : on ne peut confondre la macrostructure du *Trésor de la langue Française* et avec celle du *Petit Robert*.

Intéressons-nous au deuxième niveau qui correspond à la microstructure, c'est aussi une formulation de J. Rey-Debove. Elle correspond aux différents niveaux régissant l'organisation interne de l'entrée, voici comment J. Pruvost la décrit (*Ibid.*, p. 160) : « La nomenclature étant définie, il reste ensuite à y faire correspondre des articles organisés selon de multiples choix possibles, avec une organisation cohérente et en principe récurrente des différentes informations attachées à l'unité lexicale à décrire. S'imposent différents choix pour la rubrique consacrée à la catégorie grammaticale, ou pour les rubriques portant sur la transcription phonétique, sur l'étymologie, la marque de domaine, etc. qui peuvent d'ailleurs ne pas être traitées ou l'être de manière non systématique. (...) Tout cela implique une stratégie consignée dans un protocole de rédaction, avec, en définitive, une architecture modélisante des différents types d'articles, en essayant d'harmoniser le traitement des difficultés. »

La microstructure relève aussi d'un autre type d'organisation, cette fois-ci interne et bien délimitée dans un ordre bien établi dont le but est de mettre en valeur : la graphie, la transcription phonétique, l'étymologie etc. d'un mot. Chaque dictionnaire présente des spécificités dans l'organisation de la microstructure : par exemple, le *NPR* présente une section

³¹⁸ Pruvost Jean, Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture, Paris, Ophrys, 2006, p.160.

étymologie bien plus détaillée que le *PLI*. Nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises : cela est compréhensible dans la mesure où l'un est un dictionnaire de langue et l'autre un dictionnaire encyclopédique. Le dictionnaire de langue et notamment le *NPR* accordera plus d'importance à fournir des informations précises relatives à l'étymologie, le *PLI* étant un dictionnaire encyclopédique, un dictionnaire de choses n'aura pas, par conséquent, les mêmes préoccupations.

Nous souhaitons juste réfléchir sur cette idée d'ordre qui est forcément associée au dictionnaire. Le dictionnaire est l'incarnation par excellence de l'ordre et nous l'avons vu : la macro- et la microstructure vont contribuer à l'organiser. Cet ordre attribue une régularité, confère un formatage type aux articles tout en fournissant des repères aux utilisateurs qui le consulte. Nous ne faisons qu'envisager la notion d'ordre, mais se peut-il que l'on rencontre une forme de « désordre ». Est-ce envisageable, de parler de désordre pour un dictionnaire ? A. Rey³¹⁹ aborde justement sur cette idée : « Les termes macro- et microstructure, analysés et imposés par Josette Rey-Debove, soulignent que le dictionnaire est toujours à la recherche de structures, qui sont de la nature de l'ordre. » (*Ibid.*, p. 24) : « Quand Cocteau affirmait qu'un chef d'œuvre était un dictionnaire en désordre », il suggérait perfidement que l'ordre intime du chef d'œuvre était de nature à désordonner le dictionnaire et son ordre apparent. Le désordre n'étant, dans toute expérience humaine, qu'un ordre inconnu, incompréhensible ou bien un conflit d'ordres différents, les dictionnaires, chacun à sa manière reflètent cette situation en confrontant différents types d'ordre, certains à découvrir derrière ceux qui sont affichés. »

Nous verrons que le *NPRE* présente parfois une forme de « désordre » au niveau de l'organisation de la microstructure, cela peut s'expliquer dans la mesure où le lexique est difficile à définir. En effet, comment définir le plus exactement possible des concepts abstraits ? C'est lors de cette tâche que rentre en compte le traitement lexicographique qui aidera, au mieux, à mettre en valeur les informations clés de la définition. Nous pensons aux « entrées cachées » qui illustrent, plus concrètement, cette forme de désordre car elles se trouvent bien rangées à la fin de l'article, mais il n'est pas forcément évident de les visualiser facilement, on peut donc envisager une forme de désordre. Nous resterons sur cette idée que le dictionnaire ne présente qu'un ordre apparent.

Nous allons procéder, dans la prochaine partie, à l'étude lexicographique de certains mots du corpus, nous intéresserons principalement à leur analyse au niveau de la microstructure.

³¹⁹ Rey Alain, « Les désordres de la microstructure », *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann, 2012, p. 5.

3.1.1 Description de l'organisation de quelques entrées du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*.

Nous décrivons, de manière générale, les différents niveaux qui organisent la microstructure d'une entrée du *NPRE 2012*.

Description du bloc-entrée

Nous incluons dans le bloc-entrée : la graphie de l'entrée, la prononciation, la catégorie, le genre, le nombre et l'étymologie.

Afin de décrire ces différentes sections de la définition, nous avons choisi l'exemple suivant :

circassien, ienne [sirkasjẽ, jẽn] **adjectif** et **nom étym.** 1994 ◊ de *cirque*, avec influence de *circassien* « de Circassie », région du Caucase aux cavaliers fameux ■ Relatif au cirque. *Les arts circassiens. Le monde circassien.* ▫ **N.** *Les circassiens* : les gens du cirque.

L'entrée présente une variante sur le genre : *circassien, ienne* (*adj. et n.*), la variante ne reprend pas le mot dans son intégralité, nous relevons le morphème féminin *-ienne*. La graphie de l'entrée est en caractère gras, il est facile de la visualiser.

Nous observons aussi la présence de la transcription phonétique [sirkasjẽ, jẽn], nous constatons sa précision : elle reprend aussi la variante féminine. Nous avons déjà évoqué le fait que le *PR* était le premier dictionnaire à intégrer un alphabet phonétique dans sa nomenclature, il n'est donc pas étonnant que la transcription soit aussi précise. La catégorie grammaticale est elle aussi en caractère gras (comme la graphie) : **adjectif** et **nom**.

L'étymologie est apposée à la suite de la catégorie grammaticale, elle est aussi en caractère gras : **étym.** Il peut ne pas être aisé de la repérer dans la mesure où il n'y a pas de séparation marquée entre celle-ci et la catégorie grammaticale. Nous remarquons que la partie étymologie tient une place importante dans les définitions du *NPR*. Nous avons sélectionné cet exemple parce que les précisions sur l'origine de ce mot sont plutôt détaillées et montrent la volonté de précision du *NPR* : « 1994 ◊ de *cirque*, avec influence de *circassien* « de Circassie », région du Caucase aux cavaliers fameux. » Si l'on compare la taille de la définition, on voit que l'étymologie est de la même longueur que celle-ci.

Les marques

Nous nous intéresserons à quelques « marques » lexicographiques repérées parmi certaines définitions des mots du corpus. Voici quelques types de ces marques : diatopique, diastratiques/diaphasiques, de domaine et sémantique.

Ces marques se repèrent facilement dans les définitions : elles sont généralement en gras et se retrouvent à la fin de ces dernières. Nous n'avons pas relevé tous les mots du corpus mais uniquement quelques occurrences pour illustrer les marques exposées ci-dessus.

-marque diatopique :

D'après A. Lehman et F. Martin-Berthet³²⁰ : « Les marques diatopiques situent la variation par rapport à l'espace. »

∴ *tielle* (s.f.)

tielle [tjɛl] **nom féminin étym.** 1990 ◊ origine inconnue ■ **Région.** (Sète et Sud-Est) Tourte aux poulpes à la sauce tomate (spécialité sétoise).

Dans l'exemple ci-dessus extrait du *NPRÉ 2012*, nous observons la présence de la marque « **Région.** », puis la spécification de l'endroit « Sète et Sud-Est ».

- marques diastratiques/diaphasiques :

Ces deux marques forment un « ensemble flou » d'après A. Lemann et F. Martin-Berthet (*Ibid.*, p. 269). Les deux auteurs écrivent que : « Plus fréquentes que les autres marques d'usage, elles transmettent des jugements de valeur (...).

Nous avons retenu l'explication suivante qui concerne le *NPR* (*Ibid.*, p.270 : « De là, le remplacement de la marque *pop.* par *fam.* ou très *fam.*, perceptible dans la 2^{ème} édition du GR (1985) et dans la refonte du *PR* (1993), dans lequel de nombreux mots et acceptions étiquetés à l'origine *pop.* se voient attribuer la marque *fam.* (ex. falzar, rupin). Cette pratique de marquage s'est étendue à d'autres dictionnaires. »

Ce sont les marques « **Fam.** » que nous avons retrouvé dans les deux exemples suivants extraits du corpus du *NPRÉ 2012* :

³²⁰ Lehmann Alise, Martin-Berthet Françoise, *Lexicologie, sémantique, morphologie, lexicographie*, 4^{ème} édition, Cursus, Armand Colin, 2013, p. 269.

∴ *niaque* (s.f.)

niaque [njak] **nom féminin étym.** 1990 *gnac* ◇ de *gnac*, mot du Sud-Ouest « morsure, mordant », de *gnaca* « mordre », d'un radical *nak-* ■ **Fam.** Combativité, volonté de gagner. → **gagne.** *Avoir la niaque.* → **rage** (cf. En vouloir). « *Je dors pourtant, mais je ne sais pas... J'ai plus la niaque...* » (Gavalda). On trouve aussi les variantes régionales *gnac* **n. m** et *gnaque* **n. f.** [ɲak].

Nous retrouvons la marque du registre familier dans la définition du mot *niaque* (s.f.), cet exemple présente aussi un autre trait intéressant : il s'agit d'un mot du Sud-Ouest.

∴ *relou, oue* (adj.)

relou, oue [ʀəlu] **adjectif étym.** 1994 ◇ verlan de *lourd* ■ **Fam.** Lourd, dépourvu de finesse. *Ils sont relous, ces mecs. Une blague reloue.*

Nous retrouvons comme dans l'exemple précédent, la marque « **Fam.** », nous remarquons aussi la différence de registre entre l'exemple précédent et celui-ci : *relou, oue* est un mot en verlan, soit un mot assimilable au langage argotique, des jeunes.

∴ *arachnophobie* (s.f.)

arachnophobie [aʀaknɔfɔbi] **nom féminin étym.** 1991 ◇ du grec *arakhnê* « araignée » et *-phobie*. ■ **rem.** Le terme a été popularisé par le film américain *Arachnophobie* (1990) ■ **Didact.** Phobie des araignées. *L'arachnophobie est une zoophobie.* ▫ **Adj. et n.** arachnophobe.

Nous relevons la marque « **Didact.** » à la fin de la définition d'*arachnophobie* (s.f.). Toujours d'après A. Lemann et F. Martin-Berthet (*Ibid.*, p.271), cette marque serait diaphasique car : « La marque *didact.* signifie que les mots et acceptions concernés (par ex. *cénacle* ou *aqueux, arborescence, aviaire*) ne relèvent pas du lexique général. Elle peut être envisagée comme une marque diaphasique puisque l'emploi de ces unités caractérise un type de discours savant. »

Le mot *arachnophobie* (s.f.) est issu d'un discours savant et relève d'une marque diaphasique. Nous notons aussi que ce terme est passé dans le lexique général par la présence de cette phrase (qui précède la marque « **Didact.** ») : « ■ **rem.** Le terme a été popularisé par le film américain *Arachnophobie* (1990) ».

-marques de domaine :

Les marques de domaines indiquent l'appartenance d'un mot à un lexique de spécialité.

∴ *compassionnel, elle (adj.)*

compassionnel, elle [kɔ̃pasjɔnel] **adjectif** **étym.** 1991 ◇ de *compassion* Famille étymologique ⇒ **passion. 1.** Inspiré par la compassion. *Vague compassionnelle de dons en faveur des victimes d'une catastrophe naturelle.* ▫ **Méd.** Qui permet à un malade en échec thérapeutique de bénéficier d'un médicament en cours de développement. *Accès, usage compassionnel. Protocole compassionnel. 2.* Qui suscite la compassion.

Nous remarquons la présence de la marque « **Méd.** » qui témoigne de l'usage du mot *compassionnel,elle* en tant que lexique de spécialité rattaché au domaine de la médecine.

∴ *copier-coller (s.m. inv.)*

copier-coller [kɔpjekɔle] **nom masculin invariable** **étym.** 1994 ◇ de *copier* et *coller*
■ **Inform.** Opération consistant à copier (une portion de texte, une image) puis à l'insérer à un autre endroit du même document ou dans un document différent. *Des copier-coller.* ▫ On écrit aussi *copié-collé, des copiés-collés.*

Nous notons la présence de la marque de domaine « **Inform.** » qui se trouve avant la définition du mot *copier-coller (s.m. inv.)*. Nous comprenons immédiatement que le mot est à rapprocher du domaine de l'informatique.

-marques sémantiques :

Les marques sémantiques sont plus complexes à étudier parce qu'elles touchent au domaine de la métalangue. A. Lemann et F. Martin-Berthet (*Ibid.*, p.272) les décrivent de la manière suivante : « Les marques sémantiques (également appelées marqueurs ou indicateurs sémantiques) décrivent les liens qui unissent le sens propre des mots aux sens dérivés obtenus par figure (...). L'utilisation de ces marques pour classer les différents sens à partir du sens propre, supposé initial, est inscrite dans la tradition lexicographique privilégiant une description philologique et historique de la langue ; en outre, elle permet de décrire et d'ordonner l'enchaînement des acceptions dans l'article (...). Aussi, est-elle plus répandue dans les

dictionnaires de langue (*TLF, GR, GLLF, PR*) que dans les dictionnaires encyclopédiques comme le *PLI* (...) »

∴ *peroxydé* (*adj.*)

peroxydé, ée [pɛrɔksid] **adjectif étym.** 1993 ◇ de *peroxyde* ■ Décoloré au peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée). « *Ses cheveux étaient sa véritable fierté. Soigneusement peroxydés, ils s'étagaient en boucles* » (A. Desarthe). ▫ **Par ext.** *Une blonde peroxydée.*

À la fin de la définition, se trouve la marque sémantique « **Par ext.** », qui exprimer d'après A. Lemann et F. Martin-Berthet (*Ibid.*, p.272) : « (...) le passage du lexique général au lexique de spécialité et inversement. » Nous considérons que pour l'emploi de l'adjectif *peroxydé, ée* qu'il s'agit du passage du lexique de spécialité au lexique général, en effet cette expression est courante dans le langage actuel.

Les principaux types de définitions du NPRÉ 2012

Nous avons évoqué jusqu'à présent l'aspect organisationnel de l'entrée mais nous n'avons pas encore abordé la définition. Cette dernière est au cœur de tout dictionnaire et de tout travail lexicographique. Mais, définir un mot n'est pas un travail évident comme l'évoque A. Niklas-Salminen³²¹ : « La définition est l'activité essentielle du lexicographe. Dans un dictionnaire de langue unilingue, les procédures de définition sont généralement beaucoup plus rigoureuses et homogènes que dans une encyclopédie. La définition recherchée n'est pas une donnée brute, mais le résultat d'une activité extrêmement complexe du lexicographe qui rencontre sur son chemin tous les obstacles liés à l'univers de la signification. »

Nous étudierons trois types de définition parmi les mots du corpus : la définition par inclusion et morphosémantique. Nous n'avons pas trouvé d'occurrences parmi les définitions du corpus pouvant illustrer le type de la définition par opposition.

A. Niklas-Salminen (*Ibid.*, p. 102) précise que l'on retrouve principalement dans les dictionnaires de langue les définitions morphosémantiques et par inclusion, en revanche la définition par opposition est la moins représentée.

³²¹ Niklas-Salminen Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p.101.

La définition morphosémantique est utilisée pour les mots dérivés ou composés, et dans la mesure où les mots dérivés correspondent à 75% du lexique du français contemporain cela fait d'elle, une définition très récurrente.

- la définition par inclusion :

A. Niklas-Salminen (*Ibid.*, p.103) l'explique de la manière suivante : « On parle aussi de « définition substantielle » ou de définition par le genre prochain et la différence spécifique ». Il s'agit d'une définition de type logique qui n'est donc utilisée globalement que pour les mots monomorphématiques. Elle consiste à désigner la classe générale à laquelle appartient le mot défini et à spécifier ce qui le distingue des autres sous-classes de la même classe générale. » Nous allons étudier cette définition à l'aide de l'exemple ci-dessous :

didjeridoo ou **didgeridoo** [didʒeridu] **nom masculin étym.** 1991 ◇ origine incertaine, peut-être d'une langue d'Australie ■ Instrument à vent des aborigènes australiens fait d'un long tuyau de bois évidé, à l'embouchure façonnée dans de la cire d'abeille. *Le son grave du didjeridoo.*

Nous allons regarder plus en détail cette définition, le *didjeridoo* ou *didgeridoo* (*s.m.*) est un instrument à vent. Le fait qu'il soit un instrument à vent désigne la classe générale à laquelle il est associé, ce qui le distingue des autres instruments à vents est la suite de la définition : « [Instrument à vent] des aborigènes australiens fait d'un long tuyau de bois évidé, à l'embouchure façonnée dans de la cire d'abeille »

Le fait que cet instrument provienne d'Australie et qu'il soit utilisé par des aborigènes tend à spécifier ce qui le distingue des autres instruments à vents : il est unique. Il s'agit bien d'une définition par inclusion.

- la définition morphosémantique :

Elle peut aussi être appelée « définition relationnelle ». D'après A. Niklas-Salminen (*Ibid.*, p. 102) : « Cette définition informe sur la formation du mot d'entrée et établit un lien entre la signification de celui-ci et sa formation. Pour qu'il y ait formation morphosémantique, il faut pouvoir reconnaître la base dans le terme défini. »

africain-américain, africaine-américaine [afrikɛ̃amerikɛ̃, afrikɛnamerikɛn] **adjectif** et **nom étym.** 2002 ◇ calque de l'anglais américain *african american* (1969) ■ Relatif aux Américains d'origine africaine. → **afro-américain, négro-américain, noir.** *Les athlètes africaines-américaines.* ▫ **N.** *Les Africains-Américains.*

Considérons la définition ci-dessus du mot *africain-américain, africaine-américaine* (*adj. et n.*), il s'agit bien d'une définition morphosémantique dans la mesure où la définition établit un lien entre la signification de celui-ci et de sa formation : « Relatif aux Américains d'origine africaine ». On peut se rendre compte que dans la définition le mot composé *africain-américain* est « décomposé » voire inversé : le substantif *américain* est placé en tête de la définition afin de définir le terme. On retrouve aussi la base même si elle est inversée dans le terme défini : « Américains d'origine africaine ».

L'exemple dans quelques définitions du NPRÉ 2012

L'exemple tient une place tout aussi importante que la définition dans le dictionnaire de langue. Nous ajouterons que sa fonction est essentielle à la compréhension de la définition. Il agit en complément de cette dernière. Nos arguments rejoignent ceux de J. Pruvost³²² : « Les exemples sont offerts au lecteur pour le faire bénéficier d'énoncés dans lequel se trouve le mot qui fait l'objet de l'article. »

J-P. Colin et A. Petroff³²³ évoquent leur fonction : « Le dictionnaire de langue est, d'une certaine manière, le lieu géométrique où s'opère une rencontre à la fois impossible et privilégiée : celle du matériau lexical répertorié comme constituant la langue abstraite et collective envisagée par Saussure, et des exemples, qui, soit forgés anonymement par les rédacteurs, soit extraits d'auteurs littéraires ou non littéraires, fonctionnent, à première vue, comme illustrations du sens et preuves d'existence réelle – au niveau du discours individuel – de la parole créée. C'est là que la parole créatrice des scripteurs s'impose et devient autorité. »

Nous le disions plus haut, l'exemple légitime l'utilisation d'un exemple de manière concrète en étant soit forgé par le lexicographe ou cité depuis l'œuvre d'un écrivain. Ces exemples agissent en tant que référence.

³²² Pruvost Jean, *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006, p. 175.

³²³ Colin Jean-Paul, Petroff André, « Les lambeaux de pourpre au coin du feu ou Du rôle de la citation dans les dictionnaires dits de langue », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, p. 73.

J. Rey-Debove³²⁴ distingue clairement les vocations de ces deux types d'exemples : ceux que l'on emprunte aux écrivains dont elle dit qu'ils ont « l'emploi judicieux des mots » et ceux forgés par les lexicographes qui « montrent l'emploi situationnel, syntaxique et sémantique le plus attendu en français. »

Elle dit que le test de l'exemple forgé est le test, par excellence, qui permet d'évaluer le professionnalisme du lexicographe. En effet, il mesure la capacité du lexicographe à forger un exemple reflétant l'emploi le plus exact du mot. Nous avons vu l'importance accordée à l'exemple qui incarne une valeur de référence, forger un exemple est un exercice d'importance.

Puis, J. Rey-Debove détaille les critères adoptés par les lexicographes dans la rédaction des exemples (*Ibid.*, p.107) : « Il ne s'agit pas (ce qui est linguistiquement légitime) de produire une phrase correcte qui contient le mot, mais de produire deux phrases également nécessaires. 1. Les phrases ou les syntagmes attendus de tous, c'est-à-dire fréquents et situés entre le mot et la locution (cooccurrents) ou entre le mot et le proverbe (lieux communs) bien que non codés en langue. 2. Les phrases qui justifient les prédicats métalinguistiques du lexicographe (syntaxe, morphosyntaxe, accords, désinences verbales, etc.). Finalement, deux types d'exemples sont indispensables pour décrire l'usage, et un seul type, la citation, pour montrer qu'on peut faire encore mieux avec une langue. »

Nous constatons qu'il n'est pas aisé de forger un exemple, qu'il y a des règles spécifiques à respecter pour harmoniser les exemples dans le but de permettre une compréhension optimale pour tous les usagers du dictionnaire. Nous ferons une remarque à propos de la dernière phrase de J. Rey-Debove, qui concerne l'utilisation de la citation d'auteur « (...) pour montrer qu'on peut faire encore mieux avec une langue. », les citations d'auteurs sont considérées comme la référence par excellence de l'usage de la langue.

Nous suggérons de considérer les quelques extraits suivants des mots du corpus du *NPRÉ 2012* qui mettent en avant les exemples forgés et cités :

- exemples forgés par les lexicographes :

∴ *C.M.U* (*s.f. inv.*)

C. M. U. [seemy] **nom féminin invariable étym.** 1999 ◊ sigle ■ Couverture* maladie universelle. *Bénéficiaire de la C. M. U.*

³²⁴ Rey-Debove Josette, « La philosophie des dictionnaires *Le Robert* ou les chemins de l'intelligible », *Les dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, pp. 106-107.

Nous observons que l'exemple de cette définition est un exemple forgé par les lexicographes, cela se repère facilement car il nous ne relevons pas de références à un écrivain. Regardons cet exemple forgé de plus près : « *Bénéficiaire de la C. M. U.* » Les mots qui composent cet exemple relèvent d'une syntaxe simple, nous remarquons aussi que cet exemple est court mais il désigne l'essentiel.

- exemples cités :

Nous avons distingué parmi les exemples cités ceux qui étaient des exemples d'écrivains et ceux qui étaient des exemples extraits de périodiques.

1) exemples d'écrivains :

∴ *after* (s.m. inv.)

after [aftœR] **nom masculin invariable** (parfois **féminin**) **étym.** 1995 ◇ ellipse de l'anglais *after-hours* (*club*), de l'adj. *after-hours* « après (*after*) les heures (de fermeture) » (1929) ■ **Anglic.** Réunion festive après un spectacle, une soirée. « *mon père avait acheté un loft [...] sur la 53e rue, au-dessus du MOMA. J'y organisais des afters* » (Beigbeder).

Dans ce premier extrait, l'exemple cité est un exemple de l'auteur F. Beigbeder : « *mon père avait acheté un loft [...] sur la 53e rue, au-dessus du MOMA. J'y organisais des afters* » (Beigbeder). » Nous faisons immédiatement la différence avec l'exemple forgé précédent, la référence à l'auteur est placée à la fin de l'exemple entre parenthèse.

∴ *hardeur, euse* (n.)

hardeur, euse [ʼardœR, øz] **nométym.** 1992 n. f. ◇ de (*cinéma*) *hard* ■ Acteur, actrice de cinéma hard, pornographique. « *Tu brailles qu'il bande mou et que c'est toujours la même histoire avec ces connards de hardeurs* » (V. Despentès). ■ **homonyme** : **Ardeur**.

Ce deuxième exemple est aussi un exemple cité, regardons le de plus près : « *Tu brailles qu'il bande mou et que c'est toujours la même histoire avec ces connards de hardeurs* » (V. Despentès). Comme pour l'exemple précédent, nous visualisons immédiatement qu'il s'agit

d'un exemple cité car figure à la fin de ce dernier le nom de V. Despentès. Nous avons choisi cet exemple parce que nous considérons qu'il est à la limite de la vulgarité et nous trouvons audacieux que le *NPR* intègre à sa nomenclature des mots mais aussi des exemples aussi explicites sur des sujets tels que la sexualité. Cet exemple illustre bien la volonté du *NPR* qui est de décrire la langue telle qu'elle est.

Ces deux exemples d'auteurs incarnent des choix « éclectiques » de la part des lexicographes qui font se côtoyer des auteurs contemporains et très éloignés au niveau de leurs thématiques.

Nous avons remarqué que les exemples cités du corpus étaient principalement extraits d'œuvres contemporaines, nous n'avons relevé aucune référence aux œuvres classiques ce qui est normal puisque notre corpus se compose de mots de création récente. Nous avons pu lire dans l'article de J-P. Colin et A. Petroff, *Les lambeaux de pourpre au coin du feu ou Du rôle de la citation dans les dictionnaires dits de langue* que de manière générale et d'après les statistiques publiées dans cet article que *Le Petit Robert* citait peu d'œuvres classiques dans les exemples des définitions des mots qui composent sa nomenclature ³²⁵ : « Le XVII^{ème} siècle sert de modèle pour tous les dictionnaires. Tous les grands se retrouvent dans le *Lexis*. Par contre le *Petit Robert* utilise assez peu les classiques. »

- 2) exemples extraits de périodiques :

∴ *customisation* (s.f.)

customisation [kœstɔmizasjɔ̃] **nom féminin étym.** 2000 ◇ de *customiser* ■ Action de customiser, de personnaliser soi-même (un véhicule de série, un vêtement standard). « *La standardisation entraîne la customisation... c'est l'art d'être à la mode sans être dans le troupeau* » (Biba, 2000).

Dans l'exemple de ce mot cité, nous avons pu relever la référence au magazine *Biba* qui est un magazine de mode, comme pour les exemples cités d'écrivains, la référence au magazine est précisée à la fin de l'exemple : « « *La standardisation entraîne la customisation... c'est l'art d'être à la mode sans être dans le troupeau* » (Biba, 2000) », contrairement aux citations d'auteurs la date de publication du magazine est précisée.

³²⁵ Colin Jean-Paul, Petroff André, « Les lambeaux de pourpre au coin du feu ou Du rôle de la citation dans les dictionnaires dits de langue », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, p. 85.

∴ *mal-logement* (s.m.)

mal-logement [malloʒmã] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de 1. *mal* et *logement* Famille étymologique ⇒ **mal.** ■ Conditions de logement insatisfaisantes (précarité, insalubrité, manque de confort). « *Le saturnisme est la maladie des taudis, du mal-logement et des squats* » (Le Monde, 1999). *Des mal-logements.*

Pour l'exemple du mot précédent, l'exemple cité provenait du magazine de mode *Biba*, pour cet exemple qui est plus axé sur les problèmes économiques, c'est le périodique *Le Monde* qui est utilisé : « « *Le saturnisme est la maladie des taudis, du mal-logement et des squats* » (Le Monde, 1999) ». Comme pour l'exemple précédent la date de publication de l'article est précisée.

Comme pour les exemples cités d'auteurs, les choix d'exemples cités extraits de magazine sont tout autant éclectiques au regard de leur provenance multiple qui peut être un magazine de mode comme un périodique au ton plus sérieux. Toutes ces références montrent la volonté et le travail de précision du *NPR*, pour lequel les lexicographes vont aller glaner des références de tous horizons afin de donner les exemples les plus actualisés issus d'emplois spécialisés.

Cela nous rappelle la procédure de recherche adoptée par la cellule néologique de la maison Larousse qui explore, dépouille différents périodiques dans le but de repérer des néologismes. La voix de la presse est aussi, dans un autre registre que les citations des écrivains, une source de captation et de transmission de ces mots nouveaux, tout comme leur emploi incarnés à l'aide d'exemples précis développés dans les articles.

Les relations analogiques

Nous reviendrons brièvement dans cette sous-partie sur une des particularités des dictionnaires Le Robert : l'analogie. Regardons comment A. Lehmann et F. Martin-Berthet définissent ces relations analogiques³²⁶ : « Dans les dictionnaires de langue Robert, les relations sémantiques sont traitées dans le cadre des relations analogiques qui incluent, outre les synonymes, les hyponymes et les méronymes ainsi que certains dérivés et composés. »

Les auteures ajoutent que les relations sémantiques énoncées ci-dessus sont présentes de manière implicite dans les définitions du dictionnaire.

³²⁶ Lehmann Alise, Martin-Berthet Françoise, *Lexicologie, sémantique, morphologie, lexicographie*, 4^{ème} édition, Cursus, Armand Colin, 2013, p. 298.

Puis, elles indiquent comment ces relations sont représentées lexicographiquement parlant (*Ibid.*, p. 298) : « Les renvois se détachent du texte de la microstructure par une typographie spécifique ; ils sont précédés d'une indication métalinguistique (ex. *syn.*) ou, pour les renvois analogiques, d'un signe V. (*voir*) converti en une flèche, dans les éditions plus récentes du *PR*. Dans les renvois analogiques, la nature de la relation sémantique n'est pas explicitée. »

Afin d'observer ces renvois analogiques, nous suggérons de considérer l'exemple ci-dessous extrait du *NPRÉ 2012* :

∴ *agrocarburant* (*s.m.*)

agrocarburant [agrokɑbyʁɑ̃] **nom masculin étym.** 2004 ◇ de *agro-* et *carburant*
■ Carburant produit à partir de matériaux organiques renouvelables et non-fossiles.
→ **biocarburant.**

D'après les indications fournies ci-dessous par A. Lehmann et F. Martin-Berthet, nous savons que le renvoi analogique est caractérisé par une flèche qui introduit le mot correspondant à l'entrée. Dans l'exemple ci-dessus, il s'agit d'un synonyme. Nous nous souvenons aussi que les deux auteurs avaient précisé que les relations sémantiques n'étaient pas spécifiées dans les renvois analogiques, c'est le cas de cet exemple. Il n'est pas précisé que *biocarburant* est un synonyme d'*agrocarburant*.

Un autre élément caractéristique au Robert a aussi retenu notre attention, il s'agit de « l'exemple-renvoi onomasiologique » que l'on doit à J.Rey-Debove. Cet « exemple-renvoi onomasiologique » est spécifique aux *GR* et *PR*. Considérons la définition correspondante à cette particularité délivrée par A. Lehmann et F. Martin-Berthet (*Ibid.*, p. 301) : « C'est l'exemple (et non plus un seul mot) qui exprime l'idée menant au mot inconnu (...) »

Afin d'observer le fonctionnement de cet exemple, nous proposons de considérer l'exemple ci-dessous extrait du corpus du *NPRÉ 2012* :

∴ *fajita* (s.f.)

fajita [faxita] **nom féminin étym.** 1994 ◇ mot hispano-américain, diminutif de *faja* « bande », du latin *fascia* Famille étymologique ⇒ **faix**. ■ Galette de farine de maïs (→ **tortilla**) garnie d'un mélange de viande et de légumes rissolés, accompagnée d'une purée d'avocat épicée (→ **guacamole**) et de sauce tomate pimentée (cuisine mexicaine).

L'exemple-renvoi onomasiologique est présent par deux fois dans la définition de ce mot : (→ **tortilla**) et (→ **guacamole**). Typographiquement parlant, il est facile de le repérer dans la définition : ils sont entre parenthèses, en caractère gras et ils sont introduits par des flèches. Ces deux exemples-renvoi onomasiologiques trouvent leur place juste après les syntagmes nominaux « Galette de farine de maïs », « une purée d'avocat épicée ». Ils sont placés successivement après ces mots afin de les expliciter.

Les deux linguistes A. Lehmann et F. Martin-Berthet reviennent sur les difficultés à définir clairement l'analogie tout en louant la richesse lexicale offerte par cette dernière (*Ibid.*, p. 302) : « Dans la pratique dictionnaire, l'analogie a des contours flous. Paul Robert, dans sa préface à la première édition du *PR* (1967), parle « des fils multiples que la simple logique tresse entre les mots ». Le nombre et la variété des renvois analogiques montrent le maillage serré dans lequel chaque mot est pris, permettant au lecteur d'enrichir ses moyens d'expression ; de ce point de vue, les dictionnaires de langue Robert rendent de plus grands services que les dictionnaires spécialisés de synonymes ou les dictionnaires analogiques non alphabétiques.

Les dictionnaires Robert permettent donc aux lecteurs d'enrichir leur vocabulaire grâce aux possibilités permises par l'analogie qui consiste à établir de multiples relations sémantiques. L'analogie était chère à P. Robert, elle trouve une place de choix jusque dans le titre du premier dictionnaire de ce dernier : *Dictionnaire alphabétique et analogique du français*.

Les entrées cachées

Nous avons remarqué qu'il était parfois difficile de repérer certaines entrées des mots du corpus. En effet, on les retrouve à la fin de la définition, on appelle ces entrées des « entrées cachées ». Si nous n'avions pas prêté attention à l'étymologie de la définition, nous ne les aurions pas vues.

J-C Boulanger et alii³²⁷ évoquent justement les raisons qui justifient l'utilisation de ces entrées par le *NPR* : « Le *NPR* est un dictionnaire à macrostructure simple et non à

³²⁷ Boulanger Jean-Claude, Francœur Aline, Cormier Monique C., « Le Petit Robert par lui-même : de l'ombre à la lumière », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 172.

macrostructure double. Théoriquement, il ne pratique pas le regroupement. Cependant, sur la base de certaines régularités morphologiques dans le lexique, les auteurs modifient le programme éditorial qui veut que chaque mot ait son article, et ils introduisent la méthode de l'entrée cachée qui emprunte son protocole au regroupement. »

Ces entrées modifient le programme éditorial du *NPR*, nous faisons référence à l'ordre apparent du dictionnaire : ces entrées bousculent cette idée d'ordre.

Puis, J-C Boulanger et alii définissent ce qu'est une entrée cachée, en quoi elle se différencie d'une entrée traditionnelle (*Ibid.*, p.172) : « L'entrée cachée est un mot de la même famille que l'entrée principale et dont le sens est compositionnel, c'est-à-dire qu'il découle directement du mot-base (l'entrée) et du morphème suffixal, lui-même sans ambiguïté sémantique. Pour cette raison, les entrées cachées sont presque toujours monosémiques. Ces mots sont insérés à la fin des articles devenant ainsi des sous-entrées qu'il ne faut pas définir. »

Ces entrées cachées sont donc des mots qui ne présentent pas d'ambiguïté constructionnelle, ni d'ordre sémantique. Il n'est donc pas problématique de les placer à la fin des définitions.

Considérons l'exemple d'*alcolodépendant, ante* (*adj. et n.*) qui correspond à une entrée cachée :

alcolodépendance [alkɔlədepɑ̃dãs] **nom féminin** **étym.** 1987 ◇ de *alcool* et *dépendance* ■ Dépendance à l'alcool. ▫ **Adj. et n.** *alcolodépendant, ante*, 1990.

Alcolodépendant n'a pas le même statut grammatical que *alcolodépendance* qui est un substantif féminin. Il s'agit d'un dérivé suffixal. Lorsque nous étudions les mots du corpus avant de procéder à leur classement morphologique, nous croyions que le mot du corpus était *alcolodépendance* alors qu'il s'agissait en fait d'*alcolodépendant* (*adj.*). Nous avons pu rétablir notre erreur dans la mesure où nous travaillons à partir de l'étymologie et de la date d'attestation des mots. Notre période de sélection des mots étant délimitée à partir de l'année 1990 jusqu'à l'année 2012 a permis de lever le voile sur nos doutes, faisant d'*alcolodépendant* (*adj.*) le mot qui devait figurer dans notre corpus : il est attesté en 1990 alors qu'*alcolodépendance* est attesté en 1987.

Enfin, J-C Boulanger et alii reviennent sur la fonction de ces entrées cachées (*Ibid.*, p.173) : « Au résultat, la mécanique de l'entrée cachée est au service de la nomenclature qui s'accroît (plan quantitatif), puisque ces mots sont aussi comptabilisés dans la nomenclature, tandis que sur le plan qualitatif de précieuses données fonctionnelles sont évacuées. S'il n'y a

pas d'objectif théorique, il n'en reste pas moins que le lecteur sait ce qu'est une entrée cachée, qu'il sait où la trouver et qu'il est en mesure d'effectuer la démarche d'analyse morphosémantique. Ce protocole renforce à son tour, et à l'évidence, le volet théorique du dictionnaire qui est désormais un ouvrage tridimensionnel (lexical, sémantique et morphologique) (...) »

Nous nuancerons tout de même la dernière partie de la citation car il n'est pas forcément évident de visualiser ces entrées qui se perdent dans le fil de la définition. Pour certains néophytes, il nous semble qu'ils passeraient à côté de ces dernières car elles ne sont pas mises en valeur graphiquement parlant. Ces entrées cachées servent, certes, à alléger la nomenclature du dictionnaire, mais nous estimons qu'elles ne sont pas assez mises en valeur. Peut-être faut-il y voir ici une priorité dans le traitement des informations, si elles ne sont pas mises en valeur, elles sont donc moins importantes aux yeux des lexicographes que l'entrée vedette qui est par conséquent plus complexe.

Nous avons pu voir dans cette première partie comment était organisée, de manière générale, une entrée dans le *NPRÉ*. Bien que cette organisation (qui relève de la microstructure) soit extrêmement codifiée, nous avons pu mesurer la difficulté de l'art lexicographique. En effet, quelle tâche difficile et nébuleuse que de définir un mot. Le *NPR* excelle dans le domaine, il permet de donner une vision approfondie et éclairée sur les mots en mettant à la disposition des lecteurs une richesse étymologique, lexicale et sémantique. Ce qui en fait un outil d'une qualité exceptionnelle, une référence.

3.1.2 Comment identifier les mots nouvellement enrégistrés ?

Le néologisme lexicographique diffère des autres types de néologismes. Nous avons pu déjà voir, en première partie de la thèse, que le néologisme disposait de plusieurs facettes rendant sa définition complexe pour plusieurs raisons. Nous faisons un renvoi à cette première partie pour plus de précisions mais cela ne nous empêchera pas de revenir brièvement dans le cadre de cette partie sur certains points déjà développés. Nous souhaitons montrer la difficulté à travailler sur les néologismes et les notions implicitement liées avec celui-ci.

Pour commencer, nous avons vu qu'il était « délicat » d'utiliser l'étiquette de néologismes pour les mots attestés dans le dictionnaire, J-C Boulanger préfère plutôt parler de « mots nouveaux ». Selon lui, les néologismes que l'on trouve dans les dictionnaires correspondraient en fait aux « mots nouveaux » que les lexicographes décident d'ajouter à la nomenclature d'un dictionnaire.

En ce qui concerne le pouvoir décisionnel d'intégration des mots nouveaux, il revient à l'équipe de lexicographes en charge de la nouvelle édition du dictionnaire et nous avons pu nous rendre compte que les critères de sélection retenus sont arbitraires et que l'on en ignore le processus exact.

Comme nous avons aussi pu le voir, qualifier un mot de « néologisme » est délicat car le sentiment de nouveauté est difficilement appréhendable et revêt d'une grande complexité.

Nous pouvons dire que le rapport « néologisme et dictionnaire », traduit un caractère ambivalent car figurer dans le dictionnaire légitimerait l'existence d'un néologisme pour certains mais pour d'autres personnes dès que le néologisme y figure, il perdrait immédiatement son statut néologique et serait plus qu'un mot parmi tant d'autres.

Mais, comment repère-t-on ces mots nouvellement introduits dans le dictionnaire ? Y aurait-il des indices, des marques qui permettraient et faciliteraient leur identification ?

Quels indices pour repérer les mots nouvellement attestés dans le dictionnaire ?

Dans le cadre de notre méthodologie de recherche des mots nouveaux et du fait que nous travaillons sur une version numérisée du *NouveauPetit Robert*, il n'a pas été d'une grande difficulté pour nous de trouver les mots que nous désirions étudier.

Nous l'avons exposé dans la partie consacrée à la composition du corpus : il suffit de préciser dans les critères du logiciel ce sur quoi on désire effectuer une recherche : s'il s'agit d'une période spécifique en précisant une requête sur la datation qui permet de déterminer l'apparition du mot entre une période bien spécifique (comme nous l'avons fait), il est aussi possible de travailler sur l'origine des mots (s'il s'agit d'emprunts, de langues étrangères particulières) etc....

Mais, certains dictionnaires numérisés, imprimés, consultables en ligne ou autres ne fournissent pas les mêmes possibilités de recherche pour le repérage de ces mots nouveaux.

Afin d'observer comment sont représentés ces mots nouvellement attestés, nous avons cherché dans les versions imprimées du *Nouveau Petit Robert 2015* et du *Petit Larousse Illustré 2016*, s'il y avait une marque qui indiquerait la récente attestation d'un mot nouveau.

Pour nous aider à trouver et choisir ces mots, nous avons utilisé le site *Internet* de C. Martinez dont nous avons appris l'existence par le biais d'un article de presse écrit sur ses travaux consacrés sur le sujet. En lisant cet article³²⁸ extrait du périodique *Libération*, on apprend que C. Martinez compare à chaque sortie de *Petit Larousse* ou de *Petit Robert*, les entrées, les sorties de mots mais aussi les scissions d'article, les entrées cachées etc.. ...

³²⁸ Libération. « Dicopathe [dikopat] n.m et n.f » [en ligne, consulté le 25/11/21014].
Disponible sur : http://www.liberation.fr/culture/2013/10/28/dicopathe-dikopat-nm-et-nf_942931

Il opère un travail colossal qu'il met gentiment à la disponibilité des personnes intéressées sur son site consacré à l'orthographe. Il est même connu de la maison d'édition Le Robert, laquelle lorsque l'on l'interroge sur l'entrée de mots nouveaux dans la nouvelle édition du Robert, explique qu'« il faut s'adresser à Camille ». Venant de la part d'une maison d'édition aussi prestigieuse, il nous semble que les sources qu'il met à disposition sur son site sont plus que fiables.

Nous avons choisi sur le site de C. Martinez deux mots pour le *PLI 2016* et pour le *NPR 2015*. Les mots qui viennent d'être enregistrés sont présentés sous formes de liste. En ce qui concerne le choix de ces mots, en regardant les listes, nous avons essayé de trouver ceux pour lesquels nous avons un intérêt, c'est un choix d'affinités dirons-nous, il n'y a que le mot *boloss* que nous avons déjà choisi car l'attestation de ce mot avait fait grand bruit au moment de la parution du *NPR 2015*. Ce choix préférentiel n'a pas de conséquence sur ce que nous désirons observer qui est la présence d'une marque indiquant que l'on a affaire à un néologisme. Nous avons aussi testé d'autres mots de la liste par acquis de conscience : notre choix préférentiel n'a pas eu d'impact sur le résultat final.

Nous renvoyons aux pages *Internet* qui leur sont dédiées : pour le *PLI 2016*³²⁹ et le *NPR 2015*³³⁰.

Nous avons choisi les mots *goji* (s.m.) et *tuto* (s.m.) pour le *PLI 2016* et les mots *abdo-fessiers* (s.m. pl.) et *boloss* (n. et adj.).

Voici les extraits textuels de ces mots nouvellement ajoutés aux nomenclatures du *PLI 2016* et du *NPR 2015*.

Le *Petit Larousse Illustré 2016* :

GOJI n.m. (mot chin.). Baie rouge orangé comestible, riche en vitamine C et autres antioxydants, produite par un arbuste, le lyciet*.

TUTO n.m. (abrév. de *tutoriel*). Guide d'apprentissage, sur support papier ou sur Internet, constitué d'instructions visuelles (photos, vidéos) montrant comment réaliser une tâche dans des domaines très variés tels que les loisirs créatifs, le bricolage, la beauté, la cuisine, la photo, etc.

Extraits « *PLI 2016* »

³²⁹ <http://www.orthogrenoble.net/camille/entrees-Petit-Larousse-2016.html>

³³⁰ <http://www.orthogrenoble.net/camille/entrees-Petit-Robert-2015.html>

Le Nouveau Petit Robert 2015 :

ABDOS-FESSIERS [abdofesje] n. m. pl. – 1994 ◊ de *abdos* (→ abdominal) et *2fessier* ■ Exercices visant à renforcer les muscles abdominaux et fessiers. — On écrit aussi **ABDO-FESSIERS**.

BOLOSS [bolas] n. et adj. – argot des banlieues « client d'un dealer » 2003 ; répandu vers 2006-2007 ◊ origine inconnue ■ FAM. (langage des jeunes) Imbécile, naïf. > *blaireau, bouffon. Une boloss*. — adj. *Tes trip boloss, mec !* — On écrit aussi **BOLASSE, BÉLOS**. « Maman, je te jure, j'aurai l'air d'un blaireau, sinon ! (Correction : "blaireau" date un peu, j'aurai l'air d'un boloss, et ça va pas le faire ! » **RENSAC**.

Extraits « NPR 2015 »

Le constat que nous pouvons établir est évident : il n'y a pas de marque, ni d'indication faisant état de la récente attestation de ces mots à la nomenclature de ces deux dictionnaires. Pour les deux dictionnaires qui diffèrent de par leur vocation encyclopédique ou dictionnaire de langue : il n'y a aucune possibilité de savoir que ces mots viennent d'être ajoutés à la nomenclature des dictionnaires.

Nous trouvons cela étonnant car nous croyons sincèrement que les dictionnaires imprimés faisaient justement part de ces nouvelles attestations en les signalant par des moyens lexicographiques comme une marque « néol ». Il est donc impossible si l'on travaille sur la version imprimée des dictionnaires de connaître quels mots ont été récemment attestés.

A. Desportes³³¹ a réalisé dans un article intitulé *Les mots nouveaux dans le « Diccionario de Autoridades »* une étude sur ces marques faisant état de la présence d'un mot nouvellement attesté, voici ce qu'elle constate : « Il n'y a donc pas de *neologismos* dans le DA, le mot n'est pas encore enregistré, il n'y a que des entrées marquées *voz nueva*. Ainsi le DA marque-t-il à la fois l'enregistrement des mots nouveaux et sa perception de la dynamique lexicale. Il le fait en utilisant une diversité de marques qui se présente comme des variantes de la formule *voz nueva recientemente introducida* ». Le *Diccionario de Autoridades* utilise des marques explicites qui permettent de repérer ces mots nouvellement attestés mais il ne parle pas de « néologismes ». Nous mesurons la frilosité à parler de « néologismes » dans le cadre d'un dictionnaire. On préférera utiliser des substituts comme « *voz nueva* », ou « *voz nueva recientemente introducida* » qui sont plus neutres.

Revenons au *NPR*, dans l'ouvrage de A. Lehmann Alise et F. Martin-Berthet³³², nous avons pu lire que : « Quant à la marque *néol.*, dont l'utilisation est délicate, - à partir de quel moment un néologisme n'est-il plus perçu en tant que tel ? -, elle ne figure plus ni dans le *PR 2013*, ni dans le *PLI 2013*. Dans le *PR*, l'indication de la date suffit (...). En revanche, *néol.* est

³³¹ Desporte Ariane, « Les mots nouveaux dans le « Diccionario de Autoridades » », *La fabrique des mots*, actes du colloque *La Néologie ibérique*, Paris IV Sorbonne, 25-26 mai 1998, sous la direction de Jean-Claude Chevalier et Marie-France Delpont, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2000, p. 159.

³³² Lehmann Alise, Martin-Berthet Françoise, *Lexicologie, sémantique, morphologie, lexicographie*, 4^{ème} édition, Coursus, Armand Colin, 2013, p. 268.

utilisé dans d'autres ouvrages comme le *GLLF*, le *TLF*, le *Lexis*, le *Dictionnaire de l'Académie*. »

Nous ajouterons que la marque *néol.* n'était déjà pas présente dans la version 2012 du *NPR*, il n'est donc pas étonnant de ne pas trouver d'indication explicite sur le sujet dans le *NPR* ou le *PLI*, la marque se trouve toujours dans certains dictionnaires énoncés ci-dessus. A. Lehmann Alise et F. Martin-Berthet expliquent que l'étymologie dans le cas du *NPR* peut aider à repérer ces mots, il est vrai que cela reste un des seuls moyens que nous avons aussi utilisé pour trouver les mots du corpus.

Nous réfléchissons aux moyens de connaître et de reconnaître ces mots nouvellement attestés : peut-être par la voie de la presse qui en général dresse une liste de ces mots mais qui demeure partielle, il y a le site de C. Martinez qui est certes une référence mais dont certaines personnes ne connaissent malheureusement pas l'existence.

Nous pouvons parler du cas du *NPRÉ 2012* qui permet de réaliser des recherches ciblées en fonction de l'étymologie des mots, en lançant ce genre de requête, on va effectivement disposer des listes de ces mots attestés à partir d'une période bien définie. Il n'y a non plus pas de marques lexicographiques qui permettent de les identifier comme telles.

Ces mots nouveaux sont donc intégrés au reste de la nomenclature au même titre que les autres mots. L'événement médiatique n'est donc pas un événement lexicographique.

Peut-être est-ce à considérer comme le secret lié à l'identité des candidats à l'attestation, c'est à dire un secret qui permet de conserver un certain mystère et pour le percer d'acheter la nouvelle édition ou de faire comme C. Martinez : devenir un « dicopathe ».

3.1.3 Variantes graphiques relevées parmi les mots du corpus du *NPRÉ 2012*

Le dictionnaire fait figure d'autorité concernant la graphie des mots. Effectivement, on a déjà évoqué le réflexe qui est « de chercher dans le dictionnaire si un mot est bien français », mais il y a aussi cet autre réflexe qui est de vérifier l'orthographe d'un mot grâce au dictionnaire.

Le développement suivant de C. Martinez³³³ permet d'établir un lien entre la dimension graphique des mots et l'utilisation du dictionnaire: « Le signifiant de tout mot est susceptible de se présenter sous deux formes : une forme phonique et une forme graphique. (...) Dans leur forme graphique, les mots ne varient pas selon les systèmes graphiques de ceux qui les

³³³ Martinez Camille, L'évolution de l'orthographe dans les *Petit Larousse* et les *Petit Robert* 1997-2008 : une approche généalogique du texte lexicographique, [Ressource électronique] sous la direction de Jean Pruvost, 778 p., Thèse : Sciences du langage : Université de Cergy-Pontoise, 2009. Format PDF. Disponible sur : <http://biblioweb.u-cergy.fr/theses/09CERG0415.pdf>, pp. 180-181.

emploient. Nous admettrons après Ferdinand de Saussure que la forme graphique d'un mot succède à sa forme phonique ; elle en constitue un codage selon les lois du système graphique, codage réalisé a posteriori; ceci tant sur le plan phylogénétique (histoire et évolution des langues) : « [l]angue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier », que sur le plan ontogénétique (développement du langage à l'échelle d'une vie) ; « on apprend à parler avant d'écrire ». Ces affirmations ont bien sûr été contredites (notamment par René Thimonnier), nuancées, approfondies (par exemple par l'anthropologue Jack Goody), mais nous les conserverons telles quelles, en adoptant le questionnement du scripteur qui, connaissant la forme phonique d'un mot donné, cherche à l'écrire à l'aide de son dictionnaire – et cela, bien que les entrées de celui-ci se présentent sous forme écrite. »

Nous avons trouvé que C. Martinez expliquait très clairement la différenciation entre le statut graphique et phonique du signifiant. Plus particulièrement, dans le fait que cette différenciation explique le recours au dictionnaire en tant qu'outil afin de permettre l'identification d'un mot par le biais de sa graphie.

Pour ce qui est des variantes graphiques, nous avons remarqué que certaines entrées du corpus en présentaient. D'ailleurs, nous avons appris dans l'ouvrage d'A. Lehmann et F. Martin-Berthet³³⁴ que : « La question est devenue plus vive depuis le rapport des *Rectifications de l'orthographe*, publié dans le *Journal officiel* du 6 décembre 1990, avec la caution de l'Académie française. »

Il y a donc une volonté émanant des autorités langagières de normaliser l'orthographe et comme nous l'avons vu, un des premiers objets de la diffusion de cette dernière est bien entendu le dictionnaire.

Qu'est-ce qu'une variante graphique ? J. Rey-Debove³³⁵ fait part de sa conception des variantes graphiques, qu'elle explicite de la manière suivante : « En tant que lexicographe, je considère la variante comme une unité de langue normée, ce qui évacue la faute personnelle ou collective ; c'est une unité de langue, celle où le sens ne se manifeste pas dans l'articulation de la graphie. Je ne connais que la variante graphique et/ou phonique. Les variantes ont même signification et même étymologie. »

Les variantes graphiques font l'objet, avant tout, d'un choix de traitement lexicographique. J. Rey-Debove aborde cet aspect en établissant une comparaison avec

³³⁴ Lehmann Alise, Martin-Berthet Françoise, *Lexicologie, sémantique, morphologie, lexicographie*, 4^{ème} édition, Cursus, Armand Colin, 2013, p. 264.

³³⁵ Rey-Debove Josette, Lebeau-Bensa Béatrice, « Les variantes dans le Nouveau Petit Robert 1993 », *Langue française* n°108, 1995, p. 33.

Larousse (*Ibid.*, p. 33) : « En matière de suffixes différents, ce sont pour nous deux mots différents, ainsi *ableret* et *ablier*, pourtant regroupés dans le *Petit Larousse*. Je comprends ce point de vue, prévu dans les normes de Larousse. D’abord, les lexicographes de Larousse ont une vocation beaucoup plus encyclopédique. La forme est moins intéressante pour eux, ils visent là un concept, c’est la même chose désignée. On peut donner deux autres raisons pratiques à ce blocage pour le lexicographe, c’est un gros gain de place, et pour le lecteur non linguiste, ces finesses sont complètement inutiles. »

Les variantes graphiques feraient l’objet de plus d’attention dans les dictionnaires de langue plutôt que dans les dictionnaires encyclopédiques. D’un point de vue strictement lexicographique, ces précisions prennent de la place et elles ne sont pas nécessaires.

Nous avons relevé et classé les variantes graphiques du corpus dans le tableau ci-dessous :

Variantes graphiques des mots du corpus du <i>NPRÉ 2012</i>
acrobranche ou acrobranche (s.f.), africain-américain, africaine-américaine (adj. et n.), aloé vera (s.m. inv.) var. aloé véra, antirétroviral, ale, aux (adj. et s.m.), autobloquant, ante (adj.), autoentrepreneur, euse (n.), biker (s.m.) ou bikeur, euse, bilatérien, ienne (s.m. et adj.), bouzouki ou buzuki (s.m.), burqua ou burka (s.f.), canyoning ou canyonisme (s.m.), cervoliste ou cervoliste (n. et adj.), chatteur, chatteuse (n.), circassien, ienne (adj. et n.), compassionnel, elle (adj.), déroulant, ante (adj.), didjeridoo ou didgeridoo (s.m.), djeun ou djeun (n.), drag-queen ou drag (s.f.), écocitoyen, citoyenne (adj. et n.), émirati, ie (adj.), éthicien, cienne (n.), gommant, ante (adj.), hardeur euse (n.), homoparental, ale, aux (adj.), hypertextuel, elle (adj.), impatrié, iée (adj. et n.), kifer ou kiffer (v.), métrosexuel, elle (s.m. et adj.), neurodégénératif, ive (adj.), parabolé, ée (adj. et n.), pêchu, e (adj.), peroxydé, ée (adj.), primoaccédant, ante (n.), proactif, ive (adj.), profileur, euse (n.), raveur, euse (n.), référent, ente (adj. et s.m.), réitérant, ante (adj.), R’nB ou R&B (s.m.), stadier, ière (n.), tecktonik ou tektonik (s.f.), téléconseiller, ère (n.), teufeur, euse (n.), tip-top ou tip top (adj. inv.), wifi ou wi-fi (s.m. inv.)

B. Lebeau-Bensa ³³⁶ explique que pour clarifier la présentation de ces variations graphiques le *Petit Robert 1993* a adopté quatre articulations qui sont les suivantes : « entrée double » ; « entrée simple ou (double) suivie d’une autre forme précédée de « var. » (pour variante) ; « la variante est précédée de « on écrit aussi », « on écrit parfois » » ; le lexicographe

³³⁶ Rey-Debove Josette, Lebeau-Bensa Béatrice, « Les variantes dans le Nouveau Petit Robert 1993 », *Langue française* n°108, 1995, p. 38.

peut donner son avis en précisant « on écrirait mieux », ce dernier cas ne présente pas une variation mais d'un avis à titre personnel.

Nous avons trouvé trois types d'articulation parmi les variantes du corpus que nous avons relevé : celle de l'entrée double ainsi que l'entrée simple ou double suivie d'une autre forme précédée de « var. » et celle de la variante est précédée de « on écrit aussi ».

L'auteure écrit aussi que (*Ibid.*, p. 38) : « Dans tous les cas, la première forme graphique est celle qui est préconisée par le Robert, celle qui fonctionne pour l'ensemble du dictionnaire, renvois, contraires, exemples, définitions, etc.. (mais, bien entendu, l'orthographe d'auteur est respectée dans les citations. En entrée double (les mots sont séparés par ou), la seconde graphie peut être aussi bien employée que la première par le scripteur. ».

Nous suggérons de regarder, de plus près, ces variantes graphiques illustrées avec les mots du corpus dans la partie suivante.

▫ *Variantes graphiques du corpus*

1) Entrée-double :

accrobranche ou **acrobranche** [akʁɔbrɑ̃ʃ] **nom féminin étym.** 1991, ~ 1997 ◇
accrobranche marque enregistrée 1996; de *acrobatie* et *branche*, avec influence de *s'accrocher aux branches* ■ Activité de plein air qui se pratique dans un site forestier aménagé et qui consiste à se déplacer de branche en branche ou d'arbre en arbre.

bouzouki ou **buzuki** [buzuki] **nom masculin étym.** 1961, ~ 1992 ◇ du grec *mpouzouki*, peut-être du turc *bozuk* « abîmé, désaccordé » (→ bachi-bouzouk) ■ Instrument de musique grec de la famille du luth, muni d'un long manche et d'une caisse de résonance bombée. « *le bouzouki [...]* comporte plusieurs registres puisque l'instrument, selon son origine, possède de quatre à douze cordes (le plus usité ayant six cordes) » (Lacarrière).

Il est possible de repérer facilement, la variante graphique dans l'entrée double car l'utilisation du caractère en gras permet de mettre en avant l'existence des deux orthographes.

D'après ce que nous avons vu précédemment, c'est la première forme graphique qui est préconisée par le *NPRÉ 2012* soit pour le premier mot serait préconisée, l'orthographe d'*accrobranche* avec les deux « c », et pour le deuxième mot, l'orthographe de *bouzouki* avec les deux voyelles « ou » qui retranscrivent plus exactement la prononciation qui est [buzuki] ; écrire *buzuki* avec un « u » entraînerait la prononciation de la voyelle u soit [y].

2) Entrée simple ou double suivie d'une autre forme précédée de « var. » pour variante :

aloe vera [alœvera] **nom masculin invariable var.** aloé véra **étym.** 1991 ◇ latin botanique, de *aloe* « aloès » et *vera* « vraie » ■ **Bot.** Aloès d'une espèce cultivée pour ses propriétés médicinales. *Gel d'aloé vera.*

Nous n'avons relevé qu'un mot parmi les variantes du corpus qui relevait de cette catégorie : le mot *aloe vera* qui peut aussi être écrit *aloé véra* avec des accents.

Nous trouvons que d'un point de vue lexicographique, cette présentation n'est pas claire car elle figure en petit caractère après la catégorie grammaticale et la variante qui sont en gras. Il n'est pas aisé de repérer cette variante qui passerait presque inaperçue avec le reste de l'entrée.

3) La variante est précédée de « on écrit aussi »

copier-coller [kɔpjekɔle] **nom masculin invariable étym.** 1994 ◇ de *copier* et *coller*
■ **Inform.** Opération consistant à copier (une portion de texte, une image) puis à l'insérer à un autre endroit du même document ou dans un document différent. *Des copier-coller.* ▫ On écrit aussi *copié-collé, des copiés-collés.*

Cette variante est difficile à repérer dans un corpus lexicographique parce qu'elle se trouve à la suite de la définition. Elle est séparée par des symboles du reste de la définition mais si l'on n'y prête pas attention, il est possible de passer à côté de celle-ci.

Regardons celle qui est présente dans la définition de *copier-coller* : « ▫ On écrit aussi *copié-collé, des copiés-collés.* ». Les variantes ne sont pas mises en valeur lexicographiquement parlant : elles ne se démarquent pas du corps de la définition, elles sont en italiques, elles ne sautent pas aux yeux comme celle qui sont répertoriées dans l'entrée-vedette.

Les variantes de genre du corpus

Nous avons remarqué que parmi les variantes du corpus se trouvait un grand nombre de variantes (31 mots) ayant une double graphie concernant le genre.

Nous regarderons l'exemple ci-dessous d'*écocitoyen, citoyenne* (*adj. et n.*)

écocitoyen, citoyenne [ekositwajɛ̃, sitwajɛ̃n] **adjectif et nom étym.** 1990 ◇ de *éco-* et *citoyen* ■ Inspiré par l'écocitoyenneté. *Geste écocitoyen.* → **écogeste.** ◆ Partisan de l'écocitoyenneté. ▫ **N.** *Les écocitoyens.*

écocitoyen, citoyenne est un mot composé dont la double graphie est mise en avant dans l'entrée-vedette. Il n'y a que la deuxième partie du mot qui est écrite une deuxième fois, le mot n'est pas écrit en entier. La transcription phonétique met aussi en avant la double graphie : [ekositwajɛ̃, sitwajɛ̃].

Nous avons aussi relevé des exemples de variantes mettant en avant le genre et le nombre, considérons l'exemple suivant :

homoparental, ale, aux [ɔ̃mɔparɑ̃tal, ɔ] **adjectif étym.** 1997 ◇ de *homo-* et *parental* Famille étymologique ⇒ **parent.** ■ **Didact.** *Famille homoparentale*, comprenant au moins un adulte homosexuel, parent d'un ou plusieurs enfants. ▫ **N. f.** homoparentalité.

L'adjectif *homoparental, ale, aux* regroupe trois variantes graphiques dans l'entrée vedette qui met en valeur les variations en genre et en nombre de ce mot. La transcription phonétique retranscrit aussi ces variations : [ɔ̃mɔparɑ̃tal, ɔ].

Nous trouvons que le *NPR* fait des efforts notables à montrer ces différentes variations relevant du genre et du nombre en les inscrivant dans les entrées vedettes. Cette technique permet de limiter les fautes d'orthographe car les désinences sont facilement visibles.

Les variantes des emprunts du corpus

Nous avons constaté qu'un certain nombre d'emprunts du corpus présentaient des variantes graphiques à entrée double.

N. Catach³³⁷ donne les explications suivantes sur le sujet : « Dans le cas de l'emprunt, intervient surtout le premier type de rapport, avec une fonction à quatre variables, écrit/oral, pour les deux langues en présence. Mais bien entendu, les deux plans sont étroitement complémentaires, si bien qu'il est difficile de concevoir l'enregistrement d'un néologisme, d'un emprunt, d'un calque, partiel ou total, sans une intervention graphique, quantitative et qualitative à fois. »

Voici deux exemples représentant les variantes graphiques des emprunts du corpus :

burqa ou **burka** [burka] **nom féminin étym.** 1993 ◇ arabe *burqu* ' « voile » ■ Voile épais, ajouré à hauteur des yeux, qui, dans certains pays musulmans, couvre intégralement le corps des femmes jusqu'aux pieds. *Afghane qui porte la burqa.*

³³⁷ Catach Nina, « L'intégration graphique des mots nouveaux », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, p. 72.

bouzouki ou **buzuki** [buzuki] **nom masculin étym.** 1961, ~ 1992 ◇ du grec *mpouzouki*, peut-être du turc *bozuk* « abîmé, désaccordé » (→ bachi-bouzouk) ■ Instrument de musique grec de la famille du luth, muni d'un long manche et d'une caisse de résonance bombée. « le [...] comporte plusieurs registres puisque l'instrument, selon son origine, possède de quatre à douze cordes (le plus usité ayant six cordes) » (Lacarrière).

Les emprunts *burqa* (s.f.) et *bouzouki* (s.m.) peuvent s'écrire de deux façons : *burqa* ou *burka*, le *NPRÉ 2012* se base sur l'étymologie du mot arabe « *burqu'* », suggère une autre graphie avec un « k » ; *bouzouki* peut s'écrire comme nous l'avons vu précédemment « *bouzouki* » ou « *buzuki* », on peut attribuer à la première graphie l'influence de l'origine du grec « *mpouzouki* », pour la deuxième l'influence du turc « *bozuk* ». Dans ce cas, la graphie est directement influencée par l'étymologie qui elle aussi est « incertaine » car le mot peut avoir été formé aussi bien à partir du grec que du turc.

Le *Nouveau Petit Robert 2012* remplit bien son rôle d'autorité langagière dans la mesure où il prend en considération les réformes de l'orthographe en intégrant à sa nomenclature les variantes graphiques.

Ces variantes sont signalées, pour la majorité des mots du corpus concernés, par une entrée double qui permet de les repérer aisément, elles sont aussi mises en valeur par l'utilisation du caractère en gras et par la présence de la conjonction de coordination « ou ». Avec ces différentes marques lexicographiques, on ne peut les confondre avec le reste de la définition.

3.2 Comparaisons des mots du corpus attestés entre 1990 et 2012 dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* avec le *Petit Larousse Illustré 2016* et le *Wiktionnaire*

Nous avons expliqué en introduisant cette troisième partie : nous avons cherché si les mots du corpus du *NPRÉ 2012* se trouvaient ou se retrouvaient dans les nomenclatures du *Petit Larousse illustré 2016* et dans le *Wiktionnaire*. Nous allons développer et exposer dans les parties qui suivent les différentes données que nous avons pu collecter du fruit de ces comparaisons.

3.2.1 Comparaisons entre le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* et le *Petit Larousse illustré 2016*

Nous avons donc cherché les mots du corpus du *PRE 2012* dans la nomenclature du *PLI 2016*. Il est vrai que tout de même quatre années d'écart séparent ces deux éditions, en plus du fait d'être deux dictionnaires différents. Nous avons peur de trouver que peu d'entrées en commun et bien encore une fois notre surprise fut grande lorsque nous nous sommes rendue compte qu'il y avait certes certains mots qui ne figuraient pas dans la nomenclature du *PLI 2016* mais que la majorité d'entre eux s'y trouvaient.

✧ *Mots du corpus non-attestés dans « Le Petit Larousse illustré 2016 »*

Nous proposons de considérer le tableau ci-dessous dans lequel nous avons regroupé, au moyen d'une liste, par ordre alphabétique, les mots du corpus du *Petit Robert 2012* qui ne sont pas attestés dans l'édition 2016 du *Petit Larousse*.

Liste des mots du *Petit Robert Électronique 2012* non-attestés dans *Le Petit Larousse Illustré 2016*

africain-américain (adj. et n.), alcoolodépendance (s.f.), aloe vera (s.m. inv.), aquazole (s.m.), arachnophobie (s.f.), audiolivre (s.m.), autobloquant (adj.), autoentreprise (s.f.), autorépliquer (s') (v.pr.), bachelor (s.m.), BAFA (s.m. inv.), bartonelle (s.f.), biker (s.m) ou bikeur, euse (n.), bilatérien, ienne (s.m. et adj.), bloquiste (adj. et n.), Blu-ray (s.m. inv.), bresaola (s.f.), calzone (s.f.), cancéropôle (s.m.), capelletti (s.m.), CES (s.m.), chatter (v. intr.), chateur, euse (n.), chichon (s.m.), chiffonnette (s.f.), clémenvilla (s.f.), codécider (v. tr.), coleslaw (s.m.), comitologie (s.f.), copiloter (v. tr.), coucougnettes (s.f. pl.), cranberry (s.f.), cryogéniser (v. tr.), cyberculture (s.f.), cyberguerre (s.f.), cybernaute (n.), dance (s.f.), dégraissage (s.m.), dibrome (s.m.), difluor (s.m.), diode (s.m.), djeune ou djeun (n.), donf (à) (loc. adv.), donut (s.m.), DVD-cam (s.m. ou f.), écoemballage (s.m.), écogeste (s.m.), écohabitat (s.m.), écopastille (s.f.), électrosensibilité (s.f.), électrosensible (adj. et n.), émoticone (s.m.), enchilada (s.f.), enthèse (s.f.), expressiste (s.m.), fajita (s.f.), foutage (s.m.), futsal (s.m.), génothèque (s.f.), géomarketing (s.m.), globaliste (adj.), gommant, ante (adj.), gratuitiel (s.m.), hébergeur, euse (s.m. et adj.), hoki (s.m.), homininés (s.m. pl.), hydromassage (s.m.), hypercalorique (adj.), impatrié, iée (adj. et n.), jarter ou jarreter (v. tr.), kickboxing (s.m.), littératie (s.f.), mamavirus (s.m.), médiagraphie (s.f.), mégastore (s.m.), mentaliste (n.), méranti (s.m.), merbau (s.m.), microéconométrie (s.f.), micromonde (s.m.), mot-rébus (s.m.), murger (se) (v.pr.), pare-buffle (s.m.), pierrade (s.f.), pinata ou piñata (s.f.), plaquiste (n.), premium (adj. inv.), ou prémium (adj.), primoaccédant, ante (n.),

radiochirurgie (s.f.), range-CD (s.m. inv.), refermable (adj.), rétrotranscription (s.f.), rigatoni (s.m.), R.M.A (s.m.), sex-toy (s.m.), sharpei (s.m.), snowpark (s.m.), sphynx (s.m.), standiste (n.), surexprimer (v. tr.), tarlouze (s.f.), tecktonik ou tektonik (s.f.), téléchirurgie (s.f.), télésecrétariat (s.m.), T.H.G (s.f.), tielle (s.f.), tip-top ou tip top (adj. inv.), tiser (v. intr.), trekker (v. intr.), turbulette (s.f.), Unicode (s.m.), virophage (s.m.), vuvuzela (s.f.), wrap (s.m.)

D'après nos recherches et les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, nous avons comptabilisé que 114 mots du corpus du *NPRÉ 2012* n'étaient pas attestés dans le *PLI 2016*. Il y a donc 336 mots du corpus du *NPRÉ 2012* qui sont aussi attestés dans le *PLI 2016*. Ces chiffres témoignent de la longévité certaine des mots du corpus du *NPRÉ 2012*, ils sont donc bien installés dans le lexique et aussi dans le *PLI 2016*.

✧ *Comparaisons lexicographiques réalisés à partir d'un échantillonnage des mots du corpus*

Nous avons regroupé dans cette partie, cinq extraits des mots du corpus du *NPRÉ 2012* et du *PLI 2016* mettant en valeur des différences lexicographiques que nous allons expliquer dans les lignes qui suivent.

∴ *e-mail (s.m) et mail (s.m.)*

Le Petit Larousse Illustré 2016 :

MAIL [maj] n.m. (du lat. *malleus*, maillet). **1.** Promenade publique. **2.** Voie piétonne dans un centre d'activités commerciales ou tertiaires, incluant éventuellement un ensemble résidentiel.

Le Nouveau Petit Robert 2012 :

2. mail [mɛl] nom masculin étym. 1998 ◊ de *e-mail* ■ **Anglic.** Courrier* électronique; message transmis par courrier électronique. → **courriel**, **e-mail**. *Elle lit ses mails.* ◆ Adresse électronique. *Donner son mail.*

E-MAIL [imɛl] n.m. (pl. *e-mails*) [de l'anglo-amér. *electronic mail*, courrier électronique]. (Anglic. déconseillé). Courriel.

Extrait « *PLI 2016* » 1

e-mail [imɛl] nom masculin étym. 1994 ◊ mot anglais américain, abréviation de *electronic mail* ■ **Anglic.** Adresse* électronique. ◆ Courrier*, message électronique. *Recevoir des e-mails.* → **courriel** (recommandation officielle), **2. mail**. **rem.** « Le symbole : Mél., pour "messagerie électronique," peut figurer devant l'adresse électronique sur un document [...] "Mél." ne doit pas être employé comme substantif » (Journal officiel).

Dans le *NPRÉ 2012*, les deux mots *e-mail* et *mail* ont la même signification, soit celle qui correspond au « message électronique ».

En revanche, dans le *PLI 2016*, il n'y a que le mot *email* qui corresponde à la même définition que celle du *NPRÉ 2012*, celle du « message électronique ». Il est aussi possible de trouver le mot *mail* dans le *PLI 2016* mais la définition de ce dernier correspond à une

« promenade publique » ou à une « voie piétonne ». Nous sommes bien loin du « message électronique ».

Nous remarquons que les deux définitions du *PLI 2016* sont plus courtes que celles du *NPRÉ 2012*. Dans le *PLI 2016*, la microstructure se présente comme celle du *NPRÉ 2012*, nous retrouvons la graphie qui contrairement au *NPRÉ 2012* est en lettres capitales, suit l'étymologie du mot, on apprend que le mot vient du latin. Il n'y a pas d'exemples illustrant l'emploi du mot *mail*.

Toujours dans le *PLI 2016*, nous considérerons la définition du mot *email*, nous notons que le pluriel est mentionné après la catégorie grammaticale et juste après entre crochets figure l'origine du mot anglais, il s'agit d'un mot emprunté à l'anglo-américain, puis à la suite encore entre crochets, on retrouve une indication spécifiant que ce mot est un anglicisme déconseillé. La définition reprend la recommandation officielle que l'on retrouve dans le *NPRÉ 2012*, soit : *courriel*.

∴ *CES* (s.m.)

Le Petit Larousse Illustré 2016 :

CES adj. dém. pl. → **2. CE.**

Le Nouveau Petit Robert 2012 :

2. CES [ses] **nom masculin** **étym.** 1991 ◊ sigle
■ Contrat emploi solidarité. ■ **homonyme** : Cesse.

Extrait « *PLI 2016* » 2

Dans le *NPRÉ 2012*, le mot *CES* semble présenter plusieurs homographes et différentes entrées. Nous pouvons nous en rendre compte grâce au numéro qui figure avant l'entrée de ce dernier : 2. Celle qui est retenue dans le cadre de notre étude correspond au sigle « Contrat emploi solidarité ». Dans le *PLI 2016*, nous ne retrouvons qu'une entrée très succincte qui correspond au pronom démonstratif « ces ». Les deux mots sont des homophones mais n'ont absolument pas la même signification.

∴ *murger se* (v. pr.)

Le Petit Larousse Illustré 2016 :

MURGER n.m. Région. (Centre, Est). Tas de pierres extraites des champs ; mur de pierres sèches que l'on monte en les utilisant.

Le Nouveau Petit Robert 2012 :

murger (se) [myʁʒe] **verbe pronominal** (conjugaison 3)
étym. 1998 ◊ peut-être de *murge* « ivresse » (1997), d'origine inconnue ■ **Fam.** S'enivrer. « *le toast reprend, le personnel de l'hôpital commence à se murger* » (E. Carrère).

Extrait « *PLI 2016* » 3

Le mot « murger » est attesté dans les deux dictionnaires cependant ces deux mots n'ont pas la même signification. Dans le *PLI 2016*, le mot *murger* est un substantif masculin et il correspond à un régionalisme dont la définition l'identifie à un tas de pierre. Dans l'étymologie, il est possible de visualiser l'origine de ce mot qui est en fait un régionalisme du Centre-Est.

Dans le *NPRÉ 2012*, le mot *murger (se)* est un verbe pronominal qui appartient au registre familier et qui désigne « le fait de s'enivrer ». Les deux mots sont des homophones et des homographes mais il ne s'agit pas des mêmes mots car ils n'ont pas la même signification.

∴ *tecktonik* ou *tektonik* (s.f.)

Le Petit Larousse Illustré 2016 :

TECTONIQUE n.f. (all. *Tektonik*, du gr. *tektôn*, -*onos*, charpentier). Domaine de la géologie qui étudie les déformations des terrains (plis, failles, schistosité) ; ensemble de ces déformations. ■ **Tectonique des plaques**, théorie géodynamique expliquant les orogènes ainsi que les différents phénomènes géologiques (séismes, volcanisme, etc.) par les mouvements des plaques lithosphériques. ♦ **adj.** Relatif à la tectonique.

Le Nouveau Petit Robert 2012 :

tecktonik ou **tektonik** [tektønɪk] **nom féminin étym.** 2003 ◊ de *Tecktonik killer*, marque déposée, nom des soirées au cours desquelles cette danse fut popularisée ■ Danse inspirée du hip-hop, caractérisée par des mouvements très rapides et saccadés des bras et des jambes et qui se danse sur de la musique techno. ■ **homonyme** : **Tectonique**.

Extrait « PLI 2016 » 4

Dans le *NPRÉ 2012*, le mot *tecktonik* (s.f.) est une marque déposée qui désigne une danse qui était à la mode aux débuts des années 2000. Dans le *PLI 2016*, il est possible de trouver le mot *tectonique* qui est aussi un substantif féminin. Cependant le mot attesté dans le *PLI 2016* relève du domaine de la géologie et du mouvement des plaques tectoniques. L'étymologie du mot nous apprend qu'il s'agit d'un emprunt à l'allemand.

Ces deux mots sont donc absolument différents. Tous deux sont des homophones mais ce ne sont pas des homographes.

Nous avons retenu spécifiquement ces mots car ils présentaient des différences intéressantes à étudier dans la mesure où nous avons affaire à des homophones, parfois des homographes n'impliquant pas les mêmes sens par conséquent. Cela nous permet d'appréhender les différences concernant le contenu de définition entre deux dictionnaires différents. Cela conforte notre idée qui est que ces dictionnaires sont complémentaires.

3.2.2 Comparaisons entre le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* et le *Wiktionnaire*.

Le *Wiktionnaire* est sans doute un des dictionnaires « les plus faciles d'accès » : grâce à une connexion à *Internet*, il est possible d'avoir accès à un savoir sans limites du moins c'est que nous pensions. Ce dictionnaire en libre accès fonctionne grâce à l'aide de ses contributeurs. Pour participer à l'enrichissement des données, il faut posséder un compte utilisateur et ce qui est « inquiétant » quant à cette participation contributive est que potentiellement, n'importe quel

usager d'*Internet* peut rédiger un article. Nous référençons en note de bas de page, la page d'accueil du *Wiktionnaire*³³⁸ qui décrit la démarche et le fonctionnement du site.

Malgré ces réticences, nous croyons qu'il faut accorder une certaine crédibilité à ce dictionnaire. Nous avons pu nous rendre compte que les sources sur lesquelles étaient basées ces définitions étaient fiables. D'ailleurs, il est possible de retrouver via ce lien³³⁹ toutes les informations relatives aux sources utilisées dans la conception des articles. On peut compter parmi ces références, des dictionnaires tels que celui de l'*Académie Française*, le *Robert* etc.

Pour revenir sur ces inquiétudes liées à cet outil, c'est que potentiellement une entrée de mot peut être ajoutée ou créée à tout moment. Nous pouvons donc considérer qu'il est en évolution perpétuelle, il bénéficie d'une maintenance, d'une mise à jour qui dépend du désidérata des contributeurs. Si nous décidons de compléter une définition, de la spécifier, d'engager une quelconque action, il est tout à fait possible de le faire.

Ce qui résulte de cet enrichissement constant est que les données dont nous disposons ne sont pas pérennes mais cela ne veut pas dire pour autant qu'elles ne sont pas à prendre en considération. Justement, nous estimons qu'il est tout à fait intéressant de voir le contenu d'une ressource participative comme celle-ci et à un instant bien défini.

Il est possible de consulter un historique de toutes les modifications et les noms des contributeurs pour chaque article et en temps réel, ce qui permet un suivi dans l'élaboration et dans le contenu des articles, plus clairement, ce que nous voulons dire c'est qu'il y a une volonté de donner des informations les plus fiables possibles. Nous mettons en note de bas de page, la référence³⁴⁰ de ces suivis des modifications des articles.

✧ *Mots du corpus qui ne font pas encore l'objet d'un article dans le « Wiktionnaire »*

Nous étions persuadée de trouver une entrée pour chaque mot du corpus, nous avons été une fois de plus surprise lorsque nous avons constaté que cela n'était pas le cas. À ce jour, soit le lundi 3 août 2015, nous pouvons dire que 51 mots du corpus du *NPRÉ 2012* ne font pas l'objet d'entrées dans le *Wiktionnaire*.

Nous avons regroupé cette liste de mots par ordre alphabétique dans le tableau ci-dessous :

Liste des mots du <i>Petit Robert Électronique 2012</i> qui ne font pas l'objet d'un article dans le <i>Wiktionnaire</i>
--

³³⁸ https://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:Page_d'accueil

³³⁹ <https://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:Références>

³⁴⁰ https://fr.wiktionary.org/wiki/Spécial:Modifications_récentes

Entrée extraite du *NPRÉ 2012* :

ADSL [adeeseɛl] **nom masculin étym.** 1993 au Québec ◇ sigle anglais, de *Asymmetric Digital Subscriber Line* « ligne d'abonné numérique asymétrique » ■ **Anglic. Techn.**
Protocole de transmission numérique à haut débit qui utilise le réseau téléphonique. *L'ADSL*.
▫ Recommandation officielle *raccordement numérique asymétrique (RNA)*.

Nous avons choisi ces définitions parce qu'elles ont un commun qui correspond à la recommandation officielle qui est exactement la même «raccordement numérique asymétrique». Dans l'entrée du *Wiktionnaire*, elle figure dans la partie étymologie alors que pour le *NPRÉ 2012*, elle est placée après la définition.

L'entrée du *Wiktionnaire* donne l'impression d'être disloquée, les catégories de la microstructure sont traitées à part alors que dans le *NPRÉ 2012*, c'est la situation inverse, tout est condensé. La phonétique est traitée au même niveau que la catégorie grammaticale dans un encadré à part.

Nous trouvons intéressant que le *Wiktionnaire* intègre la recommandation officielle dans l'entrée du mot *ADSL*. Il se comporte comme un dictionnaire de langue traditionnel qui tient compte des politiques d'aménagement de la langue.

∴ *arrobasse* (s.f.)

Entrée extraite du *Wiktionnaire* :

arrobasse

Sommaire [masquer]

[–] Français

[×] Étymologie

[+] Nom commun

[×] Voir aussi

Français [modifier | modifier le wikicode]



Étymologie [modifier | modifier le wikicode]

(1995) D'*arrobe*, lui-même l'espagnol *arroba* qui désignait une unité de poids, à son tour dérivé de l'arabe الرّبيع *ar roub*, « le quart » car cette unité de poids représentait le quart d'une unité d'environ cinquante kilos. L'étymologie populaire voulant que ce mot soit la contraction de « a rond bas de casse » est sans fondement.



Nom commun [modifier | modifier le wikicode]

arrobasse \a.ʁɔ.baz\, féminin

- (Internet) Caractère @ employé dans les adresses de courrier électronique pour séparer le nom identifiant l'utilisateur de celui du gestionnaire de la messagerie.

Singulier	Pluriel
arrobasse	arrobasses
\a.ʁɔ.baz\	

Variantes orthographiques [modifier | modifier le wikicode]

- arobas
- arobase
- arobas

Synonymes [modifier | modifier le wikicode]

- a commercial
- arrobe

Entrée extraite du *NPRÉ 2012* :

arobase [aʁɔbɑz] **nom féminin étym.** 1995 ◊ probablement de l'espagnol *arroba* (→ arrobe) dont le signe @ est relevé en 1909 Famille étymologique ⇨ **rond.** ■ Caractère (@), appelé aussi *a commercial*. *L'arobase sert de séparateur dans le libellé des adresses électroniques.*
▫ On écrit aussi *arrobase*.

Nous avons sélectionné ce mot du corpus parce que nous trouvons que l'étymologie du *Wiktionnaire* était très développée par rapport à celle du *NPRÉ 2012* qui est plutôt succincte. Dans l'étymologie du *Wiktionnaire* est expliquée très précisément l'origine de ce mot qui serait une référence à une unité de poids : cinquante kilos. Il y a une référence à l'espagnol mais aussi à l'arabe. Nous remarquons le travail important réalisé au sujet de l'origine de ce mot.

Nous terminerons avec les variantes orthographiques qui sont aussi mise en valeur typographiquement parlant avec une section qui leur est dédiée. Ces variantes ne correspondent pas à celle donnée par le *NPRÉ 2012* qui est introduite à la fin de la définition par la formulation « on écrit aussi ».

∴ *badgeuse*

Entrée extraite du *Wiktionnaire* :

badgeuse

Sommaire [masquer]

[-] Français

[*] Étymologie

[+] Nom commun

Français [modifier | modifier le wikicode]



Étymologie [modifier | modifier le wikicode]

(Siècle à préciser) Composé de *badger* et *-euse*.



Nom commun [modifier | modifier le wikicode]

badgeuse \bad.ʒøz\ *féminin*

1. Machine qui enregistre et valide les passages de badges.

- Dans toutes les entreprises qui ont mis en place des dispositifs de ce type on connaît ces professionnels de la **badgeuse** qui construisent leurs horaires de manière à maximiser leurs congés. — (Bernard Girard, *Votre entreprise a signé un accord sur les 35 heures... et maintenant ?*, 2000)

Singulier	Pluriel
badgeuse	badgeuses
\bad.ʒøz\	

Hyponymes [modifier | modifier le wikicode]

- *pointeuse*

Extrait Wiktionnaire 3

Entrée extraite du *NPRÉ 2012* :

badgeuse [badʒøz] **nom féminin étym.** 1993 ◊ de *badger* ■ Machine à badger; pointeuse électronique.

Nous avons sélectionné cette entrée à cause des différences de traitement des informations dont elles font l'objet. Dans le *Wiktionnaire*, il est explicitement indiqué que le siècle est à préciser. Ce dictionnaire est, comme nous le disions, toujours en évolution, en construction. De manière générale, nous avons observé que les siècles n'étaient pas spécifiés dans les entrées du *Wiktionnaire*.

Nous notons aussi la présence de l'exemple cité de l'auteur B. Girard extrait d'un de ses ouvrages. Dans le *NPRÉ 2012*, il n'y a pas d'exemple pour illustrer l'emploi de ce mot : ni d'exemple forgé par les lexicographes, ni d'exemple cité extrait de l'ouvrage d'un écrivain ou d'un périodique.

∴ *désinscrire*

Entrée extraite du *Wiktionnaire* :

désinscrire

Sommaire [masquer]

[-] Français

[×] Étymologie

[+] Verbe

[×] Prononciation

Français [modifier | modifier le wikicode]

 **Étymologie** [modifier | modifier le wikicode]

Néologisme formé à partir du préfixe privatif *dé-/dés-* et du verbe « inscrire ».

 **Verbe** [modifier | modifier le wikicode]

désinscrire \de.zɛs.kwiʁ\ transitif 3^e groupe (conjugaison)

1. Annuler une *inscription* ou mettre fin à un *abonnement*. Utilisé principalement dans le domaine de l'*informatique* et de l'*Internet*.

- Je me suis **désinscrit** de cette *liste de diffusion*.

• Note: Ce verbe, d'introduction récente dans la langue, n'apparaît pas dans la plupart des dictionnaires.

Synonymes [modifier | modifier le wikicode]

- désabonner

Antonymes [modifier | modifier le wikicode]

- inscrire
- abonner

Extrait Wiktionnaire 4

Entrée extraite du *NPRÉ 2012* :

désinscrire (se) [dezɛskʁiʁ] **verbe pronominal** (conjugaison 39) **étym.** 1995 au participe passé ◇ de *dés-* et *inscrire* ■ Résilier son abonnement, son inscription (à un forum de discussion, une lettre d'information, une liste de diffusion...). ▫ **N. f.** désinscription.

Nous avons choisi cette entrée parce que nous avons trouvé la marque « néologisme » dans la partie étymologie de l'entrée du *Wiktionnaire*. Les informations relatives à l'étymologie sont similaires à celles du *NPRÉ 2012*.

Nous observons une section introduite par le mot « note » qui revient sur le statut néologique du verbe *désinscrire*. On peut apprendre que ce mot a été nouvellement introduit dans la langue, il peut donc ne pas figurer dans tous les dictionnaires de langue.

Nous n'avons pas relevé d'exemples illustrant l'emploi de ces mots dans les deux définitions.

∴ *deviser*

Entrée extraite du *Wiktionnaire* :

deviser

Sommaire [masquer]
[-] Français
[×] Étymologie
[+] Verbe 1
[×] Verbe 2
[×] Références
[+] Ancien français

Français [modifier | modifier le wikicode]

 **Étymologie** [modifier | modifier le wikicode]

(Verbe 1) Du bas latin **devisare*, issu par dissimulation des \j/ de **divisare* fréquentatif de *dividere* (« *diviser*, partager, répartir ») fait sur son supin *divisum*. Pour le lien sémantique entre « couper, diviser » et « parler, deviser » → voir *tailler le bout de gras*, *tailler une bavette*.

(Verbe 2) **Dénominal** de *devis*.

 **Verbe 1** [modifier | modifier le wikicode]

deviser \də.vi.zɛ\ *intransitif* 1^{er} groupe (conjugaison)

1. **Converser familièrement.**

- *Il se tut. Les autres **devisaient** toujours paisiblement. Il répéta sa question. Ils s'obstinaient à ne point faire la moindre attention à lui.* — (H. G. WELLS, *La Guerre dans les airs*, 1908, traduction d'Henry-D. DAVRAY et B. KOZAKIEWICZ, *Mercure de France*, Paris, 1910, p. 352 de l'éd. de 1921)
- *La discussion ne paraissant point épuisée, ils continuèrent, dans le crépuscule qui tombait, à marcher **en devisant**, l'un le pot à la main, l'autre son parapluie sous le bras...* — (Louis PERGAUD, *La Disparition mystérieuse*, dans *Les Rustiques, nouvelles villageoises*, 1921)
- *Nous voici **devisant** avec des Montalbanais de toutes sortes, gens fins et subtils, très avertis du fléau dont nous recherchons les causes.* — (LUDOVIC NAUDEAU, *La France se regarde : Le problème de la natalité*, Librairie HACHETTE, Paris, 1931)

Dérivés [modifier | modifier le wikicode]

- devise

deviser \də.vi.zə\ *transitif*

1. Réaliser un **devis** pour un **prospect** ou **client**^[1].
 - Il fait réaliser les coûts de fabrication estimés, permettant au service commercial de **deviser** le projet pour le client ; — (site cadres.apec.fr)
 - Vous pouvez consulter mon CV ici : [URL supprimée] J'attends votre cahier des charges, afin de vous **deviser** le projet. — (site www.404works.com)

 **Références** [modifier | modifier le wikicode]

- Tout ou partie de cet article est extrait du *Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition*, 1932-1935 ([deviser](#)), mais l'article a pu être modifié depuis.
- 1. ↑ Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce* , 1748

Extrait Wiktionnaire 5

Entrée extraite du *NPRÉ 2012* :

2. **deviser** [dəvize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1999 ◇ de *devis* ■ Établir le devis de. ▫ *Prestations devisées.*

Nous avons choisi cette entrée parce que nous avons remarqué qu'à la fin de l'article se trouvait au niveau des références une allusion expliquant que la totalité ou une partie de cet article était extrait du *Dictionnaire de l'Académie française*, plus précisément à la huitième. Les contributeurs ont voulu s'assurer de la fiabilité des données qu'ils allaient publier en se basant sur le *Dictionnaire de l'Académie Française*.

Au niveau des informations contenues dans ces deux extraits, elles sont similaires, nous nous intéressons au deuxième sens de ces deux définitions qui sont en relation avec le mot « devis ». Dans l'entrée du *Wiktionnaire*, il y a deux exemples pour illustrer l'emploi de ce mot, un exemple qui provient du site *Internet* de l'Apec et un deuxième d'un site *Internet* inconnu qui semble consacrer à l'emploi. Dans l'extrait du *NPRÉ 2012*, nous relevons un exemple forgé par les lexicographes qui est très succinct.

✧ *Conclusions de l'étude comparative*

Nous observons une différence très marquée au niveau des données dont nous disposons pour les deux dictionnaires. Nous avons relevé que 114 mots n'étaient pas attestés dans le *Petit Larousse Illustré 2016* contre une cinquantaine pour le *Wiktionnaire*. Cette différence peut s'expliquer selon plusieurs raisons que nous allons exposer.

Nous avons évoqué la plus grande liberté dont jouissait le *Wiktionnaire* car contrairement à des dictionnaires comme *Le Nouveau Petit Robert* ou le *Petit Larousse*, le *Wiktionnaire* est géré selon le désidérata des contributeurs : la dimension participative et contributive est au centre de l'évolution et de l'enrichissement de la base de données du

Wiktionnaire. Il n'est donc pas contraint à une politique éditoriale régissant la création d'articles, outre les mots du corpus nous parlons des mots en général. Ce qui nous fait dire que c'est « la voix du peuple qui s'exprime » : la voix de contributeurs lambda pas celles de lexicographes, qui est motivée selon leurs envies, leurs pulsions qui peuvent être influencées par des raisons relatives au domaine du privé : suite à l'écoute de médias, de lectures de presses, romans ; des raisons qui nous échappent et qui sont propres à chaque individu.

Nous pouvons aussi expliquer le fait que nous avons trouvé plus de mots du corpus aussi par rapport au format de l'outil qui est illimité, contrairement à un dictionnaire imprimé qui est soumis à des restrictions au niveau des pages : les articles étant virtuels, dématérialisés, il est possible de créer un nombre infini de pages *Internet*.

Enfin, si l'on trouve la quasi-totalité des mots du corpus du *Petit Robert Électronique 2012* cela peut être la preuve concrète que ces mots sont rentrés dans l'usage courant. À l'instant où nous écrivons ces lignes, il est tout à fait possible que la cinquantaine de mots qui ne disposent pas d'articles fassent l'objet de la création d'une page de la part de contributeurs et que dans un délai tout à fait imperceptible, imprévisible en ré effectuant une requête de ces mots, on puisse trouver l'existence d'un article qui leur soit dédié. C'est un des avantages de ce support : il est en évolution constante.

Lexicographiquement parlant, nous avons inséré des captures écrans des différentes entrées afin de permettre une meilleure vision d'ensemble sur les mots qui sont présentés d'une manière totalement différente que le *NPRÉ 2012*. La microstructure du *Wiktionnaire* est disloquée : la catégorie grammaticale est dans un encadré avec la prononciation et il se « promène » dans les articles : il ne figure pas toujours à la même place. Les articles sont plus aérés facilitant les modifications d'articles. En fin d'article sont différenciées les relations d'ordre sémantique : nous avons pu remarquer des sections de types hyperonymes, synonymes ou autres. Concernant les sources, elles sont plutôt fiables après comme cela est spécifié dans la page d'accueil du *Wiktionnaire*, il n'y a pas un contrôle absolu des données, cela constitue un inconvénient mais dans l'ensemble les articles sont plutôt bien décrits et renseignés. Nous dirons que le *Wiktionnaire* est un outil qui ne remplacera pas un dictionnaire de langue traditionnel, mais de par son accessibilité, il dépannera toute personne cherchant des informations sur un mot. L'essentiel est d'accéder au savoir et ce que ce dictionnaire participatif et en ligne octroie.

Nous reviendrons sur la différence numérique de mots attestés entre *Le Petit Larousse 2016* et le *Petit Robert 2102* (114 mots du corpus du *NPRÉ 2012* que nous avons constitué ne sont pas attestés dans le *PLI 2016*). Premièrement, cet écart peut se justifier entre autres par le nombre d'années considérable qui séparent ces deux éditions (quatre années) et aussi par

rapport aux politiques de publications qui vont différer car ces deux dictionnaires sont rattachés à deux maisons d'édition différente.

Lexicographiquement parlant, nous avons aussi pu noter que le *PLI 2016* ne présentait pas ces informations relevant de la microstructure comme le *NPRÉ 2012*. Les entrées sont beaucoup plus succinctes, l'étymologie est précise mais ne présente pas de datation comme le *NPRÉ 2012*. Nous avons l'impression que tout est condensé : il faut aller à l'essentiel de la définition qui est tout à fait juste mais moins développée. Nous n'avons pas relevé d'exemple non plus dans les définitions du *PLI 2016*. Nous mesurons ici la signification de la vocation encyclopédique que nous décrivions dans la partie théorie. Le dictionnaire encyclopédique va à l'essentiel alors que le dictionnaire de langue détaille, étoffe. Nous ne l'avons pas évoqué dans le détail car les mots du corps n'en faisaient pas l'objet mais dans le dictionnaire encyclopédique mais l'illustration tient aussi une grande place. Nous avons intégré en *Annexe 5* une copie de la présentation de la nomenclature du *PLI 2016* parce qu'elle incarne ce concept du visuel. Tout est expliqué grâce aux images et à des moyens ludiques qui permettent de saisir directement l'objet de la démonstration. L'image serait-elle plus forte que les mots ? Nous ne pourrions répondre à cette question et nous n'avons pas l'ambition de le faire. Nous croyons que si elle permet d'accéder encore une fois au savoir et à l'information alors elle est efficace et légitime. Cela montre aussi une démarche empreinte de pédagogie et ce n'est pas étonnant lorsque l'on évoque la formation du fondateur de la maison Larousse qui était instituteur.

Cette étude comparative nous a permis de bénéficier d'un certain recul par rapport à cet outil, cet objet de référence qui est au cœur de notre travail et cela ouvre une voie permettant une réflexion autour de la fiabilité de l'outil (que nous nuancerons). Nous essaierons d'illustrer nos propos par un exemple concret : admettons que nous soyons au milieu d'une partie de *Scrabble*, ce jeu (dont nous ne rentrerons pas dans le détail des règles) est connu parce qu'il permet de manipuler le lexique sous forme ludique afin de gagner des points, les mots les plus originaux impliquant des lettres comme le « z », le « x » ou le « y » permettent de doubler, tripler les points. Il paraît donc logique, appuyé par l'enjeu des points que certains mots puissent susciter le débat autour de leur existence ou bien de leur sens.

Si l'on raisonne à la lumière des données dont nous disposons un peu plus haut et en fonction de l'année d'édition, de l'édition du dictionnaire que l'on va consulter, il sera possible ou non de valider le mot, ce qui implique que potentiellement, il est possible de ne pas trouver le mot et de passer éventuellement à côté d'une victoire à ce jeu.

Plus sérieusement, ce que nous voulons dire c'est que cela pose un problème lié à la fiabilité des données. Cela montre aussi certaines limites de l'objet dont nous disions que nous modérerions ces propos : nous avons pu le voir, il est impossible de rendre compte du lexique

dans son intégralité et de manière générale, les dictionnaires ont fait preuve de la nécessité de leur utilisation sur le long terme.

Une solution à envisager serait de disposer peut-être de quelques millésimes de dictionnaires différents.

Cette réflexion que nous venons de conclure amène aussi vers une autre réalité. Nous le disions, nous n'avons pas choisi au hasard de travailler sur une version électronique, une version papier et une version en ligne. Cette démarche avait pour but de montrer les différents supports dans lesquels le dictionnaire pouvait s'incarner. La tendance, nous l'avons vu, est l'introduction des nouvelles technologies dans la technique lexicographique. Est-ce un pas, une transition que nous voyons s'opérer devant nos yeux ? Celle de la dématérialisation des dictionnaires. Nous présenterons rapidement dans la prochaine partie deux dictionnaires en ligne qui sont diamétralement opposés mais qui ouvrent une voie et une légitimité aux dictionnaires de demain.

3.3 Vers une dématérialisation de l'objet dictionnaire : l'exemple de deux dictionnaires connectés.

Nous avons choisi de présenter dans cette partie deux dictionnaires connectés mais qui sont aux antipodes l'un de l'autre. En effet, le premier est un dictionnaire de l'argot des banlieues : *Le Dictionnaire de la Zone* et le deuxième est le dictionnaire de référence anglo-saxon : *l'Oxford English Dictionary*.

Nous savons qu'il existe encore bien de nombreux autres dictionnaires en ligne mais il fallait faire un choix et nous nous sommes tournée vers ceux deux dictionnaires car ils étaient très différents. Nous avons choisi un mot pour chacun d'entre eux, nous observerons leur traitement lexicographique.

Nous débuterons notre étude avec le *Dictionnaire de la Zone*.

3.3.1 Un dictionnaire de langue française moins conventionnel : le *Dictionnaire de la zone*

Nous avons « fait la connaissance » du *Dictionnaire de la Zone* en cherchant le mot *boloss* sur *Internet* et nous sommes tombée par hasard sur ce dictionnaire en ligne. Il est possible de le consulter à l'adresse suivante : <http://www.dictionnairedelazone.fr>.

Ce dictionnaire dispose de plus de 2000 mots catégorisés comme « mots des banlieues », il est régulièrement mis à jour, il fonctionne de manière participative comme le *Wiktionnaire*. Nous disions que nous cherchions le mot *boloss* et nous avons trouvé qu'il était bien décrit au niveau de la microstructure, qu'il y avait un travail intéressant qui était réalisé autour de l'étymologie etc.. Nous avons donc une impression plutôt positive sur la qualité de ce

dictionnaire en ligne et nous avons décidé de le référencer à la fin de notre thèse pour ces qualités d'informations.

L'argot des banlieues est certes un lexique particulier mais nous croyons que comme tout lexique spécifique qu'il mérite d'être étudié.

Nous avons donc sélectionné le mot *bicrave* qui est un verbe intransitif invariable populaire dans l'argot dans banlieues. Nous avons inséré une capture d'écran ci-dessous que nous invitons à regarder de plus près:

extrait « Dictionnaire de la Zone » 1

L'article du mot *bicrave* est étendu sur la totalité de la page, il n'est pas condensé comme dans un dictionnaire de langue tel que le *NPRÉ 2012* ou le *PLI 2016*. On voit qu'après l'entrée vedette se trouve la classe grammaticale puis les trois définitions de l'entrée. *Bicrave* est à rapprocher du domaine de la drogue, plus précisément de la vente de drogue.

Les exemples sont des extraits de morceaux de rap, il n'y a pas de transcription phonétique mais cela n'est pas un problème dans la mesure où il y a la possibilité d'écouter ce mot dans des chansons. Les références sont précises : on retrouve le nom de l'artiste, de l'album mais aussi l'année de parution de l'album. L'étymologie est présente dans la page mais, nous trouvons cela surprenant, elle se trouve à la fin de l'article. Elle est introduite par le mot ETYM. En caractère gras, on apprend que le mot vient du *romani* pour les deux premières acceptions et que la troisième acception correspond au déverbal *bicrave*. Le *romani* est une langue des tsiganes.

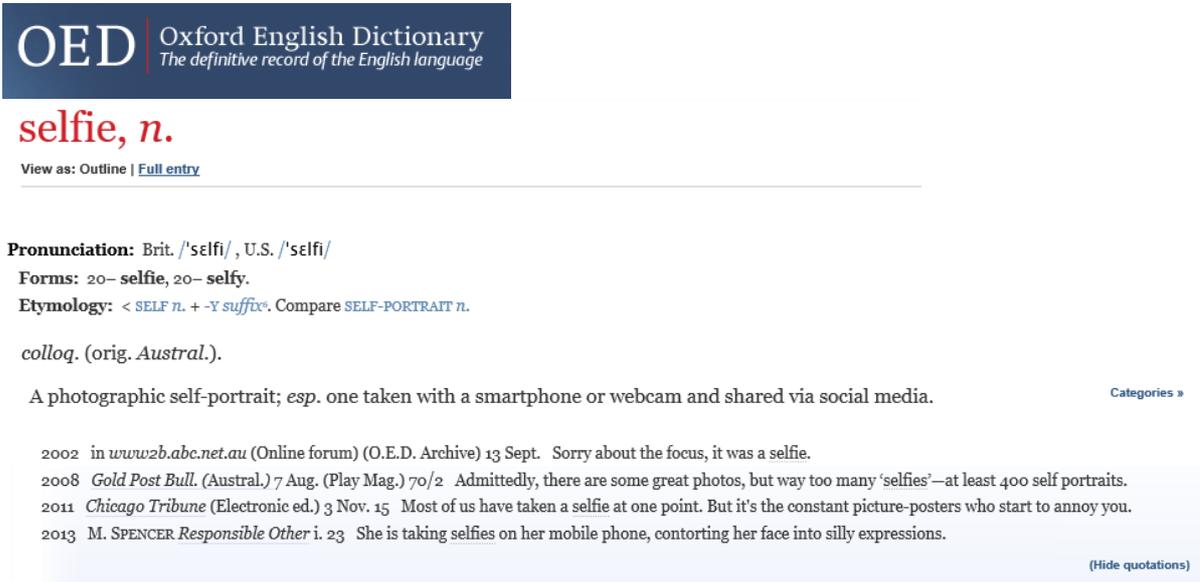
Le *Dictionnaire de la Zone* est un dictionnaire particulier dans le sens où il définit des mots issus de l'argot des banlieues. Cet argot ne constitue pas le lexique le plus répandu ni le plus soutenu mais il fait partie du lexique parlé. Cet outil permet de le décrire précisément en fournissant des détails précis sur sa formation, son étymologie, son contexte d'emploi etc. comme un dictionnaire de langue excepté qu'il traite de l'argot des banlieues. Il n'en reste pas moins un dictionnaire fiable, bien construit et facile d'accès.

Nous étudierons dans la prochaine partie un autre dictionnaire connecté *l'Oxford English Dictionary* qui incarne le dictionnaire de langue de référence anglo-saxon.

3.3.2 Un dictionnaire de référence en ligne : *l'Oxford English Dictionary*

Nous avons aussi décidé de nous intéresser au dictionnaire de référence anglo-saxon : *l'Oxford English Dictionary* dont la réputation n'est plus à faire. Nous allons procéder de la même manière que pour le *Dictionnaire de la Zone* en regardant de plus près le traitement lexicographique d'un mot. Nous avons choisi d'étudier le mot *selfie* qui avait fait l'objet de nombreux articles de périodiques à la fin de l'année 2013. Dans nos souvenirs, la presse expliquait qu'il était surprenant pour un dictionnaire aussi prestigieux que *l'OED* de référencer un mot populaire comme *selfie* dans sa nomenclature. Ce mot désigne une pratique qui est de prendre un autoportrait que l'on va partager soit sur les réseaux sociaux ou que l'on va conserver à des fins personnelles. Ces photos ne sont réalisables qu'avec le perfectionnement des téléphones portables qui permettent de réaliser des clichés de soi facilement.

Nous suggérons de regarder la copie écran que nous avons inséré ci-dessous du mot *selfie* :



The screenshot shows the OED entry for 'selfie, n.'. The title 'selfie, n.' is in red. Below it, there are links for 'View as: Outline | Full entry'. The entry includes pronunciation for British and US English, forms (20-selfie, 20-selfy), and etymology. A definition follows: 'A photographic self-portrait; esp. one taken with a smartphone or webcam and shared via social media.' There is a 'Categories' link. A list of citations is provided, including dates and sources like 'www2b.abc.net.au', 'Gold Post Bull.', 'Chicago Tribune', and 'M. SPENCER Responsible Other'. A '(Hide quotations)' link is at the bottom right of the citation list.

Extrait « OED » 1

Nous retrouvons une présentation condensée comme celle des dictionnaires de langue traditionnels. L'entrée vedette est en rouge en caractère gras, il est possible de la repérer facilement par rapport au reste de la définition. Nous pouvons observer par la suite la précision de la catégorie grammaticale, puis la prononciation qui est détaillée : sont données la prononciation britannique et américaine. Puis, on retrouve les « formes » du mot qui peut s'orthographier avec *-ie* en finale ou avec un *-y*. Il est possible de regarder l'étymologie du mot

qui est détaillée : il a été formé à partir de *self* et du suffixe *-y*. La définition se trouve juste après, nous pouvons dire qu'elle est succincte. Les exemples sont à la suite de la définition : il y en a quatre qui sont classés par ordre chronologique de la plus ancienne apparition à la plus récente. Les sources utilisées sont diverses et détaillées : il y a des forums, des périodiques ; les noms et les dates sont fournies dans l'article.

Nous trouvons que l'*OED* adopte les mêmes procédés lexicographiques que les dictionnaires de langue comme le *NPR* : la microstructure de l'article est précise, bien ordonnée. Les informations sont simples à exploiter et à interpréter. Le fonctionnement de l'*OED* est assuré par l'*Oxford University Press*, ce qui lui confère une certaine fiabilité quant à la qualité des données qu'il contient. Il est consultable à partir de l'adresse suivante : <http://www.oed.com>. Le site est en libre accès mais il est aussi possible de s'abonner au site qui permet d'accéder à un contenu plus complet sur les informations recherchées.

Les recherches sur les mots sont faciles à réaliser, cela se fait via une barre de recherche qui permet d'accéder aux mots que l'on souhaite étudier. Nous avons aussi remarqué qu'une mise à jour qui permet d'intégrer les mots nouveaux à la nomenclature de l'*OED* était réalisée tous les trimestres. Les listes de mots qui viennent d'être intégrées à la nomenclature sont consultables à partir de l'adresse suivante : <http://public.oed.com/the-oed-today/>.

Les ajouts de mots plus anciens sont aussi référencés sous forme d'historique à cette adresse.

Nous avons choisi de travailler sur l'*OED* parce que nous croyons qu'il peut ouvrir la voie à l'avenir des dictionnaires de langue française comme le *NPR* ou le *PLI*. L'*OED* est un dictionnaire fiable, qui jouit d'une grande renommée comme le *NPR* et le *PLI*. Il a sauté un pas : celui de l'*Internet*. Le *NPR* et le *PLI* ont eux aussi des versions électroniques et numérisées mais elles n'ont pas la même facilité d'accès que l'*OED* qui est accessible en ligne.

Nous ne savons pas si cela est envisageable d'un point de vue financier mais aussi technologiquement parlant pour le *NPR* ou le *PLI* mais cela serait peut-être la prochaine étape à considérer pour ces dictionnaires. Cela constituerait une autre alternative à la version papier encombrante et limitée par le format de ce support. Un dictionnaire en ligne a aussi des inconvénients car il faut disposer d'une connexion *Internet* ce qui n'est pas toujours possible pour tous les utilisateurs mais cela est à envisager car nous vivons dans un monde de plus en plus connecté dans lequel *Internet* est omniprésent. Peut-être, nous serons les témoins de cette nouvelle métamorphose des dictionnaires dans un futur proche : elle sera éventuellement inattendue, du moins, c'est ce que nous espérons.

Nous avons pu voir tout au long de notre thèse que le dictionnaire était un objet polymorphe, qui a toujours été présent à tous les moments de l'histoire. Il a évolué en même temps que l'homme, au fil de ses découvertes, en les décrivant ou en les expérimentant. Il montrera, nous en sommes certaine un nouveau visage que nous sommes déjà pressée de découvrir. Le fait qu'un dictionnaire comme l'*OED* ait franchi le cap de la mise en ligne sera peut-être une porte ouverte qu'emprunteront aussi les dictionnaires de langue française tel que le *Nouveau Petit Robert*.

Nous avons terminé l'étude morphologique et lexicographique des mots du corpus, nous pouvons donc passer à la conclusion générale de la thèse.

Conclusion

Nous avons consacré nos travaux de thèse à l'étude des mots nouveaux attestés entre 1990 et 2012 dans le *Nouveau Petit Robert Électronique*. Nous avons choisi ce dictionnaire de langue française comme support de travail parce qu'il jouit d'un statut de référence, nous pensons à la qualité des informations qu'il délivre. L'équipe de lexicographes portée par Alain Rey accorde une grande minutie aux précisions lexicologiques.

Dans l'introduction, nous avons exposé comme problématique générale notre volonté d'étudier la manifestation de la néologie dans le *Nouveau Petit Robert Électronique* 2012. Pour appréhender la manifestation de cette dernière, nous avons réalisé une étude des néologismes enregistrés dans ce dictionnaire d'après la période sélectionnée par nos soins : de 1990 à 2012. Nous avons aussi expliqué que nous préférons parler de mots nouveaux plutôt que de néologismes. L'analyse de ces mots selon leur morphologie, leur domaine d'expérience et leur traitement lexicographique nous a permis de rendre compte de leurs richesses ainsi que de leurs spécificités.

Dans la première partie de la thèse, intitulée « La néologie et les dictionnaires de langue française », nous avons tenté de définir la néologie d'un point de vue historique et linguistique, puis par la suite, nous l'avons différenciée des néologismes. Nous avons insisté sur les rapports entretenus par la néologie et les dictionnaires de langue française. En France principalement, nous avons pu constater que la néologie était soumise à une régulation au moyen de multiples organismes qui ont pour but de trouver des équivalents aux emprunts issus des domaines spécialisés. Ces derniers sont assimilés à des emprunts superflus : ils deviennent remplaçables. Le *Nouveau Petit Robert* tient compte des recommandations officielles émanant des commissions ministérielles de terminologie. Il est possible de trouver ces « recommandations officielles » dans les définitions de certains anglicismes, elles figurent généralement en fin de celles-ci.

Ensuite, nous avons étudié, de manière générale, les grands types de dictionnaires du Grand Siècle aux dictionnaires contemporains. Nous avons aussi mesuré les difficultés liées à l'enregistrement des mots nouveaux dans la nomenclature d'un dictionnaire. Les candidats à la « dictionnarisation » sont nombreux mais peu d'entre eux sont finalement sélectionnés. Une centaine de mots sera définitivement retenue. Le secret des mises à jour des dictionnaires est très bien gardé : il n'est révélé que le jour de la parution de la nouvelle édition qui se fait généralement au printemps. Nous avons été attentive au développement des nouvelles technologies dans leur rapport avec la lexicographie. Ces innovations ont contribué à la métamorphose des dictionnaires, actuellement nous sommes en train d'observer une nouvelle

ère : celle des « dictionnaires connectés ». Enfin, nous avons travaillé sur les dictionnaires Le Robert, nous sommes revenue sur les origines de la création de cette prestigieuse maison d'édition. Nous avons pu envisager les techniques marketings utilisées par les dictionnaires Le Robert. Le dictionnaire est aussi un objet destiné à la vente.

Dans la deuxième partie de la thèse consacrée à l'analyse des mots du corpus, nous avons mis en évidence les différents modes de création de ces derniers, puis nous avons étudié les domaines d'expérience auxquels ils appartenaient enfin dans une partie consacrée à la lexicographie, nous avons fait ressortir certaines spécificités lexicographiques du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* en le comparant avec le *Petit Larousse Illustré 2016* et le *Wiktionnaire*. Nous allons détailler les modes de formations des mots se trouvant dans le corpus. Le corpus se compose de 477 mots attestés entre 1990 et 2012. Nous commencerons avec les modes de formation relevant de la matrice interne qui regroupe 294 mots et dans laquelle se trouvent : la dérivation suffixale (87 mots), la dérivation préfixale (24 mots), la dérivation parasynthétique (2 mots), la dérivation inverse (2 mots), la composition (124 mots), le verlan (4 mots), la troncation (11 mots), les sigles (11 mots), les acronymes (4 mots). Puis, il est possible de trouver les mots associés aux changements de sens (25 mots) et enfin ceux relevant de la matrice externe avec 186 mots. La matrice externe englobe les différents emprunts du corpus. Enfin, certains mots sont « inclassables » dans les modes de formations énumérés ci-dessus, nous les avons rangés dans une catégorie à part, celle des « autres formations » qui totalise 35 mots.

Nous avons ensuite classé ces mots en fonction de leurs domaines d'expérience. Nous nous sommes aidé du classement de Bernard Quemada³⁴¹. Ceux-ci traduisent la grande influence des domaines spécialisés sur le lexique, plus particulièrement des « Sciences et techniques » avec un grand nombre de mots issus de l'informatique. La moitié des mots du corpus y sont rattachés : nous avons relevé 231 occurrences. Nous avons constaté le « déclin » des sciences humaines, nous prendrons comme exemples le domaine de « L'être humain » qui totalise deux occurrences et celui de la « Philosophie et des religions » qui ne comporte que trois occurrences. Dans la partie consacrée à la lexicographie, nous avons comparé les mots du corpus du *NPRÉ 2012* avec des dictionnaires qui se trouvent à l'opposé de ce dernier, que cela soit au niveau de leur format : nous avons choisi une version imprimée avec le *PLI 2016* mais aussi des versions en ligne comme avec le *Wiktionnaire*, le *Dictionnaire de la Zone* ou encore l'*Oxford English Dictionary*. Nous n'avons pas choisi ces dictionnaires au hasard car nous avons l'intuition qu'ils seront le nouveau visage de la lexicographie moderne que nous

³⁴¹ Quemada Bernard et alii, *Mots nouveaux contemporains I, Matériaux pour l'histoire d'un vocabulaire français*, Paris, CNRS Klincksieck, 1993

demandons qu'à observer. Nous le disions, le dictionnaire n'a pas fini de montrer son adaptabilité.

Ce travail permet de donner certaines tendances en matière de créations néologiques : nous pouvons dire que les mots attestés dans le *Nouveau Petit Robert Électronique 2012* sont majoritairement formés d'après la matrice interne faisant de la composition et de la dérivation les modes de formation les plus utilisés. La matrice externe est aussi bien représentée avec 186 occurrences. Nous avons relevé certaines formations inédites issues de la composition, nous pensons à des mots comme *bioterrorisme (s.m.)*, *euroseptique (s.m.)*, *écorecharge (s.f.)* qui peuvent être assimilés à des pseudo-composés. Ces éléments sont la preuve de la richesse lexicologique de notre corpus montrant l'évolution de la langue.

Le *Nouveau Petit Robert* est un dictionnaire qui montre une volonté d'ouverture en représentant la langue et ses multiples usages. Nous pensons aux mots d'argots et en verlan présents dans le corpus : par exemple la locution adverbiale *à donf* ou encore *relou, oue (adj.)*.

Nous souhaiterions revenir sur les difficultés d'analyse auxquelles nous avons été confronté, notamment lors de l'étude des mots suffixés du corpus : le *Nouveau Petit Robert* ne donne que l'étymon qui ne correspond pas forcément à la base des mots utilisée dans le cadre d'une dérivation suffixale. Cela entraînait des incohérences au niveau de la correspondance entre la graphie et la phonie que nous avons signalées. Nous avons conscience que les mots qui se trouvent dans la nomenclature de ce dernier sont effectivement triés sur le volet, cette exigence se justifie car la crédibilité du dictionnaire ne peut être remise en cause, il ne faut pas prendre de risque comme J-F Sablayrolles l'écrit, les mots sont soumis à « un principe de précaution » avant d'être attestés.

Les listes de mots nouvellement ajoutés dans le dictionnaire suscitent un grand intérêt, mais, connaissons-nous ces mots ? Notre étude permet de lever le voile sur ces derniers (que nous ignorions pour une grande majorité d'entre eux) et d'en étudier les procédés de formation. Notre corpus peut aussi servir d'outil pour des cours de lexicologie : même si nous avons étudié une grande partie, il y aura toujours des éléments à exploiter. Nous aurions aimé explorer plus en détails la dimension lexicographique, cela peut être envisageable dans le cadre d'une autre étude. Notre travail peut servir de base pour des personnes travaillant dans le domaine du *TAL* (Traitement Automatique des Langues), nous pensions utiliser nos données développées sur la formation des mots pour envisager la création d'un outil informatique visant à repérer les néologismes de manière automatique.

Nous concluons notre thèse sur cette idée que les Français ont un rapport particulier avec l'objet dictionnaire : que cela soit au niveau de la réflexion linguistique, dans le rapport avec la néologie, il est très présent. Il témoigne l'amour que l'on peut avoir pour les mots mais

aussi du rapport que l'on peut avoir avec sa propre langue qui se traduit par la peur de la faute. Le dictionnaire est un objet qui prend de la place dans le cœur des Français et dans leur bibliothèque. Il en existe pour tous les goûts, toutes les bourses, dans un monde de plus en plus connecté où l'on a accès au savoir du bout des doigts. Avec le recul, on se dit qu'il ne s'agit que de mots finalement et que peu importe aussi la qualité des informations, c'est la sensibilité que tout être a à la langue qui va influencer son rapport avec celle-ci. L'important est d'accéder à l'information désirée et de lever ce doute grâce au dictionnaire, ce doute incarné par ce mot qui agace l'esprit et c'est d'ailleurs ce qu'écrit J. Pruvost ³⁴² citant une formule de Bescherelle extraite de la *Préface du Dictionnaire national*: « (...), qui (...) affirmait, à la manière de Richelet, (...) il faut que le dictionnaire soit « le livre de tout le monde ». »

³⁴² Pruvost Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002, p.90.

Bibliographie

1. ALOUI Khalid, « La néologie chez Larousse. Traitement et analyse d'un corpus de néologismes », *Néologie et terminologie dans les dictionnaires*, Paris, Honoré Champion Editeur, 2008, pp. 61 à 84.
2. AMIOT Dany, DAL Georgette, « Composition néoclassique en français et ordre des constituants », *La composition dans une perspective typologique*, actes d'une journée d'étude tenue à l'Université d'Artois, Arras, le 24 mars 2006, Arras : Artois presse université, 2008, pp. 89-113.
3. BAGGIONI Daniel, « Dirigisme linguistique et néologie », *Langages* n°36, 1974, pp. 53-66.
4. BASTUJI Jacqueline, « Notes sur la créativité lexicale », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, pp 12-20.
5. BECHEREL Danièle, « A propos des solutions de remplacement des anglicismes », *La linguistique* n°17, 1981/1982, pp. 119-131.
6. BENVENISTE Émile, *Problèmes de linguistique générale*. T. 2, Paris, Gallimard, 1974.
7. BIDERMAN-PASQUES Liselotte, HUMBLEY John, « La réception de mots anglais dans les journaux français : l'application de quelques principes d'harmonisation graphique », *Langue française* n°108, 1995, pp 57-65.
8. BONNARD Henri, « Transfert et coalescence », *Néologie et lexicologie*, Paris Larousse, 1979, pp. 21-27.
9. BOULANGER Jean-Claude, « Problématique d'une méthodologie d'identification des néologismes en terminologie », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, pp. 36-46
10. BOULANGER Jean-Claude, FRANCŒUR Aline, CORMIER Monique C., « *Le Petit Robert* par lui-même : de l'ombre à la lumière », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, pp. 157-188.
11. BOULANGER Jean-Claude, « Chronologie raisonnée des bibliographies de la néologie précédée de quelques miscellanées », *Neologica* n°2, 2008, pp. 185-199.
12. BOULANGER Jean-Claude, « Sur l'existence des concepts de « néologie » et de « néologisme ». Propos sur un paradoxe lexical et historique », in T. Cabré, O. Domènech, R. Estopà, J. Freixa, M. Lorente (eds), *Actes del I Congrés Internacional de neologia de les Llengües Romàniques*, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, 2010, pp. 31-73.
13. BRANCA-ROSOFF Sonia, REBOUL-TOURE Sandrine, « Événement discursif ou événement linguistique : l'emprunt et le terme dans le vocabulaire de l'internet », *Neologica* 2, 2008, pp. 39-54.
14. CABRÉ Teresa et alii, « Evaluación de la vitalidad de una lengua a través de la neología », *La fabrique des mots*, actes du colloque *La Néologie ibérique*, Paris IV Sorbonne, 25-26 mai 1998, sous la direction de Jean-Claude Chevalier et Marie-France Delpont, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2000, pp. 91-130.

15. CATACH Nina, « L'intégration graphique des mots nouveaux », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, pp. 67-71.
16. CHARLES Florence, « Les mots-valises : des mots malicieux. Un exemple en littérature de jeunesse », *Neologica* n°5, 2011, pp. 45-64.
17. CHOLETTE Gaston, « L'office de la langue française du Québec », *La banque des mots* n°2, pp. 151-154.
18. COLIN Jean-Paul, PETROFF André, « Les lambeaux de pourpre au coin du feu ou Du rôle de la citation dans les dictionnaires dits de langue », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, pp.73-91.
19. CORBEIL Jean-Claude, « Aspects du problème néologique », *La banque des mots* n°2, 1971, pp.123-136.
20. CORBIN Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1987 a/.
21. COY Charlotte, « Les recommandations officielles des commissions de terminologies et leur rapport à la langue commune. Indices pour un profil lexicologique du français », *Neologica* 6, 2012, p. 177- 189.
22. CUSIN-BERCHE Fabienne, *Le management par les mots. « Etude sociolinguistique de la néologie »*, l'Harmattan, 1998.
23. DAL Georgette, « Productivité morphologique : définitions et notions connexes », *Langue française*, n°140, 2003, pp. 3-23.
24. DARMESTETER Arsène, *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Delagrave, 1886.
25. DE GIOVANNI Cosimo, « Le désordre du dictionnaire dans l'ordre des stratégies d'utilisation. Pour une didactique du dictionnaire », *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann, 2012, pp. 167-180.
26. DEPECKER Loïc, *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Armand Colin - Larousse, 2001.
27. DEROY Louis, « Néologie et néologismes : essai de typologie générale », *La banque des mots* n°1, 1971, pp. 5-12.
28. DESPORTE Ariane, « Les mots nouveaux dans le « Diccionario de Autoridades » », *La fabrique des mots*, actes du colloque *La Néologie ibérique*, Paris IV Sorbonne, 25-26 mai 1998, sous la direction de Jean-Claude Chevalier et Marie-France Delpont, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2000, pp. 159-177.
29. DOTOLI Giovanni, « Dictionnaire et ordre de l'alphabet », *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann, 2012, pp. 27-41.
30. DUBOIS Jean, *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain : essai d'interprétation des mouvements observés dans le domaine de la morphologie des mots construits*, Paris, Larousse, 1962.

31. DUBOIS Jean, « Dictionnaire et discours didactique », *Langages* n°19, 1970, pp. 35-47.
32. DUBOIS Jean, *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Larousse, 1974.
33. DUBOIS Jean, DUBOIS-CHARLIER Françoise, *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan, 1999.
34. DUGAS André, « Le préfixe *auto-* », *Langue française* n°96, 1992, pp. 20-29.
35. GUO Li, *Practical Audio-Visual Chinese 1, 2nd Edition, (Book+mp3)*, Tai wan Shi Fan Da Xue Guo Yu Jia, 2008.
36. GALA Núria, « Ressources lexicales mono- et multilingues. Une évolution historique au fil des pratiques et des usages », *Ressources lexicales: contenu, évaluation, utilisation, évaluation*. *Linguisticae Investigationes Supplementa* 30, John Benjamins Publishing, Amsterdam, 2013, pp. 1-42.
37. GALISSON Robert, « De la lexicographie de dépannage à la lexicographie d'apprentissage. Pour une politique de rénovation des dictionnaires monolingues de FLE à l'école », *Cahiers de lexicologie* n°51, 1987, pp. 95 à 118.
38. GALLI Hugues, *Echappée en morphologie dérivationnelle : approche épistémologique de la discipline avec application au préfixe français en-*, [Ressource électronique] sous la direction de Martin Riegel et Martin-Dietrich Glessgen. 327 p. Thèse : Sciences du langage : Strasbourg II : 2006. Format PDF. Disponible sur : http://scd-theses.u-strasbg.fr/482/01/galli_Thèse.pdf
39. GARDES-TAMINES Joëlle, « Introduction à la morphologie (suite) : La morphologie dérivationnelle. », *L'information grammaticale* n°14, 1982, pp. 31-35.
40. GARDES-TAMINES Joëlle, *La Grammaire*, Tome 1, Paris, Armand Colin, Cursus, 1994.
41. GAUDIN François, GUESPIN Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2000 (rééd. 2002).
42. GREVISSE Maurice, GOOSSE André, *Le Bon Usage*, Bruxelles, De Boeck. Duculot, 2008, quatorzième édition.
43. GRESILLON Almuth, « Le mot-valise, un monstre de langue ? », *La linguistique fantastique*, Auroux-Chevalier, 1985, pp. 245-259.
44. GUILBERT Louis, « De la formation des unités lexicales », *Introduction au Grand Larousse de la langue française*, 1^{er} volume, Paris, Larousse, 1971, pp. IX-LXXXI.
45. GUILBERT Louis, « Grammaire générative et néologie lexicale », *Langages* n°36, 1974, pp. 34-44.
46. GUILBERT Louis, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975.
47. GUILBERT Louis, « La néologie scientifique et technique », *La banque des mots* n°1, 1971, pp. 45-54.
48. GUILBERT Louis, « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'Association internationale des études française* n°25, mai 1973, pp. 9-29.

49. GUILFORT Jonathon, « Les attitudes des jeunes français à propos des emprunts à l'anglais », *La Linguistique* n°33, 1997, pp.117-135.
50. GOOSSE André, « De l'accueil au refus », *La banque des mots* n°1, 1971, pp. 37-44.
51. HAUSMANN Franz Josef, « Beaucoup de splendeurs, peu de misères : bilan sur les dictionnaires Le Robert », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, pp. 246-262.
52. HONG Cheol-Hoon, « Tendances de la néologie par dérivation et par formation au moyen d'éléments gréco-latins », *La Linguistique* n°33, 1997, pp.107-116.
53. HUOT Hélène, *La morphologie : Forme et sens des mots du français*, 2^{ème} édition revue et actualisée, Paris, Armand Colin, 2006.
54. LAMBRECHTS Chantal, « Un regard d'éditeur sur la contribution des lexicographes aux travaux d'une maison d'édition de référence, Larousse ou Quelle place est réservée et continue d'être réservée aux spécialistes des sciences du langage dans une maison d'édition de dictionnaires ? », Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, pp. 145-149.
55. LAURENT Bénédicte, « Noms de marque, noms de produit : analyse d'une exemplarité de la créativité lexicale », *Neologica* n°1, 2006, pp.127-145.
56. LEHMANN Alise, MARTIN-BERTHET Françoise, *Lexicologie, sémantique, morphologie, lexicographie*, 4^{ème} édition, Cursus, Armand Colin, 2013.
57. LETURGIE Arnaud, « À propos de l'amalgamation lexicale en français », *Langages* n°183, 2011, pp.75-88.
58. MARCELLESI Christiane, « Retour aux sources : quelques aspects du vocabulaire de l'informatique », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, pp. 176-183.
59. MARTINEZ Camille, L'évolution de l'orthographe dans les *Petit Larousse* et les *Petit Robert* 1997-2008 : une approche généalogique du texte lexicographique, [Ressource électronique] sous la direction de Jean Pruvost, 778 p., Thèse : Sciences du langage : Université de Cergy-Pontoise, 2009. Format PDF. Disponible sur : <http://biblioweb.u-cergy.fr/theses/09CERG0415.pdf>
60. MERCIER Louis Sébastien, *Néologie*, texte établi, annoté et présenté par Jean-Claude Bonnet, Paris, Belin, 1987.
61. MOLINO Jean, « Où en est la morphologie ? », *Langages* n°78, 1985, pp. 5-40.
62. MORTUREUX Marie-Françoise, « Analogie « créatrice » formelle et sémantique », *Langages* n°36, 1974, pp 20-33.
63. MORTUREUX Marie-Françoise, « La néologie lexicale : de l'impasse à l'ouverture », *Langages* n°183, 2011, pp.11-24.
64. MORTUREUX Marie-Françoise, « Note à propos de : Dictionnaire encyclopédique et vulgarisation », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, pp. 192-198.

65. MORTUREUX Marie-Françoise, « Siglaison-acronymie et néologie lexicale », *Linx* n°30, 1994, pp. 11-32.
66. NIKLAS-SALMINEN Aïno, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997.
67. NIKLAS-SALMINEN Aïno, *La Lexicologie*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin/Cursus, 2015.
68. NIKLAS-SALMINEN Aïno, Sur le traitement des emprunts "nécessaires" dans *Le Nouveau Petit Robert 2009*", Actes du Colloque international "Les dictionnaires et l'emprunt (16°-21° siècle), 28-29 mai 2009, Université de Provence, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, p. 235-246.
69. *Le Nouveau Petit Robert de la langue française* 2012, Paris, Dictionnaires Le Robert / SEJER, version électronique PC/MAC, 2011.
70. NYROP Kristoffer, *Grammaire historique de la langue française*, t. 2, 5^{ème} édition, Gyldendal, 1968.
71. PEÑALVER VICEA Maribel, « Le néologisme littéraire : un outil langagier explorateur de l'inconscient », *Neologica* n°5, 2011, pp.25-43.
72. *Petit Larousse illustré 2016*, Paris, Larousse, 2015.
73. PEYTARD Jean, « Motivation préfixale et paradigmes dérivationnels (sur la préfixation en « pré- », dans le français contemporain », *Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse, 1979, pp.199-206.
74. PIACENTINI Jacques Antoine, « La création des synthèmes publicitaires et leur intégration dans le langage courant », *La Linguistique* n°17, 1981/1982, pp. 49-76.
75. PICONE Michael D., *Anglicisms, Neologisms and dynamic French*, *Linguisticæ Investigationes Supplementa*, 18, Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins Publishing Company, 1996.
76. *Postface* du *Nouveau Petit Robert*, signée par Alain Rey en juin 2006.
77. *Préface* du *Nouveau Petit Robert*, signée par Alain Rey et Josette-Rey-Debove en 1993.
78. PRUVOST Jean, *Les dictionnaires de langue française*, n°3622, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2002.
79. PRUVOST Jean, « Paul Robert : de la passion des mots au grand architecte de la lexicographie », *Les Dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, pp. 14-87
80. PRUVOST Jean, « Des actes : « Tout ce qu'on fait ou peut faire » pour que les sciences du langage soient au service de tous. Et quelques mots autour des mots et des dictionnaires », Mais que font les linguistes ? Les sciences du langage, vingt ans après, Actes du colloque de l'Association des sciences du langage, l'Harmattan, 2005, pp. 7- 27.
81. PRUVOST Jean, *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006

82. PRUVOST Jean, « La langue française se porte joyeusement », *L'Express* n°3271 semaine du 12 au 18 mars 2014.
83. PRUVOST Jean, SABLAYROLLES Jean-François, *Les néologismes*, n°3674, Paris, « Que sais-je ? », PUF, 2003.
84. QUEMADA Bernard, « À propos de la néologie. Essai de délimitation des objectifs et des moyens d'action », *La banque des mots* n°8, 1971, pp. 137 à 151.
85. QUEMADA Bernard, « Notes sur lexicographie et dictionnaire », *Cahiers de lexicologie* n°51, 1987, pp. 229- 242.
86. QUEMADA Bernard et alii, *Mots nouveaux contemporains I, Matériaux pour l'histoire d'un vocabulaire français*, Paris, CNRS Klincksieck, 1993.
87. REY Alain, *La lexicologie*, Initiation à la linguistique, série A2, Klincksieck, 1970.
88. REY Alain, « Typologie génétique des dictionnaires », *Langages* n°19, 1970, pp. 48-68
89. REY Alain, « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française* n°16, 1972, pp. 4-28.
90. REY Alain, « Essai de définition du concept de néologisme », *Actes du colloque international de terminologie*, O.L.F, Québec, 1974.
91. REY Alain, « Néologisme, un pseudo-concept ? », *Cahiers de lexicologie* n° 28, 1976, pp. 3-17.
92. REY Alain, « La néologie : un problème de création, de diffusion et d'acceptation », Actes du colloque national sur les services linguistiques. Les services linguistiques au Canada : bilan et perspectives, Ottawa 1984 paru en 1985, pp. 231-256.
93. REY Alain, « La renaissance du dictionnaire de langue française au milieu du XXème siècle : une révolution tranquille », *Les dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, pp. 88 à 99.
94. REY Alain, « Les désordres de la microstructure », *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann, 2012, pp. 5-25.
95. REY-DEBOVE Josette, « Le domaine du dictionnaire », *Langages* n°19, 1970, pp. 3-34.
96. REY-DEBOVE Josette, LEBEAU-BENSA Béatrice, « Les variantes dans le *Nouveau Petit Robert* 1993 », *Langue française* n°108, 1995, pp. 33-39.
97. REY-DEBOVE Josette, « La philosophie des dictionnaires *Le Robert* ou les chemins de l'intelligible », *Les dictionnaires Le Robert*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, pp. 100 à 109.
98. REY Christophe, « Dictionnaires d'hier et d'aujourd'hui. Ressources lexicales par excellence », *Ressources lexicales: contenu, évaluation, utilisation, évaluation*. *Linguisticæ Investigationes Supplementa* 30, John Benjamins Publishing, Amsterdam, 2013, pp. 85-118.
99. RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, Linguistique nouvelle, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.

100. SABLAYROLLES Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000.
101. SABLAYROLLES Jean-François, « Alain Rey, le linguiste et les mots nouveaux », GAUDIN François, *Alain Rey, vocabuliste français*, Limoges, Lambert-Lucas, 2011, p.87-98.
102. SAMADOV Nazim, Tendances de la néologie dans la radio. Analyse à travers la Radio France International, [Ressource électronique] sous la direction de Jean-Christophe Pellat et Kamal Dadachov. 393 p., Thèse : Sciences du langage : Strasbourg II : 2007. Format pdf. Disponible sur : http://www.contrastiva.it/baul_contrastivo/dati/sanvicente/contrastiva/Neolog%C3%ADa/Samadov,%20Neologie%20e%20radio,%20These.pdf
103. SAUVAGEOT Aurélien, « Valeur des néologismes », *La banque des mots* n°1, 1971, p. 29-36.
104. SINI Lorella, *Mots transfuges et unités sémiotiques transglossiques : onomatopées et noms propres de marques*, Torino, Paris : l'Harmattan, 2005.
105. STEUCKARDT Agnès, « L'emprunt : un événement linguistique ? Présentation », *Neologica* 2, 2008, pp. 9-18.
106. STORZ Carl, « L'innovation lexicale française : l'adaptation des emprunts du champ sémantique de *blog* », *Neologica* 4, 2010, pp.63-104
107. TOURNIER Jean, *Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1985.
108. TOURNIER Jean, *Précis de lexicologie anglaise*, Nathan, 1991.
109. VAISSIERE Jacqueline, « From Latin to Modern French : on diachronic changes and synchronic Variations », AIPUK, Aibrbetiberitche, Institut für Phonetik und digitale Sprachverarbeitung, Universität Kiel, 1996, pp. 61-74.
110. WALTER Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988.
111. WINTER-FROEMEL, « Les emprunts linguistiques : enjeux théoriques et perspectives nouvelles », *Neologica* 3, 2009, pp. 79-122.
112. WIJNANDS Paul, « Pour une redéfinition du néologisme lexicographique », *La banque des mots* n°29, 1985, pp. 13-34.
113. XU Zhenhua, *Le néologisme et ses implications sociales*, L'Harmattan, 2001.

Sites et pages consultés

114. Club d'orthographe de Grenoble [en ligne, consulté le 07/08/2015].
Disponible sur :
<http://www.orthogrenoble.net/camille/entrees-Petit-Robert-2012.html>
115. *Dictionnaire de la Zone* [en ligne, consulté le 18/09/2015].
Disponible sur :
<http://www.dictionnairedelazone.fr>
116. Le Parisien. « La relève est assurée », [en ligne, consulté le 21 septembre 2015].
Disponible sur :
<http://www.leparisien.fr/informations/la-releve-est-assuree-22-05-2014-3860079.php>
117. L'Express. « Foulitude de mots-valises », [en ligne, consulté le 7 août 2015].
Disponible sur :
http://www.lexpress.fr/informations/foulitude-de-mots-valises_655817.html
118. Libération. « Dicopathe [dikopat] n.m et n.f » [en ligne, consulté le 25/11/2014].
Disponible sur :
http://www.liberation.fr/culture/2013/10/28/dicopathe-dikopat-nm-et-nf_942931
119. Musée virtuel des dictionnaires [en ligne, consulté le 26/11/2014].
Disponible sur :
<https://dictionnaires.u-cergy.fr/accueil.html>
120. *Oxford English Dictionary* [en ligne, consulté le 18/09/2015].
Disponible sur :
<http://www.oed.com>
121. *Wiktionnaire* [en ligne, consulté le 20/09/2015].
Disponible sur :
https://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:Page_d'accueil

ANNEXE I

Annexe 1 : corpus *Le Nouveau Petit Robert Electronique 2012*

-A-

accidentogène [aksidãtɔʒɛn] **adjectif étym.** 1990 ◇ de *accident* et *-gène* ■ Particulièrement susceptible de provoquer des accidents de la route. *Carrefour accidentogène.* → **dangereux.**
L'alcool, la vitesse, facteurs accidentogènes.

acrobranche ou **acrobranche** [akrɔbrãʃ] **nom féminin étym.** 1991, ~ 1997 ◇ *acrobranche* marque enregistrée 1996; de *acrobatie* et *branche*, avec influence de *s'accrocher aux branches* ■ Activité de plein air qui se pratique dans un site forestier aménagé et qui consiste à se déplacer de branche en branche ou d'arbre en arbre.

addictologie [adiktɔlɔʒi] **nom féminin étym.** 1999 ◇ de *addict(ion)* et *-logie* Famille étymologique ⇒ **dire.** ■ Discipline médicale qui étudie les comportements liés à l'addiction et les mécanismes de la dépendance. ▫ **N.** addictologue.

ADSL [adeɛsɛl] **nom masculin étym.** 1993 au Québec ◇ sigle anglais, de *Asymmetric Digital Subscriber Line* « ligne d'abonné numérique asymétrique » ■ **Anglic. Techn.** Protocole de transmission numérique à haut débit qui utilise le réseau téléphonique. *L'ADSL.* ▫ Recommandation officielle *raccordement numérique asymétrique (RNA).*

africain-américain, africaine-américaine [afrikɛamerikɛ̃, afrikɛnamerikɛn] **adjectif et nom étym.** 2002 ◇ calque de l'anglais américain *african american* (1969) ■ Relatif aux Américains d'origine africaine. → **afro-américain, négro-américain, noir.** *Les athlètes africaines-américaines.* ▫ **N.** *Les Africains-Américains.*

after [aftœʀ] **nom masculin invariable (parfois féminin) étym.** 1995 ◇ ellipse de l'anglais *after-hours (club)*, de l'adj. *after-hours* « après (*after*) les heures (de fermeture) » (1929) ■ **Anglic.** Réunion festive après un spectacle, une soirée. « *mon père avait acheté un loft [...] sur la 53e rue, au-dessus du MOMA. J'y organisais des afters* » (Beigbeder).

agrégateur [agregatœʀ] **nom masculin étym.** 1998 ◇ anglais américain *aggregator* ■ **Inform.** Logiciel qui permet de rassembler périodiquement sur une interface les informations publiées sur différents sites préalablement définis par l'utilisateur. *Agrégateur de contenu.* → aussi **syndication, RSS.**

agrocarburant [agrokabyʀã] **nom masculin étym.** 2004 ◇ de *agro-* et *carburant* ■ Carburant produit à partir de matériaux organiques renouvelables et non-fossiles. → **biocarburant.**

airbag [ɛʁbag] **nom masculin étym.** 1992 ◇ nom déposé, de l'anglais *air* « 1. air » et *bag* « 1. sac » Famille étymologique ⇒ **air.** ■ **Anglic.** Équipement de sécurité d'un véhicule, composé d'un coussin qui se gonfle en cas de choc afin de protéger le conducteur et les passagers. *Des airbags.* Recommandation officielle *sac gonflable, coussin gonflable, coussin de sécurité.* ▫ **Fig., fam.** Sein (de femme).

alcoholodépendance [alkɔlədepɑ̃dɑ̃s] **nom féminin étym.** 1987 ◇ de *alcohol* et *dépendance* ■ Dépendance à l'alcool. ▫ **Adj.** et **n.** alcoholodépendant, ante, 1990.

2. **algologie** [algɔləʒi] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *algo-* et *-logie* ■ Branche de la médecine qui a pour objet l'étude de la douleur et son traitement. ▫ **N.** algologue.

2. **alias** [aljas] **nom masculin étym.** v. 1995 ◇ anglais américain *alias*, du latin → 1. Alias ■ **Anglic. Inform.** Fichier utilisé comme raccourci pour accéder à un autre fichier (appelé *l'original*).

aliquement [alikamɑ̃] **nom masculin étym.** 1996 ◇ mot-valise, de *aliment* et *médicament* ■ Aliment dont la composition explicitement formulée implique un effet actif sur la santé du consommateur.

aloe vera [alɔvɛra] **nom masculin invariable var.** aloé véra **étym.** 1991 ◇ latin botanique, de *aloe* « aloès » et *vera* « vraie » ■ **Bot.** Aloès d'une espèce cultivée pour ses propriétés médicinales. *Gel d'aloé vera.*

altermondialisation [altɛʁmɔ̃djalizasjɔ̃] **nom féminin étym.** 2002 ◇ de *antimondialisation*, d'après *altermondialisme* Famille étymologique ⇒ **monde.** ■ Courant d'opinion qui propose un type de développement économique opposé au modèle libéral (mondialisation), plus soucieux du développement de l'homme et de la protection de l'environnement. → **altermondialisme.**

altermondialisme [altɛʁmɔ̃djalism] **nom masculin étym.** 2002 ◇ du latin *alter* « autre », d'après *antimondialiste* ■ Mouvement qui conteste la mondialisation libérale et réclame d'autres modèles économiques, sociaux, écologiques et culturels. → **altermondialisation, antimondialisation.**

altermondialiste [altɛʁmɔ̃djalist] **adjectif étym.** 2002 ◇ du latin *alter* « autre » et *(anti)mondialiste* ■ Relatif à l'altermondialisme. *Rassemblement altermondialiste.* ♦ Partisan de l'altermondialisme. *Militant altermondialiste.* ▫ **N.** *Les altermondialistes.* **Abrév.** alter [altɛʁ] *Les alters.* ■ **homonyme : Haltère.**

antimondialisation [ãtimõdjalizasjõ] **nom féminin** et **adjectif invariable** **étym.** 1997 ◇ de 1. *anti-* et *mondialisation* Famille étymologique ⇨ **monde**. ■ Mouvement de protestation qui s'oppose à la mondialisation, qui redoute ses conséquences économiques, sociales, écologiques. → aussi **altermondialisation, altermondialisme**. ▫ **Adj. inv.** *Les militants antimondialisation.*
→ **antimondialiste**.

antimondialiste [ãtimõdjalist] **adjectif** et **nom** **étym.** 1997 ◇ de 1. *anti-*, d'après *antimondialisation* ■ De l'antimondialisation. → **altermondialiste**. *Mouvement antimondialiste.*
◆ Partisan de l'antimondialisation. ▫ **N.** *Les antimondialistes.*

antirétroviral, ale, aux [ãtíretrovíral, o] **adjectif** et **nom masculin** **étym.** 1990 ◇ de 1. *anti-* et *rétroviral* ■ **Virol.** Qui agit sur les virus à ARN (rétrovirus) en bloquant leur multiplication dans l'organisme. → **antiprotéase**. ▫ **N. m.** Antiviral de ce type.

apoptose [apoptoz] **nom féminin** **étym.** 1991 ◇ latin moderne d'origine grecque *apoptosis* « chute » Famille étymologique ⇨ **panne**. ■ **Biol. cell.** Processus physiologique de mort cellulaire programmée. *Nécrose et apoptose*. ▫ **Adj.** apoptotique.

aquazole [akwazõl] **nom masculin** **étym.** 1995 ◇ nom déposé, de *aqua-* et *gazole* ■ Carburant composé d'une émulsion stabilisée d'eau et de gazole. *Bus qui roule à l'aquazole.*

arachnophobie [araknofõbi] **nom féminin** **étym.** 1991 ◇ du grec *arakhnê* « araignée » et *-phobie*. ■ **rem.** Le terme a été popularisé par le film américain *Arachnophobie* (1990) ■ **Didact.** Phobie des araignées. *L'arachnophobie est une zoophobie*. ▫ **Adj.** et **n.** arachnophobe.

arobase [arõbaz] **nom féminin** **étym.** 1995 ◇ probablement de l'espagnol *arroba* (→ arrobe) dont le signe @ est relevé en 1909 Famille étymologique ⇨ **rond**. ■ Caractère (@), appelé aussi *a commercial*. *L'arobase sert de séparateur dans le libellé des adresses électroniques.*
▫ On écrit aussi *arrobase*.

astérosismologie [asterosismõlõzi] **nom féminin** **étym.** 1999 ◇ de *astéro-*, du grec *astêr*, *asteros* « étoile », et *sismologie*; cf. anglais *asteroseismology* (1983) Famille étymologique ⇨ **étoile**. ■ **Astron.** Étude de la structure interne des étoiles grâce aux ondes sismiques qui se produisent à leur surface. → **héliosismologie**.

audioguide [odjõgid] **nom masculin** **étym.** 1991 ◇ marque déposée; de *audio-* et *guide* ■ Appareil portatif qui fournit des commentaires explicatifs enregistrés permettant une visite guidée et autonome d'un musée, d'une exposition, d'un site.

audiolivres [odjolivr] **nom masculin étym.** 1989; à nouveau 1998 ◇ de *audio* et 1. *Livre* Famille étymologique ⇒ **livre**. ■ Enregistrement audionumérique d'un livre. *Podcaster des audiolivres*.

autobloquant, ante [otobløkã, ãt] **adjectif étym.** 1994 ◇ de *auto-* et *bloquer* ■ Qui peut se bloquer, se maintenir dans la même position. *Porte autobloquante. Crochets autobloquants*.

autoentrepreneur, euse [otoãtrøprønœr, øz] **nom étym.** 2008 ◇ de *auto-* et *entrepreneur* Famille étymologique ⇒ **prendre**. ■ **Dr.** Personne qui crée une entreprise individuelle relevant du régime fiscal de la microentreprise, pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale.

autoentreprise [otoãtrøpriz] **nom féminin étym.** 2009 ◇ de *auto-* et *entreprise*, d'après *autoentrepreneur* Famille étymologique ⇒ **prendre**. ■ **Dr.** Entreprise individuelle créée par un autoentrepreneur. → **microentreprise**.

autopartage [otopartaʒ] **nom masculin étym.** 1993 ◇ de *auto* et *partage*, d'après l'anglais *car-sharing* Famille étymologique ⇒ **part**. ■ Utilisation partagée d'une flotte de véhicules par différents usagers, pour une courte durée et par abonnement. *Société d'autopartage. Voiture en autopartage*.

autorépliquer (s') [otoreplike] **verbe pronominal (conjugaison 1) étym.** 1994 ◇ de *auto-* et *se répliquer* ■ **Biol.** Se reproduire à l'identique. → **se répliquer**.

-B-

bachelor [baʃ(ə)lɔʁ] **nom masculin étym.** 1996 ◇ mot anglais, abréviation de *bachelor's degree* « licence » ■ Diplôme international d'études supérieures qui se prépare en trois ou quatre ans et qui équivaut à la licence. *Passer un bachelor en communication*.

badger [badʒe] **verbe intransitif (conjugaison 3) étym.** 1990 ◇ de *badge* ■ Utiliser un badge électronique ou magnétique pour pointer, se déplacer dans des zones à accès contrôlé. *Machine à badger*. → **badgeuse**.

badgeuse [badʒøz] **nom féminin étym.** 1993 ◇ de *badger* ■ Machine à badger; pointeuse électronique.

BAFA [bafa] **nom masculin invariable étym.** 1991 ◇ sigle ■ Brevet* d'aptitude aux fonctions d'animateur. *Passer le BAFA*.

baggy [bagi] **nom masculin étym.** 1993; *baggy jeans* 1988 ◇ de l'anglais *baggy (trousers)*, (États-Unis) *baggy (jeans)* « (pantalon, jeans) large, ample », de *bag* « sac » ■ **Anglic.** Pantalon de toile à taille basse et coupe large, à la mode chez les jeunes. *Adolescents en baggy. Des baggys.* On emploie aussi le pluriel anglais *des baggies.* ▫ En appos. *Des jeans, un bermuda baggy.*

baladodiffusion [baladodifyzjɔ̃] **nom féminin étym.** 2005; 2004, au Canada ◇ mot-valise, de *baladeur* et *diffusion* ■ **Rare** (courant au Canada) Diffusion de fichiers audio et vidéo téléchargés sur un baladeur numérique à partir d'Internet → **podcast.**

bartonelle [bartɔnel] **nom féminin étym.** 1998 ◇ du latin scientifique *bartonella*, du n. du physicien péruvien *Barton* ■ **Méd.** Bactérie, agent de bartonelloses, transmise à l'animal et à l'homme par des insectes (puces, poux du corps, tiques...). *Infections à bartonelles.*

beach-volley [bitʃvɔle] **nom masculin étym.** 1992 ◇ anglais *beach volley*, de *beach* « plage » et *volley* Famille étymologique ⇒ **voler.** ■ **Anglic.** Volleyball qui oppose deux équipes de deux joueurs sur une plage de sable ou une surface souple. *Des beach-volleys.*

bibande [bibãd] **adjectif étym.** 1997 ◇ de *bi-* et 1. *Bande* ■ Se dit d'un téléphone mobile capable de fonctionner sur deux bandes de fréquences, de manière à capter le meilleur signal.

bicarburation [bikarbyrasjɔ̃] **nom féminin étym.** 1993 ◇ de *bi-* et *carburation* ■ **Techn.** Système permettant à un véhicule d'utiliser deux types de carburants (ex. essence et G. P. L.).

bientraitance [bjɛ̃tʁɛtãs] **nom féminin étym.** 1999 ◇ de 1. *bien* et *traiter*, d'après *maltraitance* Famille étymologique ⇒ **traire.** ■ Fait de traiter qqn avec respect et humanité. *Mesures en faveur de la bientraitance des enfants, des personnes âgées.* ■ **contraire : Maltraitance.**

biker [bajkœR] **nom masculin** ou **bikeur**, **euse** [bajkœR, øz] **nom étym.** 1997 ◇ anglais américain *biker*, de *bike* « moto, bécane » ■ **Anglic.** Motard amateur de grosses cylindrées, au style de vie en accord avec sa passion. *Rassemblement de bikers.*

bilatérien, ienne [bilatɛrjɛ̃, jɛ̃n] **nom masculin** et **adjectif étym.** 2000 ◇ du latin sc. *bilateria*, de *bi-* et latin *latus, eris* « côté », peut-être par l'allemand *Bilaterien* (1871) ■ **Zool.** *Les bilatériens* : métazoaires à symétrie bilatérale, organisés selon un axe antéropostérieur et présentant trois feuilletts (ectoderme, mésoderme, endoderme) au cours du développement embryonnaire. *La mouche, le crabe, le ver de terre sont des bilatériens*

bimédia [bimedja] **adjectif étym.** 1997 ◇ de *bi-* et *média* Famille étymologique ⇒ **moyen.**
■ Qui utilise conjointement deux médias ou deux supports, en particulier le papier et le numérique (→ **multimédia, multisupport**). *Campagne publicitaire bimédia. Journal bimédia.*
▫ *Journalistes bimédias.* ▫ **N. m.** *Le développement du bimédia.*

biodiesel ou **biodiésel** [bjodjezɛl] **nom masculin étym.** 1992 ◇ mot anglais (1986), cf. *bio-* et *diesel* ■ Biocarburant tiré de matières organiques (huiles végétales, éthanol, graisses animales).
→ **diester.** ▫ Recommandation officielle *biogazole.*

bio-informatique [bjoɛ̃fɔʁmatik] **nom féminin et adjectif étym.** 1995 ◇ de *bio-* et *informatique*
■ Discipline scientifique qui applique des méthodes informatiques pour traiter des données issues de la recherche en biologie.

biosécurité [bjosekyrite] **nom féminin étym.** 1990 ◇ de *bio-* et *sécurité* ■ Prévention des risques biologiques, notamment ceux liés au développement des biotechnologies (génie génétique, cultures transgéniques, OGM...).

bioterrorisme [bjotɛʁɔʁism] **nom masculin étym.** 1998 ◇ de *bio(logie)* et *terrorisme*
■ Utilisation d'armes biologiques* à des fins terroristes. ▫ **Adj.** et **n.** (1998) bioterroriste.
Attaque bioterroriste.

blème [blɛm] **nom masculin étym.** v. 1990 ◇ aphérèse de *problème* ■ **Arg. fam.** Problème, difficulté. *Y a un blème.* ■ **homonyme : Blème.**

bling-bling [blɪŋblɪŋ] **adjectif invariable et nom masculin invariable étym.** 2001 ◇ mot anglais américain « bijoux voyants », de *bling*, onomatopée évoquant un bruit métallique
■ **Fam.** Qui affiche un luxe ostentatoire et clinquant. *Style vestimentaire bling-bling.* ▫ **N. m.** *Le bling-bling.*

blockbuster [blɔkbɛstɔʁ] **nom masculin étym.** 1995 ◇ mot anglais américain (1957, dans le milieu du théâtre), du sens de « bombe de forte puissance » (1942) ■ **Anglic. 1.** Film à gros budget, bénéficiant d'une importante couverture médiatique. → **superproduction.** *Les blockbusters hollywoodiens.* « Deux blockbusters à la suite dans les six derniers mois. Des couvertures de magazines à n'en plus finir » (Ph. Besson). ▫ Recommandation officielle *grosse machine.* **2. Comm.** Produit vedette, spécialt médicament, très lucratif.

blog [blɔg] **nom masculin étym.** 2002 ◇ anglais *blog* (1999), de *weblog* « carnet de bord (*log*) sur Internet » ■ **Anglic.** Site Internet animé par un individu ou une communauté qui s'exprime régulièrement dans un journal, des billets. → aussi **microblog.** « la multiplicité des points de

vue jetés sur les blogs dans une langue neuve et brutale » (A. Ernaux). *Ensemble des blogs*. → **blogosphère**. *Contribuer à un blog*. ▫ On écrit aussi *blogue*. ▫ Recommandation officielle *block-notes*.

blogosphère [blɔgɔsfɛʁ] **nom féminin étym.** 2003 ◇ de *blog* et *sphère* ■ Ensemble du réseau Internet comprenant les blogs et la communauté de leurs rédacteurs. *La blogosphère francophone*.

bloguer [blɔʒe] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 2002 au Canada ◇ de *blog* ■ Tenir un journal personnel (→ **blog**) en ligne. ▫ N. *blogueur, euse*.

bloquiste [blɔkist] **adjectif** et **nom étym.** 1992 ◇ de *Bloc (québécois)* ■ Partisan du Bloc* québécois. *Un député bloquiste*. ▫ N. *Les bloquistes, les conservateurs et les libéraux*.

Bluetooth [blutʊs] **nom masculin étym.** 1998 ◇ marque déposée; mot anglais, littéralement « à la dent (*tooth*) bleue (*blue*) », surnom du roi danois Harald, dit *Blåtand*, qui unifia les États nordiques au xe s. ■ **Anglic.** Technologie de transmission de données à courte distance (moins de 10 mètres) sans fil, entre appareils électroniques. → aussi **wifi**. ▫ **En appos.** *Téléphone Bluetooth*.

Blu-ray [blure] **nom masculin invariable étym.** 2002 ◇ marque déposée; de l'anglais *blu-ray disc*, de *blue* « bleu » et *ray* « rayon » Famille étymologique ⇔ **rai**. ■ **Anglic.** Format de disque numérique permettant de stocker et de lire des fichiers vidéo en haute définition. ▫ **Appos.** inv. *Lecteur Blu-ray. Disques Blu-ray*.

BMX [beemiks] **nom masculin étym.** 1995 ◇ mot anglais (1978), sigle et mot-rébus pour *bicycle moto X*, pour (*moto*)*cross*, *X* symbolisant la croix (*cross*) ■ Vélo tout-terrain à cadre court et muni d'un seul frein arrière. → **bicross**. ▫ Sport pratiqué avec ce vélo. *Le BMX est une discipline olympique depuis 2008*.

2. **bobo** [bobo] **nom** et **adjectif étym.** 2000 ◇ mot anglais américain (1999), acronyme de *bourgeois bohemian* « bourgeois bohème » ■ **Anglic.** Personne d'un milieu aisé, jeune et cultivée, qui recherche des valeurs authentiques, la créativité. ▫ **Adj.** *Un quartier bobo*.

bodyboard [bɔdibɔːrd] **nom masculin étym.** 1994 ◇ de l'anglais *bodyboarding*, de *body* « corps » et *board* « planche » ■ **Anglic.** Courte planche sur laquelle le surfeur se tient allongé ou à genoux. *Des bodyboards*. Recommandation officielle *planche ventrale*. ▫ Sport de glisse ainsi pratiqué.

bogué, ée [bɔge] **adjectif étym.** 1996; *bugué* 1985 ◇ de 2. *bogue* ■ **Inform.** Qui comporte un bogue. *Logiciel, programme bogué.*

bohrium [bɔʁjɔm] **nom masculin étym.** 1994 ◇ du nom de *Niels Bohr*, physicien danois ■ **Chim.** Élément atomique artificiel, transuranien (Bh; n° at. 107).

boutis [buti(s)] **nom masculin étym.** 1785 en Provence, répandu v. 1990; « sorte de linge ouvré » 1580 ◇ mot provençal, de *emboutir* Famille étymologique ⇒ **bout.** ■ Ouvrage confectionné avec deux épaisseurs d'étoffe que l'on brode et dont on bourre les motifs obtenus pour leur donner du relief; cette technique de broderie. *Les boutis provençaux.* ■ **homonyme : Boutisse.**

bouzouki ou **buzuki** [buzuki] **nom masculin étym.** 1961, ~ 1992 ◇ du grec *mpouzouki*, peut-être du turc *bozuk* « abîmé, désaccordé » (→ bachi-bouzouk) ■ Instrument de musique grec de la famille du luth, muni d'un long manche et d'une caisse de résonance bombée. « *le bouzouki [...] comporte plusieurs registres puisque l'instrument, selon son origine, possède de quatre à douze cordes (le plus usité ayant six cordes)* » (Lacarrière).

3. **box** [bɔks] **nom féminin étym.** v. 2005 ◇ de *Freebox*, marque déposée, de *Free*, n. de l'opérateur, et anglais *box* « boîte » Famille étymologique ⇒ **boîte.** ■ **Anglic.** Boîtier électronique fourni par un opérateur à ses abonnés, permettant d'accéder à des services de télécommunication (Internet, téléphone, télévision) à partir d'équipements terminaux, via un même réseau. *Débrancher sa box.* ◻ Recommandation officielle *boîtier (multiservice).*

bresaola [brezaɔla] **nom féminin étym.** 1996 ◇ mot italien (*brasaola* 1931), famille de *brasare*, de même origine et de même sens que *braiser* Famille étymologique ⇒ **braise.** ■ Morceau de bœuf (filet, gîte) salé, séché et légèrement fumé, qui se sert coupé en tranches très fines (spécialité italienne).

bruschetta [brusketa; brusketta] **nom féminin étym.** 1991 ◇ mot italien (1962), d'un type latin médiéval *bruscare* « brûler », d'origine préromane ■ Tartine de pain grillé, aillé et mouillé d'huile d'olive, sur laquelle on dispose des tomates, du fromage, des olives... (cuisine italienne).

burqa ou **burka** [burka] **nom féminin étym.** 1993 ◇ arabe *burqu'* « voile » ■ Voile épais, ajouré à hauteur des yeux, qui, dans certains pays musulmans, couvre intégralement le corps des femmes jusqu'aux pieds. *Afghane qui porte la burqa.*

buzz [bœz] **nom masculin étym.** 1994 ◇ mot anglais (1892), d'une onomatopée imitant le bruit d'un bourdonnement ■ **Anglic.** Rumeur destinée à créer l'évènement. *Créer le buzz, du buzz sur Internet.* → **buzzer.** « *potentiellement je tenais un hit, et en plus j'avais un bon buzz* » (Houellebecq). *Buzz marketing* : technique permettant de propager un message auprès d'une cible qui le transmet à d'autres consommateurs (recommandation officielle *bouche à oreille*).

buzzer [bœze] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 2005 au participe passé ◇ de *buzz* ■ **Anglic.** Créer du buzz. *Une vidéo qui buzze sur le Net.*

-C-

caïpirinha [kajpiriɲa] **nom féminin étym.** 1992 ◇ mot brésilien, diminutif du portugais *caipira* « rustique » ■ Cocktail à base d'alcool de canne à sucre, de sucre de canne et de citron vert. *Des caïpirinhas.*

calendula [kalãdyla] **nom masculin étym.** 1990 ◇ du latin botanique *calendula officinalis*, famille de *calendae* → calendes ■ **Bot.** Capitule du souci, utilisé pour ses propriétés pharmaceutiques. *Pommade au calendula. Des calendulas.*

calzone [kalzɔn(e)] **nom féminin étym.** 1994 *pizza calzone* ◇ mot italien, de même origine que *chausson* Famille étymologique ⇨ **chausse.** ■ Pizza repliée en forme de chausson. *Des calzones.*

campaniste [kãpanist] **nom étym.** 2004 ◇ mot formé sur le latin *campana* « cloche » ■ Professionnel qui conçoit, installe, entretient et restaure les cloches et les horloges d'édifices.

cancéropôle [kãseropol] **nom masculin étym.** 2001 ◇ de *cancer* et *pôle* ■ Centre de recherche, de soins et de formation consacré à la lutte contre le cancer.

canyoning [kanjɔniɲ] ou **canyonisme** [kanjɔnism] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de *canyon* ■ Sport consistant à descendre des torrents, des gorges au parcours difficile en progressant par la nage en eau vive, la marche et l'escalade.

cappelletti [kapel(1)eti] **nom masculin étym.** 1994 ◇ mot italien, plur. de *cappelletto* « petit chapeau (*cappello*) » Famille étymologique ⇨ **chape.** ■ **Au plur.** Pâtes alimentaires farcies de viande ou de légumes hachés, façonnées en arc de cercle. *Des cappellettis à la ricotta.*

3. **cent** [sã] **nom masculin étym.** 1996 ◇ de *centième*, avec influence de l'anglais → 2. Cent ■ Centième partie de l'euro. → **centime.** *Pièce de dix cents (d'euro).*

cerf-voliste ou **cervoliste** [sɛrvɔlist] **nom** et **adjectif étym.** 1994, ~ 1988 ◇ de *cerf-volant*
■ Personne qui est amateur de cerfs-volants, aime les faire voler. → **lucaniste**. *Des cerfs-volistes, des cervolistes.* ▫ **Adj.** *Festival cerf-voliste.*

2. **CES** [sɛs] **nom masculin étym.** 1991 ◇ sigle ■ Contrat emploi solidarité.
■ **homonyme** : Cesse.

ceviche [sevɪtʃe] **nom masculin étym.** 1996 ◇ mot péruvien d'origine incertaine ■ Marinade de poisson cru au citron, spécialité d'Amérique latine. *Ceviche d'espadon.*

2. **chat** [tʃat] **nom masculin étym.** 1997 ◇ mot anglais « bavardage » ■ **Anglic. Inform.** Conversation en direct entre internautes, par échange de messages électroniques. → région. **clavardage**. *Prendre part à un chat (→ chatter).* ▫ Recommandation officielle *dialogue en ligne.*

chatter [tʃate] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1998 ◇ de 2. *Chat* ■ Participer, prendre part à un chat. → région. **clavarder.**

chateur, euse [tʃatœʁ, øz] **nom étym.** 1998 ◇ de 2. *chat* ■ Internaute qui prend part à un chat.

chichon [ʃiʃɔ̃] **nom masculin étym.** 1994 ◇ peut-être de *chicha* (1977), verlan de *haschich*
■ **Fam.** Haschich. *Boulette de chichon.*

chiffonnette [ʃifɔ̃net] **nom féminin étym.** 1955, attestation isolée; à nouveau 1990 ◇ de *chiffon*
■ Carré de matière textile utilisé pour nettoyer, essuyer. *Chiffonnettes jetables.* → **lingette**. *Chiffonnette en microfibre.*

chikungunya [ʃikungunja] **nom masculin étym.** 2004 ◇ mot swahili « celui qui est courbé », en raison des douleurs articulaires provoquées ■ Zoonose causée par un arbovirus transmis par des moustiques. *Épidémie de chikungunya.*

chimiquier [ʃimikje] **nom masculin étym.** attesté 1995 ◇ de *chimique* ■ Navire conçu pour le transport de produits chimiques.

chromodynamique [kromodinamik] **nom féminin étym.** avant 1990 ◇ emprunté à l'anglais, de *chromo-*, à cause de la propriété des quarks nommée arbitrairement « couleur », et *-dynamique*
■ **Phys.** *Chromodynamique quantique* : théorie des interactions* fortes entre les particules dites hadrons (nucléons et pions [3. pion]) mettant en œuvre les quarks* et les gluons* (c'est une théorie de jauge*).

churro [(t)ʃURO] **nom masculin** **étym.** 2005; 1987 comme mot étranger ◇ du catalan *xurro*, d'origine incertaine ■ Beignet espagnol allongé et cannelé que l'on mange saupoudré de sucre ou accompagné d'un chocolat chaud très épais. → 2. **chichi**. *Des churros*.

circassien, ienne [sirkasjẽ, jɛn] **adjectif** et **nom** **étym.** 1994 ◇ de *cirque*, avec influence de *circassien* « de Circassie », région du Caucase aux cavaliers fameux ■ Relatif au cirque. *Les arts circassiens. Le monde circassien.* ▫ **N.** *Les circassiens* : les gens du cirque.

clavarder [klavarde] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1997 ◇ mot-valise, de *clavier* et *bavarder* ■ **Région.** (Canada) Dialoguer avec d'autres internautes. → **chatter**.

clémenvilla [klemãvila] **nom féminin** **étym.** 1997 ◇ de *clém(en)tine* et *Villa(longa)*, nom du producteur ■ Agrume à peau fine, de forme légèrement aplatie, hybride de clémentine et de tangélo.

cliquable [klikabl] **adjectif** **étym.** 1996 ◇ de *cliquer* ■ **Inform.** Sur lequel il est possible de cliquer afin d'activer un lien hypermédia. *Zone, image cliquable*.

C. M. U. [seemy] **nom féminin invariable** **étym.** 1999 ◇ sigle ■ Couverture* maladie universelle. *Bénéficiaire de la C. M. U.*

codécider [kodeside] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1991 ◇ de *co-* et *décider* ■ Décider à plusieurs.

coinche [kwẽʃ] **nom féminin** **étym.** attesté 1992 ◇ de *coincher* Famille étymologique ⇒ **coin**. ■ **Région.** (Lyonnais) Jeu de cartes, variété de belote avec enchères appelée aussi *belote bridgée*. ▫ Partie, à ce jeu. *Faire une coinche*.

coleslaw [kɔlslo] **nom masculin** **étym.** 1996; 1969, au Canada ◇ mot anglais américain, du néerlandais *koolsla*, de *kool* « chou » (→ colza) et *sla* « salade » ■ Salade de chou blanc émincé et de carottes râpées, assaisonnée de mayonnaise. *Des coleslaws*.

combo [kɔbo] **nom masculin** **étym.** 1992 ◇ argot anglais américain, de *combination* « combinaison » ■ **Anglic. 1. Inform.** Appareil, dispositif qui associe plusieurs fonctions. *Graveur combo CD/DVD. Des combos.* **2.** Écran de contrôle vidéo.

coming out [kɔmiɔut] **nom masculin invariable** **étym.** 1994 ◇ faux anglicisme, de l'anglais *to come out* « rendre public, révéler » ■ **Anglic.** *Faire son coming out* : révéler son homosexualité (cf. *Sortir du placard**; → aussi **outing**).

comitologie [kɔmitɔlɔzi] **nom féminin étym.** 1994 ◇ de *comité* et *-logie* Famille étymologique
⇒ **mettre.** ■ Procédure par laquelle des comités, composés de représentants des États membres, assistent la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'exécution de la législation communautaire.

communautarisation [kɔmynotarizasjɔ̃] **nom féminin étym.** 1991; 1987, pour les Communautés belges ◇ de *communautariser* ■ **Dr.** Dans le cadre de l'Union européenne, Transfert d'un domaine du troisième pilier* (relevant de la coopération intergouvernementale) dans le premier pilier (soumis à la méthode communautaire).

communautariser [kɔmynotarize] **verbe transitif (conjugaison 1) étym.** 1990; 1987, pour les Communautés belges ◇ de *communautaire* (2°) ■ **Dr.** Transférer (un domaine ou une matière) du troisième pilier* de l'Union européenne dans le premier.

compassionnel, elle [kɔ̃pasjɔ̃nɛl] **adjectif étym.** 1991 ◇ de *compassion* Famille étymologique
⇒ **passion. 1.** Inspiré par la compassion. *Vague compassionnelle de dons en faveur des victimes d'une catastrophe naturelle.* ▫ **Méd.** Qui permet à un malade en échec thérapeutique de bénéficier d'un médicament en cours de développement. *Accès, usage compassionnel. Protocole compassionnel. 2.* Qui suscite la compassion.

2. **composteur** [kɔ̃pɔstœʁ] **nom masculin étym.** 1993 ◇ de 1. *Composter* ■ Bac à composter les déchets organiques. *Composteur de jardin.*

compotée [kɔ̃pɔtɛ] **nom féminin étym.** 1992 ◇ de *compoter* Famille étymologique ⇒ **poser.**
■ Préparation culinaire qui a la consistance d'une compote. *Compotée d'oignons au gingembre.*

concept car [kɔ̃septkar] **nom masculin étym.** 1991 ◇ mot anglais; cf. *concept* et 2. *Car* Famille étymologique ⇒ **char, chasser.** ■ **Anglic., autom.** Modèle unique de voiture expérimentale présenté au public. → aussi **prototype.** *Des concept cars.* ▫ Recommandation officielle *voiture concept.*

contextualiser [kɔ̃tɛkstʝalize] **verbe transitif (conjugaison 1) étym.** 1991 ◇ de *contextuel* Famille étymologique ⇒ **tisser.** ■ **Didact.** Replacer dans le contexte. *Contextualiser une œuvre.*

coparent [koparɑ̃] **nom masculin étym.** 1998 ◇ de *co-* et *parent* Famille étymologique
⇒ **parent.** ■ Personne qui partage la vie du père ou de la mère biologique (d'un enfant). → **beau-parent.**

coparentalité [koparãtalite] **nom féminin étym.** 1994 ◇ de *co-* et *parent* Famille étymologique
⇒ **parent.** ■ **Didact. 1.** Exercice conjoint des droits et des responsabilités du père et de la mère à l'égard de l'enfant, après une séparation, un divorce. **2.** Responsabilité, statut de beau-parent, dans une famille recomposée.

copier-coller [kɔpjekɔle] **nom masculin invariable étym.** 1994 ◇ de *copier* et *coller* ■ **Inform.**
Opération consistant à copier (une portion de texte, une image) puis à l'insérer à un autre endroit du même document ou dans un document différent. *Des copier-coller.* ▫ On écrit aussi *copié-collé, des copiés-collés.*

copiloter [kɔpilɔte] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1996 ◇ de *copilote* et *piloter*
■ Piloter, fig. diriger à plusieurs.

coucougnettes [kukunɛt] **nom féminin pluriel étym.** relevé en 1993 ◇ probablement de l'occitan (provençal, languedocien) *coucou(n)* « œuf » ou de *coucougneyro* « ovaire » (Castres) avec changement de suffixe ■ **Fam.** Testicules. → **couille, roubignoles, roupettes, roustons.**

cougar [kugɑʁ] **nom féminin étym.** 2010 ◇ mot anglais. ■ Femme quadragénaire ou quinquagénaire qui recherche et séduit des hommes beaucoup plus jeunes qu'elle. → **couguar** (II).

courriel [kurjɛl] **nom masculin étym.** v. 1990 au Québec ◇ de *courri(er)* et *él(ectronique)*
■ Message échangé entre ordinateurs connectés à un réseau informatique; courrier électronique. → **e-mail** (anglic.). *Envoyer un courriel. Recevoir du courriel.* ♦ Adresse électronique. *Annuaire des courriels.*

cousinade [kuzinad] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de 1. *cousin* Famille étymologique
⇒ **sœur.** ■ Réunion festive de personnes descendant, à des degrés divers, d'un ancêtre commun, portant le même patronyme ou non. *La cousinade X, de la famille X.*

cox [kɔks] **nom féminin étym.** attesté 1991 ◇ mot anglais, de *Cox's orange pippin* « reinette orange de Cox » (1860), d'un n. de personne ■ Pomme à couteau, d'une variété à chair juteuse et acidulée. *Cox orange. Des cox.*

cranberry [kʁanberi] **nom féminin étym.** 2003 ◇ mot anglais (1647) ■ **Anglic.** Canneberge. → **atoca.** *Jus de cranberry.*

cryogéniser [kʁijɔʒenize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1991 ◇ de *cryogénie*
■ Conserver à très basses températures (des tissus vivants) (→ **cryoconservation**). ▫ **N. f.** (1974) cryogénisation.

customisation [kœstɔmizasjɔ̃] **nom féminin étym.** 2000 ◇ de *customiser* ■ Action de customiser, de personnaliser soi-même (un véhicule de série, un vêtement standard). « *La standardisation entraîne la customisation... c'est l'art d'être à la mode sans être dans le troupeau* » (Biba, 2000).

cybercafé [sibɛrkafɛ] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *cyber-* et *café* ■ Café dans lequel des ordinateurs connectés à Internet sont mis à la disposition des consommateurs. *Bloguer, chater dans un cybercafé.*

cybercriminalité [sibɛrkriminalite] **nom féminin étym.** 1997 ◇ de *cyber-* et *criminalité* Famille étymologique ⇒ **crime**. ■ Ensemble des délits et des actes criminels commis par l'intermédiaire des réseaux informatiques.

cyberculture [sibɛrkyltyʁ] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *cyber-* et 2. *Culture* ■ Culture développée et véhiculée par le biais d'Internet.

cyberespace [sibɛʁɛspas] **nom masculin étym.** 1995 ◇ anglais américain *cyberspace* Famille étymologique ⇒ **espace**. ■ Espace de communication créé par l'interconnexion mondiale des ordinateurs (→ **Internet**); espace, milieu dans lequel naviguent les internautes. → **cybermonde**. *Le « cyberespace où je peux, du bout de mon index, consulter toute la mémoire de l'humanité »* (Pennac).

cyberguerre [sibɛʁgɛʁ] **nom féminin étym.** 1996 ◇ de *cyber-* et *guerre*, d'après l'anglais américain *cyberwar* (1993) ■ Agression électronique contre des systèmes informatiques perpétrée dans le but de les utiliser comme moyen de propagande et de désinformation ou de paralyser les activités vitales d'un pays.

cybermonde [sibɛʁmɔ̃d] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *cyber-* et *monde* ■ Cyberespace; monde virtuel. *Naviguer dans les cybermondes.*

cybernaute [sibɛʁnot] **nom étym.** 1995 ◇ de *cyber-* et *-naute* ■ Usager des réseaux de communication numériques. → **internaute**.

-D-

dance [dãs] **nom féminin étym.** 1994; *modern dance* 1983 ◇ anglais *dance music* ■ **Anglic**. Style de musique pour danser, très rythmée, issue du disco.

darmstadtium [darmstatjɔm] **nom masculin étym.** 2003 ◇ du nom de la ville de *Darmstadt*, qui abrite le laboratoire où cet élément fut synthétisé ■ **Chim.** Élément radioactif artificiel (Ds; n° at. 110), appartenant à la même famille que le platine.

déconstructivisme [dekɔ̃stryktivism] **nom masculin étym.** 1991; 1986 en littérature ◇ de *déconstruction* et de *constructivisme*, d'après l'anglais *deconstructivist (architecture)*, nom d'une exposition à New York (1988) Famille étymologique ⇒ **détruire**. ■ Mouvement architectural, né à la fin des années 1980, qui remet en cause les codes de la tradition moderne (symétrie, fonctionnalité, gravité...), prônant une rupture avec la notion d'angle droit. ▫ **adj.** et **n.** déconstructiviste.

défloquer [deflɔke] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1994 ◇ de *déflochage*, de *flocage* ■ **Techn.** Débarrasser (un bâtiment) des substances fibreuses, notamment l'amiante, appliquées par flochage. ▫ **N. m.** déflochage.

défragmenter [defragmãte] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1998 ◇ de *dé-* et *fragmenter* ■ **Inform.** Réorganiser les fichiers dispersés sur (un support de données) pour en optimiser l'exploitation. *Défragmenter le disque dur.* ▫ **N. f.** défragmentation.

dégraffitage [degrafitaʒ] **nom masculin étym.** 1998 ◇ de *dégraffiter* (1998), de *dé-* et *graffiter* ■ Opération qui consiste à remettre en état les surfaces graffitées, taguées.

dégroupage [degrupaz] **nom masculin étym.** 1998; autre sens 1978 ◇ de *dé-* et *groupage* ■ **Télécomm.** Opération qui met l'intégralité ou une partie des bandes de fréquences de la boucle* locale à la disposition des opérateurs de télécommunications. *Dégroupage total, partiel.*

déréférencer [dereferãse] **verbe transitif** (conjugaison 3) **étym.** 1991 ◇ de *dé-* et *référencer* ■ Supprimer (un produit, une marque) de l'assortiment d'un magasin, d'une enseigne. *Grande surface qui déréférence une ligne de produits.* ▫ **N. m.** (1987) déréférencement. ■ **contraire : Référencer.**

déroulant, ante [derulã, ãt] **adjectif étym.** 1994 ◇ de *dérouler* Famille étymologique ⇒ **roue**. ■ **Inform.** *Menu déroulant* : menu qui s'affiche quand on clique dessus, faisant apparaître les différentes options ou fonctions sous forme de liste.

désamianter [dezamjãte] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1996 ◇ de *dés-* et *amiante* ■ Débarrasser (un bâtiment) de l'amiante qu'il contient. → aussi **défloquer**. ▫ **N. m.** désamiantage.

désinscrire (se) [dezɛ̃skʁiʁ] **verbe pronominal** (conjugaison 39) **étym.** 1995 au participe passé ◇ de *dés-* et *inscrire* ■ Résilier son abonnement, son inscription (à un forum de discussion, une lettre d'information, une liste de diffusion...). ▫ **N. f.** désinscription.

déstresser [destʁese] **verbe** (conjugaison 1) **étym.** 1990 ◇ de *dé-* et *stresser* **1. V. tr.** Supprimer le stress de (qqn). *Massage qui déstresse une personne nerveuse.* ▫ **Pronom.** *Elle jardine pour se déstresser.* **2. V. intr.** Perdre son stress, se calmer. *Apprendre à déstresser.*

2. deviser [dəvize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1999 ◇ de *devis* ■ Établir le devis de. ▫ *Prestations devisées.*

dibrome [dibrɔm] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *di-* et 2. *Brome* ■ **Chim.** Corps simple (Br₂), liquide rougeâtre volatil, dégageant des vapeurs suffocantes, toxiques, qu'on extrait des eaux marines et des gisements salins. *Eau de dibrome* (réactif des doubles liaisons). → 2. **brome.**

dichlore [diklɔʁ] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *di-* et *chlore* ■ **Chim.** Corps simple (Cl₂), gaz jaune verdâtre d'odeur suffocante. → **chlore.** *L'eau de Javel est préparée industriellement par réaction entre le dichlore et la soude.*

didjeridoo ou **didgeridoo** [didʒeridu] **nom masculin étym.** 1991 ◇ origine incertaine, peut-être d'une langue d'Australie ■ Instrument à vent des aborigènes australiens fait d'un long tuyau de bois évidé, à l'embouchure façonnée dans de la cire d'abeille. *Le son grave du didjeridoo.*

diester [djɛstɛʁ] **nom masculin étym.** 1991 ◇ marque déposée; mot-valise formé de *diesel* et *ester* ■ Biocarburant tiré de composés organiques (esters d'huile de colza, de tournesol) et ajouté au gazole. → **biodiesel.**

difluor [diflyɔʁ] **nom masculin étym.** 1995; 1894 en composition ◇ de *di-* et *fluor* Famille étymologique ⇒ **fleuve.** ■ **Chim.** Corps simple (F₂), gaz jaune pâle, très corrosif. → **fluor.** *Le difluor est l'élément le plus réactif et le plus électronégatif.*

diode [dijɔd] **nom masculin étym.** 1990; 1901 en composition ◇ de *di-* et *iode* ■ **Chim.** Corps simple (I₂), solide qui donne naissance à des vapeurs violettes quand on le chauffe. → **iode.**

djeune ou **djeun** [dʒœn] **nom étym.** 1998 ◇ peut-être prononciation pseudo-anglo-saxonne de *jeune* ■ **Fam.** Jeune. *Une bande de djeunes.* **rem.** On écrit parfois *les djeun's* [dʒœns] au pluriel.

djihadiste [dʒi(j)adist] **nom étym.** 1997 ◇ de *djihad* ■ Partisan, combattant du djihad. → **moudjahid.** ▫ **Adj.** *Groupe, mouvance djihadiste.* ▫ On écrit aussi *jihadiste.*

donf (à) [adɔ̃f] **locution adverbiale** **étym.** v. 1990 ◇ verlan de *fond* dans *à fond* Famille étymologique ⇒ **fond**. ■ **Fam.** (oral) À fond (surtout au fig.). *Écouter de la musique à donf*.

donut [dɔ̃nœt] **nom masculin** **étym.** 1990; hapax 1946 *doughnut* ◇ marque déposée; mot anglais américain, de *doughnut*, *donut* (1809), de *dough* « pâte » et *nut* « noix » ■ **Anglic.** Beignet sucré en forme d'anneau. *Des donuts au chocolat*.

dosette [dozɛt] **nom féminin** **étym.** 1991 ◇ de *dose* Famille étymologique ⇒ **donner**. ■ Conditionnement contenant la quantité de produit nécessaire à une utilisation. *Dosettes de safran, de café. Éosine en dosette*. → **minidose, unidose**.

double-clic [dublɛklik] **nom masculin** **étym.** 1992 ◇ calque de l'anglais *double click* ■ Suite rapide de deux pressions exercées sur le bouton d'une souris d'ordinateur. *Des doubles-clics*.

drag-queen [dragkwɛn] ou **drag** [drag] **nom féminin** **étym.** v. 1990 ◇ de l'anglais *drag* argot « vêtements de femme portés par un homme » et *queen* « reine » ■ **Anglic.** Travesti masculin vêtu de manière recherchée et exubérante. *Des drag-queens*.

dubnium [dubnjɔ̃m] **nom masculin** **étym.** 1997 ◇ de *Dubna*, n. d'une ville de Russie où se trouve un institut de recherche nucléaire ■ **Chim.** Élément atomique artificiel (Db; n° at. 105), fortement radioactif.

DVD [devede] **nom masculin** **étym.** 1995 ◇ sigle anglais, de *Digital Video Disc*, puis de *Digital Versatile Disc* Famille étymologique ⇒ **verser**. ■ Disque optique numérique de grande capacité, à usages divers. Recommandation officielle *disque numérique polyvalent*. *DVD informatique*. → **DVD-ROM**. *DVD audio, vidéo. DVD enregistrable, DVD réinscriptible. DVD HD. Lecteur de DVD*.

DVD-cam [devedekam] **nom masculin** ou **féminin** **étym.** 2001 ◇ de *DVD* et *cam(éra)* ■ Caméscope qui stocke les informations sur DVD.

DVD-ROM [devederɔ̃m] **nom masculin invariable** **étym.** 1996 ◇ sigle anglais, de *Digital Versatile Disc Read Only Memory* ■ DVD destiné à l'informatique, à mémoire* morte. « un lecteur de DVD-ROM dont la capacité de stockage est au minimum sept fois supérieure [à celle d'un CD-ROM] » (Le Monde, 1997).

-E-

e-book [ibuk] **nom masculin** **étym.** 1998 ◇ mot anglais, de *e-* (→ *e-*) et *book* « livre » ■ **Anglic.** Livre électronique (recommandation officielle). → **liseuse**. *Des e-books*.

écobilan [ekobilã] **nom masculin étym.** 1991 ◇ de *éco-* et *bilan* ■ Bilan réalisé pour évaluer l'impact environnemental d'un bien ou d'un service, depuis sa production jusqu'à son élimination. *Écobilan d'un emballage.*

écocitoyen, citoyenne [ekositwajẽ, sitwajɛn] **adjectif et nom étym.** 1990 ◇ de *éco-* et *citoyen* ■ Inspiré par l'écocitoyenneté. *Geste écocitoyen.* → **écogeste.** ◆ Partisan de l'écocitoyenneté. ▫ **N.** *Les écocitoyens.*

écocitoyenneté [ekositwajɛnte] **nom féminin étym.** 1993 ◇ de *écocitoyen* ■ Comportement responsable et civique à l'égard de l'environnement.

écoemballage [ekoãbalaʒ] **nom masculin étym.** 1992 ◇ de *éco-* et *emballage* ■ Emballage dont le recyclage s'inscrit dans le respect de l'environnement.

écogeste [ekoʒɛst] **nom masculin étym.** 2001 ◇ de *éco-* et 1. *geste* Famille étymologique ⇒ **geste.** ■ Geste simple de la vie quotidienne qui contribue à la protection de l'environnement et à la réduction de la pollution (→ **écocitoyenneté**).

écohabitat [ekoabita] **nom masculin étym.** 1998; 1979, au Canada ◇ de *éco-* et *habitat* Famille étymologique ⇒ **habitat.** ■ Type d'habitat dans lequel le choix des matériaux et les méthodes de construction respectent l'environnement. *Écohabitat et développement durable.*

écolabel [ekolabɛl] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de *éco-* et *label* ■ **Comm.** Label européen attribué à un produit dont la production et l'utilisation ne nuisent pas à l'environnement.

écoparticipation [ekopartisipasjɔ̃] **nom féminin étym.** 2006 ◇ de *éco-* et *participation*, sur le modèle de *écotaxe* ■ Taxe à la charge du consommateur, prélevée sur un appareil électrique ou électronique et destinée à financer la collecte et le recyclage du produit.

écopastille [ekopastij] **nom féminin étym.** 2007 ◇ de *éco-* et *pastille* ■ Dispositif incitatif à but écologique en forme de bonus-malus, qui taxe les véhicules neufs les plus polluants et récompense les moins polluants.

écoquartier [ekokartje] **nom masculin étym.** 2002 ◇ de *éco-* et *quartier* Famille étymologique ⇒ **quatre.** ■ Quartier d'une ville conçu et organisé de manière à minimiser son impact sur l'environnement dans une perspective de développement durable.

écorecharge [ekorɔʃaʁʒ] **nom féminin étym.** 1990 ◇ de *éco(nomique)* ou *éco(logique)* et *recharge* ■ Recharge de produits ménagers en emballage réduit. *Écorecharge de lessive.*

écotaxe [ekotaks] **nom féminin étym.** 1992 ◇ de *éco-* et *taxe* Famille étymologique ⇒ **tâche**.
■ Taxe fiscale sur les sources de pollution et sur l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables. *L'« écotaxe, un impôt qui se présente sous la double casquette du protectionnisme écologique et de l'efficacité économique »* (Le Monde, 1997).

écotourisme [ekoturism] **nom masculin étym.** 1992 ◇ de *éco-* et *tourisme* ■ Tourisme centré sur la découverte de la nature, pratiqué dans le respect de l'environnement et de la culture locale. *« L'écotourisme balisé, interdisant la libre circulation sans guide naturaliste sur les îles protégées »* (Le Monde, 1995).

e-learning [ilœrniŋ] **nom masculin étym.** 2000 ◇ mot anglais, de *e-* (→ *e-*) et *learning* « apprentissage », de *to learn* « apprendre » ■ **Anglic.** Mode d'apprentissage à distance utilisant les moyens de communication d'Internet. ▫ Recommandation officielle *formation en ligne*.

électrosensibilité [elektrosãsibilite] **nom féminin étym.** 2000 ◇ de *électrosensible*, ou de *électro-* et *sensibilité* ■ Forte sensibilité aux ondes électromagnétiques; ensemble de troubles attribué à l'exposition à des champs électromagnétiques.

électrosensible [elektrosãsibl] **adjectif et nom étym.** 2000 ◇ de *électro-* et *sensible*, ou de *électrosensibilité* Famille étymologique ⇒ **sentir**. ■ Qui souffre d'électrosensibilité. ▫ **N.** *Les électrosensibles*.

e-mail [imel] **nom masculin étym.** 1994 ◇ mot anglais américain, abréviation de *electronic mail* ■ **Anglic.** Adresse* électronique. ♦ Courrier*, message électronique. *Recevoir des e-mails*.
→ **courriel** (recommandation officielle), 2. **mail. rem.** « Le symbole : Mél., pour “messagerie électronique,” peut figurer devant l'adresse électronique sur un document [...] “Mél.” ne doit pas être employé comme substantif » (Journal officiel).

émirati, ie [emirati] **adjectif étym.** 1990 ◇ de *émirat* (3°) ■ D'un émirat, des Émirats.

émoticone [emotikon] **nom masculin étym.** 1996 ◇ anglais *emoticon* (1990), de *emoti(on)* et *icon* ■ **Anglic.** Suite de caractères alphanumériques utilisée dans un message électronique pour former un visage stylisé exprimant une émotion, représentant un trait physique, une action, un personnage... ▫ On trouve aussi *émoticône*, **n. f.** Recommandation officielle *frimousse*.

enchilada [ɛn(t)ʃilada] **nom féminin étym.** 1990 ◇ mot hispano-américain, de *chile* « piment » → chili ■ Plat mexicain fait d'une crêpe de maïs (→ **tortilla**) fourrée de viande hachée et nappée de sauce tomate pimentée.

enthèse [ãtɛz] **nom féminin étym.** relevé en 2003 ◇ du grec *enthesis* « insertion » ■ **Anat.** Zone d'insertion des ligaments, des tendons et des capsules articulaires sur l'os.

entreprenante [ãtrãprãnot] **nom étym.** 1999 ◇ mot-valise, de *entrepren(eur)* et *(inter)naute*
Famille étymologique ⇒ **nef, prendre.** ■ Créateur d'entreprise sur Internet.

éthicien, ienne [etisjẽ, jẽn] **nom étym.** 1990 ◇ de *éthique* ■ Spécialiste des problèmes d'éthique.
« *médecins, chercheurs, philosophes, éthiciens, religieux se retrouvent régulièrement* »
(R. Frydman).

ethniciser [etnisize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1990 ◇ de *ethnique* 2° ■ Donner un caractère ethnique à (qqch.). *Ethniciser un conflit, un problème social.*

euro [øro] **nom masculin étym.** 1995 ◇ du radical de *Europe* ■ Monnaie commune européenne (depuis janvier 1999; symb. €). *Un billet de dix euros. Le cent, subdivision de l'euro.* → 3. **cent, centime.** *Mille euros.* → **kiloeuro.** ▫ *La zone euro* : les pays de l'Union européenne où l'euro a cours (anglic. *Euroland* ou *Eurolande*).

eurosceptique [øroseptik] **adjectif et nom étym.** 1992 ◇ de *euro-* et *sceptique* ■ Qui doute de l'avenir de l'Europe en tant qu'unité économique et politique. ▫ **N. m.** euroscepticisme.

exoplanète [egzoplanet] **nom féminin étym.** 1998 ◇ calque de l'anglais *exoplanet* (1996), de *extrasolar planet* « planète extrasolaire »; → *exo-* et *planète* ■ **Astron.** Planète orbitant autour d'une étoile autre que le Soleil. *La première exoplanète découverte est un Jupiter* chaud.*

expressiste [ekspresist] **nom masculin étym.** 1998 ◇ de 1. *express* ■ **Comm.** Entreprise de messagerie express internationale, spécialisée dans l'acheminement rapide de documents et colis.

extranet [ekstranet] **nom masculin étym.** 1996 ◇ de 1. *extra-*, sur le modèle de *intranet*
■ Intranet dont l'accès est étendu à certaines personnes extérieures (fournisseurs, clients, adhérents, partenaires...).

-F-

fajita [faxita] **nom féminin étym.** 1994 ◇ mot hispano-américain, diminutif de *faja* « bande », du latin *fascia* Famille étymologique ⇒ **faix.** ■ Galette de farine de maïs (→ **tortilla**) garnie d'un mélange de viande et de légumes rissolés, accompagnée d'une purée d'avocat épicée (→ **guacamole**) et de sauce tomate pimentée (cuisine mexicaine).

FAQ [fak] **nom féminin invariable étym.** 1995 ◇ sigle anglais, de *Frequently Asked Questions* « questions fréquemment posées » ■ Rubrique d'un site web, d'un forum, qui regroupe les questions les plus fréquemment posées par les utilisateurs et leurs réponses. *Consulter la FAQ, la Faq.* ▫ Recommandation officielle *foire aux questions.* ■ **homonyme : Fac.**

farfalle [farfal(e)] **nom féminin étym.** 1995 ◇ mot italien, plur. de *farfalla* « papillon » ■ **Au plur.** Pâtes alimentaires en forme de petit nœud papillon. *Des farfalles à la mozzarella.*

fibromyalgie [fibromjalzi] **nom féminin étym.** 1996 ◇ de *fibro-* et *myalgie* ■ **Méd.** Syndrome associant des douleurs diffuses osseuses et musculaires, une raideur à la mobilisation et une fatigue chronique.

fileyeur [filejœʀ] **nom masculin étym.** avant 1990 ◇ de *filet* ■ Bateau équipé pour pratiquer la pêche au filet (filet droit ou dérivant, seine, tramail). *Fileyeurs et chalutiers.*

filovirus [filovirys] **nom masculin étym.** 1993 ◇ latin scientifique *filovirus* (P. Kiley, 1982), de *filo-*, du latin *filum* « fil », à cause de son aspect, et *virus* Famille étymologique ⇒ **fil.** ■ **Virol.** Famille de virus à ARN à simple brin et à polarité négative, responsable de fièvres hémorragiques. *Les virus Ebola et Marburg sont des filovirus.*

flashcode [flaʃkɔd] **nom masculin étym.** 2007 ◇ marque déposée; faux anglicisme, de *flash* et *code* ■ **Télécomm.** Code représenté par un dessin en deux dimensions composé de carrés, qui, photographié avec un téléphone mobile équipé du lecteur adéquat, permet d'obtenir certaines informations. *Flashcode donnant les horaires des bus en temps réel.*

flyer [flajœʀ] **nom masculin étym.** 1995 ◇ mot anglais « prospectus » ■ **Anglic.** Tract, prospectus servant à annoncer un spectacle (concert, rave...), un évènement. « *Le vent chaud emporte les flyers des soirées disparues* » (Beigbeder).

foutage [futaʒ] **nom masculin étym.** relevé en 1996 ◇ de 1. *foutre* dans l'expression *se foutre de la gueule (de qqn)* ■ **Fam.** *Foutage de gueule* : action de se moquer de qqn.

fullerène [fylʀɛn] **nom masculin ou féminin étym.** 1992 ◇ anglais américain *fullerene*, de *Fuller*, n. de l'architecte qui créa un dôme géodésique ■ **Chim.** (surtout plur.) Forme moléculaire du carbone présentant une structure en cage, dont le représentant le plus connu (C₆₀) a la forme d'un ballon de football.

fusilli [fuzili; fyzili] **nom masculin étym.** 1993 ◇ mot du sud de l'Italie, plur. de *fusillo* « petit fuseau (*fuso*) » ■ **Au plur.** Pâtes alimentaires torsadées. *Salade de fusillis.*

futsal [futsal] **nom masculin étym.** 1994 ◇ mot brésilien, de *fut(bol)* et *sal(a)* « salle »
■ Football qui se pratique en salle (sur un terrain de handball), opposant deux équipes de cinq joueurs pendant deux périodes de vingt minutes.

-G-

2. **gala** [gala] **nom féminin étym.** 1994 ◇ de 1. *gala* ou du prénom *Gala* ■ Variété de pomme bicolore, jaune et rouge, originaire de Nouvelle-Zélande, sucrée et juteuse.

gariguette [gariget] **nom féminin étym.** 1976, répandu v. 1990 ◇ de *garrigue* ■ Fraîse de forme oblongue, d'une variété précoce, très parfumée. ▫ On écrit parfois *garriguette*.

geek [gik] **nom étym.** 1996 ◇ mot anglais, de *geek* « personnage de carnaval qui mord la tête d'un poulet ou d'un serpent », d'origine germanique ■ **Anglic. Fam.** Personne passionnée d'informatique et de nouvelles technologies. « *Le “geek” scotché à sa machine, le zombie asocial qui s'abandonne aux forces du réseau* » (Le Monde, 2009). *Les geeks et les nerds*.

génométhèque [zenotek] **nom féminin étym.** 1990 ◇ de *gène* et *-thèque* ■ **Génét. 1.** Banque de génotypes conservés à l'état de gamètes ou d'embryons. → **banque** (génomique). **2.** Ensemble de fragments d'ADN clonés représentant le génome entier d'une cellule ou les ADN complémentaires « double brin » correspondant à ses ARN messagers.

génotypage [zenotipaʒ] **nom masculin étym.** v. 1995 ◇ de *génotype* ■ **Génét.** Détermination de la structure génétique d'un organisme. *Centre national de génotypage*.

géomarketing [zeomarketin] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *géo-* et *marketing* ■ Technique de marketing qui prend en compte des données géographiques et les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population. Recommandation officielle *géomercatique*.

globaliste [globalist] **adjectif étym.** 1998 ◇ de *global* ■ **Didact.** Qui considère un sujet dans son ensemble. → **holistique**. *Vision globaliste du langage*. ■ **contraire : Partiel**.

gommant, ante [gomã, ãt] **adjectif étym.** 1994 ◇ de *gommer* ■ Qui réalise un gommage de la peau. *Soin, masque gommant pour le visage*.

graphène [grafɛn] **nom masculin étym.** 2007 ◇ de *graph(ite)* et suff. chimique *-ène* Famille étymologique ⇒ **greffe**. ■ **Chim.** Nanomatériau*, cristal de carbone bidimensionnel, dont les atomes sont organisés en cellules hexagonales. → **fullerène, nanotube.** *Le graphite est formé de feuilles de graphène. « les transistors au graphène seront substantiellement plus rapides que ceux conçus à partir de silicium afin d'obtenir des ordinateurs plus efficaces »* (Le Monde, 2010).

gratuciel [gratʁisjɛl] **nom masculin étym.** 1995, au Canada ◇ mot-valise, de *gratuit* et *logiciel*, pour traduire l'anglais *freeware* ■ **Inform.** (courant au Canada) Logiciel gratuit, dont l'auteur conserve les droits.

groove [gruv] **nom masculin étym.** 1991 ◇ mot anglais « sillon (d'un disque) », dans la loc. *in the groove* « dans le rythme » ■ **Anglic.** Qualité rythmique propre aux musiques qui incitent à bouger, à danser. « *le groove organique des musiques noires américaines* » (Le Monde, 2000).
▫ Musique de ce type (funk, reggae, salsa, soul...).

grunge [grœnz] **adjectif invariable et nom masculin étym.** 1993 ◇ mot anglais « crasse, saleté » (1965) ■ **Anglic. 1.** Se dit d'un style vestimentaire sale et négligé. *La mode grunge des années 1990.* ▫ **N. m.** *Le grunge.* **2.** Se dit d'un style musical issu du rock et du punk. *Les groupes grunge du nord-ouest des États-Unis.* ▫ **N. m.** *Le grunge et le punk.*

GSM [zɛsɛm] **nom masculin étym.** 1993 ◇ sigle anglais, de *Global System for Mobile Communication* « système mondial de télécommunication mobile » ■ **Techn.** Norme européenne de téléphonie mobile. *Le GSM.*

-H-

half-pipe [ˈalfpajp] **nom masculin étym.** 1994 ◇ anglais *half pipe*, de *half* « demi » et *pipe* « tuyau » Famille étymologique ⇒ **piper**. ■ **Anglic.** Épreuve de snowboard qui consiste à réaliser sauts et figures acrobatiques sur une rampe en forme de demi-tube. ▫ Cette rampe. *Des half-pipes.* ▫ On rencontre aussi la graphie *halfpipe*.

hameçonnage [amsɔnaʒ] **nom masculin étym.** 2004, au Canada ◇ de *hameçonner*; équivalent de l'anglais *phishing*, de (*phone*) *phreak* « piratage (des lignes téléphoniques) », autre graphie de *freak*, et *fishing* « pêche » ■ **Inform.** Technique de fraude sur Internet visant à obtenir des renseignements confidentiels (mot de passe, informations bancaires...) par des messages laissant croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance.

hantavirus [ˈɑ̃tavirys] **nom masculin étym.** 1994 ◇ de *Hantaan* nom propre et *virus* ■ **Virol.** Virus à ARN transmis par certains rongeurs, qui provoque des fièvres hémorragiques.

haptique [aptik] **adjectif étym.** 1997 ◇ allemand *haptisch*, du grec *haptein* « toucher » ■ **Didact.** Qui concerne le sens du toucher, les perceptions tactiles.

hardeur, euse [ˈardœr, øz] **nom étym.** 1992 n. f. ◇ de (*cinéma*) *hard* ■ Acteur, actrice de cinéma hard, pornographique. « *Tu brailles qu'il bande mou et que c'est toujours la même histoire avec ces connards de hardeurs* » (V. Despentès). ■ **homonyme : Ardeur.**

hassium [ˈasjɔm] **nom masculin étym.** avant 1994 ◇ du latin médiéval *Hassia* « Hesse », région d'Allemagne ■ **Chim.** Élément atomique artificiel (Hs; n° at. 108), métal de transition radioactif dont la durée de vie est extrêmement courte (1,9 s).

hébergeur, euse [ɛbɛʁʒœr, øz] **nom masculin et adjectif étym.** 1997 ◇ de *héberger* Famille étymologique ⇒ **héraut.** ■ **Inform.** Société qui héberge des sites web sur ses serveurs. *Hébergeur gratuit d'images, de blogs.*

héliosismologie [ɛljɔsismɔlɔzi] **nom féminin étym.** 1991 ◇ de *hélio-* et *sismologie*; cf. en anglais, 1983 ■ **Astron.** Étude de la structure interne du Soleil grâce aux ondes sismiques qui se produisent à sa surface. → **astérosismologie.**

hémovigilance [ɛmovizilãs] **nom féminin étym.** 1992 ◇ de *héo-* et *vigilance* ■ **Didact.** Surveillance et suivi de la sécurité transfusionnelle.

hoki [ˈɔki] **nom masculin étym.** 1997 ◇ mot maori ■ Poisson de l'hémisphère Sud (*gadiformes*), à chair ferme, appelé aussi *grenadier bleu*. *Hoki d'Argentine, de Nouvelle-Zélande. Filets de hoki.*

home cinéma [ˈɔmsinema] **nom masculin étym.** 1995 ◇ calque de l'anglais, de *home* « maison » et *cinema* « cinéma » ■ **Anglic.** Ensemble audiovisuel (amplificateur, enceintes acoustiques, lecteur de DVD, écran...) destiné à créer chez soi des conditions de projection proches de celle d'une salle de cinéma. *Les home cinémas.* ▫ Recommandation officielle *cinéma à domicile.*

homininés [ɔminine] **nom masculin pluriel étym.** 2000 ◇ du latin *homo, hominis* « homme » ■ **Sc.** Sous-famille de primates (*hominidés*) comprenant l'homme (→ 2. **homo**) et les australopithèques. *La bipédie des homininés.* ▫ Au sing. *Un homininé.*

homoparental, ale, aux [ɔmɔparɑ̃tal, o] **adjectif étym.** 1997 ◇ de *homo-* et *parental* Famille étymologique ⇒ **parent.** ■ **Didact.** *Famille homoparentale*, comprenant au moins un adulte homosexuel, parent d'un ou plusieurs enfants. ▫ **N. f.** homoparentalité.

hot-line [ˈɔtlajn] **nom féminin étym.** 1996 ◇ anglais *hot line* (1955) « téléphone rouge », de *hot* « chaud » et *line* « ligne téléphonique » Famille étymologique ⇒ **lin.** ■ **Anglic.** Service d'assistance téléphonique ou électronique mis en place par une entreprise, une organisation, chargé de résoudre les problèmes techniques, de répondre aux attentes de sa clientèle, de ses membres. *Des hot-lines.* ▫ Recommandation officielle *assistance en ligne; numéro d'urgence.*

houmous [umus] **nom masculin étym.** 1991 ◇ turc *humus* ■ Purée de pois chiches à la crème de sésame (cuisine du Proche-Orient). **rem.** On trouve parfois *hoummous, houmos.*

HTML [ˈaʃteemɛl] **nom masculin étym.** 1994 ◇ sigle anglais, de *Hypertext Markup Language* « langage hypertexte à balises » ■ **Inform.** Langage de structuration et de mise en pages de documents, utilisé pour la création de pages* web. *Le HTML.* → aussi **XML.** ▫ Appos. *Le langage HTML.*

hydromassage [idromasaʒ] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de *hydro-* et *massage* ■ Massage pratiqué au moyen d'un jet d'eau sous pression. *Séance d'hydromassage en institut. Cabine de douche équipée pour l'hydromassage.*

hyperappel [ipɛrapɛl] **nom masculin étym.** 1999 ◇ de *hyper-* et *appel* « fait d'appeler un programme informatique » ■ **Inform.** Système permettant d'appeler un logiciel à partir d'un autre, par simple sélection d'un objet à l'écran et l'activation d'une touche ou d'un bouton. *Fonction d'hyperappel d'un dictionnaire électronique, d'une encyclopédie.*

hypercalorique [ipɛrkalɔrik] **adjectif étym.** 1990 ◇ de *hyper-* et 2. *calorique* Famille étymologique ⇒ **chaud.** ■ Très riche en calories. *Un dessert hypercalorique. Régime hypercalorique.* ■ **contraire :** Hypocalorique.

hyperlien [ipɛrljɛ̃] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *hyper-* et *lien* ■ **Inform.** Lien hypertexte. *Cliquez sur l'hyperlien.*

hyperpuissance [ipɛrpuʁisãs] **nom féminin étym.** 1991; « toute-puissance » 1949 ◇ de *hyper-* et *puissance* ■ Puissance sans égale à l'échelle mondiale. « *la mondialisation et son corollaire, l'hyperpuissance américaine* » (A. Minc).

hypertextuel, elle [ipɛrtɛkstɥɛl] **adjectif étym.** 1993; en littérature v. 1987 ◇ de *hypertexte* ■ **Inform.** Relatif à l'hypertexte. *Liens hypertextuels.*

impacter [ɛ̃pakte] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1992; chir. 1962 ◇ de *impact* ■ Avoir un impact, une incidence sur. → 1. **toucher**. *Les charges ont fortement impacté le résultat.*

impatrié, iée [ɛ̃patrije] **adjectif** et **nom étym.** 1991 ◇ de 2. *in-* et *expatrié* Famille étymologique ⇒ **père**. ■ Qui concerne un salarié appelé à travailler, pour une durée limitée, dans la succursale française d'une entreprise étrangère. *Cadre impatrié.* ▫ **N.** *Expatriés et impatriés.*

incrémenter [ɛ̃kremãte] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** attesté 1995 ◇ de *incrément* Famille étymologique ⇒ **croître**. ■ **Sc.** Augmenter la valeur de (une variable). ▫ **Inform.** Augmenter la quantité de (une variable) à chaque exécution d'un programme. *Chaque mois, ce programme incrémente le droit aux congés du salarié.*

infobulle [ɛ̃foby] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *info* et 2. *Bulle* ■ **Inform.** Petite bulle d'information qui apparaît spontanément au niveau du pointeur de la souris et qui contient une courte explication sur l'objet pointé (bouton, menu, image, texte...).

infogérance [ɛ̃foʒerãs] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *info(rmatique)* et *gérance* ■ Service assuré par un prestataire extérieur qui prend en charge le système d'information d'une entreprise. *Contrat d'infogérance.*

infothèque [ɛ̃fɔtɛk] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *informatique* et *-thèque* ■ Centre d'information et de documentation multimédia.

internaute [ɛ̃tɛrno] **nom étym.** 1995 ◇ de *Internet* et *-naute* Famille étymologique ⇒ **nef**. ■ Utilisateur du réseau Internet. → **mobinaute**.

internet [ɛ̃tɛrnet] **nom masculin étym.** répandu v. 1995 ◇ mot anglais américain, de *internetworking*, de *inter-* et *network* « réseau » ■ Réseau mondial de réseaux télématiques utilisant le même protocole de communication (cf. Le réseau des réseaux, la Toile). → 3. **net; web; cyber-, e-**. *Accès à Internet, à l'internet. Naviguer sur Internet. Utilisateur d'Internet.* → **cybernaute, internaute, mobinaute.** *Brevet, certificat informatique* et internet.* ▫ *Café Internet.* → **cybercafé.**

intranet [ɛ̃tranɛt] **nom masculin étym.** 1996 ◇ de *intra-*, sur le modèle de *Internet* Famille étymologique ⇒ **entrer**. ■ Réseau informatique interne, utilisant les techniques d'Internet, accessible aux seuls membres d'un même groupe. *Le développement des intranets.*

ipé [ipe] **nom masculin étym.** 1992 ◇ d'une langue amérindienne du Brésil ■ Arbre d'Amérique tropicale (*bignoniacées*), au bois brun très dur. ▫ Ce bois. *Terrasse en ipé*.

islamophobie [islamɔfɔbi] **nom féminin étym.** 1994 ◇ de *islam* et *-phobie* ■ Hostilité contre l'islam et les musulmans. *L'islamophobie est alimentée par un amalgame avec l'islamisme intégriste*. ▫ **Adj.** islamophobe (1988).

IST [iɛste] **nom féminin étym.** 2002 ◇ sigle de *Infection Sexuellement Transmissible* ■ Maladie transmise au cours des relations sexuelles. *Se protéger des IST*.

-J-

jarter (conjugaison 1) ou **jarreter** [zarte] **verbe transitif** (conjugaison 4; v. défectif, employé surtout à l'inf. et au p. p.) **étym.** 2001 ◇ origine inconnue ■ **Fam.** Exclure, éliminer, se débarrasser de (qqn, qqch.). *La proprio veut les jarter*. → **virer**. *Ils se sont fait jarter du restaurant*. → **expulser**, fam. **jeter**.

jouabilité [zɥabilite] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *jouable* Famille étymologique ⇒ **jeu**. ■ Agrément que procure l'utilisation (d'un jeu, notamment un jeu vidéo).

Jupiter [zɥpiter] **nom masculin étym.** 1997 ◇ de *Jupiter*, nom de la planète qui tourne autour du Soleil ■ **Astron.** *Jupiter chaud* : planète gazeuse extrasolaire très proche de l'étoile autour de laquelle elle gravite. *Des Jupiter (ou des Jupiters) chauds*.

-K-

karcher [karʃɛR] **nom masculin étym.** 1992 ◇ *Kärcher* marque déposée en 1941; du n. du fondateur de l'entreprise, l'Allemand *Alfred Kärcher* ■ Nettoyeur de cette marque qui projette de l'eau sous forte pression. **Abusivt** Nettoyeur qui projette de l'eau sous forte pression. *Passer la terrasse au karcher*. ♦ **Loc. fig.** *Passer au karcher* : opérer des changements brutaux, épurer sans ménagement.

kickboxing [kikbɔksiŋ] **nom masculin étym.** 1993 ◇ mot anglais, de *to kick* « donner un coup de pied » et *to box* « boxer » ■ **Anglic.** Sport de combat qui se pratique avec les poings et les pieds, dérivé de la boxe américaine, de la boxe française et de la boxe thaïlandaise.

kifer ou **kiffer** [kife] **verbe** (conjugaison 1) **étym.** 1990 ◇ de l'arabe maghrébin *kif* « état de béatitude » → 1. **Kif** ■ **Fam. 1. V. intr.** Prendre du plaisir. *Sa musique me fait kifer*. 2. **V. tr.** Apprécier, aimer bien (qqn, qqch.).

kiloeuro [kiloøRO] **nom masculin étym.** 2001 ◇ de *kilo-* et *euro*, sur le modèle de *kilofranc*
■ Dans les opérations financières et commerciales, Valeur, unité de compte qui correspond à mille euros. *Un budget de dix kiloeuros.* ▫ **Abrév.** kE ou k€.

kinésiste [kinezist] **nom étym.** 1994 ◇ de *kinési-* ■ **Région.** (Belgique) Kinésithérapeute.
▫ **Abrév.** kiné.

kitesurf [kajtsœRF] **nom masculin étym.** 1998 ◇ faux anglicisme, de l'anglais *kite* « cerf-volant » et *surf* ■ Sport de glisse nautique qui se pratique debout sur une planche, en se faisant tirer par une aile inspirée du parapente. ▫ **Abrév.** kite. *Faire du kite.*

klezmer [klezmɛR] **nom masculin et adjectif invariable étym.** 1990; hapax 1902 *klesmer* ◇ mot yiddish, de l'hébreu *kelī* « instrument » et *zèmèr* « chant » ■ Musique traditionnelle des Juifs d'Europe centrale et orientale. ▫ **Adj. inv.** *Musique klezmer. Musiciens klezmer.* « ils avaient dansé sur le quai au son d'un orchestre klezmer. Les musiciens parlaient yiddish entre eux » (F. Weyergans).

-L-

lapider [lapide] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** v. 980 ◇ latin *lapidare*, de *lapis*, *lapidis* « pierre » **1.** Tuer à coups de pierres, en jetant des pierres. *Dans certains pays, on lapide les personnes convaincues d'adultère.* **2.** Attaquer, poursuivre en lançant des pierres. → fam. **caillasser.** « Les ouvriers se mirent à ramasser des pierres et à lapider les gardes » (Nizan).
▫ **N. m.** lapideur, 1990.

lave-auto [lavoto] **nom masculin étym.** 1997; 1970 au Canada ◇ de *laver* et *auto*, d'après l'anglais *car-wash* ■ **Rare (cour. au Canada)** Station de lavage automatique pour automobiles. *Des lave-autos.*

LCD [ɛlsede] **nom masculin étym.** 1986, répandu v. 1995 ◇ sigle anglais, de *Liquid Crystal Display* « affichage à cristaux liquides » ■ Afficheur fonctionnant grâce à une fine couche de cristaux* liquides qui polarisent la lumière en fonction du champ électrique, utilisé pour réaliser des écrans, des moniteurs, des projecteurs. **Appos.** *Écran plat LCD.*

leptine [leptin] **nom féminin étym.** 1996 ◇ calque de l'anglais *leptin* (1995), de *lept(o)-* et suffixe chimique ■ **Biochim.** Hormone de nature protéique synthétisée par les adipocytes et impliquée dans la régulation de l'appétit. *Le déficit du gène récepteur de la leptine induit l'hyperphagie et l'obésité.*

littératie [literasi] **nom féminin étym.** 1995 ◇ calque de l'anglais *literacy* (1883) Famille étymologique ⇒ **lettre**. ■ **Anglic.** Aptitude à lire et à comprendre un texte simple, à communiquer une information écrite dans la vie quotidienne. Recommandation officielle *littérisme*. ■ **contraire : Illettrisme.**

lucaniste [lykanist] **nom étym.** 1993 ◇ de *lucane* ■ Amateur de cerfs-volants. → **cerf-voliste.**

luminothérapie [lyminoterapi] **nom féminin étym.** 2000; 1999, au Canada ◇ du latin *lumen, inis* « lumière » et de *-thérapie*, probablement d'après l'anglais *light therapy* (1936) Famille étymologique ⇒ **luire**. ■ Traitement des troubles dépressifs hivernaux par l'exposition à une lumière non colorée intense. *Cure, séances de luminothérapie.*

-M-

magnet [maɲet] **nom masculin étym.** 1993 ◇ mot anglais « aimant » ■ **Anglic.** Petit objet décoratif monté sur aimant. *Des magnets.* (Recommandation officielle *aimantin.*)

2. **mail** [mɛl] **nom masculin étym.** 1998 ◇ de *e-mail* ■ **Anglic.** Courrier* électronique; message transmis par courrier électronique. → **courriel, e-mail.** *Elle lit ses mails.* ♦ Adresse électronique. *Donner son mail.*

3. **maille** [maj] **nom féminin étym.** v. 1990 ◇ plutôt calembour qu'emploi de 2. *maille* ■ **Fam.** (langage des jeunes) Argent. → **thune.**

2. **maki** [maki] **nom masculin étym.** 1998 ◇ du japonais *maki zushi* « sushi en rouleaux (*maki*) » ■ Sushi roulé dans une feuille d'algue séchée. *Makis au thon.*

malbouffe [malbuf] **nom féminin étym.** 1999; « mauvaise alimentation » 1979 ◇ de 1. *mal* et 2. *Bouffe* Famille étymologique ⇒ **mal**. ■ **Fam.** Aliments dont les conditions de production et de distribution nuisent à la qualité et à la sécurité de l'alimentation (pollution, épizooties, hormones, OGM...).

mal-logement [malloʒmã] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de 1. *mal* et *logement* Famille étymologique ⇒ **mal**. ■ Conditions de logement insatisfaisantes (précarité, insalubrité, manque de confort). « *Le saturnisme est la maladie des taudis, du mal-logement et des squats* » (Le Monde, 1999). *Des mal-logements.*

mamavirus [mamavirys] **nom masculin étym.** 2008 ◇ de *mama* « maman », créé par plais. sur *mimivirus*, le mamavirus étant plus grand et hébergeant un virophage Famille étymologique ⇒ **mère**. ■ **Virol.** Virus géant à ADN. *Le mamavirus a une taille supérieure à celle du mimivirus ou des bactéries. On a découvert dans le mamavirus le premier virophage connu.*

manga [mãga] **nom masculin étym.** 1991 ◇ mot japonais, littéralement « image dérisoire » ■ Bande dessinée, dessin animé japonais.

matcha [matʃa] **nom masculin étym.** 1992 ◇ mot japonais, d'origine chinoise ■ Thé vert réduit en poudre fine, utilisé dans la cérémonie du thé au Japon et comme colorant ou arôme naturel. *Madeleines au matcha.* ▫ **En appos.** *Thé matcha.*

médiagraphie [medjagrafi] **nom féminin étym.** 2000 ◇ de *média* et *-graphie*, sur le modèle de *bibliographie* ■ Liste des sources citées ou consultées (documents imprimés, audiovisuels, sites Internet), placée en annexe d'un écrit.

2. **médoc** [medɔk] **nom masculin étym.** 1996 ◇ variante abrégée de *médicament* ■ **Fam.** Médicament. *Prends tes médocs.*

mégastore [megastɔR] **nom masculin étym.** 1991 ◇ de l'anglais *megastore*, de *store* « magasin » ■ Grande surface spécialisée. *Les mégastores de la mode, du sport.*

meitnerium [majtnerjɔm] **nom masculin étym.** avant 1994 ◇ du n. de la physicienne autrichienne *Lise Meitner* ■ **Chim.** Élément atomique artificiel (Mt; n° at. 109), dont tous les isotopes ont une durée de vie inférieure à 0,01 s. *Le meitnerium a été découvert en bombardant une cible de bismuth avec des noyaux de fer.*

mentaliste [mãtalist] **nom étym.** 2004, en référence au Canada ◇ calque de l'anglais *mentalist* (1909) Famille étymologique ⇒ **mentir**. ■ Personne censée avoir le don de lire dans les pensées. → **extralucide, voyant**.

méranti [merãti] **nom masculin étym.** 1991 ◇ mot malais ■ Bois tropical brun-rouge, originaire d'Asie du Sud-Est.

merbau [mɛrbo] **nom masculin étym.** avant 1999 au Québec ◇ mot malais ■ Bois dur, brun rougeâtre, à grain grossier, provenant d'un arbre (*légumineuses césalpiniciées*) du Sud-Est asiatique, utilisé en menuiserie et ameublement. *Parquet en merbau.*

mercato [mɛʁkato] **nom masculin étym.** 1994; 1990, en référence à l'Italie ◇ mot italien « marché » Famille étymologique ⇒ **marché**. ■ **Sport** (spécialt au football) Marché officiel des transferts de joueurs d'un club professionnel à un autre. ▫ Moment où s'effectuent ces transactions. *Club qui règle le transfert d'un libéro lors du mercato.* ▫ Recommandation officielle *marché des transferts*.

mesurette [mɛzyʁɛt] **nom féminin étym.** 1990 ◇ de *mesure* Famille étymologique ⇒ **mesure**. **1.** Cuillère destinée à contenir une dose de produit liquide ou en poudre. *Mesurette à lait en poudre, à lessive.* **2. Fam.** Mesure politique ou économique sans effet, insuffisante (→ **réformette**).

métadonnée [metadɔne] **nom féminin étym.** 1997 ◇ de *méta-* et *donnée* Famille étymologique ⇒ **donner**. ■ **Inform.** Donnée formelle, normalisée et structurée, utilisée pour décrire et traiter les contenus des ressources numériques.

métrosexuel, elle [metʁoseksɥɛl] **nom masculin et adjectif étym.** 2003 ◇ calque du mot-valise américain *metrosexual* (1994), de *metropolis* (→ métropole) et *homosexual* (→ homosexuel) ■ **Anglic.** Homme jeune et élégant, urbain, pour qui l'apparence est primordiale, prenant grand soin de son physique et de sa tenue. ▫ **Adj.** *Égérie métrosexuelle.*

microblog [mikʁoblɔg] **nom masculin étym.** 2007 ◇ de *micro-* et *blog* ■ **Inform.** Blog qui permet de communiquer en temps réel en publiant de courts messages (→ **tweet**) par Internet, messagerie, portable...

microcrédit [mikʁokʁedi] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *micro-* et *crédit* ■ Prêt de faible montant accordé à des personnes démunies pour financer un projet générateur de revenus.

microéconométrie [mikʁoekɔnɔmetʁi] **nom féminin étym.** 1993 ◇ de *micro-* et *économétrie* ■ **Didact.** Analyse économétrique du comportement microéconomique de groupes humains importants.

micromonde [mikʁomɔ̃d] **nom masculin étym.** 1995, au Canada ◇ de *micro-* et *monde* Famille étymologique ⇒ **monde**. ■ **Inform.** Environnement informatique à visée pédagogique, qui permet à l'apprenant de construire seul ses propres expériences à l'aide d'outils simples.

micro-ondable [mikʁoɔ̃dabl] **adjectif étym.** 1994 ◇ de 2. *micro-onde* ■ Que l'on peut passer au four à micro-ondes. *Plastique micro-ondable. Plat présenté en barquette micro-ondable.* ▫ La variante *microondable* est admise.

mimivirus [mimivirys] **nom masculin étym.** 2003 ◇ mot anglais créé en français, de *mi(micking) mi(crobe) virus* « virus qui imite le microbe » ■ **Virol.** Virus géant à ADN, de la taille d'une petite bactérie. *La découverte du mimivirus a remis en question la définition du virus.*

minispace [minispas] **nom masculin étym.** 1998 ◇ de *mini-*, d'après *monospace* ■ Petit monospace.

MMS [ɛmɛmɛs] **nom masculin étym.** 2001 ◇ sigle anglais, de *Multimedia Messaging Service* « messagerie multimédia » ■ **Anglic.** Service qui permet d'envoyer des photos, des messages multimédias (texte, image, son) à partir d'un téléphone mobile vers un autre mobile ou une adresse électronique; message ainsi échangé. *Recevoir des MMS.* ▫ Recommandation officielle *service de messages multimédias; message multimédia.*

mobinaute [mɔbinot] **nom étym.** 2000 ◇ mot-valise, de *mobile* et *internaute* ■ Internaute qui utilise des terminaux mobiles (téléphone portable, ordinateur de poche...) pour accéder à Internet.

monocorps [mɔnɔkɔʁ] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de *mono-* et *corps* Famille étymologique ⇒ **corps.** ■ Automobile dont la carrosserie ne présente pas de décrochement à l'avant ni à l'arrière. → **monospace.** ▫ **Adj.** *Version monocorps d'un modèle de voiture.*

monospace [mɔnɔspas] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de *mono-* et *espace* Famille étymologique ⇒ **espace.** ■ Automobile spacieuse dont l'espace intérieur est modulable. → aussi **monocorps.** *Petit monospace.* → **minispace.**

morphing [mɔʁfiŋ] **nom masculin étym.** 1992 ◇ mot anglais américain (1991), de *to morph* « transformer » ■ **Anglic.** Procédé d'animation numérique qui transforme une image en une autre, de manière continue. ▫ Recommandation officielle *morphose.*

mot-rébus [mɔʁɛbys] **nom masculin étym.** 2000; *initiales-rébus* 1951 ◇ de *mot* et *rébus* Famille étymologique ⇒ **mot.** ■ Mot formé à partir d'autres mots ou signes ayant la même prononciation (ex. NRJ, Énergie, nom d'une chaîne de radio; Xtra [ekstrə] en américain). *Des mots-rébus.*

MP3 [ɛmpɛtrwɑ] **nom masculin étym.** 1997 ◇ sigle anglais, de *MPeg-1 audio layer 3*, de *Moving Picture Experts Group* « comité d'experts audio et vidéo » ■ Format de compression qui permet de réduire la taille des fichiers audionumériques.

multiplexe [myltipleks] **nom masculin** **étym.** 1993 ◇ de *multi-* et *complexe* ■ Grand complexe cinématographique multisalle. ■ **homonyme** : **Multiplex**.

multipoint [myltipwɛ̃] **adjectif** **étym.** 1992 ◇ de *multi-* et 1. *Point* Famille étymologique ⇒ **poindre**. ■ *Serrure multipoint*, qui comporte plusieurs pênes et plusieurs points de verrouillage. *Serrure de sécurité multipoint*.

multisupport [myltisypɔʁ] **adjectif** et **nom masculin** **étym.** 1993 ◇ de *multi-* et *support* Famille étymologique ⇒ **porter**. **1. Fin.** *Contrat multisupport* : contrat d'assurance-vie dans lequel les sommes versées sont investies dans différents types de placements. ▫ **N. m.** Contrat de ce type. **2.** Se dit d'un contenu qui peut être exploité sur différents supports. *Édition multisupport* (papier, numérique). ▫ **N. m.** « *Notre objectif est de réaliser des films ou des histoires pour des multisupports (téléphonie mobile, internet et télévision)* » (Ouest-France, 2009).

murger (se) [myʁʒe] **verbe pronominal** (conjugaison 3) **étym.** 1998 ◇ peut-être de *murge* « ivresse » (1997), d'origine inconnue ■ **Fam.** S'enivrer. « *le toast reprend, le personnel de l'hôpital commence à se murger* » (E. Carrère).

-N-

2. naïf [naif] **adjectif** et **nom** **étym.** 1996 ◇ acronyme de *Né Après l'Interdiction des Farines* ■ Se dit d'un animal d'élevage né après l'interdiction d'utiliser des farines animales dans l'alimentation des ruminants. *Animal super-naïf*, né après l'interdiction étendue à tous les élevages. *Animaux naïfs contaminés par l'ESB*.

nanomatériau [nanomaterjo] **nom masculin** **étym.** 1993 ◇ de *nano-* et *matériau* Famille étymologique ⇒ **matière**. ■ Matériau composé d'objets (particules, fibres ou tubes) dont la taille n'excède pas 100 nanomètres. *Les fullerènes, le graphène sont des nanomatériaux*.

nanosciences [nanosjãs] **nom féminin pluriel** **étym.** 1992 ◇ de *nano-* et *science* Famille étymologique ⇒ **science**. ■ **Didact.** Ensemble des sciences qui étudient les propriétés et les fonctions spécifiques des objets et structures de taille nanométrique, ainsi que les procédés de manipulation de la matière à l'échelle de l'atome. *Nanosciences et nanotechnologies*.

nanotechnologie [nanotɛknɔlɔzi] **nom féminin étym.** 1990 ◇ anglais *nanotechnology* (1974); cf. *nano-* et *technologie* ■ *Les nanotechnologies* : ensemble des procédés de fabrication et de manipulation de structures, matériaux et systèmes de dimension comprises entre 1 et 100 nanomètres. *Les nanotechnologies se trouvent à la convergence de plusieurs disciplines scientifiques : la microélectronique, la chimie et la biologie. Nanotechnologies et nanosciences.*
▫ **Adj.** nanotechnologique.

nanotube [nanotyb] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *nano-* et *tube* ■ **Chim.** Structure de forme tubulaire dont le diamètre n'excède pas 10 nanomètres. *Propriétés mécaniques (résistance, légèreté) des nanotubes de carbone.*

négationnisme [negasjɔnism] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de *négation* ■ Position idéologique consistant à nier l'existence des chambres à gaz utilisées par les nazis. → **révisionnisme.**

nerd [nœrd] **nom étym.** 1995 ◇ mot anglais « ringard » (1951), peut-être altération de l'argot *nerd* « idiot », de *nut* « noix » ■ **Anglic. péj.** Personne passionnée de sciences et de techniques, notamment d'informatique, qui y consacre la majeure partie de son temps, jusqu'à l'asociabilité. *Les nerds et les geeks. « Seules les lunettes à la monture métallique, aux verres fortement grossissants, pouvaient rappeler son passé de nerd »* (Houellebecq).

3. **Net** [net] **nom masculin étym.** 1995 ◇ mot anglais, de *network* « réseau » ou diminutif de *Internet* ■ *Le Net* : le réseau Internet. → **internet, web** (cf. La Toile).

netiquette [netiket] **nom féminin étym.** 1994 ◇ anglais *netiquette*, mot-valise, de *net(work)* « réseau » et *(e)tiquette* Famille étymologique ⇒ **étiquette.** ■ **Inform.** Ensemble des règles de savoir-vivre en usage sur Internet.

neurodégénératif, ive [nørodɛʒeneratif, iv] **adjectif étym.** 1990 ◇ de *neuro-* et *dégénératif* ■ **Méd.** Qui provoque la dégénérescence du système nerveux. *Maladies neurodégénératives.*

newsletter [njuzletœr] **nom féminin étym.** 1992 ◇ mot anglais, de *news* « nouvelle(s) » et *letter* « lettre » Famille étymologique ⇒ **lettre, neuf.** ■ **Anglic.** Lettre d'information publiée périodiquement par un site web à l'intention des internautes abonnés. *S'inscrire à la newsletter d'un journal, d'un musée.* ▫ Recommandation officielle *lettre d'information.*

niaque [njak] **nom féminin étym.** 1990 *gnac* ◇ de *gnac*, mot du Sud-Ouest « morsure, mordant », de *gnaca* « mordre », d'un radical *nak-* ■ **Fam.** Combativité, volonté de gagner. → **gagne.** *Avoir la niaque.* → **rage** (cf. En vouloir). « *Je dors pourtant, mais je ne sais pas... J'ai plus la niaque...* » (Gavalda). On trouve aussi les variantes régionales *gnac* **n. m** et *gnaque* **n. f.** [nak].

nommage [nɔmaz] **nom masculin étym.** 1996 ◇ calque de l'anglais *naming*, de *to name* « nommer » ■ Attribution d'un nom permettant d'identifier un objet et de le différencier des objets similaires. *Nommage de fichier. Nommage d'un site Internet* : attribution du nom de domaine.

nugget [nœgɛt] **nom masculin étym.** 1994 ◇ mot anglais « pépite » ■ **Anglic.** Croquette en forme de bâtonnet, panée et frite. *Des nuggets de poulet.*

-O-

OGM [oʒɛm] **nom masculin étym.** 1992 ◇ sigle de *organisme génétiquement modifié* ■ Organisme dont le génome a été modifié par génie* génétique, afin de lui conférer une propriété qu'il ne possède pas naturellement. *Étude de l'impact des OGM sur l'environnement.*

ola ['ɔla] **nom féminin étym.** 1990 ◇ mot espagnol « vague », apparenté au français *houle*. On relève *ola* comme mot étranger à propos du Mexique en 1986 ■ Ovation que font les spectateurs d'un stade en se levant successivement, créant l'effet d'une vague. *Faire la ola. Une série de olas.* ■ **homonyme** : **Holà.**

organiseur [ɔʀganizœʀ] **nom masculin étym.** 1994 ◇ anglais *organizer* **1.** Agenda à feuillets mobiles. **2.** Logiciel pour la gestion de données personnelles (rendez-vous, carnet d'adresses...). ▫ Ordinateur de poche remplissant cette fonction. → **assistant** (personnel). Recommandation officielle *agenda électronique.*

ostéodensitométrie [ɔsteodãsitɔmetri] **nom féminin étym.** 1991 ◇ de *ostéo-* et *densitométrie* ■ **Méd.** Évaluation de la densité osseuse. **syn.** densitométrie osseuse. *L'ostéodensitométrie, examen de dépistage de l'ostéoporose.*

outing [autiŋ] **nom masculin étym.** 1993 ◇ mot anglais, de *to out* « rendre public » ■ **Anglic.** Révélation par un tiers de l'homosexualité d'un personnage public (→ aussi **coming out**).

pacs [paks] **nom masculin étym.** 1998 ◇ sigle de *Pacte Civil de Solidarité* ■ En France, Institution juridique définissant les conditions de vie en commun de deux personnes non mariées (concubins) ou qui ne peuvent se marier (homosexuels). ▫ Contrat fixant les modalités de la vie commune. *Signer, conclure un pacs, un PACS.*

pacser [pakse] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1998 ◇ de *Pacs* ■ Se lier par un pacte civil de solidarité. ▫ **Pronom.** *Ils se sont pacés.* ▫ **P. p. adj.** *Couple pacé.* **Subst.** *Les mariés, les pacés et les concubins.*

paintball [pentbol] **nom masculin étym.** 1995 ◇ mot anglais (1987), littéralement « balle de peinture » ■ Jeu d'équipe pratiqué en plein air, qui consiste à s'emparer du drapeau du camp adverse et à le ramener dans son propre camp sans être touché par les billes de gélatine colorée propulsées par des pistolets à air comprimé. *Jouer au paintball.*

pancetta [pã(t)ʒeta] **nom féminin étym.** 1992 ◇ mot italien (1855), de *pancia* « panse » ■ Charcuterie italienne faite de poitrine de porc roulée en forme de saucisson et séchée. *Des pancettas.*

panettone [panetɔ̃] **nom masculin étym.** 1990 ◇ mot italien, du dialecte milanais *panatton*, de *pane* « pain » Famille étymologique ⇨ ☞ **pain**. ■ Gâteau brioché italien, garni de raisins secs et de zestes confits, servi traditionnellement à Noël. *Des panettones.*

panga [pãga] **nom masculin étym.** 2004 ◇ abréviation de *Pangasius*, nom scientifique (Sauvage, 1878) de ce poisson ■ Poisson d'eau douce (*siluriformes*), objet d'un élevage intensif en Asie du Sud-Est. *Filets de panga.*

parabolé, ée [parabɔle] **adjectif et nom étym.** 1991 ◇ de 2. *parabole* ■ **Région.** (Maghreb) Qui dispose d'une antenne parabolique. *Population parabolée.* ▫ **N.** *Les parabolés.* ▫ **rem.** Au Maroc, on dit aussi *parabolisé, ée.*

pare-buffle [parbyfl] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *pare-* et *buffle* ■ Grosse barre frontale de protection à l'avant des quatre-quatre. *Des pare-buffles.*

pashmina [paʃmina] **nom masculin étym.** 1993 ◇ du farsi *pašmīn* « en laine; laineux », de *pašmin* « laine » ■ Laine très fine et très chaude provenant du duvet d'une chèvre des hauts plateaux de l'Himalaya et de Mongolie. ▫ Châle fait avec cette laine. « *Pashmina orange jeté sur son manteau en laine vierge marron* » (G. Pineau).

PDF [pedeef] **nom masculin invariable étym.** 1995 ◇ sigle anglais, de *Portable Document Format* « format de document portable » ■ **Inform.** Format de fichier permettant de conserver les caractéristiques d'un document. *Document en PDF.* ▫ Par appos. *Format PDF. Fichiers PDF.*

pêchu, e [peʃy] **adjectif étym.** 1991 ◇ de 1. *pêche*, dans *avoir la pêche* ■ **Fam.** En grande forme, plein d'ardeur. *Un groupe pêchu sur scène.* → **dynamique.** *Discours pêchu.* ▫ *Film, album pêchu,* au rythme soutenu. → **entraînant.** *Moteur pêchu.* → **nerveux.**
■ **contraires :** **Apathique, l. mou.**

peroxydé, ée [pɛrɔksidɛ] **adjectif étym.** 1993 ◇ de *peroxyde* ■ Décoloré au peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée). « *Ses cheveux étaient sa véritable fierté. Soigneusement peroxydés, ils s'étagaient en boucles* » (A. Desarthe). ▫ **Par ext.** *Une blonde peroxydée.*

pesto [pɛsto] **nom masculin étym.** 1993; 1990 au Québec ◇ mot italien, de *pestare* « piler », latin *pistare* → *pistou* ■ Sauce italienne à base de basilic, d'ail, de pignons, de parmesan et d'huile d'olive. *Riz, minestrone au pesto. Des pestos.*

photocopillage [fɔtɔkɔpiʒ] **nom masculin étym.** 1993 ◇ de *photocopie* et *pillage* ■ Action de photocopier des documents, des livres pour un usage collectif, afin d'en économiser l'achat.

piercing [piʁsiŋ] **nom masculin étym.** 1991 ◇ mot anglais, de *body piercing* « perforation du corps » Famille étymologique ⇒ **percer.** ■ **Anglic.** Pratique consistant à percer un organe, une partie du corps, pour y introduire un anneau, un bijou; ce bijou. *Porter un piercing au nombril.*

pierrade [pjɛrad] **nom féminin étym.** v. 1995 ◇ marque déposée; de *pierr*, d'après *carbonade* Famille étymologique ⇒ **pierr**. **1.** Mode de cuisson des aliments par contact sur une plaque (pierre) chaude. **2.** Plaque de cuisson permettant de réaliser des grillades à table. ♦ Repas organisé autour de cet appareil, au cours duquel chaque convive fait griller ses aliments.

pinata [pinata] ou **piñata** [piɲata] **nom féminin étym.** 1997; 1970, en référence au Mexique ◇ hispano-américain *piñata*, de l'italien *pignatta* « pot » ■ Récipient en papier mâché que les enfants doivent frapper avec un bâton, les yeux bandés, afin de le casser et d'attraper son contenu (friandises, petits cadeaux). ▫ Jeu collectif ainsi pratiqué. *Organiser une pinata.*

pipolisation [pipɔlizasjɔ̃] **nom féminin étym.** 2002; *peopolisation* 2001 ◇ de *pipole* Famille étymologique ⇒ **peuple.** ■ **Fam.** Médiatisation de personnalités publiques. *La pipolisation de la vie politique.*

pitch [pitʃ] **nom masculin** **étym.** 1994 ◇ mot anglais, de *to pitch* « promouvoir (un produit) »
■ **Anglic.** Bref résumé du scénario d'un film. ▫ **Comm.** Présentation succincte. →
argumentaire, démonstration. *Un bon pitch. Des pitches.*

pixéliser [pikselize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1990 ◇ de *pixel* ■ **Techn.** Rendre
apparents les pixels de (une image numérique). ▫ **P. p. adj.** *Photo pixélisée.* **N. f.** pixélisation.

plaider-coupable [pledekupabl] **nom masculin** **étym.** 2003 ◇ de *plaider* et *coupable* ■ **Dr.**
Procédure dans laquelle le procureur propose une peine maximale de un an d'emprisonnement
au comparant qui reconnaît les faits qui lui sont reprochés (punis d'une peine allant jusqu'à cinq
ans d'emprisonnement). *Des plaider-coupables.*

plancha [plã(t)ʃa] **nom féminin** **étym.** 1993 ◇ espagnol *a la plancha* « au gril », de *plancha*
« plaque » ■ Plaque métallique chauffante pour faire griller des aliments. *Calamars à la
plancha.*

plaquiste [plakist] **nom** **étym.** 1992 ◇ de *plaque* ■ Ouvrier du bâtiment qui pose des panneaux
préfabriqués (cloisonnement, doublage, isolation, aménagement intérieur...). *C. A. P. de
plâtrier-plaquiste.*

podcast [pɔdkast] **nom masculin** **étym.** 2004 ◇ mot-valise anglais américain, de (*i*)*Pod* (marque
déposée), appareil permettant de recevoir des fichiers MP3, et (*broad*)*cast* « diffusion »
■ **Anglic.** Fichier audio ou vidéo diffusé par Internet, destiné à être téléchargé sur un ordinateur
ou un appareil portable. *Des podcasts.* ▫ Ce mode de diffusion. *Émission disponible en podcast.*
→ **baladodiffusion.** Recommandation officielle *diffusion pour baladeur.*

podcaster [pɔdkaste] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 2005 ◇ de *podcast* ■ **Inform.**
Télécharger (des fichiers audio ou vidéo diffusés sur Internet) sur un appareil portable.
Podcaster de la musique sur son baladeur.

podotactile [pɔdotaktil] **adjectif** **étym.** 1997 ◇ de *podo-* et *tactile* Famille étymologique
⇒ **atteindre.** ■ Dont la surface présente des aspérités servant de repères au sol pour les
malvoyants. *Bande podotactile en bordure d'un quai. Dalles podotactiles.*

pop-up [pɔpœp] **nom masculin invariable** **étym.** 1999 ◇ mot anglais, de *to pop up* « surgir »
■ **Anglic. Inform.** Fenêtre secondaire qui s'ouvre spontanément devant la fenêtre principale,
sans avoir été sollicitée par l'internaute. *Les pop-up affichent souvent des messages
publicitaires.* ▫ Recommandation officielle *fenêtre intrusive.*

portionnable [pɔʁsjɔnabl] **adjectif étym.** 1996 ◇ de *portion* ■ Qui permet une consommation fractionnée. *Sauce surgelée portionnable. Conditionnement portionnable.*

post [pɔst] **nom masculin étym.** 2006 ◇ mot anglais, du français 2. *Poste* ■ **Anglic.** Message qu'un internaute envoie sur un forum ou sur un blog. → **tweet.** *Envoyer un post pour réagir à un article sur le site d'un journal. Des posts.* ■ **homonyme : Poste.**

pourriel [purʁjel] **nom masculin étym.** 1999 ◇ mot-valise, de *poubelle* et *courriel* ■ **Région.** (Canada) Courrier électronique importun, envoyé à un grand nombre d'internautes. → **spam.**

2. **premium** **adjectif invariable** ou **prémium** [premjɔm] **adjectif étym.** 1992 ◇ mot anglais → 1. Premium Famille étymologique ⇨ **rançon.** ■ **Anglic.** De qualité supérieure, haut de gamme (recommandation officielle). *Version premium d'un produit. Offre premium, la plus complète.* ▫ *Client premium, bénéficiaire d'une offre premium.*

primoaccédant, ante [primoaksedã, ãt] **nom étym.** 1991 ◇ de *primo-* et *accédant* Famille étymologique ⇨ **premier.** ■ Personne qui accède pour la première fois à la propriété de son logement. *Prêt immobilier réservé aux primoaccédants.*

proactif, ive [proaktif, iv] **adjectif étym.** 1993 ◇ anglais *proactive* (1971), de *pro-* et *reactive* « réactif » ■ Qui anticipe les attentes, prend l'initiative de l'action. *Démarche, stratégie proactive. Candidat proactif et motivé.*

2. **profilage** [pʁɔfilaz] **nom masculin étym.** 1998 ◇ calque de l'anglais *profiling* ■ Technique d'aide à l'enquête policière qui consiste à dresser le profil psychologique d'un criminel récidiviste inconnu (→ **profileur**).

profileur, euse [pʁɔfilœʁ, øz] **nom étym.** 1998 ◇ calque de l'anglais *profiler* ■ Spécialiste du profilage (2.). *Une profileuse du FBI.*

protéome [pʁɔteom] **nom masculin étym.** 1998 ◇ de l'anglais *proteome* (Wilkins et Williams, 1994), mot-valise formé à partir de *prote(in)* et *(gen)ome* ■ **Biol. mol.** Ensemble des protéines exprimées par le génome d'un organisme vivant, dans des conditions données.

protéomique [pʁɔteɔmik] **nom féminin et adjectif étym.** 1998 ◇ de *protéome*, sur le modèle de *génomique* ■ **Sc.** Branche de la biologie étudiant l'ensemble des protéines d'un organisme, leurs fonctions et leurs interactions. ▫ **Adj.** *Étude, analyse protéomique.*

proxy [pʁɔksi] **nom masculin étym.** 1996 ◇ mot anglais américain, de *proxy server* « serveur intermédiaire » ■ **Anglic. Inform.** *Proxy* ou *serveur proxy* : serveur relais qui permet à un

fournisseur d'accès à Internet de stocker temporairement les pages les plus demandées par ses abonnés dans le but de les fournir plus rapidement. *Des proxys.* ▫ Recommandation officielle *serveur mandataire, mandataire.*

pucer [pyse] **verbe transitif** (conjugaison 3) **étym.** 1999 ◇ de *puce* (4°) ■ Munir d'une puce électronique. *Faire pucer son chien, son chat, lui faire implanter une puce électronique sous la peau pour l'identifier.* ▫ **N. m.** (1997) puçage. *Le puçage équin.*

puçage voir pucer

-Q-

qi gong [tʃikõg] **nom masculin invariable** **étym.** 1990 ◇ mot chinois, de *qi* « énergie vitale » et *gong* « travail » ■ Discipline traditionnelle chinoise fondée sur la libération de l'énergie vitale, associant mouvements fluides, exercices respiratoires et concentration de l'esprit.

-R-

radiochirurgie [radjoʃiʁyʁzi] **nom féminin** **étym.** 1999 ◇ de *radio-* et *chirurgie* Famille étymologique ⇒ **chirurgie.** ■ **Méd.** Technique neurochirurgicale non invasive qui permet de traiter des affections intracrâniennes de petite taille par irradiation précise et puissante dans des conditions stéréotaxiques.

raggamuffin [ragamœfin] **nom masculin** **étym.** 1990 ◇ de l'anglais « galopin, va-nu-pieds » ■ **Anglic., mus.** Style musical originaire de la Jamaïque, inspiré du reggae et du rap. **Abrév. fam.** ragga.

range-CD [rãʒsede] **nom masculin invariable** **étym.** v. 1990 ◇ de 1. *ranger* et *CD* ■ Meuble, support conçu pour ranger les disques compacts. *Des range-CD.*

2. **rave** [REV] **nom féminin** **étym.** 1990 ◇ de l'anglais *to rave* « délirer » ■ **Anglic.** Vaste rassemblement festif dans un lieu insolite, dédié à la danse et à la musique techno. « *les raves, ces nuits secrètes [...] dans des vieux hangars désaffectés* » (Le Nouvel Observateur, 1995). ▫ Recommandation officielle *fête techno.* ■ **homonyme : Rêve.**

raveur, euse [REVœʁ, øz] **nom** **étym.** 1991 ◇ de 2. *rave* ■ Personne qui participe à une rave. → **teufeur.** *Des centaines de raveurs ont dansé toute la nuit au son de la musique techno.* ■ **homonyme : Rêveur.**

recadrer [R(ə)kadʁe] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** v. 1995 ◇ de *re-* et *cadrer* **1.** Modifier le cadrage de (une photo). **2.** Redéfinir le cadre, l'orientation de (une action, une politique, un projet). → **recentrer.** ▫ **N. m.** recadrage.

2. référent, ente [REFERɑ̃, ɑ̃t] **adjectif** et **nom masculin** **étym.** 1990 ◇ de *référer* à **1.** *Médecin référent* : en France, généraliste ou spécialiste chargé d'assurer la coordination des soins de ses patients dans les conditions prévues par la loi de 2004. ▫ *Éducateur référent* ou **n. m. référent** : professionnel chargé d'aider (un enfant, un jeune ou un adulte) en difficulté. → **éducateur.** ▫ *Professeur référent*, chargé d'assurer le soutien et la coordination des équipes pédagogiques. *Enseignant référent*, chargé d'aider dans sa scolarité un élève handicapé. **2.** Responsable, interlocuteur (auprès d'un organisme, d'une autorité). « *un seul référent s'occupant à la fois du placement et de l'indemnisation des demandeurs d'emploi* » (Le Figaro, 2009). ▫ **Adj.** « *la magistrate référente du pôle anti-discrimination* » (Sud-Ouest, 2009).

refermable [R(ə)fermabl] **adjectif** **étym.** 1992 ◇ de *refermer* ■ Que l'on peut refermer après utilisation. *Emballage, sachet, barquette refermable.*

refondation [RƏfɔ̃dasjɔ̃] **nom féminin** **étym.** 1991 ◇ de *re-* et *fondation* ■ **Polit.** Action de refonder. *La refondation sociale.*

refonder [RƏfɔ̃de] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1993 ◇ de *re-* et *fonder* ■ **Polit.** Fonder (un parti, une doctrine) sur de nouveaux principes, de nouvelles bases. ■ **homonymes** : *Refondent* : **refondent**; *refonderai* : **refondrai (refondre).**

rehausseur [RƏosœʁ] **nom masculin** **étym.** 1994 ◇ de *rehausser* ■ Dispositif qui surélève un enfant assis sur la banquette d'une voiture afin de permettre un port efficace de la ceinture de sécurité.

réinitialiser [REinisjalize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1996 ◇ de *ré-* et *initialiser* ■ **Inform.** Redémarrer (un ordinateur, un système informatique) après un blocage. ♦ Remettre (une application, un système informatique) dans son état initial. ▫ **N. f.** réinitialisation.

réitérant, ante [REiterɑ̃, ɑ̃t] **adjectif** **étym.** 1994 ◇ de *réitérer* ■ Qui a été interpellé plusieurs fois pour des actes de délinquance. *Mineurs réitérants.* ▫ **N.** *Réitérants et récidivistes.*

relou, oue [RƏlu] **adjectif** **étym.** 1994 ◇ verlan de *lourd* ■ **Fam.** Lourd, dépourvu de finesse. *Ils sont relous, ces mecs. Une blague reloue.*

réseauter [REZOTE] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1997; autre sens 1985 ◇ de *réseau*
■ Développer son réseau de relations à des fins professionnelles. *Réseauter sur Internet.*
« négocier son salaire, apprendre à réseauter, booster sa carrière » (Ouest-France, 2008).
▫ **N. m.** réseautage.

rétroplanning [RETROplaniŋ] **nom masculin étym.** 1995 ◇ de *rétro-* et *planning* ■ Calendrier prévisionnel élaboré rétrospectivement, en partant de la date à laquelle le travail doit être terminé. *Définir le rétroplanning des opérations à effectuer.*

rétrotranscription [RETROtrãskripsjõ] **nom féminin étym.** 1993 ◇ de *rétro-* et *transcription*
Famille étymologique ⇒ **arrière.** ■ **Virol.** Synthèse d'ADN à partir d'ARN, catalysée par la transcriptase inverse (opération inverse de la transcription). *La rétrotranscription est la première étape de l'expression du génome des rétrovirus.*

RFID [ɛREfide] **nom féminin étym.** 2005 ◇ sigle anglais, de *Radio Frequency Identification* « identification par radiofréquence » ■ **Technol.** Méthode permettant de mémoriser et de récupérer des données à distance à l'aide de transpondeurs incorporés à des objets ou implantés dans des organismes. *Identification par RFID. La RFID sert à identifier des objets (gestion de bibliothèques, de stocks...) ou des personnes (contrôle d'accès, carte de transport, de paiement, clé électronique...).* ▫ En appos. *Étiquette RFID. Antenne, puce RFID.*

rigatoni [rigatõni] **nom masculin étym.** 1990 ◇ mot italien, plur. de *rigatone* « grosse strie (*riga*) » ■ **Au plur.** Pâtes alimentaires en forme de gros tuyau strié. *Des rigatonis aux quatre fromages.*

R. M. A. [ɛREma] **nom masculin étym.** 1999 ◇ sigle de *Revenu Minimum d'Activité* ■ Revenu complémentaire versé par l'employeur à un éréviste de longue durée qu'il embauche en C. D. D.

R'nB ou **R&B** [ɛRENbi] **nom masculin étym.** 1999 ◇ de *Rhythm and Blues* ■ **Mus.** Genre musical afro-américain des années 1990, marqué par le hip-hop, le funk, le rap et la soul. *Le R'nB peut être considéré comme la version contemporaine du rhythm and blues.*

roentgenium [Rœntgenjõm] **nom masculin étym.** 2004 ◇ du nom du physicien *W. Rœntgen*
■ **Chim.** Élément radioactif artificiel (Rg; n° at. 111).

rolleur, euse [RɔlœR, øZ] **nom étym.** 1995 ◇ de *roller* ■ Personne qui pratique le roller.
■ **homonyme : Roller.**

romanesco [rɔmanɛsko] **nom masculin étym.** 1996; 1993 au Canada ◇ mot italien « romain »
■ Chou-fleur d'une variété originaire d'Italie, vert clair, à fines fleurettes de forme pyramidale.
Des romanescos. ▫ En appos. *Des choux romanesco.*

RSA [ɛresɑ] **nom masculin étym.** 2005 ◇ sigle de *revenu de solidarité active* ■ En France, Allocation constituant à la fois un revenu minimum pour les personnes privées d'emploi et un complément de revenu destiné à éviter une perte de ressources en cas de retour au travail.

RSS [ɛresɛs] **nom masculin étym.** 2001 ◇ sigle de l'anglais *Really Simple Syndication*
■ **Inform.** Format de description standardisée d'un contenu publié sur un site web dans un fichier XML qui permet d'indexer automatiquement les informations de ce site et de les mettre à disposition d'autres sites (→ **agrégateur, syndication**). ▫ **En appos.** *Format, fil*, flux RSS.*

RTT [ɛrtɛtɛ] **nom féminin étym.** 1996 ◇ sigle ■ Réduction du temps de travail (dont la durée légale est fixée à 35 heures hebdomadaires en France). *Accords syndicaux sur la RTT.* ▫ Congé obtenu à ce titre. *Prendre un jour de RTT. Être en RTT.*

rutherfordium [ʁytɛrfɔrdjɔm] **nom masculin étym.** avant 1994 ◇ du n. du physicien *Ernest Rutherford* ■ **Chim.** Élément atomique radioactif (Rf; n° at. 104) produit artificiellement et dont l'isotope le plus stable a une durée de vie de 65 s.

-S-

sample [sɑ̃pl; sɑ̃pɛl] **nom masculin étym.** 1990 ◇ mot anglais « échantillon » Famille étymologique ⇒ **rançon**. ■ **Anglic.** Échantillon musical qui peut être retravaillé sur ordinateur pour être intégré dans une nouvelle composition (→ **sampleur**).

scrapbooking [skrapbukiŋ] **nom masculin étym.** 1999 ◇ de l'anglais *to scrapbook*, de *scrap* « fragment » et *book* « livre » ■ **Faux anglic.** Loisir créatif qui consiste à personnaliser, notamment par collage, un album de photos, de souvenirs, un journal intime.

seaborgium [sibɔʁgjom] **nom masculin étym.** avant 1994 ◇ du n. du chimiste américain *Glenn T. Seaborg* ■ **Chim.** Élément atomique artificiel (Sg; n° at. 106), radioactif, dont l'isotope le plus stable a une demie-vie de 21 s.

sex-toy [sɛkstɔj] **nom masculin étym.** 2002 ◇ mot anglais, de *sex* « sexe » et *toy* « jouet »
■ **Anglic.** Objet destiné à procurer du plaisir sexuel ou à l'augmenter. → **godemiché, vibromasseur.** *Des sex-toys.*

sharpei [ʃarpeɪ] **nom masculin étym.** 1992 ◇ chinois *sà péi*, de *sà* « sable » et *péi* « pelage »
■ Chien de taille moyenne, au corps trapu, à poil court et dur, avec des plis cutanés de la tête au garrot. « *le shar-pei, qui est comme noyé dans une peau beaucoup trop grande* » (Tournier).

slam [slam] **nom masculin étym.** 1991 ◇ mot anglais, littéralement « claquement » ■ **Anglic.**
Forme d'art oratoire consistant à déclamer de manière très libre des textes poétiques. *Tournoi de slam.* ▫ N. slameur, euse.

slim [slim] **nom masculin étym.** 2005 ◇ mot anglais « mince » ■ **Anglic.** Pantalon, jean très moulant. *Un slim stretch. Des slims.* ▫ **Appos.** *Jean slim. Coupe slim.*

smartphone [smɑrtfɔ̃n] **nom masculin étym.** 1993 ◇ mot anglais (1984), de *smart* « intelligent » et *phone* « téléphone » ■ **Anglic.** Téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias (cf. Téléphone intelligent). *Les applications pour smartphone.*
▫ Recommandation officielle *terminal de poche* ou *ordiphone*.

smoothie [smuʒi] **nom masculin étym.** v. 2000 ◇ mot anglais, de *smooth* « doux, onctueux »
■ **Anglic.** Boisson onctueuse à base de fruits frais mixés avec du lait, du yaourt ou un jus de fruit. → aussi **milkshake**. *Smoothie aux fruits rouges. Bar à smoothies.*

SMS [esemes] **nom masculin étym.** 1996 ◇ sigle anglais, de *Short Message Service* ■ Service permettant d'envoyer et de recevoir de brefs messages écrits sur un téléphone mobile; message ainsi échangé. → 2. **texto**. *Recevoir des SMS.*

snowpark [snopɑrk] **nom masculin étym.** 1994 ◇ anglais américain *snow park*, de *snow* « neige » et *park* « parc » ■ Espace enneigé réservé aux surfeurs, avec des bosses et des tremplins pour exécuter des figures à ski.

spam [spɑm] **nom masculin étym.** 1997 ◇ mot anglais américain, du n. d'une marque de jambon en boîte, répété dans un sketch ■ **Anglic.** Envoi d'un même message électronique, souvent de nature publicitaire, à un grand nombre d'internautes sans leur consentement; ce type de messages. → région. **pourriel**. *Lutter contre le spam. Filtrer les spams.* Recommandation officielle *arrosage*.

sphinx [sfɛks] **nom masculin étym.** 1999 ◇ de *sphinx* ■ Chat sans poil, appelé aussi *chat nu*.
■ **homonyme** : **Sphinx**.

sras [sras] **nom masculin étym.** 2003 ◇ acronyme de *Syndrome Respiratoire Aigu Sévère*
■ Pneumopathie fébrile d'origine virale, pouvant évoluer vers une insuffisance respiratoire sévère. *L'épidémie de SRAS, de Sras.*

stadier, ière [stadje, jɛR] **nom étym.** 1997 ◇ de *stade* ■ Agent chargé d'une mission d'accueil et de sécurité auprès du public d'un stade (notamment lors des rencontres de football). ▫ On trouve aussi *stadiaire*, **n.**

standiste [stãdist] **nom étym.** 1997 ◇ de 2. *Stand* ■ Personne qui conçoit et réalise des stands d'exposition.

start-up [startœp] **nom féminin invariable étym.** 1992 ◇ mot anglais « lancement, démarrage » ■ **Anglic.** Jeune entreprise de haute technologie, à fort potentiel de croissance, soutenue par le capital-risque ou les stock-options. ▫ Recommandation officielle *jeune pousse*.

statine [statin] **nom féminin étym.** 1992 ◇ de *-statine*, élément tiré de *somatostatine*, d'après l'anglais *statin* (1987) ■ **Pharm.** Inhibiteur de l'enzyme qui contrôle la synthèse du cholestérol, utilisé dans le traitement de l'hypercholestérolémie.

stévia [stevja] **nom masculin ou féminin étym.** 1992 ◇ du latin scientifique *stevia*, en hommage au médecin espagnol *P. J. Esteve* ■ Genre de plantes d'Amérique du Sud, dont une espèce présente des feuilles contenant un glucoside à fort pouvoir édulcorant. ▫ Édulcorant naturel tiré de cette plante. *Stévia en poudre, en pastilles*.

strapping [strapiŋ] **nom masculin étym.** 1996 ◇ mot anglais, de *to strap* « maintenir avec une bande » ■ **Méd.** Contention souple d'un segment de membre ou d'une articulation au moyen de bandes élastiques. *Immobilisation des articulations victimes d'entorse ou de luxation par strapping*.

streaming [strimiŋ] **nom masculin étym.** 1998 ◇ mot anglais « flux », de *to stream* « couler » ■ **Anglic.** Technique de diffusion en ligne et en continu de fichiers audio ou vidéo, par transfert de données en direct (ou en léger différé). *Émission de télévision disponible en streaming. Site de streaming musical*. ▫ Recommandation officielle *diffusion en flux*.

strike [strajk] **nom masculin étym.** attesté en 1994 ◇ mot anglais, de *to strike* « frapper » ■ **Anglic.** Au bowling, Coup qui renverse les dix quilles à la première boule. *Faire un strike. La boule « partait complètement au centre de la piste pour abattre toutes les quilles dans un fracas de strike »* (J.-Ph. Toussaint).

sucrine [sykrin] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *sucrin* adj. « qui a un goût sucré » (1541, n.), de *sucré* ■ Variété de laitue pommée à feuilles épaisses et à saveur légèrement sucrée. *Cœurs de sucrine*.

sudoku [sudoku] **nom masculin étym.** 2005 ◇ du japonais *sūdoku*, abréviation de *sūji wa dokushin ni kagiru* « les chiffres (*sūji*) doivent être solitaires (*dokushin*) » ■ Jeu de chiffres d'origine japonaise consistant à compléter de manière logique une grille composée de neuf carrés de neuf cases avec des chiffres de 1 à 9. *Des sudokus.*

surbrillance [syrbrijãs] **nom féminin étym.** 1991 ◇ de *sur-* et *brillance*, pour traduire l'anglais *brightening* ■ **Inform.** Mise en évidence à l'écran (d'un mot, d'un passage de texte) par un contraste lumineux ou un fond de couleur différente. *Mot, passage sélectionné apparaissant en surbrillance.*

surexprimer [syreksprime] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** v. 1990 ◇ de *sur-* et *exprimer* IV ■ **Génét.** Exprimer fortement (un gène, une protéine) par des méthodes expérimentales. *Surexprimer un gène pour étudier sa fonction.* ▫ **P. p. adj.** *Protéine surexprimée.*

syndic [sẽdik] **nom masculin étym.** *syndiques* 1257 ◇ latin tardif *syndicus*; grec *sundikos* « celui qui assiste qqn en justice » **1. Hist.** Dans une ville franche, Chacun des représentants des habitants auprès du seigneur suzerain de la ville. ▫ Dans une paroisse rurale, Chacun des habitants élus pour faire exécuter les décisions de l'assemblée générale de la paroisse. ◆ « *Les Syndics des drapiers* », *toile de Rembrandt*, représentant l'assemblée des « régents » d'une corporation. **2. Mod.** (En France) Membre du bureau du conseil municipal de Paris chargé de l'aménagement et de la surveillance des locaux réservés au conseil, de l'organisation des fêtes et des réceptions. ◆ *Syndic des gens de mer* : représentant de l'Inscription maritime. ◆ Membre d'une chambre de discipline chargé de surveiller les officiers ministériels. *Le syndic d'une chambre d'avoués, de notaires.* **3. Dr. comm.** *Syndic de faillite* : mandataire désigné par le tribunal, pour représenter les créanciers du débiteur et assister ou représenter ce dernier, notamment pour la gestion et la liquidation de ses biens (profession supprimée en 1985). → **liquidateur.** **4.** Mandataire choisi par les copropriétaires d'un immeuble pour faire exécuter les décisions de l'assemblée (cf. Administrateur de biens*). **5.** En Suisse (cantons de Vaud et de Fribourg) et dans la Vallée d'Aoste, Premier magistrat (d'une ville, d'une commune). → **président.** Au fém. (1993) syndique.

-T-

tabacologie [tabakɔlɔzi] **nom féminin étym.** 1990; autre sens 1839 ◇ de 1. *tabac* et *-logie* ■ **Méd.** Discipline médicale qui traite des troubles liés au tabagisme et vise à prévenir la dépendance.

tadelakt [tadlak(t)] **nom masculin étym.** 1998 ◇ du berbère (chleuh), de *dlek* « malaxer, mélanger », d'origine arabe ■ Enduit à la chaux coloré, hydrofuge, poli avec un galet et du savon noir. *Le tadelakt est utilisé traditionnellement au Maroc.*

taliban [talibã] **nom masculin étym.** 1995 ◇ mot afghan, emprunté à l'arabe, plur. de *talib* « étudiant », d'abord « étudiant en théologie » ■ Membre d'un mouvement islamiste militaire afghan prétendant appliquer intégralement la loi coranique. *Des talibans, aussi des taliban.*
▫ **Adj.** *Milice talibane.*

tarlouze [tarluz] **nom féminin étym.** 1995 ◇ origine inconnue ■ **Vulg.** Homosexuel*.▫ On écrit aussi *tarlouse*.

tartiflette [tartiflet] **nom féminin étym.** v. 1990 ◇ de *tartifle* « pomme de terre », mot région. (Savoie), du latin *tuber* « truffe » Famille étymologique ⇒ **tombe**. ■ Gratin de pommes de terre au reblochon (plat savoyard).

taser [tazɛʀ] **nom masculin étym.** 2003 ◇ marque déposée; nom de l'entreprise qui le commercialise ■ Pistolet à impulsion électrique à effet paralysant.

tecktonik ou **tektonik** [tektɔnik] **nom féminin étym.** 2003 ◇ de *Tecktonik killer*, marque déposée, nom des soirées au cours desquelles cette danse fut popularisée ■ Danse inspirée du hip-hop, caractérisée par des mouvements très rapides et saccadés des bras et des jambes et qui se danse sur de la musique techno. ■ **homonyme : Tectonique.**

téléchirurgie [teleʃiʀurʒi] **nom féminin étym.** 1990 ◇ de 1. *télé-* et *chirurgie* ■ **Didact.** Chirurgie réalisée avec l'aide d'un robot commandé par ordinateur.

téléconseiller, ère [telekɔseje, ɛʀ] **nom étym.** 1994 ◇ de 4. *télé-* et 2. *Conseiller* ■ Personne qui fournit une assistance téléphonique aux clients d'une entreprise, qui les renseigne à partir d'un centre d'appels. *Les téléconseillers d'une banque, d'une compagnie d'assurances.*

téléréalité [teleʀealite] **nom féminin étym.** 1990 ◇ calque de l'anglais *reality-TV* ■ Genre télévisuel qui consiste à filmer la vie quotidienne de candidats sélectionnés placés dans des situations déterminées. *Émission, programme de télé réalité.* « *Comment oser parler de télé-réalité alors que cette prétendue réalité n'est qu'un leurre, une situation artificielle mise en place de façon plus ou moins perverse ?* » (A. Jacquard).

télésecrétariat [telesɛkretarja] **nom masculin étym.** 1990 ◇ de 4. *télé-* et *secrétariat* ■ Travaux de secrétariat effectués à distance par des télétravailleurs. *Entreprise qui fait appel à un service de télésecrétariat.*

télétransmettre [teletrãsmɛtr] **verbe transitif** (conjugaison 56) **étym.** 1991 ◇ de 1. *télé-* et *transmettre* ■ Transmettre (des informations) à distance par le réseau télématique (Internet). *Les médecins et les pharmaciens télétransmettent les feuilles de soins des patients à la Sécurité sociale.*

téломérase [telomɛraz] **nom féminin étym.** 1994 ◇ de *téломère* et *-ase* ■ **Biochim.** Enzyme permettant de conserver la longueur du téломère lors de la réplication de l'ADN. *La téломérase protège les chromosomes de l'érosion et retarde le vieillissement cellulaire. La téломérase est très active dans les cellules cancéreuses et les rend immortelles.*

teufeur, euse [tœfœr, øz] **nom étym.** 1997 ◇ de *teuf* ■ **Fam.** Personne qui participe à une teuf, à une rave. → **fêtard, raveur.**

texto [teksto] **nom masculin étym.** 1998 ◇ nom déposé, de *texte* et suffixe diminutif ■ Bref message écrit échangé entre téléphones portables. → **SMS.** *Envoyer des textos.* « *Aucun message depuis notre engueulade, hier soir, pas un texto* » (Y. Queffélec).

T. H. G. [teaʒɛ] **nom féminin étym.** 2003 ◇ sigle de *tétrahydrogestrinone*, de *tétra-*, *hydro-* et *gestrinone* (de *gestation*, *tri-* et *-one* de *cétone*) ■ Stéroïde anabolisant de synthèse. *Dopage à la T. H. G.*

tielle [tjɛl] **nom féminin étym.** 1990 ◇ origine inconnue ■ **Région.** (Sète et Sud-Est) Tourte aux poulpes à la sauce tomate (spécialité sétoise).

tip-top ou **tip top** [tiptɔp] **adjectif invariable étym.** 1994; 1968 en Suisse, par l'allemand ◇ anglais *tip-top*, de *tip* « extrémité » et *top* « sommet » → 2. Top ■ **Anglic. Fam.** Parfait, impeccable, génial. *Un hôtel tip-top. C'est tip-top.*

tiramisu [tiramisu] **nom masculin étym.** v. 1990 ◇ italien *tira mi su* « remonte-moi » à cause des vertus roboratives du plat Famille étymologique ⇒ **tirer.** ■ Entremets italien à base de mascarpone, d'œufs, de biscuit, parfumé au café et à la liqueur et saupoudré de cacao.

tiser [tize] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1995 ◇ probablement de *tisane* « boisson alcoolisée », cf. *être de tisane* « soûl » (1884) ■ **Pop.** Boire, s'enivrer.

2. **T. N. T.** [teente] **nom féminin étym.** 2001 ◇ sigle ■ Télévision numérique terrestre. *Regarder la T. N. T. sur son ordinateur.*

3. **top** [tɔp] **nom masculin étym.** v. 1990 ◇ mot anglais « haut » ■ **Anglic.** Haut (d'une tenue vestimentaire féminine). *Un top en soie.*

touillette [tujɛt] **nom féminin étym.** 1994 ◇ de *touiller* Famille étymologique ⇒ **percer**.
■ **Fam.** Petite spatule qui sert à remuer les boissons chaudes délivrées par un distributeur automatique.

tournante [turnãt] **nom féminin étym.** v. 1995, répandu 2000 ◇ peut-être de *tourner* au sens argotique de « passer d'un fumeur à l'autre (d'un joint) » ■ **Arg.** Viol* collectif commis par un groupe de jeunes sur une adolescente.

traçabilité [trasabilite] **nom féminin étym.** 1994 ◇ anglais *traceability* Famille étymologique ⇒ **traire**. ■ Possibilité d'identifier l'origine et de reconstituer le parcours (d'un produit), depuis sa production jusqu'à sa diffusion. *Traçabilité des produits sanguins, de la viande bovine.*

2. **tractage** [traktaʒ] **nom masculin étym.** 1992 ◇ de 2. *Tracter* ■ Distribution de tracts. *Campagne de tractage et d'affichage.*

2. **tracter** [trakte] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1992 ◇ de *tract* ■ Distribuer des tracts. « *Les militants tractent comme des fous* » (Le Monde, 2002).

transgenre [trãsʒãr] **adjectif et nom étym.** 1997 ◇ calque de l'anglais *transgender* (1979) Famille étymologique ⇒ **gens**. ■ Qui concerne une personne dont l'identité sexuelle psychique et sociale ne correspond pas au sexe biologique. *Les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres.* ▫ **N.** *Les transgenres.*

trekker [treke] **verbe intransitif** (conjugaison 1) **étym.** 1995 ◇ de *trek* ■ Pratiquer le trekking. *Partir trekker au Népal.*

trithérapie [triterapi] **nom féminin étym.** 1995 ◇ de *tri-* et *thérapie* ■ **Méd.** Traitement à l'aide de trois médicaments associés; spécialt traitement du sida associant trois antiviraux.

tuning [tynin] **nom masculin étym.** v. 1990 ◇ mot anglais, de *to tune* « régler (un moteur) » Famille étymologique ⇒ **ton**. ■ **Anglic.** Pratique consistant à apporter des modifications à un véhicule de série pour le rendre plus conforme aux goûts de son propriétaire (carrosserie, accessoires, moteur...). ▫ Recommandation officielle *personnalisation*.

turbulette [tyrbylɛt] **nom féminin étym.** 1991 ◇ marque déposée (1978); du radical de *turbulent* Famille étymologique ⇒ **troubler**. ■ → **gigoteuse**.

tweet [twit] **nom masculin étym.** 2009 ◇ mot anglais « gazouillis » ■ **Anglic.** Court message (140 à 200 caractères maximum) posté sur un microblog, pour partager des informations et des hyperliens. → **post.** *Poster des tweets* (ou *tweeter* [twite], v. **intr.** (conjugaison 1)).

tzatziki [tsatsiki; tsadziki] **nom masculin étym.** 1990 *tsadsiki* ◇ mot grec, du turc *çaçik*
■ Préparation culinaire à base de concombre, de yaourt ou de fromage blanc et d'ail (spécialité grecque). ▫ On écrit aussi *tsatsiki*.

-U-

UMTS [yemtees] **nom masculin étym.** 1997 ◇ sigle anglais, de *Universal Mobile Telecommunications System* « système de télécommunications mobiles universel » ■ **Anglic. Télécomm.** Norme de téléphonie mobile, à haut débit, permettant de nombreuses applications. *L'UMTS*. ▫ Recommandation officielle *système UMTS*.

Unicode [ynikɔd] **nom masculin étym.** 1994 comme nom propre ◇ nom d'un consortium américain, mot-valise, de *uni(versal)* « universel », *uni(form)* « uniforme », *uni(que)* « unique » et *code* ■ **Inform.** Standard international de codification, qui affecte à chaque caractère un identifiant unique, quels que soient la plateforme, le logiciel ou le système d'écriture. ▫ **En appos.** *Le standard Unicode. Tableaux Unicode*.

URL [yerel] **nom féminin invariable étym.** 1995 ◇ sigle anglais, de *Uniform* (ou *Universal*) *Resource Locator* « repère uniforme (ou universel) des ressources » ■ **Anglic. Inform.** Dénomination unique (d'une ressource) sur Internet; chaîne de caractères qui indique l'emplacement (d'une ressource). *Taper une URL*. ▫ **Appos.** *Adresse URL*. ▫ Recommandation officielle *adresse universelle* ou *réticulaire*.

USB [yesbe] **nom masculin étym.** 1996 ◇ sigle anglais de *Universal Serial Bus* « bus série universel » ■ **Anglic. Inform.** Prise (port) permettant de connecter des périphériques à un ordinateur (→ 2. **bus**). ▫ **Appos.** *Port, bus USB. Clé USB* : petit appareil qui fonctionne comme une unité de stockage mobile et se connecte sur le port USB.

-V-

végétalisation [vezetalizasjɔ̃] **nom féminin étym.** 1992; autre sens 1977 ◇ de *végétal* ■ Mise en place d'une couverture végétale. *Végétalisation d'un talus, d'un toit-terrasse*.

vénère [vener] **adjectif étym.** 1991 ◇ verlan de *énervé* Famille étymologique ⇒ **nerf.** ■ **Fam.** Énervé, en colère. *Il est vénère grave ! « M'sieur, ça s'fait pas, vous êtes vénère et vous vous en prenez à moi »* (Bégaudeau). ▫ On écrit aussi *véner*.

victimiser [viktimize] **verbe transitif** (conjugaison 1) **étym.** 1993 ◇ de *victimisation* ou de l'anglais *to victimize* (1830), de *victim* « victime » ■ Transformer (qqn) en victime. *Victimiser un accusé*. ▫ **N. f.** (1984 ◇ calque de l'anglais) *victimisation*.

virophage [virɔfaʒ] **nom masculin étym.** 2008 ◇ de *virus* et *-phage* ■ **Didact.** Virus capable d'infecter un autre virus et d'effectuer un transfert de gènes à son profit. « *Certains imaginent déjà utiliser des virophages pour combattre d'autres virus dans le corps des patients* » (Le Point, 2009).

VTC [vetese] **nom masculin étym.** 1993 ◇ sigle de *vélo tout chemin* ■ Vélo conçu pour une utilisation sur route et sur chemin. *Les VTC ont un cadre plus haut et des roues plus grandes que les VTT.*

vuvuzela [vuvuzela] **nom féminin étym.** 2009 ◇ mot zoulou, d'un radical onomatopéique ■ Trompe produisant un bourdonnement strident, employée massivement par le public lors des rencontres de football en Afrique australe. *Supporteurs soufflant dans des vuvuzelas.*

-W-

wap [wap] **nom masculin étym.** 1998 ◇ sigle anglais, de *Wireless Application Protocol* « protocole pour application sans fil » ■ **Anglic.** Technologie permettant d'accéder depuis un téléphone mobile aux services offerts par Internet. *Le wap, le Wap.*

wasabi [wazabi] **nom masculin étym.** 1994 ◇ mot japonais « rose trémière de montagne » ■ Pâte piquante et parfumée préparée avec le rhizome d'un crucifère (appelée aussi *raifort japonais*), utilisée comme condiment dans la cuisine japonaise. *Des wasabis.*

web [web] **nom masculin étym.** 1994 ◇ abréviation anglaise de *World Wide Web* « toile d'araignée mondiale » ■ **Anglic.** Système basé sur les liens hypertextuels, permettant l'accès aux ressources du réseau Internet. → 3. **net** (cf. La Toile). *Surfer sur le Web, le web.* Recommandation officielle *toile (d'araignée) mondiale*. ▫ **Appos.** *Sites, pages* web, Web.*

webcam [webkam] **nom féminin étym.** 1999 ◇ nom déposé; mot anglais américain, de *web* et *camera* ■ **Anglic.** Caméra numérique reliée à un ordinateur, permettant de filmer et de diffuser des images vidéo sur Internet. *Des webcams.* ▫ Recommandation officielle *cybercaméra.*

webmestre [webmɛstr] **nom étym.** 1996, aussi *webmaster* ◇ adaptation d'après *bourgmestre* de l'anglais *webmaster*, de *web* et *master* Famille étymologique ⇒ **maître**. ■ **Inform.** Responsable de la conception et de l'administration d'un site, d'un serveur.

webzine [webzin] **nom masculin étym.** 1996 ◇ mot-valise anglais américain, de *web* et (*maga*)zine, sur le modèle de *fanzine* ■ **Anglic.** Magazine électronique diffusé sur Internet.

widget [widʒet] **nom masculin étym.** 2003 ◇ mot anglais américain « gadget » (v. 1920),

d'origine incertaine ■ **Inform.** Application interactive permettant à un internaute d'afficher sur son écran des informations variées (météo, actualité, bloc-note, liens...) sans passer par son navigateur. *Télécharger des widgets.*

wifi ou **wi-fi** [wifi] **nom masculin invariable étym.** 2001 ◇ mot anglais, de *Wireless Fidelity*, littéralement « fidélité sans fil » ■ **Anglic. Télécomm.** Norme de communication par ondes radioélectriques, qui permet le transfert de données numériques entre divers appareils (ordinateur, périphérique, assistant personnel, téléviseur...). « *Le wi-fi, norme sans fil qui permet de s'affranchir des câbles* » (Le Point, 2003). *Le wifi et le Bluetooth.* ▫ Recommandation officielle *accès sans fil à l'internet.*

wrap [vrap] **nom masculin étym.** 1998 ◇ mot anglais américain, de *to wrap* « envelopper » ■ **Anglic.** Sandwich composé d'une tortilla de blé roulée en forme de cornet et garnie. *Des wraps au poulet et crudités.*

-X-

XML [iksemɛl] **nom masculin étym.** 1997 ◇ sigle anglais, de *eXtensible Markup Language* « langage de balisage extensible » ■ **Inform.** Langage de structuration de données, utilisé notamment pour la gestion et l'échange d'informations sur Internet. *Le XML et le HTML.* ▫ **Appos.** *Le langage XML. Fichiers XML.*

-Z-

zappette [zapɛt] **nom féminin étym.** 1990 *zapette* ◇ de *zapper* ■ **Fam.** Télécommande de téléviseur.

zénitude [zenityd] **nom féminin étym.** 2000 ◇ de *zen* ■ **Plais.** État de sérénité. « *Place au yoga, à la zénitude et aux produits bio* » (Le Figaro, 2009).

zoning [zoniŋ] **nom masculin étym.** 1994 ◇ faux anglicisme; spécialisation du sens de l'anglais *zoning* « répartition en zones » ■ **Région.** (Belgique) Zone périurbaine où se concentrent des activités industrielles, artisanales ou commerciales. *Les entreprises du zoning industriel. Des zonings.*

ANNEXE II

Annexe 2 : corpus des suffixes extraits du *Petit dictionnaire des suffixes du Nouveau Petit Robert*

-A-

-able Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Charitable, corvéable, effroyable, rentable, viable*. ◇ → **-ible** (1°). **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Abordable, buvable, critiquable, faisable, habitable, périssable*. [Avec le préfixe **in-**] *imbattable, imprenable, insoutenable, intarissable, irréprochable*. ◇ → **-ible** (2°). ◇ La terminaison de noms correspondante est *-abilité* → **-ité**. <lat. *-abilem*, accusatif de *-abilis*.>

-acé, -acée Pour former des adjectifs. ◆ La base est un nom. *Micacé, rosacé, scoriacé*. <lat. *-aceum, -aceam*.>

-ade Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Citronnade, colonnade, cotonnade, œillade*. **2.** La base est un verbe. *Baignade, glissade, rigolade*. <lat. *-atam* par le provençal *-ada*, l'italien *-ata*, l'espagnol *-ada*, et devenu suffixe de noms en français. → aussi 1. *-ée*, 2. *-éé*.>

-age Pour former des noms masculins. **1.** La base est un nom. *Branchage, outillage, Esclavage, Laitage, Métrage, Ermitage*. **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Blanchissage, caviardage, dressage, noyautage, pilotage, remplissage, vernissage*. <lat. *-aticum* (accusatif de *-aticus*, de *-ticus*, du grec *-tikos*), suffixe d'adjectifs, devenu suffixe de noms en français.>

-aie, VAR. -eraie Pour former des noms féminins. ◆ La base est un nom. *Cerisaie, châtaigneraie, fraiseraie, oliveraie, palmeraie, peupleraie, roseraie*. — *Pineraie, ronceraie*. <lat. *-eta*, pluriel (neutre) de *-etum*, dans des mots désignant une collection de végétaux, une plantation.>

1. -ail ou -aille Pour former des noms (valeur : dans des noms d'instruments). ◆ La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Épouvantail, éventail, tenaille*. <lat. *-aculum, -aculam*.>

2. -ail ou -aille Pour former des noms (valeur : collectif; « action de »). **1.** La base est un nom. *Bétail, muraille, vitrail*. Péj. *cochonaille, ferraille, pierraille, valetaille*. **2.** La base est un verbe. *Fiançailles, semailles, sonnaille, trouvaille*. Péj. *mangeaille*. <ancien français *-al*, du lat. *-ale*, refait, par analogie, en *-ail*; lat. *-alia*, pluriel neutre de *-alis*, parfois par l'italien *-aglia*, puis *-aille* est devenu suffixe de noms en français.>

-ailler Pour former des verbes. ◆ La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). Dimin. ou péj. *criailler, écrivaitter, tirailler, traînaitter*. Fréquentatif *discutailler*. ◇ → **-asser, -iller, -ouiller**. <lat. *-aculare*; français

-aille (→ 2. *-ail* ou *-aille*) + 1. *-er*, puis *-ailler* est devenu suffixe de verbes en français.>

1. -ain, -aine (valeur : indique l'appartenance)

I. Pour former des noms. **1.** La base est un nom commun. *Un mondain, une républicaine*. **2.** La base est un nom propre. *Une Africaine, un Marocain*. **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom commun. *Mondain, républicain*. **2.** La base est un nom propre. *Cubain, marocain, tibétain*. **3.** La base est un adjectif. *Hautain*. <lat. *-anum, -anam*.>

2. -ain ou **-aine** Pour former des noms (valeur : « groupe de »). ♦ La base est un nom de nombre. *Centaine, dizain, dizaine, quatrain, quinzaine*. <lat. *-enum*, puis *-ain* (ou *-aine*) est devenu un suffixe en français.>

3. -ain Pour former des noms masculins. ♦ La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Couvain, naissain*. <lat. *-amen*, ou lat. *-imen*, donnant une finale *-in*, remplacée par *-ain*.>

1. -aire VAR. **-iaire** Pour former des noms (valeur : « qui a, dispose de; qui renferme »). ♦ La base est un nom. *Un actionnaire, une disquaire, un fonctionnaire, une milliardaire. Abécédaire, questionnaire*. — *Une stagiaire*. ♦ → **-ataire** (I). <lat. *-arium*. → aussi 1. *-ier, -ière*.>

2. -aire (valeur : « relatif à ») **I.** Pour former des noms. La base est un nom. *Moustiquaire*.

II. Pour former des adjectifs. VAR. **-iaire**. La base est un nom. *Bancaire, élitaire, grabataire, herniaire, planétaire, résiduaire, universitaire*. — *Biliaire, conciliaire, domiciliaire, pénitentiaire*. ♦ → **-ataire** (II). <lat. *-arius* et lat. *-aris* (issu de *-alis* [→ *-al, -ale*] après un radical en *l*). → aussi 1. *-ier, -ière*.>

-ais, -aise **I.** Pour former des noms. La base est un nom propre. *Un Japonais, une Lyonnaise*. ♦ → **-ois, -oise** (I).

II. Pour former des adjectifs. La base est un nom propre. *Français, japonais, montréalais, new-yorkais*. ♦ → **-ois, -oise** (II). <lat. *-ensem* et lat. médiéval *-iscum*, du germanique *-isk*. → aussi *-ois, -oise*.>

-aison Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Lunaison, olivaison, siglaison, tomaison*. **2.** La base est un verbe. *Comparaison, cueillaison, déclinaison, démangeaison, livraison, salaison*. ♦ → 1. **-son**. <lat. *-ationem*, accusatif de *-atio*.>

-al, -ale, -aux, -ales VAR. **-ial, -iale, -iaux, -iales** Pour former des adjectifs. ♦ La base est un nom. *Génial, matinal, musical, régional, théâtral*. — *Collégial, mondial, racial*. [Pluriel en **-als, -ales** : *causals, finals*, etc.] <lat. *-alis* (pluriel *-ales*), par emprunt, puis *-al, -ale* est devenu un suffixe en français. → aussi *-el, -elle*.>

-amment Pour former des adverbes. ♦ La base est un adjectif en **-ant, -ante**. *Couramment, galamment, indépendamment, puissamment, savamment*. ♦ → **-emment**.
♦ Exceptions. **1.** La base est un participe présent (base verbale) : *notamment, précipitamment*. **2.** La base est un nom (par analogie) : *nuitamment*. <origine : français *-ant* (→ *-ant, -ante*), avec chute du *t* final et passage de *n* à *m* + français *-ment* (→ **2.** *-ment*).>

-an, -ane I. Pour former des noms. **1.** La base est un nom commun. *Paysan*. **2.** La base est un nom propre. *Un Castillan, une Persane*.

II. Pour former des adjectifs. La base est un nom propre. *Bressan, mahométan, mosellan, persan*. <lat. *-anum, -anam*.>

-ance Pour former des noms féminins. **1.** La base est un adjectif en **-ant, -ante**. *Arrogance, constance, reconnaissance, vaillance*. **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Alliance, appartenance, croissance, croyance, descendance, espérance, jouissance, méfiance, mouvance, naissance, nuisance, partance, suppléance, vengeance*. ♦ → **-ence**. ♦ Exception. La base est un participe présent : *échéance*. <lat. *-antia* : *-ans* (→ *-ant, -ante*) + *-ia*.>

-ant, -ante I. Pour former des noms. La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Un assistant, une habitante, un militant, un poursuivant. Imprimante*. **II.** Pour former des adjectifs. La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Apaisant, brillant, charmant, descendant, finissant, irritant, méprisant*. ♦ → **-ent, -ente**. ♦ Le suffixe de noms correspondant est **-ance**, et le suffixe d'adverbes est **-amment**. <lat. *-antem*, accusatif du suffixe de participe présent *-ans*.> REM. La terminaison *-ant* est aussi celle du participe présent des verbes.

-ard, -arde I. Pour former des noms. **1.** La base est un nom. *Un Briard, une montagnarde. Cuissard, cuissardes. Un soiffard*. Péj. *un froussard, un politicard*. Augmentatif *une veinarde*. **2.** La base est un adjectif. Augmentatif *un richard*. Péj. *une soûlarde*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Buward, reniflard, tortillard. Un grognard*. Péj. *une braillarde, une geignarde, une traînarde, un vantard*. **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Campagnard, savoyard*. Péj. *flemmard, pantouflard, soixante-huitard*. Augmentatif *chançard, veinard*. **2.** La base est un adjectif. *Bonard, faiblard, vachard*. [Avec **-ouill-**] *rondouillard*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Débrouillard*. Péj. *geignard, nasillard, vantard*. <germanique *-hart*, de l'adjectif *hart* « dur, fort », entré en composition dans des noms propres; en français, *-ard* s'est étendu à la formation de noms communs, peut-être par l'intermédiaire de noms propres et de surnoms devenus noms communs.>

-ariat → 1. *-at*

-asse I. Pour former des noms féminins. VAR. **-iasse. 1.** La base est un nom. *Paillasse*. Péj. *caillasse, conasse, paperasse* [base en **-ier**], *vinasse*. — *Pouffiasse. 2.* La base est un verbe. Péj. *chiasse, lavasse, traînasse. II.* Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. Péj. *hommasse. 2.* La base est un adjectif. Péj. *blondasse, bonasse, fadasse, mollasse*. <lat. *-aceam*, ou lat. *-ax* (génitif *-acis*), puis *-asse* est devenu un suffixe en français.>

-asser Pour former des verbes. ♦ La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). Péj. et fréquentatif *écrivasser, pleuvasser, rêvasser, traînasser*. ♦ → **-ailler, -iller, -ouiller**. <origine : → *-asse*, et 1. *-er*.>

1. -at, et -ariat, -orat Pour former des noms masculins (valeur : indique un état, une fonction, une dignité...). **1.** La base est un nom. *Mandarinat, patronat*. — [Base en **-aire**; finale en **-ARIAT**] *commissariat, notariat, secrétariat*. [Par analogie] *interprétariat, vedettariat*. — [Base en **-eur**; finale en **-ORAT**]. *Doctorat, professorat. 2.* La base est un adjectif. *Anonymat, bénévolat*. <lat. *-atum*, neutre de participes passés substantivés.>

2. -at Pour former des noms masculins (valeur : « chose produite »). ♦ La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Agglomérat, résultat*. <lat. *-atum*.>

3. -at, -ate (valeur : indique l'origine, la provenance) **I.** Pour former des noms. La base est un nom propre. *Un Auvergnat, une Rouergate. II.* Pour former des adjectifs. La base est un nom propre. *Auvergnat, rouergat, sauveterrat, vitryat*. <lat. tardif *-attum, -attam*, var. de *-ittum, -ittam* (→ *-et, -ette*).>

-ataire I. Pour former des noms. La base est un verbe. *Une protestataire, un signataire, un retardataire*. ♦ → 1. **-aire. II.** Pour former des adjectifs. La base est un verbe. *Contestataire, protestataire*. ♦ → 2. **-aire (II)**. <lat. *-atum + -arium*; lat. *-atio + -arium*; français *-ation + -aire*.>

-ateur, -atrice I. Pour former des noms. La base est un verbe. *Perforatrice, programmeur, ventilateur. Une animatrice, un vérificateur*. ♦ → 2. **-eur, -euse (I)**.

II. Pour former des adjectifs. La base est un verbe. *Congratulateur, éliminateur, retardateur*. ♦ → 2. **-eur, -euse (II)**. <lat. *-atorem*; pour le féminin, lat. *-atrix*.>

-ateux, -ateuse I. Pour former des noms (adjectifs substantivés). La base est un nom. *Un eczémateux, un exanthémateux, une œdémateuse*. ♦ → 1. **-eux, -euse (I)**.

II. Pour former des adjectifs. La base est un nom. *Eczémateux, emphysémateux, érythémateux, exanthémateux, fibromateux, œdémateux, sarcomateux*. ♦ → 1. **-eux, -euse (II)**. <grec *-(m)at-* + lat. *-osum, -osam* (→ 1. *-eux, -euse*).>

-atif, -ative I. -atif ou -ative Pour former des noms. La base est un verbe. *Alternative, rectificatif, tentative*. ♦ → **-if, -ive (I)**. **II. -atif, -ative** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Facultatif, qualitatif. 2.* La base est un verbe. *Décoratif, éducatif, imitatif, portatif*. ♦ → **-if, -ive (II)**. <lat. *-ativum* : *-atum + -ivum*.>

-ation Pour former des noms féminins. ♦ La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Agitation, constatation, datation, miniaturisation, modernisation, résiliation, stabilisation*. ◇ → **-tion**. <lat. *-ationem*.>

-atique Pour former des adjectifs. ♦ La base est un nom. *Drolatique, enzymatique, fantasmatique, fantomatique, idiomatique, prismatique*. ◇ → 1. **-ique, -tique**. <lat. *-aticum*, du grec *-(m)at-* + *-ikos* (→ *-ique*).>

-atoire **I.** Pour former des noms. La base est un verbe. *Dépilatoire, échappatoire, Observatoire*. ◇ → **-oir, -oire** (I). **II.** Pour former des adjectifs. La base est un verbe. *Déclamatoire, dinatoire, masticatoire, ondulatoire, préparatoire*. ◇ → **-oir, -oire** (II). <lat. *-atorium*.>

-âtre **I.** Pour former des noms. La base est un adjectif. Péj. *un bellâtre*. **II.** Pour former des adjectifs. La base est un adjectif. Péj. *douceâtre, folâtre, jaunâtre, rougeâtre*. <lat. tardif *-astrum* (donnant *-astre*, puis *-âtre*), puis *-âtre* est devenu un suffixe en français.>

-ature → *-ure*

-aud, -aude **I.** Pour former des noms (adjectifs substantivés). **1.** La base est un nom. Péj. *un pataud*. **2.** La base est un adjectif. Péj. *un lourdaud, un salaud*. **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Pataud*. **2.** La base est un adjectif. *Finaud*. Péj. *courtaud, lourdaud, rougeaud*. <germanique *-ald* (du francique *-wald*, de *walden* « gouverner »), finale de noms propres; *-aud* a servi en français à former des noms propres, puis des noms communs, et est devenu péjoratif.>

-auté Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Papauté*. **2.** La base est un adjectif. *Communauté*. [D'après *royauté*] *privauté*. ◇ Ne pas confondre avec la terminaison *-auté* des noms formés sur une base en *-al, -ale* → **-té**. <français *-al, -ale* + *-té*, par analogie avec les mots en *-auté* (comme *royauté*). → *-té*.>

-ayer Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Bégayer*. **2.** La base est une onomatopée. *Zézayer*. ◇ → **-eyer, -oyer**. ◇ Ne pas confondre avec la terminaison *-ayer* des verbes formés sur une base en *-ai* ou en *-aie* → 1. **-er**. ◇ Les noms correspondants sont des noms masculins en *-aiement* (ou *-ayement*) → **-ement**. <ancien français *-oyer* (→ *-oyer*), devenu *-ayer*.>

-C-

-ceau ou **-celle** Pour former des noms. ♦ La base est un nom. Dimin. *lionceau, souriceau, Rubicelle*. [Sur un radical latin, d'après des finales en **-cule**] *radicelle, lenticelle*. ◇ → **-eau** ou **-elle**. <lat. *-cellum, -cellam* pour *-culum, -culam* (→ *-cule* à *-ule*).>

-cule → *-ule*

1. -é, -ée Pour former des adjectifs (valeur : « pourvu de; qui a l'aspect, la nature de »). ♦ La base est un nom. *Ailé, azuré, corseté, feuillé, membré, zélé*. [Avec une consonne de liaison] *chapeauté*. [Avec un préfixe] *déboussolé, dépoitraillé, éhonté, ensoleillé, ensommeillé*. [Base en **-eau** ou **-elle**; finale en **-ELÉ, -ELÉE**] *burelé, cannelé, fuselé, mantelé, tavelé*; [avec un préfixe] *écervelé*. <lat. *-atum, -atam*.> **2. -é** Pour former des noms (valeur : dans des noms de juridictions). ♦ La base est un nom. *Doyenné, prieuré, vicomé*. <lat. *-atum*.> ♦ REM. La terminaison *-é, -ée* est aussi celle du participe passé des verbes en *-er* (ainsi que de *naître* [*né, née*] et *être* [*été*]).

-eau ou **-elle** VAR. **-ereau** ou **-erelle** Pour former des noms. **1.** La base est un nom. *Éléphantreau, pigeonreau, ramereau* [base en **-ier**], *renardeau, vipéreau*. *Citronnelle, pruneau*. *Gouttereau* [base en **-ière**], *paumelle, plumeau, tombeau, tuileau*. *Un chemineau*. Dimin. *jambonneau, poutrelle, prunelle, ruelle, tombelle, tourelle*; *un tyranneau*. — *Bordereau, coquerelle, hachereau*. *Un poétereau*. ♦ → **-ceau** ou **-celle**. **2.** La base est un verbe. *Balancelle, traîneau, videlle*. — *Chanterelle, passerelle, sauterelle, téterelle, tombereau*. <lat. *-ellus, -ella*; souvent en ancien français sous la forme *-el, -elle*, refaite en *-eau, -elle*.>

1. -ée Pour former des noms féminins (valeur : « action, fait de »). ♦ La base est un verbe. *Criée, dégelée, envolée, traversée, veillée*. <lat. *-ata*. → aussi *-ade*.> **2. -ée** Pour former des noms féminins (valeur : « ensemble, quantité »). **1.** La base est un nom. *Batelée* [base en **-eau**], *bouchée, coudée, cuillerée, matinée, panérée* [base en **-ier**], *poêlée*. **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Buvée, enjambée, pincée*. <lat. *-ata*. → aussi *-ade*.> **3. -ée** Pour former des noms féminins. ♦ La base est un nom. *Onglée*. <lat. *-aea*, du grec *-aia*.> ♦ REM. La terminaison *-ée* est aussi celle du féminin du participe passé des verbes en *-er* (ainsi que de *naître*).

-éen, -éenne VAR. **-en, -enne** **I.** Pour former des noms. **1.** La base est un nom commun. *Une lycéenne*. **2.** La base est un nom propre. *Un Européen*. — *Un Coréen, une Vendéenne*. ♦ → **2. -ien, -ienne** (I). **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom commun. *Paludéen*. — *Céruléen*. **2.** La base est un nom propre. *Européen, herculéen, panaméen*. — *Vendéen*. ♦ → **2. -ien, -ienne** (II). <lat. *-aeum* ou *-eum*.>

-el, -elle VAR. **-iel, -ielle** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Accidentel, constitutionnel, émotionnel, idéal, résiduel, sensationnel*. — *Lessiviel, présidentiel, torrentiel, trimestriel*. **2.** La base est un adjectif. *Continuel*. <lat. *-alis*. → aussi *-al, -ale*.>

-elé, -elée Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Côtelé, pommelé*. **2.** La base est un verbe. *Crêpelé*. ♦ Ne pas confondre avec la terminaison *-elé, -elée* des adjectifs formés sur une base en *-eau* ou *-elle* → **1. -é, -ée**. <ancien français *-el* (→ *-eau* ou *-elle*) + français *-é, -ée*. → **1. -é, -ée**.>

-eler Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Bosseler, griveler, pommeler*. [Avec un préfixe] *épinceler*. **2.** La base est un verbe. *Craqueler*. ◇ Ne pas confondre avec la terminaison *-eler* des verbes formés sur une base en *-eau* ou *-elle* → 1. **-er**. <lat. *-illare*, ou ancien français *-el* (→ *-eau* ou *-elle*) + français 1. *-er*.>

-elet, -elette I. -elet ou **-elette** Pour former des noms. La base est un nom. Dimin. *coquelet, côtelette, osselet, tartelette*. [Avec une consonne de liaison] *roitelet*. **II. -elet, -elette** Pour former des adjectifs. La base est un adjectif. Dimin. *aigrelet, maigrelet, rondelet*. ◇ Ne pas confondre avec la terminaison *-elet* ou *-elette* des noms formés sur une base en *-eau* ou *-elle* → **et, -ette** (I). <ancien français *-el* (→ *-eau* ou *-elle*) + français *-et, -ette*.>

-elle → *-eau* ou *-elle*

-ement Pour former des noms masculins. **1.** La base est un nom. *Piètement, vallonement*. [Avec un préfixe] *empiècement, entablement, remembrement*. **2.** La base est un adjectif. *Aveuglement*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Agrandissement, amoncellement, blanchissement, consentement, craquement, développement, engourdissement, éternuement, groupement, picotement, remerciement, renouvellement, vieillissement*. [Pour *agrément, châtiement*] *agrément, châtiment*. [Base en **-ayer**; finale en **-AIEMENT** (ou **-AYEMENT**)] *bégaiement* (ou *bégayement*), *paiement* (ou *payement*). [Base en **-oyer**; finale en **-OIEMENT**] *aboitement, verdoitement*. ◇ → 1. **-ment**. <lat. *-amentum*, pour *-mentum*. → 1. *-ment*.>

-ement, -ément (terminaisons d'adverbes) → 2. *-ment*

-emment Pour former des adverbes. ◆ La base est un adjectif en **-ent, -ente**. *Ardemment, décemment, prudemment*. ◇ → *-amment*. ◇ REM. Trois adjectifs en *-ent, -ente* donnent des adverbes en *-ment* → 2. **-ment**. <origine : français *-ent* (→ *-ent, -ente*), avec chute du *t* final et passage de *n* à *m* + français *-ment* (→ 2. *-ment*).> **1. -en, -enne** → *-éen, -éenne* **2. -en, -enne** → 1. *-ien, -ienne* **3. -en, -enne** → 2. *-ien, -ienne*

-ence Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. [Avec **-esc-**] *fluorescence, phosphorescence*. [La base est un nom en **-ent, -ente**] *présidence*. **2.** La base est un adjectif en **-ent, -ente** (ou en **-escent, -escente**). *Concurrence, immanence, opalescence*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Exigence, ingérence, préférence*. [Avec **-esc-**] *dégénérescence*. ◇ → **-ance**. ◇ Le suffixe d'adjectifs correspondant est **-ent, -ente**. <lat. *-entia* : *-ens* (→ *-ent, -ente*) + *-ia*. REM. La plupart des noms français en *-ence* (comme *adolescence, affluence, exigence, résidence*) sont directement empruntés aux mots latins correspondants (en *-entia*).>

-ent, -ente ♦ Pour former des adjectifs. La base est un nom. [Avec **-esc-**] *fluorescent, opalescent*. [La base est un nom en **-ence** (ou en **-escence**)] *ambivalent, dégénèrescent, grandiloquent, luminescent, omniscient, phosphorescent, réticent*. → **-ant, -ante** (II). ♦ Le suffixe de noms correspondant est **-ence**, et le suffixe d'adverbes est **-emment**. <lat. *-entem*, accusatif du suffixe de participe présent *-ens*. REM. La plupart des noms et adjectifs français en *-ent, -ente* (comme *un président, une adolescente; différent, excellent, précédent*) sont directement empruntés aux mots latins correspondants (en *-ens*, génitif *-entis*).>

1. -er VAR. -ier Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Arbitrer, clouer, commérer, corseter, feuilleter, goudronner, papillonner, plumer, rayonner*. [Avec une consonne de liaison] *abriter, cauchemarder, caviarder, chapeauter, coincer, faisander, noyauter*. [Avec un préfixe] *dégoûter, dépoussiérer, désherber, dévaliser, égoutter, embarquer, embrasser, émerveiller, épincer*. — [La dernière consonne de la base est **c, d** ou **g**] *gracier, étudier, privilégier*. [Base en **-ai** ou en **-aie**; finale en **-AYER**] *balayer, pagayer*. [Base en **-eau** ou **-elle**; finale en **-ELER**] *agneuler, carreler, étinceler, javeler, jumeler, morceler, niveler, ruisseler*; [avec un préfixe] *amonceler, dépuceler, engrumeler, épanneler, ressemeler*. [Base en **-ier** ou **-ière**; finale en **-ERER** (ou **-ÉERER**)] *acérer, liserer* (ou *lisérer*). **2.** La base est un adjectif. *Bavarder, calmer, griser, innocenter*. [Avec un préfixe] *affoler, apurer, déniaiser, ébouillanter, épurer*. ♦ → aussi **-ayer, -eler, -eyer, -oyer**. <lat. *-are*; *-ier* ou *-yer* lorsque la consonne latine précédente était [k] ou [g].> **2. -er, -ère** **I.** Pour former des noms. La base est un nom. *Un horloger, un volailler, une usagère. Étagère, oreiller. Oranger, pêcher*. ♦ → **1. -ier, -ière** (I). **II.** Pour former des adjectifs. Var. de **-ier, -ière** → **1. -ier, -ière** (II). <origine : suffixe *-ier, -ière*, souvent réduit à *-er, -ère* lorsque le radical se termine par *ch* [G], *g* [F], *l* et *n* mouillés.>

-eraie → **-aie**

-ereau ou **-erelle** → **-eau** ou **-elle**

-eresse → **3. -eur, -eresse**

-eret ou **-erette** → **-et, -ette** (I)

-erie Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Ânerie, clownerie, gaminerie, pitrerie. Hôtellerie, lunetterie, oisellerie* [base en **-eau**]. *Crêperie, laiterie, parfumerie, rhumerie. Conciergerie. Argenterie, paysannerie*. ♦ Ne pas confondre avec la terminaison *-erie* des noms formés sur une base en *-er, -ère* ou en *-ier, -ière* → **-ie** (1). **2.** La base est un adjectif. *Brusquerie, étourderie, mièvrerie, niaiserie*. → **-ie** (2). **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Boiterie, fâcherie, flânerie, grivèlerie, moquerie, pleurnicherie, rêvasserie, tracasserie, tricherie. Brasserie, rôtisserie*. <français *-(i)er* + *-ie* (exemple : *chevalier* donne *chevalerie*), puis devenu un suffixe indépendant.>

-erole et **-erolle** → **-ol, -olle** (I)

1. -eron, -eronne (valeur : « qui s'occupe de; originaire de ») **I.** Pour former des noms.

1. La base est un nom. *Un bûcheron, un vigneron.* [Nom propre] *un Beauceron, une Percheronne.* **2.** La base est un verbe. *Un forgeron.* **II.** Pour former des adjectifs. La base est un nom propre. *Beauceron, percheron.* <origine : → 2. -eron.>**2. -eron** Pour former des noms masculins (valeur : « sorte de; qui fait »). **1.** La base est un nom. *Liseron.* Dimin. *moucheron, puceron.* **2.** La base est un adjectif. *Un laideron.* **3.** La base est un verbe. *Fumeron.* ◇ Ne pas confondre avec la terminaison *-eron* des noms formés sur une base en *-ier* ou *-ière* → **-on, -onne** (I). <français *-(i)er* + *-on*, puis devenu un suffixe indépendant sous la forme *-eron*.>

-escence → **-ence**

-escent, -escente → **-ent, -ente**

-escible → **-ible**

-esque Pour former des adjectifs. ♦ La base est un nom. *Charlatanesque, clownesque, éléphanthesque, funambulesque, jargonnesque;* [avec une consonne de liaison] *cauchemardesque.* [Nom propre] *chaplinesque, molièresque, rocambolesque, ubuesque.* Péf. *livresque.* <italien *-esco*, ou, plus rarement, espagnol *-esco*, du lat. *-iscum*.>

1. -esse Pour former des noms féminins (valeur : dans des noms de femmes, de femelles). ♦ La base est un nom masculin. *Une hôtesse, une maîtresse, une princesse, une traîtresse. Ânesse, tigresse.* ◇ → **-eresse** à 3. **-eur, -eresse.** <lat. *-issa*, du grec.> **2. -esse** Pour former des noms féminins (valeur : indique la qualité liée à la base). ♦ La base est un adjectif. *Étroitesse, gentillesse, hardiesse, jeunesse, joliesse, mollesse, petitesse, robustesse, sagesse, tendresse.* ◇ → 1. **-eur.** <lat. *-itia*. → aussi *-is* ou *-isse*, et *-ise*.>

-et, -ette I. -et ou **-ette** VAR. **-eret** ou **-erette** Pour former des noms. **1.** La base est un nom. Dimin. *amourette, coffret, jardinet, pincette. Une fillette, une suffragette.* — *Ableret, chardonneret, gorgerette, vergerette.* [Base en **-eau** ou **-elle**; finale en **-ELET** ou **-ELETTE**] *agnelet, carrelet, cercelet, cordelette, mantelet, nivelette;* Dimin. *oiselet, ruisselet, tonnelet.* [Base en **-ier** ou **-ière**; finale en **-ERET** ou **-ERETTE**] *banneret, collerette, dossierer.* **2.** La base est un adjectif. *Basset, belette* (base en **-eau, -elle**), *fauvette.* **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Buvette, jouet, sifflet, sonnette, sucette.* — *Chaufferette, couperet, percerette, traceret.* ◇ → **-elet, -elette** (I); **-eton.** **II. -et, -ette** Pour former des adjectifs. La base est un adjectif. Dimin. *clairer, gentillet, jeunet, longuet.* [Avec **-ouill-**] *grassouillet.* ◇ → **-elet, -elette** (II). <lat. tardif *-ittum, -ittam* (attesté dans des noms propres et des inscriptions), peut-être d'origine celtique. → aussi *-ot, -otte*.>

-eté, -etée Pour former des adjectifs. ♦ La base est un nom. *Moucheté, tacheté.* <origine : → *-et, -ette*, et 1. *-é, -ée*.>

-eter Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Louveter*. Dimin. et fréquentatif *becqueter, moucheter, pelleter*. **2.** La base est un verbe. *Caleter*. Dimin. et fréquentatif *claqueter, craqueter, voleter*. <origine : → -et, -ette, et 1. -er.>

-etier, -etière → 1. -ier, -ière (I)

-eton Pour former des noms masculins. **1.** La base est un nom. *Caneton. Banneton, ailleton. Un cureton*. **2.** La base est un verbe. *Vireton*. ◇ → **-et, -ette** (I); **-on, -onne** (I). <origine : → -et, -ette, et -on, -onne.>

-etons → -ons

1. -eur Pour former des noms féminins (valeur : indique une qualité). ◆ La base est un adjectif. *Blancheur, douceur, grandeur, moiteur, pâleur*. [D'après *noircir*] *noirceur*. ◇ → **2. -esse**. <lat. -orem, accusatif de -or (génitif -oris).> **2. -eur, -euse** (valeur : « qui fait l'action de; qui s'occupe de »; dans des noms de machines ou d'appareils) **I.** Pour former des noms. **1.** La base est un nom. *Un camionneur, un farceur, une parfumeuse*. **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Un bâtisseur, un buveur, un chanteur, une coiffeuse, un dormeur, une fumeuse, un menteur. Agrandisseur, couveuse, démarreur, friteuse, planeur, suceuse*. ◇ → **-ateur, -atrice** (I); **3. -eur, -eresse** (I). **II.** Pour former des adjectifs. La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Crâneur, encreur, refroidisseur, trompeur*. ◇ → **-ateur, -atrice** (II); **3. -eur, -eresse** (II). <lat. -orem; le féminin -euse a pour origine le féminin du suffixe -eux (→ 1. -eux, -euse) — avec lequel -eur a été confondu (→ 2. -eux, -euse) —, qui a éliminé -eresse (→ 3. -eur, -eresse).> **3. -eur, -eresse** (valeur : « qui fait l'action de ») **I.** Pour former des noms. La base est un verbe. *Le bailleur, la bailleuse; un chasseur, une chasseresse; le demandeur, la demanderesse; un enchanteur, une enchanteresse*. [Exception : *doctoresse*, formé sur *docteur*.] ◇ → **1. -esse**; **2. -eur, -euse** (I). **II.** Pour former des adjectifs. La base est un verbe. *Enchanteur, -eresse*. ◇ → **2. -eur, -euse** (II). <origine : → 2. -eur, -euse; pour -eresse : -eur (→ 2. -eur, -euse) + 1. -esse.>

1. -eux, -euse (valeur : indique une qualité ou une propriété) **I.** Pour former des noms (adjectifs substantivés). VAR. **-ieux, -ieuse** **1.** La base est un nom. *Un coléreux, une morveuse, un paresseux, une peureuse*. — [Base en **-ce**] *une audacieuse, un avaricieux*. **2.** La base est un verbe. *Une boiteuse*. ◇ → **-ateux, -ateuse** (I). **II.** Pour former des adjectifs. VAR. **-ieux, -ieuse** et **-ueux, -ueuse** **1.** La base est un nom. *Aventureux, paresseux, poissonneux. Ferreux*. — [La dernière consonne de la base est **c, d** ou **g**] *audacieux, avaricieux, consciencieux, élogieux, miséricordieux, tendancieux*. — *Difficultueux, luxueux, majestueux, respectueux, talentueux, torrentueux*. **2.** La base est un verbe. *Boiteux, chatouilleux, oublieux*. ◇ → **-ateux, -ateuse** (II). <lat. -osum, -osam; pour -ieux, -ieuse, lat. -iosum, -iosam; pour -ueux, -ueuse, lat. -uosum, -uosam.> **2. -eux, -euse** (valeur : « qui fait l'action de; qui s'occupe de ») Pour former des noms. **1.** La base est un nom. *Un violoneux. Une matheuse*. **2.** La base est un verbe. *Une partageuse, un rebouteux*. ◇ → **2. -eur, -euse** (I). <français 2. -eur, -euse, dont le r n'était pas prononcé (à partir de la moitié du XII^e siècle), confondu avec 1. -eux, -euse.>

-eyer Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Capeyer, langueyer*. **2.** La base est un adjectif. *Grasseyer*. ◇ → **-ayer, -oyer**, et aussi 1. **-er**. <lat. tardif *-idiare*, de *-izare*. → *-iser*.>

-F-

-fier VAR. **-ifier** Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Cocufier, cokéfier, momifier*. — *Codifier, dragéfier, ossifier, personnifier*. [Finale *-ÉIFIER*] *gazéfier*. **2.** La base est un adjectif. *Raréfier*. — *Acidifier, humidifier, rigidifier, simplifier, solidifier*. [Base en **-ique**] *électrifier, plastifier, tonifier*. [Finale *-ÉIFIER*] *homogénéfier*. ◇ → **-iser**. ◇ Ne pas confondre avec les mots formés sur le verbe *fier* (comme *défier, méfier*). <lat. *-ificare*, pour *-ficare*, de *facere* « faire », en composition.>

-I-

1. -iaire → 1. *-aire* **2. -iaire** → 2. *-aire*

-ial, -iale, -iaux, -iales → *-al, -ale, -aux, -ales*

-iasse → *-asse* (I)

-ible Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Paisible, pénible*. [Base en **-ion**] *extensible, fissible, prescriptible, prévisible*. ◇ → **-able** (1°). **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Convertible, lisible*. [Avec le préfixe **in-**] *incorrigible, illisible, irrésistible*. [Avec **-esc-**] *fermentescible*. ◇ → **-able** (2°). ◇ La terminaison de noms correspondante est *-ibilité* → **-ité**. <lat. *-ibilis*.>

1. -iche Pour former des noms (valeur : « sorte de »). ◆ La base est un nom. *Barbiche, potiche*. <italien *-iccio* ou *-ice*.> **2. -iche I.** Pour former des noms. La base est un nom. Péj. *une boniche*. **II.** Pour former des adjectifs. La base est un adjectif. Augmentatif et fam. *fortiche*. <origine : 1. *-iche*.>

-ichon, -ichonne I. -ichon VAR. **-uchon** Pour former des noms masculins. La base est un nom. *Cornichon. Un ratichon. — Balluchon*. ◇ → **-on, -onne** (I). **II. -ichon, -ichonne** Pour former des adjectifs. La base est un adjectif. *Folichon, maigrichon, pâlichon*. ◇ → **-on, -onne** (II). <origine : → 2. *-iche*, et *-on, -onne*; pour *-uchon* : *-uche* (comme dans *nunuche, paluche, Pantruche*), d'origine argotique inconnue + *-on, -onne*.>

-icule → *-ule*

-ie Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Acrobatie, pairie, seigneurie. Agronomie. Boulangerie, boucherie, horlogerie. Bergerie, mairie. Aciérie. Bourgeoisie, confrérie.* [Base en **-ier, -ière**; finale en **-ERIE**] *cordonnerie, épicerie, mercerie, pelleterie, tonnellerie; chancellerie; cavalerie, chevalerie.* ◇ → aussi **-erie** (1°). **2.** La base est un adjectif. *Courtoisie, économie, folie, jalousie, maladie.* ◇ → aussi **-erie** (2°). <lat. et grec *-ia*.> REM. La terminaison *-ie* est aussi celle de participes passés féminins de verbes en *-ir*, notamment de participes substantivés (comme *éclaircie, embellie, saisie, sortie*).

-iel, -ielle → **-el, -elle**

-ième I. Pour former des noms. La base est un nom de nombre. *La cinquième, le nième. Un dix-millième.* **II.** Pour former des adjectifs. La base est un nom de nombre. *Dixième, vingt-deuxième.* <lat. *-esimum, -esimam*, suffixe d'adjectifs numéraux ordinaux en *-esimus*, et de noms féminins en *-esima* désignant une fraction.>

1. -ien, -ienne VAR. **-en, -enne** Pour former des noms (valeur : « spécialiste de, qui s'occupe de »). ◆ La base est un nom. *Un grammairien, une historienne.* [Base en **-ique**] *une informaticienne, un mécanicien, un physicien.* — *Une chirurgienne, un comédien.* <lat. *-ianum, -ianam*.> **2. -ien, -ienne** VAR. **-en, -enne** (valeur : « membre de, qui fait partie de; relatif à, propre à; habitant de ») **I.** Pour former des noms. **1.** La base est un nom commun. *Une collégienne, un milicien, un paroissien.* **2.** La base est un nom propre. *Les Capétiens, un épicurien, un Parisien.* — *Une Australienne.* ◇ → **-éen, -éenne** (I). **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom commun. *Crânién, microbién.* [Base en **-ique**] *musicien.* **2.** La base est un nom propre. *Canadién, cornélién, freudien, ivoirien, rabelaisien, sartrien, wagnérién.* — *Italien, libyen.* ◇ → **-éen, -éenne** (II). <lat. *-anum, -anam* lorsque la consonne latine précédente était [k] ou [g], ou lorsque la voyelle précédente était *i*.>

1. -ier, -ière I. Pour former des noms. VAR. **-etier, -etière 1.** La base est un nom (la base est parfois suivie d'une consonne de liaison). *Une banquière, une bouquetière, un boyaudier, un cuisinier, une échotière. Abricotier, amadouvier, cacaotier (ou cacaoyer), fruitier, pommier. Gaufrier, yaourtière. Une rentière. Échassier. Bêtisier, dentier, merdier, verrière. Cendrier, salière, saucière, sucrier. Cacaotière (ou cacaoyère), escargotière, pigeonnier, rizière. Un écolier, une postière. Boîtier, litière, sentier. Collier, gouttière, jambière, plafonnier.* — *Un cafetier, un grainetier. Cafetière, coquetier.* [Base en **-eau** ou **-elle**; finale en **-ELIER, -ELIÈRE**] *une batelière, un chamelier, un chapelier, une coutelière, un oiselier, un tonnelier; chandelier, muselière, râtelier, vaisselier.* **2.** La base est un adjectif. *Verdier. Clairière.* **3.** La base est un verbe. *Un héritier, un roulier. Balancier, glissière, levier.* ◇ → **2. -er, -ère** (I). **II.** Pour former des adjectifs. VAR. **-er, -ère 1.** La base est un nom (la base est parfois suivie d'une consonne de liaison). *Betteravier, dépensier, morutier, ordurier, peaucier, policier, princier, rancunier.* — *Houiller, mensonger.* **2.** La base est un adjectif. *Grossier. Droitier.* — *Étranger. Gaucher.* **3.** La base est un verbe. *Tracassier.* <lat. *-arium, -ariam*; lat. *-arem*, avec substitution de suffixe en ancien français (*-er, -ère* donnant *-ier, -ière*, réduit de nouveau à *-er, -ère* dans certains cas; → **2. -er, -ère**). → aussi **1. -aire** et **2. -aire**.> **2. -ier** → **1. -er**

-ieux, -ieuse → 1. -eux, -euse

-if, -ive I. Pour former des noms (adjectifs substantivés). La base est un nom. *Un sportif, une instinctive*. [Base en **-ion**] *un explosif, l'exécutif; une intuitive*. ◇ → **-atif, -ative (I)**.

II. Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Arbustif, hâtif, fautif, plaintif, sportif*. [Base en **-ion**] *allusif, dépressif, émotif, évolutif, intuitif, volitif*. **2.** La base est un adjectif. *Distinctif, intensif, maladif*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Combatif, inventif, jouissif, pensif, poussif*. **4.** La base est un adverbe. *Tardif*. ◇ → **-atif, -ative (II)**. ◇ La terminaison de noms correspondante est *-ivité* → **-ité**. <lat. *-ivum, -ivam*.>

-ifier → -fier

-ille Pour former des noms féminins. ◆ La base est un nom. Dimin. *brindille, charmille, faucille*. <lat. *-icula*, d'abord par emprunt aux langues romanes.>

-iller Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Gambiller, pétiller, pointiller*. Dimin. et fréquentatif *grappiller*. **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). Dimin. et fréquentatif *fendiller, mordiller, pendiller, sautiller*. ◇ → **-ailler, -ouiller**. <lat. *-iculare*, ou français *-ille* + 1. *-er*.>

-illon Pour former des noms masculins. **1.** La base est un nom. Dimin. *bottillon, croisillon, oisillon, portillon*. *Un moinillon, un négriillon*. **2.** La base est un adjectif. *Durillon, raidillon*. ◇ → **-on, -onne (I)**. <origine : → *-ille*, et *-on*.>

-in, -ine I. Pour former des noms. **1.** La base est un nom. Dimin. *bottine, langoustine*; [avec une consonne de liaison] *tableautin*. *Chaumine, serpent, vitrine*. *Un calotin*. [Allongement **-erin**] *vacherin*. [Nom propre] *un Andin, une Girondine, un Levantin*. **2.** La base est un adjectif. *Un blondin, un plaisantin, une rouquine*. *Rondin*. **3.** La base est un verbe. *Balancine, comptine, grondin, saisine, tapin, tracassin*. *Un galopin, un trottin*. [Allongement **-erin**] *tisserin*. **II.** Pour former des adjectifs. La base est un nom. *Enfantin, ivoirin, porcine, sanguin, vipérin*. [Nom propre] *alpin, andin, girondin, levantin*. <lat. *-inum, -inam*; italien *-ino, -ina*.>

-iner Pour former des verbes (ces verbes sont diminutifs et fréquentatifs). **1.** La base est un nom. *Tambouriner*. **2.** La base est une onomatopée. *Dodiner*. [Avec un préfixe] *enquiquiner*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Pleuviner, trotter*. <lat. *-inare*.>

-ing Pour former des noms masculins (la base peut être un verbe ou, plus rarement, un nom). ◇ La plupart des mots en *-ing* sont empruntés à l'anglais, soit sous la forme et avec le sens de l'anglais (dans des mots comme *karting, jogging*), soit avec une altération de la forme ou du sens; l'abondance de ces mots fait de **-ing** un pseudo-suffixe, sans productivité réelle en français. <anglais *-ing*, servant à former le participe présent des verbes; ces participes présents sont souvent substantivés.>

-ingue Pour former des adjectifs. ♦ La base est un adjectif. Fam. et péj. *lourdingue, salingue, sourdingue* (et aussi, nom, *un lourdingue, une sourdingue*). <suffixe français d'origine argotique inconnue.>

-iole →-ol, -ole (I)

-ion →-on, -onne (I)

-iot, -iotte →-ot, -otte **1. -ique** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom commun. *Alcoolique, anesthésique, atomique, lamaïque, merdique, volcanique. Ferrique, tartrique*. **2.** La base est un nom propre. *Bouddhique, marotique, satanique*. **3.** La base est une interjection. *Zutique*. ♦ →**-atique**, et aussi **-tique**. ♦ Terminaisons de noms correspondantes : *-icité* (→ **-ité**), et le suffixe **-isme**. <lat. *-icus*, grec *-ikos*; l'anglais *-ic* et l'allemand *-isch* ont la même origine. REM. Une grande partie des mots français en *-ique*, notamment les noms féminins de sciences (comme *mathématique, physique, technique*), sont directement empruntés aux mots latins correspondants, eux-mêmes généralement empruntés au grec.> **2. -ique** →-tique

-ir Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Finir, fleurir*. [Avec un préfixe] *anéantir, atterrir*. **2.** La base est un adjectif. *Blanchir, bleuir, faiblir, grossir, mûrir, verdier*. [Avec un préfixe] *agrandir, amoindrir, élargir*. [Base adjectif en [r]; parfois finale en -CIR] *durcir, forcer, obscurcir*; [avec un préfixe] *accourir, endurcir*. <lat. *-ire*; lat. *-ere*, refait en *-ire*.>

-is ou **-isse** Pour former des noms. **1.** La base est un nom. *Châssis, treillis*. **2.** La base est un adjectif. *Jaunisse*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Bâtisse, fouillis, hachis, logis, ramassis, roulis, semis*. <lat. *-icium*; lat. *-aticium*. → aussi 2. *-esse* et *-ise*.> REM. La terminaison *-is* est aussi celle de certains participes passés masculins (comme *assis, conquis, mis, pris*), notamment des participes substantivés (comme *acquis, sursis*).

-isant, -isante I. Pour former des noms (adjectifs substantivés). La base est un nom. *Une arabisante, un celtisant*. [Base en **-isme**] *un rhumatisant*. [Base en **-iste**] *un communisant*.

II. Pour former des adjectifs. La base est un nom. *Arabisant, celtisant*. [Base en **-isme**] *archaïsant, rhumatisant*. [Base en **-iste**] *communisant, fascisant*. <français *-iser* + *-ant, -ante*.>

-ise Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Expertise, maîtrise, trahitise. Prêtrise*. **2.** La base est un adjectif. *Bêtise, débrouillardise, franchise, sottise, paillardise, vantardise*. **3.** La base est un verbe. *Convoitise, hantise*. <lat. *-itia*, puis *-ise* est devenu un suffixe en français. → aussi 2. *-esse*, et *-is* ou *-isse*.> REM. La terminaison *-ise* est aussi celle de certains participes passés féminins (comme *acquise, conquise*), notamment des participes substantivés (comme *mise, surprise*).

-iser Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Alcooliser, alphabétiser, bémoliser, caraméliser, champagner, étatiser, laïciser, scandaliser.* [Avec un préfixe] *démoraliser. Prolétarianiser, fonctionnariser. Terroriser.* [Base en **-ique**] *informatiser.* **2.** La base est un adjectif. *Fertiliser, immobiliser, moderniser, ridiculiser. Américaniser, humaniser, italianiser. Populariser, scolariser. Extérioriser. Centraliser, égaliser, régionaliser.* [Base en **-el, -elle**; finale en **-ALISER**] *constitutionnaliser, industrialiser, intellectualiser, officialiser, personnaliser.* [Base en **-able**; finale en **-ABILISER**] *comptabiliser, imperméabiliser, responsabiliser.* [Base en **-ible**; finale en **-IBILISER**] *sensibiliser.* [Par analogie] *solubiliser.* [Base en **-ique**] *électrifier, érotiser, hébraïser, mécaniser, politiser, systématiser.* [Base en **-ique**; finale en **-ICISER**] *techniciser.* [Base en **-if, -ive**; finale en **-IVISER**] *collectiviser, relativiser.* [Finale **-ÉISER**] *homogénéiser.* ◇ → **-fier.** <lat. tardif *-izare*, du grec *-izein*. → aussi *-oyer.*>

-isme Pour former des noms masculins. **1.** La base est un nom. *Défaitisme, impressionnisme, progressisme, racisme, snobisme. Organisme. Alcoolisme. Capitalisme. Argotisme.* [Nom propre] *bouddhisme, hitlérisme, marxisme.* **2.** La base est un adjectif. *Parallélisme. Amoralisme, communisme, modernisme, socialisme. Américanisme, régionalisme.* [Base en **-ique**] *illogisme, romantisme.* **3.** La base est un verbe. *Arrivisme, dirigisme, transformisme.* **4.** La base est un groupe de mots, une phrase. *Aquoibonisme, je-m'en-fichisme, je-m'en-foutisme.* ◇ → aussi **-iste.** <lat. *-ismus*, du grec *-ismos*; l'anglais *-ism* a la même origine.>

-isse → *-is* ou *-isse*

-issime I. Pour former des noms. La base est un nom. *Le généralissime.*

II. Pour former des adjectifs. La base est un adjectif. *Illustrissime, rarissime, richissime.* <italien *-issimo*, du lat. *-issimus* (suffixes de superlatifs).>

-iste I. Pour former des noms (noms de personnes). **1.** La base est un nom. *Un bouquiniste, une chimiste, un dentiste, un latiniste, un pianiste, une violoncelliste. Une congressiste. Un défaitiste, un féministe, une progressiste. Un capitaliste.* [Nom propre] *un gaulliste, une maoïste.* **2.** La base est un adjectif. *Un puriste, un spécialiste. Un communiste, un socialiste.* **3.** La base est un verbe. *Un arriviste, une transformiste.* **4.** La base est un groupe de mots, une phrase. *Un je-m'en-fichiste, une jusqu'au-boutiste.* ◇ → aussi **-isme.** **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Alarmiste, fétichiste.* [Nom propre] *bouddhiste, darwiniste, maoïste.* **2.** La base est un adjectif. *Fataliste, intimiste, royaliste.* **3.** La base est un verbe. *Arriviste, transformiste.* **4.** La base est un groupe de mots, une phrase. *Je-m'en-fichiste, jusqu'au-boutiste.* ◇ Le suffixe de noms correspondant est **-isme.** <lat. *-ista*, du grec *-istês*; l'italien *-ista* et l'anglais *-ist* ont la même origine.>

-ite I. Pour former des noms. La base est un nom. *Météorite. Appendicite, bronchite. Espionite.* [Nom propre] *un Annamite; une Israélite, un jésuite.* **II.** Pour former des adjectifs. La base est un nom propre. *Adamite, israélite, jésuite.* <grec *-itês*; lat. ecclésiastique d'origine grecque *-ita*; grec *-itis*.> REM. La terminaison *-ite* est aussi celle de certains participes passés féminins.

-ité Pour former des noms féminins. ♦ La base est un adjectif. *Absoluité, continuité, exquisité, grécité, matité, spontanéité. Acidité, efficacité, fixité, frivolité, intimité, viviparité. Mondanité. Solidarité. Intériorité. Motricité. Préciosité. Fiscalité, internationalité, natalité.* [Base en **-el, -elle**; finale en **-ALITÉ**] *actualité, constitutionnalité, intellectualité, matérialité, virtualité.* [Base en **-able**; finale en **-ABILITÉ**] *comptabilité, impénétrabilité, maniabilité.* [Base en **-ible**; finale en **-IBILITÉ**] *divisibilité, lisibilité, susceptibilité.* [Par analogie] *solubilité.* [Base en **-ique**; finale en **-ICITÉ**] *analyticité, atomicité, authenticité, périodicité.* [Base en **-if, -ive**; finale en **-IVITÉ**] *captivité, émotivité, nocivité, productivité, sportivité.* [Finale **-ÉITÉ**] *diaphanéité, étanchéité, homogénéité, planéité.* ♦ → **-té.** <lat. *-itatem*, accusatif de *-itas*.>

-iteur, -itrice Pour former des noms. ♦ La base est un verbe. *Un expéditeur, une compositrice.* <lat. *-it-* (dans des radicaux de supin) + *-or* (finale de noms d'agents).>

-itude Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Négritude, punkitude.* **2.** La base est un adjectif. *Exactitude, platitude.* ♦ → **-ude.** <lat. *-(i)tudo*, suffixe de noms abstraits. REM. La plupart des noms français en *-itude* (comme *lassitude, solitude*) sont directement empruntés aux mots latins correspondants (en *-itudo*).>

-M-

1. -ment Pour former des noms masculins. ♦ La base est un verbe (la base est celle de la forme du participe passé). *Assortiment, bâtiment, blanchiment, sentiment.* ♦ → **-ement.** ♦ REM. Pour *agrément* et *châtiment*, voir à **-ement.** <lat. *-mentum*.> **2. -ment** Pour former des adverbes. **1.** La base est un adjectif masculin. *Éperdument, goulûment, instantanément, joliment, vraiment.* **2.** La base est un participe passé masculin. *Dûment, foutument, modérément, posément.* **3.** La base est un nom ou une interjection. *Bigrement, diablement, foutrement.* **4.** La base est un adverbe. *Quasiment.* **5.** La base est un adjectif féminin. [Finale **-EMENT**] *aucunement, doucement, follement, grandement, nettement, normalement, nouvellement;* [base adjectif en **-ent, -ente** (exceptions : au lieu de *-emment*)] *lentement, présentement, véhémentement.* [Finale **-ÉMENT**] *commodément, communément, énormément, exquisément, précisément.* ♦ **-amment** (pour les adjectifs en **-ant, -ante**), **-emment** (pour les adjectifs en **-ent, -ente**). <lat. *mente*, ablatif de *mens*, n. f. « esprit, disposition d'esprit », dans des groupes adjectif + *mente* (comme *bona mente* « bonnement »), où le substantif prit peu à peu le sens de « manière d'être » et fut senti comme un suffixe d'adverbes.>

1. -o I. Pour former des noms (ces noms sont tous familiers). **1.** La base est un nom (la base est abrégée). *Dico. Un mécano, un métal, un prolo, une proprio.* **2.** La base est un adjectif. *Une ding, un facho.* **II.** Pour former des adjectifs (ces adjectifs sont tous familiers). La base est un adjectif (la base est souvent abrégée). *Alcool, ding, ramol, réglo.* ◇ Ne pas confondre avec la terminaison *-o* des abréviations familières s'achevant par un *o* qui figure dans la base (comme *métro, vélo*). <suffixe devenu autonome par confusion avec la finale *-o* de mots tronqués comme *aristo (aristocrate)*.> **2. -o** Pour former des adverbes. ◆ La base est un adjectif. [D'après *primo, secundo...*] Fam. *deuzio, directo, rapido, texto.* ◇ → aussi **-os** (III). <lat. *-o*, finale d'adverbes, issue de l'ablatif en *-o* d'adjectifs en *-us*; italien *-o*, finale d'adverbes.>

-oche Pour former des noms. **1.** La base est un nom. *Épinoche, filoch, mailloche, mioche, pioche.* [La base est abrégée] Fam. ou pop. *bidoche, cinoche, valoche.* **2.** La base est un verbe. Fam. ou pop. *pétoche, taloche.* <lat. tardif *-occa* (non attesté) et italien *-occia*; suffixe argotique, probablement d'origine dialectale.>

-ocher Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Boulocher.* **2.** La base est un verbe. Fréquentatif et péj. *bavoche, filocher, flânocher.* <origine : → *-oche*, et 1. *-er*.>

-oir, -oire I. -oir ou -oire Pour former des noms. La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Arrosoir, baignoire, balançoire, bouilloire, écumoire, laminoir, rôtissoire. Mâchoire, nageoire. Boudoir, fumoir, patinoire.* ◇ → **-atoire** (I). **II. -oire** Pour former des adjectifs. La base est un nom. *Attentatoire, compromissoire, méritoire.* [Base en **-ion**] *classificatoire, collusoire, divinatoire, excrétoire, incantatoire, sécrétoire.* → **-atoire** (II). <lat. *-orium*.>

-ois, -oise I. Pour former des noms. **1.** La base est un nom commun. *Un bourgeois. Minois.* **2.** La base est un nom propre. *Un Gaulois, une Suédoise.* ◇ → **-ais, -aise** (I).

II. Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom commun. *Bourgeois, villageois.* **2.** La base est un nom propre. *Bruxellois, chinois, niçois, québécois, suédois.* ◇ → **-ais, -aise** (II). <lat. *-ensem*, accusatif de *-ensis*. → *-ais, -aise*.>

-ol, -ole I. Pour former des noms. VAR. **-iole, -erole, -erolle** **1.** La base est un nom. *Campagnol.* [Nom propre] *un Cévenol, une Espagnole.* — Dimin. *artériole, bronchiole.* — *Casserole, flammerole, profiterole.* — *Moucherolle.* Dimin. *lignerolle.* **2.** La base est un adjectif. *Rougeole.* **3.** La base est un verbe. *Bouterolle.*

II. Pour former des adjectifs. La base est un nom propre. *Cévenol, espagnol.* <lat. *-olus, -ola, -olum*, parfois par les langues romanes.>

-on, -onne I. Pour former des noms. VAR. **-ion 1.** La base est un nom. *Ballon, ceinturon, croûton, jupon, manchon, médaillon, poêlon*. Dimin. *aiglon, autruchon, chaton, glaçon; un marmiton*. Partitif *chaînon, échelon, maillon*. Fam. *un couillon*. — *Croupion, pyramidion, virion*. [Base en **-eau** ou **-elle**; finale en **-ELON**] *chamelon, échelon, mamelon*. [Base en **-ier** ou **-ière**; finale en **-ERON**] *saleron, quarteron*. **2.** La base est un adjectif. *Molleton*. Dimin. *une sauvagienne*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Jeton, guidon, lorgnon, nichon, pilon, torchon. Hérisson. Brouillon, pinçon, plongeon*. Péj. *un avorton, une souillon*. ◇ → **2. -eron; -eton; -ichon, -ichonne (I); -illon; -ton. II.** Pour former des adjectifs. La base est un verbe. *Brouillon, grognon*. ◇ → **-ichon, -ichonne (II)**. <lat. *-onem* (accusatif de noms féminins en *-o*), quelquefois par l'intermédiaire des langues romanes.>

-onner Pour former des verbes. ◆ La base est un verbe. Dimin. et fréquentatif *chantonner, griffonner, mâchonner, tâtonner*. ◇ aussi 1. **-er**. <moyen français *-on-*, ajouté au suffixe verbal 1. *-er*.>

-ons VAR. **-etons** Pour former des locutions adverbiales. Avec la préposition **à**. **1.** La base est un verbe. *À reculons, à tâtons*. **2.** La base est un nom. *À croupetons*. <suffixe à valeur expressive, probablement issu de *-on, -onne*.>

-orat → 1. *-at*

-os I. Pour former des noms. La base est un nom. [La base est abrégée] Fam. *matos* (de *matériel*). **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un adjectif. Fam. *chicos, chouettos, débilos*. **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de l'imparfait). Fam. *craignos*.

III. Pour former des adverbes. La base est un adjectif. Fam. *rapidos, tranquillos*. ◇ → aussi 2. **-o**. <suffixe français d'origine inconnue; comparer les mots d'argot comme *campos* (argot scolaire ancien), *bitos, calendos, doulos*, parfois écrits également *-o* (ou *-au*), ou *-osse*.>

-ose Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Bacillose, parasitose, phagocytose, tuberculose*. **2.** La base est un adjectif. *Sinistrose*. **3.** La base est un verbe. *Hallucinoise*. <grec *-ôsis*.>

-ot, -otte I. -ot, -otte (ou -ote) Pour former des noms. VAR. **-iot, -iotte (ou -iote) 1.** La base est un nom. *Ballot, billot, cageot, cheminot, culot, culotte*. Fam. ou dimin. *bécot, Charlotte, cocotte, frérot, îlot, Pierrot*. — *Une loupiotte, un pégriot, un salopiot; loupiote*. **2.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). *Caillot. Bougeotte, jugeotte, tremblote. Bouillotte, chiottes, roulotte*. **3.** La base est une onomatopée. *Faïot*. **II. -ot, -otte** Pour former des adjectifs. VAR. **-iot, -iotte**. La base est un adjectif. *Chérot, fiérot, pâlot, petiot, vieillot*. — *Maigriot*. <lat. tardif *-ottum, -ottam*, VAR. de *-ittum, -ittam*. → *-et, -ette*.>

-oter (ou **-otter**) Pour former des verbes. **1.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). Dimin. et fréquentatif *buvoter, clignoter, pleuvoter, siffloter, tapoter, trembloter, vivoter*. — *Frisotter*. **2.** La base est une onomatopée. *Chuchoter, papoter*. <origine : → -ot, -otte, et 1. -er.>

-ouiller Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. Fréquentatif *patouiller*. **2.** La base est une onomatopée. *Gazouiller*. **3.** La base est un verbe (la base est celle de la forme de la 1^{re} personne du présent, ou de la forme de l'imparfait). Fréquentatif *crachouiller, gratouiller, mâchouiller, pendouiller*. ◇ → **-ailler, -iller**. <lat. *-uculare* (non attesté).>

-ouse (ou **-ouze**) Pour former des noms féminins. ♦ La base est un nom. Fam. ou pop. *bagouse* (ou *bagouze*), *partouse* (ou *partouze*), *perlouse* (ou *perlouze*), *tantouse* (ou *tantouze*). <suffixe français d'origine argotique inconnue; peut-être forme ancienne de *-euse* (→ 2. -eur, -euse), conservée dans des patois.>

-oyer Pour former des verbes. **1.** La base est un nom. *Chatoyer, côtoyer, coudoyer, foudroyer, guerroyer, larmoyer, merdoyer, ondoyer*. **2.** La base est un adjectif. *Nettoyer, rougeoyer, rudoyer, verdoyer*. **3.** La base est un verbe. *Tournoyer*. ◇ → **-ayer, -eyer**, et aussi 1. **-er**. ◇ Les noms correspondants sont des noms masculins en *-oiement* → **-ement**. <lat. tardif *-izare*, du grec *-izein*. → -iser, et aussi -ayer.>

-S-

1. -son Pour former des noms féminins. ♦ La base est un verbe (la base est celle de la forme du participe passé). *Garnison, guérison, trahison*. ◇ → **-aison**. <lat. *-tionem*.> REM. La plupart des noms français en *-son* (comme *boisson; un nourrisson*) sont directement empruntés aux mots latins correspondants (en *-tio*, génitif *-tionis*). **2. -son** Pour former des noms masculins. ♦ La base est un nom (base tronquée). Fam. ou pop. *pacson, tickson*. <suffixe français d'origine argotique inconnue.>

-T-

-tion Pour former des noms féminins. ♦ La base est un verbe (la base est celle de la forme du participe passé). *Comparution, parution*. ◇ → **-action**. <lat. *-ionem*, précédé d'un radical de supin en *t*.> REM. La plupart des noms français en *-tion* (comme *finition, résolution*) sont directement empruntés aux mots latins correspondants (en *-tio*, génitif *-tionis*), de même que les noms français à finale *-ion* (comme *action, torsion*).

-tique (ou **-ique** devant *t*) **I.** Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom (parfois tronqué). *Bureautique, créatique, consommative, monétique, productique, robotique*. **2.** La base est un adjectif. *Privatique* (de *privé*). **II.** Pour former des adjectifs. La base est un nom. *Médiatique*. <origine : de la finale de *informatique*, lui-même de *information*, avec la finale des noms de sciences en *-ique*.> REM. Il existe aussi des mots à finale *-matique* (comme *télématique, micromatique*), tirée également de *informatique*.

-ton Pour former des noms masculins. ♦ La base est un nom. Dimin. ou fam. *un fiston, gueuleton, un mecton*. [Base abrégée] *fromton*. ◇ → **-on, -onne** (I). <suffixe français d'origine argotique inconnue.>

-ture → -ure

-U-

-u, -ue I. Pour former des noms (adjectifs substantivés). La base est un nom. *Un barbu, une bossue*. **II.** Pour former des adjectifs. La base est un nom. *Bossu, feuillu, membru, moussu, poilu, tétu, ventru*. <lat. *-utum, -utam*.> REM. La terminaison *-u, -ue* est aussi celle de certains participes passés (comme *prévu; conclu, vaincu; couru, tenu*), notamment des participes substantivés (comme *battue, revue, vue; un mordu*).

-uchon → -ichon, -ichonne (I)

-ude Pour former des noms féminins. ♦ La base est un adjectif. *Décrépitude, incomplétude*. ◇ → **-itude**. <lat. *-udo*. REM. La plupart des noms français en *-ude* (comme *désuétude*) sont directement empruntés aux mots latins correspondants (en *-udo*, génitif *-udinis*).>

-ueux, -ueuse → 1. -eux, -euse (II)

-ule VAR. **-cule** et **-icule** Pour former des noms (ces noms sont tous des diminutifs). ♦ La base est un nom. *Barbule, lobule, lunule, plumule, ridicule, veinule*. — *Animalcule*. [Par analogie] *groupuscule*. — *Canalicule*. <lat. *-ulum, -ulam*, à valeur diminutive.>

-ure Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. VAR. **-ature**. *Carrure, chevelure, toiture, voilure*. — *Ossature*. **2.** La base est un adjectif. *Droiture, froidure*. **3.** La base est un verbe (les bases sont celles des formes de la 1^{re} personne du présent, de l'imparfait ou du participe passé). VAR. **-ature** et **-ture**. [Présent] *brûlure, dorure, gageure, gravure*. [Imparfait] *allure, flétrissure, moisissure, meurtrissure, rayure*. [Participe passé] *ouverture*; [par analogie; finale -ETURE] *fermeture*. — [Présent] *filature*. — [Participe passé] *fourniture, garniture, pourriture*. <lat. *-ura*; pour *-ature*, lat. *-atura*; pour *-ture*, lat. *-ura*, précédé d'un radical de supin en *t*.>

ANNEXE III

Annexe 3 : corpus des préfixes du *Nouveau Petit Robert Électronique 2012*

-B-

bi- ■ Élément, du latin *bis*, indiquant le redoublement par répétition ou duplication → **deux**; **bis-**, **di-**. Famille étymologique ⇒ **deux**.

-C-

co- ■ Élément, du latin *co*, var. de *cum* « avec » (réunion, adjonction, simultanéité). → **con-**.

-D-

dé-, des-, dés- 1. Élément, du latin *dis-*, qui indique l'éloignement (*déplacer*), la séparation (*décaféiné*), la privation (*décalcifier*), l'action contraire (*décommander*, *défaire*, *démonter*). 2. Élément, du latin *de-*, à valeur intensive : *débattre*, *découper*, *détailler*.

di- ■ Élément, du grec *di-* « deux fois ».

-I-

1. **in-** ■ Élément négatif, du préfixe latin *in-* (var. *il-* devant *l*, *im-* devant *b*, *m*, *p*, *ir-* devant *r*).

Famille étymologique ⇒  **non**.

-R-

re- ■ Élément, du latin *re* (var. *ré*, *r-* devant voyelle) indiquant un mouvement en arrière, qui exprime : le fait de ramener en arrière (*rabattre*, *recourber*), le retour à un état antérieur (*refermer*, *rhabiller*), la répétition (*redire*, *réaffirmer*), le renforcement, l'achèvement (*réunir*, *ramasser*) ou un sens équivalent de la forme simple vieillie (*raccourcir*) ou réservée à d'autres emplois (*raffermir*, *rameuter*).

-S-

sur- ■ Élément, du latin *super* (d'ab. *sour-*, *sor-*, puis *sur-*, par attraction de *sus*), employé au sens spatial ou temporel de « au-dessus » (*surmonter*, *surlendemain*) ou pour marquer l'excès (*surabonder*, *surchauffer*; *surenchère*, *surproduction*; *suraigu*, *surfin*). → **hyper-**, **super-**, **sus-**.

-T-

tri- ■ Préfixe, du latin et du grec *tri-* « trois », signifiant en chimie « trois atomes, molécules, éléments » : *triacide*, *trinitrate*. Famille étymologique ⇒ **trois**.

ANNEXE IV

Annexe IV : Texte de loi relative à l'emploi de la langue française

Le 13 août 2015

LOI

Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française

NOR: MCCX9400007L

Version consolidée au 13 août 2015

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 94-345 DC en date du 29 juillet 1994,

Article 1

Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.

Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.

Elle est le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie.

Article 2

Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire.

Les mêmes dispositions s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables à la dénomination des produits typiques et spécialités d'appellation étrangère connus du plus large public.

La législation sur les marques ne fait pas obstacle à l'application des premier et

troisième alinéas du présent article aux mentions et messages enregistrés avec la marque.

Article 3

Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française.

Si l'inscription rédigée en violation des dispositions qui précèdent est apposée par un tiers utilisateur sur un bien appartenant à une personne morale de droit public, celle-ci doit mettre l'utilisateur en demeure de faire cesser, à ses frais et dans le délai fixé par elle, l'irrégularité constatée. Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet, l'usage du bien peut, en tenant compte de la gravité du manquement, être retiré au contrevenant, quels que soient les stipulations du contrat ou les termes de l'autorisation qui lui avait été accordée.

Article 4

Lorsque des inscriptions ou annonces visées à l'article précédent, apposées ou faites par des personnes morales de droit public ou des personnes privées exerçant une mission de service public font l'objet de traductions, celles-ci sont au moins au nombre de deux.

Dans tous les cas où les mentions, annonces et inscriptions prévues aux articles 2 et 3 de la présente loi sont complétées d'une ou plusieurs traductions, la présentation en français doit être aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langues étrangères.

Un décret en Conseil d'Etat précise les cas et les conditions dans lesquels il peut être dérogé aux dispositions du présent article dans le domaine des transports internationaux.

Article 5

· Modifié par Loi n°96-597 du 2 juillet 1996 - art. 105 JORF 4 juillet 1996

Quels qu'en soient l'objet et les formes, les contrats auxquels une personne morale de droit public ou une personne privée exécutant une mission de service public sont parties sont rédigés en langue française. Ils ne peuvent contenir ni expression ni terme étrangers lorsqu'il existe une expression ou un terme français de même sens approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux contrats conclus par une personne

morale de droit public gérant des activités à caractère industriel et commercial, la Banque de France ou la Caisse des dépôts et consignations et à exécuter intégralement hors du territoire national. Pour l'application du présent alinéa, sont réputés exécutés intégralement hors de France les emprunts émis sous le bénéfice de l'article 131 quater du code général des impôts ainsi que les contrats portant sur la fourniture de services d'investissement au sens de l'article 4 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières et qui relèvent, pour leur exécution, d'une juridiction étrangère.

Les contrats visés au présent article conclus avec un ou plusieurs cocontractants étrangers peuvent comporter, outre la rédaction en français, une ou plusieurs versions en langue étrangère pouvant également faire foi.

Une partie à un contrat conclu en violation du premier alinéa ne pourra se prévaloir d'une disposition en langue étrangère qui porterait préjudice à la partie à laquelle elle est opposée.

Article 6

Tout participant à une manifestation, un colloque ou un congrès organisé en France par des personnes physiques ou morales de nationalité française a le droit de s'exprimer en français. Les documents distribués aux participants avant et pendant la réunion pour en présenter le programme doivent être rédigés en français et peuvent comporter des traductions en une ou plusieurs langues étrangères.

Lorsqu'une manifestation, un colloque ou un congrès donne lieu à la distribution aux participants de documents préparatoires ou de documents de travail, ou à la publication d'actes ou de comptes rendus de travaux, les textes ou interventions présentés en langue étrangère doivent être accompagnés au moins d'un résumé en français.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux manifestations, colloques ou congrès qui ne concernent que des étrangers, ni aux manifestations de promotion du commerce extérieur de la France.

Lorsqu'une personne morale de droit public ou une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public à l'initiative des manifestations visées au présent article, un dispositif de traduction doit être mis en place.

Article 7

Les publications, revues et communications diffusées en France et qui émanent d'une personne morale de droit public, d'une personne privée exerçant une mission de service public ou d'une personne privée bénéficiant d'une subvention publique doivent,

lorsqu'elles sont rédigées en langue étrangère, comporter au moins un résumé en français.

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du travail - art. L121-1 (AbD)

Article 9

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du travail - art. L122-35 (M)
- Modifie Code du travail - art. L122-37 (AbD)
- Crée Code du travail - art. L122-39-1 (AbD)
- Crée Code du travail - art. L132-2-1 (AbD)

Article 10

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du travail - art. L311-4 (M)

Article 11 (abrogé)

- Abrogé par Ordonnance 2000-549 2000-06-15 art. 7 JORF 22 juin 2000

Article 12

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 - art. 20-1 (M)

Article 13

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 - art. 24 (Ab)
- Modifie Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 - art. 28 (M)
- Modifie Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 - art. 33 (M)

Article 14

I. L'emploi d'une marque de fabrique, de commerce ou de service constituée d'une expression ou d'un terme étrangers est interdit aux personnes morales de droit public dès lors qu'il existe une expression ou un terme français de même sens approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française.

Cette interdiction s'applique aux personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public, dans l'exécution de celle-ci.

II. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux marques utilisées pour la première fois avant l'entrée en vigueur de la présente loi.

Article 15

L'octroi, par les collectivités et les établissements publics, de subventions de toute nature est subordonné au respect par les bénéficiaires des dispositions de la présente loi.

Tout manquement à ce respect peut, après que l'intéressé a été mis à même de présenter ses observations, entraîner la restitution totale ou partielle de la subvention.

Article 16

- Modifié par LOI n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 107
Les infractions aux dispositions des textes pris pour l'application de l'article 2 sont recherchées et constatées par les agents mentionnés à l'article L. 215-1 du code de la consommation dans les conditions prévues au livre II de ce même code.

Article 17 (abrogé)

- Abrogé par LOI n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 107

Article 18 (abrogé)

- Abrogé par LOI n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 107

Article 19

- A modifié les dispositions suivantes :
· Créé CODE DE PROCEDURE PENALE - art. 2-14 (V)

Article 20

La présente loi est d'ordre public. Elle s'applique aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Article 21

Les dispositions de la présente loi s'appliquent sans préjudice de la législation et de la réglementation relatives aux langues régionales de France et ne s'opposent pas à leur usage.

Article 22

Chaque année, le Gouvernement communique aux assemblées, avant le 15 septembre, un rapport sur l'application de la présente loi et des dispositions des conventions ou traités internationaux relatives au statut de la langue française dans les institutions internationales.

Article 23

Les dispositions de l'article 2 entreront en vigueur à la date de publication du décret en Conseil d'Etat définissant les infractions aux dispositions de cet article, et au plus tard douze mois après la publication de la présente loi au Journal officiel.

Les dispositions des articles 3 et 4 de la présente loi entreront en vigueur six mois après l'entrée en vigueur de l'article 2.

Article 24

La loi n° 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française est abrogée, à l'exception de ses articles 1er à 3 qui seront abrogés à compter de l'entrée en vigueur de l'article 2 de la présente loi et de son article 6 qui sera abrogé à la date d'entrée en vigueur de l'article 3 de la présente loi.

François Mitterrand

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Édouard Balladur

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur

et de l'aménagement du territoire,

Charles Pasqua

Le ministre d'Etat, garde des sceaux,

ministre de la justice,

Pierre Méhaignerie

Le ministre des affaires étrangères,

Alain Juppé

Le ministre de l'éducation nationale,

François Bayrou

Le ministre de l'économie,

Edmond Alphandéry

Le ministre de l'équipement, des transports

et du tourisme,

Bernard Bosson

Le ministre du travail, de l'emploi

et de la formation professionnelle,

Michel Giraud

Le ministre de la culture et de la francophonie,

Jacques Toubon

Le ministre du budget,

porte-parole du Gouvernement,

Nicolas Sarkozy

Le ministre de l'enseignement supérieur

et de la recherche,

François Fillon

Loi n° 94-665.

Travaux préparatoires :

Sénat :

Projet de loi n° 291 (1993-1994) ;

Rapport de M. Jacques Legendre, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 309 (1993-1994) ;

Discussion les 12, 13 et 14 avril 1994 et adoption le 14 avril 1994.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1130 ;

Rapport de M. Francisque Perrut, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 1158 et annexe, avis de M. Xavier Deniau, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 1178 ;

Discussion les 3 et 4 mai et adoption le 4 mai 1994.

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 401 (1993-1994) ;

Rapport de M. Jacques Legendre, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 437 (1993-1994) ;

Discussion et adoption le 26 mai 1994.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, n° 1289 ;

Rapport de M. Francisque Perrut, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 134 ;

Discussion et adoption le 13 juin 1994.

Rapport de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1429 ;

Discussion et adoption le 30 juin 1994.

Sénat :

Projet de loi n° 502 (1993-1994) ;

Rapport de M. Jacques Legendre, au nom de la commission mixte paritaire, n° 547 (1993-1994) ;

Discussion et adoption le 1er juillet 1994.

Conseil constitutionnel :

Décision n° 94-345 DC du 29 juillet 1994 publiée au Journal officiel du 2 août 1994.

ANNEXE V

Annexe V : Les pages du Petit Larousse Illustré

LES PAGES DU PETIT LAROUSSE

Titre courant.

À gauche, en haut de la page, il rappelle le premier mot de la double page ; à droite, le dernier mot.

Niveau de langue ou marqueur d'usage.

Ils indiquent le registre auquel appartient le mot.

Étymologie.

Elle est indiquée au mot chef de la famille.

Zone entrée.
Elle comprend le libellé du mot, sa prononciation (si elle présente une difficulté), sa catégorie grammaticale, ses variantes graphiques, son pluriel (s'il est irrégulier), et fait état le cas échéant de l'orthographe rectifiée.

Catégorie grammaticale.
Elle est toujours indiquée, même dans les renvois.

Rubriques thématiques.
Certaines définitions appartenant à des lexiques spécialisés sont précédées de l'indication abrégée d'une rubrique thématique (v. liste p. 37).

Conjugaison.
Les verbes ont un numéro de conjugaison qui renvoie à l'un des modèles figurant dans les annexes (v. tableaux p. 19).

Construction.
Les constructions imposées par certains verbes ou adjectifs sont indiquées.

Sous-entrée.
Lorsqu'un mot a plusieurs catégories grammaticales, on les présente en sous-entrées précédées d'un losange.

Prononciation.
Elle est indiquée dans l'alphabet phonétique international.

Nouvelle orthographe.
Elle est indiquée, pour chaque mot concerné, par un signe typographique (▲). Le *Petit Larousse* sanctionnant l'usage, si celui de la nouvelle orthographe est suffisamment attesté, celle-ci entre dans la zone entrée de l'article après la conjonction « ou ». S'il est avéré qu'elle est plus employée que l'orthographe classique, elle vient en tête dans la zone entrée.

Précision encyclopédique.
Introduite par le symbole ⊕, elle donne, au-delà de la définition, des renseignements sur la réalité désignée par le mot.

CE

CE ou **C.E.** (se) n.m. (sigle). Cours élémentaire*.
CÉANS adv. (de çà et de l'anc. fr. enz, dedans). Vx. En ces lieux ; ici. ■ **Le maître de céans** (vx, litt. ou par plais.), le maître de maison.

CÉBETTE n.f. Région. Midi. Petit oignon blanc.
CÉBIDE n.m. Primate américain à queue préhensile, aux narines et aux angles plats, tel que l'alouate, le capucin, l'arête, le ouistiti. ⊕ Les cébides forment une famille.

CÉBISTE n. Recomm. off. pour cibiste.
CECI (sasi) pron. dém. inv. 1. La chose que l'on montre. 2. La chose dont on va parler (par oppos. à cela) : *Retiens bien ceci ; l'araignée n'est pas un insecte.* ■ **Et ceci, et ce ; Et ceci, sans aucune raison !**

CÉCIDIE n.f. Galle des végétaux.
CÉCIDIÉ n.f. Amphibien fouisseur, aveugle et dépourvu de membres, de l'Amérique du Sud. ⊕ Famille des cécididés.

CÉCITÉ n.f. (lat. caecitas, de caecus, aveugle). Fait d'être aveugle ; état d'une personne aveugle. ■ **Cécité psychique, agnosie visuelle.** ■ **Cécité verbale, alexie.**

CÉDANT, E adj. et n. DR. Qui cède son droit, son bien.

CÉDER v.t. [11] ▲ [12] (du lat. *cedere*, s'en aller). 1. Renoncer à qqch que l'on a, dont on bénéficie : *Céder sa place assise à un enfant. Je cède la parole au trésorier.* 2. Vendre un bien, un droit : *Il veut céder sa boutique. Céder une créance.* ■ **Céder le pas à qqn**, s'effacer devant lui ; fig., reconnaître sa supériorité. ■ **Ne le céder en rien à [litt.]**, rivaliser avec ; être l'égal de. ■ v.t. IND. [A.] 1. Se plier à la volonté de. *Elle cède à tous ses caprices.* 2. Ne pas résister ; succomber à : *Céder au sommeil* ⊕ v.i.

1. Ne pas résister ; se rompre : *Le bandoulière du sac a cédé.* 2. Finir par diminuer ou disparaître : *Sa colère a cédé à nos salués.*

CÉDERON [séderom] n.m. Disque compact à lecture laser, à grande capacité de mémoire, et qui stocke à la fois des textes, des images et des sons. (On écrit aussi CD-ROM ou CD-Rom.)

CÉDÉTISTE adj. et n. De la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Cédex [sedeks] ▲ **Cédex** n.m. (acronyme). Courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle.

CÉDI n.m. Unité monétaire principale du Ghana, État d'Afrique occidentale.

CÉDILLE n.f. (de l'esp. *cedilla*, petit c). Signe graphique qui se place, en français, sous la lettre c devant a, o, u pour lui donner le son de s, comme dans *façade, leçon, reçu.*

CÉDRAIE n.f. Terrain planté de cèdres.

CÉDRAT n.m. (ital. *cedrato*). Fruit du cédraier, sorte de gros citron à peau épaisse, utilisé surtout en pâtisserie, en confiserie et en parfumerie.

CÉDRATIER n.m. Arbre du groupe des agrumes, dont le fruit est le cédraat. ⊕ Famille des rutacées.

CÉDRE n.m. (gr. *kedros*). 1. Grand arbre d'Asie et d'Afrique, acclimaté en Europe, à branches étalées horizontalement en plans superposés. ⊕ Ordre des conifères. 2. Québec. Thuya : *Haie de cèdres.*

CÉDRIÈRE n.f. Québec. Terrain où poussent, ou sont plantés des cèdres (thuyas).

CÉDULE n.f. (du lat. *scheda*, bande de papyrus). Anc. Catégorie de revenus classée par le fisc (revenu foncier, bénéfice agricole, etc.) et soumise à un régime d'imposition spécifique.

CÉGEP [sèsep] n.m. (acronyme). Au Québec, collège d'enseignement général et professionnel, précédant l'université.

CÉGÉPIEN, ENNE n. Au Québec, élève d'un cégep.

CÉGÉTISTE adj. et n. De la Confédération générale du travail (CGT).

CÉINDRE v.t. [62] (lat. *cingere*, [lit.] 1. Mettre autour de la tête, d'une partie du corps : *Le maire avait ceint son torse de l'écharpe tricolore.* 2. Entourer le corps, la tête, en parlant d'une chose : *Un bandeau ceignait son front.*

CEINTURE n.f. (lat. *cinctura*). 1. Bande de matière souple servant à serrer un vêtement autour de la taille ou portée comme ornement. 2. Partie fixe d'un vêtement qui maintient celui-ci autour de la taille. 3. Partie du corps où se place la ceinture ; taille. 4. Partie du squelette où s'articulent les membres supérieurs et inférieurs des vertébrés. 5. Ce qui entoure un lieu : *Ceinture de fortifications.* 6. [ARCHIT.] Moulure ou corps de moulures enserrant un volume. 7. ARM. Anneau métallique sertit sur le culot d'un projectile et qui se moule dans les rayures d'un canon. ■ **Ceinture d'astéroïdes** (astron.), zone du Système solaire comprise entre l'orbite de Mars et celle de Jupiter, dans laquelle se concentrent la plupart des astéroïdes connus. ■ **Ceinture de rayonnement** (astron.), zone de la magnétosphère d'une planète dans laquelle se trouvent piégées des particules chargées de haute énergie. ■ **Ceinture de sauvetage** → SAUVETAGE. ■ **Ceinture de sécurité**, bande coulissante, destinée à maintenir une personne sur le siège d'un véhicule, en cas de choc. ■ **Ceinture de Vénus** (zool.), invertébré marin en forme de ruban aplati et transparent, carnivore, pouvant atteindre 1,50 m de long. ⊕ Embranchement des ctenaires. ■ **Ceinture d'une table, d'un siège**, partie horizontale dans laquelle s'ajustent les pieds. ■ **Ceinture fléchée** (Québec), longue ceinture de laine à franges, aux motifs en forme de flèches, qui se porte à l'occasion de certaines fêtes folkloriques. ■ **Ceinture jaune, verte, noire, etc.**, bande de tissu dont la couleur symbolise un grade, au judo et au karaté ; ce grade ; le titulaire de ce grade. ■ **Ceinture orthopédique** (médecin), corset destiné à corriger les déviations de la colonne vertébrale. ■ **Ceinture verte**, espaces verts aménagés autour d'une agglomération. ■ **Prise de ceinture**, prise portée à la taille, dans les sports de lutte. ■ **Se serrer la ceinture** (fam.), ne pas manger à sa faim ; renoncer à qqch.

CEINTURER v.t. [3]. 1. Entourer d'une ceinture. 2. Saisir par le milieu du corps en vue de maltraiter : *Ceinturer un adversaire.* 3. Entourer un lieu, un espace : *Le périmètre ceinture Paris.*

CEINTURON n.m. 1. Ceinture de cuir d'un uniforme militaire, sur laquelle on peut fixer des accessoires. 2. Large ceinture de cuir.

CELA pron. dém. inv. 1. La chose que l'on montre. 2. La chose dont on a parlé (par oppos. à ceci) : *Cela dit, je ne suis pas sûr qu'il tiendra parole.* ■ En cela, sur ce point.

☞ *Cela* est de plus en plus souvent remplacé par *ça* dans la langue courante.

CÉLADON adj. inv. et n.m. D'une couleur vert pâle. ■ n.m. Porcelaine d'Extrême-Orient de cette couleur.

CÉLASTRACÉE n.f. Plante arbustive à fleurs génér. munies d'un anneau nectarifère et disposées en cymes, telle que le fusain ⊕ Les célastracées forment une famille.

CÉLÉBRANT n.m. Officiant principal d'une cérémonie religieuse.

CÉLÉBRATION n.f. Action de célébrer un événement, une cérémonie.

CÉLÈBRE adj. (du lat. *celeber*, fréquenté). Connu de tous ; réputé.

CÉLÉBRER v.t. [11] ▲ [12] 1. Marquer une date, un événement par une cérémonie, une fête : *Célébrer l'abolition de l'esclavage.* 2. Accomplir un office liturgique : *Célébrer la messe.* 3. Litt. Faire publiquement l'éloge de : *Le maire célèbre le courage des pompiers.*

CÉLÉBRETT [sèlèbret] n.m. Inv. [mot lat. « qu'il célèbre »] CATH. Pièce signée de l'autorité ecclésiastique et exigée de tout prêtre qui veut célébrer la messe dans une église où il n'est pas connu.

CÉLÉBRITÉ n.f. 1. Grand renom : *Ce roman lui a valu la célébrité.* 2. Personne célèbre : *Les célébrités se retrouvent au festival.*

CÉLER [sèle] v.t. [12] (lat. *celare*). Litt. Tenir secret ; cacher ; taire.

CÉLÉRI ou **CÉLÉRI** n.m. (lombard *seleri*). Plante potagère dont on consomme les côtes des pétioles (*céleri branche*) ou la racine (*céleri-rave*). ⊕ Famille des ombellifères.



CÉLÉRI-RAVE ou **CÉLÉRI-RAVE** n.m. (pl. *celerris-raves, celerris-raves*). Variété de céleri dont on consomme la racine.

CÉLÉRITÉ n.f. (lat. *celeritas*, de *celer*, rapide). 1. Litt. Promptitude dans l'exécution d'une action ; rapidité. 2. PHYS. Vitesse de propagation d'une onde.

CÉLESTA n.m. Instrument de musique à percussion, pourvu d'un clavier actionnant des marteaux qui frappent des lames d'acier et de cuivre.

CÉLESTE adj. (lat. *caelestis*, de *caelum*, ciel). 1. Relatif au ciel : *La voûte céleste.* 2. Relatif au ciel, séjour de la divinité, des bienheureux ; divin : *Le royaume céleste.* 3. Litt. Qui charme par sa beauté, sa douceur : *Voix céleste.*

CÉLESTIN n.m. Religieux d'un ordre d'ermites fondé en 1251 par le futur pape Célestin V.

CÉLIBAT n.m. (du lat. *caelibatus*, célibataire). État d'une personne en âge d'être mariée et qui ne l'est pas.

CÉLIBATAIRE n. et adj. Personne qui vit dans le célibat.

CÉLIBATTANT, E n. Fam. Jeune célibataire, gai et combatif, qui entend profiter de sa liberté.

CELLA [sella] n.f. (mot lat. « loge »). ANTIQ. Naos (salle).

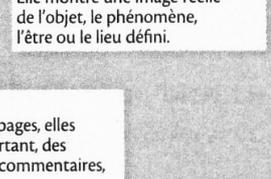
CELLÉ pron. dém. fém. → **CELU**.

CELLÉRIER, ÈRE n. et adj. Économiste d'un monastère.

CELLIER n.m. (du lat. *cella*, chambre). Pièce, lieu frais où l'on entasse le vin et les provisions.

CELLOPHANE n.f. (nom déposé). Pellicule transparente, fabriquée à partir d'hydrate de cellulose et utilisée pour l'emballage.

CELLULAIRE adj. 1. Relatif aux cellules des prisonniers. 2. BIOL. Relatif à la cellule ; formé de cellules : *Biologie cellulaire. Tissu cellulaire.* 3. Se dit de matières plastiques qui contiennent des alvéoles ou des pores et qui sont utilisées dans



▲ céladon. Pot en céladon, Chine ; époque Song du Nord, xiii^e s. (Musée Guimet, Paris).

Le maniérisme

De Florence à Rome en passant par l'Espagne, la France, la Flandre, les Pays-Bas, le maniérisme comme partout en Europe, s'écartant de l'équilibre classique, il se caractérise par des effets irréguliers, ou se résout en des thèmes contrastés, entre mobilité et stabilité.



Planches.

En encadré ou sur une voire plusieurs pages, elles rassemblent, autour d'un thème important, des illustrations parfois accompagnées de commentaires, plus ou moins développés selon les cas, ou privilégient parfois la luxuriance des images.

Développement encyclopédique.

Dans un encadré sur un fond dont la couleur varie selon la discipline abordée, il offre sur le mot un discours encyclopédique, historique ou scientifique. Son contenu informatif ouvre des pistes à explorer vers d'autres articles du dictionnaire.

le bâtiment, l'emballage, etc. **4. TÉLÉCOMM.** Se dit d'un système de radiocommunication qui fonctionne dans une zone divisée en cellules adjacentes contenant chacune un relais radio-électrique. **Téléphone cellulaire.** = Fourgon cellulaire, pour le transport des prisonniers. **Régime cellulaire,** dans lequel les prisonniers sont isolés. ♦ n.m. Québec. Téléphone portable.

CELLULAR n.m. (mot angl. « cellulaire »). Étoffe ajourée réalisée avec des fils synthétiques ou naturels.

CELLULASE n.f. Enzyme, propre à certaines bactéries ou certains protozoaires, catalysant la dégradation de la cellulose.

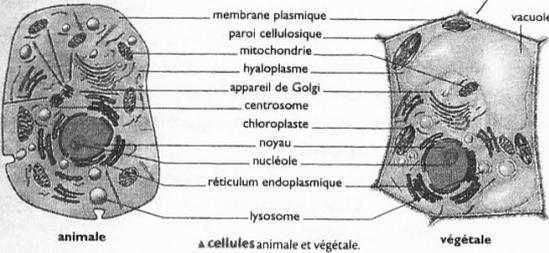
CELLULE n.f. (lat. *cellula*). **1.** Petite pièce, généralement individuelle, où l'on vit isolé, partic. dans un monastère, une prison. **2. APIC.** Alvéole. **3. BIOL.** Élément constitutif fondamental de tout être vivant. **4.** Élément constitutif fondamental d'un ensemble : *Cellule familiale*. **5.** Groupement de base d'un parti politique, notamm. des partis communistes, à partir duquel ceux-ci s'organisent. **6.** Au sein d'un organisme, groupe de travail constitué pour traiter d'un problème particulier : *Cellule de crise*. **7.** Tête de lecture d'un lecteur de disques audio. **8. AÉRON.** Ensemble composé du fuselage, des ailes et des empennages d'un avion. **9. CONSTR.** Élément constitutif de base d'un habitat, notamm. en matière de préfabrication. **10. INFORM.** Dans un tableur, case qui se trouve à l'intersection d'une ligne et d'une colonne. **11. TÉLÉCOMM.** Zone élémentaire couverte par une station émettrice et réceptrice d'un réseau de radiocommunication cellulaire. **Cellule solaire ou photovoltaïque,** photopile. **Cellule souche (biol.),** cellule de l'embryon ou de certains tissus de l'adulte ayant la faculté de se diviser indéfiniment et donnant, à chaque division, une cellule identique à elle-même et une cellule qui donnera à son tour des cellules spécialisées. **Cellules souches** peuvent ainsi engendrer tous les types de cellules de l'organisme; leur utilisation est susceptible de nombreuses applications biologiques et médicales.

☞ Toute **CELLULE** est entièrement entourée d'une membrane, la membrane plasmique, et contient un cytoplasme d'apparence souvent granuleuse, du fait des nombreux ribosomes qu'il contient. La cellule des bactéries, dite *procaryste*, ne contient aucun organelle, et son unique chromosome n'est pas enfermé dans un noyau. La cellule des *eucaryotes* contient de nombreux organites, limités par une ou deux membranes, notamm. un noyau, qui renferme la chromatine. Les protistes sont des eucaryotes unicellulaires. Animaux et plantes sont formés de milliards de cellules diversifiées, mais leur cycle de reproduction sexuée passe par un stade à une seule cellule, l'œuf, ou zygote.

CELLULITE n.f. **1.** Dépôt de graisse sous-cutané, donnant à la peau un aspect capitonné (« peau d'orange »), localisé surtout sur les cuisses et les fesses (« culotte de cheval »). **2. MÉD.** Inflammation grave du tissu sous-cutané, d'origine infectieuse.

CELLULITIQUE adj. Relatif à la cellulite. ♦ adj. et n. MÉD. Atteint de cellulite.

CELLULOÏD n.m. (nom déposé). Matière plastique très malléable à chaud et très inflammable, obtenue en plastifiant la nitrocellulose par le camphre.



animale cellules animale et végétale. végétale

CELLULOSE n.f. Substance macromoléculaire du groupe des glucides, polymère du glucose, constituant principal et caractéristique de la paroi des cellules végétales, utilisée notamm. pour la fabrication du papier et de textiles.

CELLULOSIQUE adj. Qui est de la nature de la cellulose; qui en contient : *Colle cellulosique*.

CELSIUS (DEGRÉ) n.m. Unité de mesure de la température (symb. °C), égale à la centième partie de l'écart entre la température de fusion de la glace (0 °C) et la température d'ébullition de l'eau (100 °C) sous la pression atmosphérique normale.

1. CELTIQUE ou CELTE adj. et n. Relatif aux Celtes. **2. CELTIQUE n.m.** Groupe de langues indo-européennes parlées par les anciens Celtes.

CELU, CELLE pron. dém. (pl. *ceux, celles*) (du lat. *ecce, voici, et ille, celui-là*). Désigne la personne ou la chose dont on parle : *Celui qui a des lunettes. Ceux qui rient. Cette revue est celle dont je t'ai parlé.*

CELU-CI, CELLE-CI pron. dém. (pl. *ceux-ci, celles-ci*). **1.** Désigne une personne ou une chose proche et que l'on peut montrer : *Celui-ci est en laine.* **2.** Désigne ce ou celui dont on vient de parler (par oppos. à *celui-là*) : *Il veut en parler à ma sœur, mais celle-ci est en vacances.*

CELU-LÀ, CELLE-LÀ pron. dém. (pl. *ceux-là, celles-là*). **1.** Désigne une personne ou une chose éloignée que l'on montre : *Cet oiseau est une pie, celui-là est une hirondelle.* **2.** Désigne ce ou celui dont on a d'abord parlé (par oppos. à *celui-ci*) : *Elle voulait voir Odile et Anne, mais celle-ci était absente et celle-là sous la douche.*

CÉMENT n.m. (lat. *caementum*). **1. HISTOL.** Tissu dur recouvrant l'ivoire de la racine des dents. **2. MÉTAL.** Matière utilisée dans la cimentation, comme le carbone pour l'acier.

CÉMENTATION n.f. MÉTAL. Chauffage d'une pièce métallique au contact d'un ciment qui, en diffusant dans sa masse (*cimentation à cœur*) ou à sa surface (*cimentation superficielle*), lui permet d'acquies des propriétés particulières de dureté (après une trempe), de ductilité, etc.

CÉMENTER v.t. [3]. Soumettre à la cimentation.

CÉMENTITE n.f. Carbure de fer (Fe₃C), constituant principal des aciers et des fontes blanches.

CÉNACLE n.m. (du lat. *cenaculum*, salle à manger). **1. CHRIST.** Salle de Jérusalem où eut lieu la Cène, puis où les disciples reçurent le Saint-Esprit. **2. Litt.** Petit groupe de personnes animées par des idées communes : *Un cénacle philosophique.*

CENDRE n.f. (lat. *cinis, -eris*). **1.** Résidu solide, souvent pulvérulent, produit par la combustion d'une substance. **2. GÉOL.** Fines particules (moins de 2 mm) que rejette un volcan en éruption : *Un panache de cendres.* **Couver sous la cendre,** se développer sourdement avant d'éclater au grand jour. ♦ n.f. pl. **1.** Restes des morts après incinération. **2. CHRIST.** Symbole de la pénitence dans le rite d'imposition des cendres, le mercredi des Cendres, premier jour du Carême. **Reduit en cendres (litt.),** entièrement détruit par le feu. **Renaitre de ses cendres,** prendre un nouvel essor, comme le Phénix.

CENDRÉ, E adj. Qui a la couleur, gris ou gris bleuté de la cendre : *Cheveux blond cendré.* **Fromage cendré, ou cendré, n.m.,** fromage affiné dans les cendres de bois.

CENDRÉE n.f. Petit plomb pour la crosse du menu gibier.

Homographes.

Ils sont numérotés, ce qui aide le repérage et permet de les distinguer dans les renvois.

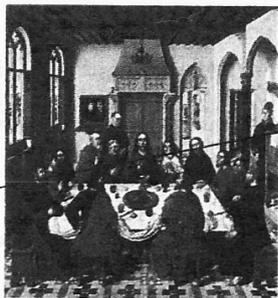
CENDREUR v.t. [3]. Litt. Donner une couleur cendrée à qch.

CENDREUX, EUSE adj. **1. Litt.** Qui a l'aspect, la couleur de la cendre. **2. PÉDOL.** Se dit d'un horizon qui a la couleur grise et l'aspect de la cendre comme celui du podzol.

CENDRIER n.m. **1. Récipient** destiné à recevoir les cendres de tabac. **2. Partie** d'un fourneau, d'un poêle où tombe la cendre.

CENDRILLON n.f. (de *Cendrillon*, n.p.r.). Litt. Jeune fille à qui l'on réserve les travaux ménagers rebutants.

CÈNE n.f. (du lat. *cena*, dîner). **CHRIST.** La Cène, dernier repas de Jésus-Christ avec ses apôtres, la veille de sa Passion, au cours duquel il institua l'eucharistie en rompant le pain et le vin. **La sainte cène,** communion sous les deux espèces (pain et vin), dans le culte protestant.



▲ **CÈNE.** La Cène (1464-1468) ; panneau central du triptyque de D. Bouts. (Eglise Saint-Pierre, Louvain)

CENELLE n.f. Fruit de l'aubépine.

CENELLIER ou SENEILLIER [sanelje] n.m. Région (Centre); Québec. Aubépine.

CÉNÉSTHÉSIE n.f. (du gr. *koinos*, commun, et *aisthesis*, sensation). **PHYSIOL.** Impression globale résultant de l'ensemble des sensations intérieures.

CÉNÉSTHÉSIE adj. Relatif à la cénesthésie.

CÉNÉSTHOPATHIE n.f. PSYCHIAT. Trouble de la cénesthésie; modification pathologique de la représentation mentale du corps dont le malade peut reconnaître le caractère hallucinatoire.

CÉNOBITE n.m. (du gr. *koinobion*, vie en commun). **CHRIST.** Moine qui vit en communauté (par oppos. à *anachorète*).

CÉNOBITIQUE adj. Relatif aux cénobites.

CÉNOBITASME n.m. État du cénobite.

CÉNOTAPHE n.m. (du gr. *kenos*, vide, et *taphos*, tombeau). Monument en forme de tombeau élevé à la mémoire d'un mort, et qui ne contient pas son corps.

CÉNOZOÏQUE n.m. Ère géologique correspondant aux systèmes paléogène et néogène. ☞ Le cénozoïque a débuté il y a 65,5 millions d'années; il a été marqué par le plissement alpin et la diversification des mammifères. Le cénozoïque regroupait autrefois les ères tertiaire et quaternaire. ♦ adj. Relatif au cénozoïque.

CENS (sūs) n.m. (lat. *ensus*). **1. DR.** Quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible, dans un suffrage censitaire. **2. HIST.** Redevance due par des vassaux au seigneur du fief. **3. ANTIQ. ROM.** Recensement des citoyens qui servait notamm. au recrutement de l'armée et au recouvrement de l'impôt.

CENSÉ, É adj. (du lat. *censere*, juger). Considéré comme devant être ou devant faire qch; supposé : *Nul n'est censé ignorer la loi.*

☞ À distinguer de *ensé*.

CENSÉMENT adv. D'après ce que l'on peut supposer : *Maintenant, ils sont censément arrivés.*

☞ À distinguer de *ensément*.

CENSEUR n.m. (lat. *censor*). **1. DR.** Membre d'une commission de censure. **2. Anc.** Fonctionnaire responsable de la discipline générale dans un

Article.

Il comprend au plus sept grandes zones : la zone entrée, la zone des sens du mot – parfois accompagnées de remarques encyclopédiques –, la zone des locutions, la zone des remarques, le développement encyclopédique, l'illustration (dessin ou photo).

Définitions.

Elles sont présentées du sens le plus courant au sens le plus rare ou le plus ancien.

Zone des sens du mot.

À la suite de la zone entrée, on trouve l'ensemble des sens du mot. Ces définitions sont accompagnées d'exemples, plaçant le mot dans un contexte d'utilisation, et sont souvent complétées par l'indication de synonymes et de contraires.

Zone des locutions.

Elle suit la zone des sens du mot. Les locutions sont toutes précédées d'un petit carré noir.

Dessins.

Ils ont plusieurs fonctions : souligner et éclairer la définition, donner du vocabulaire sur la chose définie, expliciter un phénomène, montrer le fonctionnement ou la structure interne d'un objet.

Remarque de langue.

Annoncée par un fond bleu, elle présente les difficultés liées au mot et les règles d'usage.

BRÉSIL n.m., en port. **Brasil**. État fédéral d'Amérique du Sud : 8 512 000 km²; 193 734 000 hab. (Brésiliens). CAP. Brasilia. V. PRINC. São Paulo et Rio de Janeiro. LANGUE : portugais. MONNAIE : real brésilien.



ÉTATISTIQUE République fédérale (26 États dotés d'un gouvernement et d'un Parlement ; et un district fédéral). La Constitution de 1988 a été amendée en 1994 et en 1997. Le président de la République est élu pour 4 ans au suffrage universel. Le Congrès est composé de la Chambre des députés, élue pour 4 ans, et du Sénat, élu pour 8 ans.

GÉOGRAPHIE Le Brésil occupe la moitié de la superficie et regroupe une part égale de la population de l'Amérique du Sud. La population brésilienne, dont la croissance s'est ralentie (1,4 % par an), est très composite, mêlant Blancs, Noirs, Indiens, Asiatiques, le plus souvent métissés. Elle se concentre pour plus des trois quarts dans les villes, dont une quinzaine dépassent le million d'habi-

Article de pays.

Accompagné de la carte et du drapeau, il présente le pays, décrit sa géographie physique et économique et dresse une chronologie des principaux jalons de son histoire.



LES PRINCIPAUX FLEUVES*

Rivière	pays ou continent	superficie du bassin versant (km ²)	débit moyen (m ³ /s)	longueur (km)
Amazone	Amérique du Sud	6 150 000	190 000	7 000
Congo	Afrique	3 800 000	42 000	4 700
Mississippi	États-Unis	3 222 000	18 000	3 780
Nil	Afrique	3 000 000	2 500	6 700
Ob	Russie	2 990 000	12 500	4 345
Indus	Russie	2 600 000	19 800	3 354
Lena	Russie	2 490 000	15 500	4 270
Paraná	Amérique du Sud	2 343 000	16 000	3 000
Gange	Inde	2 165 000	16 000	3 090
Amour	Asie	1 845 000	11 000	4 440
Yangzi Jiang	Chine	1 830 000	34 500	5 980
MacKenzie	Canada	1 805 000	7 200	4 600
Volga	Russie	1 360 000	8 000	3 690
Zambèze	Afrique	1 330 000	3 500	2 660
Niger	Afrique	1 100 000	7 000	4 200
Orénoque	Venezuela	900 000	31 000	2 160

* Classés selon la superficie de leur bassin versant.

Tableau. Certaines informations gagnent à être présentées en tableaux.

Cartographie.

Selon qu'elles sont historiques ou géographiques, les cartes placent dans leur épure des lieux et des événements les uns par rapport aux autres. Elles utilisent une signalétique permettant de faire état de données dimensionnelles, statistiques ou de toute autre nature et découpent le plan. Elles permettent de réaliser des partitions descriptives de l'espace.